Bonne lecture quoiqu'elle ne
vaille pas celle [illegible] 68.
Mais l'ouvrage de Renier
par Sœur Duchesne de Nevers
[illegible] Conseiller du [illegible]
[illegible] de [illegible].

MEMOIRES

DE

M.R JOLI,

CONSEILLER

AU

PARLEMENT:

*Contenant l'Histoire de la Regence d'*ANNE *d'*AUTRICHE, *& des premieres années de la Majorité de* LOUIS *XIV. jusqu'en* 1665. *avec les intrigues du Cardinal de* RETZ *à la Cour.*

TOME PREMIER.

A L'Immortalite

A AMSTERDAM,
Chez JEAN FREDERIC BERNARD.

M. DCC. XVIII.

BIBLIOTHECA

DC
130
.J7A18
1718
v.1
Coll.

Memoires de Mr. JOLI *Conseiller au Parlement.*

Memoires touchant les affaires du Cardinal de Retz avec la Cour & le Clergé, par M. JOLI *Chanoine de Nôtre-Dame.*

Memoires de Madame la Duchesse de NEMOURS.

CATALOGUE
DES
LIVRES
DE POLITIQUE
ET DES
LIVRES NOUVEAUX,

Qui se trouvent à Amsterdam,

Chez JEAN FREDERIC BERNARD.

ANnales de la Cour & de Paris, 2 vol. 12.
Amours de Theagene & de Chariclée, Traduct libre, avec le Triomphe de la Raison.
——— de Catulle & de Tibulle par Mr. de la Chapelle, 5 vol. 12. fig.
Actes & Negociations de la Paix de Nimegue, 5 vol. 12.
——— de la Paix de Ryswick, 5 vol. 12.
——— de la Paix d'Utrecht, 6 vol. 12.
L'Ambassadeur & ses fonctions par Wicquefort, 4.
Avis aux Négociateurs de la Paix, 8.
Anecdotes de Suéde, 12.
les Avocats pour & contre Sacheverell, 8.
Bassompierre, Ambassades & Memoires, 4 vol. complet.
Bussy Rabutin, Lettres & Memoires, 8 vol.

Con-

Contes & Nouvelles de Bonaventure des Periers avec le *Cymbalum Mundi*, 3 vol.

la Crise ou Discours sur les Causes de la Revolution par Steele, 8.

Considerations Politiques sur les Coups d'Etat par Naudé, 12.

la Chiave del Cabinetto del Cavaliere Borri, 2 vol. 12.

la Clef du Cabinet des Princes depuis 1697. jusqu'à présent.

De l'Existence & des Attributs de Dieu, de l'évidence de la Religion Chrétienne & des Devoirs de la Religion Naturelle, traduit de l'Anglois du Docteur Clark, 2 vol. 8.

Dictionaire Historique de Moreri avec le Supplément, 6 vol. fol.

——— Geographique de Corneille, 2 vol. fol.

——— de Baudrand, fol.

——— Imperial en 4. Langues par Veneroni, 2 vol. 4.

Discours sur le Gouvernement par Sidney, 3 vol. 12.

——— Politiques sur Tacite par Amelot de la Houssaye, 8.

Dialogues sur les plaisirs entre Patru & d'Ablancourt, 12.

l'Espion Turc dans les Cours de l'Europe, 6 vol. 12. fig.

Etat de l'Empire d'Allemagne par du Mai, 2 vol. 12.

—— du Siege de Rome avec diverses Remarques Politiques, 12.

—— de la Religion Romaine dans les 4 parties du Monde avec une Dedicace au Pape trad. de l'Anglois de Steele, 8.

—— présent de la Russie traduit de l'Anglois de Perry, 12.

la France Galante ou Histoire Amoureuse de la Cour, 12. fig.

Grotius *de Jure Belli & Pacis cum notis Vander Meulen*, 3 vol. fol.

——— Idem *cum notis Variorum*, 8.

Histoire des Intrigues de la France en diverses Cours de l'Europe, 3 vol. 8.

——— des Ceremonies & des Superstitions qui se sont introduites dans l'Eglise: avec quelques autres Traitez, 12.

——— de l'Academie Françoise par Pelisson, 12 1717.

——— de la Ligue de Cambray contre les Venitiens, 2 vol. 12.

——— du Concile de Trente par Fra-Paolo traduite par Amelot de la Houssaye, 4.

——— du Cardinal Mazarin par Auberi, 2 vol. 12.

l'Homme de Cour par Gracian, 12.

Histoire du Congrès d'Utrecht, & de la Paix de Rastad, 12.

——— du Droit héréditaire à la Couronne d'Angleterre, 2 vol. 8.

——— de la Republique de Venise par Amelot de la Houssaye, 3 vol. 12.

——— de l'Empire par Heiss, 4 vol. 12.

Introduction à l'Histoire de l'Europe par Pufendorf, 4 vol. 12.

les Interêts des Princes d'Allemagne, 2 vol. 12.

Lettres du Cardinal d'Ossat, avec les Notes d'Amelot de la Houssaye, 5 vol. 12.

——— d'Estrade, Avaux & Servien, 3 vol. 12.

——— — & Memoires d'Estrade, 5 vol. 12.

——— du Chevalier Temple, 2 vol. 12.

——— & Memoires touchant la Conduite des Alliez pendant la derniere Guerre & dans les Négociations de Gertruydenberg, 3 vol. 8.

——— de Wicquefort, 12.

——— de Louïs XII. & du Cardinal George d'Amboise, 4 vol. 8.

Let-

Lettres du Cardinal Mazarin, 2 vol. 12.
——- du Cardinal de Richelieu, 12.
La Crise du Nord ou Réflexions sur la Politique du Czar, 12.
Morale de Tacite par Amelot de la Houssaye, 12.
Ministere du Cardinal Mazarin, 2 vol. 12.
Memoires du Cardinal de Retz, 4 vol. 8. 1718. N. Edit. sous presse plus ample, plus belle & plus correcte que les précedentes.
——— de Mr. Joly contenant ce qui s'est passé de plus remarquable pendant la Regence d'Anne d'Autriche & la Majorité de Louïs XIV. jusqu'en 1666. avec les Intrigues du Cardinal de Retz à la Cour, 3 Tom. 8.
——— de Marguerite de Valois, 8.
——— de Montresor, 12.
——— de Beauvau, 12.
——— de Jaques Melvill, 12.
——— Sur l'Origine des Guerres en Europe, 12.
——— de Brantome, 9 vol.
——— de la Paix de Munster, 8. & fol.
———- de Walsingham, 4. & 12.
——— du Duc de Guise, 12.
——— - du Duc de Sully, fol.
——— - du Duc de Nevers, fol.
——— - de Bentivoglio, 2 vol. 12.
——— - Idem en Italien.
——— Politiques pour servir à l'Histoire de la Paix de Ryswick par Du Mont, 4 vol. 12.
——— de Montecuculi, 12. Paris.
——— Idem en Italien, 12.
——— du Chevalier de Terlon, 12.
Obras de Perez, 8.
Oeuvres de Saint Evremond, 7 vol. 12.

Oeuvres de Rabelais, 6 tom. 8.
——— de Racine, 2 vol. 12.
——— de Machiavel, 6 vol. 12.
——— Idem en Italien.
le Parfait Ambaſſadeur, 8.
Politique tirée de l'Ecriture Sainte par Boſſuet, 2 vol. 8.
Recueil de Traitez de Paix &c. depuis la Paix de Munſter juſqu'à préſent par Du Mont, 2 vol. 12.
Raport du Comité Secret au ſujet des Lords Oxfort & St. Jean, avec leurs Lettres &c. 2 vol. 8.
les Soupirs de l'Europe à la vûë de la Paix.
Traité du pouvoir des Rois de la Grand-Bretagne, 8.
—— de l'Autorité des Rois par Talon, 8.
Tacite avec des Notes Politiques par Amelot de la Houſſaye, 4 vol. 12.
Teſtament Politique du Cardinal de Richelieu, 8.
—— —— de Colbert, 12.
——— - de Louvois, 12.
Vie de Sixte V. par Leti, 8.
—— du Cardinal de Richelieu, par M. Le Clerc, 2 vol. 8.
—— de Cromwell par Leti, 2 vol.
(Recueil de) Voyages au Nord contenant des Rélations de l'Iſlande, du Groenland, du Spitsbergh, de Terre-Neuve, du Japon, de la Tartarie, de la Corée, du Détroit du Waeigats &c. 4 vol. 12. avec figures.

PREFACE.

QUoique le Sieur Joly, Auteur de ces Memoires ne ſoit pas le principal perſonnage qui paroit ſur la Scene, il y joue néanmoins un Rôle ſi brillant & ſi diſtingué, qu'il efface en quelque ſorte le premier. En effet, il eſt preſque partout l'objet dominant. C'eſt lui qui donne les avis les plus ſages, qui inſpire les réſolutions les plus fermes, qui forme les projets les mieux concertez, qui imagine les expediens les plus déciſifs, qui trouve les temperamens les plus judicieux, & qui ſe charge avec ſuccès des négociations les plus délicates, & des entrepriſes les plus difficiles. On ne peut ſoupçonner raiſonnablement que ce portrait ſoit flatté. On ſçait que le Sieur Joly étoit un des hommes de ſon tems qui avoit le plus d'eſprit, de pénétration, de fermeté, d'adreſſe, & de toutes les autres qualitez qu'on lui attribue ici. Il regne d'ailleurs dans toute ſa narration un air de ſincerité qui plait d'abord; excepté ſur la fin de l'Ouvrage, où la malignité des traits Satyriques qu'il répand ſur le Cardinal de

Retz, ſrappe tellement qu'on n'en peut douter. Il ne faut point chercher ailleurs la ſource de ces invectives que dans le chagrin qu'il eut de voir que le Cardinal lui eut preferé le Sieur Malclerc ſon Ecuyer, qui avoit trouvé le ſecret de s'attirer toute la confiance de ſon Maître.

Pour ce qui regarde le langage de l'Auteur, il eſt ſurprenant qu'il ait écrit avec tant de politeſſe & d'élegance, dans un tems où notre Langue étoit bien éloignée de la pureté qu'elle à aujourd'hui. Son ſtyle eſt incomparablement plus uni & plus net que celui du Cardinal de Retz; & l'on voit qu'il s'eſt étudié à s'énoncer avec toute la clarté & tout l'ordre dont un diſcours hiſtorique eſt capable.

Au reſte, on ne doit pas prendre ces Memoires pour une repetition de ceux du Cardinal; car bien qu'on y rapporte d'abord à peu près les mêmes choſes, cependant on y remarque un grand nombre de faits nouveaux, & de circonſtances, ou entierement differentes, ou mieux détaillées. Outre cela le Sieur Joly va bien plus loin, & renferme les évenemens de pluſieurs années, dont il n'eſt fait aucune mention dans les premiers Memoires. L'on peut

peut même dire que ce qu'il a ajoûté eſt la partie la plus curieuſe de l'Ouvrage ; parce qu'on y voit la vie domeſtique & les qualitez perſonnelles du Cardinal de Retz developpées, & miſes dans tout leur jour.

On eſpere que le Public, qui a ſi bien reçû les premiers Memoires, ne fera pas aux ſeconds un accueil moins favorable. On ſe prepare à lui preſenter un troiſiéme Ouvrage qu'on peut nommer ſingulier, où l'on dévoile d'une maniere très-intereſſante le fond d'un myſtere, dont on n'a eu juſqu'ici que des idées ſuperficielles.

Comme celui qui donne preſentement cette édition des Memoires de JOLY alloit finir ſon Ouvrage, on lui a envoyé de France le même Livre imprimé à . . . . ſans nom de Libraire, ſinon qu'il y a au Titre, *à Rotterdam chez les Heritiers de Leers.* Cependant on avertit les gens de bon gout, que cette Edition eſt très defectueuſe, & tronquée. C'eſt dequoi on peut être convaincu, en liſant les éclairciſſemens Hiſtoriques qui ſuivent l'éloge du Cardinal de RETZ ; piece qui n'eſt pas dans l'Edition de France, non plus que le Memoire touchant le Cardinal de RETZ, &c. Ceux de Madame de Nemours, & la plus part des éclairciſſemens.

ELOGE DU CARDINAL DE RETZ,

Par D . . .

JEan François Paul de Gondy, Archevêque Titulaire de Corinthe, Coadjuteur de Paris, depuis Cardinal de Retz & second Archevêque de Paris, naquit au mois d'Octobre 1613 du Mariage de Philippe Emanuel de Gondy, Comte de Joigni avec Françoise Marguerite de Silly, fille d'Antoine de Silly, Comte de Rochepot. On lui donna pour Precepteur Vincent de Paul.

Le Cardinal de Retz fit voir dès l'enfance qu'il étoit né avec d'heureuses dispositions pour les affaires : Un esprît intriguant, & plein de ressources, beaucoup de penetration, beaucoup de jugement & une vivacité surprenante. Il avoit une Memoire extraordinaire ; puis qu'on assure qu'il recitoit par cœur à ses amis toute l'Histoire de sa vie, avec autant d'ordre, que s'il l'eut composée sur le papier. En sa jeunesse il parut plus propre à manier l'épée, qu'à lire dans un Breviaire. Il se batit plus d'une fois en duël. La vivacité de son esprit le rendoit impatient, d'ailleurs il avoit beaucoup de courage & beaucoup d'honneur. On le consacra malgré lui à l'Etat Ecclesiastique : Il l'avoue dans ses Memoires ; mais son grand genie s'assujettit bientôt aux fonctions pénibles de la Prêtrise, & l'on auroit dit qu'il étoit né pour être d'Eglise. L'envie de se faire aimer du peuple & de son

Cler-

Clergé lui donnerent l'éclat & les aparences d'un veritable Pasteur : car il aima constamment le monde, excepté les dernieres années de sa vie qu'il passa dans la retraite. Il avoit l'humeur douce & bienfaisante ; il parloit avec force, sur le champ & sans meditation : mais peux scrupuleux pour le choix des termes & pour l'arrangement des Phrases, il pensoit plutôt à persuader, qu'à plaire à l'oreille. Ses discours sont pleins de sentimens & de Maximes.

Il aimoit & admiroit la vertu Romaine, parce qu'il la trouvoit heroïque. Plutarque Salluste, Tite-live & quelques autres Anciens avoient fortifié cette grandeur d'Ame, d'ailleurs naturelle à Mr. le Cardinal de Retz. Il meriteroit d'être comparé aux grans Hommes de la Republique Romaine, si l'amour des plaisirs, l'ambition & la vanite n'avoient terni son merite & donné un air de faction à sa conduite.

Il avoit peu de pieté & peut être peu de Religion. Il préchoit comme un simple Curé & vivoit comme le Courtisan le plus mondain. Le peuple ébloui de la regularité Apostolique de Mr. de Retz ne faisoit aucune Reflexion sur la vanité, qui dans le fond étoit le veritable motif de cette Regularité.

L'amour de la gloire & le desir d'être loué le firent souvent paroitre avec succès, ce qu'il n'étoit pas; actif, quoique paresseux, toujours solide, bien que souvent occupé de bagatelles; sans ambition, quoique très ambitieux. Il l'avoue de bonne foi dans une conversation qu'il eut avec Joly, Auteur des Memoires qu'on donne presentement au public.

Cependant il faut avouer, que quand il vouloit, il alloit plus qu'il ne paroissoit possible d'aller, & que la penetration de son esprit trouvoit des moyens

yens impraticables aux autres. Il travailloit alors comme s'il étoit né laborieux & resistoit aux accidens avec une fermeté au dessus de l'homme.

Il se servit fort utilement des malheurs publics pour se faire Cardinal. Le Roi le nomma & donna peu de tems après des ordres secrets pour revoquer cette Nomination : mais plus vigilant en cette ocasion & mieux servi que la Cour, il prevint habilement le Roi & le Cardinal Mazarin. On croit qu'Innocent X. ne fut pas faché de mortifier celui ci par l'Elevation de M. de Retz. Dans la suite la Cour le fit arrêter au Louvre. Il soufrit avec courage ; à la fin il donna sa démission de l'Archevêché de Paris, pour se delivrer de la prison. Cependant on lui manqua de parole ; la Cour le fit conduire à Nantes. Sa prison ne changea que de nom : mais il eut le bonheur de s'en sauver même en plein jour, soutenu par son courage, & secouru de ses amis. Alors il revoqua sa demission, passa en Espagne & de là à Rome, où il assista au Conclave d'Alexandre VII. qui negligea les interêts du Cardinal. C'est ce qui l'obligea de se retirer en Franche Comté, d'où il erra pendant quelque tems en Allemagne, en Hollande, en Flandre & en Angleterre. Après la mort du Cardinal Mazarin, il se rendit aux volontés de la Cour & donna sa démission : mais il n'eut aucune part aux afaires du Gouvernement. On le craignoit, & si l'on fait attention aux Maximes Republiquaines, qui sont repandues dans les Memoires de cette Eminence ; il faut avouer que la Cour n'avoit pas tort de le craindre. Il entra dans divers Conclaves : mais enfin il prit le parti de la Retraite, resolu de passer dans la pieté les jours qu'il avoit encore à vivre. Alors il retrancha considerablement de sa dépense & se reduisant au necessaire, il acquita ses dettes avec beaucoup de generosité, On jugea diversement de cette Retraitte ; les uns

 l'at-

l'attribuerent au dégout du monde, les autres à l'age, qui annonce aux vieillars les aproches de la mort. Il demeura donc exposé encore à la malignité des jugemens des hommes : mais quoiqu'il en soit, sa retraite est la plus éclatante action de sa vie.

Le Cardinal de Retz mourut à Paris le 24. Aoust 1679. agé de 66. ans. Il nous a laissé des Memoires excellens & qui lui feront éternellement honneur ; la Conjuration de Jean Louïs de Fiesque, qu'il écrivit, comme il dit lui même, à l'age de 17. ans ; & quelques pieces sur les afaires du tems, desquelles il est parlé dans les Memoires du Cardinal, & dans ceux de Monsieur Joly.

ECLAIRCISSEMENS

Pour servir à l'intelligence des Memoires de Mr. Joli.

TOME PREMIER.

PAge 1. pour juger de la joye des Peuples à la nouvelle de la mort du Cardinal de Richelieu, il faut lire le Tableau du Gouvernement des Cardinaux Richelieu & Mazarin, de Colbert &c. Jamais on ne vit tant d'Epitaphes ſanglantes, de Vers Satiriques & de Paſquinades.

Ibid. Anne d'Autriche étoit une Eſpagnole fiere, imperieuſe, d'une humeur aigre & qui même quelquefois ſe piquoit d'une eſpece de Dévotion.

P. 2. Auguſtin Potier, Aumonier & confident de la Reine, & Evêque de Beauvais. Son peu de capacité parut en ce qu'il propoſa aux Hollandois de ſe faire Catholiques, pour conſerver les bonnes graces de la Cour & ſe maintenir dans l'Alliance de la France.

P. 3. d'Emery & quelques autres Miniſtres de ce tems-là étoient des gens d'un mérite paralléle à celui de ces affranchis, qui ſous les premiers Ceſars accablerent le peuple Romain.

p. 9. liſés Goiſet & non pas Griſel. Il rencontroit quelquefois dans ſes prédictions: je dis quelquefois.

p. 26. très haï ſans doute, témoins des milliers de Vaudevilles, d'Epitaphes & de Chanſons contre cette Eminence uſuriere.

p. 27. Il eſt Auteur aſſocié à la Chapelle dans le titre du joli Voyage que l'on appelle Voya-

ge de la Chapelle & de Bachaumont réimprimé plusieurs fois.

p. 33. Cet Abbé de la Riviere, depuis Evêque de Langres, legua en mourant cent Ecus à celui qui feroit son Epitaphe. En voici deux.

Monsieur de L. . . . est mort Testateur Olographe,
Et vous me promettez, si j'en fais l'Epitaphe,
Les cent Ecus par lui legués à cet effet:
Parbleu l'argent est bon dans le siecle où nous sommes
Comptez toujours: Cy git le plus méchant des hommes.
Payez : le voila fait.

Cy git un très grand personnage,
Qui fut d'un illustre lignage,
Qui posséda mille Vertus,
Qui ne trompa jamais, qui fut toujours fort sage.
Je n'en dirai pas davantage
C'est trop mentir pour cent Ecus.

p. 42. *La premiere aux Corinthiens*) par allusion au titre d'Archevêque de Corinthe, que portoit le Coadjuteur de Paris.

p. 43. Cette Masarinade, piece très-libre & très-forte se trouve parmi les Oeuvres de Scarron.

Scarron étoit un bel Esprit de ce tems-là, & très fameux par ses Ecrits boufons & burlesque: plus fameux encore, pour avoir été le Mari de Madame de Maintenon, qui sans doute ne s'attendoit pas alors à quelque chose d'infiniment plus avantageux

geux dans la ſuite; bien que devenuë, ſuivant la Chanſon.

Et plus vieille & plus laide
Que Madame Scarron,

Marigni étoit une autre bel Eſprit fort attaché à Monſieur le Prince.

p. 44. liſés Nerlieu & non pas Noirlieu.

p. 45. liſés Le Comte de Roian, & non pas le Comte de Rohan.

p. 46. Denis Antoine Cochon, & non pas Cohon, ancien Evêque de Dole.

p. 54. Ce Renard avoit été Laquais de l'Evêque de Beauvais, & enſuite ſon Valet de Chambre. Comme il entroit au Louvre, par le moyen de ſon Maitre, il avoit accoutumé de préſenter tous les matins un bouquet à la Reine, qui aimoit les fleurs. Ces petits préſens étant bien reçûs, Renard obtint de S. M. quelques recompenſes & entr'autres la jouiſſance d'une partie du Jardin des Thuilleries. Il y bâtit une Maiſon & l'embellit ſi bien, que ce lieu devint un reduit pour les perſonnes de la plus haute qualité. On s'y divertiſſoit, on y jouoit, & ſouvent même on y tenoit des conferences ſur les affaires du tems. Renard ſe fit peindre en jeune garçon qui préſentoit des fleurs à la fortune, pour tirer quelques préſens de la Déeſſe. La fortune tendoit la main pour recevoir le bouquet & faiſoit en ſouriant tomber une pluie d'or dans le ſein du jeune garçon.

p. 73. C'eſt à ce Guenaud qu'en veut Gui-Patin dans ſes Lettres. Guenaud étoit Medecin de la Reine & grand Partiſan de l'Antimoine. Il marchoit toujours à cheval. C'eſt pour cela qu'on faiſoit l'honneur à Guenaud de dire, en parlant de lui, *Guenaud & ſon cheval*. Il mourut en 1667.

p. 88.

p. 88. Jean de Montreuil Secretaire du Prince de Conti & ſon ſerviteur très-affectionné. Il étoit bel Eſprit & entendu aux affaires. Montereul, ou Montreuil, avoit beaucoup de genie, & ſupleoit parfaitemént à la petiteſſe d'eſprit de ſon Maître, qui n'avoit rien d'illuſtre que la naiſſance, & la gloire d'être frere du grand Prince de Condé,

p. 89. Monſieur le Cardinal de Retz avoue très naivement la peine que lui fit la ſoumiſſion de Madame la Princeſſe Douairiere. *Ie faillis*. dit-il, *à mourir de honte.*

p. 98. On s'aviſa d'envoyer un papier blanc plié en Lettre, à Mr. le Comte d'Harcourt, avec cette ſuſcription, *A Monſeigneur le Comte d'Harcourt ci-devant General &c, à préſent Prévoſt de Meſſ. les Marechaux.*

p. 117. Cet Archevêque d'Ambrun s'appelloit George d'Aubuſſon.

p. 126. La Ducheſſe de Longueville (dit Mr. de la Rochefoucaut,) avoit les avantages de l'eſprit & de la beauté en ſi haut point, ... qu'il ſembloit que la nature avoit pris plaiſir de former en ſa perſonne un Ouvrage parfait & achevé: mais ces belles qualitez étoient moins brillantes, à cauſe d'une tache..... qui eſt que bien loin de donner la loi à ceux qui avoient une particuliere adoration pour elle, elle ſe transformoit ſi fort dans leurs ſentimens, qu'elle ne reconnoiſſoit plus les ſiens propres.

p. 157. Au commencement. Le Duc de la Rochefoucaut colore du mieux qu'il peut cette action, qui etoit indigne d'un homme de courage & de naiſſance.

p. 165. l. 25. C'étoit en effet trop d'honneur que le Roi faiſoit à ſa Mere. On s'embarraſſa peu de l'éducation de S. M. & l'on peut lire à cette occaſion, les *Maximes pour l'Inſtitution d'un Roi, oppo-*

posées à celles du Cardinal Mazarin. Cet Ouvrage a eté fait par Mr. Joly Chantre de la Sainte Chapelle. Le Roi avoit de grandes qualitez naturelles, mais faute d'être cultivées, & malgré les Eloges flateurs & magnifiques des beaux esprits du Royaume, il s'y glissa beaucoup de hauteur & d'entêtement.

* Une soif de regner que rien ne pût éteindre,
L'orgueil de voir vint Rois le servir & le craindre.

Et pour tout dire beaucoup de *Mazarinisme.*

p. 188. Cet Abbé Fouquet étoit un fort méchant homme, ainsi que Servien & quelques autres suposts de la Tirannie. Ils avoient les qualitez de *Sejanus*, de *Narcisse*, de *Pallas*, ces fameux Scelerats de l'Ancienne Rome.

Tome II.

p. 20. Le Sieur de Longueil étoit Conseiller en la Grand' Chambre. Après son argent & sa fortune, ce qu'il aimoit le plus c'étoit l'Etat. Cinquante mille Ecus Mazarins lui firent quitter la Fronde. Voyez les Memoires de Mr. de la Rochefoucaut.

p. 28 l. 26. Ce n'étoit encore que le premier coup de cette Verge, qui dans la suite a frapé si rudement à coups redoublez.

p. 31. (Note prise dans l'Edition de France.) Le Cardinal Mazarin écrivoit sans cesse à la Reine, qu'il falloit faire arrêter le Cardinal de Retz, sans quoi il ne retourneroit jamais à Paris, où il ne croyoit pas être en sûreté, pendant qu'il y reste-

* Vers de Racine.

teroit un homme capable de lui tenir tête. De plus il ne vouloit retourner qu'après la prison du Cardinal de Retz, afin de mander à Rome qu'on l'avoit résolue sans sa participation.

p. 33. l. 4. (dans l'Edition de France.)

On lui offrit 7. Abbayes 50000. Ecus de pension & 100000. Ecus argent comptant.

p. 34. Le Cardinal de Retz représente le Duc de Brissac comme un homme de cire, chancellant, irresolu, prenant les premieres Impressions. Ce n'est pas là le Caractere d'un homme qui en gouverne un autre.

p. 37. l. 21. dans l'Edition de France, on a obmis ces parolles. *Ce dessein alloit à le faire perir en secret par assassinat & en trahison*; & plus bas ces deux mots, *de honte*.

p. 41. (Note de l'Édition de France.)

Le Cardinal de Retz se précipita par la même presomption qui perdit le Duc de Guise à Blois. Ils s'imaginoient l'un & l'autre, qu'on n'oseroit attenter à leur personne: Sans reflechir que le plus dangereux état pour un Sujet, c'est de se rendre redoutable à son Souverain.

p. 43. Au lieu de *Dannés* lisés *Daurat*.

p. 44. Cet Archevêque de Paris, Oncle du Cardinal de Retz étoit une bête mitrée, incapable de faire du bien & du mal, sinon par hazard & purement en Machine,

p. 46. lig. 21. On a retranché ces deux mots dans l'Edition de Paris, (*lache conseil.*)

p. 55. l. 3. (Note de l'Edition de France.)

Le Cardinal fait un portrait affreux de cet homme. Il étoit dur, inhumain, impitoyable, livré à ses Interêts, capable de tout entreprendre pour sa fortune. Il est étonnant que le Cardinal doutât qu'un tel avanturier fut prêt à sacrifier son devoir pour de l'argent.

p. 55.

p. 56. (Note de l'Edition de France.)

On attribuë la phrenesie de Braguelone à une autre cause. Il n'étoit point entré en prison pour porter le Cardinal à se démettre: Car c'étoit l'homme du monde le moins propre à une négociation; mais pour lui tenir compagnie. Il tomba bientôt dans une mélancholie affreuse, qui lui renversa la tête.

p. 57. (Note de l'Edition de France.)

Le Nonce éut ordre de s'arrêter à Lion, & le Pape ne poussa pas plus loin cette affaire, de crainte de commettre son autorité.

p. 59. Claude Duflos Sieur d'Avanton, Gentilhomme de Poitou.

p. 61. Le Chapitre s'assembla dés 5. heures du matin, une heure aprés la mort de l'Archevêque de Paris.

p, 62. l. 27. Cette maniere d'agir ressembloit, si l'on veut, à celle d'Henry VIII. Il y avoit au moins ceci de commun; beaucoup de fierté & de violence, une volonté absoluë, une autorité qui ne pouvoit souffrir de replique. En ce tems-là Mazarin étoit plus que jamais l'Oracle de la Reine Anne d'Autriche; le Roi commençoit à s'emanciper; des gens nés petits vouloient s'élever, & ces petites gens voloient bien haut.

p. 62. (Note de l'Edition de France.)

La procuration pour prendre possession n'avoit point été signée par le Cardinal de Retz. Le principal d'un College, (on croit qu'il s'appelloit le Houx,) demanda à voir son écriture & la contrefit si bien, que tout ce que l'on a crû avoir été écrit par le Cardinal l'étoit par lui.

p. 64. l. 33. (Note de l'Edition de France.)

Cela ne fut pas difficile à ce Seigneur, qui forçoit son naturel en prenant le ton menaçant: Car il étoit

toit l'homme de la Cour le plus poli & le plus civil.

p. 75. Le Maréchal de la Meilleraye étoit pourtant si accoutume à la soumission, qu'il trembloit quand le Cardinal Mazarin parloit un peu haut, L'interêt l'endurcit enfin, & bien lui en prit, car sa Maison hérita des concussions de S. E.

p. 83. Lisés le Marquis de Vassé.

p. 88. Le Cardinal racconte un peu autrement son évasion, & les particularitez qui la suivirent.

p. 89. l. 26. (Note de l'Edition de France.) Il fut vingt fois sur le point de s'evanouïr, & pour l'empêcher il étoit obligé de se tirer les cheveux de toute sa force.

p. 93. l. 15. Pas trop resolument: au contraire il dit cela d'un air fort niais & Normand.

p 94. l. 1. (Note de l'Edition de France.) Il ajoutoit que si Joly pouvoit tomber entre ses mains, il le feroit pendre au creneau sur lequel étoit monte le Cardinal pour descendre.

p. 98. l. 21. (Note de l'Edition de France.) Il n'y avoit point de choix à faire; Bellisle étoit l'unique endroit où le Cardinal pût se retirer pour quelque tems: encore eut il de la peine à s'echaper.

p. 101. Arras étoit une Place de grande importance aux Espagnols. Un peu avant que les François la prissent, on disoit par derision à Arras,

Quand les François prendront Arras,
Les Souris mangeront les Chats.

Les François la prirent, & que n'auroient-ils pas pris, commandez par des Heros? On retrancha une lettre au Vers, & l'on dit alors :

Quand les François rendront Arras,
Les Souris mangeront les Chats,

Ibid. (Note de l'Edition de France.)

Les Espagnols étoient commandez par le Prince de Condé, & ils furent obligez de lever le Siege, après avoir été forcez dans leurs Retranchemens. Il en seroit arrivé tout autrement, si Fuensaldagne avoit suivi le sentiment de M. le Prince, qui fit admirer son habileté dans sa retraite.

p. 102. l. 18. (Note de l'Edition de France.)

Le Cardinal de Retz n'étant pas venu à Paris, il est probable que la marche des Espagnols n'auroit pas produit un grand effet, dont le fondement étoit sa présence. Le Cardinal Mazarin dit à cette occasion, que la fortune, qui avoit favorisé l'évasion du Cardinal de Retz, s'en étoit en quelque façon repentie, à cause de sa chute qui en avoit rendu les suites inutiles.

p. 104. (Note de l'Edition de France.)

A la premiere nouvelle qu'eut M. de la Meilleraye de la retraite de M. de Retz dans l'Isle, il fit mettre en Mer quantité de Barques longues pour empêcher sa sortie. On ne peut même douter raisonnablement qu'il n'ait pris cette précaution; car il étoit très-mortifié de la fuite de son prisonnier & du bruit qui couroit à la Cour, qu'il l'avoit favorisée.

p. 107, l. 4. (Note de l'Edition de France.)

Les suites de chaque heureux évènement étoient toujours l'exil ou l'emprisonnement de quelques-uns des Ennemis du Cardinal Mazarin; & le bonheur public annonçoit les malheurs de quelques particuliers.

p. 108. l. 13. (Note de l'Edition de France.)

Le Cardinal d'Ossat écrivoit à Henry IV. *Sire*, gagnez des Batailles par delà, & vos affaires iront

bien par deçà; c'est-à-dire, à Rome, où le Cardinal étoit alors pour ménager l'absolution du Roi.

p. 111. l. 11. (Dans l'Edition de France on a retranché ces mots *dit-on*.

Ibid. (Note de l'Edition de France.)

La Vie du Cardinal fut en fort grand danger à Tudela; quelques mutins ayant proposé d'entrer chez lui de force pour l'assassiner: Ce qui lui faisoit dire long-tems après, qu'il surpassoit Henry IV. en un point, puisque la Vie de ce Prince n'avoit été en danger qu'onze fois & que la sienne y avoit été quinze.

p. 118. lisez l'*Ambrogiano*.

Ibid. l. 15. (Note de l'Edition de France.)

Le Grand Duc donna la premiere place au Cardinal de Retz & le fit mettre sur un siege plus élevé que le sien. Le Cardinal reçut ces honneurs avec beaucoup de modestie.

p. 123. lisez la *nnée grise*.

p. 125. (Note de l'Edition de France.)

Voici un trait de l'avidité de Donna Olympia. Un Seigneur lui ayant envoyé de très-beaux fruits dans un bassin d'argent, elle retint tout, prétendant que le bassin faisoit partie du présent.

p. 121. Dans la Note, lisez *Durazzo*, *Costagati*, *Filomarini*, & plus loin dans la même Note *Raggi*.

p. 135. (Note de l'Edition de France.)

On appelloit cette Faction l'Escadron volant, parce qu'elle paroissoit détachée des deux autres & comme voltiger entre-elles.

p. 136. Dans la Note lisez *Rondavivi*.

p. 144. Le Cardinal de Retz donne une idée bien differente du Sieur De Lionne.

Ibid. (Note de l'Edition de France.) Croissy Fouquet & non Croisy, n'etoit rien au Sur-Intendant; famille toute differente & ennemie.

p. 151. Lisés du College des Grassins, c'est de le Houx, dont il est parle ici.

Ibid. On a oublié dans l'Edition de France, les paroles qui suivent: *Ces deux hommes osoient bien, au milieu de Paris & sous une autorité qui ne trouvoit point d'oposition, insulter impunement à la Cour.*

p. 157. Après Antoine Denis ajoutés Cochon.

p. 161. On pretend que des Motifs purement humains porterent cette Reine à renoncer à la Couronne, & sur cela on peut lire Vigneul Marville dans le 3. Tome de ses Melanges. La nature se manqua en formant cette Princesse. C'étoit une maniere de *Virago*, un ambigu. Elle tenoit des deux sexes, imitoit les hommes tant qu'elle pouvoit & dans l'occasion étoit femme autant que femme qu'il y ait au monde. Du reste elle montoit un Cheval, faisoit le coup de pistolet, couroit le Cerf, aimoit quelquefois les gens de Lettres, se croyoit une Heroïne & vivoit en Avanturiere.

p. 162. Lisés *Morel*, au lieu de *Moulet*.

p. 171. Lisés *Maremme* & non *Maresine*.

p. 179. L. 16. l'Edition de France à retranché ces mots, *en certaines occasions*.

181. (note de l'Edit: de France.)

On a dit du President de Bellievre, qu'il étoit plus grand par ce qu'il n'avoit pas fait, que par ce qu'il avoit fait; à cause des exactions qu'il avoit empêchées. On trouva après sa mort, dans son Cabinet, grand nombre d'Edits onereux au Peuple, qu'il n'avoit pas voulu verifier au Parlement.

p. 19. L. 14. (Note de l'Edit: de France.)

Joly qui témoigne par tout ailleurs tant de mepris pour Malclerc, cite ici ces parolles comme une sentence, parce qu'elles sont injurieuses au Cardinal.

p. 197. (Note de l'édition de France.)

Le fin Cardinal sachant que le Roi n'en viendroit

ja-

jamais jusqu'à épouser sa Niece & qu'elle ne pouvoit être tout au plus que sa Maitresse, craignit que ce Prince ne s'en degoutât ensuite & que la disgrace ne retombât sur lui même par contre-coup. Il prit donc le parti de l'eloigner, & ce fut un trait de prudence.

p. 198. L. 13. C'étoit une feinte de l'Espagne pour faire craindre au Mazarin qu'on n'abandonnât au Prince une partie considerable des Pais bas.

p. 199. L. 6. l'Edit. de France à taché d'adoucir tout le commencement de ce paragraphe & a suprimé ces paroles : *S'il lisoit, il ne lisoit que des Livres de badineries & de fadaises.* On en a fait autant un peu plus bas dans le recit de la dispute de M. de Retz avec son Ecuyer.

p. 202. L. 9. (Note de l'Edit : de France.)

Le Roi d'Angleterre écouta cette proposition avec mepris & dit que la fortune ne lui avoit point encore fait de pareille insulte.

p. 204. Le Testament de M. Colbert raporte des particularités assés curieuses de la mort du Cardinal Mazarin. On peut voir ce qu'il en dit au Chap. 3. Mais cet Ouvrage n'est pas des plus autentiques. Il traita la mort de bagatelle & pour dire la verité il mourut sans inquietude, comme le plus vertueux de tous les hommes. Mille Epitaphes obscurcirent la memoire de cet illustre Maltotier. En voici une.

Cy git l'Eminence deuxieme,
Dieu nous garde de la troisiéme.

p. 205. (Note de l'Edit. de France.)

C'est ce Barthet qui avoit été chargé de proposer le Mariage d'une Niece du Cardinal Mazarin & de promettre au Roi de la Grande Bretagne douze Millions pour sa dot.

p. 210. (Note de l'Edit. de France.)

On engagea auparavant adroitement M. Fouquet à se défaire de sa charge de Procureur General, sous prétexte qu'etant chargé de toutes les afaires depuis la mort du Cardinal Mazarin, elle lui devenoit inutile. La Cour alla en Bretagne pour s'emparer de Bellisle que le Sur-Intendant avoit achetée de la Maison de Retz & fait fortifier en cas de revers. Mr. le Tellier ne voulut se mêler du procès ni directement ni indirectement.

p. 218. (Note de l'Edit. de France.)

L. 13. Il est visible que le Sieur Joly est outré lui même & qu'il charge son Tableau. Il regne ici & dans la suite de cet ouvrage un esprit de Satire & de malignité qui supose beaucoup de chagrin contre le Cardinal de Retz. Il l'accuse de timidité, d'irresolution & d'attachement au plaisir. Mais dans l'étrange situation où se trouvoit le Cardinal, pouvoit il se déterminer facilement ne voyant, pour ainsi dire, autour de lui que des precipices? & d'ailleurs ne voit on pas tous les jours que l'abatement est l'éfet du grand chagrin? L'inaction & l'irresolution une suite de l'abatement? Pour l'attachement aux plaisirs; il seroit dificile de le justifier tout à fait; mais outre qu'il n'y a personne qui n'ait son défaut, l'Auteur lui attribue bien des foiblesses qu'il n'eut point & grossit celles qu'il eut en éfet.

p. 220. Au lieu de ces mots: *Il proposa encore au même personnage de passer en Angleterre plus de quinse mille livres &c.* lisés, *Il proposa encore au même personnage de passer en Angleterre avec Malclerc, pour y toucher une somme de plus de quinze Mille liv. Sterlings &c.*

p. 220. L. 31. Le Sieur Joly ne fait pas justice en cette occasion au Cardinal de Retz. Ce n'étoit point du tout le Caractere de cette Eminence, on peut voir ce qu'ont ecrit les Auteurs Contempo-

rains

rains du Cardinal, qui ne l'ont jamais accusé d'une pareille obliquité. Il agissoit de bonne foi, mais il n'avoit plus de credit à Rome.

p. 221. Mr. de Marca mourut le 29 Juin 1662. agé de 68. ans. Il avoit été President au Parlement de Pau, Conseiller d'Etat & Archevêque de Thoulouse. Il fut nommé à l'Archevêché de Paris, & mourut voyant la terre promise, mais sans y metre le pied. On lui fit cette Epitaphe.

Ici git Monsieur de Marca,
Que notre grand Prince marqua
Pour être Chef de son Eglise.
Mais la mort qui le remarqua,
Et qui se plait à la surprise,
Dès aussi-tôt le démarqua.

p. 221. Tout le commencement du paragraphe qui commence par ces mots, *le Duc de Crequy*, &c. manque dans l'Edition de France jusqu'à ces mots, *les Corraspondans &c.* Quoiqu'on raconte ici de cette afaire, il y en a qui l'attribuent au desir de vengeance dans Mario Chigi frere du Pape & que tout le reste ne fut qu'un prétexte.

p. 224. (Note de l'Edition de France.)

Esprit Flechier mort en 1710. agé de 78. ans son merite l'avoit fait nommer à l'Evêché de Lavaur en 1685. & ensuite à celui de Nimes en 1687, Il avoit été reçû de l'Academie Françoise en 1673. à la place de M. Godeau Evêque de Vence.

p. 225. (Note de l'Edition de France.)

On avoit deja donné le nom d'Eminence Grise auparavant au P. Joseph, favori du Cardinal de Richelieu, dans l'Epitaphe qu'on lui fit.

Cy git au Chœur de cette Eglise
La petite Eminence grise,

Et

Et quand au Seigneur il plaira,
L'Eminence Rouge y gira.

p. 227. (Note de l'Edition de France.)
Cette Genealogie a été imprimee en l'Année 1682. par les soins de Madame de Lesdiguieres.

p. 228. (Note de l'Edit : de France.)
On n'a jamais doute que M. le Tellier n'eut une jalousie secrete contre Monf. Colbert; parce que le Roi avoit souvent des conversations particulieres avec lui & qu'il paroissoit prendre beaucoup de confiance en ses avis.

p. 229. M. le Cardinal de Retz parut devant S. M. avec un air respectueux & un peu embarasse, qui est assés celui des personnes qui reparoissent devant leur Souverain, après une longue disgrace. Cette Note est de l'Edition de France, aussi bien que la suivante.

p. 232. L. 12. Le Cardinal s'en explique d'une maniere bien differente. Il dit au contraire, que depuis ses disgraces il lui en avoit beaucoup plus couté qu'auparavant avec ses Domestiques, qui n'etoient jamais contens; quoi qu'ils fussent tous très bien payés Il parle en particulier du Sieur Joly comme d'un esprit un peu dificile & sujet à prendre souvent des travers.

On n'a reçu ces Eclaircissemens qu'après que l'Impression des Memoires etoit achevée.

On doit prendre garde, qu'on a mis mal à propos au Titre de cette Edition, que Mr. Joly étoit Conseiller au Parlement. Il étoit Conseiller au Chatelet.

MEMOIRES DE M. JOLI.

LE Ministere du Cardinal de Richelieu étant devenu odieux, la nouvelle de sa mort fut reçûe géneralement dans toute la France, avec des témoignages & des sentimens d'une joye qu'on ne peut assez exprimer; & même comme cette mort fut bien-tôt suivie de celle du Roi Louïs XIII. & que la Régence fut donnée à la Reine, cette joye fut extrêmement augmentée par l'esperance qu'on eut d'un changement avantageux, & que la Reine, qui avoit elle-même beaucoup souffert des violences du Cardinal de Richelieu, prendroit une conduite opposée à celle de ce Ministre, d'autant plus que jusqu'alors S. M. avoit toujours paru fort sensible à la misere des Peuples, & aux disgraces des Particuliers. Mais comme on remarqua bien-tôt après que la Reine en changeant d'état avoit aussi changé d'humeur & de sentiment; comme on vit qu'elle remettoit le Gouvernement du Royaume,

& le ſoin des affaires au Cardinal Mazarin, après s'être defaite de l'Evêque de Beauvais, à qui elle avoit de grandes obligations & qui étoit au moins un homme de bien, chacun ſe figura diverſement & à ſa mode les raiſons de ce choix & de cet attachement à un Etranger, de ſorte qu'elle tomba inſenſiblement dans le mépris de la plûpart des grans Seigneurs & autres perſonnes de qualité, même de quelques-uns de ſes amis particuliers, qu'elle ſollicitoit fort inconſiderément de s'attacher à ſon nouveau Favori.

Auſſi les Peuples au lieu du ſoulagement qu'ils avoient attendu, ſe trouvans plus que jamais accablez de nouveaux ſubſides, les belles eſperances qu'on avoit eues, & les acclamations générales qui avoient été faites lorſque la Reine amena le nouveau Roi à Paris, & qu'elle fut déclarée Régente, ſe tournerent ſubitement en murmures, en imprecations & dans une eſpece de deſeſpoir qui eſt toujours plus violent en ceux qui ont commencé d'eſperer, & qui ſe trouvent tout d'un coup fruſtrez de leur attente.

Voila dans la verité quelle fut la cauſe des Barricades, car bien qu'elles ne ſoient arrivées que plus de cinq ans après la Régence, les degoûts, qu'on donnoit ſans ceſſe à toutes ſortes de perſonnes, & les impoſitions qui augmentoient tous les jours au lieu de diminuer, aigriſſoient ſi fort les eſprits, & les tenoient dans une agitation ſi continuelle, qu'il y a moins de ſujet de s'étonner, que les Barricades ayent été faites, que de ce qu'elles ne ſe ſoient pas faites plûtôt.

On avoit ſouffert long-tems avec patience, on avoit laiſſé mourir le Préſident de Barillon, dans la priſon d'Amboiſe, où la Reine l'avoit jetté quoi qu'il eût contribué plus que perſonne à faire dans le Parlement tout ce qu'elle avoit voulu lors de la Ré-

Régence. Bien-tôt après que M. le Duc de Beaufort eut amené le Roi, & la Reine à Paris, on le vit renfermer dans Vincennes, ſous prétexte d'une accuſation ridicule contre la vie du Cardinal Mazarin, & on l'y laiſſa languir pluſieurs années. On murmuroit publiquement du deſordre des Finances, on parloit ouvertement contre d'Emery homme violent, & de baſſe naiſſance, qui avoit été fait Surintendant. Le Parlement s'étoit aſſemblé pluſieurs fois ſur la fin de l'année 1647. pour l'Edit du Tarif que la Cour fut obligée de reformer. Le Peuple s'attroupoit tous les jours dans le Palais, & dans les Places publiques, & même comme on envoya le Regiment des Gardes dans la rue St. Denis, pour favoriſer l'enlevement de Cadeau fameux négociant, de Croiſet Procureur au Châtelet de Paris, & de quelques autres bons Bourgeois qui pourſuivoient avec chaleur au Parlement une requête qu'ils avoient préſentée contre l'Edit du Domaine, le Peuple s'étoit émû & avoit ſonné le tocſin aux Egliſes de la même rue, & des environs, & s'étoit ſi bien mis en état de défendre ceux qu'on vouloit arrêter, que les Gardes furent obligez de ſe retirer auſſi-bien que le Lieutenant Civil, qui avoit eu ordre d'aller en perſonne faire cette execution.

Depuis ce tems-là le Peuple, dans tous les quartiers de Paris, & pendant toutes les nuits, ſe mit à faire des décharges d'armes à feu ſi continuelles, qu'il étoit aiſé de voir que tout le monde ne ſongeoit pas ſeulement à ſe tenir ſur ſes gardes, mais encore ſe diſpoſoit à quelque choſe de fort extraordinaire.

Cependant parce que le Parlement, & les autres Compagnies ne s'étoient pas encore entierement déclarées, & qu'elles tâchoient toujours de conſerver un milieu entre les violences de la Cour,

& les ressentimens du Peuple, les choses traînoient en longueur, & il ne seroit peut-être rien arrivé de considerable, si l'imprudence du Ministre, & de ses Suppôts n'avoit, au commencement de 1648, fait deux choses qui choquoient si directement les interêts de toutes les Compagnies Souveraines, qu'elles furent enfin comme forcées de faire pour leur conservation particuliere ce qu'elles n'auroient pas voulu pour le bien public.

Ce n'est pas qu'il n'y eût dans toutes ces Compagnies bon nombre de fort honnêtes gens dont les intentions étoient droites, & sans aucun interêt particulier; mais leurs bonnes intentions étoient tellement traversées par la cabale, & par la corruption des méchans, que la Cour auroit à la fin triomphé des larmes des Peuples & des efforts des Magistrats, si elle ne se fut embarassée elle-même dans ses desseins par sa mauvaise conduite.

Quoi qu'il en soit, la premiere des Entreprises de la Cour qui commença d'échauffer les Compagnies Souveraines, fut l'Edit que le Roi porta au Parlement au mois de Janvier 1648. contenant la création de 12. Maîtres des Requêtes; car bien que cet Edit ne semblât regarder que le corps des Maîtres des Requêtes, les conséquences en retomboient sur toute la Robbe, & il y avoit peu de familles qui n'y fussent interessées pour leurs parens ou pour leurs amis. De plus, comme on vit que les Maîtres des Requêtes s'assemblerent le même jour, & que le lendemain ils formerent opposition à l'Edit, par des Députez de leur Corps qui entrerent à la grand' Chambre; cette action de vigueur d'une Compagnie, qui n'avoit pas coûtume d'en faire paroître contre les desseins de la Cour, reveilla tout le monde, d'autant

tant plus qu'on ſavoit que cette Aſſemblée s'étoit faite contre les défenſes expreſſes du Chancelier, & qu'on y avoit arrêté de faire de leurs bourſes particulieres une ſomme de douze mille livres par an à chacun de ceux de leur Corps qui pourroient être exilez, & qu'en cas de mort de quelqu'un d'entre eux avant le rétabliſſement du Droit annuel ils ſe cottiſeroient tous pour payer la valeur de la Charge à la Veuve, & aux héritiers du défunt.

La ſeconde choſe qui obligea les Compagnies Souveraines à ſe réunir contre la Cour, fut la ſaiſie des gages de Mrs. de la Chambre des Compte, du Grand Conſeil, & de la Cour des Aides, ſous prétexte du prêt dans lequel on les voulut comprendre pour le renouvellement de la Paulette, quoi que ce prêt n'eût jamais été payé que par les Officiers ſubalternes.

La Comedie en muſique qui dans ce même tems fut repréſentée pour la premiere fois au Palais Royal, pour laquelle on avoit fait venir d'Italie quantité de Muſiciens & de Chanteuſes, & qui coûta plus de cinq cens mil écus, fit auſſi faire beaucoup de réflexions à tout le monde, mais particulierement à ceux des Compagnies Souveraines qu'on tourmentoit, & qui voyoient bien par cette dépenſe exceſſive & ſuperfluë que les beſoins de l'Etat n'étoient pas ſi preſſants, qu'on ne les eût bien épargnez ſi l'on eût voulu.

S'ils ne témoignerent pas hautement dans le monde le reſſentiment qu'ils avoient de la dureté de la Cour, & du peu de menagement qu'elle avoit pour eux, ils ne laiſſerent pas de prendre des meſures ſecretes entre eux pour leurs interêts communs, & jugeant bien que ce qui les regardoit en particulier ne feroit pas aſſez d'effet dans

l'esprit du Peuple, & ne seroit pas assez appuyé, s'ils ne prenoient le prétexte du bien public, & de la réformation des Finances, ils resolurent de ne point parler d'autres choses; ensuite de quoi Mrs. du Grand Conseil, & de la Cour des Aides, firent un arrêté d'aller demander à Mrs de la Chambre des Comptes la jonction de leur Corps, pour travailler ensemble à la réformation de l'Etat, sans parler ni du prêt qu'on leur demandoit, ni de la saisie de leurs gages.

Cette resolution surprit fort tout le monde, d'autant plus qu'elle fut suivie par Mrs. de la Chambre des Comptes, qui nommerent sur le champ des Députez pour aller avec ceux de la Chambre des Aides proposer à Mrs. du Parlement l'union des quatre Compagnies, laquelle après toutes les remises, & nonobstant les artifices du Cardinal Mazarin fut resolue par arrêt du 13. Mai 1648. & ordonné qu'à cet effet les Députez des quatre Compagnies s'assembleroient à la Chambre de St. Louïs pour y déliberer sur le soulagement du Peuple, & le bien de l'Etat.

Cet Arrêt d'Union fit un très-grand bruit à Paris & dans toutes les Provinces, & la Cour qui ne s'y attendoit pas fit tous ses efforts pour le renverser, jusques à se relâcher à l'égard des Compagnies Souveraines de la demande du prêt. Mais ces offres faites hors de saison ne furent pas écoutées, les Compagnies redoublant leur vigueur par la foiblesse de la Cour, & témoignant hautement qu'elles n'avoient jamais eû d'autres intentions, que le soulagement du public.

Ainsi la Cour, qui voyoit tous les jours diminuer son credit, & son autorité, resolut de tenter les voyes de la force, & la nuit du Jeudi au Vendredi devant la Pentecôte elle fit arrêter les

Srs.

Srs. Turgot & d'Argouges Conſeillers au grand Conſeil, qui furent conduits au Mont Olympe, & le Préſident Lotin & deux Conſeillers de la même Compagnie, qui furent menez à Pont-à-Mouſſon, & les Srs. de Cheſel & Guerin Conſeillers de la Cour des Aides, qui furent releguez à Nanci.

Le Conſeil donna auſſi des Arrêts de caſſation contre celui du Parlement du 13. Mai, & le Sr. Guenegaud Secretaire d'Etat fut envoyé au Palais avec le Sr. Carnavalet Lieutenant des Gardes du Corps pour tirer la feuille du Regiſtre où étoit cet Arrêt; mais un petit Commis qui étoit dans le Greffe ne lui ayant pas voulu obeïr; ſa reſiſtance fit que le bruit de cette entrepriſe ſe répandit auſſi-tôt dans la grande Salle, dont les Marchands fermerent toutes les portes, & ils ſe préparoient à faire pis ſi les Srs. Guenegaud & Carnavalet ne ſe fuſſent ſauvez par un eſcalier derobé ſans executer leur entrepriſe.

Il y eut encore à peu près dans le même tems une bagatelle qui ne laiſſa pas d'aigrir extrêmement les eſprits même les moins emportez du Parlement; ce fut la précaution ridicule qu'on eut à la Cour d'envoyer un Eſpion devant la Maiſon du Préſident de Meſmes, parce qu'on avoit ſû qu'il avoit dans une occaſion opiné aſſez vigoureuſement contre ſa coûtume. Cet Eſpion écrivoit ſur des tablettes les noms de tous ceux qui entroient chez le Préſident, lequel en ayant été averti envoya chercher un Commiſſaire, & fit mettre l'Eſpion au Châtelet d'où il fut tiré le lendemain de grand matin par un Exempt des Gardes de la Reine, de ſorte qu'il étoit en liberté quand le Parlement envoya au Châtelet, pour le transferer à la Conciergerie; ce qui fut trouvé très-mauvais par toute la Compagnie, dont quelques-

uns crurent que ce n'étoit qu'un jeu, & une piéce faite à la main pour donner plus de credit à ce que diroit dorenavant ce Président dont les avis étoient fort suspects.

Il arrivoit ainsi tous les jours de petits incidens qui augmentoient la chaleur du Peuple, & diminuoient son respect pour la Cour, de maniere qu'on declamoit hautement contre les Edits dans tous les lieux publics, & principalement dans la Sale du Palais. Il y eut même des femmes qui s'assembloient les Samedis aux portes de Nôtre-Dame, lorsque la Reine y alloit entendre la Messe, lesquelles ne pouvant aborder de Sa Majesté pour lui parler, en étant empêchées par les Gardes, se mirent à crier plusieurs fois, *A Naples*, *à Naples*, pour marquer que si on ne leur faisoit justice on en feroit autant à Paris, qu'on en avoit fait à Naples peu de tems auparavant.

Toutes ces choses ne faisoient pourtant pas beaucoup d'impression sur l'esprit de la Reine, ni des Ministres, quoique des Exemples de cette nature soient toûjours très-dangereux; parce qu'ils entrainent insensiblement les Peuples dans les mêmes dispositions qu'ils remarquent chez leurs voisins. Ce qui se passoit en Angleterre faisoit aussi un tres-mauvais effet, & bien que tout le monde desapprouvât l'emportement des Anglois, on n'en blâmoit que l'excès & non pas les raisons, & le Peuple tomboit imperceptiblement dans le sentiment dangereux qu'il est naturel, & permis de se défendre & de s'armer contre la violence des Superieurs.

La sortie de M. de Beaufort du Bois de Vincennes, d'où il se sauva le jour de la Pentecôte 1648, augmenta aussi beaucoup les esperances du Peuple, qui dès ce moment regarda ce Prince comme un Chef capable de le défendre contre les

entre-

entreprises de la Cour ; on ne parloit d'autre chose dans le monde, & la haine qu'on avoit contre le Cardinal Mazarin fit regarder la liberté de ce Prince comme le commencement de celle du public.

Ce Prince entretenoit depuis long-tems une intelligence secrette avec un de ceux qui le gardoient, appellé Vaugrimaut, lequel ayant fait provision de cordes, & d'autres choses necessaires pour son dessein, le jour de la Pentecôte une heure après midi il entra dans la Gallerie du Donjon, avec M. de Beaufort qui s'y promenoit tous les jours avec le Sr. de la Ramée Gouverneur du Château de Vincennes, & ayant fermé par dedans la porte de la Gallerie au verrouil, il se jetta sur cet Officier avec Mr. de Beaufort, & après l'avoir bien lié, & lui avoir mis une poire d'angoisse dans la bouche pour l'empêcher de crier, Vaugrimaut prit les devants sans façon & se coula par une corde dans le fossé, disant à ce Prince, qu'il étoit juste qu'il se vit le premier hors de danger puisqu'il y alloit de sa vie, au lieu que si on venoit à reprendre son Altesse, il en seroit quitte pour garder une prison plus resserrée. Ainsi M. de Beaufort ayant cedé le pas à son Liberateur descendit, après lui, dans le fossé, d'où ils furent tirez tous deux aussi-tôt avec d'autres cordes par des hommes qui les attendoient, sous la conduite de Vaumorin Gentilhomme du Duc, & étant monté à cheval, il se rendit lui quatrième dans le Païs du Maine & d'Anjou, & demeura quelque tems caché chez le Curé de la Flêche

La Cour fut surprise de cet évenement dont on avoit cependant averti le Cardinal Mazarin, quelques jours auparavant, & qui avoit été prédit par l'Abbé de Marivaux & Grisel Avocat,

 qui

qui ſe mêloient d'Aſtrologie. La choſe fut traitée de bagatelle. Cependant l'Abbé de Marivaux étoit ſi perſuadé de la certitude de ſa prédiction, qu'il l'avoit publiée avec toutes ces circonſtances, & quelques-uns de ſes amis l'ayant rencontré au Cours le jour qu'elle eut ſon effet, & lui ayant dit tout haut que M. de Beaufort étoit encore à Vincennes, il lui répondit froidement qu'il n'étoit pas encore quatre heures, & qu'il falloit qu'elles fuſſent paſſées avant qu'il fut en droit de faire des railleries. Enfin l'affaire fit tant de bruit, & les Avis réïterez qui furent donnez au Cardinal, firent tant d'impreſſion ſur ſon eſprit qu'il dépêcha un Exprès au Sr. de la Ramée, pour l'avertir de ſe tenir ſur ſes gardes, ſans s'expliquer davantage; mais la Ramée n'avoit garde de ſoupçonner Vaugrimaut, qui étoit ſon homme de confiance.

D'un autre côté les nouvelles qui arrivoient tous les jours de Munſter faiſant deſeſperer de la Paix acheverent de ſoulever les Eſprits du Peuple, qui rejettoit ſur le Cardinal le retardement & les obſtacles de ſa concluſion.

Dès l'année 1643. la Cour avoit envoyé à Munſter M. le Duc de Longueville, & Mrs. d'Avaux & Servien en qualité de Plenipotentiaires, où après pluſieurs difficultez ſuſcitées par Servien qui avoit le ſecret du Cardinal, on ne laiſſa pas de convenir de pluſieurs Articles qui furent trouvez juſtes & avantageux à la France par Mrs. de Longueville & d'Avaux. Il eſt même certain que ces deux Plenipotentiaires étoient diſpoſez à les ſigner; mais Servien s'y étant oppoſé ils n'eurent pas aſſez de courage pour le faire, quoi que leurs Commiſſions leur donnaſſent le pouvoir de ſigner lors qu'ils ſeroient deux d'un même avis. Après quoi M. de Longueville étant revenu en France,

tous

tous ceux qui avoient été avec lui confirmerent ce qui avoit été écrit de Munster, de sorte qu'on ne douta plus que le Cardinal Mazarin n'empêchât la conclusion de la Paix pour ses interêts particuliers, craignant de n'être plus si nécessaires, & de ne pouvoir plus profiter des impositions nouvelles qu'ils faisoient sans cesse sur le Peuple sous prétexte de la guerre.

Cependant le Parlement & les autres Compagnies continuoient de s'assembler par leurs Députez à la Chambre de St. Louïs, en l'execution de l'Arrêt d'union, malgré ceux de défense & de cassation, que le Conseil rendoit tous les jours, ce qui tenoit toute la France dans une émotion si générale & dans une esperance si prochaine d'avoir du changement dans les affaires, qu'il n'y avoit personne qui ne cherchât les moyens de l'avancer, & d'y contribuer par toutes sortes de voyes.

Mais la Bataille de Lens ayant été gagnée en ce tems-là le 20 Août 1648 par M. le Prince, la Cour s'imagina qu'elle pourroit encore entreprendre un coup d'autorité, & qu'arrêtant les plus vigoureux du Parlement elle viendroit aisément à bout de tout le reste.

Ces pensées étoient même inspirées par quelques-uns de ce Corps, & particulierement par le premier Président Molé, qui s'opposoit par toutes sortes d'artifices aux desseins de la Compagnie, quoi qu'il parlât assez vigoureusement en quelques occasions; mais ce n'étoit que pour gagner du crédit dans le Parlement, & pour faire peur à la Cour afin d'être mieux payé des cent mil livres qu'on lui donnoit tous les ans, & pour obtenir tous les jours de nouvelles graces pour ses Enfans, qui le gouvernoient & qui le vendoient à la Cour.

Cet homme avoit aussi une jalousie secrette du

du Sieur de Brouſſel, dont la réputation étoit inſuportable ; ce qui a fait croire qu'il fut un de ceux qui donnerent le pernicieux Conſeil d'enlever cet Officier avec quelques autres de la même Compagnie, qui n'étoient criminels que parce qu'ils avoient l'affection du Peuple, dont ils avoient pris la défenſe contre les Entrepriſes du Miniſtre.

Quoi qu'il en ſoit, ce grand deſſein fut executé le 26. Août 1648. la Reine ayant mené le Roi à Nôtre-Dame au *Te Deum*, qui ſe chanta ſur le midi pour la Victoire de Lens, après quoi leurs Majeſtez s'étant retirées, le Regiment des Gardes Françoiſes & Suiſſes, qui avoient accoûtumé de les ſuivre, demeurerent dans leurs Poſtes aux environs de Notre-Dame, & en même tems, le Sieur de Comminges Lieutenant des Gardes de la Reine ſuivi de quelques Soldats, entrerent environ une heure après midi chez le Sieur Brouſſel, logé au Port ſaint Landri, dans le moment qu'il ſortoit de table, étant alors en ſoutane & en pantoufles avec ſes Enfans.

Le Sieur de Comminges préſenta d'abord à ce bon homme une Lettre de cachet, par laquelle il lui étoit ordonné de le ſuivre à l'inſtant, & ce Conſeiller ayant répondu qu'il étoit prêt d'obeïr en lui donnant le loiſir de s'habiller ; la Demoiſelle de Brouſſel ajoûta que ſon Pere, ayant pris Médecine ce jour-là, comme il étoit vrai, pourroit avoir beſoin de ſe retirer avant de partir, ce qui lui fut accordé par le Sieur de Comminges, mais voyant que le Sieur de Brouſſel tardoit un peu trop, & que le Peuple s'aſſembloit autour de la Maiſon, & avoit même fait éloigner le Caroſſe préparé pour l'emmener, le Sieur de Comminges le preſſa tellement qu'il le fit partir

en

en l'état qu'il étoit, où il l'avoit trouvé en simple soutane & sans souliers. En passant par la rue des Marmousets, on jetta au milieu un banc de bois de l'Etude d'un Notaire pour arrêter le Carosse ; mais il ne laissa pas de passer outre au travers des Gardes & de gagner le marché neuf, & ensuite le quai des Orfevres, où le Carosse s'étant rompu le Sieur de Comminges fit arrêter celui d'une Dame qui passoit, & l'ayant obligée de descendre, il y fit monter son Prisonnier, qu'il mena par la porte de la Conférence, premierement au Château de Madrid, & de-là à St. Germain où il coucha. Après cet évenement les Gardes défilerent jusqu'au lieu où le Carosse s'étoit rompu, occupant tout le Pont-neuf. Cependant le bruit s'en étant répandu le Peuple commença de s'assembler & toutes les boutiques furent fermées presque dans un moment dans le Palais, sur le Pont Notre-Dame, dans la rue St. Honoré, & ensuite par tout ailleurs; plusieurs Bateliers qui étoient à la Greve ayant été avertis par les cris des gens & des voisins du Sr. de Broussel, dont les fenêtres répondoient sur la Riviere, passerent dans de petits bâteaux au Port St. Landri avec les Crocs, où ayant joint ceux du quartier & plusieurs autres gens attroupez au son du Tocsin de St. Landri, armez de hallebardes & de vieilles épées; ils coururent après le Carosse en criant, *tue*, *tue*. Mais ils furent arrêtez par le Marêchal de la Meilleraye, qui étant sur le Pont neuf à la tête des Gardes, s'avança à cheval jusques dans la rue St. Louïs pour arrêter le desordre ; cependant il fut obligé de se retirer avec assez de peine & de danger ; un Horloger de cette rue ayant pensé le tuer des fenêtres de sa Chambre avec son fusil qui heureusement ne prit pas feu.

Ce tumulte obligea auſſi le Lieutenant Civil, le Lieutenant Criminel & les autres Magiſtrats de Police d'aller par les rues, & de ſe rendre chez le premier Préſident, mais ce ne fut pas auſſi ſans courir de grands riſques, le Peuple les chargeant à coups de pierre, auſſi-bien que le Marêchal, lequel en ayant été bleſſé legérement tua un Crocheteur d'un coup de piſtolet vers St. Germain de l'Auxerrois.

Ce fut dans la rue St. Honoré que le Marêchal de la Meilleraye bleſſa le Crocheteur, & le Coadjuteur en revenant du Palais mécontent de la maniere dont il avoit été reçu, le confeſſa dans le Ruiſſeau, ce qui ne contribua pas peu à émouvoir le Peuple & a ſe le concilier; je lui ai ouï dire qu'il l'avoit fait exprès. En arrivant dans la Chambre de la Reine en Rochet & en Camail, qu'il n'avoit pas quitté depuis le *Te Deum*, il entendit Beautru qui diſoit à la Reine, *Madame, Vôtre Majeſté eſt bien malade, le Coadjuteur apporte l'Extrême-onction*, & bien d'autres plaiſanteries. La Reine lui dit, *M. le Coadjuteur, le Roi mon fils ſaura bien punir quelque jour....* Dans ce temslà le Cardinal Mazarin donna un coup ſur l'épaule de la Reine qui lui fit adoucir le diſcours qu'elle commençoit. Le Coadjuteur en confeſſant le Crocheteur reçut un coup de pierre qui lui fit une contuſion aux côtes, la Reine l'envoya prier de venir au Palais Royal le lendemain, mais il s'étoit mis au lit exprès, la Reine lui offrit de faire juſtice de Beautru, mais il dit qu'il ne ſe plaignoit de rien. Il envoya le ſoir chercher un Maître des Comptes nommé Miron qui fut tué depuis au feu de l'Hôtel de Ville, il étoit fort ami du Coadjuteur, il étoit Capitaine de ſon quartier qui étoit au Chevalier du Guet. Miron propoſa les Barricades; il falloit que dans quelqu'au-

qu'autre quartier que celui du Chevalier du Guet, on battit le Tambour, on envoya chez Martineau Conseiller des Requêtes, Capitaine de la rue St. Jaques, il étoit yvre, sa femme Sœur du Président de Pommereuil, dont le Coadjuteur étoit amoureux, se leva, fit battre le Tambour & commença les Barricades dans ce quartier, comme Miron dans le sien.

Le Coadjuteur de Paris voulant aussi tâcher d'y apporter du remede, partit à pied du petit Archevêché en Rochet & Camail & Bonnet quarré, donnant par tout de grandes Benedictions au Peuple qui se mettoit à genoux pour les recevoir, mais qui ne laissoit pas de crier en même tems qu'il falloit leur rendre Mr. Broussel. Ce Prélat alla ainsi avec assez de peine jusqu'au Palais Royal, où il parla à la Reine assez fortement du peril qu'il y avoit de pousser les choses plus loin; mais la Reine lui ayant répondu assez aigrement, & les Partisans du Cardinal s'étant moquez de lui; on a cru que ce qui se passa en cette rencontre fut la principale cause de l'engagement, où il a toûjours été depuis contre la Cour.

D'autres disoient pourtant qu'avant ce tems-là le Coadjuteur étoit déja mécontent du Cardinal, qui lui avoit refusé l'agrément du Gouvernement de Paris, dont il avoit traité avec le Duc de Montbazon. Ce qu'il y a de vrai c'est qu'il recevoit depuis quelque tems chez lui tous les mécontens, comme le Comte de Montresor, le Marquis de Noirmoutier, les Sieurs de Saint-Ibal, de Laigues, de Fontrailles, de Varicarville, d'Argenteuil, & plusieurs personnes du Parlement & de la Ville: il avoit fait même un Sermon aux Jesuites, le jour de St. Louïs, en présence du Roi & de la Reine, qui fut trouvé fort emporté & séditieux par les Courtisans, aussi disoit-on que les benedictions

dictions qu'il affectoit de donner par les rues; étoient bien plus propres à exciter le Peuple qu'à l'appaiser, ce qui étoit vrai, & que les Srs. d'Argenteuil & de Marigni qui le tenoient sous les bras encourageoient le Peuple à tenir bon.

Dans le même tems on arrêta le Président de Blancmenil, on alla aussi chez le Président Charton dans le même dessein, mais il s'étoit déja sauvé; Mrs. Lainé & Loysel en avoient fait de même. Et ceux qui furent envoyez chez eux y laisserent des Lettres de cachet qui les releguoient, l'un à Nantes, l'autre à Senlis, mais ils n'y déférerent pas. Enfin tout ce bruit ayant obligé Mrs. du Parlement à se rendre au Palais, quand le Parlement rentra au Palais Royal la Reine vouloit faire pendre quelques Conseillers aux fenêtres, mon Pere étoit sur la liste; le Cardinal l'en empêcha. J'ai ouï dire que la Déliberation fut fort belle pour savoir si on délibereroit, n'étant pas *in loco Majorum*, il passa à déliberer. Martineau dit qu'il falloit rendre Mr. de Broussel, & que le Peuple le demandoit de trop bonne grace, ce qui excita un grand murmure, apparemment il n'avoit pas bien cuvé son vin.

Il y eut dès ce moment une espece d'Assemblée des Chambres, où il ne se résolut pourtant rien alors, la déliberation ayant été remise au lendemain matin, le Peuple parut même un peu s'appaiser sur les six heures du soir, & se retira peu à peu chacun chez soi, après que les Gardes eurent abandonné le Pont neuf par ordre du Maréchal de la Meilleraye, lequel y retourna & fit crier *Vive le Roi*, par des gens apostez. Cependant les boutiques demeurerent fermées, & la plûpart des Bourgeois en armes à leurs portes qui eurent même la précaution, de faire leur provision de poudre & de plomb: après tout il

y avoit assez d'aparence que la nuit auroit radouci l'alteration des Esprits, si le Prevôt des Marchands & les Echevins n'eussent averti par ordre de la Cour, les Officiers de la Bourgeoisie de tenir leurs armes, & leurs Compagnies en bon état; ce qui fut fait parce qu'on fit entendre à la Reine que les bons Bourgeois étoient bien intentionnez, & que les séditieux n'étoient qu'une poignée de Canaille aisée à dissiper.

Cependant il est certain que cet ordre donna beaucoup de hardiesse aux Bourgeois qui se voyoient par-là autorisez, en quelque façon, dans ce qu'ils voudroient entreprendre; outre cela les Parens & amis du Sieur de Broussel, & des autres exilez avec ceux qui étoient mécontens de la Cour, eurent le soin d'envoyer toute la nuit chez les Officiers & Bourgeois de leur connoissance pour les exhorter à bien faire dans une occasion de cette importance.

Le Coadjuteur, qui étoit piqué de la maniere dont on avoit reçu ses offres de services au Palais Royal, fit aussi solliciter ses Amis par le Chevalier de Serrigni son Parent, par le Sieur d'Argenteuil & le Sieur de Laigues, qui étoit revenu depuis peu de l'Armée fort irrité contre M. le Prince à l'occasion d'une dispute de jeu, où il avoit été maltraité par son Altesse.

Tout cela n'auroit cependant peut-être servi de rien si le hazard & la mauvaise conduite de la Cour n'avoient le lendemain matin porté les choses à la derniere extremité. Dans la confiance que la Reine & le Cardinal avoient sur les bons Bourgeois de Paris, ils voulurent continuer l'affaire avec la même hauteur qu'ils l'avoient commencée & résolurent d'envoyer M. le Chancelier au Parlement afin d'empêcher les déliberations de la Compagnie, & leur faire défense à l'avenir de

connoître des affaires publiques ; ce qui se faisoit de concert avec le premier Président, & quelques Partisans du Cardinal Mazarin, qui tâchoient par toutes sortes de moyens de ralentir la premiere chaleur du Parlement & de trainer l'affaire en longueur. Mais il arriva que le Chancelier, qui étoit parti de chez lui en carosse, n'ayant pu passer sur le Quai de la Megisserie, ni sur celui des Orfevres où les chaînes étoient tenduës, fut obligé de se mettre dans sa chaise qu'il avoit fait suivre, & de continuer son chemin le long du Pont-neuf, & sur le Quai des Augustins jusques à l'Hôtel de Luines près le Pont St. Michel, où ayant encore trouvé une chaîne tenduë il mit pied à terre. Il fut reconnu par un homme auquel il avoit fait perdre un procès au Conseil, qui étant mêlé dans un peloton de plusieurs autres, s'écria tout d'un coup: *Voila le Bougre de Chancelier qui vient pour empêcher que le Parlement ne s'assemble, & qu'on ne rende M. de Broussel, il faut l'assommer.* Sur quoi la populace courant vers le Chancelier, il n'eut que le tems de se jetter dans l'Hôtel de Luines, où étant monté dans une Chambre, il fut caché dans une armoire pratiquée dans le mur où il demeura fort longtems.

En moins de rien ce peloton de Peuple ayant été grossi d'une infinité de gens qui accoururent de tous côtez, ils entrerent dans la maison & chercherent par tout, mais ne trouvant pas le Chancelier ils y alloient mettre le feu, lorsque le Maréchal de la Meilleraye y arriva à la tête de 2. ou 3. Compagnies des Gardes Françoises, & Suisses qui écarterent la populace, & donnerent lieu au Chancelier d'entrer dans le carosse du Lieutenant Civil d'Aubrai son parent, qui étoit venu pour le secourir avec quelques Officiers de justice.

La

La retraite du Marêchal de la Meilleraye fut fort précipitée parce qu'il vit que le Peuple se mettoit en état de tous côtez de l'empêcher; ce qui fut cause que les Gardes par son ordre commencerent à faire des décharges en se retirant, & le Maréchal qui étoit à cheval tua encore d'un coup de pistolet à l'entrée du Pont-neuf une pauvre femme qui portoit une hotte, ce qui ne servit qu'à exciter davantage la fureur du Peuple, telement qu'en passant devant le Cheval de Bronze, on tira des maisons qui sont vis-à-vis plusieurs coups de fusil dont le Carosse du Chancelier fut percé en 5. ou 6. endroits, & Picard Lieutenant du Grand-Prévôt de l'Hôtel qui servoit auprès de lui en fut tué, avec le fils aîné de Sanson le Geographe qui étoit à la portiere.

Il y eut encore beaucoup de tumulte à l'autre bout du Pont-neuf, le Peuple qui étoit sur le Quai de la Megisserie étant accouru au bruit des Mousquetades, après s'être saisi des vieilles ferrailles, qui se vendent en cet endroit. Cependant le Peuple n'ayant pû empêcher que le Chancelier ne se sauvât; on vit tout d'un coup 5. ou 600. d'entre eux, lesquels ayant arboré un morceau de linge au bout d'un bâton, & pris un tambour se mirent à marcher en confusion le long du Quai vers le grand Châtelet.

Surquoi le Capitaine du quartier, qui étoit en état avec sa Compagnie suivant l'ordre du jour précedent, craignant le pillage fit tendre la chaîne qui est au bout de la rue vis-à-vis St. Leufroi, & ayant en même-tems fait battre la caisse tous les Bourgeois du quartier sortirent en armes, & se posterent sur la chaîne ou aux environs. Cet exemple fut aussi-tôt suivi par toute la ville, & tout le monde s'étant mis à crier aux Armes & Barricades avec tant de promptitude & tant d'ordre,

dre, qu'en moins d'une demie heure toutes les chaînes furent tendues, avec double rang de barriques pleines de terre, de pierres & de fumier, derriere lesquelles tous les Bourgeois étoient en armes en si grand nombre qu'il est presque impossible de l'imaginer.

Ce tumulte arriva vers les dix heures du matin le 27. Août 1648. pendant que le Parlement étoit assemblé pour déliberer sur l'emprisonnement de aeurs Confreres, au sujet dequoi plusieurs avis eyant été ouverts plus où moins vigoureux, il fut nfin résolu, après avoir sû ce qui se passoit dans la ville, que la Compagnie iroit en corps demander leur liberté à la Reine, & qu'en cas de refus elle reviendroit au Palais pour déliberer, & demeureroit assemblée jusques à leur élargissement. Suivant cette déliberation Mrs. du Parlement en robbes & bonnets quarrez au nombre de plus de 160. sortirent du Palais sur les dix heures & demie, le Peuple ouvrant par-tout les barricades pour lui faire passage criant *vive le Roi, vive Broussel, vive le Parlement*, & les priant de faire revenir Mr. Broussel à quelque prix que ce fut.

Le Parlement étant arrivé au Palais Royal, on leur donna aussi-tôt audience dans une salle où se trouverent le Roi, la Reine, M. le Duc d'Orleans, le Cardinal Mazarin, le Chancelier, le Marêchal de la Meilleraye & plusieurs autres. Le premier Président ayant représenté l'état de la ville, & la necessité qu'il y avoit de rappeller incessamment les exilez; la Reine répondit avec beaucoup d'aigreur qu'elle ne changeroit pas de résolution; que le Parlement seroit responsable au Roi de tout ce desordre qui n'étoit pas si grand qu'on ne le pût bien appaiser; que le Roi s'en vengeroit un jour; on prétend même qu'elle ajouta d'un ton plus bas

en

en se levant pour se retirer dans une autre chambre, *oui je le rendrai, mais je ne le rendrai que mort.* Après quoi, comme la Compagnie commençoit à sortir, il y eut quelques personnes, qui firent des propositions d'accommodement; mais cela n'ayant eû aucun effet, le Parlement retourna comme il étoit venu, sinon qu'en passant aux premieres Barricades les Bourgeois commencerent à murmurer, criant qu'ils vouloient revoir M. Broussel.

Enfin le premier President, suivi de toute la Compagnie, s'étant présenté à la Barricade de la croix du tiroir, un nommé Raguenet Marchand de fer, Capitaine du quartier, s'avança avec douze ou quinze Bourgeois de sa Compagnie une Hallebarde a la main, & s'adressant au premier President, il lui demanda s'il ramenoit M. de Broussel, à quoi ce Magistrat ayant répondu que non, mais qu'ils avoient de bonnes paroles de la Reine, & qu'ils retournoient déliberer au Palais; Raguenet repliqua que c'étoit au Palais Royal, qu'il faloit retourner & ramener M. de Broussel, autrement qu'ils ne passeroient pas, & plusieurs voix s'étant élevées on en entendit qui disoient qu'ils savoient bien qu'il y avoit des traîtres parmi eux, entre autres lui premier Président qui étoit d'intelligence avec la Cour, & qu'il vouloit du mal à Mr. de Broussel; que s'ils ne le ramenoient ils n'épargneroient pas un d'eux, paroles qui furent suivies d'outrages envers quelques-uns de la Compagnie, surtout envers le premier President qui fut bien tiraillé, & pris enfin à la barbe qu'il portoit fort longue.

Ce tumulte fut en partie excité par ceux du Parlement qui étoient les plus fermes, & qui exhortoient en passant le Peuple à prendre courage, & a faire retourner le premier President; ce qu'il fut enfin obligé de faire, se voyant traité de

la ſorte, & en peril de l'être plus durement s'il eût reſiſté, mais il ne fut pas ſuivi de toute la Compagnie; cinq Preſidens à Mortier & pluſieurs Conſeillers s'étant ſauvez par des rues détournées dans l'aprehenſion des menaces du Peuple.

Enfin le Parlement étant retourné au Palais Royal, & la Cour ayant été informée de ce qui ſe paſſoit, elle jugea qu'il n'étoit pas à propos de réſiſter aux deſirs du Parlement & du Peuple; elle conſentit donc que la Compagnie déliberât dans une des Salles du Palais Royal, où il fut arrêté que la Reine ſeroit ſuppliée d'envoyer des Lettres de cachet pour le retour du Sr. Brouſſel & des autres exilez, ce qui fut executé à l'inſtant: on fit partir deux caroſſes, un du Roi, & l'autre de la Reine, pour aller querir les Srs. de Blancmenil & de Brouſſel, & on remit les Lettres de cachet, qui furent expediées ſur le champ pour le retour des autres exilez, entre les mains de leurs parens qui ſe chargerent du ſoin de les leur porter, ou de les leur envoyer dans les lieux où ils étoient.

Tout cela ne fut achevé que ſur les 6. ou 7. heures du ſoir, après quoi Mrs. du Parlement ſe retirerent chacun chez ſoi ſans aucun obſtacle de la part du Peuple, qui avoit ſû ce qui s'étoit fait & qui avoit vû paſſer les caroſſes du Roi, & de la Reine pour aller prendre les Srs. de Blancmenil & de Brouſſel.

Ce même jour le Coadjuteur, qui étoit averti de tout ce qui ſe faiſoit, jugeant bien que toute cette affaire ne pouvoit manquer d'avoir de grandes ſuites, fut porté par quelques-uns de ſes amis à prendre des meſures avec M. le Duc de Longueville, qui n'étoit pas content de la Cour non plus que lui, & à envoyer chez lui le Sr. d'Argenteuil pour le prier de trouver bon qu'ils puſſent

se voir & conferer ensemble sur les affaires présentes. Le Duc accepta la proposition sur le champ, & se résolut d'aller trouver le Coadjuteur, mais comme il ne pouvoit passer par la ville à cause des Barricades, il se mit dans un petit bâteau a l'abreuvoir, qui est au bout de la rue des poulies, & alla descendre dans un lieu qui s'apelle *le terrain*, par où il entra dans le petit Archevêché que le Coadjuteur habitoit alors.

Leur Conférence fut assez longue, & il s'y trouva quelques amis du Coadjuteur, qui dès ce moment auroient bien voulu pousser les affaires plus avant, disant qu'on n'en trouveroit jamais une plus belle occasion; que le Peuple étoit disposé a tout entreprendre; que bien des gens crioient dans les rues, qu'il falloit aller droit au Cardinal Mazarin; que ce n'étoit rien faire sans cela, & que s'il en revenoit, il n'épargneroit pas ceux qui l'auroient menagé dans cette conjoncture.

Mais comme ces sortes d'entreprises sont plus aisées à proposer qu'à exécuter, & qu'elles notent pour jamais auprès du Prince ceux qui s'en déclarent les Chefs, il arrive rarement que les grands Seigneurs veuillent s'en charger; de sorte que la Conférence se reduisit à convenir qu'il falloit suivre les mouvemens du Parlement & du Peuple, & tâcher d'engager dans les interêts publics les personnes de qualité, particulierement M. le Prince à qui il sembloit qu'on faisoit une injure en prenant le moment de la réjouissance de sa victoire pour l'exécution d'une entreprise si odieuse. Les choses en demeurerent donc là, ce qui s'étoit passé au Palais Royal ayant beaucoup diminué l'animosité du Peuple; il demeura pourtant encore en armes toute la nuit, & ne voulut jamais les mettre bas qu'il n'eut vû le Sr. de Brous-

ſel, malgré les efforts du Prévôt des Marchands & des Echevins, pour faire rompre les Barricades & quoique le Préſident Blancmenil fut arrivé dès le matin du Vendredi. Enfin le Sr. de Brouſſel étant arrivé ſur les dix heures, il fut reçu avec des acclamations extraordinaires du Peuple, criant *Vive le Roi*, *Vive Brouſſel*, par tout où il paſſoit, on fit des ſalves, & des décharges générales de Mouſqueterie, ce qui fit croire en pluſieurs endroits que les Bourgeois en étoient venus aux mains avec les Soldats, mais enfin ce Conſeiller étant deſcendu de Caroſſe à Nôtre-Dame, & ayant été conduit chez lui par une foule innombrable de Peuple, le bruit commença de s'appaiſer; il fallut pourtant qu'il mît encore la tête à ſes fenêtres, qui regardoient ſur l'eau du côté de la Greve, pour contenter les habitans du quartier dont une partie paſſerent la riviere, dans de petits bateaux pour le reconnoître.

Après cela il fut au Palais où Mrs. du Parlement l'avoient envoyé prier d'aller reprendre place, ce qu'il fit à ſon ordinaire & ſans aucune demonſtration de vanité, ayant répondu avec beaucoup de modeſtie au compliment que le premier Préſident lui fit, & au Préſident Blancmenil de la part de toute la Compagnie qui l'en avoit chargé.

On donna enſuite un Arrêt pour rompre les barricades & mettre les armes bas, lequel fut executé dans un moment, les boutiques ayant été ouvertes, & les Caroſſes roulants une heure après dans les rues comme auparavant; il y eut pourtant encore quelque rumeur vers le ſoir, ſur le bruit qui ſe répandit qu'il y avoit des troupes dans le Bois de Boulogne, mais ce bruit fut diſſipé dans un inſtant, & on dormit en repos toute la nuit, Quelques-uns ont dit que le Duc de Beau-

fort ayant été averti à la Flêche de ce qui se passoit à Paris avoit pris la poste, & qu'il y étoit arrivé un peu après la rupture des Barricades. S'il eût fait un peu plus de diligence il se seroit vangé du Cardinal Mazarin, du moins il est bien certain qu'il y avoit quantité de gens dans la Ville qui avoient le même dessein, & que s'ils avoient eu un Chef comme Mr. le Duc de Beaufort, les choses n'en seroient pas demeurées-là.

C'est-ce qui a fait dire à plusieurs personnes que le Cardinal Mazarin avoit eu grand tort d'exposer ainsi en même tems le Roi, la Reine & lui-même, & que voulant entreprendre d'enlever le Sr. de Broussel, & les autres, il ne devoit pas demeurer à Paris, mais au sortir du *Te Deum*, mener le Roi à St. Germain, ou à Fontainebleau, où il n'auroit pu être forcé de faire ce qu'il fit & d'où il auroit été aisé de dissiper la rumeur du Peuple & les remontrances du Parlement.

Ce fut aussi une grande faute d'envoyer le Chancelier au Parlement, dans la premiere chaleur des esprits. Il auroit été plus prudent & plus de la Majesté de la Cour, d'attendre tranquilement les remontrances, & on devoit considerer que quand le Chancelier auroit pu arriver au Palais sans obstacle, il y avoit toûjours lieu de craindre que le Peuple ne l'arrêtât pour servir d'ôtage aux exilez.

Ce fut aussi une grande imprudence de faire prendre les armes aux Bourgeois, qui apparemment ne les auroient pas prises sans cela, au moins si universellement, attendu que les particuliers qui ont quelque chose à perdre ne se portent gueres d'eux-mêmes à ces dangereuses extremitez, dans la crainte de se faire remarquer, au lieu qu'on s'abandonne plus aisément à son emportement quand on s'y voit autorisé par les Magistrats,

giſtrats, & il faloit n'avoir aucune connoiſſance de la diſpoſition générale des eſprits pour s'imaginer que les Bourgeois animez comme ils l'étoient, ayant les armes à la main priſſent le parti de la Cour. Les Barricades qui furent faites ſous Henri III. devoient tenir lieu de leçon, & ſi la Majeſté d'un Roi de ſon âge n'avoit pas contenu le Peuple, il ne faloit pas croire que la préſence d'un Roi enfant, d'une Reine Eſpagnole & mépriſée, & celle d'un Miniſtre étranger très-haï, dut retenir le Peuple dans le reſpect.

Ce qui put excuſer le Cardinal Mazarin, dans cette rencontre, c'eſt que tous ceux qui l'approchoient, & qui attendoient des graces par ſon moyen, croyoient ne pouvoir mieux faire leur Cour qu'en deguiſant l'état des choſes, & en donnant des Conſeils violens qui étoient fort conformes à l'humeur hautaine, & emportée de la Reine. La plûpart des Courtiſans n'étoient pas même fâchez du deſordre, dans l'eſperance qu'ils deviendroient plus neceſſaires, & qu'ils attireroient plus aiſément des récompenſes.

Ceux qui étoient dans les principales Charges de l'Etat n'auroient peut-être pas auſſi été fâchez de la perte du Cardinal dans la penſée qu'ils pourroient remplir ſa place, & que la Reine ſeroit forcée de ſe jetter entre leurs bras; ce qui eſt ſi veritable que ceux d'entre eux qui paroiſſoient les plus échaufez; & qui donnoient les Conſeils les plus violens, ne laiſſoient pas d'envoyer ſous main par leurs créatures des avis à quelques-uns du Parlement, & de la Ville pour les affermir dans leur deſſein.

Le calme, qui parut rétabli pendant quelques jours, ne diminua rien de la haine que tout le monde avoit contre le Cardinal Mazarin; ſon ſeul nom étant devenu une injure ſi odieuſe, que les

les Juges donnerent des permiſſions d'informer contre ceux qui le donnoient à quelqu'un, & cela étoit veritablement neceſſaire, parce que ceux auxquels on reprochoit publiquement d'être Mazarins, couroient ſouvent riſque de la vie, ou du moins d'être maltraitez par le Peuple, comme il arriva pluſieurs fois. Ce nom même tomba dans une telle horreur que le menu Peuple s'en ſervoit comme d'une eſpece d'imprecation contre les choſes deplaiſantes, & il étoit aſſez ordinaire d'entendre les Chartiers dans les rues en frapant leurs chevaux les traiter de *bougres de Mazazins*.

D'un autre côté ce nom devint auſſi d'une conſéquence tres-dangereuſe en ce qu'il ſervit à marquer un parti. Ceux qui tenoient pour la Cour étoient appellez MAZARINS, & les autres FRONDEURS, tout le monde ſe diviſant par ces deux noms qui cauſoient même des brouilleries dans les familles entre les peres, & les enfans, les maris & les femmes, les freres & les ſœurs; mais avec cette difference que le premier paſſoit pour une injure dont tout le monde ſe fâchoit, ceux même qui étoient dans le parti de la Cour, au lieu qu'on ſe glorifioit de l'autre.

Ce terme de FRONDEUR vient de ce qu'en ce tems-là, & dès l'année précedente les garçons de boutique, & autres jeunes gens s'aſſembloient en differens lieux, où ils ſe battoient les uns contre les autres à coups de fronde malgré les Archers qui ne pouvoient les en empêcher, ce que le Sr. Bachaumont Conſeiller au Parlement, & fils du Préſident le Coigneux, appliqua un jour en riant aux Aſſemblées du Parlement, où M. le Duc d'Orleans alloit ſouvent exprès pour reprimer la chaleur des plus emportez; ce qui réuſſiſſoit ordinairement, pendant que S. A.R. étoit préſente, mais

en ſon abſence la Compagnie reprenoit ſouvent les affaires des jours précedents, & déliberoit en toute liberté d'une maniere dont la Cour n'étoit pas contente, ſur quoi le Sieur de Bachaumont dit un jour que la Cour viendroit auſſi peu à bout de ſes deſſeins dans le Parlement que les Archers des leurs à l'égard des Frondeurs, de ſorte que ce nom ſe donnoit premierement, à ceux qui opinoient vigoureuſement, & depuis à ceux qui ſe déclaroient contre le Cardinal, & il devint tellement à la mode qu'il n'y avoit rien de bien fait qu'on ne dît être à la fronde, les étofes, les rubans, les dentelles, les épées, & preſque généralement toutes ſortes de marchandiſes juſqu'au pain, rien n'étoit ni beau ni bon s'il n'étoit à la fronde, & pour exprimer un homme de bien il n'y avoit pas d'expreſſion plus énergique que celle de bon Frondeur.

GUERRE DE PARIS.

LEs Barricades n'ayant interrompu que pour quelque tems les déliberations du Parlement, ſur les affaires publiques, cette Compagnie recommença ſes Aſſemblées au ſujet des propoſitions, faites dans la Chambre de St. Louïs, pour les rentes ſur l'Hôtel de Ville, & pour le tarif, & comme la fin des ſéances ordinaires aprochoit, le Parlement ſe continua de lui-même pendant les vacations, ayant ſeulement pour la forme envoyé demander à la Reine des Lettres de continuation, qui après une extrême reſiſtance de la Cour furent accordées pour quelque tems & même prorogées dans la ſuite.

Cependant la Reine, qui avoit coûtume de faire prendre au Roi l'air de la Campagne dans cette

te saison, l'ayant fait sortir de Paris dès les 6. heures du matin pour le mener à Ruel, tout le monde s'imagina qu'il y avoit du mystere dans cette sortie, qui fut prise pour lors pour un dessein formé d'assiéger la Ville, d'autant plus que dans le même tems on eut avis que les troupes s'approchoient, & commettoient de grands desordres dans leur passage.

C'est pourquoi le Parlement s'étant assemblé le 22. Septembre 1648, on y resolut de prier la Reine de ramener incessamment le Roi à Paris, & d'en écarter les troupes; plusieurs de la Compagnie ayant parlé très-haut contre le Cardinal Mazarin, comme contre l'Auteur de tous les desordres, quelques-uns ayant même proposé de renouveller l'Arrêt de 1617. par lequel les Etrangers sont exclus du Gouvernement, & du Ministere, mais cet avis ne fut pas suivi, & on se contenta d'ajoûter à la déliberation que Mr. le Duc d'Orleans & Mr. le Prince, seroient priez de venir prendre leurs places dans la Compagnie, pour y déliberer sur les affaires d'Etat.

Mais comme ces deux Princes écrivirent à Mrs. du Parlement, pour les prier d'aller conferer avec eux à Ruel, on nomma des Deputez pour cet effet qui proposerent beaucoup de choses sur tout ce qui avoit été agité dans la Chambre, & dans les Assemblées du Parlement depuis les Barricades, & parce que le Sr. de Chavigni avoit été arrêté dans ce tems-là, & que le Sr. de Chateauneuf Garde des Seaux, & le Marquis de la Vieuville Surintendant des Finances avoient été exilez, cela fut cause qu'on insista beaucoup dans ces Conférences sur le point de la sûreté publique.

On ne sait pas précisement quel fut le sujet de la prison du Sr. de Chavigni, si ce n'est qu'on l'ac-

l'accusoit de porter M. le Prince à embrasser les interêts du Parlement pour se vanger du Cardinal, qui lui avoit ôté la charge de Secrétaire d'Etat, pour la donner au Sr. de Brienne, & on disoit que le Sr. de Chavigni, ayant fait confidence de son dessein au Président Perrault, qui étoit à Mr. le Prince, ce Président en avoit averti le Cardinal, ce qui fit arrêter le Sr. de Chavigni, dont il apprehenda l'esprit, & la grande liaison qu'il avoit avec les principales personnes de la Cour & du Parlement, & qui auroit pû faire une intrigue dans le Cabinet plus dangereuse pour le Cardinal, que tous les murmures du Peuple & les Remontrances du Parlement. Enfin après plusieurs Conférences & beaucoup de voyages des Députez, on convint d'une Déclaration qui fut publiée le 24. Octobre 1648, par laquelle le Roi accordoit à ses Peuples la diminution d'un cinquiéme sur les Tailles pour les années 1648 & 1649, & la supression de plusieurs autres Droits, avec promesse de ne créer aucun office de Judicature ni de Finance, pendant les 4. années suivantes & que les Officiers des Cours souveraines ne pourroient être troublez dans l'exercice de leur charge, par Lettres de cachet ou autrement, & que tout prisonnier d'Etat seroit interrogé dans 24. heures. Après cette publication le Parlement cessa ses Assemblées jusqu'après la St. Martin, le Roi étant revenu à Paris, le dernier jour du mois d'Octobre.

Pendant que ces choses se négocioient, ceux qui s'étoient distinguez dans les Barricades, voyant que l'intention de la Cour étoit de se vanger & sachant bien d'ailleurs que le retour du Roi à Paris ne venoit que du refus, que M. le Duc d'Orleans avoit fait jusques-là de consentir au siége de cette grande Ville, on pensa de tous côtez

à

à se réunir & à se préparer à la défense.

Plusieurs des Conseillers du Parlement des plus zelez s'assembloient regulierement, presque tous les jours après midi chez le Sr. Longueuil Conseiller de la Grand' Chambre, où l'on concertoit ce qu'il y avoit à faire, & les avis qu'il faudroit suivre les jours suivans sur les differentes propositions qui pourroient être faites. Ceux qui se trouvoient le plus souvent à ces Conférences étoient le Srs. de Croissi, Fouquet, Dorat, Quatre sous, de Montenelos, l'Abbé Amelot, de Caumartin le Févre, la Barre, & quelques autres, entre lesquels il y en avoit qui se voyoient encore chez le Sieur Coulon, où étoient ordinairement le Sr. de Bachaumont fils du Président le Coigneux, Givry, Vialard, avec quelques gens d'épée.

Mais le principal de toute l'intrigue étoit menagé chez le Coadjuteur par quelques personnes de qualité, qui s'étoient unies avec lui, entre autres le Marquis de Noirmoutier, qui étoit revenu de l'armée fort mécontent de Mr. le Prince, à cause de quelques paroles fâcheuses que S. Altesse avoit dites de lui après la bataille de Lens sous prétexte que la premiere ligne de l'armée que ce Marquis commandoit fut poussée, quoi qu'il y eut très-bien fait son devoir. Mais M. le Prince ne laissa pas de faire des railleries de ce Marquis, qui se retira de l'armée, & chercha ensuite toutes les occasions de se vanger de M. le Prince, & de la Cour qui lui avoit refusé la satisfaction qu'il demandoit pour cette offense.

C'est pourquoi le Marquis de Noirmoutier fut des premiers à se joindre au Coadjuteur, aussi bien que son ami le Marquis de Laigues, qui avoit aussi des raisons de se plaindre de M. le Prince ; & comme Noirmoutier avoit des liaisons avec Mr.

Mr. le Prince de Conti, qu'il savoit être très-mécontent de M. le Prince son frere, aussi bien que Madame de Longueville dont M. le Prince avoit dit mille choses fort outrageantes au sujet du Prince de Marsillac; il crut qu'il ne seroit pas difficile de les engager l'un & l'autre dans un parti contraire à M. le Prince, & même à la Cour dont le Prince de Conti se plaignoit aussi à cause de la prétention qu'il avoit d'entrer au Conseil, ce qui lui avoit été refusé.

Mr. de Longueville, qui prétendoit avoir le premier rang après les Princes du Sang, n'étoit pas plus content que les autres de M. le Prince, qui n'apuyoit pas ses prétentions comme il l'auroit desiré, & il ne fut pas difficile de le faire entrer dans une faction opposée à la sienne, animé comme il étoit par la Princesse son épouse que le Prince de Marsillac ménageoit avec une grande attention, jugeant bien dès lors qu'elle auroit une considération toute particuliere dans le parti par l'ascendant qu'elle avoit sur les Princes de Conti, & de Longueville, & qu'étant comme il étoit dans ses bonnes graces, il lui seroit aisé de tirer de grands avantages pour lui quand il seroit question de traiter & de s'accommoder avec la Cour. Les mesures étant donc prises de tous les côtez, on resolut de se trouver à Noisi, où Mr. le Prince de Conti & Madame de Longueville promirent de se jetter dans Paris, en cas que M. le Prince en entreprît le siege par ordre de la Cour, comme le bruit en couroit déja partout. Cette promesse fut très-agréable au Coadjuteur, non seulement par raport aux affaires générales, mais aussi parce que depuis quelque tems il avoit des sentimens fort vifs, & fort tendres pour Madame de Longueville *, & qu'il espera que le séjour de Pa-

* Cette passion pour Mad. de Longueville n'a jamais été.

Paris pourroit lui fournir des occasions de l'entretenir plus souvent, & peut-être de prendre des avantages sur le Prince de Marsillac qu'il regardoit comme son Rival

Cependant le Coadjuteur ne laissoit pas d'agir en même tems du côté de M. le Prince, pour l'engager dans le parti, & il a toujours soutenu que S. A. lui avoit donné parole positive d'y entrer, & qu'ils s'étoient vûs deux fois chez le Sr. Broussel, pour s'entredonner de nouvelles assurances; mais M. le Prince a toujours nié le fait, & il y a bien de l'apparence qu'il n'avoit donné que des paroles générales, qu'on peut expliquer & dont il est aisé de se dégager quand on veut

Il est pourtant certain que dans ce tems-là l'esprit de M. le Prince fut extrêmement combattu & qu'il balança beaucoup entre les raisons de Châtillon, qui vouloit le lier avec les Frondeurs, & celles du Marêchal de Grammont, qui le sollicitoit fortement de demeurer uni avec la Cour. Dans la verité l'affaire étoit assez douteuse & meritoit bien qu'on y pensât : enfin il se determina en faveur de la Cour dans l'esperance qu'il alloit devenir le maître du Cabinet & de la fortune du Cardinal, qu'il pourroit même détruire quand il voudroit regagner l'affection publique, qu'il voyoit bien qu'il alloit perdre pour un tems, en le sacrifiant au Parlement & au Peuple. Ce fut dans cette pensée que S. A. fit offrir ses services à la Reine, faisant sonner bien haut son attachement inviolable au service de Sa Majesté.

La Reine se voyant assurée de ce côté-là fit représenter à Mr. le Duc d'Orleans, par l'Abbe de la Riviere, qu'il lui étoit très-dangereux de souffrir que Mr. le Prince demeurât seul auprès

du Roi & de la Reine, que ce lui feroit un moyen infaillible de fe rendre dans peu Maître de toutes les affaires, & d'en exclurre S. A. R. qui perdroit ainfi toute forte de confideration, avec plufieurs autres raifons de la même nature qui piquoient fenfiblement l'efprit du Duc d'Orleans naturellement jaloux de l'efperance & de la réputation de Mr. le Prince.

Ce n'eft pas que fi S. A. R. eût voulu écouter fes veritables amis, & bien examiner les difpofitions des efprits & des affaires, il n'eût bien vû que le parti du Parlement étoit le plus avantageux, & qu'en fe déclarant en fa faveur, il auroit été lui-même le maître des affaires fans avoir rien à craindre de la Cour, ni de la trop grande élevation de Mr. le Prince. Mais tous les efprits ont leurs bornes & leurs foibleffes, & il eft difficile de porter à des réfolutions vigoureufes, ceux qui font prévenus de la crainte. Le Duc s'étant donc laiffé perfuader par les Emiffaires de la Reine, le fiége de Paris fut réfolu: & les troupes commencerent à s'en aprocher de tous côtez, ce qui ne pût fe faire fi fecrétement que le Parlement, & la Ville n'en fuffent avertis de toutes parts.

C'eft pourquoi le Parlement étant rentré à la St. Martin, on commença à déliberer fur l'approche des troupes, & fur l'inexécution de la Déclaration du 24. Octobre, ce qui obligea Mr. le Duc d'Orleans, & M. le Prince à fe rendre à leur Affemblée, où le dernier parla même une fois avec beaucoup de chaleur & de hauteur, interrompant le Préfident Viole, & faifant un figne de la main, comme pour le menacer, ce qui ayant foulevé toute la Compagnie, il y tint le lendemain un difcours beaucoup plus moderé. Les chofes trainerent ainfi en confufion, & en murmure,

mure, le Cardinal ne pouvant se resoudre à cause du souvenir tout recent des Barricades. Il voyoit bien que les suites d'une entreprise de cette nature, si elle ne réussissoit pas, retomberoient necessairement sur lui; il savoit bien aussi que quand elle réussiroit il ne pouvoit manquer de tomber dans la dependance de Mr. le Prince, ce qu'il craignoit sur toutes choses, de sorte qu'il y a bien de l'apparence, que s'il en avoit été le maître on n'auroit pas assiegé Paris. Mais comme il étoit entraîné par l'emportement de la Reine, & que la plûpart des Courtisans le poussoient même sur ce sujet en l'accusant de timidité devant elle, il fut obligé de suivre le torrent, & de s'abandonner aux évenemens, d'autant plus que le Sieur le Tellier disoit que le siege de Paris n'étoit pas une affaire de plus de quinze jours, & que le Peuple viendroit demander pardon la corde au cou si le pain de Gonesse manquoit seulement, deux ou trois jours de marché.

On commença donc à la Cour, à prendre tout de bon les mesures necessaires pour le siege, & on fit differentes propositions sur ce sujet qui partagerent pour quelque tems les esprits. Mr. le Prince & Mr. le Marêchal de la Meilleraye vouloient que le Roi allât loger à l'Arsenal, & qu'on se rendît maître des Portes St. Antoine & St. Bernard, & de l'Isle Notre-Dame, ce qui auroit sans doute causé un grand desordre dans Paris, & c'étoit le meilleur moyen de reduire cette Ville par la force; mais le Cardinal craignant de n'avoir pas une sortie assez libre, & assez sûre dans le besoin, cet avis ne fut pas suivi, on aima mieux prendre la Campagne; le Roi, & la Reine, Mr. le Duc d'Anjou, & le Cardinal sortirent le jour des Rois 1649, à deux heures après minuit par la Porte de la Conférence, où s'étant rendus M. le

Duc d'Orleans, & Mr. le Prince, Mr. le Prince de Conti, le Marêchal de Villeroi, le Chancelier, les Secretaires d'Etat, & autres gens de la Cour qui s'en allerent tous à St. Germain ſans qu'on s'en aperçût à Paris qu'à la pointe du jour.

Cette ſortie étant venuë à la connoiſſance du Peuple cauſa ſur le champ une très-grande émotion parmi les Bourgeois, qui ſe ſaiſirent auſſi-tôt & ſans ordre des Portes St. Honoré, de la Conférence & de pluſieurs autres. Mrs. du Parlement en ayant été informez, s'aſſemblerent à l'inſtant quoi qu'il fut fête, & ayant ſû que la Cour avoit laiſſé une Lettre adreſſée aux Prévôt des Marchands & Echevins, on envoya auſſi-tôt pour ſavoir le contenu de cette Lettre qui leur fut apportée. Elle portoit en ſubſtance que le Roi, ayant été obligé de ſortir de ſa bonne Ville de Paris, pour ne pas demeurer expoſé aux deſſeins pernicieux de quelques Officiers du Parlement, qui après avoir attenté contre ſon autorité en diverſes rencontres, & abuſé long-tems de ſa bonté, ſe ſeroient portez juſqu'à conſpirer de ſe ſaiſir de ſa propre perſonne, & à former des intelligences avec les ennemis de l'Etat, Sa Majeſté avoit bien voulu faire part aux Prévôt des Marchands & Echevins de ſa réſolution, leur ordonnant très-expreſſément de s'employer en tout ce qui dépendroit d'eux, pour empêcher qu'il n'arrivât rien dans la Ville, qui pût en troubler le repos ni faire préjudice au ſervice du Roi, S. M. ſe reſervant de les informer plus amplement dans la ſuite de ſes réſolutions.

Cette Lettre auroit peut-être eu plus d'effet, ſi on y eût déſigné quelcun en particulier ſur qui on eût voulu faire tomber ces ſoupçons; mais comme elle ne nommoit perſonne, & que le commerce prétendu avec les ennemis de l'Etat

étoit

étoit ſans aucun fondement, elle ne fit pas une grande impreſſion ſur les eſprits, non plus que celles de la Reine, de Mr. le Duc d'Orleans & de Mr. le Prince, par leſquelles ils leur faiſoient ſavoir que c'étoient eux qui avoient conſeillé au Roi ſa ſortie, & même la maniere de l'executer. Ainſi le Parlement réſolut ſans s'arrêter à ces Lettres, que toutes les Portes de la Ville ſeroient gardées par les Bourgeois, qu'on poſeroit des Corps de garde aux lieux néceſſaires pour la ſûreté publique, & que les chaînes ſeroient tendues ſi le beſoin y étoit, enjoignant au Lieutenant Civil, & aux Officiers de Police de tenir la main à ce qu'il fut aporté des vivres avec ſûreté dans Paris, & de faire retirer les gens de guerre qui étoient dans les Villes, & Villages à vingt lieuës à la ronde, avec défenſe aux Places voiſines de recevoir aucunes Garniſons.

Il y eut auſſi une Lettre particuliere pour Mr. le Coadjuteur par laquelle il lui étoit ordonné de ſe rendre à St. Germain, à quoi il fit demonſtration de vouloir obeïr, mais ſon Caroſſe fut arrêté dès le marché neuf où quelques-uns de ſes partiſans ſe jetterent de concert avec lui ſur les brides de ſes chevaux, le priant de n'abandonner pas la ville & de continuer a ſoûtenir les interêts du Peuple, à quoi il defera ſans ſe faire beaucoup prier, ſachant bien qu'il ſeroit plus en ſûreté a Paris qu'à St. Germain.

Le lendemain 7. de Janvier un Lieutenant des Gardes du Roi aporta au parquet des Gens du Roi une Lettre de Cachet adreſſée à eux, & une autre pour le Parlement que les Gens du Roi porterent auſſi-tôt à l'Aſſemblée des Chambres, & dirent que par celle qu'ils avoient reçue ils voyoient que la volonté du Roi étoit que le Parlement

ſe transferât à St. Germain * & attendit-là ſes ordres. Surquoi la Compagnie reſolut de rendre cette Lettre ſans l'ouvrir, & délibera enſuite ſur les autres Articles des Lettres du jour précédent adreſſées au Prévôt des Marchands & aux Echevins; elle ordonna que les Gens du Roi iroient trouver la Reine à St. Germain, & la ſupplieroient de donner les noms de ceux qui avoient calomnié la Compagnie pour être procedé contre eux, ſelon la rigueur des Loix de l'Etat.

Les Gens du Roi allerent à St. Germain, mais ils furent obligez de s'en revenir ſans voir la Reine, qui leur refuſa audience, leur faiſant dire qu'il n'étoit plus tems, & qu'ils euſſent à ſe retirer ſans coucher à St. Germain. Mais comme il étoit neuf heures du ſoir lorſqu'ils reçûrent cet ordre, & qu'ils n'auroient pû retourner à Paris, ſans un peril manifeſte, ils demeurerent où ils étoient, mais ſans ſe coucher pour executer l'ordre de la Reine à la lettre.

Si la Reine les eût écoutez & congediez avec de bonnes paroles, & ſi au lieu de prendre tout le Parlement à partie, elle ſe fût contentée de faire une querelle bien ou mal fondée à quelques Particuliers, il y a bien de l'apparence que tout le Corps ne ſe ſeroit pas declaré, une bonne partie d'entre eux étant decouragée & apprehendant les ſuites de la guerre.

Mais ſur cette réponſe fiere le Parlement, ayant jugé qu'il n'y avoit plus de meſures à garder, donna le 8. un Arrêt ſanglant contre le Cardinal Mazarin, comme l'unique Auteur des deſordres de l'Etat, enjoint à lui de ſe retirer de la Cour dans les

* Le premier Préſident Molé, quoi qu'attaché à la Cour, dit qu'il étoit premier Préſident de Paris, & non de Montargis.

les 24. heures & du Royaume dans huit jours, sinon ordonné à tous les Sujets du Roi de lui courir sus & défense à toutes personnes de le recevoir.

Il y eut encore un Arrêt le Samedi matin à l'occasion d'une seconde Lettre aux Prévôt des Marchands & Echevins, qui leur enjoignoit de faire obéïr le Parlement comme si la chose eût été en leur pouvoir, & il fut ordonné qu'on feroit un fond de deniers pour lever des Troupes, ce qui fut reçu avec un applaudissement si général, qu'il se trouva en peu de tems un fond de 4. ou 5. millions, le Parlement & toutes les autres Compagnies s'étant cottisez.

Jusques-là tous les nouveaux Conseillers de la derniere Création faite sous le Ministere du Cardinal Richelieu, étoient si mal reçus dans la Compagnie que les Présidens ne leur distribuoient jamais de Procès, & prenoient à peine leurs avis aux Audiences, de sorte que ces Charges étoient dans un étrange rebut, & ceux qui en étoient pourvûs ne trouvoient pas aisément des acheteurs, qui voulussent se charger de si mauvaise marchandise. Le Sr. Boylesire Chanoine de Nôtre-Dame, qui avoit une de ces Charges, jugeant l'occasion favorable pour les mettre sur un meilleur pied, proposa que les nouveaux donnassent chacun 15000 livres, pour les affaires publiques, outre ce que la Compagnie devoit fournir, à condition qu'il n'y auroit plus de difference entre les Charges anciennes, & les leurs, & qu'on leur distribueroit des Procès comme aux autres. La proposition fut acceptée & les vingt nouveaux Conseillers ayant financé furent depuis considerez comme les anciens. On ne laissa pas pourtant de les apeller *les quinze-vingt*, parce qu'ils étoient vingt qui avoient donné chacun 15000. livres.

 Dès

Dès qu'on sut qu'il y avoit de l'argent dans la caisse pub ique les Offi iers & gens de qualité vinrent offrir leurs services au Parlement & à la Ville Le Marquis de la Boulaye fut le premier qui se présenta, peut-être un peu par raport à un grand proc s, qu'il avoit au Parlement Le Duc d'Elbeuf le suivit de près avec Mrs. ses Enfans, & il fut declaré Général des armées du Roi sous l'autorité du Parlement, ce qui lui donna un si grand crédit dans la Ville, pendant les premiers jours, qu'il en étoit comme le Maître absolu. Il s'en apperçût si bien qu'il écrivit aussi-tôt à la Reine pour lui offrir ses services, priant sa Majesté de l'employer dans cette conjoncture qu'il prévoyoit bien ne pouvoir être de longue durée.

En effet Mr. le Prince de Conti, Mr. le Duc de Longueville, le Prince de Marsillac & le Marquis de Noirmoutier, ayant quitté St. Germain pour se jetter dans Paris, le credit du Duc d'Elbeuf cessa tout d'un coup, & le Prince de Conti fut déclaré Généralissime malgré l'opposition du Duc d'Elbeuf, qui étoit pourtant en état de faire bien du bruit s'il avoit bien connu ses forces, & la défiance que tout le monde avoit de S. A. car il est certain que le Duc fut pendant un jour entier le maître de faire chasser ce Prince, hors la Ville, s'il avoit voulu Mais le Coadjuteur, qui commençoit à établir son autorité parmi le Peuple, ayant fait connoître que S. A. & Mr. de Longueville avoient donné leur parole il y avoit long-tems, & qu'ils n'avoient eu aucune part à l'enlevement du Roi, ce qui fut confirmé par le Président de Novion à qui le Coadjuteur avoit confié ce secret, tout le monde tourna de ce côté-là, & le reconnut pour Généralissime & Mrs. d'Elbeuf, de Bouillon, & de la Mothe-

Hou-

Houdancourt pour Lieutenans Généraux avec un pouvoir égal, qu'ils exerçoient alternativement avec cette ſeule diſtinction que Mr d'Elbeuf devoit commencer, & avoir la premiere ſéance au Conſeil de guerre, qui ſe tiendroit toûjours chez Mr. le Prince de Conti; après quoi ce Prince alla loger à l'Hôtel de Ville pour effacer la défiance qui pouvoit reſter dans l'eſprit du Peuple contre lui. Madame la Ducheſſe de Longueville ſa ſœur y prit auſſi un appartement par la même raiſon, de ſorte que la Maiſon de Ville fut le lieu où tout le monde alloit faire ſa Cour, les Officiers de robbe & d'épée s'y rendant reguliérement tous les ſoirs, & le Coadjuteur pour des raiſons générales & particulieres. Dans ce tems-là Madame de Longueville accoucha d'un fils que le Corps de Ville tint ſur les fonts, & le nomma Charles Paris. Cependant Mr. de Longueville alla dans ſon Gouvernement de Normandie pour y ſervir le parti, n'ayant point voulu prendre de qualité entre les autres Généraux qu'il croyoit au deſſous de lui. Il y eut auſſi beaucoup d'autres Seigneurs qui s'engagerent avec le Parlement, & la Ville, comme les Ducs de Chevreuſe, de Luines, de Briſſac, le Marquis de Vitri, de Foſſeuſe, de Silleri, &c.

Mr. de Beaufort ne manqua pas de ſe rendre auſſi a Paris, où il fut reçu avec de grandes acclamations du Peuple, qui dans la ſuite n'eut de veritable confiance qu'en lui & au Coadjuteur, avec lequel le Duc s'unit très-étroitement. Juſques là le Coadjuteur n'avoit pas eu de voix déliberative dans le Parlement, mais on la lui donna le 21 Janvier 1649 en l'abſence de Monſeigneur l'Archevêque de Paris ſon oncle, & il y prit ſa place après avoir fait le ſerment accoûtumé.

Pendant tout ce tems-là il y eut peu d'exploits de guerre de part & d'autre. Les Bourgeois de Paris s'emparerent feulement de la Baftille, dont le Sr. de Brouffel fut fait Gouverneur, & le Sieur de Louviers fon fils, qui étoit Lieutenant aux gardes, fon Lieutenant. D'un autre côté Mr. le Prince, qui commandoit l'Armée du Roi, fe rendit Maître des poftes importans de St. Cloud, de St. Denis & de Charenton, mais il ne garda pas long tems le dernier. Le Parlement s'occupoit auffi à faire venir des vivres à Paris, & à trouver des fonds pour les gens de guerre, il donna pour cet effet des Arrêts pour prendre dans toutes les recettes les deniers qui s'y trouveroient, & pour fe faifir de tous les effets & meubles appartenans au Cardinal Mazarin ou à fes partifans, avec promeffe du tiers aux denonciateurs; mais cette recherche fut affez inutile & ne produifit pas grand' chofe. On ne laiffa pas cependant de délivrer de l'argent aux Officiers, & le Coadjuteur leva un Regiment de Cavalerie à fes frais, dont il donna le commandement au Chevalier de Serrigni fon parent, qui fut appellé le Regiment des Corinthiens, parce que ce Prélat étoit Archevêque titulaire de Corinthe.

Cette levée de boucliers fous le nom d'un Prêtre ne fut pas approuvée de tout le monde, & ne réuffit pas avantageufement pour fon Auteur, car le Chevalier de Serrigni étant forti à la tête de fon Regiment, & ayant rencontré un parti des ennemis il fut battu & on n'en fit que rire, cet échec ayant été appellé par raillerie, *la premiere aux Corinthiens.* Les Officiers ne furent pas longtems à former leurs Regimens, tout le monde s'empreffant à prendre parti, & l'Armée du Parlement fe trouva dans peu de jours compofée de plus de 12000. hommes effectifs, mais mauvais Sol-

Soldats, particulierement la Cavalerie, qui n'étoit remplie que des Cavaliers faits à la hâte par chacune des portes Cocheres suivant l'ordre du Parlement, & comme le Marquis de la Boulaye en avoit le principal commandement, on l'appella par derision le *Général des portes Cocheres.*

L'Armée du Roi n'étoit pas si nombreuse, & ne passoit pas 9. ou 10. mille hommes, mais c'étoient de vieilles troupes & bien meilleures. Le Duc de Bouillon avoit proposé un expédient qui ne fut pas suivi, mais qui auroit été bien plus avantageux pour Paris & de moindre dépense. C'étoit d'envoyer une somme de 500000. livres à Mr. de Turenne son frere pour distribuer dans l'Armée d'Allemagne qu'il commandoit, & l'amener au service du Parlement, M. de Turenne & la plûpart des Officiers Généraux étoient disposez à prendre ce parti, mais la Cour ne leur laissa pas le tems d'exécuter leur dessein : Et le Sieur d'Herlac ayant été envoyé par le Cardinal dans cette Armée avec de l'argent, il trouva moyen de retenir au service du Roi plusieurs Officiers étrangers, particulierement le Colonel Rosen ennemi declaré de Mr. de Turenne, qui par ce moyen fut obligé de quitter l'Armée avec ses amis, ce qui ne seroit pas arrivé si on lui avoit envoyé de l'argent à propos.

Mais il y avoit dans la Ville & dans le Parlement, tant de gens gagez qu'il ne faut pas s'étonner, si ceux qui etoient bien intentionnez ne purent rien faire de considerable pendant la guerre. On ne laissoit pourtant pas de se rejouïr à Paris, il ne se passoit pas de jour qu'il ne se fit quelque chanson nouvelle contre le Cardinal Mazarin, la plûpart fort spirituelles & de la façon de Mr. de Marigni ; le Sr. Scaron fit aussi alors sa Mazarinade, & il paroissoit tant d'autres Ecrits si in-

injurieux même contre la Reine, que le Parlement fut obligé de faire défense d'en debiter de cette nature; mais ces défenses n'empêcherent pas le cours de ces Libelles, & la Reine étoit tombée dans un mépris si général que le menu Peuple ne la nommoit plus que *Madame Anne.* Cette licence de parler étoit une des choses qui contribuoit le plus à entretenir l'animosité du Peuple & à diminuer le chagrin qu'on avoit de voir qu'il ne se faisoit rien d'ailleurs.

Mr. de Beaufort entreprit pourtant d'ouvrir le passage de Corbeil, & il se mit en marche à grand bruit avec un gros detâchement de Bourgeois de la Ville, qui devoient faire des merveilles, mais ils n'eurent pas le courage de passer Juvisi, ayant apris qu'il étoit sorti des troupes de St. Germain, pour les couper. Il fut plus heureux dans une autre rencontre, étant sorti avec 300. Chevaux au devant d'un grand convoi, que le Marquis de Noirmoutier amenoit du côté d'Etampes, & qui arriva heureusement, quoi qu'il eût été attaqué par les troupes du Roi, qui le pousserent jusques au village de Vitri, à l'entrée duquel M. de Beaufort fit face, & se mêla de bonne sorte avec les ennemis; on fit même courir le bruit qu'il avoit tué Noirlieu qui commandoit le Regiment du Cardinal Mazarin, quoi que d'autres assurassent qu'il avoit été blessé à plus de cinquante pas de lui.

Cette Journée fut très-glorieuse à ce Prince, non seulement par cette action, mais parce que le bruit s'étant répandu qu'il étoit aux mains avec les ennemis les Bourgeois prirent les armes d'eux-mêmes, & sortirent au nombre de plus de 30000. en moins d'une heure, y ayant eu même des femmes qui suivirent avec des épées, des hallebardes & des broches, & autres instrumens de cette

cette sorte, & quand Mr. de Beaufort rentra le soir dans la Ville, on alluma des chandelles à toutes les fenêtres des ruës où il passa, le monde criant *Vive Beaufort*.

Le Marquis de Noirmoutier amena encore un autre convoi, par la vallée de Grosbois avec assez de peine, parce que les troupes qu'il avoit postées pour favoriser son passage, étoient sorties du lieu où il les avoit mises, pour charger quelques Escadrons du parti contraire. Le Marquis de Silleri fut pris dans cette occasion, & le Prince de Marsillac y fut blessé dangereusement avec le Comte de Rohan.

On fit encore une autre sortie presque générale du côté des Portes de St. Denys & de St. Martin pour faire entrer un convoi de bled & autres provisions, si nombreux que les charrettes ne cesserent de defiler nuit & jour pendant deux fois 24. heures. Le Marquis de Noirmoutier qui avoit la tête de tout s'étant avancé jusqu'à Dammartin, & le Marquis de la Motte jusqu'à Gonnesse, mais tout cela fut fort mal distribué.

Le Marquis de la Boulaye fit aussi entrer quelques petits convois, & quoi qu'il ne fut pas estimé des gens de guerre il ne laissoit pas d'être fort agreable au Peuple.

Enfin les Généraux s'aviserent de faire un Camp à Villejuif, où l'on mit la plûpart des troupes, le reste étant dans les Villages voisins, & particulierement au Port à l'Anglois pour la défense d'un Pont de batteaux qu'on avoit construit sur la Riviere de Seine.

Voila les principales actions de guerre, qui se firent durant le siege de Paris par les troupes de la Ville. Celles du Roi ne furent pas beaucoup plus importantes. Après s'être rendus Maîtres de Lagni & de Brie-Comte-Robert, Mr. le Prince attaqua Cha-

Charenton où l'on avoit jetté un Corps de troupes assez considerable pour conserver ce poste, qui étoit très-important pour la subsistance de la Ville. Le Marquis de Clanleu qui y commandoit y fut tué n'ayant pas voulu de quartier avec plusieurs Officiers distinguez ; il n'y eut presque que le Marquis de Coignac petit-fils du Marêchal de la Force qui se sauva heureusement par la riviere sur un glaçon qui l'aporta auprès de Paris, après avoir rempli très-bien son devoir à la tête de son Regiment : Mr. le Prince y perdit aussi beaucoup de monde, entre autres le Duc de Châtillon qui fut emporté d'un coup de canon *, & qui fut fort regretté dans les deux partis.

Les Généraux de Paris sortirent bien avec leurs troupes pour empêcher cette attaque, mais Mr. le Prince s'étoit posté si avantageusement avec les 7. à 8000. hommes qu'il avoit, qu'on ne jugea pas à propos de l'aller attaquer avec de nouvelles troupes, n'y ayant eû que le Coadjuteur qui fut d'avis de donner bataille, & qui sortit en équipage de guerre avec des pistolets à l'arçon de la selle, voulant faire voir que la qualité de Prêtre n'étoit pas incompatible avec celle de brave.

Cette prise de Charenton, quoi qu'abandonné deux jours après par Mr. le Prince, ne laissa pas de mettre une grande consternation dans le parti, & contribua beaucoup à disposer le Parlement à écouter des propositions de paix. Les partisans de la Cour prirent de là occasion de se reveiller, comme on le découvrit par une Lettre interceptée de l'ancien Evêque de Dole nommé Cohon, où il rendoit compte de toutes choses au Cardinal Mazarin, disant que l'Evêque de Glandéve Religieux Cor-

* D'un coup de mousquet dans les reins, dont il mourut le lendemain dans le Château de Vincennes.

Cordelier, connu auparavant ſous le nom de P. Faure Confeſſeur de la Reine, & le Sr. Delaune Conſeiller au Châtelet le ſervoient fort bien, que le Parlement feroit bien-tôt la paix à telles conditions qu'on voudroit, & que les Officiers Généraux ne s'y opoſeroient pas. Cela fut cauſe qu'on lui donna des Gardes, on en devoit auſſi donner à l'Evêque de Glandêve, mais on ne le fit pas parce qu'il étoit logé aux Cordeliers; on envoya chez Delaune pour l'arrêter, mais ayant été averti de bonne heure il ſe retira à St. Germain. On ſurprit pluſieurs autres Lettres ſans ſignature qui diſoient encore davantage, & qui venoient de quelques Officiers du Parlement. On en fit beaucoup de bruit, mais l'affaire fut étouffée; on ne pourſuivit pas auſſi, comme on auroit pû, l'affaire du Chevalier de la Valette Bâtard de la Maiſon d'Eſpernon, qui fut arrêté jettant la nuit des bilets par la Ville, pour émouvoir le peuple.

Fondé ſur ces intelligences ſecretes la Cour avoit envoyé quelques jours auparavant un Heraut d'armes chargé de Lettres pour le Parlement, pour Mr. le Prince de Conti, & pour les Prêvôt des Marchands & Echevins. Ce Heraut s'étant préſenté à la Porte St. Honoré y fit ſa chamade & le Capitaine * qui y étoit de garde l'ayant arrêté à la

* C'étoit le Préſident de Maiſons fils, qui étoit à la Porte St. Honoré, quand le Heraut ſe préſenta: il refuſa de le laiſſer entrer, le Heraut mit la Lettre ſur la Barriere, M. de Maiſons qui étoit alors Conſeiller vint rendre compte au Palais de ce qu'il avoit fait. J'ai oui dire au Cardinal de Retz & à mon Pere que ce qui fut dit dans cette occaſion eſt ce qu'ils ont entendu de plus beau dans leur vie, ou tout le monde des differens partis réunis tous au même avis dirent par reſpect pour Sa Majeſté Royale, tout ce qu'on peut s'imaginer de plus éloquent, & qui faiſoit bien connoître qu'on n'en vouloit qu'au Cardinal Mazarin.

la Barriere, en fut aussi tôt donner avis au Parlement, qui après de longues déliberations arrêta de ne point entendre le Heraut, ni recevoir ses Lettres & d'envoyer les Gens du Roi à St. Germain, pour dire à la Reine que le refus de la Compagnie ne venoit que du respect qu'ils avoient pour elle, les Herauts n'étant envoyez qu'à des Souverains ou des Ennemis, & qu'ils suplioient Sa Majesté de leur faire savoir sa volonté de sa propre bouche, l'assurant de la continuation de leur fidelité pour le service du Roi.

C'étoit-là proprement ce que la Cour souhaittoit pour avoir lieu d'entrer en négociation, à quoi elle n'avoit encore pu réussir, & il y a lieu de croire que cette mommerie de Heraut avoit été concertée avec ceux du Parlement qui étoient dans les interêts de la Cour, à dessein d'engager la Compagnie à faire cette demarche. Aussi la Reine ne perdit pas cette occasion, elle fit dire aux Gens du Roi que Sa Majesté étoit satisfaite des assurances qu'ils lui donnoient, mais qu'elle en desiroit des effets veritables, après quoi on se pouvoit promettre des témoignages sinceres de sa bienveillance envers toute sorte de Personnes sans exception.

Cette Réponse gracieuse donna lieu aux déliberations qui se firent depuis au contentement de la Cour. A quoi la venue d'un autre Heraut * envoyé dans le même tems par l'Archiduc Gouverneur des Païs-Bas, & chargé de Lettres pour le Parlement ne contribua pas peu, les Emissaires de

* Jamais l'Archiduc n'a envoyé de trompettes, on fit faire un habit de ses livrées, & cette Fable fut concertée à Paris par Laigues qui par sa correspondance avec Madame de Chevreuse avoit imaginé de rendre le Cardinal Mazarin odieux en proposant la Paix générale.

de la Cour s'étant adroitement servis de cette conjoncture pour faire voir qu'il y avoit des gens, qui entretenoient des correspondances avec les Espagnols, ce qui étoit odieux, & de dangereuse consequence. Dans la verité il y avoit plus de 15. jours que cet Envoyé étoit à Paris, quelques-uns de la Compagnie ayant travaillé pendant ce tems à lui dresser une créance, dont on accusoit particulierement le President de Believre & le Sr. de Longueil.

Quoi qu'il en soit, cet homme s'étant presenté au Parlement, on resolut après plusieurs contestations de l'entendre, & de lui donner séance dans la Compagnie, quand il eut fait voir ses creances. Il s'appelloit Don Joseph Illescas Arnolphini homme de peu de consideration, mais qui ne manquoit pas d'esprit, il avoit été choisi par Madame de Chevreuse qui étoit à Bruxelles, & il avoit ordre de negocier principalement avec le Coadjuteur, & avec ceux qui étoient le plus dans la confidence de cette Dame. Dans le discours qu'il fit au Parlement, il dit qu'il ne pouvoit douter que sa présence ne fut agréable à la Compagnie, puisqu'il apportoit des offres d'une paix générale tant desirée dans le monde Chretien; que le Cardinal Mazarin n'avoit pas voulu la conclure à Munster quoi qu'il le put à des conditions avantageuses à la France; mais que depuis la sortie du Roi hors de Paris, il en avoit proposé d'autres fort avantageuses à l'Espagne, pour se mettre en état de chatier les rebelles, & de reduire Paris à la raison; que Sa Majesté Catholique n'avoit pas estimé qu'il fut sûr ni honnête d'accepter des offres de cette nature de la part d'un homme déclaré ennemi de l'Etat par Arrêt du Parlement où les Traitez de Paix doivent être verifiez pour être authentiques;

 qu'ainsi

qu'ainsi le Roi son Maître l'avoit envoyé à la Compagnie, pour lui déclarer qu'il se soumettoit volontiers à son jugement, laissant à son choix de deputer quelques-uns de leur Corps en tel lieu qu'ils voudroient, même à Paris où il envoyeroit ses Plenipotentiaires pour y conclurre une Paix entre les deux Couronnes, & qu'il offroit cependant à la Compagnie toutes les troupes du Roi son Maître pour en disposer, & les faire commander par des Officiers François déclarant au surplus qu'en cas que le Parlement n'eût pas besoin de ses troupes elles demeureroient sur la frontiere sans rien entreprendre pendant qu'on traiteroit de la Paix.

Ce Discours & le rapport fait par les Gens du Roi, de ce qui s'étoit passé à St. Germain, fut suivi d'une déliberation où il fut arrêté qu'on députeroit vers la Reine pour la remercier de la maniere dont elle avoit reçû les Gens du Roi, pour la prier de vouloir bien faire lever le Blocus de Paris, & pour lui porter copie de la Lettre de l'Archiduc, & l'informer de ce qui avoit été dit par son Envoyé, sur quoi le Parlement n'avoit pas voulu déliberer sans savoir la volonté de Sa Majesté à laquelle ils étoient prêts d'obéïr, & de lui témoigner qu'ils étoient fideles Serviteurs du Roi.

Ainsi le premier Président avec le Président de Mesmes, & des Députez de toutes les Chambres étant partis pour St. Germain, on y convint que de part & d'autre on envoyeroit des Commissaires à Ruel, avec plein pouvoir de conclurre un accommodement, & que dès que le Parlement auroit donné les mains à cette Conference les passages seroient ouverts pour laisser entrer des vivres à Paris.

Cet expédient fut accepté par le Parlement où les

les partisans de la Cour faisoient proposer tous les jours de nouvelles taxes pour la guerre, afin de dégoûter le Peuple. De leur côté les Frondeurs faisoient courir le bruit de la venuë de Mr. de Longueville avec 10, ou 12. mille hommes, mais comme ces bruits n'étoient suivis d'aucun effet les partisans de la Cour s'en prévaloient pour decrier la foiblesse du parti & decourager les Sectateurs.

Cependant le Peuple ne laissoit pas de continuer dans sa fermeté, & de crier à toute occasion qu'il ne vouloit pas de Paix, mais la Conférence de Ruel ayant été arrêtée les Députez s'y rendirent de part & d'autre, & l'on y convint enfin de quelques Articles qui furent rapportez à Paris, pour les faire ratifier, a quoi on trouva de grandes oppositions fondées sur ce qu'il n'y avoit rien de precis pour les intérêts des Officiers Généraux, que l'Article du Parlement de Rouen n'étoit pas comme on souhaitoit, & que les Députez avoient permis que le Cardinal Mazarin signât le Traité, sur quoi il s'éleva un si grand bruit à leur retour, & quand on s'assembla au Parlement pour déliberer, que le Peuple pensa se jetter sur eux, demandant la signature du Cardinal Mazarin, pour la faire brûler par la main du Bourreau, & menaçant de tuer les Députez quand ils sortiroient, ce qui obligea Mr. de Beaufort de sortir pour parler a eux, & pour les appaiser.

Il falut donc en venir à une nouvelle déliberation malgré le premier Président, & le Président de Mesmes, dans laquelle il fut resolu que les mêmes Députez retourneroient à Ruel, pour traiter des prétentions des Officiers Généraux, qui pour cet effet envoyerent aussi leurs Agens, & on leur recommanda de faire en sorte que le Cardinal ne signât pas le Traité.

Cette déliberation dura depuis le matin jusqu'au soir, & à la sortie il falut que le Coadjuteur & le Duc de Beaufort accompagnassent le premier Président pour le garentir de la fureur du Peuple. Une Lettre de Cachet, qui fut envoyée dans le même tems au sujet des Généraux, ne servit qu'à faire crier davantage, & donna lieu à un second Arrêt pour faire reformer encore d'autres Articles pour les prêts, & pour plusieurs autres choses.

Cependant les Officiers Généraux ayant choisi le Duc de Brissac, & le Comte de Maure pour assister à la Conférence, & ayant reduit en apparence tous leurs interêts à l'éloignement du Cardinal Mazarin, les Députez du Parlement eurent ordre d'insister aussi fortement sur cet Article, & ils l'auroient obtenu si les Généraux eussent été aussi parfaitement unis qu'ils le paroissoient, d'autant plus que l'Archiduc à qui on avoit envoyé le Marquis de Noirmoutier, & de Laigues, étoit enfin entré en France avec l'Armée du Roi d'Espagne, & avoit écrit à Mr. le Prince de Conti, que nonobstant sa marche il feroit toûjours prêt d'entendre aux propositions de la paix générale, & à s'arrêter au cas qu'on voulût nommer des Députez. Cette Lettre ayant été communiquée au Parlement il ordonna qu'on en donneroit avis à la Reine, & l'affaire en demeura là. Si les Espagnols eussent fait dès le commencement cette demarche, ils en auroient sans doute tiré de grands avantages; mais ils s'en aviserent trop tard, & leur entrée dans le Royaume ne servit qu'à terminer plûtôt l'accommodement, tout le monde étant déja las & rebuté de la guerre.

Enfin la Cour ayant eu l'adresse de diviser le Parlement, elle eut aussi celle de diviser les Généraux par les promesses, qui furent faites sous main

main à Mr. le Prince de Conti de lui donner entrée au Conseil du Roi & un Gouvernement de Place, & à Mr. le Duc de Longueville le Gouvernement du Pont de l'Arche, au Duc d'Elbeuf une somme d'argent & un Domaine considerable en Normandie, & au Duc de Bouillon satisfaction entiere sur ses prétentions, & au Prince de Marsillac des Lettres de Duc & Pair, ce qui facilita la reconciliation de Madame de Longueville avec Mr. le Prince, après quoi la paix ne reçut plus aucune difficulté, & le premier Président à son retour avec les autres Députez rapporta une Déclaration du Roi qui fut verifiée le 1. Avril 1648, portant amnistie générale pour tous ceux qui avoient été dans le parti, specialement pour le Marquis de Noirmoutier, de Laigues, le Comte de Fiesque, St. Ibal, la Sauvetat & la Boulaye, sans faire aucune mention du Cardinal Mazarin, qui demeura, comme il étoit, le maître de toutes les affaires & en état de se vanger à sa discretion du Coadjuteur & du Duc de Beaufort, qui avoient paru les plus affectionnez au parti, & sans aucun interêt.

Comme la paix ne fit avoir à aucun des partis tous les avantages qu'on s'étoit promis, ce ne fut proprement qu'une suspension d'armes, & nullement d'intrigues & de Cabales. Les Frondeurs ne pouvoient souffrir le Cardinal Mazarin en place, ils apprehendoient ses ressentimens, & pour s'en défendre ils tâchoient d'entretenir l'animosité dans les esprits. Le Cardinal de son côté tâchoit de rétablir son credit, esperant que le tems lui fourniroit les occasions de se vanger : mais ce qui l'inquiétoit davantage étoit l'autorité que Mr. le Prince avoit prise dans les Conseils pendant la guerre dont il apprehendoit les suites. Mr. le Prince nullement disposé a en souffrir la diminution pré-

tendoit conserver l'avantage qu'il avoit, comme dû à sa naissance & à ses services, & quoi qu'il n'eût pas dessein de perdre le Cardinal, il vouloit le retenir dans le respect & dans la dépendance. De plus dans la pensée que les Frondeurs pouvoient traverser une partie de ses desseins il cherchoit sur toutes choses à les perdre, ou du moins à les abaisser, & à leur ôter la faveur du Peuple qui étoit entiere, & sans partage pour les Chefs du parti.

Avec tant de vûes differentes il étoit difficile que tous ces partis s'accommodassent bien ensemble; aussi leur arrivoit-il souvent de se barrer, & de s'entrechoquer, quelquefois même sans dessein. Une des premieres actions d'éclat qui reveilla la chaleur des esprits, fut l'arrivée du Duc de Candale à Paris, où l'on crut que la Cour l'avoit fait venir à dessein pour insulter le Duc de Beaufort, afin de voir de quelle façon cela seroit reçu du Peuple. Quelques-uns disoient pourtant qu'il y étoit venu de son mouvement & sans aucun concert avec la Cour; quoi qu'il en soit, s'étant remontré un soir aux Tuilleries avec quelques-uns de ses amis, il se mit à plaisanter tout haut sur la liberté qu'il disoit être alors pour tout le monde sur le pavé de Paris, tournant en ridicule certaines choses de la guerre qui dénotoient assez inteligiblement le Duc de Beaufort, sans néanmoins nommer personne.

Ces discours ayant été faits publiquement furent bien-tôt rapportez au Duc de Beaufort, & à ses amis, lesquels ayant sû que le Duc de Candale devoit souper peu de jours après dans le Jardin de Renard au bout des Tuilleries, ils resolurent d'y aller, sous prétexte de la promenade, pour l'insulter à leur tour. Cela se fit comme il avoit été projetté, le Duc de Beaufort étant entré

tré dans le lieu où le Duc de Candale étoit à table, lui dit en riant qu'il venoit se rejouïr avec lui familierement, & avec la liberté qui regnoit alors sur le pavé de Paris. La raillerie ne plût pas; on y répondit avec aigreur, & le Duc de Beaufort qui n'attendoit que cela prit un bout de la Nappe, & renversa tout ce qui étoit sur la table. Le Duc de Candale voulut mettre l'épée à la main; mais il en fut empêché par ses amis, qui virent bien que la partie n'étoit pas bien faite pour eux: on se separa donc de part & d'autre, & le Duc de Candale sortit de Paris le lendemain matin dans le dessein de faire appeller le Duc de Beaufort; mais la Cour empêcha que la chose allat plus loin. Cette brusquerie fit beaucoup de bruit dans Paris pendant quelques jours & fut fort approuvée du Peuple qui marqua vouloir entrer dans la querelle envers & contre tous.

Il pensa encore arriver du bruit à l'occasion d'un Bateau chargé de Bombes & de Grenades à l'Arcenal, & qui descendant la riviere comme pour aller à St. Germain fut arrêté vers le Pont Rouge, & pillé par le Peuple, qui disoit tout haut qu'on avoit dessein d'assieger Paris une seconde fois.

Le Duc de Beaufort étant tombé malade dans le même tems, on ne manqua pas de dire qu'il étoit empoisonné. Le Peuple alloit tout le long du jour en procession à l'Hôtel de Vendôme pour savoir de ses nouvelles, & quoique sa Maladie ne fût rien les Frondeurs la faisoient passer pour perilleuse. Cependant ses gens avoient ordre de faire entrer uns partie de ceux qui se présentoient, dont plusieurs le voyant au lit se jettoient à genoux pleurant a chaudes larmes, & priant Dieu pour lui comme pour leur pere, & leur liberateur

Tous ces incidens joints à l'animosité qui pa-

roiffoit encore dans les difcours du Peuple contre le Cardinal Mazarin, lui firent juger qu'il ne faifoit pas encore bon à Paris pour lui; auffi ne pût-il fe refoudre d'y retourner, quoi que la Reine l'en preffât beaucoup, & que Mr. le Prince fe chargeât de l'y conduire en toute fûreté. On dit même que pour juftifier fa crainte, & faire voir qu'elle n'étoit pas fans fondement, il envoya un chariot couvert de fes armes à Paris, qui fut pillé à l'entrée de la Ville par des gens appoftez, de forte que la Cour pour laiffer refroidir cette chaleur alla de St. Germain à Compiegne, à la referve de Mr. le Prince qui fut feul à Paris, où il fut complimenté par le Parlement qui lui députa exprès, ce qui ne fut pas approuvé du Peuple qui ne regardoit ce Prince, qu'avec averfion comme le principal Auteur de tous fes malheurs, jufques-là, que s'il avoit féjourné plus long-tems à Paris, il n'y auroit peut-être pas trouvé toute la fûreté qu'il s'y imaginoit, mais il s'en alla bien-tôt en Bourgogne, laiffant ainfi le Cardinal feul auprès de leurs Majeftez bien-aife de fe voir délivré de fa préfence qui l'incommodoit fort.

Le Peuple de Paris eut auffi beaucoup de joye du départ de S. A. comme il le fit connoitre dans une affaire qui arriva peu de tems après, & qui fit affez de bruit. Beautou Avocat au Confeil ayant été arrêté au fujet d'une piéce offenfante pour S. A. dont on l'accufoit d'être l'Auteur, intitulée, *Difcours fur la députation du Parlement à M. le Prince*, la Cour témoigna y prendre beaucoup de part, & s'intereffer fortement à la fatisfaction de M. le Prince, ne negligeant rien pour faire punir cet Innocent.

La fubftance de cet Ecrit étoit, que le Parlement n'avoit pas dû députer à Mr. le Prince, parce

ce que cette Compagnie n'avoit jamais fait cette démarche que pour le Roi & Mr. le Duc d'Orleans, & que Mr. le Prince ayant été l'Auteur du siege de Paris, le protecteur du Cardinal, & la cause de tout ce qu'ils avoient souffert, il n'étoit pas juste de se réjouïr de son retour, & à la fin l'Auteur * apostrophant Mr. le Prince lui pronostiquoit qu'il seroit la Victime du Ministre, qui le jetteroit dans une prison d'où il ne sortiroit que par la générosité de ceux qu'il avoit persecuté sans sujet; ce qui arriva effectivement depuis.

Si Mr. le Prince eût fait alors une réflexion serieuse sur cette prédiction, il ne se seroit peut-être pas si fort emporté dans cette rencontre, & il auroit dû juger que les sollicitations publiques de la Cour n'étoient que pour l'engager davantage dans cette affaire, & pour rejetter sur lui toute la mauvaise humeur qui restoit dans l'esprit du Peuple. En effet tous les mouvemens qu'il se donna auprès des Juges ne produisirent que de nouveaux Ecrits plus forts, qui furent publiez sous prétexte de la défense de Beautou, lequel fut enfin dechargé de l'accusation par le Parlement, après avoir couru risque d'être condamné a mort par le Chatelet, ce qui seroit certainement arrivé, si le Sieur Joli † Conseiller au Châtelet, qui commença de se faire remarquer dans cette occasion n'avoit engagé quelques-uns des Juges à s'opposer avec lui aux opinions de ceux qui étoient devouez a la Cour. Ce Conseiller, par un pur esprit de générosité, entreprit la défense de l'accusé avec tant de chaleur qu'il alla plusieurs fois dans le cachot instruire le prisonnier

* C'étoit un nommé Portail Avocat au Parlement.
† C'est lui qui est l'Auteur de ces Memoires.

de ce qu'il avoit à faire, & à dire, mais ce malheureux etoit si troublé, qu'au lieu de profiter des Conseils qui lui avoient été donnez, il pensa se perdre lui-même par ses Réponses. Le Sieur Joli avoit été jusques alors infiniment uni avec le Sr. d'Aubrai Lieutenant Civil, dont il raportoit tous les Procès, mais ils rompirent dans cette occasion & en vinrent mêmes à des paroles assez fortes.

Il arriva dans ce tems une affaire de la même nature à l'occasion d'un nommé Marlot, qui avoit été condamné à être pendu, pour avoir imprimé un Libelle très-sale & offensant contre l'honneur de la Reine intitulé *la Custode*. Mais comme il sortoit de la Conciergerie pour être mené en grêve, plusieurs Garçons Libraires & Imprimeurs se trouverent à la porte du Palais qui chargerent brusquement les Archers à coups de pierre, & criant sur eux *aux Mazarins*, ils furent secondez par les gens de Boutiques du quartier, de sorte que Marlot fut sauvé, y ayant eu plusieurs Archers de blessez, & même le Sieur le Grani, Lieutenant Criminel qui les commandoit, & qui eut assez de peine a se sauver, après avoir reçu plusieurs corps de bâtons.

Tous ces évenemens étonnoient la Cour. Le Cardinal vouloit s'en servir pour differer le retour du Roi à Paris, mais on lui fit connoitre qu'une plus longue absence pourroit faire naître des affaires plus dangereuses, & dont les suites pourroient empêcher la Cour de revenir quand il en seroit absolument necessaire. On lui disoit aussi qu'il falloit accoûtumer le Peuple à la présence du Roi, que c'étoit le seul remede pour refroidir la chaleur des esprits, & qu'enfin il étoit bon d'apuyer de plus près ceux qui étoient bien intentionnez, & qui étoient las de la continuation de ces desordres.

Ainsi

Ainsi le Cardinal Mazarin se resolut enfin de venir à Paris, après avoir pris toutes les mesures possibles contre la mauvaise volonté du Peuple. La premiere précaution qu'il prit fut de faire parler à Madame la Duchesse de Montbason qui gouvernoit absolument le Duc de Beaufort, de laquelle on obtint à force de promesses, que ce Duc ne traverseroit point le dessein du retour. On auroit bien voulu l'engager d'aller à la Cour; mais il falut se contenter de la parole que Madame de Montbazon donna pour lui. Le Coadjuteur ne fut pas si difficile ; il alla sans beaucoup de façon à Compiegne, sur les instances qui lui en furent faites, quoi que plusieurs de ses amis l'en détournassent, dans la pensée que ce voyage ne lui étoit proposé que pour le décrier dans l'esprit du Peuple ; mais il n'ecouta pas ces raisons, & il se figura qu'il suffisoit de publier à son retour, qu'il n'y avoit été que pour rendre ses devoirs au Roi & à la Reine, sans voir le Cardinal. La verité est pourtant qu'il le vit, & qu'il eut une Conference avec lui de 3. ou 4. heures pendant la nuit.

Après cela on prit un grand soin de s'assurer des Corps de mêtier, par le moyen du Lieutenant Civil, du Prévôt des Marchands & de plusieurs autres, jusques à se servir de la Ratiere Partisan, pour menager les Batteliers en les faisant boire & en leur distribuant de l'argent. On employa aussi Mr. de Longueil, Conseiller de la Grande Chambre, en lui promettant la Surintendance des Finances, pour le Président de Maisons son Frere.

Le Cardinal crut aussi qu'il seroit bon de faire une entreprise d'éclat, qui rétablit sa réputation. C'est pourquoi il fit assieger Cambrai par le Comte d'Harcourt, & il y alla lui-même

pour

pour faire des présens d'épées, de baudriers & de gands de senteur à la plûpart des Officiers, mais toute cette dépense mesquine ne servoit qu'à lui attirer la raillerie publique, d'autant plus que le Siége fut levé : de sorte qu'il fallut en revenir aux premieres mesures pour préparer les Bourgeois de Paris au retour de la Cour, que tout le monde leur conseilloit plus que jamais, & à ce que le Cardinal n'auroit jamais donné les mains, si M. le Prince n'eût répondu du succès de l'affaire.

La Cour revint donc enfin à Paris au mois d'Août 1649. ce Cardinal étant à la portiere du carosse du Roi avec M. le Prince, qui lui servoit comme de brave, & pour signaler ce retour on fit une Cavalcade du Palais Royal aux Jesuites de la rue St. Antoine le jour de St. Louis, cette Eminence étant encore dans le carosse du Roi, & Mr. le Prince à cheval avec toute la Cour dans des habits magnifiques, dont l'éclat n'empêcha pas la continuation des murmures : le Peuple étant toujours si animé qu'il eût fallu peu de chose pour faire repentir le Cardinal de n'avoir pas suivi les conseils de sa prudente timidité.

Mr. le Prince lui donna peu de jours après d'autres sujets d'inquietude, en menaçant de s'unir aux Frondeurs pour le perdre, sur le refus qu'il faisoit de donner, suivant sa promesse, le Pont de l'Arche à Mr. de Longueville. Cette raison n'étoit à le bien prendre qu'un prétexte; car Mr. le Prince avoit d'autres raisons personnelles & plus essentielles de se plaindre de ce Ministre qu'il ne pouvoit pas dire. Il n'étoit pas content de l'alliance que Mr. le Cardinal vouloit faire avec la Maison de Vendôme, en donnant une de ses niéces à Mr. de Mercœur; il étoit indigné avec justice de ce qu'après lui avoir fait esperer que le Roi traitteroit de la

Prin-

Principauté de Montbeillard pour la lui donner, & ayant depêché Hervart en aparence pour négocier cette affaire, il lui avoit neanmoins donné des ordres secrets de ne rien conclurre. Enfin il éprouvoit tous les jours que ce Ministre le traversoit sous main en toutes rencontres, quoi qu'il lui fit des demonstrations d'une consideration toute particuliere.

Le Cardinal de son côté ne pouvoit souffrir la maniere outrageante dont Mr. le Prince parloit de ses Niéces, ayant dit, au sujet du Mariage qui se négocioit avec Mr. de Mercœur, que les Niéces du Cardinal n'étoient pas trop bonnes pour les Gentilshommes, & que s'il le fâchoit il obligeroit Champfleuri, Capitaine des Gardes de S. E. de lui amener son Maître par la barbe à l'Hôtel de Condé. Il crut aussi que la fole déclaration d'amour que Jersay eut l'audace de faire à la Reine venoit de Mr. le Prince, qui dans la verité donna sa protection a Jersay, quoique banni de la Cour pour ce sujet. Les soupçons du Cardinal allerent même plus loin, il s'imagina comme bien d'autres qui voyoient les choses de plus près, que Mr. le Prince n'avoit fait parler Jersay, que pour se mettre par ce moyen tout-à-fait à la place du Cardinal. Il y avoit plusieurs autres raisons de part & d'autre, qui ne venoient que de la concurrence d'autorité que le Cardinal vouloit se conserver, & que Mr. le Prince avoit été bien aise de prendre pour lui. Cependant tout cela ne paroissoit pas, & dans le monde il n'étoit question que du Pont de l'Arche, surquoi le Cardinal ne se pressoit pas de satisfaire M. de Longueville. Ses aprehensions étoient presque entierement dissipées & les affaires commençant à se rétablir pour verifier le proverbe de son païs *passato il pericolo, se vien gabbato il Santo.*

Enfin cette mesintelligence fit beaucoup de bruit & S. A. poussa les choses si loin, qu'il alla deux ou trois fois de suite chez le Coadjuteur, comme pour prendre des mesures avec lui & avec les Frondeurs, pour perdre le Cardinal. Le Duc d'Orleans paroissoit même être de concert avec Mr. le Prince; jusques-là que ces deux Princes se pelotterent un jour à coups d'orange, dans un soupé comme par débauche, & on remarqua qu'en buvant à la santé du Cardinal, Mr. le Prince dit tout haut à la Reine, *à la Riviere*, & cela d'un ton qu'il donnoit à douter, s'il la portoit à l'Abbé de la Riviere qui étoit présent, ou s'il vouloit dire qu'il faloit noyer le Cardinal, & le lendemain on prétend qu'ils lui envoyerent une Lettre avec cette Inscription, *à l'Illustrissimo Signor Facquino*

Les choses étant en cet état le Coadjuteur, le Duc de Beaufort & les Chefs des Frondeurs commencerent à s'assurer de leurs amis, les avertissant de se tenir prêts pour les occasions qui pouvoient se présenter à tous momens. Mais il arriva que Mr. le Prince s'accommoda tout d'un coup avec Mr. le Cardinal, qui lui donna satisfaction sur le Pont de l'Arche, & lui promit de lui procurer & à ses amis tous les avantages qui dépendroient de lui. De son côté S. A. s'engagea à soûtenir de toutes ses forces les interêts du Cardinal, & à abandonner entierement les Frondeurs qu'il recommença de haïr plus que jamais, d'autant plus qu'il sentoit bien qu'il les avoit offensez.

Les Frondeurs extrémement irritez se plaignirent hautement de Mr. le Prince, disant qu'il ne les avoit recherchez que pour les sacrifier à ses interêts, & rapellant le souvenir de ses premieres infidelitez, ils n'oublierent rien pour le rendre odieux au Peuple, & pour lui faire regarder son ac-

accommodement avec le Cardinal, comme une perfidie horrible, & qui étoit sans exemple. Effectivement on avoit vû M. le Prince en public avec le Coadjuteur, pendant que le demêlé dura & jusques à son accommodement. Aussi n'eut-il rien à dire de bon pour se justifier, sinon que le Coadjuteur ne lui ayant proposé que des enlevemens, & des Barricades fort hazardeuses, il n'avoit pu se resoudre à ces extrémitez qui auroient été suivies d'un desordre général.

Il sembloit que cette resolution devoit entraîner la perte des Frondeurs; & que la Cour alloit entrer dans l'exercice de son autorité arbitraire dont elle étoit si jalouse: mais ceux qui connoissoient le fond des choses jugerent bien que cet accommodement forcé ne dureroit pas long-tems, & que le Cardinal Italien chercheroit à se venger des affronts qui lui avoient été faits, & de se tirer de la necessité où il s'étoit mis d'accorder à M. le Prince tout ce qu'il voudroit demander.

Cependant le Cardinal Mazarin ne paroissoit occupé que du soin de détruire les Frondeurs, amusant ainsi S. A. qui le souhaitoit plus que lui & qui s'imaginoit que leur perte rendroit celle du Cardinal plus facile. De leur côté les Frondeurs chercherent les moyens de se soûtenir, & de profiter des occasions, qui pourroient entretenir la mauvaise humeur du Peuple.

La Cour leur en fournit elle-même un beau sujet en prenant sous sa protection les Fermiers des Gabelles qui avoient été condamnez par plusieurs Arrêts du Parlement à fournir les fonds par eux pour payer les rentes de l'Hôtel de Ville, de sorte que les Rentiers voyant que le Prevôt des Marchands, & les Echevins gagnez par la Cour negligeoient les interêts du public, commencerent à s'assembler dans la Maison de Ville, où

sur

ſur la propoſition du Sieur Joli Conſeiller au Châtelet ; ils arrêterent qu'ils choiſiroient parmi eux des Syndics pour veiller à la conſervation de leurs rentes, ce qui fut arrêté, nonobſtant un Arrêt de la Chambre des Vacations, qui leur défendoit de s'aſſembler, & qui n'empêcha pas qu'ils ne le fiſſent toutes les ſemaines, quelquefois juſqu'au nombre de 500. perſonnes. On paſſa même outre à l'Election des Syndics, & on nomma les Srs. Charton Préſident aux Requêtes, Joli Conſeiller au Châtelet, Matharel, Labory, & Des Coûtures Secretaire du Roi, du Portail Avocat en Parlement, Marêchal Avocat au Conſeil, Delote, & quelques autres au nombre de 12. Après quoi on afficha des billets imprimez pour avertir les Rentiers de ſe trouver à l'Hôtel de Ville, où les principaux n'oſerent pourtant pas aller de peur d'être remarquez, ſe contentant d'appuyer ſous main la conduite des autres.

Toute la conſéquence de cette affaire ne fut pas aſſez compriſe dans le commencement, ni par la Cour, ni par les Frondeurs. On ne la ſentit bien que quelques jours après, qu'on vit qu'il y avoit peu de perſonnes dans Paris, & dans les Provinces qui n'y euſſent quelque interêt direct, ou indirect; & la Cour s'aviſa trop tard d'en prevoir les ſuites; & les Frondeurs comprirent à la fin qu'ils ne pouvoient avoir de prétexte plus favorable pour entretenir dans l'eſprit du Peuple la chaleur qu'ils deſiroient: ils commencerent donc à rechercher ceux des Syndics qu'ils croyoient avoir le plus d'autorité dans les Aſſemblées, particulierement Joli, qui étoit connu pour avoir des ſentimens ſi fermes pour la Juſtice, & pour l'interêt public, qu'ils ne doutoient point, en le gagnant, de faire du Peuple ce qu'ils voudroient. Après avoir pris enſemble leurs meſures ils convinrent que

les

les Rentiers iroient en Corps demander protection au Coadjuteur, & au Duc de Beaufort, ce qui fut executé fort solemnellement. Il y eut même un d'entr'eux qui harangua ces deux Messieurs, qui répondirent fort honnêtement, & avec toutes sortes d'assurance de leur affection pour le bien public.

Afin de donner plus de poids à cette affaire & d'assurer les personnes qui s'étoient chargées du Syndicat, Joli proposa aux Frondeurs, avec qui il commença d'avoir grande liaison, de présenter une Requête au Parlement pour demander la confirmation du Syndicat, & de la faire signer de quelques Conseillers interessez dans les rentes, afin que si la grande Chambre, dont le premier Président étoit le Maître, vouloit entreprendre quelque chose contre les Rentiers, elle ne le pût sans une assemblée generale de toutes les Chambres. Cette ouverture plut, parce qu'elle tendoit à faire assembler le Parlement, ce que les Frondeurs souhaittoient sur toutes choses, sachant bien qu'après cela il leur seroit aisé de faire naître des incidens favorables comme sur l'affaire du Parlement de Bourdeaux, qui avoit envoyé des Députez à celui de Paris pour demander qu'il se joignît à eux, afin d'obtenir du Roi l'éloignement du Duc d'Epernon Gouverneur de la Province. Ainsi la Requête fut signée de près de 500. Rentiers, entr'autres du Sr. de Loisel Conseiller au Parlement, qui n'avoit aucune rélation avec les Frondeurs, des Sieurs de Croissi, Fouquet, Daurat, Quatresous, Caumartin, la Barre, Vialart, tous Conseillers du Parlement, qui signerent à la priere du Coadjuteur & du Duc de Beaufort; de sorte que cette affaire fit grand bruit, aussi-tôt après la St. Martin de 1649, la Requête ayant été présentée a la grand' Chambre qui prétendit en con-

noître feule, quoi que Mrs. des Enquêtes euffent demandé l'affemblée des Chambres à ce fujet, & euffent arrêté entr'eux de confirmer le Syndicat.

La Cour étoit engagée trop avant & trop intereffée dans cette affaire, pour reculer; c'eft pourquoi au lieu de penfer à fatisfaire les Rentiers, elle s'appliqua uniquement à rejetter la requête, jugeant bien que l'établiffement du Syndicat alloit à dépoffeder les Officiers ordinaires de la conduite de la Ville qui demeureroit par ce moyen entre les mains des Frondeurs. Elle refolut donc d'employer toute fon autorité pour traverfer fon établiffement, & elle donna ordre au premier Préfident d'empêcher l'affemblée des Chambres à quelque prix que ce fut. Cependant le Cardinal voulant être informé de ce qui fe difoit dans la Ville s'avifa de faire expedier des Brevets à plufieurs perfonnes portant permiffion d'affifter aux affemblées des rentes & par tout ailleurs, d'y parler, & d'y agir de la maniere qu'ils jugeroient la plus propre pour s'y donner créance & découvrir les fentimens d'un chacun, à condition d'en faire leur raport. Cette infamie n'avoit point encore eu d'exemple en France, où l'on n'avoit jamais vû d'efpions de cette nature; auffi ce nouveau tour de Politique fut fi fecret qu'on n'en decouvrit rien, & que perfonne même ne s'en douta que long-tems après. On voyoit feulement que le premier Préfident s'oppofoit avec fermeté à l'affemblée des Chambres quoi qu'il y eût d'autres affaires qui la meritoient, principalement l'audience qui étoit demandée par les Députez du Parlement de Bourdeaux.

Néanmoins les Rentiers ne fe relâcherent point de leurs pourfuites, & fe fentant fortement appuyez par la Chambre des Enquêtes, le premier Pré-

Préſident fut enfin obligé de propoſer une Conference chez lui, où il y auroit des Députez de toutes les Chambres, & où les Rentiers ſeroient reçus pour y ſoûtenir leurs interêts, ce qui fut executé le Samedi 4. Decembre chez le premier Préſident, où quelques Préſidens à Mortier ſe rendirent avec les Députez, & un grand nombre de Rentiers. Dans le commencement les choſes furent aſſez paiſibles, le premier Préſident ayant fait entendre à l'aſſemblée, que l'affaire ſe pourroit accommoder en donnant ſatisfaction aux Rentiers: mais Meſſieurs des Enquêtes dirent qu'il falloit auſſi donner ordre à la connivence du Prévôt des Marchands & des Echevins; on dit qu'il falloit laiſſer entrer quelques-uns des Rentiers pour ſavoir quelles étoient leurs prétentions, mais en petit nombre, ſur quoi les portes ayant été ouvertes, Joli & deux autres furent introduits pour repréſenter leurs raiſons.

D'abord le premier Préſident tâcha de les éblouïr par des propoſitions ſpecieuſes, & qui n'étoient rien dans le fond, à quoi Joli répondit que la premiere choſe par où il falloit commencer, & ſans laquelle on ne pouvoit rien faire, étoit la confirmation du Syndicat, & qu'il ſupplioit l'aſſemblée de vouloir bien faire cette juſtice au Public, ce qui ayant été entendu par quelqu'un des Rentiers, ils crierent, *des Syndics, des Syndics.* Mais comme le premier Preſident n'en vouloit pas, il rompit l'aſſemblée juſques au Samedi ſuivant: à la ſortie les Rentiers crierent encore pluſieurs fois en apoſtrophant ceux qu'ils ſavoient ne leur être pas favorables, & les traitterent de traîtres & de Mazarins, & j'en vis même quelques-uns tiraillez ſans aucun reſpect, & la plûpart furent obligez de ſe ſauver par des eſcaliers derobez. Pendant tout ce vacarme le Sieur de Champlatreux fils aîné du pre-

mierPréſident,s'étant aproché deJoli lui dit pluſieurs paroles injurieuſes, le traitant de ſéditieux, & le menaçant de lui faire ſon procés. Joli répondit auſſi avec chaleur, ſe ſentant apuyé de pluſieurs Rentiers, qui s'étoient aprochez; après quoi chacun ſe retira ſans que les autres, qu'on avoit fait venir, oſaſſent approcher. Ce qui ſe paſſa dans cette occaſion donna bien à penſer aux deux partis.

Le Cardinal crut qu'il falloit faire un coup d'autorité contre ceux des Rentiers, qui avoient paru les plus échauffez à la Conference, & il réſolut d'en faire arrêter 5. ou 6. à la premiere aſſemblée qui devoit ſe tenir Samedi ſuivant en ce même lieu, où il y auroit des gens armez tout prêts à ſe ſaiſir de ceux à qui on en vouloit, & le Regiment des Gardes s'y rendroit en même tems, pour appuyer l'exécution qui devoit en être faite ſur le champ par ordre de certains Commiſſaires apoſtez, qui les feroient pendre aux Grilles du Palais.

On aura peut-être peine à croire que ce Miniſtre eût voulu en venir à cet excès de violence, mais il n'y a pourtant rien de plus veritable que c'étoit ſon deſſein, & quoi que les Frondeurs n'en fuſſent pas avertis alors, comme ils le furent depuis d'une maniere à n'en pouvoir douter, ils ſûrent cependant que la Cour avoit eu un grand deſſein contr'eux, que la Garde ſe redoubloit tous les jours pour favoriſer l'execution qu'on devoit commencer par les Rentiers, & attaquer enſuite le Coadjuteur, le Duc de Beaufort & les autres Chefs partout où on les rencontreroit.

Cet avis général fut donné par une perſonne qui le ſavoit d'un de ceux qui avoit aſſiſté à la deliberation. C'en étoit aſſez pour engager les intereſſez à ſe tenir ſur leurs gardes, auſſi n'y manquerent-ils pas, & pour cet effet le Comte

de

de Montresor, les Marquis de Noirmoutier, de Fosseuse, & de Laigues s'assemblerent chez le Coadjuteur, où ils firent venir aussi le Sieur Joli, le tout à l'insû du Duc de Beaufort, du Marquis de la Boulaye & de plusieurs autres, parce qu'on n'étoit pas assûré du secret, sur tout à l'égard de Madame de Montbazon, à qui le Duc de Beaufort ne celoit rien. Ceux qui étoient de cette Conférence se trouverent assez embarrassez, jugeant bien que la Cour pourroit rompre toutes leurs mesures par un coup de surprise, qui seroit irréparable, de sorte qu'ils résolurent après bien des contestations de prévenir la Cour à quelque prix que ce fut, & sur tout de tâcher de faire assembler les Chambres avant la Conférence, qui devoit se tenir chez le premier Président, ne doutant pas que la Cour ne prit ce jour pour executer son dessein.

La difficulté fut à trouver des prétextes suffisans, & des raisons assez pressantes pour assembler le Parlement. Le Coadjuteur proposa plusieurs projets fondez sur le crédit qu'il avoit parmi le Peuple, mais qui ne furent pas jugez assez solides. Le Marquis de Noirmoutier renouvella une proposition qui avoit été faite quelque tems auparavant, savoir de faire une entreprise feinte sur le Duc de Beaufort, ou sur le Sieur de Broussel, en les faisant attaquer dans les rues par des gens inconnus, ou masquez, ce qu'on suposoit devoir faire un soulevement général. Mais on trouva des difficultez dans le projet, attendu qu'il falloit être d'intelligence avec celui qu'on attaqueroit, ce qui ne se pourroit faire avec ledit Sieur Broussel, ou avec le Duc de Beaufort. On craignoit le défaut de secret. Le Coadjuteur se proposa aussi, mais il n'appuya pas assez pour faire croire qu'il le souhaittât tout de bon.

Enfin Joli, qui avoit déja conferé ſur ce ſujet avec le Comte de Montreſor, & le Sieur d'Argenteuil, réſolut de ſe propoſer lui-même, diſant qu'à la verité il pouvoit n'être pas aſſez connu, ni aſſez eſtimé dans le monde pour exciter les eſprits du Peuple, mais que ſa qualité de Syndic des Rentiers, & la bonne opinion qu'ils avoient de lui feroit ſans doute ſon effet, & produiroit du moins l'aſſemblée des Chambres, par le bruit que les Rentiers qui étoient tous les jours au Palais ne manqueroient pas d'y faire impetueuſement au premier bruit de cet attentat.

La propoſition fut approuvée de toute la Compagnie, où il n'y avoit aſſurément perſonne qui eût voulu riſquer d'en faire autant. Pour l'exécution le Marquis de Noirmoutier ſe chargea de donner un Gentilhomme, qui étoit à lui, très-brave & très-adroit, nommé d'Eſtainville, pour tirer un coup de piſtolet au Sr. Joli, lors qu'il paſſeroit dans ſon Caroſſe, ſuivant les meſures qui ſeroient priſes entr'eux, & le Marquis de Foſſeuſe promit de fournir à d'Eſtainville un bon cheval pour ſe ſauver.

Pour concerter les moyens de l'exécution Argenteuil & Joli furent le Vendredi au ſoir chez le Marquis de Noirmoutier qui demeuroit dans la rue St. Meri, dans la Maiſon où l'Amiral de Châtillon étoit logé quand il fut tué à la journée de St. Barthelemi. Ils y trouverent d'Eſtainville qui les attendoit dans une Chambre fort écartée où on ajuſta le pourpoint & le manteau de Joli ſur un morceau de bois, dans une certaine attitude, une des manches du pourpoint étant pleine de foin ſur laquelle d'Eſtainville tira un coup de piſtolet, avec tant de juſteſſe qu'il la perça préciſement où elle devoit être percée, après quoi il fut arrêté en-

tr'eux

tr'eux que le veritable coup seroit tiré le lendemain sur les sept heures & demi du matin, dans la rue des Bernardins, vis-à-vis la porte où logeoit Argenteuil, qui n'étoit pas bien éloignée de celle du Président Charton, où Joli alloit presque tous les jours.

La chose fut faite comme on l'avoit projettée. D'Estainville s'aprocha du Carosse, Joli se baissa & le coup passa pardessus sa tête & fut si bien ajusté qu'il se raportoit parfaitement à la situation où Joli devoit être dans le Carosse, derriere lequel il n'y avoit pas de Laquais, qui avoient été envoyez exprès en differens endroits, de peur qu'ils n'empêchassent le dessein. Après le coup d'Estainville se sauva le plus vîte qu'il pût, mais ce ne fut pas sans danger, son cheval s'étant malheureusement abbatu sur le pavé. Il trouva cependant le moyen de trouver l'Hôtel de Noirmoutier par des chemins détournez, & la nuit il renvoya le cheval du Marquis de Fosseuse, qui le fit mener à la campagne & empoisonner, pour en ôter tout-à-fait la connoissance.

Il arriva encore une autre chose qui étoit capable de tout gâter. D'Estainville ayant mis dans son pistolet, pour servir de bourre, un dessus de Lettre qui lui avoit été adressée, mais par bonheur son nom se trouva brûlé, le reste du papier fut ramassé avec les balles encore toutes chaudes par le Sieur Bignon Avocat Général, qui demeuroit dans le Cloitre des Bernardins, ce qui contribua beaucoup a persuader le public.

Aussi-tôt après l'action, Joli fut conduit chez un Chirurgien au bout de la rue des Bernardins, vis-à-vis Saint Nicolas du Chardonnet, où ayant été deshabillé, on lui trouva au bras gauche, à l'endroit où les bales devoient avoir passé, une es-

espece de playe qu'il s'étoit faite lui-même la nuit avec des pierres à fusil, de sorte que le Chirurgien ne douta pas que ce ne fût l'effet du coup, & il y mit un appareil dans les formes.

Pendant ce tems d'Argenteuil fit & dit tout ce qu'il put pour insinuer que cette entreprise ne pouvoit venir que de la part de la Cour, qui vouloit se défaire de celui des Syndics, qui paroissoit le plus affectionné. Il alla ensuite chez le Président Charton, qui s'imagina que c'étoit à lui qu'on en vouloit; & comme il étoit Colonel du Quartier, il fit battre du tambour. Cependant Joli se retira chez lui pour se mettre au lit.

Le bruit de cette action ayant été porté bientôt au Palais, les Rentiers suivis de plusieurs autres Frondeurs coururent en foule à la Tournelle où l'on tenoit l'audience, & demandans Justice de l'assassinat de Joli qu'ils disoient être mort, ce qui fit cesser l'audience, & obligea Mrs. des Enquêtes d'aller aussitôt bien échauffez prendre leurs places à la grand' Chambre, où le President Charton se rendit aussi en équipage de guerre, l'Epée au côté, disant que c'étoit à lui qu'on en vouloit, que l'entreprise s'étoit faite à sa porte, & cela avec un emportement si grand & si naturel, qu'il repeta plus de 50 fois *Je dis ça*, au lieu qu'il ne le disoit que 7. ou 8. fois aux Requêtes du Palais par une mauvaise habitude, étant d'ailleurs un fort honnête homme plein d'affection & de fidelité pour ses amis. Ce bon Président poussa même la chose si loin, qu'il alla jusqu'à demander des gardes à la Compagnie, mais personne n'étant persuadé comme lui on éluda sa demande, & il eut le déplaisir d'entendre dire au Sr. Viole Douzenceau Conseiller Clerc de la grand' Chambre qu'il étoit d'avis qu'on donnât des Gardes au Président Charton, mais qu'il falloit un Char-

Charpentier qui les fit. On ne fit pas grand' chose ce jour-là au Parlement, ayant été seulement arrêté, qu'il seroit informé de l'assassinat commis en la personne du Sr. Joli, par les Srs. Champion & Doujat, qui furent aussi chargez de s'informer de l'état où il étoit. Cependant le Marquis de la Boulaye ayant vu l'émotion du Parlement, crut que l'on pouvoit pousser la chose plus loin, & se jetta dans les rues avec environ 200. hommes qui crioient aux armes, disant que la Cour avoit fait assassiner un Conseiller Syndic des Rentiers, & qu'on en vouloit faire autant à Mr. de Beaufort. Ce Marquis alla ainsi de côté & d'autre, particulierement chez le Coadjuteur & chez le Sr. de Broussel, mais il ne fut pas trop écouté, il y eut seulement quelques Boutiques fermées en differens endroits de la Ville, & le principal effet de cette levée de Bouclier fut qu'en un instant le pain fut enlevé dans tous les marchez au double du prix ordinaire.

Il est à remarquer que le Marquis de la Boulaye ne savoit rien de l'affaire de Joli, & qu'il n'avoit pris aucunes mesures avec ceux du parti à la reserve du Duc de Beaufort, lequel ayant sû la blessure de Joli, jugea que la chose pourroit avoir des suites, & se tint tout le matin prêt à monter à cheval avec ses amis, pour apuyer le Marquis, si le Peuple s'étoit remué; mais les Bourgeois étant demeurez tranquilles, chacun demeura chez soi.

Les Conseillers Commissaires, qui étoient venus dès le matin chez Joli, y retournerent l'après diné, & trouverent fort mauvais qu'on eût levé l'appareil de son bras sans les attendre, mais enfin on leur donna contentement en le faisant relever en leur présence par les Medecins & Chirurgiens du Parlement, dont l'un, savoir le Sr. Gue-

naut, eut ordre de la Reine d'aller le soir au Palais Royal, pour rendre compte à Sa Majesté de ce qu'il avoit vû, ce qu'il fit en assurant qu'on ne pouvoit pas douter de la verité de la chose, qu'il avoit trouvé beaucoup de fiévre à Mr. Joli, & que le plus grand Comedien du monde ne pouvoit porter la dissimulation si loin dans une affaire de cette nature.

Le soir du même jour le Marquis de la Boulaye, qui voyoit bien que son entreprise du matin l'exposoit à d'étranges suites, voulut la couvrir par une autre encore plus temeraire, en attaquant Mr. le Prince sur le Pont-neuf à son retour du Louvre à l'Hôtel de Condé. Pour cet effet il assembla deux ou 300. personnes dans l'Isle du Palais & aux environs, mais le Cardinal en ayant été averti il le fit dire à Mr. le Prince; ainsi on resolut de faire mettre dans le Carosse de Son Altesse, & dans celui de Mr. de Duras qui le suivoit ordinairement, quelques Laquais dont il y en eut un fort blessé d'un coup de pistolet, & si M. le Prince y eût été, il est certain qu'il auroit couru très-grand risque.

Cependant il y en a beaucoup qui ont cru que le Cardinal étoit l'Auteur de cette entreprise, & que la Boulaye n'avoit rien fait que par son ordre, mais il n'y a guere d'apparence; quoi que depuis la Boulaye ait avoüé à quelques-uns de ses amis pendant sa retraite à l'Hôtel de Vendôme qu'il avoit imaginé cet attentat sur Mr. le Prince, pour reparer la faute qu'il avoit faite le matin, sachant bien que la perte de S. A. n'auroit pas deplu au Cardinal qui lui avoit fait proposer par Mad. de Montbazon dès le mois d'Octobre de le faire arrêter en plein jour sur le Pont-neuf.

Quoi qu'il en soit, il est certain que les autres

Chefs

Chefs des Frondeurs n'y avoient aucune part, & que celle de Joli ne venoit pas du même Conseil & n'avoient aucun rapport l'une à l'autre. Cependant Mr. le Prince ne laissa pas de s'imaginer le contraire, & le Cardinal n'eut pas de peine à lui persuader tout ce qu'il voulut sur ce sujet, & que c'étoit une belle occasion de perdre tous les Chefs de cette Caballe que le Peuple avoit abandonnée dans cette rencontre ; & que le Parlement ne pouvoit se dispenser de condamner sur les preuves d'une conjuration aussi évidente.

Effectivement pendant les premiers jours l'affaire parut se tourner d'une maniere assez favorable pour la Cour, & le Roi ayant envoyé le Lundi 13. Decembre une Lettre de Cachet au Parlement pour ordonner à cette Compagnie d'informer de ce qui s'étoit passé Samedi, comme d'une conspiration dangereuse contre l'Etat ; on fit pendant toute la semaine differentes informations qui furent tenuës fort secretes, dont les principaux témoins étoient les Espions à Brevet, dont il a été fait mention. Mais comme on n'avoit pas encore decouvert cette belle intrigue, & que les Conseillers bien intentionnez pour le parti n'avoient osé rien dire contre la Lettre de Cachet, tout le monde étoit si consterné, que si la Cour eût poussé la chose avec vigueur, elle auroit fait tout ce qu'elle auroit voulu, & dissipé tous les Chefs. Il est même constant que le Coadjuteur, le Duc de Beaufort & les plus considerables de la faction étoient presque resolus de sortir de Paris & de se retirer à Peronne, où ils esperoient d'être reçus par le Marêchal d'Hoquincourt ami intime des Duchesses de Chevreuse & de Montbazon ; mais le Comte de Montresor leur fit connoître que ce seroit tout perdre, qu'il falloit aller tête levée au Parlement, ou il y avoit

en

encore quantité de gens bien intentionnez pour eux, & qu'en faiſant bonne mine le Peuple ne les abandonneroit pas dans le beſoin.

Ayant donc été informé que le contenu aux informations ne contenoit que des bagatelles, & n'intereſſoit proprement que la Boulaye qui s'étoit retiré à l'Hôtel de Vendôme, ils reſolurent d'aller tous enſemble au Parlement à la ſuite du Coadjuteur & des Ducs de Beaufort & de Briſſac, afin de contrecarrer M. le Duc d'Orleans, Mr. le Prince & pluſieurs autres Seigneurs qui ſe préſenterent du côté de la Cour. On ne fit pourtant rien d'important ce jour-là, toute la ſéance s'étant paſſée à parler d'une requête préſentée par Joli au ſujet de ſon aſſaſſinat prétendu, ſur laquelle le premier Préſident ayant voulu empêcher qu'on ne déliberât, il s'éleva un grand bruit qui fit connoître qu'il y avoit encore dans les eſprits plus de chaleur qu'on ne penſoit.

Elle éclata tout d'un coup le Mercredi ſuivant, lors que le premier Préſident après la lecture des informations & des concluſions des Gens du Roi, qui portoient que le Coadjuteur, le Duc de Beaufort & le Sieur de Brouſſel ſeroient aſſignez pour être ouïs, voulut faire retirer ces trois Mrs. comme étant accuſez, car le Coadjuteur & le Duc de Beaufort s'étant levez pour ſe retirer le Sr. Coulon Conſeiller s'y oppoſa, & le Sr. Brouſſel dit tout haut qu'il ne ſortiroit pas que le premier Préſident ne ſortît auſſi, attendu qu'il étoit partie au procès puis qu'il prétendoit qu'on avoit voulu l'aſſaſſiner, ajoûtant qu'il étoit ſon ennemi particulier, qu'il l'avoit voulu perdre en pluſieurs occaſions, & qu'il en donneroit de bonnes preuves à la Compagnie.

La déclaration reſolue de ce bon Vieillard changea en un moment la face des affaires, & il s'éleva un

un bruit si grand & si continuel contre le premier Président qu'il ne fut pas possible de déliberer pendant tout le jour, quoi que l'Assemblée eût commencé à sept heures du matin & ne finît qu'à quatre heures du soir : & comme on sut peu après dans toutes les salles du Palais, où il y avoit plus de 10. mille hommes, ce qui se passoit dans l'Assemblée, on donna par tout de grands signes de joye, & lors que le Duc de Beaufort sortit, ceux qui étoient au passage s'étant mis à crier *Chapeaux bas, c'est Mr. le Duc de Beaufort*, tout le monde mit aussi-tôt le Chapeau à la main & se mit à crier *vive Beaufort, vive Broussel*, & ces acclamations continuerent toûjours quand on s'assembloit, au lieu que la plûpart murmuroient dès qu'ils voyoient paroître Mr. le Duc d'Orleans ou Mr. le Prince.

Depuis ce jour-là les Frondeurs ayant reconnu leur avantage, n'oublierent rien de ce qui pouvoit augmenter la chaleur du Peuple, & les dispositions favorables du Parlement. Pour cet effet ils s'assemblerent tous les soirs chez le Sieur de Longueville pour concerter les déliberations du lendemain, & ils resolurent qu'on donneroit des Requêtes de recusations contre le premier Président au nom du Coadjuteur & du Duc de Beaufort & des Sieurs Broussel & Joli, fondées sur l'interêt personnel que ce Magistrat avoit dans l'affaire, plusieurs témoins déposant qu'on avoit voulu l'assassiner. Ces Requêtes eurent tout l'effet qu'on s'en étoit promis. Cependant comme le premier Président avoit plusieurs partisans, dans la Compagnie, outre ceux de la Cour, on délibera pendant quelques jours pour savoir si les Requêtes seroient reçûes ou non. Il y eut aussi des recusations présentées contre M. le Prince qui offrit de se retirer, mais la Compagnie ne le voulut

lut pas souffrir & on n'insista pas à son égard comme à celui du premier Président.

Enfin cette affaire faisant toujours un grand bruit, & les Frondeurs ayant fait imprimer des moyens de recusations, qui souleverent partout les esprits du Peuple, quelques amis communs proposerent de passer outre au Jugement du fond du Procès, sans déliberer sur les accusations, promettant au Coadjuteur, au Duc de Beaufort, & au Sieur de Broussel de les tirer d'affaire sur le champ, n'y ayant aucune preuve considerable contr'eux, ce qui engagea ces Messieurs à retirer leurs Requêtes, se laissant endormir par de fausses aparences. Mais comme ce désistement ne pouvoit se consommer sans le consentement de Joli, qui avoit aussi recusé le premier Président, le Coadjuteur, qui avoit grande envie de sortir de cet embarras, alla chercher Joli dans la grande salle du Palais, pour l'obliger à retirer aussi sa Requête. Mais il lui répondit, qu'il n'en feroit rien, ajoutant que cette proposition d'accommodement étoit un piége pour les perdre tous. Ainsi Joli n'ayant pas voulu y donner les mains, & ayant au contraire prié le Sieur Lainé, qu'il avoit chargé de sa Requête, de la raporter sur le champ, elle fut lûe, & on la trouva si forte & si precise contre le premier Président qu'il s'éleva tout d'un coup un murmure général, ensuite de quoi le Coadjuteur & le Duc de Beaufort ayant remis aussi-tôt leurs Requêtes entre les mains des Conseillers, qui devoient les raporter, il fut ordonné que le premier Président passeroit le Barreau, & qu'il repondroit au contenu des Requêtes, ce qu'il fit assez bien, mais pourtant avec des marques de douleur trop sensibles ayant la larme à l'œil.

Celui des Conseillers qui se distingua le plus en cette

cette occasion, & qui marqua le plus de fermeté pour soutenir la recusation, fut le Sieur Daurat, Conseiller en la 3. des Enquêtes, qui parloit toujours avec tant de justesse, d'éloquence & de bon sens, que dès qu'il ouvroit la bouche il se faisoit un silence général qui ne finissoit pas qu'il n'eût cessé de parler.

Enfin pourtant après plusieurs contestations, les voix étant presque partagées, il passa de fort peu en faveur du premier Président qu'il demeureroit juge, ce qui arriva par le caprice & la legereté de quelques-uns de ceux qui passoient pour être des plus zelez, entr'autres les Sieurs l'Abbé, Amelote & Bachaumont.

Mais les Frondeurs eurent bien-tôt lieu de se consoler de ce petit desavantage par les mesures qu'ils prirent avec le Cardinal pour la prison de Mr. le Prince, dont ils n'étoient pas plus contens que de lui. Jusque-là le Cardinal n'avoit rien osé entreprendre contre S. A. dans la crainte que se réunissant avec les Frondeurs, ils ne le perdissent entierement. Il avoit cru aussi qu'après avoir subjugué le parti avec Mr. le Prince, il seroit aisé de le reduire lui-même avec l'autorité du Roi; & c'est-ce qui lui avoit fait prendre la résolution de commencer par eux. Mais il vit bien par les suites du procès criminel qu'ils étoient encore trop puissants, & qu'il étoit dangereux de les pousser à bout, ayant sû qu'ils avoient fait venir un grand nombre de leurs amis dans la Ville, qui tenoient leurs armes toutes prêtes pour éclater à la premiere occasion.

C'est ce que Madame de Chevreuse prit soin de faire sentir au Cardinal de concert avec eux, & de lui offrir en même tems leur amitié contre Mr. le Prince qu'il accepta. Enfin après bien des difficultez pour se délivrer tout d'un coup de l'embarras

barras présent, où ils l'avoient réduit, & des inquiétudes continuelles que lui donnoit la trop grande Autorité de Son Altesse.

Le Mariage du Duc de Richelieu, que M. le Prince venoit de faire avec la fille du Marquis de Vigean sans la participation de la Cour, contribua beaucoup à déterminer le Cardinal : ce Prince ayant mené lui-même les nouveaux mariez à Trie chez Madame de Longueville, & fait partir dès la même nuit le Duc de Richelieu pour se jetter dans le Havre. Ce qui fit aprehender de plus grands desseins.

Le Cardinal s'expliqua donc enfin ouvertement avec Madame de Chevreuse, qui en fit aussi-tôt confidence au Marquis de Laigues son bon ami, & celui-ci au Marquis de Noirmoutier. Ainsi ces deux Messieurs, qui avoient été offensez par M le Prince, eurent la joye de se voir en quelque façon les arbitres de sa fortune ayant été les premiers Auteurs de sa prison.

Dans la suite le Coadjuteur y eut la plus grande part, & ce fut lui proprement qui termina cette grande affaire après plusieurs Conferences secrettes qu'il eut avec le Cardinal au Palais Royal, où il se rendoit la nuit en habit de Cavalier pour concerter ensemble les mesures necessaires pour l'exécution de ce dessein. Madame de Chevreuse qui voyoit plus librement le Cardinal fut chargée du soin de negocier avec lui les conditions particulieres des Chefs du parti, qui répondoient des autres. On promit au Coadjuteur un Chapeau de Cardinal, l'Amirauté à Mr de Beaufort, quoi qu'il ne fût rien de cette intrigue qui fut tenue fort secrette, le Gouvernement de Charleville, & du Mont Olympe à Noirmoutier, & la Charge de Capitaine des Gardes au Marquis de Laigues.

Après

Après cela il ne restoit plus que le consentement de M. le Duc d'Orleans, sans lequel on ne pouvoit entreprendre cette affaire; mais il ne fut pas difficile à l'obtenir, & il se rendit aisément aux raisons de la Reine & de Madame de Chevreuse qui lui firent sentir, sans beaucoup de peine, qu'il étoit de son interêt de diminuer le trop grand crédit de Mr. le Prince, dont il étoit naturellement assez jaloux. La seule inquietude qui resta sur son chapitre fut la crainte que Son Altesse Royale ne découvrît le secret à l'Abbé de la Riviere son Favori, qu'on savoit être dans les interêts de M. le Prince, mais on tira des paroles si positives de M. le Duc d'Orleans qu'il ne lui en dit rien, ce Prince étant déja un peu dégoûté de cet Abbé.

Cependant les Frondeurs ne laissoient pas dans le même tems d'entretenir une négociation secrette avec Mr. le Prince, par le moyen du Duc de Retz & du Marquis de Noirmoutier qui traitoient avec le Sr. de Chavigni, & le Prince de Marsillac. Mais S.A. n'y voulut jamais entendre, quoi que plusieurs de ses amis lui conseillassent, & ce fut même une des choses qui lui fit negliger les Avis qu'on lui donna plus d'une fois de l'accommodement des Frondeurs avec le Cardinal, ne pouvant croire qu'ils l'eussent fait presser comme ils faisoient s'ils avoient été assurez de la Cour, ni que la Reine & ce Ministre pussent jamais se resoudre à rien entreprendre contre lui, non seulement à cause de ses services passez, mais aussi par rapport au besoin présent dans la situation où étoient les affaires du dedans & du dehors. D'ailleurs ils avoient grand soin de l'endormir l'un & l'autre par de bonnes paroles pour lui & pour les siens. Enfin il jugea fort bien que la Cour ne pouvoit rien entreprendre contre lui, sans parler à

M. le Duc d'Orleans; mais il ne ſuppoſa pas que S. A. R. pût s'empêcher d'en parler à l'Abbé de la Riviere, & ce fut ce qui contribua le plus à le tromper.

Ainſi quoi que M. le Prince eût reçû pluſieurs avis des Conférences nocturnes du Cardinal avec le Coadjuteur en habit de Cavalier, il n'en voulut rien croire & il ſe contenta d'en rire avec le Cardinal, qui lui répondit ſur le même ton ſans s'embarraſſer, que ſans doute ce ſeroit une choſe fort plaiſante de voir le Coadjuteur avec de grands canons, un bouquet de plumes, un manteau rouge & l'épée au côté, & qu'il promettoit à Son Alteſſe de la rejouïr de cette vûë s'il prenoit envie à ce Prêlat de le viſiter dans cet équipage. Il lui donna tout cela d'un air ſi libre & ſi degagé, que Mr. le Prince y fut trompé; mais il penſa découvrir toute l'affaire quelques jours après, ayant ſurpris bruſquement le Cardinal dans ſon Cabinet qui faiſoit écrire par le Sr. de Lionne les ordres pour l'arrêter, & le Prince de Conti & le Duc de Longueville. La réſolution en étant donc priſe, il ne reſtoit plus que l'exécution, mais comme le Cardinal étoit naturellement incertain & timide & qu'il differoit toûjours, peut-être dans l'eſperance que le tems feroit naître des incidens qui le diſpenſeroient d'en venir à cette fâcheuſe extrêmité, les Frondeurs furent obligez d'en venir aux menaces pour le determiner; ils prirent même des meſures ſecrettes contre lui, du côté du Parlement, bien reſolus de s'en ſervir, ſi l'affaire eût traîné davantage. Ils eurent auſſi le ſoin de lui répreſenter les ſujets qu'ils avoient de craindre que Mr. le Duc d'Orleans naturellement peu diſcret ne ſe laſſât de garder le ſecret; que depuis quelques jours, il n'alloit plus aux aſſemblées du Parlement, ſous prétexte d'une indiſpoſition feinte; qu'il

qu'il disoit hautement que le procès criminel n'étoit qu'une bagatelle, comme pour faire entendre à Mr. le Prince qu'il ne devoit pas le poursuivre; qu'il pourroit en dire davantage par la suite & donner lieu à S. A. de juger que la Cour auroit changé de sentiment. Enfin ils en dirent tant, que le Cardinal se resolut. Pour cet effet il fit entendre à Mr. le Prince qu'il avoit reçû avis que DesCoutures, un des principaux sujets du procès criminel, étoit caché dans une maison dans la rue Montmartre d'où il devoit le faire enlever l'aprèsdîné, & que pour le faire plus sûrement il falloit donner ordre aux Gendarmes, & Chevaux-legers de monter à cheval & de se tenir prêts à tout évenement derriere le Palais Royal; ce que Son Altesse aprouva. Le Ministre lui dit aussi qu'il avoit reçû des depêches d'Allemagne sur lesquelles il falloit assembler le Conseil, & qu'il seroit bon que Son Altesse fit avertir Mr. le Prince de Conti & Mr. le Duc de Longueville de s'y trouver; ce qu'il fit aussi-tôt. Ainsi ces trois Princes s'étant rendus à l'heure ordinaire du Conseil au Palais Royal fûrent arrêtez par le Sr. Guitaut Capitaine des Gardes de la Reine, & par le Sr. de Comminges * son neveu le 18. Janvier 1650. Et bien-tôt après être descendus par l'escalier qui conduit au jardin, on le leur fit traverser pour monter ensuite dans le même Carosse, où le Sr. de Comminges monta seul avec eux. Ils fûrent menez au Château de Vincennes avec une Escorte de 50. Chevaux tant Gendarmes que Gardes de la Reine commandez par les Sieurs de Miossens depuis Marêchal d'Albret & de Comminges. Ils arriverent fort tard à Vincennes, le Carosse s'étant rompu en chemin. Ce qui donna

* Reçû en survivance de cette Charge.

occaſion à Mr. le Prince de propoſer à Mioſſens de le ſauver, mais il répondit à S. A. que la fidelité qu'il devoit au Roi ne le lui permettoit pas, & le Sr. de Comminges ayant entendu la propoſition & remarqué que S. A. jettoit les yeux de toutes parts, pour voir s'il ne lui venoit pas de ſecours, lui dit qu'il étoit ſon très-humble Serviteur, mais que quand il étoit queſtion du ſervice du Roi, il n'écoutoit que ſon devoir, & que s'il venoit du monde pour les ſauver, il les poignarderoit plûtôt que de les laiſſer ſortir d'entre ſes mains & de ne pas rendre bon compte de leurs perſonnes à Sa Majeſté qui leur en avoit confié la Garde. Ce diſcours, quoi que dur, n'empêcha pas que Mr. le Prince n'eût une entiere confiance au Sr. de Comminges pendant les premiers jours de ſa priſon. Elle fut même ſi grande, que S. A. ne voulut pas permettre que les Officiers du Sr. Guitaut qui les ſervoient fiſſent l'eſſai des viandes devant eux; mais cela ne dura pas, le Sr. de Bar ayant été nommé pour les garder, & on leur donna en même tems des Officiers du Roi pour les ſervir.

Quand on annonça cette nouvelle à Mr. le Duc d'Orleans, S. A. R. dit, *Voila un beau coup de filet, on vient de prendre un Lion, un Singe, & un Renard.* On arrêta auſſi dans le même tems le Préſident Perraut Intendant de Mr. le Prince, & on alla chez d'autres perſonnes qui ne ſe trouverent pas. Il n'y eut que Madame la Princeſſe Douairiere qui fut épargnée, mais bien-tôt après elle fut releguée dans une de ſes maiſons de Campagne.

Pendant tout ce tems-là le Coadjuteur étoit à l'Hôtel de Chevreuſe avec le Duc de Beaufort, qui y avoit dîné, la porte de la maiſon étant fermée, avec défenſe de laiſſer entrer qui que ce fût; parce qu'alors ils écrivoient des billets à tous

les Curez de Paris, pour les avertir de la détention des Princes. Ce qu'ils faiſoient avec ſi peu de précaution, qu'il auroit été aiſé à pluſieurs de ceux qui étoient préſens, s'ils avoient été plus curieux, de jetter les yeux ſur ces billets & d'en avertir S. A. encore à tems; mais la deſtinée des Princes ne le permit pas, & la nouvelle de leur priſon fut aportée chez le Coadjuteur par Brillet Ecuyer du Duc de Beaufort qu'on avoit envoyé exprès au Palais Royal, pour venir donner avis de ce qui ſe paſſeroit dès qu'il en auroit l'ordre du Marquis de Noirmoutier ou de Laigues, qui commencerent à paroître ce jour-là chez la Reine un peu avant que les Princes fuſſent arrêtez.

Ces Mrs. auroient peut-être mieux fait de ne ſe point trouver à cette action, attendu que leurs perſonnes ſeules étoient capables de faire ſoupçonner & découvrir le deſſein; mais la Reine avoit ſouhaité que cela fut, ils avoient eû même tant d'envie de ſe vanger de Mr. le Prince & de paroitre les Auteurs de ſa priſon, qu'ils ne pûrent s'empêcher de ſe donner ce plaiſir; outre que ceux du parti doutoient toujours de la fermeté du Cardinal, & jugerent qu'il ne falloit pas l'abandonner à ſon incertitude dans le tems de l'exécution.

Le bruit s'étant répandu dans Paris qu'on avoit arrêté quelqu'un au Palais Royal, ſans dire qui, le Peuple s'imagina que c'étoit Mr. de Beaufort, ce qui obligea pluſieurs Bourgeois à prendre les armes particulierement dans le quartier des Halles & vers la Porte Dauphine. Tout le reſte auroit bien-tôt ſuivi, ſi la Reine n'eût envoyé en diligence chercher ce Duc au Palais d'Orleans, où lui & le Coadjuteur étoient allez dès que Brillet leur eut porté la nouvelle. Il fallut même que le Duc de Beaufort montât à cheval avec quantité de

Flambeaux, pour se montrer au Peuple, étant suivi de 3 ou 400. chevaux depuis neuf heures du soir jusqu'à deux heures après minuit, dont quelques-uns crierent qu'il falloit aller assommer la grande barbe, c'est-à-dire, le premier Président, jusqu'à prendre la bride de son cheval pour le faire tourner de ce côté-là.

Pendant que tout cela se passoit, des amis de Mr. le Prince, qui s'étoient assemblez à l'Hôtel de Condé, proposerent de monter à cheval & d'aller attaquer le Duc de Beaufort, pour mettre la confusion dans le Peuple, qui auroit pû s'imaginer que c'étoit une entreprise du Cardinal, & dans la verité si la chose avoit été bien conduite, elle auroit pû réussir. Mais l'avis ne fut pas suivi & tous les partisans ne penserent qu'à se retirer. Madame de Longueville étant partie dès le commencement de la nuit, pour aller en Normandie, escortée de soixante Chevaux conduits par le Duc de la Rochefoucaut, le Duc de Bouillon prit le chemin de Bourdeaux, le Vicomte de Turenne, celui de Stenai, le Sr. de Bouteville (depuis Duc de Luxembourg & Marêchal de France) & quelques autres celui de Bourgogne; de sorte que dès le lendemain on convint que le parti des Princes seroit assez considerable, ce qui n'empêcha pas que le Peuple ne fit des feux de joye en plusieurs endroits de la Ville, la plûpart des Bourgeois disant que le Cardinal n'étoit plus Mazarin après un coup de cette nature.

Ainsi le procès criminel fut bien-aisé à juger, & tous les accusez furent déchargez des plaintes contre eux, & renvoyez hors de Cour & de procès avec des termes plus ou moins avantageux. L'Arrêt de Joli fut le plus favorable de tous, ayant été non seulement dechargé de l'accusation, mais ayant obtenu aussi permission de continuer ses in-

for-

formations. Il eſt vrai que le Sr. de Champlatreux y contribua un peu, dans l'aprehenſion qu'étant privé de la protection de M. le Prince, on ne ſe ſervît de l'affaire de Joli, pour le pouſſer, ce qui auroit été aiſé, ſur la dépoſition de deux témoins, dont il auroit pû ſe trouver aſſez embaraſſé: c'eſt pourquoi il alla trouver le Duc de Noirmoutier, pour accommoder l'affaire, offrant pour cela deux mille Ecus à Joli, ce qui donna lieu à rire à ceux qui étoient du ſecret & leur fit cependant juger qu'il y avoit eu quelque deſſein formé. Joli répondit que volontiers il prendroit de l'argent, mais qu'il vouloit qu'il y en eut un Acte devant Notaire. Ce qui n'étoit pas le compte de Champlatreux, auquel par ce moyen il n'en coûta rien que la parole, qu'il donna que lui & tous ſes parens ſortiroient, lors qu'on parleroit de l'affaire de Joli, & qu'aucun d'eux ne ſeroit de ſes Juges, & Joli promit de ſon côté qu'il ne pourſuivroit pas ſon information. Il n'auroit pû le faire quand il auroit voulu, parce que la Cour envoya peu de tems après une amniſtie en faveur du Marquis de la Boulaye, & pour abolir ce qui s'étoit paſſé le 11. Decembre 1649.

Cette amniſtie confirma le ſoupçon de ceux qui croyoient que le Marquis de la Boulaye n'avoit rien fait que de concert avec le Cardinal; ce qu'on a cru encore plus fortement après la mort de ce Miniſtre, que la Boulaye a laiſſé entendre que cela étoit vrai, quoi qu'auparavant il ne parlât pas ſi ouvertement. Mais il y a bien de l'aparence, qu'il a plûtôt dit cela pour ſe diſculper & pour diminuer le blâme d'une action ſi étrange que pour confeſſer la verité.

Le commencement de la priſon des Princes fut fort rude, le Cardinal les ayant mis à la garde de Mr. de Bar homme farouche, qui s'imagina

que le mauvais traitement qu'il leur feroit avanceroit ſa fortune, & lui feroit d'un grand merite à la Cour. Ainſi la ſeule conſolation des priſonniers fut le commerce qu'ils eurent dès le 3. ou le 4. jour de leur priſon avec leurs amis.

Le Sr. de Montreuil, Secretaire de M. le Prince de Conti, étoit celui qui conduiſoit le commerce ſi adroitement, & par des inventions ſi ſubtiles que le Sr. de Bar étoit ſouvent lui-même l'Inſtrument, dont il ſe ſervoit, pour faire tenir les Lettres aux Princes. Pour cela on avoit fait faire des Ecus creux qui ſe fermoient à vis qu'on mêloit avec ceux qu'on envoyoit de tems en tems aux priſonniers pour jouer, & que l'on confioit au Sr. de Bar, pour les leur remettre lui-même entre les mains. On ſe ſervoit auſſi quelquefois du miniſtere des Officiers de la Chambre & même d'un valet du Sr. de Bar, ſans pluſieurs autres fineſſes dont les priſonniers ne manquent jamais.

Mais toutes ces petites ruſes ne pouvoient pas leur donner de grandes conſolations, puiſqu'on ne leur aprenoit que d'aſſez mauvaiſes nouvelles, car quoique leurs amis ſe donnaſſent de grands mouvemens au dedans, & au dehors du Royaume, le Cardinal fut ſi heureux qu'il découvrit toutes leurs pratiques, ſouvent par le moyen des Frondeurs. C'eſt pourquoi dans les commencemens il les menageoit avec de grandes attentions, diſant partout qu'il étoit fort aiſe d'être devenu Frondeur. Mais ſes proſperitez lui ayant enflé le cœur, il les negligea dans la ſuite, & les força de prendre les meſures qui furent ſuivies de la liberté des Princes, & d'une ligue preſque générale contre lui.

La premiere demarche que le Miniſtre fit contre les Princes fut d'envoyer au Parlement une Déclaration aſſez mal digerée concernant les raiſons

sons de leur emprisonnement ; qui n'auroit pas produit un effet conforme à ses desirs si les réponses qui furent faites par les partisans des Princes, n'avoient été encore plus mauvaises.

Ensuite il mena le Roi & la Reine à Rouën pour en chasser Madame de Longueville qui fut obligée de se retirer à Dieppe, & delà en Flandres, d'où elle alla trouver le Vicomte de Turenne à Stenai. Le Duc de Richelieu abandonna aussi le Havre, & le Roi demeura Maître de toute la Province, & des Places que le Duc de Longueville y avoit. La même chose arriva en Bourgogne, où tout ce qui tenoit pour les Princes fut bien-tôt soumis après la reduction de Bellegarde.

Cependant Madame la Princesse Douairiere ayant présenté une Requête au Parlement, pour avoir la liberté de demeurer à Paris, afin de solliciter l'élargissement de Mrs. ses Enfans, on n'y eut aucun égard, quoi qu'il y eut une forte Cabale pour elle, le premier Président qui étoit des amis de Mr. le Prince ayant fait sous main, & sans trop se déclarer, tout son possible pour en favoriser le succès. Mais Mr. le Duc d'Orleans avec le Coadjuteur & le Duc de Beaufort, étant allez au Parlement, ils firent rejetter la Requête, & toutes les sollicitations de cette Princesse demeurerent inutiles, aussi-bien que les soumissions indignes d'elle & de ses Enfans qu'elle fit au Coadjuteur à l'entrée du Palais, en s'abaissant jusqu'à embrasser ses genoux. Bassesse qu'il est bien difficile de pardonner à une mere de ce rang, quelque désolée qu'elle puisse être.

Quelque tems après le Cardinal étant revenu à Paris résolut tout d'un coup d'aller à Bourdeaux, où Madame la Princesse & M. le Duc d'Enguien avoient été reçus avec les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, & avoient engagé le Parlement

à donner un Arrêt portant qu'il seroit fait remontrance au Roi pour la liberté des Princes. La plûpart des amis du Cardinal ne lui conseilloient pas ce voyage, parce qu'il y falloit mener beaucoup de troupes & laisser les Frontieres de Flandres ouvertes aux Ennemis. Ils disoient encore que pendant l'absence de la Cour les amis des Princes pourroient faire des pratiques dangereuses dans le Parlement & dans la Ville de Paris; qu'on pouvoit remedier aux desordres de Bourdeaux en y envoyant un habile Général avec des troupes; qu'enfin Paris étoit la tête de toutes les affaires & le cœur de l'Etat où il falloit nécessairement s'arrêter. Mais ce Ministre passa pardessus toutes ces considerations, & comme les Espagnols venoient de lever le Siege de Guise avec quelque perte, il crut qu'ils ne seroient pas si-tôt en état de rien entreprendre, & qu'il auroit le tems de s'assurer de Bourdeaux, où il ne s'attendoit pas de trouver plus de résistance qu'en Bourgogne & en Normandie. Il partit donc avec le Roi & la Reine, laissant à Paris M. le Duc d'Orleans en qualité de Lieutenant Général de la Couronne avec le Sr. le Tellier Secretaire d'Etat, qui avoit le secret & la confidence du Cardinal.

Les Frondeurs lui promirent aussi de demeurer fidélement dans l'Union qu'ils avoient faite avec lui & de s'opposer aux Cabales que les partisans des Princes pourroient faire dans le Parlement & dans la Ville, & même auprès de Mr. le Duc d'Orleans, dont le Coadjuteur étoit devenu le Confident, depuis la disgrace de l'Abbé de la Riviere, qui fut chassé un peu après la prison des Princes.

Le Cardinal se reposa sur Madame de Chevreuse du soin de menager les Frondeurs, & sur le Garde des Seaux de Châteauneuf, par le moyen

moyen de Madame de Rhodes ſon amie, qui alloit tous les ſoirs à l'Hôtel de Chevreuſe où ces Meſſieurs ne manquoient pas de ſe rencontrer. Mais comme le Garde des Seaux étoit vieux & que Madame de Rhodes n'avoit plus pour lui qu'une complaiſance intereſſée, elle étoit bien plus diſpoſée à ſervir les Frondeurs & elle découvroit beaucoup plus de choſes en leur faveur par le moyen du Garde des Seaux, qu'il n'en découvroit par elle en faveur du Cardinal auquel il n'étoit pas lui-même fort attaché.

Ces précautions n'empêcherent donc pas les inconveniens qui avoient été prédits au Cardinal. Le Siege de Bourdeaux, qui dura plus qu'il n'avoit cru, donna lieu aux Eſpagnols d'entrer en campagne, où ils ſe rendirent Maîtres de la Capelle, de Rhetel & de Château-Porcien, & les amis des Princes trouverent le moyen de faire déliberer pluſieurs fois le Parlement ſur ce qui ſe paſſoit à Bourdeaux, d'où il étoit venu deux Députez avec des Lettres.

Ces deux incidens commencerent à faire changer la face des affaires. Le voiſinage des Eſpagnols, qui pouvoient aiſément venir de Rhetel à Vincennes, obligea la Cour à penſer à en tirer les Princes pour les transferer ailleurs. Mais la difficulté fut de convenir du lieu : le Cardinal fit propoſer le Havre : mais les Agens des Princes s'y oppoſerent de toutes leurs forces, & les Frondeurs ne trouvoient pas bon qu'on les mît dans un lieu qui dépendit ſi abſolument du Cardinal, ils auroient mieux aimé la Baſtille, dont ils étoient à peu près les Maîtres, & ce fut le ſentiment du Coadjuteur & du Duc de Beaufort. Mais le Sr. le Tellier s'y oppoſa fortement, faiſant agir tous les partiſans de la Cour auprès de S. A. R. pour l'en détourner, & l'engager à conſentir au Havre.

Le

Le Marquis de Laigues consulté par le Duc d'Orleans ne lui conseilla pas de les mettre à la Bastille, mais il n'approuva pas aussi la Citadelle du Havre, où S. A. R. n'avoit aucun pouvoir. Aussi Mr. le Duc d'Orleans après plusieurs déliberations se resolut de lui-même, de les faire transferer à Marcoussi dont personne n'avoit parlé.

Cette translation deplût fort à la Cour, & le Cardinal en ayant été informé commença de se plaindre du Coadjuteur, comme s'il eût voulu se rendre Maître des Princes, sous le nom de S. A. R. Il trouva aussi fort mauvais que M. le Duc d'Orleans eût envoyé le Marquis de Verderonne, & le Comte d'Avaux à l'Archiduc sur de nouvelles propositions de paix faites par ce Prince, disant que cela ne venoit que du Coadjuteur qui avoit voulu faire la paix sans lui. Il est vrai que cette negotiation fut poussée un peu trop avant, l'Archiduc ayant envoyé Don Gabriel de Tolede à Paris; mais on decouvrit bien-tôt que la conduite des Espagnols n'étoit qu'un pur artifice pour brouiller par le refus que l'Archiduc fit d'envoyer des passeports au Nonce du Pape & à l'Ambassadeur de Venise qui avoient été nommez pour Mediateurs, & qui s'étoient avancez en cette qualité jusqu'à Nanteuil.

Le Cardinal Mazarin se tint aussi offensé d'une députation du Parlement à la Cour menagée par S. A. R. sous prétexte d'informer le Roi des propositions des Députez de Bourdeaux ; mais en effet pour tâcher de terminer la chose par un accommodement, s'imaginant que le Coadjuteur lui avoit suscité cette affaire pour lui ôter l'honneur de reduire Bourdeaux par la force.

Toutes ces plaintes que le Cardinal faisoit publiquement refroidirent les esprits, & le Coadjuteur irrité commença dès lors d'écouter le Sr. Arnauld

nauld, Général des Carabins, ami des Princes, & le sien, qui venoit le voir la nuit dans un grand secret. Il cacha cependant son ressentiment, quoi qu'il vit bien que ce Ministre cherchoit à lui faire une querelle d'Allemand & qu'il seroit bien-tôt obligé de se détacher de ses interêts, les amis des Princes ayant mis leurs affaires sur un pied qui mettoit les Frondeurs hors d'état de leur résister, sans perdre leur credit dans le Parlement & parmi le Peuple.

En effet les déliberations du Parlement alloient si avant sur les affaires de Bourdeaux, qu'on ne parloit pas seulement de faire des remontrances, pour la liberté des Princes, mais aussi de l'éloignement du Cardinal; sur quoi le Coadjuteur, & les Frondeurs en parlant d'une maniere ambigue se faisoient un fort grand préjudice dans le monde où le nom de Mazarin étoit toûjours odieux.

Les amis des Princes eurent aussi le soin de distribuer de l'argent à plusieurs avanturiers qui se mêlant dans la sale du Palais & déclamant hautement contre le Cardinal engageoient une infinite de gens de crier à tous momens, *Vive le Roi, vivent les Princes, point de Mazarin*, ce qui caussoit un tel bruit, & une si grande confusion que S. A. R. délibera plus d'une fois de rentrer dans la grande salle, les Gardes ne pouvant lui ménager le passage, quoi qu'assistez du Duc de Beaufort qui se mit à leur tête, & qui fut repoussé aussi bien qu'eux. Le Coadjuteur, s'il l'en faut croire, fut aussi attaqué un jour par un Gentilhomme le poignard à la main, qu'il se vantoit de lui avoir arraché des mains: cependant il n'a jamais voulu le nommer à personne, quoi qu'il assurât l'avoir fort bien reconnu; mais il n'y a guere d'apparence qu'une action de cette nature se fut passée dans la grande salle du Palais sans que personne le vit,

vit : d'ailleurs ceux qui l'ont connu le plus familierement ſavent bien qu'il étoit incapable de garder un ſecret de cette eſpece auſſi bien que ſes bonnes fortunes avec les Dames.

Malgré tout cela les Frondeurs demeurerent fermes , & empêcherent qu'il ne fut rien ordonné contre le Cardinal ou pour la liberté des Princes, & toutes les déliberations du Parlement ſur les affaires de Bourdeaux ſe terminerent à un ſecond envoi de Députez par l'entremiſe deſquels le traité fut enfin ſigné ; portant la revocation du Duc d'Epernon Gouverneur de la Province , une amniſtie générale pour la Ville , & pour tous ceux qui avoient pris les armes, particulierement pour les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault , & permiſſion à Madame la Princeſſe de ſe retirer avec Mr. ſon fils à Montrond ou en quelqu'une de ſes Maiſons d'Anjou.

La Paix de Bourdeaux étant faite , les déliberations du Parlement ceſſerent auſſi; mais les partiſans des Princes ne diſcontinuoient pas pour cela leurs intrigues pour ſe rendre les Peuples favorables,ils s'aviſerent entre autres choſes d'expoſer un matin le portrait du Cardinal à mi-corps en habit rouge attaché à un poteau , la corde qui paſſoit à l'endroit du col, comme s'il eut été pendu , avec un écriteau portant differens crimes pour lesquels il étoit declaré digne de mort. Ce portrait fut expoſé à la Croix du Tiroir & au bout du Pontneuf, vis-à-vis la Rue Dauphine, & cette bagatelle ne laiſſa pas de plaire au Peuple & d'y cauſer de l'émotion , jnſques-là qu'un Exempt qui alla ôter un de ces tableaux penſa être aſſommé.

Il y eut auſſi du bruit au ſujet du meurtre d'un des Gentilhommes de M. de Beaufort nommé St. Eglan , lequel allant querir ce Prince à l'Hôtel de Montbazon , fut tué dans ſon Caroſſe dans la

Rue St. Honoré sur les 11. heures de nuit. Cet assassinat fit faire bien des raisonnemens; quelques-uns voulurent le faire passer pour un simple vol, plusieurs l'imputerent aux amis de Mr. le Prince, mais l'opinion la plus générale, apuyée par les Emissaires des Princes, fut que le Cardinal avoit fait faire le coup, mais que ses gens s'étoient mépris, ayant cru que c'étoit le Duc de Beaufort. Quoi qu'il en soit, on n'en a jamais bien pû découvrir la verité; ceux des assassins qui furent executez ayant dit simplement qu'ils étoient conduits par un homme qui s'étoit sauvé & qui avoit servi dans un des Regimens de Mr. le Prince.

Le corps d'un de ces miserables ayant été abandonné aux Chirurgiens on lui trouva toutes les parties transposées, le cœur & la rate au côté droit, & le foye au côté gauche. Cela fut remarqué comme une chose fort extraordinaire quoi qu'elle ne soit pas sans sans exemple; puisque dans le même tems ou à peu près on trouva la même conformation dans le corps d'un Chanoine de Nantes.

Pendant que toutes ces choses se passoient les confidens des Princes sollicitoient puissamment le Coadjuteur, sans lequel ils voyoient bien qu'ils ne pouvoient rien faire auprès du Duc d'Orleans. Ils savoient d'ailleurs qu'il étoit piqué des plaintes du Cardinal, & il s'en étoit ouvert à Madame de Chevreuse en lui faisant connoître en même tems les offres qui lui étoient faites de la part du Prince. Cette Dame lui représenta qu'il ne devoit pas se separer si legerement de la Cour, ni rentrer avec tant de précipitation dans les interêts de Mr. le Prince dont la fidelité devoit lui être suspecte, après les experiences du passé; qu'il ne devoit pas tant s'arrêter à des bruits qui pouvoient être répandus par les Emissaires des Princes, & qui, quand ils seroient vrais, n'étoient pas assez impor-

tans

tans pour le porter aux extrêmitez, & qu'enfin avant de se déterminer, il falloit voir si la Cour lui refusoit la nomination au Cardinalat qu'elle lui avoit fait esperer, & que c'étoit uniquement par cette pierre de touche qu'il devoit juger de ses bonnes ou mauvaises volontez à son égard.

Le Coadjuteur se fit prier, disant qu'il ne vouloit rien demander au Cardinal; mais Madame de Chevreuse, qui savoit combien il desiroit la chose, ne laissa pas d'en parler au Sieur le Tellier, le priant d'en écrire incessamment au Cardinal & de lui faire bien sentir qu'il lui étoit de la derniere conséquence de retenir le Coadjuteur dans ses interêts, à quelque prix que ce fût. Le Sr. le Tellier ayant refusé de se charger de cette proposition qu'il savoit bien ne devoir pas être agréable, elle en écrivit elle-même au Cardinal qui lui répondit en termes généraux qui ne signifioient rien dans son langage; mais ils ne laissoient pas de lui donner quelque lieu d'esperance.

Cette réponse retint le Coadjuteur quelque tems jusqu'à ce qu'il eut avis de certaines paroles qui étoient échapeés au Cardinal contre lui & contre ses amis dont Madame de Chevreuse ayant été informée, elle commença aussi d'entrer en quelque défiance d'autant plus que le Sr. de Laigues son ami étoit mêlé dans ce discours, le Cardinal ayant dit que ce Marquis avoit encore trop de teinture du Coadjuteur pour se pouvoir fier en lui. C'est pourquoi dès que la Cour fut arrivée à Fontainebleau, cette Dame s'y rendit exprès, afin de faire expliquer plus nettement ce Ministre sur l'affaire du Chapeau, ce que n'ayant pû obtenir, elle lui dit en prenant congé de lui qu'elle ne pourroit pas s'empêcher de témoigner au Coadjuteur quelque chose de sa froideur à son égard; sur quoi le Cardinal ayant fait reflexion, il envoya

chez

chez elle le lendemain matin, & ayant sû qu'elle étoit déja partie il fit chercher avec empressement le Marquis de Laigues auquel il donna des paroles presque positives, dans la crainte qu'il avoit que le Coadjuteur ne le traversât dans le dessein qu'il avoit de retourner à Paris & de transferer les Princes au Havre de Grace.

Ce fut la premiere chose dont la Reine entretint Mr. le Duc d'Orleans à Fontainebleau, en le priant de vouloir bien se charger de la prison des Princes ou de souffrir qu'on les menât au Havre, à quoi S. A. R. s'opposa pendant quelque tems avec assez de fermeté; mais enfin il se rendit aux instances de la Reine ; & le Cardinal craignant qu'il ne retractât son consentement, fit expedier les ordres sur le champ par le Sr. le Tellier, auquel il dit en même tems de s'absenter ou de se cacher si bien qu'on ne le pût trouver au cas que S. A. R. l'envoyât chercher pour lui défendre de passer outre à l'exécution des ordres. Cela ne manqua pas d'arriver, mais il n'étoit plus tems.

Cette translation fut fort sensible aux amis des Princes qui étoient sur le point d'executer un dessein concerté depuis long-tems pour les sauver. Dans cette vûë ils avoient gagné 4. Gardes des sept qui étoient dans l'appartement des Princes, qui devoient se rendre Maîtres des autres trois ; ou les poignarder en cas de resistance. Ils s'étoient aussi assurez de quelques-uns des Officiers & Soldats qui veilloient à la garde des dehors sur la terrasse du Château de Marcoussi ; au pied de laquelle un homme s'étoit chargé de faire trouver un bateau, dans lequel les Princes devoient passer le fossé, pour aller joindre à 20. pas de là le Duc de Nemours, qui les auroit conduits avec une bonne escorte en lieu de sûreté.

Ainsi le Comte d'Harcourt, qui vouloit bien se

charger de la conduite des Princes, s'aquita de cette commission sans beaucoup de peine, mais il s'attira le blâme de tous les honnêtes gens qui trouverent cette action indigne de lui & de la belle reputation qu'il s'étoit faite dans le monde. Cela donna lieu à cette chanson *.

Cet homme gros & court,
Si connu dans l'Histoire,
Ce grand Comte d'Harcourt,
Tout couronné de gloire,
Qui secourut Cazal & qui reprit Turin,
Est maintenant, est maintenant
Recors de Jules Mazarin.

Peu de tems après la Cour étant revenue à Paris Madame de Chevreuse ne manqua pas de presser le Cardinal sur le Chapeau promis au Coadjuteur. Mais ce Ministre se voyant Maître des Princes & dans Paris, où il croyoit n'avoir plus rien à craindre, changea de langage, & refusa nettement de tenir les paroles qu'il avoit données au Marquis de Laigues à Fontainebleau. Le Coadjuteur avoit toujours bien prevû qu'il en useroit de la sorte, & Madame de Chevreuse commençoit à s'en douter; mais comme elle avoit beaucoup de peine à quitter le parti de la Cour, on auroit eu beaucoup de peine à l'en détacher, & on n'en seroit pas venu à bout, si l'on ne s'étoit pas avisé de lui proposer le mariage de Mademoiselle de Chevreuse avec Mr. le Prince de Conti.

Cette affaire avoit déja été menagée par Madame de Rodes avec la Princesse Palatine, qui

* Mr. le Prince fit cette chanson dans son Carosse pendant qu'on le transferoit.

qui avoit toute la confiance des Princes. Le Coadjuteur & Mademoiselle de Chevreuse la desiroient sur toutes choses. Il n'en étoit pas de même de Madame de Chevreuse, qui en reçut d'abord la proposition avec assez d'indifference parce que le Marquis de Laigues s'y opposoit directement, ne pouvant se résoudre, non plus que le Marquis de Noirmoutier, à trahir le Cardinal dont ils avoient sujet d'être contents, & qui leur avoit tenu parole sur tout ce qu'il leur avoit promis. D'ailleurs ces deux Messieurs avoient des raisons personnelles pour ne se pas raccommoder avec M. le Prince, dont ils apprehendoient la vengeance & la legereté. Ils disoient que tout étoit à craindre du côté de S. A. & presque rien du côté du Cardinal, qui ne s'empresseroit peut-être pas de leur accorder toutes les graces qu'ils pourroient desirer de lui, mais qu'il seroit toujours obligé de garder de certaines mesures avec eux, & qu'enfin le Mariage de Mademoiselle de Chevreuse n'étoit pas une assûrance suffisante pour eux, quand Mr. le Prince leur tiendroit parole sur ce chef, ce qu'il pourroit bien ne pas faire s'il se voyoit une fois en liberté.

A la verité ces raisons étoient plausibles & bien capables de faire impression sur l'esprit des Frondeurs; mais la négotiation du mariage fut si secrette, qu'il n'y eut que le Sr. Caumartin, qui en sût quelque chose en qualité d'ami de Madame de Rodes, & de Confident du Coadjuteur, & de Madame de Chevreuse, dont il étoit fort consideré, parce que, tout jeune qu'il étoit, il avoit un esprit prévenant, souple, & délicat, avec une grande connoissance des affaires du Parlement : ce qui faisoit que lorsque le Coadjuteur avoit à parler dans la Compagnie c'étoit Caumartin ou Joli, qui dressoient le projet de son Dis-

Universitas BIBLIOTHECA

cours, & ſouvent l'un & l'autre enſemble.

Enfin malgré les contradictions, Mademoiſelle de Chevreuſe, Madame de Rodes, le Coadjuteur & Caumartin, firent ſi bien auprès de Madame de Chevreuſe & du Marquis de Laigues, qu'ils obtinrent leur conſentement pour le mariage & pour le Traité avec les Princes, dont le Coadjuteur fut chargé pendant que Madame de Chevreuſe tâcheroit de perſuader Mr. le Duc d'Orleans: cela ne fut pas aiſé, ce n'eſt pas que S. A. R. ne convînt aiſément qu'il étoit bon de diminuer un peu la grande autorité du Cardinal, qu'il ne feroit plus tems d'y penſer ſi l'on attendoit tranquillement la majorité du Roi qui aprochoit fort, & qu'enfin l'unique moyen de le reduire étoit de ſe réunir avec les Princes. Le Comte de Bethune, en qui le Duc d'Orleans avoit une grande confiance, aida bien à lui faire ſentir cette neceſſité, mais il apprehendoit toujours les ſuites de cette réunion, & que Mr. le Prince n'en tirât un trop grand avantage. Il y donna pourtant enfin les mains ſur la propoſition qui fut faite de Mademoiſelle d'Orleans avec Mr. le Duc d'Enguien.

Il ne reſtoit donc plus qu'à écrire, mais comme il y avoit eu des avis differens parmi les Frondeurs, il y en eut auſſi parmi les amis des Princes, dont quelques-uns étant entrez en négotiation avec le Cardinal qui leur faiſoit eſperer dans peu la liberté des Princes, ſoûtenoient qu'il falloit tout attendre de ce côté-là. Les autres diſoient, que toutes les paroles qu'il donnoit n'étoient que pour amuſer leurs amis, & qu'il ne falloit rien ſe promettre de lui que par force, & en ſe rendant ſuperieurs, ce qui ne ſe pouvoit que par l'union avec les Frondeurs. Mais ce qui les diviſoit davantage étoit un Article que ces Meſſieurs vou-

vouloient inserer dans le Traité pour engager les Princes à travailler de concert avec eux à l'éloignement du Cardinal, à quoi plusieurs d'entre-eux ne pouvoient consentir, parce qu'ils étoient anciens Mazarins & ennemis jurez des Frondeurs.

Cependant comme Mr. le Prince remit cette négotiation entre les mains de Madame la Princesse Palatine, du Président Viole, & de Croissi, qui n'avoient aucune raison de ménager le Cardinal, ils ne s'arrêterent point à ces considerations & ils entrerent en Conférence avec le Coadjuteur qui alloit toutes les nuits *incognito* chez la Palatine, souvent avec Caumartin.

Tout cela ne pouvoit pas être si secret qu'il n'en revînt quelque chose à la connoissance du Cardinal; mais comme les Avis qu'on lui donnoit n'étoient pas bien circonstanciez, & qu'il négotioit lui-même avec les principaux amis des Princes, il ne s'en mit pas beaucoup en peine, s'imaginant être au dessus de toutes choses, parce qu'il étoit venu à bout de la Normandie, de la Bourgogne & de Bourdeaux.

Comme il ne lui restoit rien à soumettre que la frontiere de Champagne, où les Ennemis s'étoient établis, il résolut d'aller lui-même en ces quartiers-là, & il y fut si heureux, que non seulement il reprit Rhetel, mais il eut la fortune que l'armée du Roi, commandée par le Marêchal du Plessis, défit celle du Vicomte de Turenne près de Saumepuis; après quoi il revint à Paris triomphant, ne croyant pas que rien pût ni osât lui résister après cela.

Mais il y trouva plus d'affaires qu'il ne pensoit, car le Traité des Princes ayant été signé peu de jours après, Madame la Princesse présenta une Requête au Parlement avec une Let-

tre des Princes, qui engagerent la Compagnie dans des déliberations que le Cardinal ne put éviter avec tous ses artifices, & il fut arrêté que très humbles remontrances seroient faites au Roi & à la Reine, & que Mr. le Duc d'Orleans seroit prié d'employer son autorité pour la liberté des Princes.

S. A. R. n'étoit pas entré dans ces déliberations, quoi que dès-lors il témoignât publiquement désirer la liberté des prisonniers, & qu'il eût declaré hautement que leur translation au Havre s'étoit faite sans son agrément, mais comme son Traité avec eux n'étoit pas encore conclu, il n'avoit pas jugé à propos de s'engager avant d'avoir pris ses sûretez.

Enfin le Coadjuteur acheva le tout par deux Traitez qu'il fit avec Madame la Princesse Palatine, qui avoit reçu pour cela un pouvoir de Mr. le Prince sur un morceau d'Ardoise, & une promesse de Madame de Longueville d'agréer, pour les Princes, tout ce dont on seroit convenu avec leurs Agens. Dans le premier Traité, qui regardoit S.A.R. en particulier, on stipuloit le mariage d'une de Mesdemoiselles ses filles avec M. le Prince & plusieurs autres conditions d'un attachement, & d'une union très-étroite de part & d'autre. Par le second, qui regardoit le Coadjuteur, le Duc de Beaufort, & le reste du parti, dont la plûpart ne savoient pourtant rien, on convenoit du mariage de Mademoiselle de Chevreuse avec le Prince de Conti, en s'engageant à une intelligence reciproque contre le Cardinal Mazarin dans les termes les plus forts & les plus pressans. Il y avoit aussi un Article pour assurer l'Amirauté au Duc de Beaufort, Mr. le Prince renonçant pour cet effet à toutes les prétentions qu'il pourroit avoir sur cette Charge. Ce der-

dernier Traité fut ſigné par le Coadjuteur & le Duc de Beaufort, qui n'étoit point entré dans le détail de la négotiation, & auquel on prit ſoin de cacher l'Article du mariage de Mademoiſelle de Chevreuſe, dans l'apprehenſion que Madame de Montbazon ne rompît l'affaire à cauſe de la jalouſie qu'elle portoit à Madame & à Mademoiſelle de Chevreuſe; le Coadjuteur qui ſe chargea de la lecture de ce Traité ayant paſſé adroitement cette clauſe, ſans que le Duc s'en apperçut. On a prétendu auſſi, que pour faciliter la ſignature on avoit promis au nom des Princes une ſomme conſiderable à Madame de Montbazon. Tout le monde étant d'accord il ne fut plus queſtion que de la maniere dont on s'y prendroit pour faire élargir les Princes. Quelques-uns propoſerent de ſe rendre Maîtres de la Perſonne du Cardinal, & de le faire mettre à la Baſtille, le Coadjuteur ayant offert le miniſtere du Marquis de Chandenier, premier Capitaine des Gardes du Corps, dont il répondoit, & la choſe fut pouſſée ſi loin, que ce Prélat avertit quelques-uns de ſes amis de ſe tenir prêts, & que l'affaire ſeroit executée à un ſouper que le Sieur Tubeuf Surintendant de la Reine devoit donner au Cardinal.

Mais S. A. R. n'ayant pû s'y réſoudre, on prit le parti de preſſer la Réponſe de la Cour aux Remontrances du Parlement, qui avoit toujours été differée ſous differens prétextes & par les maneges du premier Préſident, qui ne pouvoit ſouffrir, quoi qu'ami des Princes, que les Frondeurs euſſent la gloire de leur rendre la liberté. Mais enfin il ne fut plus poſſible ni à la Cour, ni à lui de réſiſter aux empreſſemens & aux inſtances de la Compagnie, il falut ceder & répondre d'autant plus que pluſieurs Conſeillers du Parlement commençoient à mêler le Cardinal dans les avis, &

à prendre des conclusions contre lui. La Reine déclara donc enfin pour réponse aux Remontrances, que S. M. consentoit à la liberté des Princes; mais qu'il étoit juste auparavant que Madame de Longueville & le Vicomte de Turenne, qui étoient en possession de la Ville de Stenai, remissent cette Place entre les mains du Roi & rentrassent dans l'obéïssance; après quoi S. M. donneroit les ordres necessaires pour l'élargissement des Princes. Cette réponse fut regardée comme un artifice du Cardinal, qui pouvoit gagner du tems & éluder les fins de la Requête par une proposition captieuse, dont l'exécution auroit fait certainement languir l'affaire des Princes & l'eût peut-être entierement ruïnée.

Aussi la lecture fut suivie aussi-tôt d'un cri des Enquêtes, disant qu'il falloit déliberer: à quoi le premier Président ne pût s'oposer après que le Coadjuteur eut declaré que S. A. R. jugeoit la liberté des Princes néceſſaire au bien du Royaume.

La déliberation fut longue & les avis fort partagez, les Frondeurs concluant toujours à l'éloignement du Cardinal & les amis des Princes ne pouvant y consentir. Surquoi quelques-uns ayant proposé d'inviter Mr. le Duc d'Orleans à venir prendre sa place au Parlement, tout le monde se rangea de cet avis, & on envoya prier S. A. R. de donner cette satisfaction à la Compagnie. Ce Prince s'en excusa pendant quelques jours, mais enfin il y donna les mains, piqué de certains propos que le Cardinal avoit tenus sur ce sujet dans le Conseil, où il avoit osé dire que le Parlement vouloit faire comme celui d'Angleterre, & comparer le Coadjuteur & le Duc de Beaufort à Fairfax & à Cromwel. Ce que ce Ministre dit pour rendre le parti odieux produisit un effet tout contrai-

traire ; jusques-là que S. A. R. déclara hautement à la Reine, qu'il n'entreroit plus dans le Conseil tant que le Cardinal y seroit.

Dans ces sentimens il se resolut d'aller au Parlement, quoi que la Reine fit tous ces efforts pour l'en détourner, & pour l'obliger de retourner au Conseil, offrant même de mener le Roi au Luxembourg avec un seul Ecuyer, & sans Gardes, pour lui marquer la confiance qu'elle avoit en lui, & pour lui ôter les ombrages qu'il avoit pris de l'ordre qui avoit été donné aux Gens-d'armes & aux Chevaux-Legers de monter à cheval. Mais tout cela ne produisit rien. C'est pourquoi le Cardinal, voyant qu'il n'y avoit rien à esperer du côté de S. A. R. dépêcha en diligence le Marêchal de Grammont ami de Mr. le Prince au Havre pour traiter avec lui des conditions de sa liberté, quoi qu'il n'eût pas les pouvoirs necessaires pour conclurre. Cependant Mr. le Duc d'Orleans étant allé au Parlement, & la Cour voulant empêcher la déliberation envoya le Marquis de Rodes grand Maître des Ceremonies avec une Lettre de Cachet portant ordre à toute la Compagnie de se trouver à neuf heures au Palais Royal pour y apprendre la volonté de Sa Majesté : à quoi le premier Président répondit qu'il falloit obéïr, mais plusieurs Conseillers des Enquêtes s'y opposerent, disans qu'on avoit déja arrêté de n'avoir aucun égard à ces Lettres de Cachet qu'on envoyoit à tous momens : & que puisque S. A. R. étoit présente il falloit déliberer. Cela alloit passer malgré le premier Président, si Mr. le Duc d'Orleans n'avoit proposé sur l'heure de députer au Palais Royal pour savoir la volonté de la Reine, & que cependant la Compagnie demeureroit assemblée pour déliberer incessamment après le retour des Deputez. Ce qui fut executé sur le champ par le premier

Préſident qui fut nommé avec quelques autres, & qui ne vinrent qu'au bout de trois heures pendant leſquelles S. A. R. demeura dans la grand' Chambre. Au retour le premier Préſident avec une affectation aſſez groſſiere pour mieux faire ſentir la Majeſté de la Cour, dit que le grand nombre des Caroſſes, & la foule des Courtiſans leur avoit rendu l'accès du Palais fort difficiles, mais qu'enfin ayant été introduits en la préſence du Roi & de la Reine, du Duc d'Anjou, du Cardinal & de pluſieurs Officiers de la Couronne, le Garde des Seaux leur avoit fait ce diſcours.

Meſſieurs, la Reine vous a mandez pour vous dire que depuis deux jours Mr. le Coadjuteur, pour émouvoir les eſprits, va publiant par tout que le Cardinal Mazarin a tenu des diſcours deſavantageux de votre Corps. Elle a voulu vous aſſurer que cela eſt faux, & vous informer en même tems de ce qui ſe paſſa Mercredi dans le Conſeil, où ſur le ſujet des affaires Mr. le Cardinal dit qu'il voyoit bien qu'on n'en vouloit pas ſeulement à lui, mais à l'autorité Royale, & qu'après s'être défait de lui on en viendroit à la perſonne de Mr. & enſuite à celle de la Reine, & que Mr. le Coadjuteur étoit Auteur de tous ces deſordres; à quoi S. A. R. avoit répondu qu'on n'en vouloit qu'au Miniſtre & à ſa mauvaiſe conduite, qu'après le Conſeil il ſe plaignit à la Reine du Diſcours du Cardinal, & que le lendemain il lui manda par le Marêchal de Villeroi & le Sr. le Tellier, qu'il n'aſſiſteroit plus au Conſeil, tant que le Cardinal s'y trouveroit: ce qui eſt d'autant plus fâcheux à la Reine qu'elle a toûjours traité avec S. A. R. en pleine confiance, ſans lui rien celer des déliberations les plus ſecretes, & qu'elle ne peut attribuer ſon éloignement qu'aux mauvais Conſeils de Mr. le Coadjuteur; que quant à la liberté des

Prin-

Princes, elle la desire plus que lui qui doit l'apprehender, & qu'enfin elle conjure S. A. R. de vouloir bien rentrer dans le Conseil, l'assurant que toutes choses se raccommoderont par sa présence.

Après cela le premier Président dit, que la Reine avoit pris la parole & les avoit chargez de dire à S. A. R. qu'elle ne pouvoit assez exprimer le déplaisir qu'elle ressentoit de son éloignement, & qu'elle le conjuroit de retourner au Palais Royal pour y ordonner de toutes choses comme S. M. même, qu'elle les avoit ensuite assurez que le Roi ne sortiroit pas de Paris, que s'il en étoit dehors il reviendroit, & qu'enfin pour la liberté des Princes elle la promettoit pure & simple sans aucune condition, & qu'au retour du Maréchal de Grammant on verroit qui l'avoit plus desirée d'elle ou du Coadjuteur, aux Conseils duquel elle prioit S. A. R. de ne se pas laisser surprendre. Ensuite le Comte de Brienne, Secretaire d'Etat, laissa au Parlement, un écrit conforme au recit du premier Président, & dit à Mr. le Duc d'Orleans de la part de la Reine, qu'elle le prioit d'aller au Palais Royal, où elle souhaittoit de conferer avec lui sur l'état présent des affaires. S. A. R. répondit que le rapport de Mr. le premier Président étant de la derniere conséquence il falloit auparavant voir ce qu'il y auroit à faire. Le premier Président reprit aussi-tôt la parole pour dire à Mr. le Duc d'Orleans, qu'il ne devoit pas refuser cette satisfaction à la Reine; que son refus mettroit la confusion & le desordre dans l'Etat; qu'on pourroit tout accommoder dans une Conference; sinon que le Parlement feroit tout ce que S. A. R. pourroit desirer; qu'il l'en conjuroit pour le bien & pour le repos de la France. En cet endroit le premier Président, qui avoit pronon-

noncé son discours avec force & vehemence, parut comme un homme saisi de douleur, les larmes aux yeux, & comme ayant peine à trouver ce qu'il vouloit dire, & finit par ces mots : *Mr. ne perdez pas le Royaume, vous avez toûjours aimé le Roi.*

Ce discours émût tellement toute la Compagnie qu'il y eut un silence général, qui n'y avoit jamais été, personne n'osant prendre la parole dans une conjoncture si délicate. Mr. le Duc d'Orleans répondit seulement en peu de mots qu'il ne refusoit pas de rendre visite à la Reine si la Compagnie le lui conseilloit, malgré les sujets de crainte qu'il avoit. Mais il dit cela d'un air & d'un ton si peu assuré, qu'il ne fit qu'augmenter l'embarras de toute l'Assemblée. Ainsi le premier Président reprenant la parole pour presser S. A. R. d'aller chez la Reine, peut-être en seroit-il venu à bout si le Duc de Beaufort ne l'eût interrompu pour demander où étoit la sûreté de Monsieur? Encore cela ne fit pas un grand effet, le premier Président ayant répondu, *Ah! Monsieur, elle est toute entiere, le Parlement s'y obligera.* Enfin le Coadjuteur, qui jusques-là n'avoit rien dit, prit la parole d'un air décisif & dit : Mr., S. A. R. vous a déja declaré qu'elle s'en rapportoit à l'avis de la Compagnie ; l'avis de la Compagnie n'est pas celui de deux ou trois, c'est pourquoi il faut déliberer.

A ces mots tout le monde reprit courage, & il se leva un si grand bruit & si continuel de voix qui disoient qu'il falloit déliberer, qu'à la fin le premier Président fut obligé de ceder. Mr. le Duc d'Orleans reprit aussi ses esprits, & après avoir chargé le Comte de Brienne de faire ses excuses à la Reine, il fit le Discours suivant.

„ Mes-

„ Messieurs, par ce que vous venez d'entendre il
„ semble que la Reine me veut charger d'un chan-
„ gement notable en ma conduite, qui me pour-
„ roit être reproché, si je negligeois de la justi-
„ fier à la Compagnie. Pour le faire, je suis obli-
„ gé de reprendre la chose de plus haut & de re-
„ monter au Conseil, qui se tint il y a dix-huit
„ mois à Compiegne sur les troubles de Guyen-
„ ne, où je dis que pour les appaiser je ne voyois
„ pas de meilleure voye que de rappeller le Duc
„ d'Epernon. Le Cardinal Mazarin me témoigna
„ n'être pas content que j'eusse ouvert cet avis,
„ il m'en fit parler par la Reine & dans un autre
„ Conseil, qui se tint à Paris pour la même af-
„ faire, ayant vû que je persistois dans mon sen-
„ timent, il le combattit & le fit passer pour fort
„ extraordinaire. Je me tus par respect pour
„ S. M. Depuis il fut question de la prison des
„ Princes, qu'on me représenta comme absolu-
„ ment necessaire, & sur laquelle on ne me
„ donna pas le peu de tems que j'avois deman-
„ dé pour me resoudre. Au retour des voyages
„ de Normandie & de Bourgogne, on proposa
„ celui de Bourdeaux. Je m'y opposai autant
„ que je pus, remontrant le peril où l'on s'expo-
„ soit en abandonnant les frontieres aux entrepri-
„ ses des ennemis. Mes raisons ne firent qu'ai-
„ grir le Cardinal; sans s'y arrêter il fit resoudre le
„ voyage qu'on pouvoit éviter en retirant le Duc
„ d'Epernon de cette Province, & en y envoyant
„ un nouveau Gouverneur. Quelque tems après
„ j'appris la resistance de Bourdeaux, l'irruption
„ des Espagnols en Champagne, & la prise du
„ Catelet. Pour remedier à tant de desordres je ju-
„ geai qu'il étoit à propos de députer quelques-
„ uns de votre Corps pour aller aider à pacifier
„ les troubles de Guyenne; vous savez, Messieurs,
„ la

„ la maniere dont ils furent reçûs. La guerre „ continua; il fut résolu d'envoyer de nouveaux „ Députez, le Cardinal m'en sût mauvais gré; „ il se plaignit que j'avois empêché le succès des „ armes, & m'en fit écrire en ces termes par la „ Reine, quand Madame la Princesse sortit de „ Bourdeaux.

„ Il eut avec elle une longue Conférence sans „ m'en donner avis; ensuite les ennemis penetrans plus avant dans le Royaume, il vous vint „ des nouvelles de plusieurs endroits que dans 24. „ heures ils se pouvoient rendre au Bois de Vincennes. Pour la sûreté de Mrs. les Princes, je „ les fis transferer à Marcoussi; on s'en plaignit „ à la Cour. Les Espagnols s'étant retirez, j'écrivis trois fois à la Reine pour savoir si elle souhaitoit qu'on les ramenât au Bois de Vincennes; elle ne me fit point de réponse. Le Roi „ étant de retour à Fontainebleau, je m'y rendis „ aussi-tôt, on me proposa de souffrir qu'ils fussent conduits au Havre, la Reine m'en fit les „ dernieres instances, & pour ne pas l'irriter, je „ fus obligé d'y consentir. Peu après je mandai „ Mr. le Garde des Seaux, & le Sieur le Tellier „ pour leur déclarer que je n'approuvois point „ cette translation, & que dans une affaire de „ cette importance, il falloit me vaincre par des „ raisons, & non par des prieres. Mr. le Cardinal m'en fit faire des reproches par la Reine, & „ m'en témoigna même quelque chose. Depuis „ il a conservé tant d'aigreur contre moi que la „ plus grande partie des Conseils s'est passée en „ dispute. Il m'a derobé la connoissance de plusieurs affaires, il a proposé ces desseins violens „ contre cette Compagnie. Il m'a pressé d'abandonner mon Néveu de Beaufort & M. le Coadjuteur. Il a inspiré au Roi des sentimens de

„ défian-

„ défiance à l'égard de ses Sujets, & des maxi-
„ mes de dangereuse conséquence. Enfin Mercredi dernier en parlant de vos Assemblées, il
„ osa dire qu'il voyoit bien qu'on en vouloit au
„ Roi, qu'on prétendoit commencer par lui comme on avoit fait en Angleterre par le Vice-Roi
„ d'Irlande, & qu'après on n'épargneroit ni moi,
„ ni la Reine, ni le Roi lui même, mais que si
„ je voulois le laisser faire, il viendroit bien à
„ bout des factieux. Je lui répondis que le Parlement de Paris n'étoit pas comme celui de
„ Londres, que vous étiez tous gens de bien, bons
„ sujets du Roi, & que vous n'en vouliez qu'à
„ la personne du Ministre que vous regardiez
„ comme l'unique cause des desordres. Enfin
„ voyant qu'il continuoit les mêmes discours, je
„ dis à la Reine que je ne les pouvois plus souffrir, ni me trouver avec un homme qui donnoit de si mauvaises impressions au Roi. Le
„ lendemain je mandai Mr. le Garde des Seaux,
„ le Maréchal de Villeroi, & le Sr. le Tellier
„ pour leur déclarer que je n'irois plus au Conseil ni au Palais Royal tant que le Cardinal y
„ seroit. Voilà, Mrs., un compte exact de ma
„ conduite, dans laquelle je ne crois pas qu'on
„ puisse remarquer aucun interêt particulier. Tout
„ le monde sait comme j'en ai usé jusqu'ici, quel
„ respect j'ai toûjours eu pour la Reine, je ne
„ m'en éloignerai jamais, encore moins du service du Roi qui m'a toûjours été plus cher que
„ toute chose.

Ce Discours, quoi que sans préparation, fut prononcé par S. A. R. avec tant de facilité, de majesté, & d'un air si digne de sa naissance, qu'il fut suivi d'un aplaudissement général, & d'une répetition continuelle qu'il falloit déliberer. Cependant le premier Président, & le Président le

Coigneux

Coigneux ne laifferent pas d'infifter encore fur une Conférence de S. A. R. avec la Reine : mais leurs Remontrances n'eurent point d'effet, non plus que les Conclufions de l'Avocat général, qui commença à dire fort gravement que les Eclipfes des Corps céleftes n'arrivoient point que par l'interpofition des Corps étrangers ; ce qui fit juger qu'il alloit conclurre rigoureufement contre le Cardinal, mais il tomba tout d'un coup en priant S. A. R. de conferer avec la Reine. Il voulut auffi faire la grimace de pleurer comme le premier Préfident ; mais ce jeu fut traité, comme il le méritoit, de badin & de ridicule. Le premier Préfident n'en demeura pas-là, il revint encore à la charge avec fes mêmes artifices, & dit à Mr. le Duc d'Orleans, Ah! Monfieur, toute „ la Compagnie voit manifeftement que votre „ cœur eft ému: au nom de Dieu, Monfieur, au „ nom du Roi & de l'Etat, ne préférez point „ les voyes extrêmes, vous ferez plus par vos „ raifons fur la Reine que toutes ces Affemblées. Mais ayant malheureufement avancé qu'il ofoit répondre de la liberté des Princes, qu'ils étoient peut-être déja libres, que le Maréchal de Grammont étoit parti exprès pour cela, & que la Reine lui avoit commandé d'en affûrer la Compagnie: S. A. R. lui répondit, M. le premier Préfident, vous en favez donc plus que moi, car tout ce que je fai là-deffus, c'eft que le Maréchal de Grammont eft allé feulement pour négocier fans aucun pouvoir, pour la Liberté des Princes. Ainfi le premier Préfident ayant perdu toute efperance, commença à prendre les avis qui furent, fuivant l'ufage des grandes Affemblées, entremêlez de bonnes chofes, & de quantité de bagatelles. Tout le monde s'attendoit que le Coadjuteur alloit faire une Apologie dans les formes pour jufti-

justifier sa conduite, mais il fut plus sage qu'on ne pensoit. Il se contenta de dire : Messieurs, pour me défendre des calomnies qu'on m'impose, *In difficillimis Reip. Temporibus urbem non deserui, in prosperis nihil de publico delibavi, in desperatis nihil timui.* Ce n'est pas que je ne ressente un déplaisir extrême des mauvaises impressions qu'on a donné au Roi & à la Reine contre moi ; mais ce qui me console, est, d'être calomnié par un homme dont les gens de bien méprisent jusqu'aux louanges. Après les témoignages dont Mr. le Duc d'Orleans a bien-voulu m'honorer, je ne dois point chercher de justification : c'est pourquoi mon sentiment est que la Reine doit être suppliée d'envoyer une Déclaration d'Innocence pour Mrs. les Princes, d'éloigner Mr. le Cardinal Mazarin d'auprès la personne du Roi, & de ses Conseils, & que non seulement on doit se plaindre des paroles injurieuses qu'il a dites contre le Parlement ; mais en demander une réparation publique.

Enfin Mr. le Duc d'Orleans opina en rejettant quelques avis, qui avoient été proposez d'informer, de décreter, & de faire le Procès au Cardinal, ce qu'il dit n'être pas à propos pour le présent, & il conclud que le Roi & la Reine seroient très-humblement supliez d'envoyer incessamment les ordres necessaires pour mettre les Princes en liberté, & ensuite une Déclaration de leur Innocence, comme aussi d'éloigner le Cardinal de la Cour & du Conseil, & d'assembler le Lundi suivant sur la Réponse. Cet avis fut suivi, l'Assemblée ayant duré jusqu'à 4. heures du soir en présence d'un Peuple extraordinaire, qui témoigna beaucoup de joye par les cris redoublez qu'il fit en voyant passer Son A. R. de *Vive le Roi, point de Mazarin.*

Cet Arrêt ſurprit la Cour qui ne s'y attendoit pas ; mais elle ne deſeſpera pas d'y remedier en changeant de batteries. Voyant donc que les paroles, dont elle avoit chargé le premier Préſident pour la Liberté des Princes, n'avoient pas produit l'effet qu'on s'en étoit promis, elle réſolut de les deſavouer, dans l'eſperance que les amis des Princes, qui avoient opiné pour l'éloignement du Cardinal, pourroient revenir à changer d'avis en leur faiſant ſentir qu'ils n'obtiendroient rien pour les Princes tant qu'ils toucheroient cette corde. C'eſt pourquoi la Reine envoya le Garde des Seaux, le Marêchal de Villeroi, le Sieur le Tellier au Luxembourg, pour déclarer qu'elle deſavouoit ce que le premier Préſident avoit avancé touchant la Liberté des Princes, ſurquoi le Conſeil n'avoit rien arrêté depuis la réſolution qui avoit été priſe en préſence de S.A.R. le preſſant toujours de retourner au Palais Royal. A quoi Mr. le Duc d'Orleans répondit ſeulement qu'il falloit auparavant finir ce qui regardoit la Liberté des Princes.

Le Lundi matin S. A. R. fit rapport à la Compagnie du ſujet de ce Meſſage, ce qui excita un étrange murmure contre le premier Préſident, & même des termes injurieux, de ſorte qu'il demeura dans une confuſion extrême, qui augmenta encore par les queſtions qui lui furent faites ſur les remontrances que la Compagnie avoit ordonnées par le dernier Arrêt. Et comme on vit qu'il avoit reculé cette affaire, il s'éleva de nouveaux bruits contre lui, & tout le monde entra dans de grandes défiances du côté de la Cour, d'autant plus que S. A. R. ſe plaignit en même tems des défenſes que la Reine avoit envoyé faire au Prévôt des Marchands & à tous les Officiers de lui obéïr, quoi qu'il fut Lieute-

nant

nant Général de la Couronne. Ainsi le Parlement ordonna dérechef que très-humbles remontrances seroient faites à la Reine, & que Mr. le Duc d'Orleans seroit remercié de la protection, qu'il donnoit à la Compagnie.

Les choses étant dans cet état, le Cardinal jugea bien qu'il falloit se résoudre à faire de lui-même ce que dans la suite il auroit été obligé de faire par force, en se retirant sagement pour éviter les insultes fâcheuses qui lui auroient pu arriver dans un tumulte. Ayant donc communiqué ce dessein à quelqu'un de ses confidens, il y en eut qui lui conseilloient d'emmener le Roi & la Reine, & de se moquer ensuite de toutes les délibérations du Parlement en se mettant à la tête d'une Armée qui reduiroit les Partisans des Princes à la necessité de venir à lui pour solliciter leur liberté, dont il demeuroit toujours le maître. On lui avoit donné le même Conseil après la bataille de Rethel, & s'il l'eût suivi dans ce tems-là il auroit certainement bien embarrassé ses ennemis, qui étoient desunis & mécontens les uns des autres. Mais ce Ministre étant enivré de la victoire & des avantages, qu'il avoit remporté en Normandie, en Bourgogne & en Guienne, il crut qu'il lui seroit aisé de reduire l'un des partis en s'attachant à l'autre, après quoi rien ne lui résisteroit; ce qui n'arriva pas comme il se l'étoit imaginé. Quoi qu'il en soit, les affaires ayant changé de face, il ne lui étoit plus ni sûr ni possible de prendre ce parti, ses ennemis ayant pris des mesures pour l'en empêcher, & ayant fait venir de tous cotez des gens de guerre qui montoient à cheval toutes les nuits, & faisoient des rondes continuelles autour du Palais Royal.

Mr. le Duc d'Orleans autorisoit toutes ces précautions, & se tenoit lui-même prêt à monter à

cheval, & à se mettre en Campagne au premier avis, aussi bien que les Ducs de Beaufort, de Nemours &c. avec un fort grand nombre de Noblesse, qui avoient obtenu la permission de S. A. R. de s'assembler. Le Cardinal bien informé de toutes ces choses résolut donc de se retirer seul, dans l'esperance que son éloignement appaiseroit les esprits, & donneroit lieu aux Négotiations. Ainsi ce Ministre sortit de Paris à pied le 6. Fevrier 1651. sur les onze heures de nuit en habit gris, accompagné seulement de son Ecuyer, & de trois autres personnes qui le menoient par la porte de Richelieu jusqu'au rendez-vous, où ils trouverent des Chevaux tout prêts, sur lesquels étant montez, ils allerent joindre un gros de 500. chevaux, qui le conduisirent à S. Germain. Cette retraite fut bien-tôt sûe dans la Ville, & la Reine en ayant fait informer Mr. le Duc d'Orleans par le Comte de Brienne, ce Prince en aporta aussi-tôt la nouvelle au Parlement, où il déclara que cette démarche ne suffisoit pas pour qu'il entrât en Conférence avec la Reine, ce qu'il ne feroit point pendant que le Cardinal demeureroit aux environs de Paris, & jusqu'à ce que la Cour eut mis les Princes en Liberté. Cette résolution de S. A. R. fut approuvée de tout le monde, & pour la confirmer le Parlement ordonna que la Reine feroit très-humblement supliée dès le même jour de faire expedier incessamment les ordres nécessaires pour la Liberté des Princes, que leurs Majestez feroient remerciées de l'éloignement du Cardinal, & priées de lui commander de sortir du Royaume, & d'envoyer au Parlement une Déclaration pour exclurre à l'avenir des Conseils du Roi, tous Etrangers, même les naturalisez, & en général tous ceux qui auroient prêté serment à d'autres Princes que le Roi. Suivant cet Arrêt,

le

le premier Président suivi des autres Députez étant allez au Palais Royal, la Reine leur dit seulement qu'elle ne pouvoit leur donner de réponse sans l'avis de son Conseil, dont Mr. le Duc d'Orleans étoit Chef, & que s'il n'y vouloit pas aller elle seroit obligée d'assembler les Grands du Royaume, pour les consulter sur l'état présens des affaires. Conformément à cette réponse la Reine envoya les Ducs de Vendôme, d'Elbeuf, d'Epernon, les Maréchaux d'Etrées, Schomberg, de l'Hôpital, de Villeroi, Duplessis, d'Hocquincourt, de Grancey avec l'Archevêque d'Ambrun au Luxembourg, qui dirent à S.A.R. que la Reine leur ayant témoigné qu'elle desiroit qu'ils s'assemblassent au Palais Royal, ils venoient prier S. A. R. de s'y trouver, l'assûrant que cette Conférence accommoderoit toutes choses, & qu'ils étoient prêts de se mettre tous entre les mains de ses Gardes pour la sûreté de sa personne. A cela M. le Duc d'Elbeuf ajouta assez indiscretement qu'il seroit sa caution : surquoi Mr. le Duc d'Orleans, qui depuis long-tems étoit piqué contre ce Duc, à cause de son attachement au Cardinal, contre les obligations qu'il avoit à S. A. R. & ce qu'il devoit à l'honneur de son Alliance, lui répondit avec aigreur; C'est bien à vous, Mazarin fieffé, à vous faire ici de fête. Vous êtes un bel homme pour me servir de caution, vous qui devriez être tous les jours à mon lever. On sait assez que ce qui vous a fait changer de sentiment sont les Domaines & l'argent que l'on vous a donné. Sans la considération de ces Mrs. avec qui vous êtes, je vous apprendrois le respect que vous me devez. Je vous défens ma maison & de vous présenter devant moi. Ensuite S. A. R. répondit à ces Messieurs qu'elle les remercioit de leur honnêteté, qu'elle ne pou-

voit aller au Palais Royal, jusqu'à ce que les Princes fussent en liberté, & que ses amis ne lui pourroient conseiller autre chose pendant que le Cardinal Mazarin demeureroit aux Portes de Paris, d'où il gouvernoit toujours comme s'il étoit au Louvre. Cette fermeté de Mr. le Duc d'Orleans étonna fort la Reine, qui avoit esperé comme bien d'autres, que la retraitte du Cardinal lui ôteroit les préjugez, & les prétextes dont il s'étoit servi pour se dispenser d'assister au Conseil ; il est même certain que ce fut le premier sentiment de S. A. R. qui fit assurer par deux fois la Reine qu'il iroit au Palais Royal : mais les amis des Princes lui firent bien-tôt changer d'avis sous prétexte de sa sûreté particuliere, & pour ne pas se commettre, disoient-ils, dans une occasion où il ne pourroit pas conserver toute la fermeté qu'il devoit à ceux avec lesquels il avoit traité, sans refuser la Reine en face, ce qui seroit bien plus desobligeant qu'en faisant des excuses de loin.

La Reine n'insista donc plus sur l'Assemblée des Grands, & se voyant pressée de donner une réponse positive aux derniers Arrêts, elle fit déclarer au Parlement par les Gens du Roi, que si son A. R. persistoit à refuser d'aller au Palais Royal, elle vouloit bien, pour marquer la sincerité de ses intentions, envoyer chez lui le Marêchal de Villeroi, le Garde des Seaux, & le Sieur le Tellier, afin de concerter avec lui la maniere dont on s'y prendroit pour l'élargissement des Princes, ajoutant que l'éloignement du Cardinal Mazarin étoit sans retour. Ce rapport ayant été fait au Parlement n'appaisa pas la chaleur des esprits, & quoique Mr. le Duc d'Orleans témoignât être satisfait de ce temperament ; on ne laissa pas de s'emporter autant que jamais contre le Cardinal

&

& de donner un Arrêt, par lequel il fut ordonné qu'en conséquence de la Déclaration de leurs Majestez le Cardinal Mazarin, ses Parens, & ses Domestiques étrangers sortiroient dans quinze jours du Royaume, sinon qu'il seroit procedé contre eux extraordinairement, permis à tous les Sujets du Roi de leur courir sus, sans qu'ils pussent revenir sous prétexte quelconque, faisant défenses à tous Gouverneurs, Maires, & Echevins de les souffrir dans aucunes des Villes du Royaume, avec ordre de publier les Arrêts à son de trompe.

Cependant la Conférence ne laissa pas de se tenir chez Mr. le Duc d'Orleans, où les Ducs de Beaufort, de la Rochefoucault, le Coadjuteur, le Président Viole, & le Sr. Arnauld se trouverent avec les Commissaires de la Reine, & après quelques contestations, ils convinrent que le Duc de la Rochefoucault, le Sieur de la Vrilliere, le Président Viole & le Sr. Arnauld se transporteroient incessamment au Havre avec une Lettre de Cachet signée de la Reine & de S. A. R. portant ordre exprès au Sr. de Bar de mettre les Princes en liberté. Il sembloit ainsi que tout le monde devoit être content, lorsqu'il s'éleva un bruit que la Reine vouloit emmener le Roi hors de Paris, qui donna de nouvelles inquiétudes. On n'a jamais bien sû d'où venoit ce bruit, ni quel en étoit le fondement, mais Mr. le Duc d'Orleans en parut fort persuadé, disant tout haut qu'il en avoit des avis très-certains; ce qui fit juger que la Reine ne s'étoit relâchée à consentir à la Conférence, que pour ôter tout sujet de défiance, & prendre plus aisément ses mesures pour executer son dessein. Quoi qu'il en soit, S. A R. donna de si bons ordres pour l'en empêcher, qu'il lui auroit été impossible d'en venir à bout quand elle l'auroit entrepris, d'autant plus que cinq à

ſix Compagnies de Bourgeois du Quartier St. Honoré ſe mirent ſous les armes deux heures après minuit par les intrigues du Coadjuteur. Ils ſe ſaiſirent des Portes de la Ville les plus proches du Palais Royal. Cependant ce procedé ne fut pas approuvé d'une bonne partie du Parlement, le premier Préſident & pluſieurs autres, après lui, ayant commencé à parler fortement au contraire, mais tout le monde ſe tut, lorſque Mr. le Duc d'Orleans eut declaré, que le tout s'étoit fait par ſon ordre & ſur les avis qu'il avoit eu de nouveau de l'enlevement du Roi; & il fut réſolu de ſupplier la Reine d'ôter au public toute ſorte d'ombrages là-deſſus, ce que Sa M. fut obligée de faire en conſentant que les Bourgeois gardaſſent les Portes de la Ville, ce qui ſe fit ſi exactement qu'ils viſitoient tous les Caroſſes qui ſortoient par la porte Dauphine pour aller à la foire St. Germain, pour voir ſi le Roi n'y étoit point caché. Les choſes étant en cet état, les Députez qui étoient chargez de la Lettre pour le Havre partirent auſſi-tôt. Mais le Cardinal Mazarin qui étoit toûjours aux environs de Paris ayant été informé de cette reſolution prit le devant en poſte, voulant ſe faire honneur de la liberté des Princes; ainſi il arriva au Havre le Lundi matin 13. Fevrier, après avoir marché toute la nuit, & il alla auſſi-tôt à la Citadelle ſaluer Mrs. les Princes, & les aſſurer de leur liberté. Il fit plus, car il s'humilia juſqu'à embraſſer les genoux de Mr. le Prince les larmes aux yeux, en lui demandant ſa protection; mais il ne put retirer de S. A. que des paroles aſſez froides & générales pendant une heure de Conférence qu'il eut avec lui. Dès qu'ils eurent dîné, les Princes ſortirent du Havre pour venir à Paris où ils arriverent le Jeudi 16. du mois, ayant été rencontrez ſur le chemin par une infinité de perſonnes de qua-

qualité. Mr. le Duc d'Orleans fut même au devant d'eux sur le chemin de St. Denis, & les Princes ayant mis pied à terre S. A. R. descendit aussi de son Carosse, & après les avoir embrassez il leur présenta le Duc de Beaufort, & le Coadjuteur, ausquels ils firent beaucoup de caresses. Ensuite ils monterent tous dans le Carosse de son A. R. qui les mena chez la Reine, où ils furent très-bien reçûs de leurs Majestez : ils trouverent sur toute leur route un fort grand nombre de Carosses, & une foule extraordinaire de Peuple qui crioit, *Vive le Roi, vivent les Princes*; il y eut même la nuit des feux de joye en plusieurs endroits de la Ville.

Les jours suivans les Princes allerent au Parlement pour remercier la Compagnie de ses bons offices; ce qui se passa de part & d'autre avec beaucoup de satisfaction. Quelques jours après la Déclaration de leur innocence fut envoyée au Parlement & fut enregîtrée le 28. Fevrier. Ensuite pour mettre fin à toutes les déliberations du Parlement, le Roi donna une nouvelle Déclaration par laquelle Sa Majesté excluoit de ses Conseils tous étrangers, quoique naturalisez, & tous Cardinaux, même ceux de la Nation. Cette derniere clause avoit long-tems occupé le Parlement, & donna lieu à des discours assez étudiez. Ce fut proprement l'Ouvrage des Mazarins, lesquels enragez de l'éloignement de leur Patron la firent passer, pour se venger du Coadjuteur, qui soupiroit avec ardeur après cette dignité.

C'est ainsi que finit la prison de M. le Prince, pendant laquelle il éprouva un nombre infini d'amis qui le servirent avec la derniere chaleur au dedans & au dehors du Royaume. Après tout il faut convenir, que ce fut les Frondeurs qui eurent le plus de part à sa liberté, quoi que bien des

gens cruffent qu'ils ne le devoient pas faire. Mais outre les confiderations qui les y engagerent, il eft certain qu'à la referve des Marquis de Noirmoutier & de Laigues, tous les autres Chefs du parti n'avoient contribué à la prifon des Princes que par force, contre leur inclination, & pour éviter leur derniere ruïne, ayant fait auparavant tous leurs efforts pour engager Mr. le Prince à fe racommoder avec eux. La Reine n'ayant confenti que par force à l'éloignement du Cardinal, & à la liberté des Princes, ce qui fe paffa dans la fuite ne fut qu'une continuation des premieres intrigues. Ce n'eft pas que l'éloignement & la liberté des Princes fit tant de peine à Sa Majefté, elle n'étoit bleffée que de l'abfence du Cardinal: & comme l'union des Princes avec les Frondeurs en étoit la caufe, & un obftacle invincible à fon retour, elle mit toute fon application à la rompre, fuivant les memoires qu'elle recevoit tous les jours du Cardinal. Les voyages frequens des Couriers qui alloient & revenoient de ce côté-là étant venus à la connoiffance du public, exciterent de grands murmures parmi le Peuple, & donnerent beaucoup d'ombrages aux Princes & au Parlement.

Mr. le Prince paroiffoit toûjours dans le même fentiment, & fort animé contre le Cardinal. La verité eft pourtant qu'il avoit déja quelque penfée de fe raccommoder avec lui, & que toutes fes démarches ne tendoient qu'à lui faire peur & à le reduire à la neceffité de fe foumettre entierement à lui, pour fe rendre par ce moyen, fuivant fes anciens projets, le Maître abfolu du Cabinet & des affaires. Mais comme fes fentimens n'étoient connus que de peu de perfonnes, & qu'il ne faifoit rien qui put les faire foupçonner, tout le monde travailloit de bonne foi à fermer

au

au Cardinal toutes les avenues pour le retour. C'eſt pourquoi le Parlement reprit avec chaleur les déliberations précedentes qui furent ſuivies de nouveaux Arrêts contre lui, & on envoya des Députez ſur la frontiere pour informer du trop long ſéjour qu'il avoit fait dans quelques lieux de ſon paſſage afin de l'obliger à ſortir du Royaume, & d'empêcher les Gouverneurs des Places frontieres à lui donner retraite. Cependant Madame de Longueville, & le Duc de Beaufort qui avoient eu peu de part à l'élargiſſement des Princes, & qui craignoient d'en avoir encore moins dans les affaires, s'ils ſouffroient la conſommation du mariage de Mr. le Prince de Conti avec Mademoiſelle de Chevreuſe, faiſoient tous leurs efforts pour empêcher cette alliance; & comme ils penetroient mieux que perſonne dans les ſentimens de Mr. le Prince, ils crurent que ce n'étoit pas beaucoup hazarder que de laiſſer entrevoir à la Reine, que Son Alteſſe n'étoit pas tellement unie avec les Frondeurs, qu'il n'en put être ſeparé, en lui accordant certaines graces pour lui & pour ſes amis. Cette ouverture fut reçûë fort agréablement de la Reine, & Mr. le Cardinal en ayant été informé lui écrivit auſſi-tôt d'offrir la carte blanche à Mr. le Prince. Néanmoins comme ſon deſſein n'étoit que d'entrer en négociation, pour tâcher de tourner à ſon avantage le benefice du tems, Sa Majeſté, ſous prétexte de vouloir éprouver ſi elle pouvoit prendre confiance en ce qu'on lui diſoit, fit propoſer à S. A. de faire ceſſer l'Aſſemblée de la Nobleſſe, qui s'étoit augmentée ſi conſiderablement depuis ſa liberté, qu'il ſe trouvoit aux Cordeliers deux ou trois fois la ſemaine 7. à 800. Gentilhommes des meilleures maiſons de France, dont quelques-uns étoient porteurs de Procurations. De ſorte que cette Aſſem-

ſemblée repréſentoit en quelque façon toute la Nobleſſe du Royaume.

Cette nouvelle conſideration donnoit avec juſtice de grandes inquietudes au Cardinal, parce que ces Meſſieurs ne s'étant aſſemblez que pour demander ſon éloignement, & la liberté des Princes; il étoit naturel qu'ils priſſent des réſolutions contraires aux meſures qu'il préparoit pour ſon retour. D'ailleurs tout ce qu'ils avoient fait depuis le premier jour avoit été conduit avec tant d'ordre & de jugement, que l'autorité qu'ils avoient par eux-mêmes s'étoit fort augmentée par l'approbation de tous les honnêtes gens.

Ces Meſſieurs choiſiſſoient tous les 15. jours deux nouveaux Préſidens, pour prendre les avis ſur toutes les affaires, ce qui ſe paſſoit avec beaucoup moins de bruit & de tumulte qu'au Parlement. Perſonne n'interrompoit jamais celui qui parloit; ils avoient auſſi élu deux Secretaires, qui ne changeoient pas comme les Préſidens; l'un étoit le Marquis d'Auvery, de la Maiſon d'Ailly, ami du Coadjuteur, & l'autre le Marquis de Chanloſt Serviteur de Mr. le Prince, qui réduiſoient par écrit toutes les déliberations de la Compagnie. Au reſte ces Meſſieurs avoient pouſſé les choſes ſi avant, ſous prétexte de la conſervation de leurs Privileges & du bien public, qu'ils demanderent à la fin la convocation des Etats Généraux; ce qui fut ſi agréable à tout le monde, que les Prélats qui étoient alors à Paris députerent Mr. de Comminges, pour les aſſurer de la concurrence du Clergé. De ſorte qu'il ne manquoit plus que le conſentement du Tiers Etat qu'ils étoient ſur le point d'aller demander à l'Hôtel de Ville, & d'écrire pour le même ſujet dans les Provinces, après quoi il ne faut pas douter que les Etats ne ſe fuſſent aſſemblez, ce qui auroit rom-

rompu pour jamais les mesures du Cardinal Mazarin. Aussi étoit-ce la chose du monde qu'il apprehendoit le plus, & contre laquelle tous ses Partisans se déchaînoient dans le Parlement, tâchant d'inspirer de la jalousie aux mieux intentionnez, qui se persuaderent trop legerement, que les Etats Généraux ruïneroient entierement leur pouvoir & leurs autoritez.

Cependant comme l'affaire étoit déja fort avancée, & que tout le monde appuyoit les démarches de la Noblesse, il falloit avoir recours à Mr. le Duc d'Orleans, & à Mr. le Prince, qui se laisserent aisément persuader par differentes raisons, particulierement le dernier auquel Madame de Longueville & le Duc de la Rochefoucault n'eurent pas beaucoup de peine à faire comprendre qu'une Assemblée d'Etats auroit necessairement plus de déference pour Mr. le Duc d'Orleans que pour lui, qu'elle mettroit les affaires dans une confusion générale, où les Princes du Sang pourroient bien ne pas trouver leur compte, & que sans courir aucun risque il pourroit dans un quart d'heure se procurer à lui & à ses amis plus d'avantages réels & de grandeurs par le Cardinal, qu'il n'en pouvoit esperer ni des Frondeurs ni des Etats Généraux.

Ces deux Princes gagnez allerent donc eux-mêmes à l'Assemblée de la Noblesse, après s'être assurez de leurs amis, pour les exhorter à se separer, & à se contenter de la promesse que la Reine leur faisoit, & dont ils se rendoient cautions & garens d'assembler les Etats Généraux, aussi-tôt après la Majorité du Roi, & d'envoyer cependant par provision des Lettres de Cachet dans les Provinces, pour élire des Députez. Malgré tout cela, il ne laissa pas d'y avoir plusieurs avis contraires; & bien des gens de grande qualité

lité repréſenterent fortement à leurs Alteſſes que rien ne leur pouvoit être plus deſavantageux que ce qu'ils demandoient , les priant bien de conſiderer le peril qu'il y avoit dans le retardement, & le peu de cas qu'on feroit, après la Majorité du Roi des promeſſes dont on les flattoit: ce qui fut exprimé en termes ſi forts & ſi dignes du rang de ceux qui parloient, qu'on peut dire qu'il ne s'étoit point fait de diſcours qui approchaſſent de ceux-là dans toutes les Aſſemblées du Parlement.

Il fallut cependant ceder à la pluralité des voix. L'Aſſemblée fut rompue , & pour la forme on envoya quelques Lettres dans le Bailliage du reſſort de Paris, en conſéquence de quoi il ſe fit une Aſſemblée dans l'Archevêché, pour nommer des Députez aux prétendus Etats Généraux. Mais il arriva bien-tôt des affaires qui rompirent ces meſures apparentes qu'on auroit bien trouvé le moyen d'éluder ſans cela de quelque maniere que c'eût été. Cette premiere démarche faite , la Cour n'en demeura pas-là, & le Cardinal ayant pénetré l'éloignement extrême de Mad. de Longueville pour le mariage de Mademoiſelle de Chevreuſe, il entreprit de le faire rompre & d'engager Mr. le Prince à faire cette ſeconde faute, qui dans la ſuite lui fut bien plus préjudiciable que la premiere, en lui faiſant entendre que pour établir entre eux une parfaite confiance, il falloit commencer par la rupture de ce mariage. Mademoiſelle de Chevreuſe étoit une jeune Princeſſe, belle, bien faite, d'un humeur engageante, & capable de gagner le cœur de Mr. le Prince de Conti , & de meriter l'eſtime de Mr. le Prince. Madame de Longueville avoit bien une partie de ces qualitez, mais elle ne s'y fioit plus tant , n'étant pas ſi jeune. C'eſt pourquoi elle appuyoit de toutes ſes forces les inſtances du Cardinal , en décriant

de

de tous côtez Mademoiselle de Chevreuse, sans aucun ménagement, jusqu'à la traiter de Maîtresse & de Demoiselle du Coadjuteur, en quoi elle étoit merveilleusement secondée, & par Mad. de Montbazon & par le Duc de Beaufort, qui étoient piquez du mystere qu'on leur en avoit fait, & de la supercherie du Coadjuteur lors de la signature du Traité. Le Duc de la Rochefoucault, de concert avec toutes ces personnes, représentoit incessamment à Mr. le Prince, qu'il n'obtiendroit jamais rien de la Cour sans quelque complaisance pour la Reine; que la continuation de son engagement avec le Coadjuteur, & la consommation de ce mariage l'éloigneroient peut-être sans retour de toutes sortes de graces, à moins de perdre absolument la Reine, ce qui étoit une entreprise très-difficile, & à laquelle M. le Duc d'Orleans ne consentiroit jamais; que quand on en viendroit à bout, toute l'autorité retomberoit entre les mains de S. A. R. qu'il étoit vrai que la Reine avoit un grand attachement pour le Cardinal, mais qu'après tout, il n'étoit pas indissoluble; qu'il arrivoit tous les jours du dégoût entre les personnes les mieux engagées, & qu'au pis aller en flattant & s'accommodant à la passion de la Reine, S. A. pourroit introduire ses amis & ses créatures dans les Conseils, après quoi il falloit tout esperer des conjonctures & du tems.

Plusieurs amis de Mr. le Prince soûtenoient au contraire qu'il n'y avoit rien à esperer de ce côté-là, que la Reine ne changeroit jamais sur le chapitre du Cardinal; que ce Ministre n'avoit rien plus à cœur que d'éloigner ce Prince des affaires; que les esperances vaines qu'il donnoit ne tendoient qu'à le separer d'avec les Frondeurs, après quoi le Cardinal ne manqueroit pas de se racommo-

moder avec eux pour les perdre ; ainsi que le plus sûr étoit de le pousser sans quartier, & même la Reine, s'il étoit besoin ; que la chose n'étoit pas si difficile qu'on se l'imaginoit, en s'unissant tous ensemble pour y faire consentir Mr. le Duc d'Orleans ; qu'il ne falloit pas craindre pour cela que S. A. R. devînt si fort le Maître des affaires, puisque le mariage en question attacheroit bien plus étroitement les Frondeurs à Mr. le Prince qu'à tout autre; qu'enfin il seroit peu honnête de manquer si fort aux engagemens d'un Traité qui vient de lui rendre la liberté ; que cette mauvaise foi degoûteroit ses amis, & empêcheroit les honnêtes gens de s'attacher à lui. Toutes ces considerations differentes embarasserent quelque tems Mr. le Prince, & le firent balancer ; mais enfin il ne lui fut pas possible de resister aux sollicitations de Madame de Longueville, & aux cabales Domestiques qui presque toujours l'emportent dans ces occasions. D'ailleurs, la Reine, ayant été avertie de ce qui se passoit, intervint fort à propos dans le tems de ses irrésolutions par la proposition qu'elle lui fit faire de rappeller dans le Conseil, le Sr. de Chavigni qui étoit de ses amis, d'en éloigner le Garde des Seaux de Châteauneuf, qui étoit dans les interêts des Frondeurs, & de donner les Seaux au premier Président toujours prêt à servir S. A. quand elle seroit bien avec la Cour. De plus S. M. promettoit de lui donner le Gouvernement de la Guyenne au lieu de celui de Bourgogne, & la Lieutenance générale au Duc de la Rochefoucault avec le Gouvernement de Blaye, celui de Provence à Mr. le Prince de Conti, & plusieurs graces & dignitez à un nombre considerable de leurs créatures. Toutes ces propositions ne manquerent pas de produire leur effet, d'autant plus

que

que la Reine commença par executer les plus considerables & les plus essentielles, Mr. le Prince ayant bien voulu consentir à donner du tems pour les autres, parce qu'il en falloit pour retirer, par exemple, le Gouvernement de Provence d'entre les mains de Mr. d'Angoulême, & que d'ailleurs il ne vouloit point que son Traité vînt si-tôt à la connoissance du Public, ni qu'on pût juger qu'il avoit donné les mains au retour du Cardinal; ce qui n'auroit pas manqué d'arriver si l'on avoit vû tout d'un coup le Conseil rempli de ses Créatures, & les graces de la Cour pleuvoir sur lui & sur ses amis.

Cependant Mr. le Duc d'Orleans fut fort surpris du changement du Conseil, dont on ne lui avoit rien dit, & il jugea bien que cela n'avoit pû se faire qu'en conséquence d'une liaison étroite avec Mr. le Prince, qui n'en demeuroit pourtant pas d'accord, mais qui cependant la fit connoître avec trop d'affectation, étant allé le même jour en triomphe au Luxembourg, suivi du Duc de la Rochefoucault, & de la plûpart de ses Partisans qui firent une espece d'insulte au Coadjuteur, & aux autres Frondeurs qui s'y trouverent. M. le Duc d'Orleans fut fort embarassé de cette affaire; mais il dissimula son ressentiment, n'ayant pû se déterminer sur aucun des partis qui lui furent proposez par ses amis, qui lui conseillerent de ne pas souffrir un mépris si marqué, & de ne pas accoûtumer la Reine à faire des changemens de conséquence sans sa participation. Le Coadjuteur & le Marquis de Noirmoutier étoient même d'avis d'aller enlever par force les Seaux d'entre les mains du premier Président, & de les apporter au Luxembourg, soutenant que S. A. R. étoit en droit d'en user ainsi en qualité de Lieutenant Général de la Couronne. Mais Mr. le

Duc d'Orleans n'ayant pû se resoudre à cet éclat, ils jugerent bien dès lors qu'il n'y avoit pas grand' chose à esperer de lui, & qu'il ne falloit plus s'attendre au mariage de Mademoiselle de Chevreuse, ni à rien de ce qu'ils s'étoient promis de la part de Mr. le Prince.

En effet Son Altesse commença dès lors à ne plus garder de mesures ni de bienséances sur le l'effet du mariage, & quoi qu'il eût chargé au commencement, le Président Viole d'aller retirer sa parole & celle de Mr. le Prince de Conti avec quelques complimens pour Madame & Mademoiselle de Chevreuse, la chose ne se fit point, & il aima mieux rompre cetté affaire avec éclat; ce qu'il fit un soir chez Mr. le Prince de Conti, auquel il dit en présence de tout le monde cent choses injurieuses contre l'honneur de Mademoiselle de Chevreuse; après quoi ce Prince qui en étoit amoureux déclara qu'il ne penseroit plus à elle.

Cette conduite de Mr. le Prince fut généralement desaprouvée de tous les honnêtes gens; mais ce qui offensa davantage le Public, ce fut son raccommodement avec la Cour dont il ne se cachoit presque plus, & dont ses partisans tâchoient inutilement de le justifier. Il n'y eut que le Coadjuteur qui dans la suite dit une chose qui pouvoit disculper Son Altesse, savoir, qu'un jour il avoit en sa présence dit à Mr. le Duc d'Orleans qu'il seroit à propos d'ôter la Regence à la Reine, que S. A. R. ne l'avoit pas écouté, & que lui Coadjuteur n'avoit pû y consentir, à cause des obligations qu'il avoit à Sa Majesté. Cela étant vrai, Mr. le Prince n'auroit pas eu grand tort, parce qu'à la verité c'étoit le seul moyen de perdre le Cardinal Mazarin; mais outre que S. A. ni ses amis n'ont point parlé de cela, le

Coad-

Coadjuteur n'en a rien dit lui-même que très-long-tems après, & ceux à qui il en parla ne le crurent point, parce qu'ils le connoiſſoient, & qu'il ne cherchoit qu'à ſe faire une eſpece de merite auprès de la Reine, à laquelle il étoit vraiement redevable de ſa Coadjutorie, & cela aux dépens de Mr. le Prince. Quoi qu'il en ſoit, on ne parla plus du mariage de Mademoiſelle de Chevreuſe. Il avoit même déja couru un bruit, quand les Seaux furent ôtez à M. de Chateauneuf, que la mere & la fille devoient être exilées, & qu'elles l'avoient cru ſi bien qu'elles paſſerent une nuit ſans ſe deshabiller, ayant leurs Bijoux dans une caſſete, que Madlle. de Chevreuſe tenoit ſous ſon bras. Le Coadjuteur, & quelques-uns des Frondeurs demeurerent auſſi toute la nuit à l'Hôtel de Chevreuſe, prenant des meſures pour ſe vanger dans les occaſions; mais la Lettre de Cachet n'étant point venue, chacun ſe retira chez ſoi avec un peu moins de crainte.

Cependant comme on n'étoit pas content de la moleſſe de S. A. R. on crut qu'il feroit bon de lui en faire ſentir quelque choſe, & que cela pourroit le faire revenir. C'eſt pourquoi quelques jours après le Coadjuteur étant allé au Luxembourg lui dit qu'ayant cru juſques alors n'être pas entierement inutile dans les affaires générales, il s'y étoit employé de ſon mieux; mais voyant qu'il n'étoit plus neceſſaire, & que les affaires prenoient un autre train, il vouloit ſe mettre en repos, & ne plus s'expoſer comme il avoit fait pour le Public & pour des interêts particuliers, dont on ne lui tenoit pas grand compte. Ce Diſcours fit ſon effet ſur Mr. le Duc d'Orleans, qui en parut ſurpris comme on l'avoit bien prévû, ce qu'il marqua par ſa réponſe, en diſant qu'on lui faiſoit grand tort, ſi l'on craignoit qu'il put ſe

livrer à l'autre parti, & qu'il souhaitoit d'entretenir toûjours une intelligence sincere avec lui, & avec ses amis. Mais enfin le Coadjuteur feignit de persister dans sa resolution, malgré les prieres & les instances assez vives de Son Altesse Royale.

Cette retraite simulée fut soutenue par tant de demonstrations extraordinaires du côté du Coadjuteur, que plusieurs de ses amis la crurent serieuse & sincere. Il s'avisa même, pour mieux couvrir son jeu, d'aller administrer la Confirmation avec grand appareil dans plusieurs Paroisses de la Ville, ce qui n'empêchoit pas qu'il ne vaquât toûjours aux affaires, & qu'il n'allât tous les soirs secretement à l'Hôtel de Chevreuse, où les principaux de la Cabale ne manquoient pas de se rendre.

Ainsi les choses demeurerent quelque tems dans une espece de calme, Mr. le Prince s'imaginant être le Maître de tout. On ne faisoit même plus rien au Parlement que criailler contre le Cardinal & contre ceux qui prenoient soin de lui porter les nouvelles à Bouillon, où il s'étoit retiré: & comme Mr. le Prince n'appuyoit plus ces murmures, ils cesserent peu à peu avec les Assemblées du Parlement. Cela ne fut pourtant pas de longue durée, le ménagement que la Cour avoit eu pour Madame de Chevreuse ayant fait juger aux Frondeurs que leurs affaires n'étoient point desesperées, ils firent agir sous main auprès de la Reine & du Cardinal Mazarin, qui ne se trouverent pas difficiles à persuader, parce qu'ils avoient obtenu de Mr. le Prince tout ce qu'ils desiroient par la rupture du mariage de Mademoiselle de Chevreuse. Après avoir fait outrager si sensiblement les Frondeurs par Mr. le Prince, la Cour chercha les moyens de faire rendre la pareille à Mr. le

Prince

Prince par les Frondeurs, afin de les animer les uns contre les autres, de maniere qu'ils ne puſſent plus ſe raccommoder. Sans cela le Cardinal voyoit une eſpece d'impoſſibilité à ſon retour, ni l'un ni l'autre des partis n'étant pas aſſez fort pour l'aſſurer, il jugea qu'il falloit les brouiller enſemble pour les detruire l'un par l'autre, après quoi il lui ſeroit aiſé de rentrer dans les affaires, & de gouverner comme auparavant. D'ailleurs il aimoit mieux avoir affaire aux Frondeurs, parce que leur Cabale étoit toûjours la plus puiſſante & la plus à craindre pour lui, outre que Mr. le Prince l'embarraſſoit fort par des demandes continuelles qui lui faiſoient craindre qu'à la fin il ne ſe rendit le maître de toutes choſes, au lieu qu'il n'avoit rien de ſemblable à redouter du côté des Frondeurs, qui ne cherchoient qu'à ſe venger de S. A. ſans aucune autre condition.

Ce fut dans cette vûë que le Cardinal conſentit en apparence aux propoſitions que Madame de Chevreuſe lui fit faire d'arrêter Mr. le Prince une ſeconde fois. Il communiqua ce deſſein à la Princeſſe Palatine qui ne l'en détourna pas, étant alors mécontente de M. le Prince, qui donnoit toute ſa confiance à Madame de Longueville, & au Duc de la Rochefoucault, & qui avoit mal répondu aux ſoins qu'elles avoient pris de ſes affaires pendant ſa priſon. Le Cardinal qui le ſavoit bien, & qui connoiſſoit ſon eſprit ſe ſervit d'elle pendant ſon exil pour faire la plûpart des ſiennes, l'employant dans les intrigues les plus ſecrettes, & les plus délicates. Ce fut donc elle qui fit donner au Coadjuteur par Madame de Rhodes la premiere nouvelle du conſentement du Cardinal à un ſecond empriſonnement de S. A. Mais comme elle vouloit encore garder quelques meſures avec M. le Prince, elle ne voulut point être nom-

mée, jugeant peut-être bien aussi que le Cardinal n'auroit pas le dessein d'en venir à l'exécution, mais de feindre à son ordinaire pour commettre les deux partis. Le S. de Lyonne Secretaire des commandemens de la Reine, fut chargé d'entrer dans le détail de cette négotiation avec le Coadjuteur. Il se rendit pour cet effet secrettement chez le Comte de Montresor où le Coadjuteur alla dans le Carosse de Joli qui l'y accompagna. Ces Messieurs après une Conférence de trois heures ajusterent facilement toutes choses, & convinrent d'une union parfaite & de bonne foi, moyennant la prison de Mr. le Prince. Après quoi le Coadjuteur promit au nom du parti de travailler au retour du Cardinal, se reservant de prendre dans les assemblées du Parlement tels avis qu'il lui plairoit, même contraires en apparence, afin de conserver son crédit pour être toujours en état de servir utilement dans les occasions, & le Sr. de Lyonne s'engagea au nom du Cardinal de procurer toutes sortes de graces au Coadjuteur & à ses amis.

En sortant de la Conférence le Coadjuteur dit à Joli, qui l'avoit attendu dans une Salle, qu'assurément l'affaire qu'il savoit alloit être mise en exécution, & qu'il n'y avoit plus que quelques mesures à prendre pour ne pas manquer M. le Prince, qui étoient d'autant plus nécessaires, qu'on avoit résolu, pour ne pas manquer le coup, de n'en pas parler à Mr. le Duc d'Orleans. Mais les choses n'allerent pas si vîte qu'on l'avoit cru, Mr. de Lyonne qu'on pressoit assez, rejettant le retardement d'avoir des nouvelles du Cardinal par la difficulté qu'il y avoit, afin de recevoir les derniers Ordres qu'il falloit donner. Ce qui paroissoit si vraisemblable, que ces longueurs ne donnerent aucun soupçon au Coadjuteur ni à

Ma-

Madame de Chevreuſe, ni à ceux qui étoient du ſecret.

Cependant il eſt certain, comme on l'a ſû depuis, que le Sieur de Lyonne, qui affectoit toujours le ſecret parlant aux autres, l'avoit revelé lui-même au Maréchal de Grammont, lequel en ayant fait confidence au Sieur de Chavigni, celui-ci en avertit auſſi-tôt Mr. le Prince, & comme S. A. reçut un Billet en même-tems pour l'avertir que trois Compagnies du Regiment des Gardes avoient ordre de marcher vers le Fauxbourg St. Germain, il monta promptement à cheval ſur les deux heures du matin du 6. Juillet 1651. avec quelques-uns de ſes amis, pour ſe retirer à S. Maur, où il fut ſuivi peu de tems après par Mr. le Prince de Conti, Madame de Longueville, les Ducs de Nemours, & de la Rochefoucault, & par pluſieurs autres perſonnes de qualité. Cette retraite ſurprit extrêmement tout le monde, qui n'en pouvoit ſavoir la raiſon : ſes partiſans faiſoient ce qu'ils pouvoient pour perſuader le Peuple qu'on avoit voulu l'arrêter, parce qu'il s'oppoſoit au retour du Cardinal, mais le Coadjuteur & ſes amis publioient par tout que cette nouvelle eſcapade n'étoit fondée que ſur le refus qui lui avoit été fait de pluſieurs graces qu'il demandoit encore pour lui, & pour ſes créatures; que ce qu'on alleguoit du Cardinal n'étoit qu'un prétexte pour animer le Peuple; qu'il n'étoit pas vrai qu'on eût voulu l'arrêter, & que l'ombrage qu'il avoit pris étoit ſans fondement, & ne pouvoit marquer que de mauvaiſes intentions.

Ces Jugemens dans la bouche de perſonnes non ſuſpectes firent juger qu'il y avoit de la terreur panique avec un nouveau deſſein de brouiller; bien des gens le crurent d'autant plus que dès le lendemain on vit paroître Mr. le Prince de Conti au

Parlement, où il dit seulement pour justifier la retraite de Mr. son Frere, qu'il avoit eu des avis très-certains qu'on le vouloit arrêter, sans ajoûter aucune particularité, si ce n'est qu'on dépêchoit tous les jours des Couriers au Cardinal, qu'il étoit plus puissant que jamais dans le Conseil par le moyen des Sieurs Servien, le Tellier & de Lyonne ses Créatures, qu'ils ne faisoient rien que par ses ordres, que Son Altesse ne pouvoit prendre aucune confiance ni être en sûreté à la Cour, si ces trois Messieurs n'en étoient éloignez; ce qu'il demandoit instamment à la Compagnie. Après quoi il reviendroit aussi-tôt à Paris, & iroit rendre ses respects au Roi.

Ce discours ne fit pas une grande impression non plus qu'une Lettre de Mr. le Prince, qui fut présentée au Parlement par un de ses Gentilshommes, & qui ne disoit que les mêmes choses, hormis que Mr. le Duc de Mercœur y étoit nommé entre ceux qui avoient été trouver le Cardinal à Cologne, & cela dans le dessein d'épouser une de ses niéces. Ainsi le premier Président, qui préferoit les interêts de la Cour à ceux de M. le Prince, se contenta de répondre à M. le Prince de Conti, que S. A. auroit mieux fait de venir lui-même faire ses plaintes à la Compagnie, au lieu de se retirer pour jetter la frayeur dans les esprits de tout le monde, & qu'après tout M. le Prince n'avoit pas plus à craindre, & ne devoit pas faire plus de difficulté de venir au Parlement que lui. Mr. le Duc d'Orleans prit aussi la parole, & dit qu'il se croyoit obligé de justifier la Reine dans cette rencontre, qui n'en vouloit pas à la personne du Prince, & il le disoit comme il le pensoit, parce qu'on avoit pris un grand soin de lui cacher, & comme il parla en homme bien persuadé, son Discours fit beaucoup d'effet dans l'Assemblée, qui se contenta

tenta d'ordonner que la Lettre du Prince feroit portée à la Reine pour favoir fa volonté, & que Mr. le Duc d'Orleans feroit prié de s'entremettre & de raffurer Mr. le Prince.

C'eft pourquoi la Reine envoya, conjointement avec S. A. R. le Marêchal de Grammont à S. Maur, pour dire à M. le Prince qu'on n'avoit eu aucun mauvais deffein contre lui, & qu'il pouvoit revenir en toute fûreté fur fa parole. A quoi il répondit qu'il n'entreroit jamais pendant que la Reine auroit auprès d'elle le Valet du Cardinal Mazarin. Ces paroles furent trouvées un peu fortes, & on n'aprouva pas qu'il eut écrit dès le même jour à tous les Parlemens du Royaume, ce qui fembloit marquer un deffein prémedité de porter les Peuples à un foulevement général, d'autant plus qu'il parut ce jour-là dans la grande Sale du Palais un grand nombre d'Officiers, & de gens, comme pour donner plus de chaleur aux déliberations de la Compagnie. Il y eut auffi des gens apoftez qui crierent en fortant, *point de Mazarin*; mais ces cris n'approchoient point de ceux du tems paffé; il n'étoit pas néceffaire d'avoir alors des crieurs à gages, tout le monde d'un même efprit fe fervoit de fa voix pour exprimer les fentimens de fon cœur. Ce n'étoit plus la même chofe, les affections étant partagées entre les differentes Cabales fans aucune confideration pour les interêts publics.

L'averfion qui regnoit toujours contre le Cardinal donnoit pourtant encore les fuffrages à Mr. le Prince par bien des gens qui croyoient qu'il agiffoit tout de bon contre lui; mais les perfonnes éclairées alloient bride en main, fachant qu'il venoit de manquer à un Traité dont le principal Article étoit la perte de ce Miniftre. Le Duc de Beaufort fut un de ceux qui fe déclare-

rent pour S. A. s'imaginant porter dans son parti toutes les affections du Peuple , mais les choses étoient bien changées. Tout le monde étoit las des desordres de la guerre, & n'y vouloit plus retomber , le Cardinal étoit hors du Royaume ; d'ailleurs on avoit de la peine à se persuader que le Duc de Beaufort entrât sincerement dans le parti de Mr. le Prince , qui venoit d'accuser en plein Parlement le Duc de Mercœur son Frere d'avoir fait un voyage auprès du Cardinal, à dessein d'épouser sa niéce. Enfin on voyoit bien qu'il ne s'étoit précipité dans ce nouvel engagement que par des vûes particulieres qui n'interessoient personne , & qu'il n'y tenoit la place que d'un médiocre suivant, sans consideration , sans merite. Au lieu qu'en prenant d'autres mesures, il auroit toujours paru le Chef d'un parti très-considerable.

Cependant la Lettre de M. le Prince ayant été portée à la Reine , Sa Majesté y fit réponse par écrit , que les Gens du Roi aporterent au Parlement, portant en substance, que M. le Prince ne devoit pas conserver les soupçons qu'il avoit pris pour prétexte de sa retraite , après les assûrances que Sa Majesté, & S.A.R. lui avoient fait donner du contraire par le Maréchal de Grammont; que Sa Majesté avoit donné pouvoir à M. le Duc d'Orleans, d'accommoder cette affaire conformément au desir du Parlement; qu'à l'égard du Cardinal Mazarin, S. M. déclaroit qu'elle n'avoit eu aucune pensée de le faire revenir , & qu'elle vouloit observer religieusement la parole qu'elle avoit donnée au Parlement; qu'elle ne savoit rien du voyage du Duc de Mercœur, qu'il s'étoit fait sans sa participation; que les Srs. Servien & le Tellier avoient toujours bien servi le Roi défunt; que le Sr. de Lyonne étoit un de ses Domestiques qu'il

qu'il lui étoit permis de choisir à sa discretion ; qu'elle l'assuroit qu'aucun d'eux n'étoit entré en négociation pour le retour du Cardinal ; que si après ces assurances Mr. le Prince demeuroit éloigné de la Cour, on auroit lieu de croire que d'autres desseins l'empêchoient de se rendre à son devoir, & qu'enfin si cela continuoit, Sa Majesté en auroit un extrême déplaisir puis qu'elle ne désiroit rien tant que de voir une parfaite union dans la Maison Royale, si nécessaire pour le bien & pour le repos de l'Etat.

Cette réponse, quoi que peu sincere, ne laissa pas d'être assez bien reçûe du Parlement qui cependant trouva à redire qu'elle ne fut pas signée d'un Secretaire d'Etat ; mais on ne s'arrêta pas beaucoup à cette formalité. De sorte qu'on pria encore Mr. le Duc d'Orleans de s'entremettre pour ramener l'esprit de M. le Prince, ce que Son Altesse Royale accepta.

Il y eut ce jour-là des paroles fâcheuses entre Mr. le Prince de Conti & le premier Président, lequel exaggerant l'importance de l'affaire dit que Mr. le Prince ne devoit pas se retirer sur de simples soupçons, & que sa sortie précipitée pourroit causer une Guerre Civile. A ce mot Mr. le Prince de Conti l'interrompant, repartit qu'il ne devoit pas parler de la sorte d'un Prince du Sang; mais le premier Président reprenant la parole dit qu'il ne devoit pas être brisé dans son discours, & qu'en la place où il étoit, il n'y avoit que le Roi qui lui put imposer silence, & se mettant à parler de la Guerre civile, il s'échauffa jusqu'à dire qu'on avoit des exemples assez recens des ancêtres de M. le Prince qui avoient brouillé l'Etat. Cette repetition affectée mettant à bout la patience de M. le Prince de Conti, il ne fut plus Maître de lui & repliqua tout en colere au premier Pré-

Préfident que par tout ailleurs, il lui feroit connoître ce que c'étoit qu'un Prince du Sang. Mr. le Duc d'Orleans ne dit rien durant cette conteftation, mais quand ce fut à lui à parler, il marqua être fâché qu'on fe fût fervi du terme odieux de Guerre civile, qu'il efperoit qu'il n'y en auroit point, & qu'on y mettroit bon ordre, promettant de ne rien negliger pour pacifier toutes chofes. En effet dans une Conférence qu'il eut à Rambouillet avec Mr. le Prince, il fit ce qu'il put pour diffiper fes foupçons, & pour l'obliger à fe défifter de fes demandes touchant l'éloignement des Srs. Servien, le Tellier & de Lyonne. Mais S. A. demeura ferme & ne voulut confentir à rien fans cette condition, ni la Reine s'y foumettre; Sa Majefté perfiftant avec autant de fermeté dans fes fentimens que S. A. dans les fiens. S. A.R. ayant fait rapport au Parlement de ce qui s'étoit paffé, fans découvrir fes fentimens, on fut obligé d'en venir à une déliberation qui fut affez confufe, les efprits étant partagez par la chaleur des partis, & par l'attachement aux differentes Cabales. Celui de tous les opinans qui fut écouté avec le plus d'attention fut le Coadjuteur, dont on ne favoit point les veritables fentimens, & qui paroiffoit dans un pas affez délicat entre la Cour & Mr. le Prince. Mais comme il avoit pris des mefures avec le Sieur de Lyonne, il ne lui fut pas mal aifé de former fon avis de maniere que perfonne n'eût lieu de s'en offenfer; l'ayant compofé auparavant avec le Sr. de Caumartin & Joli, qui connoiffoient parfaitement les difpofitions du Parlement, & les biais qu'il falloit prendre pour plaire à la plus grande partie de la Compagnie. Voici les termes dont il fe fervit.

„ Meffieurs, j'ai toujours été perfuadé qu'il eut „ été à fouhaiter qu'il n'eût paru dans les efprits

„ au-

„ aucune inquiétude ſur le retour du Cardinal
„ Mazarin, & que même on ne l'eût pas cru
„ poſſible. Son éloignement ayant été jugé né-
„ ceſſaire par la voix commune de toute la Fran-
„ ce; il ſemble qu'on ne peut croire ſon retour
„ ſans douter en même tems du ſalut de l'Etat,
„ dans lequel il jetteroit aſſûrément la confuſion
„ & le deſordre. Si les ſcrupules, qui paroiſſent
„ ſur ce ſujet, ſont ſolides, il eſt à craindre qu'ils
„ ne produiſent des effets fâcheux, & s'ils n'ont
„ point de fondement, ils ne laiſſent aucun juſ-
„ te ſujet de crainte par les prétextes, qu'ils
„ fourniſſent à toutes les nouveautez. Pour
„ les étouffer tout d'un coup, & pour ôter aux
„ uns l'eſperance, & aux autres le prétexte, j'eſti-
„ me qu'on ne ſauroit prendre d'avis trop déciſif;
„ & comme on parle de commerces frequens, qui
„ donnent de l'inquiétude, il paroît à propos de
„ déclarer criminels & perturbateurs du repos
„ public ceux qui négocieront avec Mr. le Cardi-
„ nal Mazarin, ou pour ſon retour, de quelque
„ maniere que ce puiſſe être. Si les ſentimens de
„ Son Alteſſe Royale euſſent été ſuivis, il y a
„ quelque mois, les affaires auroient maintenant
„ une autre face, on ne ſeroit pas tombé dans
„ ces défiances, le repos de l'Etat ſeroit aſſûré,
„ & nous ne ſerions pas obligez de ſuplier Mr.
„ le Duc d'Orleans, comme c'eſt mon avis, de
„ s'employer auprès de la Reine, pour éloigner
„ de la Cour les créatures de Mr. le Cardinal qui
„ ont été nommées. Il eſt vrai que la forme avec
„ laquelle on demande cet éloignement eſt ex-
„ traordinaire, & que ſi l'averſion d'un de Mrs.
„ les Princes du Sang étoit la regle de la fortune
„ des particuliers, cette dépendance diminueroit
„ beaucoup l'autorité du Roi. La liberté de ſes
„ Sujets, & la condition des Courtiſans devien-
„ droit

„ droit fort desagréable, en les assujettissant au „ caprice de tant de Maîtres. Il y a une exception à faire dans cette rencontre, il s'agit de „ l'éloignement de quelques Sujets qui ne peut „ être que trop utile en levant les ombrages, „ qu'on pourroit prendre pour le retour de Mr. „ le Cardinal, qui même a été proposé à cette „ Compagnie par S. A. R. dont les intentions „ toutes pures pour le bien de l'Etat & pour le „ service du Roi, sont connues de toute l'Europe. Il faut esperer de la prudence de leurs „ Majestez, & de la sage conduite de M. le Duc „ d'Orleans, que les soupçons seront dissipez, & „ que nous verrons bien-tôt l'union rétablie dans „ la Maison Royale, suivant les vœux de tous les „ gens de bien qui n'ont travaillé à la liberté des „ Princes que dans cette vûe. Trop heureux „ d'y avoir pû contribuer en quelque façon par „ leurs suffrages. Pour former donc mon „ opinion, je suis d'avis de déclarer criminels & „ perturbateurs du repos public ceux qui négocieront avec Mr. le Cardinal Mazarin & pour son „ retour, de quelque maniere que ce puisse être, „ de suplier S. A. R. de s'employer auprès de „ la Reine, pour éloigner de la Cour les créatures de Son Eminence, qui ont été nommées; „ & de remercier S. A. R. des soins qu'il continue de prendre pour la réunion de la Maison „ Royale, si nécessaire pour le bien de l'Etat & „ le repos public.

Ce Discours du Coadjuteur fut aprouvé de tout le monde, les amis de Mr. le Prince n'y pouvant trouver à redire, puisqu'il tendoit à lui donner la satisfaction qu'il desiroit, & la Cour ayant fort applaudi à la hauteur avec laquelle il avoit redressé la conduite de S. A. Mr. le Duc d'Orleans eut aussi lieu d'être content de la maniere avec la-

quel-

quelle il avoit parlé de lui. Aussi ce Discours fit-il un très-grand effet sur les esprits, & il détruisit dans un moment toutes les mesures que Mr. le Prince avoit prises dans le Parlement, dont plusieurs Conseillers ne purent s'empêcher de blâmer hautement la conduite de Son Altesse, entre autres le St. l'Aîné Conseiller de la grande Chambre, qui se déclaroit en toutes occasions contre la Cour, & qui cependant dit assez librement, qu'avant de rien décider sur les demandes de Mr. le Prince, il falloit le prier de venir lui-même faire ses plaintes, sur lesquelles on feroit droit, & l'obliger à ne plus rien demander après cela ; parce qu'autrement il pourroit faire d'autres demandes nouvelles pour remplir le Conseil & les premieres Charges du Royaume de gens à sa devotion & se rendre ainsi le Maître. Mr. le Duc d'Orleans parla d'une maniere peu decisive, en homme qui ne vouloit point se déclarer ni prendre de parti entre la Cour & Mr. le Prince ; quoi que le Coadjuteur n'eût rien negligé pour reveiller sa jalousie naturelle & ses inquietudes sur la trop grande élevation de Mr. le Prince. De sorte que par son incertitude qui avoit paru pendant toute la déliberation, l'Arrêt qui intervint fut aussi ambigu que la plûpart des avis : ayant été seulement ordonné que la Reine seroit remerciée de la parole qu'elle avoit donné de ne point rappeller le Cardinal, & très-humblement suppliée d'en envoyer une Déclaration au Parlement, pour y être inserée dans les regîtres, comme aussi de donner à Mr. le Prince toutes les sûretez necessaires pour son retour, & qu'il seroit informé contre ceux qui avoient eu commerce avec le Cardinal depuis la défense.

La Reine auroit donc pû, si elle avoit voulu, se dispenser de faire retirer les Srs. Servien, le

Tel-

Tellier & de Lyonne; puiſque l'Arrêt n'en diſoit rien préciſement ; mais comme on avoit réſolu d'ôter à Son Alteſſe juſqu'aux moindres prétextes, Sa Majeſté leur ordonna de s'éloigner, & lorſque les Gens du Roi allerent au Palais Royal, en conſéquence de l'Arrêt, elle leur déclara qu'elle feroit dreſſer une Déclaration conforme aux ſouhaits de la Compagnie ſur le chapitre du Cardinal, & qu'elle feroit retirer les trois perſonnes ſuſpectes à Mr. le Prince. En effet ils ne ſe trouverent plus au Conſeil; ils ceſſerent même de paroître dans le monde avec leurs livrées. En quoi leur conduite fut prudente & peut-être neceſſaire, à cauſe des Placards que les partiſans de Mr. le Prince avoient fait afficher contre eux, & pour éviter l'animoſité du Peuple contre ceux qui étoient accuſez de correſpondance avec le Cardinal Mazarin. On voyoit bien que cette demarche n'étoit qu'un pur artifice, mais comme elle ôtoit toute ſorte de prétexte à Mr. le Prince, il fut obligé auſſi d'uſer de fineſſe, ſe faiſant voir le jour à Paris, & retournant le ſoir à St. Maur, & quand il alloit par la Ville, il ſe faiſoit ſuivre par un nombre extraordinaire de Pages, & de Valets de pied, avec des livrées fort riches, quoi qu'il fût en deuil de Madame ſa Mere. Il ſe faiſoit auſſi accompagner de pluſieurs perſonnes de qualité & d'Officiers qui le ſuivoient en Caroſſe, & par deſſus tout cela, il avoit ſoin de faire diſtribuer de l'argent à de la Canaille de la lie du Peuple qui le précedoit avec des acclamations continuelles de *vive le Roi*, *vivent les Princes.* Ce fut dans cet équipage, & avec une fierté trop dédaigneuſe, qu'il alla prendre ſa place au Parlement, où, après avoir entendu le recit que fit le premier Préſident des promeſſes de la Reine pour l'éloignement des perſonnes qui lui étoient ſuſpectes,

tes, il ajoûta qu'il falloit qu'elles fussent éloignées sans esperance de retour; ce qui déplut beaucoup à toute l'Assemblée, comme une marque trop sensible d'un dessein prémedité de former toûjours des difficultez. On trouva aussi fort mauvais que Mr. le Prince fut reçu au Parlement sans avoir vû le Roi: le premier Président l'exhorta fort de le faire, & sur cela ils eurent quelques paroles, S. A. soutenant qu'il n'y avoit point de sûreté pour lui, & qu'avant sa prison on lui avoit donné beaucoup d'assurances semblables, qui n'avoient pas empêché qu'on ne l'arrêtât; de sorte qu'il retourna coucher à St. Maur, sans avoir vû leurs Majestez. Quoique dans la suite la Reine rendît le Parlement depositaire de la parole qu'elle donnoit pour la sûreté de sa personne, il ne voulut point s'y fier, ni aller rendre ses respects au Roi, bien qu'il rencontrât un jour S. M. au Cours, où quelques-uns dirent qu'il étoit allé exprès. Il est vrai que M. le Prince s'en est toûjours fort défendu: cela ne laissa pas d'être bien relevé par Mr. le premier Président, & la chose alla si avant un jour, sur la rencontre au Cours, que ce Magistrat lui dit qu'il sembloit qu'il vouloit élever autel contre autel. Mr. le Prince répondit, en l'interrompant, qu'il ne pouvoit laisser passer cette parole; qu'il savoit le respect qu'il devoit au Roi, qu'il n'y manqueroit jamais, quand il pourroit s'y rendre sans risque, & que ce n'étoit point élever autel contre autel, que de demander des sûretez dans l'état où étoient les choses, les creatures du Cardinal Mazarin ayant tous les jours des commerces publics avec lui, & les nommez Berthet, Brachet, Silhon, & Ondedei faisant des voyages continuels à Cologne où le Cardinal s'étoit retiré. Outre qu'il étoit bien averti qu'on avoit fait depuis peu des Assemblées, où on avoit resolu de l'arrêter une

seconde fois, dont il feroit sa plainte en tems & lieu à la Compagnie & nommeroit les personnes, qu'il designa si bien, que tout le monde connut que cela tomboit sur le Coadjuteur.

Ces contestations furent suivies d'une déliberation où il fut arrêté que les paroles de la Reine seroient enregîtrées, que Mr. le Prince seroit prié d'aller voir leurs Majestez, que commission seroit delivrée au Procureur Général, pour informer contre ceux qui avoient tenu des Conferences secrettes pour arrêter Mr. le Prince, que le Duc de Mercœur seroit mandé pour rendre compte de son voyage vers le Cardinal Mazarin, & de son mariage avec sa niéce, que le nommé Ondedei, & les nommez Berthet, & Brachet, & Silhon seroient assignez pour répondre aux faits que le Procureur Général pourroit proposer contre eux, & le premier des quatre seroit pris au Corps.

Peu de jours après Mr. le Prince alla enfin rendre ses respects à leurs Majestez, où il fut conduit par Mr. le Duc d'Orleans, & assez bien reçu du Roi & de la Reine : cependant il étoit bien aisé de voir que les esprits n'étoient pas bien remis, & qu'il restoit encore beaucoup de méfiance, & cette visite n'empêcha pas que Mr. le Prince ne continuât de marcher avec une grande suite pendant le jour & la nuit avec une escorte de 80. Chevaux. Mr. le Prince de Conti en usoit de même, & le Coadjuteur à leur exemple n'alloit jamais à l'Hôtel de Chevreuse, sans se faire bien accompagner.

Cependant Mr. le Prince pressoit vivement l'interrogatoire sur le mariage de Mr. le Duc de Mercœur en conséquence de l'Arrêt qui lui ordonnoit de venir répondre sur ce sujet ; ce qu'il fut enfin obligé de faire en avouant qu'il étoit ma-

marié; que le voyage qu'il avoit fait n'étoit que pour avoir sa femme ; qu'après tout ce mariage s'étoit fait du consentement de Sa Majesté, de S. A. R. & même de Mr. le Prince. A cela Mr. le Duc d'Orleans répondit, qu'il étoit vrai que trois ans auparavant il y avoit consenti, aussi bien que la Reine, à la sollicitation de l'Abbé de la Riviere & du Marêchal d'Estrées ; mais que depuis ayant reconnu la pernicieuse conduite du Cardinal, il avoit fait son possible pour dissuader Sa Majesté de ce mariage, & pour en détourner le Duc de Mercœur, auquel il avoit declaré qu'il n'y consentiroit jamais.

Quoique la Déclaration de S. A. R. fût assez contre le Duc de Mercœur, l'affaire ne fut pas poussée plus loin, parce qu'il auroit été bien difficile de rompre un mariage fait & consommé dans toutes les formes ; d'ailleurs on étoit occupé d'un dessein plus important. La Reine & son Conseil mettoient tout en œuvre pour éloigner Mr. le Prince, & faisoient presser sans relâche le Coadjuteur de continuer ses intrigues secretes, & son manege dans le Parlement pour s'opposer à tous les desseins de Son Altesse. Le Coadjuteur & ses amis souhaitoient son éloignement avec autant & plus de passion que la Reine : car quoi qu'ils connussent bien ce qu'ils hazardoient, en se fiant aux promesses du Cardinal, ils étoient si outrez des manquemens de Mr. le Prince à tant de promesses si solemnelles, qu'il ne leur étoit pas possible de resister au desir de vengeance qui les aveugloit, ils esperoient d'ailleurs que le Cardinal auroit long-tems besoin de leur assistance; que l'éloignement de Mr. le Prince ne finiroit pas si tôt les affaires, & qu'il naîtroit dans la suite des occasions de se rendre necessaires; ce qui obligeoit le Cardinal à leur accorder certaines graces,

& peut-être la nomination du Cardinalat au Coadjuteur.

Mr. le Prince au contraire tâchoit de se maintenir dans Paris dont il ne vouloit pas sortir; mais comme il voyoit approcher la Majorité du Roi, & que son credit diminuoit beaucoup dans la Ville, par sa mesintelligence avec les Frondeurs, il commençoit à prendre des mesures au dedans & au dehors du Royaume pour former un parti qui pût retenir le Cardinal dans le respect, & l'obliger à lui accorder les graces qui lui avoient été refusées. Malheureusement pour lui ses négociations ne purent être si secrettes que la Cour n'en fût avertie; ainsi la Reine qui se voyoit pressée de répondre à l'Arrêt du Parlement qui lui demandoit une Déclaration plus formelle contre le Cardinal Mazarin, jugea qu'il étoit tems d'éclater, & comme Mr. le Prince n'étoit pas retourné au Louvre, depuis que Son Altesse Royale l'y avoit mené, Sa Majesté resolut de faire des plaintes publiques de sa conduite dangereuse & peu respectueuse afin de l'obliger à se retirer, & d'éluder en même tems les instances du Parlement contre la personne du Cardinal.

Pour cet effet la Reine ayant fait mander toutes les Cours Souveraines, & le Corps de Ville le 17. Août 1651. le Parlement envoya des Députez au Louvre, où, en présence de Mr. le Duc d'Orleans & d'un grand nombre de Seigneurs & d'Officiers de la Couronne, lecture leur fut faite d'un Ecrit sur la conduite de M. le Prince qui fut ensuite remis entre les mains du premier Président pour en faire part à toute la Compagnie. Cet Ecrit contenoit une nouvelle Déclaration de leurs Majestez pour l'exclusion perpetuelle du Cardinal, & un examen général de la conduite de Son Altesse, auquel on reprochoit d'abord

toutes

toutes les graces qu'il avoit obtenues de la Cour, les complaiſances que leurs Majeſtez avoient eues pour lui, & la maniere dont il avoit répondu à toutes leurs bontez. Enſuite le Roi & la Reine déclaroient les avis qu'ils avoient reçus, de bonne part, des intelligences que ce Prince entretenoit avec les ennemis de l'Etat, avec l'Archiduc & le Comte de Fuenſaldagne; que pour cette raiſon il n'avoit pas voulu faire ſortir de Stenai les Eſpagnols qu'on y avoit introduit pendant ſa priſon, quoique ce fût la ſeule choſe que le Roi eut exigé de lui; qu'il avoit écrit à tous les Parlemens & aux principales Villes du Royaume, pour leur inſpirer des penſées de revolte; qu'il faiſoit fortifier toutes les Places dont il étoit le maître, particulierement Montrond où Madame la Princeſſe, & Madame de Longueville s'étoient déja retirées; qu'il avoit toûjours refuſé de joindre ſes troupes à celles du Roi, & qu'au lieu de les employer contre les ennemis, elles ne faiſoient que deſoler la Picardie, & la Champagne; qu'enfin leurs Majeſtez avoient trouvé à propos d'informer le Parlement de toutes ces choſes, s'aſſurant qu'ils employeroient leurs ſoins pour appuyer les bonnes intentions du Roi & pour faire rentrer S. A. dans ſon devoir.

La lecture de cet Ecrit ſurprit extrêmement toute la Compagnie, & ce fut ſans doute la ſource de tous les deſordres qui ſuivirent peu de tems après. Mr. le Prince tâcha d'y répondre en rejettant les accuſations dont il étoit chargé ſur la malice de ſes ennemis, particulierement du Coadjuteur, qu'il traita de Calomniateur, comme Auteur de l'Ecrit, & qu'il accuſoit d'avoir tenu pluſieurs Conſeils contre lui chez le Comte de Montreſor, pour le faire arrêter une ſeconde fois. Mr. le Prince n'avoit pas encore

parlé si positivement de ces Conférences pour ménager le Sieur de Lyonne qui lui en avoit donné les premiers avis; ce que S. A. tâchoit encore de faire dans sa Réponse, où il ne nommoit que le Coadjuteur & le Comte de Montresor. Mais ces ménagemens n'eurent pas l'effet qu'il s'en étoit promis. Au contraire, le Coadjuteur & ses amis en eurent des soupçons plus violens contre le Sr. de Lyonne; mais plusieurs doutoient qu'il eut osé relever ce secret de son chef, & sans ordre du Cardinal Mazarin.

Quoiqu'il en soit, le Coadjuteur se défendit en niant tout, & qu'il fut Auteur de l'Ecrit, quoiqu'il l'eût conseillé & approuvé, & désavouant les Conférences chez le Comte de Montresor, dont il parla d'un si grand sang froid, qu'on ne savoit ce qu'on en devoit croire. Après cela Mr. le Prince présenta deux Ecrits au Parlement, pour sa justification, dont l'un étoit de lui, contenant des réponses particulieres aux faits articulez dans celui du Roi, & l'autre étoit une Déclaration de Mr. le Duc d'Orleans sur le même sujet. Mr. le Prince auroit bien souhaité que S. A. R. eût été en personne au Parlement, pour appuyer sa Déclaration par sa présence; mais il ne pût obtenir cela de lui, S. A. R. s'étant dès auparavant retiré des Assemblées, à cause du tumulte qui se faisoit toûjours dans la Sale du Palais, & parce qu'il ne vouloit pas s'engager dans un parti contre la Cour, ni desobliger le Coadjuteur qui avoit toûjours beaucoup de part à ses résolutions. Il est même certain qu'il fit tout ce qu'il falloit pour ne pas donner cette Déclaration à M. le Prince, mais il fut si pressé, qu'il ne put s'en défendre.

Cette Déclaration portoit que S. A. R. n'avoit sû que bien tard la résolution prise par S. M. de mander les Compagnies souveraines; que l'Ecrit

en

en queſtion ne lui avoit été communiqué qu'un quart d'heure avant l'arrivée des Deputez du Parlement ; qu'il y avoit trouvé pluſieurs choſes à redire, & qu'il avoit conſeillé de les ſupprimer ; qu'en ſa préſence Mr. le Prince avoit propoſé à la Reine, & depuis au Conſeil deux moyens pour faire ſortir les Eſpagnols de Stenai, l'un par négociation, moyennant une ſuſpenſion d'armes entre cette Ville, & les Places du Luxembourg, & l'autre par la force ; en lui donnant 2000. hommes pour en faire le Siége, ne le pouvant ſans cela ; parce qu'il n'y avoit que deux cens hommes pour lui dans la Citadelle, & que les Eſpagnols en avoient cinq cens dans la Ville; que S.A. n'avoit pas envoyé ſes troupes à l'Armée du Roi, parce qu'elle étoit commandée par le Maréchal de la Ferté, créature du Cardinal, qui l'avoit eſcorté dans tous ſes voyages, & l'avoit reçu dans ſes Places, malgré les Arrêts du Parlement, que Mr. le Prince ayant prié S. A. R. d'envoyer un homme pour commander ſes troupes, elle avoit nommé le Sr. de Vallon que la Reine avoit empêché de partir ; que les défiances de Mr. le Prince n'étoient pas ſans fondement, qu'il n'avoit pas été bien reçu au Palais Royal, que S. A. R. ne lui avoit pas conſeillé d'y retourner, & qu'il étoit bien informé des Conférences qu'on avoit tenu à ſon préjudice ; qu'enfin il ne croyoit pas que Mr. le Prince fût capable de former de mauvais deſſeins contre l'Etat. L'Ecrit de M. le Prince étoit aſſez conforme à cette Déclaration ſur le chapitre du Cardinal. Il proteſtoit qu'il n'avoit eu aucune part à tout ce qui s'étoit fait contre lui, avant, & pendant ſa priſon ; que depuis à la verité, il s'étoit uni à tout le Parlement & aux vœux des Peuples, pour conſerver la tranquilité publique qui auroit pû être alterée, par le retour

du Cardinal ; que si le Conseil de Sa Majesté avoit pris le soin qu'il devoit de lever les ombrages frequens qui se faisoient à Cologne , le Parlement n'auroit pas été obligé de demander une Déclaration confirmative de ses Arrêts , dont il sembloit qu'on vouloit éluder l'effet par l'Ecrit qu'on venoit de produire. Qu'à l'égard des graces qu'on lui reprochoit , il prétendoit les avoir bien meritées par ses services ; qu'après tout ni lui ni ses amis, n'avoient pas tant de Places à leur discretion que le Cardinal & ses créatures qui commandoient dans Pignerol , Perpignan, Roses, Brest, Dunkerque, Mardik, Bergues, Dourlans, La Bassée, Bapaume , Ypres , Courtrai, &c. qu'il falloit autre chose que des paroles pour éloigner un homme sans retour, qui avoit les Clefs de tant de portes pour rentrer dans le Royaume quand il voudroit, Que si l'on vouloit considerer la maniere dont il vivoit avec le premier Président, on ne lui imputeroit pas le dernier changement arrivé dans le Conseil , où il assûroit n'avoir eu aucune part , si ce n'étoit peut-être en s'oposant, comme il avoit fait avec S.A.R. aux avis violens du Coadjuteur, & du Comte de Montresor , d'ôter les Seaux au premier Président de force , de faire prendre les armes aux Bourgeois , & d'aller droit au Palais Royal; que l'éloignement des Sieurs Servien , le Tellier & Lyonne, étoit néceſſaire pour sa sûreté & avoit été aprouvé du Parlement & du Public , & que s'il s'étoit executé, il se feroit soumis aussitôt à toutes les volontez de la Reine ; mais qu'ayant vû que dans le même tems on continuoit un commerce reglé avec le Cardinal , il avoit crû devoir penser a sa sûreté. Que cette seule raison l'avoit empêché de retourner à la Cour & au Conseil, où rien ne se décidoit que par les ordres du

du Cardinal, & où il savoit qu'on vouloit faire entrer de nouveaux Sujets qui lui étoient entierement dévouez.

Les Personnes dont Mr. le Prince entendoit parler, étoient Mr. de Châteauneuf*, ami intime de Madame de Chevreuse & de Madame de Rhodes, auquel il avoit fait ôter les Seaux & qui fut rapellé & fait Chef du Conseil, & le Marquis de la Vieuville, auquel on donna la Surintendance des Finances.

Ensuite S. A. avouoit qu'il avoit écrit au Parlement & aux bonnes Villes du Royaume, mais simplement pour se justifier & dissiper les bruits, qu'on faisoit courir, que son dessein étoit d'exciter une Guerre civile : que si Madame la Princesse, & Madame de Longueville s'étoient retirées à Montrond, elles ne l'avoient fait que par une juste précaution, afin de mettre leurs personnes à couvert des entreprises de ses Ennemis; qu'il n'étoit pas vrai qu'il fit fortifier ses Places, quoi qu'il eût permission & pouvoir de Sa Majesté, pour cela ; qu'enfin il étoit faux qu'il eût eu jamais aucune intelligence avec les Espagnols, que c'étoit une pure calomnie dont il demandoit reparation, comme du plus grand outrage qui pût être fait à un Prince du Sang ; qu'il suplioit la Compagnie de la lui faire obtenir, & de prier leurs Majestez d'en nommer les Auteurs, se soumettant volontiers aux jugemens de la Compagnie, s'il se trouvoit qu'il eût rien fait contre le devoir de sa naissance.

Après cette Réponse de M. le Prince, aussi bien que de la Déclaration de M. le Duc d'Orleans, & l'Ecrit de Sa Majesté, on en vint à une déliberation, dans laquelle il y eut deux avis principaux,

K 5

* Mr. le Prince ne le pouvoit souffrir parce qu'il avoit presidé au Jugement, & prononcé l'Arrêt de Mr. de Montmorenci.

paux, dont le premier étoit de ſuplier S. A. R. de s'entremettre de cet accommodement, & l'autre de ſuprimer tous les Ecrits de part & d'autre afin qu'il n'en fût plus parlé. Mais la déliberation n'ayant pû finir ce jour-là, elle fut remiſe au 21. Août 1651. A la ſortie pluſieurs perſonnes ſe mirent à crier dans la Salle, *point de Mazarin, point de Coadjuteur*, ſans doute par ordre de Mr. le Prince qui étoit venu au Palais, ſi bien accompagné d'Officiers & de gens de guerre, qu'il y a lieu de s'étonner que le Coadjuteur en fut quitte à ſi bon marché, n'ayant avec lui qu'un fort petit nombre de ſes amis. C'eſt pourquoi étant obligé de ſe juſtifier le Lundi ſuivant, il crût ne devoir plus tant ſe commettre, & fit ſi bien que dans ce peu de tems, il s'aſſura d'un bon nombre de gens de main, pour l'accompagner, tous les Frondeurs s'étant ralliez dans cette occaſion, à la reſerve du Duc de Beaufort, qui s'étoit declaré en faveur de Mr. le Prince.

La Reine, qui regardoit le Coadjuteur, comme le ſeul qui put ſoûtenir l'autorité du Roi dans le Parlement, donna ordre aux Officiers des Gardes du Corps, des Gensdarmes & des Chevaux-legers, & à quelques Capitaines du Regiment des Gardes, d'envoyer ſecrettement le Lundi matin dans la ſale du Palais un certain nombre de leurs gens, qui recevroient les ordres de ce qu'ils auroient à faire du Marquis de Laigues, auquel on donna pour les reconnoître le mot de *Notre-Dame*. De ſon côté M. le Prince raſſembla le plus de monde qu'il pût, avec beaucoup plus de bruit que les jours précedens, auxquels il donna le mot de *St. Louïs*.

☞ Le Coadjuteur arriva le premier au Palais bien accompagné des perſonnes de qualité qui ſe rangerent vers le Parquet, les Gens du Roi occupant juſ-

jusqu'à la Porte de la Grande Chambre, où se tiennent les Huissiers ; pendant que les gens de la Maison du Roi, sans faire paroître leur dessein, étoient dispersez par pelottons, & dispersez de maniere qu'ils auroient pû attaquer par devant & par derriere les gens de M. le Prince. En un mot on s'attendoit si bien d'en venir aux mains, que plusieurs Conseillers, & autres gens de Robbe des deux partis avoient des épées, des poignards, & autres armes cachées sous leurs habits.

Le Comte de Montresor, que Mr. le Prince avoit accusé de parole & par écrit, se crut obligé d'aller aussi au Parlement pour se justifier; mais comme il n'y avoit pas d'entrée, il demeura dans le Parquet des Huissiers avec le Sr. d'Argenteuil, & quelques autres du parti, où il se trouva aussi un nombre considerable de partisans de Mr. le Prince qui s'en rendirent lès Maîtres. Ce qui dans la suite pensa être la perte du Coadjuteur.

S. A. R. ne se trouva pas à cette Assemblée, non plus qu'aux autres précedentes, de sorte que les deux partis n'étant retenus par aucune consideration, ni par aucun respect, Mr. le Prince commença à dire, qu'on avoit de mauvais desseins sur sa personne, qu'en entrant dans la salle, il avoit vû plusieurs amis du Coadjuteur, qu'il savoit qu'on avoit détaché 10. hommes de chaque Compagnie des Gardes, auxquels on avoit donné le mot de *Notre-Dame*. Le Coadjuteur avoua cela, disant qu'il étoit vrai, qu'il avoit prié ses amis de l'accompagner pour n'être pas exposé au risque de la derniere Assemblée, mais que si S.A. vouloit ordonner à ses gens de se retirer, il prieroit les siens d'en faire de même : Sur quoi le Parlement ayant ordonné que tous ceux qui étoient dans la salle en sortiroient, le Sr. de Champlatreux fut commis avec quelques autres Con-

seil-

feillers pour cela, & Mr. le Prince ayant envoyé Mr. de la Rochefoucault avec eux pour faire retirer ſes gens, le Coadjuteur alla lui-même pour congedier les ſiens, ſans penſer qu'il alloit ſe commettre.

A peine eut-il paſſé la porte des Huiſſiers avec le S. d'Argenteuil, que cinq ou ſix Valets de pied de Mr. le Prince mirent l'épée à la main, & coururent à lui, criant *au Mazarin;* ce qui fut cauſe que les deux partis tirerent auſſi l'épée, ſe jettant en foule pour le couvrir, en criant *vive le Roi*, & les autres *vive le Roi & les Princes*, de ſorte qu'il parut dans un moment 3. ou 4000. épées nues dans le Palais. Il y a bien de l'apparence qu'il y auroit eu bien du ſang répandu, ſi quelqu'un eut commencé, & que le parti de Son Alteſſe n'auroit pas été le plus fort, puis qu'ils furent d'abord obligez de reculer juſqu'à la porte, qui mene aux Enquêtes, & que les Gens de la Maiſon du Roi, leurs Officiers à leur tête, commençoient à s'avancer pour enveloper ceux de M. le Prince. Mais il arriva heureuſement que le Marquis de Crenan, Capitaine des Gardes du Prince de Conti, s'étant trouvé en préſence du Marquis de Foſſeuſe aîné de la Maiſon de Montmorenci, l'un des principaux amis du Coadjuteur, lui dit, qu'il étoit bien fâcheux que les plus braves gens & les plus grands Seigneurs s'égorgeaſſent pour un Coquin comme le Cardinal Mazarin. A cela le Marquis de Foſſeuſe, ayant répondu qu'il n'étoit point queſtion du Cardinal, mais qu'il falloit crier *vive le Roi* tout ſeul; le Marquis de Crenan repliqua, *Nous ſommes tous bons Serviteurs du Roi*, remettant en même tems ſon épée dans le fourreau, ce que tout le monde fit à ſon exemple, criant unanimement *vive le Roi*, ſans rien ajouter. Il arriva cependant que le Coad-

Coadjuteur ayant voulu rentrer dans la grande chambre par le Parquet des Huiffiers, d'où il ne faifoit que de fortir, il trouva en tête le Duc de la Rochefoucault qui étoit demeuré au dedans du Parquet, & avoit fait mettre la Barre de fer, de maniere qu'elle leur tenoit la porte entrouverte, fans pourtant laiffer affez d'efpace pour paffer un homme. Ce Duc voyant le Coadjuteur dit au Sieur de Chavagnac, ami de Mr. le Prince, qu'il falloit tuer ce bougre-là, & qu'il le poignarderoit. Ce Gentilhomme dit qu'il n'en feroit rien, & qu'il étoit-là pour le fervice de Son Alteffe, mais non pour affaffiner perfonne, & qu'il le poignarderoit lui-même s'il le vouloit.

Le Coadjuteur échapa encore un autre danger plus preffant, pendant qu'il étoit arrêté au paffage, par le fecours du Sieur d'Argenteuil qui lui fauva certainement la vie. Car un homme de la lie du Peuple, nommé Pech, le plus grand clabaudeur de Mr. le Prince, s'étant avancé vers lui avec fa femme le poignard à la main, difant & criant, *Où eft ce bougre de Coadjuteur que je le tuë?* le Sieur d'Argenteuil prit habilement le manteau d'un Prêtre qui fe trouva là, dont il couvrit le Coadjuteur, afin qu'il ne fût pas reconnu à fon Rochet & à fon Camail, & fe mettant entre deux, il demanda froidement à ce malheureux s'il auroit bien le cœur de tuer fon Archevêque. Cela le retint dans le refpect, & dans ce tems-là Meffieurs de la grande Chambre ayant été informez de l'embarras où fe trouvoit le Coadjuteur, le Sr. de Champlatreux qui ne l'aimoit pas, & qui étoit Serviteur de Mr. le Prince, ne laiffa pas d'aller brufquement à la porte du Parquet, pour la faire ouvrir, ce qu'il ne fit qu'avec beaucoup de peine, affifté du Sieur Noblet d'Auvilliers, qui fans connoître le Coadjuteur que de

vûë ne laiſſa pas de lui rendre un ſervice ſignalé dans cette rencontre, en lui facilitant le paſſage & en arrêtant, à ce qu'il dit, le bras d'un homme qui lui vouloit enfoncer un poignard dans le corps. En reconnoiſſance de cela le Prélat reçut le Sr. Noblet dans ſa maiſon, où il eſt reſté juſqu'à ſa mort.

Ainſi le Coadjuteur rentra dans la Grande Chambre, au moment que chacun remettoit l'épée dans le fourreau, & le Sieur de Champlatreux ayant paru dans la grande Sale, & parlé aux Chefs des deux partis, tout le monde defila par differentes portes dans la Cour du Palais, ainſi qu'il fut reglé ſur le champ par les Commiſſaires, pour éviter les deſordres & les conteſtations, les partiſans de Mr. le Prince prétendant que ceux du Coadjuteur devoient ſortir les premiers.

Tout ce grabuge empêcha qu'il ne ſe fit rien au Parlement ce jour-là, les eſprits étant trop échauffez. Au ſortir de l'Aſſemblée S. A. & le Coadjuteur furent reçus par leurs amis dans la Cour du Palais, & conduits chez eux. Il ne faut pas oublier qu'il y eut des paroles aſſez vives entre le Coadjuteur & le Duc de la Rochefoucault, quand ils furent rentrez dans la grande Chambre; mais cette conteſtation ſe termina cavalierement, par le Coadjuteur, qui, ſi on le veut croire, apoſtropha le Duc, en lui diſant en pleine Aſſemblée, *Ami la Franchiſe*, (c'étoit le nom ordinaire du Duc,) *je ſuis Prêtre, & tu n'es qu'un Poltron; c'eſt pourquoi nous ne nous battrons point pour cette affaire.* Cependant le Duc de Briſſac Parent du Coadjuteur, & qui alloit toûjours au Parlement avec lui, à ſon retour de l'Aſſemblée envoya le Marquis de St. Auban, Gentilhomme du Dauphiné, faire un Apel au Duc de la Rochefoucault; mais la choſe ayant été decouverte, on

y mit ordre, & le tout n'alla pas plus loin.

L'après-dînée Mr. le Duc d'Orleans fit prier le Coadjuteur de n'aller pas au Parlément le lendemain; ce qu'il eut bien de la peine à obtenir de lui, quoique ce Prélat eût déja sû que la Reine étoit parfaitement contente de lui, & qu'elle n'attendoit rien davantage de sa part. Mais comme il lui sembloit que c'étoit en quelque façon quitter la partie, il n'y auroit pas consenti aisément, si dans le moment le Sr. Joli ne lui eut proposé un prétexte honnête pour s'en dispenser en assistant à la procession solemnelle de la grande Confrerie qui devoit se faire ce jour-là, & où l'Archevêque a coutûme de se trouver avec tous les Curez de la Ville. Cette Procession part de la Magdelaine pour aller aux Cordeliers, où se dit la Messe, & comme Mr. l'Archevêque n'étoit pas en état d'assister à cette cérémonie, la bienséance vouloit que le Coadjuteur remplît sa place, & il ne fut peut-être pas fâché de cette ouverture qui mettoit à couvert son honneur & sa personne.

Cependant peu s'en fallut qu'il n'y courut autant de danger que le jour précedent, quoi qu'à la fin le tout se tournât d'une maniere avantageuse pour lui. Le hazard voulut donc que Son Altesse sortit ce jour-là du Palais, pour retourner à l'Hôtel de Condé, dans le même tems que la Procession sortit des Cordeliers pour retourner à la Magdelaine, & que les uns & les autres s'étant rencontrez dans la Rue du Paon, la canaille qui marchoit devant le Carosse de Son Altesse, cria sur le Coadjuteur, *au Mazarin*, sans respect pour la cérémonie. Mais Mr. le Prince les fit taire, & comme son Carosse fut vis-à-vis le Coadjuteur, il le fit arrêter & baisser la Portiere, & ceux qui étoient avec lui en sortirent tous pour se mettre

à

à genoux, ſans exception du Sr. Gaucourt qui fit comme les autres, quoi qu'il fut de la R. P. R. S. A. s'agenouilla dans la portiere, & reçut en paſſant la Bénédiction du Coadjuteur, qui fit enſuite une profonde reverence à M. le Prince, à laquelle il répondit auſſi gracieuſement que s'ils euſſent été les meilleurs amis du monde. Enſuite chacun pourſuivit ſon chemin.

Après cela le Coadjuteur ne retourna plus au Parlement, n'en étant plus ſollicité par la Reine qui paroiſſoit toûjours fort contente. On demanda une Déclaration d'innocence, c'eſt pourquoi il fut ordonné que tous les Ecrits feroient portez à leurs Majeſtez, & que très-humbles remontrances feroient faites à la Reine, pour la porter à vouloir bien étoufer cette affaire, & à S. A. R. de s'entremettre pour l'accommoder.

Les partiſans de Mr. le Prince avoient tâché de porter les choſes plus loin, & de faire ajoûter que la Reine feroit ſuppliée de nommer les Auteurs de l'Ecrit contre S. A. & de fournir les preuves des faits. Mais les amis du Coadjuteur s'étant joints au parti de la Cour, ils empêcherent ce deſſein de réuſſir.

Enfin la Reine ayant mandé le Parlement, elle lui fit dire par le Chancelier, que les avis qui lui avoient été donnez de l'intelligence de Mr. le Prince avec les Eſpagnols n'ayant pas été confirmez, Sa Majeſté vouloit bien croire qu'ils n'étoient pas vrais; que cependant elle entendoit que S. A. fît ſortir la Garniſon de Stenai, que ces troupes allaſſent inceſſamment joindre celles du Roi, qu'il fît ceſſer les fortifications de Montrond & ſortir de ces Places les Soldats qui excederoient le nombre des Etats expediez pour cet effet, qu'il vint rendre ſes reſpects au Roi & prendre ſa place au Conſeil.

Cette réponse avoit été dictée par Mr. de Châteauneuf qui étoit rentré en grace, & avoit été fait Chef du Conseil, sans lui rendre pourtant les Seaux qui demeurerent entre les mains du premier Président.

Il est bon de dire ici les prétextes dont on se servit pour ôter les Seaux à Mr. de Châteauneuf, ce qui a été omis dans son lieu.

Le Parlement demandoit avec empressement la Déclaration pour exclure les étrangers, & tous Cardinaux du Conseil. Le Garde des Seaux la refusa, & soutenoit que la Reine Tutrice de son fils ne pouvoit faire de pareilles Loix. Le motif étoit beau; mais la raison secrete étoit l'esperance qu'il avoit d'être Cardinal, si le mariage de Mr. le Prince de Conti, qui avoit la nomination, se concluoit.

Le Coadjuteur fut averti que la Reine, qui avoit toûjours ordonné au Garde des Seaux de résister, avoit résolu d'accorder la Déclaration, après que le Garde des Seaux auroit refusé, pour jetter sur lui la haine de la Compagnie.

L'on envoya mon Pere au Garde des Seaux pour l'exhorter à se rendre, mais il fut inébranlable & dit pour toute raison, Si la Reine est ferme dans son refus, je n'ai rien à craindre. Si elle me veut perdre je ne ferai que me deshonorer en consentant à une chose si raisonnablement refusée, & sous un autre prétexte on m'éloignera huit jours après.

Le Garde des Seaux vint, il s'approcha de la Reine pour recevoir ses ordres. Elle persista à refuser, le premier Président harangua. Le Garde des Seaux répondit avec force. La Reine se leva de son fauteuil, disant : Mr. le Garde des Seaux, scellez ce que le Parlement demande, & elle s'alla enfermer dans son Cabinet. Le Garde

des Seaux revint chez lui , & y trouva Mr. de Guenegaud qui reprit les Seaux , & les porta au premier Préſident.

Un Conſeiller dit à Monſieur, qu'il venoit de voir les Seaux ſur la table du premier Préſident. Mon Pere propoſa à Monſieur de mener avec lui Mr. le Prince, pour les reprendre. Monſieur approuva la propoſition , & la fit à Mr. le Prince, qui connoiſſant la foibleſſe de Monſieur, dit qu'il étoit prêt à le ſuivre, qu'il entendoit la guerre de Campagne ; mais qu'il ignoroit celle des Tiſons & des Papiers. Ce fut aſſez pour faire changer d'avis à Monſieur.

Le Garde des Seaux en allant à Montrouge paſſa à Luxembourg, fit deſcendre mon Pere, & envoya dire à Monſieur , qu'il ne reprendroit pas les Seaux , mais qu'il viendroit tous les jours le conſeiller quand il tiendroit le Seau.

Les Seaux ayant donc été donnez au premier Préſident , ils lui reſterent entre les mains & il demeura toûjours cependant à la tête du Parlement , où il réuſſiſſoit fort bien , au lieu qu'il étoit tout-à-fait neuf aux affaires du Cabinet.

On avoit cru que cette réponſe mettroit S. A. dans la neceſſité de ſe ſoumettre , ou tout-à-fait dans ſon tort. Sa Majeſté ne lui demanda que des choſes juſtes , & le juſtifia en quelque façon de ſon intelligence avec les ennemis de l'Etat, quoiqu'on ſût fort bien ce qui en étoit, & qu'il continuoit avec eux de prendre des meſures pour faire la guerre. Mais on diſſimula ſur ce point, afin de lui ôter toute ſorte de prétexte , & comme Mr. le Prince continuoit d'inſiſter ſur ſa juſtification & que Mr. le Duc d'Orleans fut pour le même ſujet au Parlement, Sa Majeſté ſe réſolut d'envoyer enfin en même tems une déclaration d'innocence pour S. A. & celle qu'on demandoit de-

depuis ſi long-tems contre le Cardinal Mazarin; après quoi tout le monde crut les affaires finies, & que Mr. le Prince ne feroit plus aucune difficulté de retourner au Palais Royal.

Mais ceux qui voyoient les choſes de plus près, & ceux qui voyoient les intrigues du Prince pour gagner le Parlement & le Peuple, jugerent bien qu'il ne feroit pas cette demarche. En effet quand il vit qu'il n'avoit plus de bonnes raiſons à dire, & que le terme de la Majorité du Roi approchoit, il prit le parti de ſe retirer à Bourdeaux, après avoir écrit une Lettre au Roi pour s'excuſer.

Il eſt certain que le Prince eut aſſez de peine à prendre cette réſolution, dont il voyoit bien que les ſuites pourroient être fâcheuſes pour lui. D'ailleurs il avoit de la répugnance pour ſa belle maiſon de Chantilly, & à s'éloigner de Madame de Châtillon dont il étoit fort amoureux. Mais Madame de Longueville, Monſieur le Duc de la Rochefoucault & une infinité d'Officiers, & de gens de guerre dont il étoit continuellement obſedé qui ne demandoient que les occaſions d'une meilleure fortune, le déterminerent enfin à prendre le métier de la guerre. Madame de Longueville, & le Duc de la Rochefoucault qui avoient commencé les négociations de Monſieur le Prince avec le Cardinal, & qui voyoient que le dernier s'étoit moqué d'eux, cherchoient les moyens de ſe vanger.

Ils s'étoient figuré que la ſeule apparence de guerre étourdiroit le Cardinal, & ils diſoient ſans ceſſe qu'il n'iroit pas juſqu'à Bourges, ſans qu'on lui envoyât offrir la carte blanche. Madame de Longueville avoit de plus un interêt particulier & ſecret de ſouhaiter une rupture, parce qu'alors il lui importoit beaucoup d'être éloignée de Mr.

ſon Mari, qui la preſſoit fort de retourner avec lui. Pour s'en diſpenſer avec quelque bienſéance elle avoit beſoin d'une raiſon auſſi ſpecieuſe que celle de ſuivre Monſieur ſon Frere dans une querelle, où tout le monde ſavoit qu'elle avoit autant & plus de part que perſonne.

Ainſi Monſieur le Prince ſe laiſſa emporter preſque malgré lui aux ſollicitations & aux paſſions de ceux qui l'environnoient, dont les vûes intereſſées ne lui étoient pas inconnues, & l'obligerent de lui déclarer, que ſi une fois il leur faiſoit mettre l'épée hors du fourreau, il ne la remettroit pas peut-être, ſi-tôt qu'ils voudroient, ni ſelon leurs caprices.

Le Duc de Nemours eut beaucoup de part à la réſolution de Mr. le Prince, & demeura juſqu'à la fin attaché à ſes interêts. Il n'en fut pas de même du Duc de Longueville qui ſe tint en repos dans ſon Gouvernement de Normandie, fort mécontent de ſa femme, & peu ſatisfait de Son Alteſſe. Le Duc de Bouillon, & le Vicomte de Turenne ne voulurent pas non plus entrer dans le parti, quelques offres qu'on leur put faire, quoique le Duc dans le commencement l'eût fait eſperer à Monſieur le Prince, ayant eu pour cet effet pluſieurs Conférences avec Mr. le Duc de la Rochefoucault. Enfin Son Alteſſe prit avant ſon depart quelques meſures avec Monſieur le Duc d'Orleans, qui demeura cependant à Paris pour être ſpectateur de la Tragedie qui alloit commencer.

Le Roi étant entré dans ſa quatorziéme année le ſept Septembre mille ſix cens cinquante un, Sa Majeſté fut au Parlement le même jour pour s'y faire déclarer majeur ſelon les Loix du Royaume. Pour cet effet ce jeune Prince partit du Palais Royal monté ſur un fort beau Cheval, ac-
com-

compagné des Officiers de la Couronne & d'un grand nombre de Seigneurs avec des habits magnifiques & des Chevaux richement harnachez.

Cependant au travers de cette pompe ſuperbe, & malgré la foule extraordinaire de monde, dont les ruës étoient remplies; on ne laiſſoit pas d'entrevoir des ſignes de la malheureuſe diſpoſition des eſprits, par un ſilence triſte, qui regnoit preſque par tout, au lieu des cris ordinaires de *Vive le Roi*, qui auroient dû être redoublez à tous momens dans cette occaſion, & qui ne ſe faiſoient entendre qu'aſſez rarement & foiblement. La marche de cette Cavalcade fut par les rues St. Honorez, des Lombart, des Arcis, & enſuite par le Pont Notre-Dame, où le Roi étant proche de Saint Denis de la Chartre, & quelques-uns lui ayant fait remarquer le Coadjuteur à une fenêtre, Sa Majeſté lui fit l'honneur de le ſaluer. Le reſte de la marche continua juſqu'au Palais avec beaucoup d'ordre, où la Déclaration de Majorité ſe fit dans les formes, & le Roi étant aſſis ſur ſon lit de Juſtice, remercia la Rëine des ſoins qu'elle avoit pris de ſa perſonne & de ſon éducation, compliment que la Reine ne meritoit point. Elle, & le Cardinal s'étoient mis peu en peine d'inſtruire le Roi, & de cultiver les heureuſes diſpoſitions qui ſe trouvoient dès-lors dans Sa Majeſté, afin de le retenir plus long-tems dans leur dépendance, & de demeurer Maîtres des affaires. Enſuite on publia un Edit contre les Duels, & un contre les Blaſphemateurs du Saint Nom de Dieu, avec une Déclaration d'Innocence en faveur de Mr. le Prince. Cela ſe faiſoit pour lui ôter toutes ſortes de prétextes, & pour mieux colorer ce qu'il avoit deſſein d'executer contre lui.

Cette Déclaration n'empêcha pourtant pas Mr. le Prince de continuer ſon voyage, à quoi ne contribuoit pas peu l'équivoque d'un Courier que lui envoya le Maréchal de Grammont, pour l'avertir de ne ſe pas éloigner davantage, & il lui expliquoit par une Lettre qu'il y avoit encore eſperance d'accommodement. Mr. le Prince étoit allé à Augerville Maiſon de plaiſance du Préſident Perrault. Le Courier confondant Augerville avec Angerville, prit le chemin de ce dernier lieu. Ce détour fut cauſe que ſon Alteſſe Mr. le Prince ne reçut la dépêche qu'au moment qu'il alloit partir d'Angerville. Son Alteſſe Mr. le Prince après l'avoir lûe dit à ceux qui étoient auprès de lui, que s'il étoit arrivé un peu plûtôt elle l'auroit arrêté, mais que puiſqu'il avoit le cul ſur la ſelle, il n'en deſcendroit pas pour des eſperances incertaines. De ſorte que ſans autre déliberation il marcha vers Bourdeaux, avec le peu de perſonnes dont il étoit accompagné; mais il fut bien-tôt ſuivi de Mr. le Prince de Conti, qui avoit voulu aſſiſter à la cérémonie de la Majorité, des Ducs de Nemours & de la Rochefoucault, & de la plûpart des gens de qualité qui s'étoient déclarez pour lui pendant ſa priſon, à la reſerve du Duc de Bouillon & du Vicomte de Turenne. Le Comte d'Ognon Gouverneur de Brouage augmenta le nombre de ſes partiſans, après avoir été conferer avec lui à Bourdeaux, où ce Prince avoit été reçu avec de grandes acclamations du Peuple, & du conſentement du Parlement, qui donna auſſi-tôt pluſieurs Arrêts pour ſaiſir les deniers du Roi, & pour faire tout ce que S. A. voudroit & pourroit deſirer.

Après cela Mr. le Prince donna ſes ordres pour lever des gens de tous côtez & délivra des Commiſſions aux Officiers qui l'avoient ſuivi; de ſorte qu'il

qu'il ſe vit bien- tôt avec un corps de dix à douze mille hommes de troupes reglées & en état d'entrer en action. Mais comme il étoit important de faire connoître au public, qu'il n'en venoit à cette extremité que pour ſa défenſe, & par pure neceſſité, un des premiers ſoins de S. A. fut d'écrire à Mr. le Duc d'Orleans une Lettre en forme de Manifeſte, qui contenoit le récit de tout ce qui s'étoit paſſé à la Cour depuis ſa liberté, & ſur toutes choſes l'établiſſement dans le Conſeil des Sieurs de Châteauneuf & de la Vieuville, créatures du Cardinal Mazarin, & beaucoup plus attachez à lui que les Sieurs Servien, Le Tellier & de Lyonne, qui n'avoient été congediez que pour le ſurprendre, & pour mettre en leurs places ſes ennemis déclarez. Il tâchoit auſſi d'inſinuer qu'il n'avoit rien fait que de concert avec S. A. R. qui n'avoit pas aprouvé ce changement plus que lui, finiſſant par des proteſtations générales de contribuer, autant qu'il pourroit, à tout ce que S. A. R. & le Parlement jugeroient le plus à propos pour remedier aux desordres de l'Etat.

La Cour informée de ce qui ſe paſſoit à Bourdeaux, réſolut de partir pour Fontainebleau le 26. Septembre & delà pour Poitiers, afin d'être à portée de s'opoſer aux deſſeins & aux progrès de Mr. le Prince, laiſſant à Paris, le Sr. de Châteauneuf, le Marquis de la Vieuville, & ſur tout le Coadjuteur qui devoient avec Mr. le premier Préſident prendre ſoin des affaires, & le dernier devoit s'attacher & agir auprès de Mr. le Duc d'Orleans dans le Parlement & dans la Ville, pour menager les eſprits & traverſer les Cabales des amis de Mr. le Prince. Ce n'eſt pas que la Reine & le Cardinal ſe confiaſſent entierement au Coadjuteur, mais ils avoient ſi bien reconnu ſon

crédit dans tout ce qui s'étoit paſſé, qu'ils comprirent que c'étoit pour eux une eſpece de neceſſité de ſe ſervir de lui pour empêcher une révolution génerale, qui ſeroit infailliblement arrivée ſi ce Prélat avoit changé de parti. Ses confidens ſurent ſi bien faire valoir cela à la Cour, qu'ils obtinrent enfin pour lui la nomination au Cardinalat, qui lui avoit été promiſe depuis long-tems. Madame de Chevreuſe aida beaucoup à y déterminer la Reine & le Cardinal, en leur repréſentant que la mesintelligence paſſée ne venoit que de ce qu'on ne lui avoit pas tenu parole, & que dans cette conjoncture, ſi on negligeoit de recompenſer ſes ſervices, dont la Cour avoit marqué tant de contentement, il y avoit lieu de craindre qu'il ne changeât encore une fois de ſentimens & de conduite.

Ces mêmes conſiderations étoient auſſi fortement repréſentées par la Princeſſe Palatine, dont le crédit étoit plus grand que celui de Madame de Chevreuſe. Il eſt certain que ce fut elle qui porta le dernier coup dans l'affaire du chapeau, & qui en eut tout l'honneur, le Cardinal Mazarin ayant trouvé par pluſieurs experiences que cette Princeſſe avoit beaucoup plus de pouvoir ſur l'eſprit du Coadjuteur, qu'elle ſavoit mieux menager, que Madame de Chevreuſe.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que Madame & Mademoiſelle de Chevreuſe, & le Marquis de Laigues, étoient dans ce tems-là les Dupes du Coadjuteur, qu'il alloit preſque toutes les nuits chez la Princeſſe Palatine avec Madame de Rodes, dans le Caroſſe de Joli, qui delà le menoit à l'Hôtel de Chevreuſe, où il entroit comme s'il fût venu de chez lui ſans rien dire de ſon commerce: & pour le mieux entretenir pendant l'abſence de la Cour, il donna un Chiffre à cette Prin-

Princeſſe qui en fit uſage très-regulierement & de fort bonne foi, donnant au Coadjuteur les avis les plus ſinceres, juſqu'à lui mander ſouvent des choſes qui ſembloient être aſſez contre les interêts de la Cour. De ſon côté le Coadjuteur n'oublioit rien dans le détail de ſes Lettres de tout ce qui pouvoit augmenter la conſideration, où elle étoit auprès de la Reine, & faire connoître à Sa Majeſté que la plûpart des ſervices eſſentiels qu'il rendoit alors dans toutes les occaſions, étoient une ſuite des Conſeils de la Princeſſe Palatine, car on ne peut pas nier que ce Prélat ne s'employât alors de bonne foi, & très-utilement pour la Cour, pour apuyer ſes deſſeins & ſes interêts, ſoit dans le Parlement, ſoit auprès de Mr. le Duc d'Orleans, dont ſouvent il étoit fort mal-aiſé de venir à bout, à cauſe des grands égards qu'il affectoit d'avoir pour les amis de Mr. le Prince, dont il étoit continuellement obſedé. Cette conduite de S. A. R. qui éloignoit toujours avec ſoin ce qu'on pouvoit faire contre Mr. le Prince, ſous prétexte d'un accommodement auquel il diſoit qu'il vouloit travailler, n'empêcha pas que le 7. Octobre 1651. le Parlement ne donnât un Arrêt ſur la Requête du Procureur Géneral, portant défenſe à toutes perſonnes de faire aucune levée de Gens de Guerre, dans le Royaume, ſinon en vertu des Lettres patentes du Roi, ſignées d'un Secretaire d'Etat, & ſcellées du grand Seau, à peine d'être déclarez Criminels de leze Majeſté, avec ordre aux Gouverneurs des Provinces, & des Places de ſe ſaiſir des contrevenans. Cet Arrêt etoit aſſûrément contre Mr. le Prince, quoi qu'il n'y fut pas nommé, & il ne fut rendu que ſur les avis qu'on reçut des levées qui ſe faiſoient en ſon nom de tous côtez. La Cour n'ayant ſollicité cet Arrêt que pour retenir les Peuples & les

Officiers dans leurs devoirs & dans le respect, & de les empêcher de prendre les armes en faveur de Son Altesse. Ce fut encore dans la même vûe, & pour mettre Mr. le Prince tout-à-fait dans son tort, que le Roi écrivit à Bourges une Lettre en forme de Réponse à celle de S. A. R. pour déclarer que S. M. étoit prête d'écouter toutes les propositions qui lui pourroient être faites pour rétablir la tranquilité publique, donnant pour cet effet tous les pouvoirs necessaires à Mr. le Duc d'Orleans, assisté du Marêchal de l'Hôpital, des Sieurs d'Aligre & de la Marguerie Conseillers d'Etat, & des Sieurs de Mesmes, Menardeau, Champosé, & de Cumont, Conseillers au Parlement, pour traiter avec Mr. le Prince, en tel lieu qu'ils jugeroient à propos. Mais cette proposition ayant été refusée par S. A. sous des prétextes assez frivoles, Sa Majesté envoya une Déclaration au Parlement, qui déclaroit criminels de leze Majesté, Mrs. les Princes de Condé & de Conti, Madame la Princesse, & Madame la Duchesse de Longueville, les Ducs de Nemours, de la Rochefoucault, & tous ceux qui les assisteroient, si dans un mois, ils ne reconnoissoient leurs fautes, & ne rentroient dans leur devoir. Mr. le Duc d'Orleans empêcha pendant quinze jours que cette Déclaration ne fut verifiée, sous differens prétextes, où il fut secondé vivement par les amis de Mr. le Prince, qui formoient tous les jours de nouveaux incidens. Mais à la fin le parti de la Cour & les amis du Coadjuteur s'étant joints, il en fallut venir à la déliberation, où S. A. R. ne voulut pas se trouver. Suivant laquelle il fut ordonné le 4. Decembre 1651. que la Déclaration seroit lûe, publiée, & enregistrée pour être executée selon sa forme & teneur; que cependant Mr. le Duc d'Orleans seroit

roit prié de continuer ses soins pour l'accommodement, & qu'après le mois expiré, on ne pourroit faire aucune procedure contre Mrs. les Princes & autres privilegiez qu'au Parlement, & toutes les Chambres assemblées suivant les Loix de l'Etat. Cet Arrêt donna autant de joye à la Cour que de déplaisir aux partisans des Princes, qui n'avoient pas crû que la chose dût aller si vîte, & qui soupçonnerent Mr. le Duc d'Orleans, de n'avoir pas fait tout ce qu'il auroit pû faire pour l'empêcher. La verité est que le Coadjuteur avoit refroidi S. A. R. qui commença peu après à ne plus agir que par bienséance pour les interêts de Mr. le Prince. Après tout, quand il se seroit donné plus de mouvemens, & qu'il auroit assisté à la déliberation, il n'auroit pas empêché la verification, M. le Prince ayant commencé une guerre ouverte, ayant fait entrer la Flotte Espagnole dans la Garonne, & assiegé des Places, entre autres Coignac dont il fut obligé de lever le siege, un de ses quartiers ayant été forcé par le Comte d'Harcourt.

Cependant on ne laissoit pas de négocier en faveur de S. A. à Poitiers, & auprès du Cardinal Mazarin à qui le Sr. de Gourville fut envoyé plusieurs fois. Ces differens voyages servirent à Mr. le Prince, pour donner de ses nouvelles à ses correspondans & pour en recevoir, outre qu'ils donnerent lieu à Gourville de former une entreprise sur la personne du Coadjuteur, dont il n'étoit pas assûrément le premier Auteur.

Quoiqu'il en soit, Gourville étant venu à Paris vers la fin du mois d'Octobre, il y assembla 40. ou 50. personnes de la dépendance de Mr. le Prince, avec quelques Officiers & Cavaliers de la Garnison de Damvilliers que le Major, nommé Rochecorbon, avoit amenez avec lui. Une partie

de

de ces gens furent postez un soir dans la petite rue où est St. Thomas du Louvre, & l'autre sous l'Arcade d'un petit Pont qui est sur le bord de la Riviere au bout de la rue des Poulies, proche le petit Bourbon, à dessein d'attaquer le Coadjuteur dans son Carosse au retour de l'Hôtel de Chevreuse, d'où il revenoit ordinairement tous les soirs par le quai des Galeries du Louvre. L'entreprise étoit fort bien imaginée & il étoit difficile qu'elle manquât, le Carosse devant être attaqué par devant & par derriere sur le bord de l'eau, & dans un lieu éloigné de secours. Mais il arriva que ce soir il survint une grosse pluye qui ayant empêché les gens de Madame de Rodes, de la venir prendre avec son Carosse qui étoit drappé, elle pria le Coadjuteur de la remener chez elle, ce qu'il fit, prenant ainsi contre son ordinaire le chemin de la rue St. Honoré, pour remettre cette Dame à l'Hôtel de Brissac, où elle demeuroit, au coin de la rue d'Orleans. Ce fut certainement un coup de grand bonheur pour le Coadjuteur, mais le lendemain il en arriva encore un autre plus surprenant. Un des Cavaliers, ayant oui dire à quelques-uns de la troupe qu'on en vouloit au Coadjuteur, & s'étant imaginé que ce Prélat pouvoit être des amis de Mr. Talon Intendant des Places Frontieres, avec lequel il avoit quelqu'habitude; il alla le trouver pour lui déclarer tout le dessein avec les noms de ceux qui conduisoient toute l'entreprise, qu'il dit s'être retirez le soir précédent avec bien du chagrin d'avoir manqué leur coup. Le Sr. Talon, qui croyoit le Coadjuteur fort bien à la Cour, à cause de sa nomination toute recente au Cardinalat, alla aussitôt lui marquer cet avis, marquant le lieu où la Rochecorbon étoit logé, & celui où se retiroient les Cavaliers, avec offre de lui représenter son

Auteur. De ſorte que le Coadjuteur, qui par un autre hazard avoit pris medecine ce jour-là, & ne ſortit point du logis, eut le tems de s'informer ſous main des circonſtances qui lui avoient été rapportées par le Sr. Talon. Cependant cela ne l'empêcha pas le lendemain d'aller chez Madame la Préſidente Pommereuil, ſon ancienne amie, & pour laquelle il avoit une plus fort inclination que pour aucune autre, pour lui rendre viſite. Il eſt vrai qu'avant de ſortir, il promit à Joli, qu'il avoit employé pour aprofondir cette intrigue, de revenir avant la nuit; mais ſon plaiſir l'ayant fait reſter plus qu'il ne penſoit, peu s'en fallut qu'il ne lui coûtât cher & qu'il ne fût rencontré ce ſoir-là par les gens de Gourville & de la Rochecorbon. Le Cavalier, qui avoit donné le premier avis, dit qu'on les avoit fait monter encore à Cheval ce même jour, pour aller dans la vieille rue du Temple, où ils n'avoient manqué leur coup que d'un petit quart d'heure.

Cette nouvelle circonſtance frappa un peu plus le Coadjuteur, & le ſoin qu'il vit qu'on avoit d'obſerver toutes ſes demarches l'obligea de penſer un peu plus à ſa conſervation; c'eſt pourquoi il ſe fit bien accompagner toutes les nuits en allant à l'Hôtel de Chevreuſe, d'où il ne retournoit chez lui que par la rue St. Honoré. Ce changement fit juger à Gourville qu'ils étoient découverts. Le Cavalier donna encore avis de tout ce détail, & dit qu'ils avoient ordre de retourner à leur Garniſon, Gourville ayant déja pris le chemin de Bourdeaux, & la Rochecorbon étant reſolu de partir inceſſamment. Cela fut cauſe que le Coadjuteur demanda un ordre au premier Préſident pour faire arrêter Gourville & la Rochecorbon, comme gens de Mr. le Prince qui étoient à Paris, pour lever des troupes contre la défenſe du Parlement,

ſans cependant lui en déclarer le veritable ſujet, ne voulant pas faire éclater une affaire de cette nature que bien à propos. Il écrivit auſſi à Mr. de Châteauneuf, pour le prier de faire arrêter Gourville à Poitiers, par où il devoit paſſer en retournant à Bourdeaux, ſuivant les avis du Cavalier. On mit auſſi des Eſpions autour du logis de la Rochecorbon par le moyen deſquels on apprit qu'il étoit parti à la pointe du jour, & qu'il avoit prit le chemin du Bourg la Reine. Sur cet avis la Forêt, Lieutenant du Prévôt de l'Iſle, monta auſſitôt à Cheval, & l'attrappa à Chartres où il avoit couché, d'où il fut ramené à la Baſtille avec deux de ſes gens, il fut auſſi-tôt interrogé par le Lieutenant criminel auquel il nia d'abord toutes choſes, mais un de ſes valets ayant parlé autrement, & lui ayant été confronté, il avoua le tout, & que Gourville l'avoit engagé dans le deſſein d'enlever le Coadjuteur, pour tenir lieu de repréſailles, & aſſurer la perſonne de l'Abbé de Sillery que la Cour avoit fait arrêter à Lyon. Peu de jours après Gourville fut auſſi arrêté à Poitiers par les ſoins de Mr. de Châteauneuf qui en avertit auſſi-tôt le Coadjuteur, mais il lui fit ſavoir en même-tems que la Reine l'avoit fait élargir ſur le champ. Il arriva encore dans la ſuite que le même Gourville fut decouvert à Paris au retour d'un autre voyage qu'il avoit fait auprès du Cardinal Mazarin, & comme il étoit ſur le point d'être arrêté par la Forêt & par l'Ecuyer du Coadjuteur, qui le ſuivoient de près à la Campagne, ils en furent empêchez par un ordre de Mr. le premier Préſident.

Cette conduite de la Cour donna bien à penſer au Coadjuteur & à ſes amis, & quoi qu'ils ne cruſſent pas tout-à-fait que le Cardinal eût part à l'entrepriſe, ils ne purent s'empêcher de concevoir

voir des soupçons violens contre la Cour, voyant la protection qu'elle donnoit à Gourville. & de présumer une intelligence secrete entre Mr. le Prince & le Cardinal. Cependant ils jugerent à propos de dissimuler, & de traiter la chose de bagatelle : ainsi les poursuites furent insensiblement negligées & entierement abandonnées. Mais à l'égard de la Rochecorbon, quoi qu'il y eût des preuves suffisantes contre lui, il en fut quitte pour 5. ou 6. mois de prison, d'où il trouva le moyen de se sauver par la muraille, où il fit un trou, en quoi il fut apparemment favorisé par la connivence du Sr. de Louviers, fils du Sr. de Broussel, Gouverneur de la Bastille, qui étoit dans ce tems-là plus attaché aux interêts de Mr. le Prince, qu'à ceux du Coadjuteur. Gourville continua donc ses voyages & ses négociations, sans qu'on se mît en peine de le traverser, & il alloit librement à Paris & au lieu de la résidence du Cardinal, sans que cependant il parût être envoyé par Mr. le Prince, dont il n'avoit point en effet de pouvoir; mais il en avoit un précis de Madame de Longueville, & de Mr. le Duc de la Rochefoucault, qui faisoient à peu près la même chose. Détour que Mr. le Prince avoit imaginé pour ne paroître pas ouvertement dans les négociations, & pour se reserver le droit de desavouer les propositions que faisoit Gourville, par son consentement, au retour du Cardinal Mazarin. Ce n'est pas que dans le fond il n'y donnât volontiers les mains, & qu'il ne souhaitât fort d'engager le Cardinal dans cette démarche, dans l'esperance qu'il se tireroit d'affaire par un accommodement avantageux, & que du moins son parti prendroit de nouvelles forces par le retour de ce Ministre, dont la seule présence rendroit

droit sa cause plus favorable, & feroit que sa querelle deviendroit celle du Public. Dans la verité les affaires de S. A. commençoient à devenir si mauvaises de tous côtez, qu'il auroit été bien-tôt contraint de se soumettre si le retour trop précipité du Cardinal n'avoit changé la face de toutes choses. Les troupes du Roi avoient presque battu partout les siennes en Guienne, & ce Prince, quoi que très-brave & très-grand Capitaine, avoit été obligé & forcé de ceder en plusieurs rencontres à l'Etoile du Comte d'Harcourt, qui n'en savoit pas assûrément tant que lui. Outre la levée du siége de Coignac, il avoit été obligé encore d'abandonner celui de Miradoux, mauvaise Bicoque, où il avoit enfermé le Regiment de Champagne, lequel, quoi que manquant de toutes choses, ne voulut jamais lui rendre ce poste, & donna le tems au Comte d'Harcourt de venir à leur secours. Après cela, Mr. le Prince fut encore contraint de sortir honteusement d'Agen, où il s'étoit retiré, les Bourgeois de cette Ville s'étant soulevez & barricadez contre lui, à l'aproche des troupes du Roi. Ainsi Mr. le Prince étoit comme renfermé dans les murailles de Bourdeaux, sans argent & sans secours. A Paris ses affaires n'étoient pas en meilleur état, tous les bons Bourgeois étoient las de la guerre, & le prétexte du Cardinal Mazarin ne faisoit plus d'impression que sur le menu Peuple. Les Emissaires de S. A. avoient beau jetter des Billets dans les maisons, afficher des placards, faire crier la Canaille dans les rues. Tout cela ne produisoit rien. Le Parlement donnoit des Arrêts contre lui qui étoient executez, non seulement par les Officiers de Justice, mais encore par les Bourgeois, qui souvent même les prévenoient. Il est donc certain que le parti de Mr. le Prince étoit dans le dernier

nier

nier abatement, & qu'il auroit été bien-tôt ruïné ſans reſſource, ſi le Cardinal ne ſe fût entêté de revenir par un contre-tems, qui rendit ſes affaires bien plus mauvaiſes. Auſſi la plûpart de ſes amis ne le lui conſeilloient pas, & le Coadjuteur écrivoit ſouvent ce qu'il en penſoit à la Princeſſe Palatine, quoi qu'il fût bien aſſûré que ſes conſeils ſeroient mal reçus & mal interprêtez par le Cardinal Mazarin, & qu'ils pourroient même nuire à la pourſuite qu'il faiſoit à Rome du chapeau qu'il lui avoit accordé. Mais ces conſiderations ne l'empêcherent point de déclarer librement ſa penſée, ni le Cardinal d'executer ſa réſolution, fortement perſuadé que les conſeils qu'on lui donnoit pour l'en détourner étoient tous intereſſez; en quoi, pour dire les choſes comme elles ſont, il pouvoit bien ne ſe pas tromper, car la verité eſt qu'il ſe formoit à la Cour une intelligence depuis quelque-tems plus étroite entre ceux du Conſeil pour ſe paſſer du Cardinal, que la Reine ne paroiſſoit plus ſi touchée de ſon abſence, & qu'elle commençoit à s'accoûtumer à ceux qui étoient auprès d'elle, juſques-là que la nouvelle étant venue de la maladie du Pape S. M. fit écrire au Cardinal par Mr. le Comte de Brienne Secretaire d'Etat, qu'il ne pouvoit mieux employer le tems de ſon abſence, qu'en allant à Rome ſervir le Roi dans un Conclave, ſi le Pape venoit à mourir, & que cela pourroit ſervir à faciliter ſon retour. Mais il étoit trop ruſé pour donner dans ce panneau, & pour ne pas voir les conſéquences de ce voyage. Ce fut même ce qui lui fit précipiter ſon retour, dans l'apprehenſion que la Reine, ſous ce prétexte, ne conſentît à des choſes auxquelles il n'y auroit plus de remede, & que, par un changement aſſez naturel aux perſonnes de ſon Sexe, elle ne s'attachât à quel-

qu'un des objets préſens en oubliant les abſens.

C'eſt pourquoi il ſe réſolut tout d'un coup de revenir à la tête d'un Corps de 7. à 8000. hommes, qu'il avoit levé à ſes dépens, s'imaginant qu'il lui ſeroit aiſé d'accabler le parti de Mr. le Prince en les joignant à celles du Roi. Ayant diſpoſé toutes choſes pour cela, il donna le commandement de ſes troupes au Marêchal d'Hoquincourt, qui en avoit levé la plus grande partie, & leur avoit donné des écharpes vertes.

Ce retour imprévû cauſa un bruit, lequel ne fut pas plûtôt répandu dans le monde qu'il produiſit tous les effets qu'on avoit aprehendez, & beaucoup d'autres auxquels on ne s'étoit pas attendu, qui rejetterent toutes choſes dans la confuſion & dans le deſordre. Le premier & le principal de ces effets fut le changement de Mr. le Duc d'Orleans, qui avoit commencé à ſe dégager des interêts de Mr. le Prince, & n'aſſiſtoit plus aux Aſſemblées du Parlement, comme il faiſoit auparavant, pour adoucir les choſes. Ce Prince ne pouvant ſouffrir qu'on eût conſenti, & oſé penſer au retour du Cardinal Mazarin, ſans lui en parler, après tant de Déclarations ſolemnelles du contraire, crut ne pouvoir honnêtement ſe diſpenſer de ſe joindre à ceux qui vouloient s'y opoſer, & il agit dans la ſuite avec une fermeté dont on ne l'avoit pas crû capable, faiſant même quelquefois des choſes à l'avantage de Mr. le Prince que ſes Partiſans les plus échauffez n'avoient pas oſé ſe promettre de lui. Cela parut principalement lors de l'entrée des troupes Eſpagnoles que le Duc de Nemours amena en France, Son A. R. ayant empêché que le Parlement ne s'y opoſât, & n'obéït aux or-

ordres réïterez de Sa Majesté, sur ce sujet, soutenant toujours qu'elles n'étoient pas Espagnoles, quoi qu'elles vinssent des Païs-Bas, par les ordres de l'Archiduc, & que ce n'etoient que des Allemands, que des Liegeois & autres étrangers, dont Mr. le Prince avoit plus de droit de se servir pour sa défense, que le Cardinal de celles qu'il avoit amenées au préjudice de tant de Déclarations du Roi & des Arrêts du Parlement. Ainsi quoi que la Cour pût faire, il lui fut impossible de rien obtenir de ce qu'elle souhaittoit.

Mr. le Duc d'Orleans n'en demeura pas là, il assembla un autre Corps de troupes sous son nom, & sous celui de Mr. de Valois son fils, dont il donna le commandement au Duc de Beaufort, à l'occasion d'un Arrêt du Parlement, par lequel il etoit prié de s'opposer au retour du Cardinal, auquel le Coadjuteur & ses amis auroient inutilement entrepris de s'opposer, vû le déchaînement & l'animosité des esprits qui étoient plus échaufez que jamais contre le Cardinal Mazarin. Le Parlement recommença donc de donner des Arrêts pour empêcher son retour; un du 13. & l'autre du 21. Decembre 1651. portant que le Roi seroit averti par un Président & quelques Conseillers, qui seroient députez à cet effet, de ce qui se passoit sur la frontiere, & qu'il seroit très-humblement supplié de vouloir donner sa parole Royale pour l'execution de sa Déclaration verifiée le 6. Septembre dernier avec défense à toutes sortes de personnes de donner passage au Cardinal, ou de faire aucune levée pour faciliter son retour, sur les peines portées par les Arrêts, & d'être déchûs de toutes sortes de dignitez. Ces Arrêts n'empêcherent pas le Cardinal d'entrer dans le Royaume; il étoit accompagné de Mrs. les Maréchaux

de la Ferté & d'Hoquincourt, & de plusieurs personnes de qualité, qui le suivirent jusqu'à Poitiers, sachans bien que c'étoit la meilleure maniere de faire leur Cour à la Reine, qui n'oza ou ne voulut plus écouter d'autres conseils que les siens, depuis qu'il fut auprès d'elle. Cela obligea Mr. de Châteauneuf de se retirer, jugeant bien que sa présence ne plairoit pas au Cardinal, & qu'il ne pourroit plus faire qu'une mauvaise figure à la Cour.

Cependant le Parlement ayant été informé de sa marche, donna un autre Arrêt pour faire partir incessamment le Président de Believre & les autres Députez, déclarant le Cardinal Mazarin & tous ceux qui avoient favorisé son passage criminels de leze Majesté, perturbateurs du repos public, & déchûs de toutes leurs Charges & des Privileges de Noblesse, avec ordre aux Communes de courir sus au Cardinal & à ses adherans, que ses meubles & sa Bibliotheque seroient vendus & ses Benefices saisis, sur quoi il seroit pris une somme de 150000. livres pour ceux qui le représenteroient en justice mort ou vif, & que Mr. le Duc d'Orleans seroit prié d'employer toute son autorité pour l'execution de l'Arrêt.

Cet Arrêt fit un grand bruit dans le monde & sur tout parmi le Clergé, qui se scandaliza fort de voir mettre à prix d'argent la tête d'un Cardinal. Le Cardinal de Châtillon frere de l'Amiral de Coligny qui avoit apostasié donna aussi beaucoup d'inquietude au Cardinal Mazarin, qui savoit que dans son païs un Arrêt de cette nature n'auroit pas été long-tems sans être executé. Mais ce qui lui en donna davantage fut un petit Ouvrage de Marigny qui contenoit un tarif ou repartition de cette somme de 150000. livres, en faveur de ceux qui trouveroient le moyen de se défaire de lui,

ou

ou de le mutiler, l'Auteur ayant plaisamment imaginé plus de cent manieres differentes d'attenter sur la personne du Cardinal qui pouvoient tenter ses Domestiques, & ceux qui approchoient de lui sans qu'il lui fût possible de se précautionner contre ceux qui auroient voulu l'entreprendre, & cela étoit assaisonné d'une espéce de plaisanterie, qui fait souvent plus d'impression que les choses les plus serieuses. Ce Marigny étoit d'un talent merveilleux pour ces sortes d'Ouvrages, & il avoit déja regalé le Public de plusieurs Chansons, Vaudevilles, Ballades & autres gentillesses de cette nature, pendant la prison de Mr. le Prince, qui n'avoient pas peu contribué à se rendre le parti des Frondeurs favorable. En conséquence du dernier Arrêt le Parlement envoya les Srs. Betaud & du Coudray Giviers pour faire rompre les ponts sur la route du Cardinal, & ces deux Conseillers étant arrivez à Pont-sur-Yonne à peu près dans le tems que le Marêchal d'Hoquincourt, le Sieur Betaud fut fait prisonnier & le Sr. de Giviers se sauva après avoir été poursuivi long-tems par les Coureurs du Marêchal. Cette nouvelle donna lieu à une longue déliberation du Parlement, auquel on rapporta que le dernier avoit été tué; mais ce bruit s'étant trouvé faux, les conclusions furent moderées, & on se contenta de donner des Arrêts pour la liberté du Sieur Betaud, à laquelle on prioit même les autres Parlemens de s'interesser, comme si c'eût été une affaire importante. On ne le jugea pas de même à la Cour qui donna ordre que le Sieur Betaud fut élargi presque aussi-tôt après sa détention.

Enfin le Cardinal Mazarin ayant surmonté tous les obstacles arriva à Poitiers, & la Reine bien informée de sa marche, engagea le Roi d'aller au devant de lui jusqu'à une grande lieuë, où l'a-

 yant

yant rencontré S. M. le conduisit à cheval chez la Reine, que l'impatience retint plus d'une heure à une fenêtre pour voir arriver son cher favori. Les Députez du Parlement, qui arriverent presqu'en même tems, ne furent pas reçûs si favorablement. On ne laissa pas pourtant de répondre à leurs remontrances d'une maniere assez honnête, disant qu'on étoit persuadé des bonnes intentions de la Compagnie, & qu'elle n'auroit pas fait cette demarche, si elle avoit sû que le Cardinal n'étoit entré en France que par ordre de Sa Majesté, qui lui avoit commandé de lever des troupes, & de les lui amener, afin de soumettre plus promptement les rebelles; que l'Arrêt qu'ils avoient donné contre lui étoit extraordinaire, & sans exemple; que le Cardinal vouloit se justifier, & que Sa Majesté ne pouvoit le lui refuser. Cependant M. le Prince dépêcha le Sieur de la Sale au Parlement avec une Lettre, & fit présenter une requête par laquelle il demandoit une surséance de la Déclaration qui avoit été donnée contre lui jusqu'à l'entiere execution des Arrêts contre le Cardinal, ce qui lui fut accordé par un Arrêt du 12. Janvier 1652. Mais on n'en demeura pas-là, car en déliberant sur la réponse faite aux Députez, il fut arrêté le 25. du même mois que très-humbles remontrances seroient faites au Roi pour l'éloignement du Cardinal, & cependant que les Arrêts donnez contre lui seroient executez, & les autres Parlemens priez d'en donner de semblables, ce que quelques-uns firent dans la suite.

Pendant que tout cela se passoit à Paris, les troupes Espagnoles s'avancerent sous le commandement du Duc de Nemours jusques sur la Loire, sans aucun obstacle, & le Duc de Rohan-Chabot se saisit de la Ville d'Angers, ce qui obli-

gea

gea le Roi d'aller à Saumur pour assieger cette Place, que ce Duc ne défendit pas long-tems, s'étant rendu à la veille du secours qui lui avoit été envoyé sous les ordres du Duc de Beaufort. Cela n'empêcha pas que S. A. R. ne le prît sous sa protection, sans laquelle il n'auroit pas certainement obtenu la verification de ses Lettres de Duc & Pair ; tout le monde étant persuadé que ce Seigneur, qui de toût tems avoit été attaché aux interêts du Cardinal, n'avoit excité ce desordre que pour se rendre le Parlement favorable. Quoi qu'il en soit, il fut blâmé des deux partis, celui de la Cour l'accusant d'ingratitude & d'infidelité, & M. le Prince de lâcheté pour avoir rendu une Place dont le secours étoit assuré.

Il arriva dans le même tems une affaire qui auroit pu avoir de grandes suites, si elle eût été bien menagée. Ce fut la diversion des rentes de l'Hôtel de Ville que S. M. fit arrêter dans toutes les recettes pour s'en servir aux nécessitez de la guerre. Le Parlement prit feu d'abord là-dessus, & la chose fut poussée jusqu'à une Assemblée de toutes les Compagnies Souveraines dans la Chambre de St. Louïs, où il y eut plusieurs Conférences, dans lesquelles les partisans de Mr. le Prince firent plusieurs tentatives pour engager, sous prétexte de l'interêt public, les Compagnies souveraines & le Corps de Ville dans une union semblable à celle de 1648. mais ils n'y purent réussir, la plûpart des Députez ayant déclaré qu'ils n'avoient ordre de conferer que sur l'affaire des rentes, & que l'on leur parloit d'autres choses. Ainsi l'affaire tirant en longueur fut dissipée peu à peu par quelques Arrêts du Conseil, qui sembloient mettre à couvert les interêts des Particuliers. Le Parlement ayant beaucoup ralenti de sa premiere chaleur sur cette affaire se radoucit aussi peu à peu

fur les autres, de maniere qu'il ne fût pas possible de parvenir à l'union tant desirée, quoi que le Maréchal d'Estampes eût proposé pour cela un nouvel expedient, qui d'abord fut aprouvé par plusieurs personnes, mais combattu ensuite par le plus grand nombre. Les amis de Mr. le Prince ne se rebuterent point, & les troupes du Roi s'étant aprochées de Paris après la reduction d'Angers, il se servit de ce prétexte pour animer le Parlement, sous ombre qu'il avoit autrefois donné des Arrêts qui défendoient les aproches de Paris aux troupes dix lieuës à la ronde; mais le Maréchal de l'Hôpital, Gouverneur de Paris, éluda cet artifice par l'offre qu'il fit au nom de S. M. de les faire éloigner, pourvû que celles de S. A. R. & du Duc de Nemours fissent la même chose. Ainsi cette proposition, quoi que specieuse, n'eut point de suite. Le Maréchal de l'Hôpital étoit un homme ferme, qui avoit été choisi comme tel pour gouverner cette grande Ville, dans ces tems difficiles & aussi en consideration de la Princesse Palatine, qui lui avoit menagé ce poste, à la priere de Madame de Rhodes sa bonne amie, Bellefille du Maréchal. Ce furent aussi ces deux Dames qui formerent une étroite liaison entre le Coadjuteur & ce Maréchal, lesquels agissant de concert contre les desseins de Mr. le Prince, trouvoient aisément les moyens de rompre ses mesures dans la Ville & dans le Parlement; car quoi que le Coadjuteur eût reçu dans ce tems-là le Chapeau de Cardinal, & que par cette raison il fut exclus du Parlement, ses amis ne laissoient pas de s'y employer mieux que jamais, encouragez par sa nouvelle dignité, sur laquelle ils fondoient des esperances chimeriques pour lui d'une fortune & d'une autorité plus considerables qu'il n'en avoit eû jusques-là. Ces pensées entrerent

si

si bien dans la tête de quelques-uns de ces Messieurs, que quoi qu'il n'eût aucun bien ils ne laisserent pas d'aller lui offrir leurs Bourses, entr'autres les Srs. Daurat, Le Fevre, de la Barre, & Pinon Du Martrai ; de sorte que le Coadjuteur se trouva pendant un peu de tems avec 50000. Ecus d'argent comptant, & autant de Billets sur sa seule réputation. Cependant il n'eut pas besoin d'envoyer beaucoup d'argent à Rome, si ce n'est pour quelques voyages de l'Abbé Charier, qu'il avoit envoyé pour solliciter le Chapeau, & pour quelques présens de bijoux à la Princesse de Rossane, qui avoit épousé le néveu du Pape Innocent X. Car le Pontife se trouva dans des dispositions si favorables pour lui, tellement prévenu de ses grandes qualitez, & si peu persuadé de celles du Cardinal Mazarin, que la négociation du Chapeau ne reçut presqu'aucune difficulté auprès de S. S. qui s'imagina que le Coadjuteur alloit aussi-tôt remplir la place du Cardinal, qu'il auroit peut-être plus d'égard pour lui, & pour le St. Siége que son Prédecesseur. La seule chose qui retarda un peu sa promotion fut qu'elle ne devoit pas être seule, & qu'il en falloit faire pour les autres Couronnes, & de plus les oppositions secrettes du Bailli de Valencey Ambassadeur à Rome, qui fut depuis Grand Prieur du France, qui la traversoit sourdement par les ordres du Cardinal Mazarin, n'ozant le faire ouvertement, parce que les instructions n'étoient pas précises mais ambigues, à cause des mesures que ce Ministre étoit alors obligé de garder avec le Coadjuteur, dont les services lui étoient utiles & necessaires. Ainsi ils se contenterent d'insinuer adroitement à la Cour de Rome que ce Prélat étoit Jansenistc & il s'en fallut peu que cet artifice ne leur réussît, attendu que dans ce tems-là le seul nom de Janseniste étoit du

moins auſſi odieux à Rome que celui de Mazarin en France, & Monſignor Chigi Secretaire des Brefs prit une ſi forte allarme ſur ce ſoupçon, qu'il obligea le Pape à demander au Coadjuteur un Ecrit, par lequel il renonçoit au Janſeniſme. En ſon particulier le Pape ne s'en mettoit pas fort en peine, mais Monſignor Chigi, qui ſe gouvernoit par les Jeſuites, n'entendoit point raiſon là-deſſus, de ſorte que l'Abbé Charier fut obligé de depêcher un Courier exprès au Coadjuteur pour lui demander une abjuration formelle de Janſeniſme; mais il n'en voulut rien faire, quoique dans le fond il ne fut ni Janſeniſte, ni Moliniſte, & qu'il s'embarraſſât fort peu des diſputes du tems. Peu s'en falut même qu'il ne fît le contraire, ayant commencé une Lettre Latine qu'il n'a jamais achevée pour s'excuſer, & prouver par pluſieurs raiſons qu'on ne devoit pas exiger cela de lui, & qu'il n'étoit point obligé de donner l'Ecrit qu'on lui demandoit: il fit voir ce commencement de Lettre à tous ſes amis un peu familiers, mais la choſe en demeura là, & il arriva heureuſement pour lui que les affaires ayant changé de face, par les bruits qui ſe répandirent du retour du Cardinal Mazarin, l'Abbé Charier ſût bien profiter de cette conjonćture, & repréſenter au Pape que ſes bonnes intentions pour le Coadjuteur alloient devenir inutiles, ſi le Cardinal rentroit une fois à la Cour, où il ſeroit le Maître plus que jamais, & en état de le perdre, à moins que S. S. ne prévînt ſon retour, & ne le mît en état de ſe ſoûtenir par lui-même, ajoûtant qu'il avoit avis certain que la revocation de ſa nomination étoit en chemin, ce qui étoit vrai. De ſorte que le Pape ſe réſolut tout d'un coup d'avancer la promotion, après avoir tiré un Ecrit de l'Abbé Charier, par lequel il s'engageoit d'en tirer un du Coadjuteur, tel qu'il

qu'il le desiroit. Cette résolution, quoi que fort secrete, ne laissa pas de pénetrer aux oreilles du Bailli de Valencey, qui ayant ordre de revoquer la nomination en cas de besoin, envoya aussitôt demander audience le Dimanche au soir pour le Lundi matin. L'audience lui ayant été accordée sans aucune difficulté, il crut qu'il n'y avoit encore rien à craindre. Cependant le Pape qui se doutoit bien de son dessein envoya intimer le Consistoire à petit bruit le Lundi matin 18. Fevrier 1652. de fort bonne heure & l'ayant commencé par la promotion, il attendit tranquillement la visite de l'Ambassadeur, qui envoya s'excuser voyant que le coup étoit manqué. Cela dût le toucher d'autant plus sensiblement que le Dimanche au soir il avoit reçu par un Courier exprès non seulement la revocation en forme, mais aussi une nomination en sa faveur. Du moins le bruit en courut à Rome. Quoi qu'il en soit, la nouvelle de cette promotion étant arrivée à Paris par le Courier du Grand Duc qui devança celui de l'Abbé Charier, le Coadjuteur, qui prit aussi-tôt le titre de Cardinal de Retz, l'envoya annoncer à tous ses amis, qui en témoignerent une joye extrême, à la reserve de Madame & de Mademoiselle de Chevreuse qui en parurent peu touchées, attendu qu'elles avoient découvert les intrigues de ce Prélat avec la Princesse Palatine. Ce n'est pas qu'il n'eut toûjours continué de vivre bien avec elles, & d'y être fort assidu. Aussi s'aquitterent-elles fort exactement à son égard de toutes les demonstrations exterieures usitées dans des occasions de cette nature. Mais on voyoit bien que leur joye n'étoit pas náturelle ni sincere, sur tout celle de Mademoiselle de Chevreuse qui ne jouoit pas si bien son jeu que Madame sa mere, & qui pouvoit avoir d'autres sujets de mécontente-

te-

temens que celle de la jaloufie des affaires, & le commerce avec la Princeffe Palatine. Le Cardinal de Retz de fon côté avoit trouvé mauvais que Madame de Chevreufe eût fait l'Abbé Fouquet fon principal Agent à la Cour, de forte que de part & d'autre il y avoit des fujets de refroidiffement, qui cependant ne furent connus que de peu de perfonnes: les marques exterieures de bonne intelligence ayant duré jufqu'à la mort de Mademoifelle de Chevreufe qui arriva peu de mois après.

Cette mort furprit tout le monde, Mademoifelle de Chevreufe n'ayant été malade que 3. ou 4. jours fans aucun mauvais accident que celui qui l'étoufa tout d'un coup. On remarqua que fon vifage & fon corps devinrent tout noirs, auffi bien que l'argenterie qui étoit dans la Chambre, de forte que le bruit courut que c'étoit un effet du poifon qu'elle avoit pris elle-même, ou que Madame fa mere lui avoit donné pour des raifons fecretes. Quoi qu'il en foit, le Cardinal de Retz reçût cette nouvelle avec tant d'indifference, que cela fit de la peine à ceux qui favoient la maniere dont il avoit vécu avec elle.

Si la promotion du Cardinal de Retz fit plaifir à fes partifans, elle deplût beaucoup à ceux de Mr. le Prince, & même aux perfonnes neutres, qui demeurerent convaincues que dans les affaires paffées il n'avoit eû en vûë que fes interêts particuliers, & que dans la fuite il fuivroit aveuglément le parti de la Cour, ce qui étoit de dangereufe conféquence pour lui, d'autant plus qu'on tâcha d'infpirer ce fentiment à S. A. R. mais ce fut inutilement, & ce Prince fut un de ceux qui lui marquerent la plus veritable joye de fa nouvelle dignité. Il lui fit même l'honneur de l'aller voir chez lui, & quoi qu'il favorifât le parti

de

de Mr. le Prince, il ne laiſſa pas d'écouter toûjours & de ſuivre ſouvent les avis du nouveau Cardinal.

Auſſi ſe donnoit-il de garde d'épouſer en ſa préſence les interêts du Cardinal Mazarin, mais en recompenſe il ne manquoit pas de lui repréſenter dans les occaſions, qu'il n'étoit pas de ſon interêt de contribuer à l'augmentation du credit de M. le Prince. C'étoit là l'endroit ſenſible de M. le Duc d'Orleans, & par où il étoit ſuſceptible de toutes ſortes d'impreſſions. Ce que le Cardinal de Retz ſavoit mieux que perſonne, & il ſût bien ſe prévaloir en pluſieurs rencontres de cette jalouſie pour l'empêcher de faire bien des choſes pour S. A. Ce fut par-là qu'il le detourna du voyage d'Orleans, où les amis de M. le Prince firent tout ce qu'ils purent pour le faire aller, afin de prévenir l'armée du Roi qui s'avançoit de ce côté-là, ce qui lui auroit été aiſé, cette Ville étant la Capitale de ſon Domaine, mais ce qu'ils ne purent obtenir de lui ils l'obtinrent de Mademoiſelle, ſa fille, qui ſe laiſſa perſuader de s'aller jetter dans cette Place, où elle fut introduite par une brêche qui fut faite par des Bâteliers, & après quoi la Cour ne penſa plus à la verité au deſſein qu'elle avoit formé de s'établir à Orleans, mais ſi S. A. R. y eût été elle-même, ſa préſence auroit produit tout autre effet, & auroit ſans doute donné plus de vigueur aux affaires de Paris.

Ainſi quoi que les amis de M. le Prince euſſent fait ce qu'ils deſiroient de ce côté-là, ils jugerent que ce n'étoit pas aſſez, & qu'il falloit trouver les moyens de s'aſſurer de l'eſprit de S. A. R. qui leur échappoit en bien des occaſions. C'eſt pourquoi ils écrivirent à Mr. le Prince, qui étoit encore à Bourdeaux, qu'il falloit abſolument venir à Paris, attendu que le Cardinal de Retz devenoit

de

de jour en jour plus puiſſant auprès de Mr. le Duc d'Orleans, & que ſon parti appuyé de celui de la Cour ſe fortifioit dans la Ville, de maniere qu'ils n'y pourroient pas réſiſter ſi l'Armée du Roi s'en approchoit. Sur ces avis Mr. le Prince ſe réſolut de venir à Paris, d'autant plus que ſes affaires n'alloient pas bien en Guyenne, & que les troupes Eſpagnoles avoient beſoin d'un autre Chef, que Mr. le Duc de Nemours. Il eſperoit auſſi que les négociations du Duc de la Rochefoucault, & de Gourville avec le Cardinal Mazarin, deviendroient plus vives par ſa préſence, & qu'il lui ſeroit plus aiſé de prendre ſon parti ſuivant les conjonctures.

Cependant dès que le bruit de ſon retour fut répandu dans la Ville, le Maréchal de l'Hôpital, le Prévôt des Marchands & les Echevins aſſiſtez de pluſieurs bons Bourgeois allerent chez S. A. R. pour lui repréſenter qu'on ne devoit pas le recevoir, qu'il ne ſe fût auparavant juſtifié des faits contenus en la Déclaration donnée contre eux, à quoi Mr. le Duc d'Orleans ſe contenta de répondre que le Prince ne venoit point pour cauſer aucun trouble, mais ſeulement pour conférer avec lui, & qu'il ne ſéjourneroit à Paris que 24. heures. Cela n'empêcha pas que ſes partiſans n'affichaſſent des placarts pour faire ſoulever le Peuple, & n'envoyaſſent leurs Emiſſaires pour crier dans les rues, *Vive le Roi, vivent les Princes, point de Mazarin*, en quoi ils réuſſiſſoient ſi bien, que S. A. R. fut obligée d'envoyer ſes Gardes, & de faire armer les Bourgeois pour diſſiper une canaille qui vouloit piller l'Hôtel de Nevers, appartenant au Sieur Guenegaud Secretaire d'Etat, & dont on fut obligé de faire pendre quelques-uns au bout du Pont-neuf. Dans cette diſpoſition Mr. le Prince auroit peut-être eu de la peine à en-

entrer dans Paris, s'il n'avoit eu le bonheur d'enlever quelques quartiers de l'Armée du Roi, sous la conduite du Marêchal d'Hoquincourt, sur la Loire : mais cette nouvelle étant venuë retint tout le monde dans le respect & personne n'osa branler. Je finis ici la premiere Partie de ces Memoires.

Fin du premier Tome.

MEMOIRES
DE
MR. JOLY
CONSEILLER
AU
PARLEMENT:

Contenant l'Hiſtoire de la Regence d'ANNE D'AUTRICHE & des premieres Années de la Majorité de LOUIS XIV. juſqu'en 1666. avec les Intrigues du Cardinal de RETZ à la Cour.

TOME SECOND.

A AMSTERDAM.
Chez JEAN FREDERIC BERNARD
M. DCCXVIII.

MEMOIRES DE MONSIEUR JOLY,

SECONDE PARTIE.

MONSIEUR le Prince arriva à Paris le 11. Avril 1652. ſuivi du Duc de la Rochefoucault & de quelques autres Seigneurs en petit nombre, ayant été obligé de ſe ſervir du paſſeport du Marquis de Levy, pour faire ſon voyage avec moins de riſque, & de ſe mettre à ſa ſuite en qualité de cornette, ſous la conduite d'un Gentilhomme nommé Ste. Hipolite qui connoiſſoit parfaitement les chemins. Un ſoir qu'ils étoient à ſouper chez un vieux Gentilhomme, il arriva qu'en buvant le Maître qui ne connoiſſoit pas les principaux de ſes hoſtes ſe mit à dire pluſieurs verités aſſez drôles de la maiſon de S. A. qui les ignoroit ſans doute, & qui l'embaraſſe-

rent assez, aussi-bien que le Duc de la Rochefoucault qui y avoit bonne part. Le Marquis de Levy eut beau faire pour empêcher ce Gentilhomme de continuer, il ne lui fut pas possible de retenir sa langue, ni de l'empêcher de dire tout ce qu'il savoit. Cependant ces histoires, quoique vrayes & très offençantes, ne troublerent point la fête. Mr. le Prince fit bonne contenance & fit semblant d'en rire comme les autres & le lendemain, comme si de rien n'eut été, ils continuërent leur voyage, S. A. raillant les uns & les autres sur leurs avantures. On remarqua entr'autres choses, qu'étant prêt de joindre son armée il dit à Chavagnac, qu'il avoit desja changé de maitre, & qu'il pourroit bien encore en changer, à quoi ce Gentilhomme repartit brusquement, qu'il étoit vrai & qu'il en changeroït jusqu'à ce qu'il en eut trouvé un bon, ce qui arriva effectivement peu de tems après. Mr. le Duc d'Orleans fut au devant de Mr. le Prince une lieüe hors de la Ville & le mena le lendemain au Parlement, où ils protesterent tous deux que ce qu'ils avoient fait étoit pour le service du Roi, le bien public & le repos du Royaume; après quoi Mr. le Prince prenant la parole dit, qu'il venoit remercier le Parlement, de la surseance qu'il avoit accordée de la declaration publiée au nom du Roi contre lui, qu'il prioit la compagnie d'être persuadée que son intention n'étoit point de troubler l'Etat, qu'il n'en auroit jamais d'autre que d'employer sa vie au service du Roi, comme il avoit desja fait, & qu'il étoit prêt de mettre les armes bas, dès que le Cardïnal Mazarin seroit hors du Royaume & que les arrêts donnés contre lui auroient été executés; priant que sa declaration fut enregistrée & qu'on lui en donnât Acte. Ce discours specieux fut fort applaudi & fit des impressions avantageuses dans la plus part des Esprits pour lui, d'au-

d'autant plus que dans le même tems, la Cour ſoutenoit ouvertement le Cardinal Mazarin, & que S. M. n'avoit jamais voulu ſouffrir la lecture des remontrances du Parlement, malgré les inſtances des deputez, s'étant contenté d'y repondre par une Lettre de Cachet, avec une Declaration qui portoit, que toutes les procedures, informations & arrets contre le Cardinal Mazarin ſeroient envoyés au Garde des Sceaux, pour y être pourveû ainſi que le Roi aviſeroit bon & que cependant l'execution des arrêts & de la declaration donnée contre lui le 6. Septembre ſeroit ſurſiſe. Le Parlement s'étant aſſemblé pour déliberer, les avis ſe trouverent partages pendant pluſieurs jours, mais enfin il fut arrête que les mêmes deputés retourneroient à la Cour & feroient toutes les inſtances poſſibles pour obtenir la lecture des remontrances en preſence de S. M. & que, pour en avoir reponſe, la declaration de M. le Duc d'Orleans, & de Mr. le Prince ſeroit auſſi portée à S. M. & envoyée aux autres Parlements & Compagnies ſouveraines qui ſeroient priées d'envoyer auſſi leurs deputés à la Cour, qu'enfin il ſeroit fait une aſſemblée generale en la Maiſon de Ville, où S. A. R. & Mr. le Prince ſeroient priés de faire une declaration ſemblable à celle qu'ils avoient faite au Parlement, & l'aſſemblée de Ville conviée d'envoyer auſſi des deputez, pour demander tous enſemble l'éloignement du Cardinal Mazarin. Tout cela fut exécuté. M. le Duc d'Orleans & M. le Prince ayant été reïterer leur déclaration à la Chambre des Comptes, à la Cour des Aydes, & à la Maiſon de Ville, on y prit des reſolutions conformes à l'Arrêt du Parlement, mais d'une maniére qui fit juger qu'ils ne prenoient ce parti qu'avec peine, & par pure complaiſance pour les Princes. Le Sr. de Nicolaï Premier Preſident de la Chambre des Comptes, dit même que

leurs remontrances feroient inutiles, & qu'ils feroient miéux de s'entremettre pour un bon accommodement, à quoi quelques Maitres des Comptes ajouterent, que le mieux feroit de défendre toute levée de gens de Guerre fans permiffion du Roi. Le Sieur Amelot Premier Prefident de la Cour des Aydes prit même la liberté de dire en face à Mr. le Prince, qu'il s'étonnoit fort qu'après avoir triomphé fi glorieufement des ennemis de l'Etat, il eut voulu fe liguer avec eux contre S. M. & que non content de cela il vint encore en triompher devant la Compagnie.

La deputation generale qui fe differoit de jour en jour decouvroit encore mieux la veritable difpofition des efprits, chaque corps cherchant des pretextes pour reculer, particulierement celui de la Ville qui porta fes plaintes au Parlement, de ce que les ponts de Charanton, de St. Cloud & de Neuïlly avoient été rompus par ordre des Princes, ce qui empéchoit de faire venir des vivres à Paris. Cette plainte fit du bruit, qui cependant fut appaifé, quand on fçeut que les troupes du Roi étoient à Melun & à Corbeil.

Cependant Mrs. les Princes voyant que les Deputez ne partoient pas envoyerent à la Cour Mrs. de Rohan, de Chavigny & de Goulas, pour y faire les mêmes declarations & pour conferer des moyens de parvenir à la paix; mais avec ordre de ne point voir le Cardinal Mazarin. La Reine d'Angleterre contribua beaucoup à leur faire prendre cette refolution dans une vifite qu'elle rendit à S.. A à qui elle dit, que le Roi de la Grande Bretagne fon Fils étant allé faluer le Roi à Corbeil avoit de lui même propofé une conference que S. M. accepta, pourvû que les Princes en fuffent d'accord, ce qui les obligea de faire cette demarche, pour faire connoître qu'il ne tenoit pas à eux que la paix ne fe fit,

ſit, quoi qu'ils jugeaſſent bien que cette propoſition étoit un artifice de la Cour, afin d'arrêter le Cours des affaires preſentes. En effet ces Meſſieurs s'étant rendus à St. Germain, où la Cour étoit arrivée, y firent leurs declarations, mais on n'y eut aucun égard & ils revinrent ſans rien faire, quoi qu'ils euſſent veu le Cardinal, ce qui devoit rendre les affaires plus faciles Mais ce Miniſtre ne cherchoit qu'à engager des negociations inutiles & ſans fin, pendant leſquelles il eſperoit de fatiguer ſes ennemis & de venir à bout de ſes deſſeins. Ainſi les Princes ne penſerent plus qu'à preſſer l'execution du dernier Arrêt. Le Procureur General fut envoyé à St. Germain demander un jour pour l'audiance des deputés, ce qui lui fut enfin accordé après pluſieurs remiſes. Toutes les Compagnies allerent donc à St. Germain l'une après l'autre La Chambre des Comptes ni la Cour des Aydes n'y furent pas bien receuës, malgré ce que leurs premiers Preſidens avoient dit aux Princes. Le Corps de Ville fut le mieux traité, la Cour ſachant que la plupart de ceux qui le compoſoient étoient entierement dans ſes interêts. A l'égard du Parlement, S. M. conſentit après quelques difficultés à entendre la lecture de leurs remontrances contre le Cardinal Mazarin, feignant d'accorder cette grace aux prieres de la Reine, après quoi on dit aux deputés, que le Roi y feroit reponſe dans quelques jours, quand il en auroit communiqué avec ſon Conſeil, & à l'égard de l'éloignement des troupes, on dit que le Roi avoit mandé le Maréchal de l'Hoſpital, & envoyé un paſſeport à S. A. R, pour cette perſonne qu'il lui plairoit d'envoyer, afin de conferer des moyens les plus propres pour cela.

Ce procedé n'étoit qu'une veritable fuite, & une affectation aſſés marquée de tirer les choſes en

longueur, afin de profiter du benefice du tems; ſur lequel le Cardinal faiſoit toûjours un grand fond. Mais ce tems ne fut pas ſi long qu'il l'auroit ſouhaité, à cauſe des inſtances des Princes qui ne lui donnoient point de relache. Car dès que les Deputés furent de retour, on delibera auſſi-tôt ſur ce qui s'étoit paſſé à St. Germain, & il fut arrêté que les mêmes deputés retourneroient, pour preſſer une reponſe plus poſitive, qui fut que Sa M. nommeroit des Commiſſaires pour conferer avec eux, ou avec ceux que le Parlement voudroit nommer, des moyens de retablir la tranquilité publique, & l'autorité du Roi. C'etoit ſur l'avis qu'on eut de l'entrée du Duc de Lorraine en France avec 7. ou 8000. hommes, ſans quoi la Cour ne ſe ſeroit péut être pas relachéé juſques là. Ce n'eſt pas qu'il ne ſe fut paſſé bien des choſes pendant le ſejour de ſaint Germain, qui pouvoient donner de l'inquiétude au Cardinal; mais il en étoit arrivé auſſi beaucoup qui entretenoient ſes eſperances. Il ne ſe paſſoit gueres de jours que le même peuple ne donnât des marques de ſon zele pour les Princes, & de ſa fureur contre le Cardinal Mazarin. Le Prevoſt des Marchands & tout le Corps de Ville en fut attaqué en pluſieurs rencontres, particulierement une fois en ſortant du Luxembourg, avec tant de violence, qu'ils furent obligés de ſe refugier dans quelques maiſons au bout de la ruë Tournon & d'abandonner leurs Caroſſes qui furent mis en pieces par cette Canaille. Cela ſeroit auſſi arrivé à leurs perſonnes, s'ils ne s'étoit heureuſement mis à couvert de leurs inſultes. Le Cardinal de Retz n'étoit pas plus épargné que les autres, quand il étoit obligé d'aller dans ce quartier, & comme les partiſans de M. le Prince l'avoient principalement en butte, il auroit couru plus de riſque que perſon-

ſonne, & il n'en auroit pas été quitte pour des injures qu'il eſſuyoit ſouvent, s'il n'avoit eu à ſa ſuite des gens en état de le deffendre. Cependant la plus part des Bourgeois ſavoient fort bien qu'il n'avoit pas dans le cœur pour le Cardinal Mazarin tous les ſentimens dont il étoit accuſé. Ces emportemens du peuple donnoient au Cardinal Mazarin de violentes inquiétudes & des apprehenſions, dont il étoit naturellement aſſez ſuſceptible. De plus on affichoit tous les jours de nouveaux placards, & on imprimoit de nouveaux libelles contre lui & contre la Cour. Et bien que le Cardinal de Retz y fit repondre & y repondit ſouvent lui même d'une maniere beaucoup meilleure que celle des attaquans, il reſtoit toujours tant de chaleur & d'animoſité dans le même peuple, qu'il y avoit lieu de craindre qu'on n'en vint enfin aux dernieres extremités.

Il eſt vrai que les partiſans de la Cour appuyés des bons Bourgeois & de la plus grande partie des honnêtes gens faiſoient ce qu'ils pouvoient pour rabattre les coups, & pour diſpoſer les eſprits à un accommodement : ce qui parut aſſez ſenſiblement, lorſque Mr. le Duc d'Orleans propoſa de faire garder les portes de la Ville par les Bourgeois, ſous pretexte d'empêcher les deſordres. Car le Gouverneur, le Prevôt des Marchands & les Echevins s'y oppoſerent d'abord tres fortement, mais enfin ils y conſentirent ſur un ordre du Roi qui fut donné de concert avec les principaux chefs de la Ville, qui promirent de ſi bien prendre leurs meſures, que la Cour, bien loin d'en ſouffrir, en pourroit tirer de grands avantages. Mr. le Duc d'Orleans fit une autre tentative pour ſe rendre maître de la Ville, qui ne fut pas mieux reçeuë, ſous pretexte de veiller à la ſureté du Parlement, qui ſe trouvoit expoſé comme les autres aux inſultes de

la Canaille, en proposant de se reposer de ce soin sur S. A. R. Mais on jugea que ce nouveau pouvoir étoit d'une trop grande consequence, & qu'il alloit à depossèder les Magistrats & à changer le cours ordinaire du gouvernement. M. le Prince tâcha aussi, mais inutilement, de faire prendre les armes aux Bourgeois, à l'occasion de l'attaque de saint Cloud par M. de Turenne. Il monta aussitôt à cheval & courut par les ruës, pour exciter le peuple à le suivre, pour aller au secours de cette place, mais il ne put débaucher que quelques volontaires de la Ville, avec lesquels, au lieu de tourner du côté de saint Cloud, il tourna du côté de saint Denis dont il se rendit maître sans beaucoup de peine. Entreprise qui fut aussi-tôt desavouée par la Ville, laquelle écrivit au Roi, que cette sortie s'étoit faite sans ordre. D'ailleurs cette Ville fut reprise dès le lendemain par les troupes de S. M, qui l'abandonnerent ensuite, temoignant se mettre peu en peine de ce poste.

Après ce desaveu de la Ville, qui faisoit assez connoitre la disposition des esprits, le Parlement fit une autre démarche qui n'étoit pas moins considerable, en s'opposant avec beaucoup de fermeté au dessein que S. A. R. avoit formé de conduire solemnellement Mr. le Duc Lorraine au Palais & de le faire entrer au Parlement, ce que la Compagnie ne voulut jamais souffrir : de sorte qu'il fut obligé de s'en desister. Ces divers incidens tenoient les esprits en suspens de part & d'autre, & pendant que Mrs. les Princes faisoient tous leurs efforts pour se rendre maitres du Parlement & de la Ville, les partisans de la Cour tachoient de disposer les choses à la paix, & au retour du Roi. Ce fut dans cette vuë, que le Prevôt des Marchands & les Echevins proposerent au Parlement de faire une procession generale pour la paix avec la chasse

de

de Ste. Genevieve patrone de Paris ; attendu que ces actions exterieures de Religion font souvent de grands effets sur les esprits des peuples dans des conjonctures douteuses & embarassantes. Cette ceremonie se fit avec toute la pompe & toute la ceremonie imaginables, le Parlement, toutes les Cours souveraines, le Corps de Ville & generalement tous les Corps Ecclesiastiques & Seculiers y ayant assisté: ce qui ne servit pas peu à inspirer des désirs de paix à tout le monde. Le Parlement commença à tourner ses deliberations de ce côté-là, & de disposer les esprits à la conference, que la Cour desiroit & que les Princes éloignoient toûjours autant qu'il leur étoit possible, dans l'esperance que l'armée du Duc de Lorraine qui étoit vers Brie-comte-Robert, les mettroit bientôt en état de donner la loi. Mais ils furent bien surpris, lors qu'ils apprirent que ce Duc s'étoit retiré à la premiere nouvelle de l'aproche du Vicomte de Turene, qui ayant fait passer en diligence l'armée du Roi sur le pont de Corbeil, après avoir levé le Siége d'Etampes, s'étoit mis en état de l'attaquer, avant que l'armée des Princes pût le joindre. De maniere que le Duc de Loraine se trouvant pressé donna les mains à un accommodement avec la Cour, dont le Roi d'Angleterre fut mediateur, sans autres conditions que de le laisser retourner d'où il étoit venu, sans le poursuivre, quoique le bruit courut, qu'il s'étoit laissé gagner par une somme d'argent assez mediocre. Mais la verité est que la necessité le reduisit à prendre ce parti, se sentant beaucoup plus foible que Mr. de Turenne & sachant bien que le dessein des Espagnols n'étoit pas de donner des batailles en faveur de Mr. le Prince. Ainsi S. A. qui s'étoit avancé à son secours fut obligé de retourner sur ses pas promptement & de mener ses troupes à St. Cloud. Cependant les députez du

Parlement ayant ſuivi la Cour à Melun, en raporterent une nouvelle reponſe du Roi, par laquelle Sa Majeſté commença de déclarer que ſon intention étoit de conſentir à l'éloignement du Cardinal, quoi qu'elle fut perſuadée que les Princes ne ſe ſervoient de ſon nom que pour colorer leurs mauvais deſſeins. C'eſt pourquoi Sa Majeſté demandoit, ſi en congediant le Cardinal, les Princes renonceroient à toutes ſortes d'intrigues, ſachant bien que le traité avec les Eſpagnols étoit general, & ne l'aſſujettiſſoit point à mettre les armes bas. Encas de l'éloignement du Cardinal le Roi demandoit auſſi, ſi les Princes n'éxigeroient point autre choſe de lui, s'ils rentreroient dans leur devoir auſſi-tôt après, eux & leurs partiſans, & s'ils s'engageroient de congedier inceſſamment toutes leurs troupes ſoit Françoiſes ſoit étrangeres, & de ſoumettre à ſon obéïſſance toutes les places dont ils étoient les maitres, & les villes rebelles, comme Bordeaux &c. Les Princes firent ce qu'ils purent pour ſe diſpenſer de repondre preciſement à toutes ces queſtions, inſinuant que c'étoient des artifices du Cardinal Mazarin. Mais enfin après pluſieurs deliberations ils furent obligez de ſe conformer aux deſirs du peuple, & de promettre qu'ils executeroient dé bonne foi ces articles, dès que S. M. auroit éloigné le Cardinal, ſachant bien que s'Ils ne l'avoient pas fait, on auroit paſſé outre, & que la Maiſon de Ville auroit pris des meſures avec le Gouverneur pour arrêter la populace inſolente & pourvoir à la ſureté du Parlement & de la ville.

M. le Prince remarquoit auſſi, que S. A. R. commençoit à ſe rebuter de ſes deſordres continuels, & jugeoit que ſi la'Cour prenoit la reſolution de lui accorder quelque ſatisfaction apparente ſur le fait du Cardinal Mazarin, il ne lui ſeroit pas poſſible

de

de le tenir d'avantage, non plus que la pluspart de ses partisans, qui ne cherchoient que des pretextes pour se tirer d'intrigue, sans se mettre en peine d'être trompés. Aussi la declaration des Princes ayant été dressée, le Parlement ordonna qu'elle seroit incessamment portée au Roi par des députés qui feroient entendre à S. M. que la Compagnie étoit entierement disposée à faire de leur part tout ce qui seroit necessaire pour acheminer les choses à un bon accommodement. Cet arrêt contribua beaucoup à ruiner les affaires de M le Prince, & fit extraordinairement crier ses Emissaires, qui firent ce jour là & les suivants beaucoup plus de bruit à la sortie du Palais, qu'ils n'avoient encore fait. Cependant il n'arriva point de desordre, parce que le Prevost des Marchans & les Echevins faisoient tous les jours monter des Compagnies Bourgeoises à la garde de toutes les avenuës du Palais pour la sureté du Parlement. Precaution à laquelle on eut assez de peine dans les commencemens à s'accoutumer & qui couta la vie à près de 40. personnes sur le quay des Orphevres, par l'insolence de quelques Bourgeois du quartier, qui se mirent à crier Au Mazarin sur une Compagnie de la Colonelle du Sr. Menardeau Champré Conseiller de la Grande Chambre, qui marchoit du côté de la petite porte du Palais, vis à vis le logis du premier President. Il est vrai que tout le monde connoissoit cé Colonel pour être fort attaché aux interêts du Cardinal & dans des sentimens tout à fait opposés à ceux du peuple. Cependant les cris redoublés de Mazarin ayant été suivis d'une decharge que fit sur eux la Compagnie qui gardoit la chaine devant le cheval de Bronze, ils y repondirent de maniere que les autheurs de l'insulte eurent lieu de s'en repentir. Cette Garde Bourgeoise ayant été bien retablie rassura les partisans de la Cour & ceux qui desiroient

la

la paix, qui commencerent à se declarer si ouvertement & en si grand nombre, que ceux de Mr. le Prince avec tous leurs mouvements ne purent parvenir à lui faire ouvrir aucune des portes de Paris, lorsque M de Turenne l'obligea de chercher une retraite sous les murs de cette grande Ville, quoi qu'il se presentât successivement à celle de la Conference, de St. Honoré de St. Denis, de St. Martin, jusqu'à celle de St. Antoine. Celle-cy lui fut enfin ouverte par les solicitations de Mademoiselle & de son autorité; après qu'elle eut obligé les troupes du Roi à se retirer, en faisant tirer le Canon de la Bastille sur elles; ce qui fut le salut de M. le Prince, & de toute son armée. Sans cela elle auroit été entieremeut defaite sous les yeux de la plus part des Bourgeois de Paris, qui ne faisoient que s'en rire, plusieurs ayant même tiré sur ses troupes, & quelques uns ayant été assez hardis pour se vanter d'avoir tiré sur sa personne. M. le Duc d'Orleans ne s'en émeut pas beaucoup d'avantage, & ceux qui l'environnoient ne purent jamais obtenir de lui de sortir dans les ruës pendant la Bataille, pour marquer qu'il y prenoit interêt. Après cette action le Prevôt des Marchans & les Echevins encourages par le succés des armes du Roi prirent cette occasion pour convoquer l'assemblée generale qui avoit été ordonnée par le Parlement, où ils inviterent ceux de tous les Corps qu'ils savoient les mieux intenrionnés pour la paix, dans la resolution de leur proposer le retour du Roi pur & simple, sans aucune condition, ce qui auroit été certainement arrêté, si Mrs. les Princes avertis de leur dessein ne s'étoient rendus à cette assemblée pour s'y opposer. L'entreprise étoit difficile, c'est pourquoi Mr. le Prince qui connoissoit la disposition des Esprits ayant jugé qu'il tenteroit inutilement de les faire entrer dans ses sentimens par les voyes

voyes ordinaires resolut d'emporter leurs suffrages par force, en les intimidant.

Dans cette veuë il fit entrer dans la Ville un grand nombre d'Officiers & de Soldats, lesquels s'étant repandus aux environs de l'Hôtel de Ville se mêlerent avec le même peuple & les Emissaires ordinaires de S. A. mettant ensuite de la paille à leurs chapeaux, comme ils avoient fait le jour de la Bataille de saint Antoine. Ils forcerent peu à peu tous ceux qui passoient, de prendre la même marque, ce qui devint si commun & si necessaire, que personne n'osoit paroître sans en avoir, sans en excepter les femmes ni les Religieux. Ce prelude assez manifeste de sédition n'empêcha pas que le Marechal de l'Hospital, le Prevôt des Marchans, les Echevins & la pluspart de ceux qui avoient été invités ne se trouvassent à l'Hôtel de Ville à deux heures après midi, mais ce ne fut que pour remettre la partie, en vertu d'une lettre de Cachet de S. M. dont le Marechal étoit porteur, ce qui ayant été approuvé de la plus grande partie des députés, Mrs. les Princes furent obligés de se retirer, après avoir remercié la Ville du passage qu'on avoit accordé à leurs troupes, & leur avoir fait des offres de service. Mr. le Prince ayant dit tout haut en sortant qu'il n'y avoit dans l'assemblée que des Mazarins qui ne cherchoient qu'à prolonger les affaires, ses partisans, qui n'attendoient que le moindre signal de sa part, se mirent à crier qu'il falloit les assommer tous, & en même-tems ils coururent en foule à la porte de l'Hôtel de Ville pour y entrer de force, mais ils en furent heureusement empêchés par les Archers qui trouverent le moyens de la fermer.

Cet obstacle, bien loin d'arrêter la fureur des séditieux, ne fit que les animer d'avantage, & pendant qu'une partie d'entr'eux tiroient dans les fenêtres de la Maison de Ville, les autres aportérent

du

du bois pour brûler la porte, de ſorte que les Archers & les Gardes du Marechal ayant été obligés de ſe retirer, ceux de l'aſſemblée ſe cacherent ou tâcherent de ſe ſauver comme ils purent au travers de la foule deguiſés en differentes manieres, ce qui n'empêcha pas qu'il n'y en eut pluſieurs de maſſacrés, entr'autres les ſieurs le Gras Maître des Requêtes, Ferrand de Savari & le Fevre Conſeüllers au Parlement & Miron Mre. des Comptes, tous ennemis declarés du Cardinal Mazarin. Enfin l'animoſité du peuple étoit devenuë ſi grande, que le Curé de St. Jean s'étant aviſé de porter le St. Sacrement dans la Greve, pour tâcher de les retenir dans le reſpect, ils le menacerent de le tuer lui même, s'il ne ſe retiroit promptement.

Après tout cette rage ne fut pas ſi univerſelle, que pluſieurs des mutins qui paroiſſoient les plus échauffés ne s'employaſſent eux-mêmes à ſauver ceux des deputés qui étoient de leur connoiſſance. Le Prevôt des Marchans & le Sieur de la Barre ſon fils furent ſauvés de cette ſorte par des batteliers qui rendirent ſervice à pluſieurs autres pour de l'argent. Le Marechal de l'Hoſpital que le danger menaçoit plus que perſonne, fut obligé de ſe deguiſer pour ſe derober à la fureur du peuple, Mais il ne pût faire ſi bien qu'il ne fut reconnû par le Sieur Dauvilliers, le même qui avoit garanti le Coadiuteur à la journée du Palais contre une main armée d'un poignard, & ce Dauvilliers fut peut être la cauſe de ſon ſalut. Car ce Gentilhomme. avec l'aide d'un valet de chambre d'un de ſes amis, qu'il remarqua entre les ſeditieux l'epée à la main, l'ayant tiré heureuſement de l'Hôtel de Ville le mena chez un Bourgeois de ſa connoiſſance, d'où ils le conduiſirent chez lui pendant la nuit, avec un nouveau riſque, auquel ils ne s'étoient pas attendus; le Marechal, quoique deguiſé, ayant été re-

con-

connû par un Cabaretier de la Cabale de Mr. le Prince proche la Croix du Tiroir, qui se mit aussi-tôt à crier pour donner l'alarme au quartier. Dauvilliers qui le connoissoit s'étant approché de lui, lui fit croire qu'il se meprenoit & passant vite leur chemin ils arriverent heureusement à l'Hôtel de l'Hospital.

Pendant tout ce tumulte le Duc de Beaufort & le Marquis de la Boulaye étoient dans une maison à la Greve, d'où ils regardoient froidement ce qui se passoit, sans secourir personne, jusqu'à dix heures du soir, que S. A. R. envoya Mademoiselle pour sauver quelques uns de ses amis. Ils suivirent cette Princesse à la Maison de Ville, & firent retirer les seditieux assez à propos pour eux, attendu que plusieurs Compagnies Bourgeoises qui avoient eû le tems de se reconnoître commençoient à marcher de ce côté là pour delivrer ceux qui étoient enfermés, dans le dessein de faire main basse sur les rebelles, en quoi ils auroient apparamment été secondés de la plus grande partie des habitans, à qui cette action avoit donné de l'horreur.

Quelques jours après S. A.R. fut au Parlement pour tâcher d'excuser cette violence, mais inutilement. La pluspart des Conseillers demeurerent clos & couverts dans leurs maisons, aussi bien que les gens du Roi, qui deserterent le parquet. Le Marechal de l'Hospital & le Prevôt de leur coté firent declarer à la Ville qu'ils n'y retourneroient plus, tant que les choses demeureroient dans l'état où elles étoient. De sorte que ce tumulte suscité par Mr. le Prince nuisit beaucoup à ses affaires, & aliena generalement tous les cœurs des habitans. Cependant dès ce tems là bien des gens crurent que le Cardinal Mazarin avoit eû beaucoup de part à ce desordre & que par une personne gagnée il l'avoit proposé à S. A. comme une action capable d'intimider la

Cour,

Cour, & de lui faire connoitre ce qu'il pouvoit dans Paris, ayant envoyé en même-tems des ordres ſecrets à ſes amis, pour augmenter le deſordre & porter la confuſion juſqu'au dernier point, afin d'en faire tomber toute la haine ſur Mr. le Prince & de le ruiner entierement dans l'eſprit des Pariſiens: en quoi il reüſſit parfaitement bien. On a ſeu depuis, que ces ordres avoient été expediês par le Sieur Ariſte commis du Comte de Brienne Secretaire d'Etat.

D'un autre côté le Cardinal de Retz & ſes amis, ſans rien ſavoir de ces ordres ſecrets, ne negligerent rien pour exciter la haine publique contre Mr. le Prince, par les bruits qu'ils faiſoient courir de ſes negotiations avec la Cour, avec pluſieurs particularités, qui furent toutes aſſemblées dans un écrit intitulé *les Intrigues de la paix*, dont il fut debité plus de 5000. exemplaires en fort peu de jours.

Mr. le Prince en auroit bien pû dire autant du Cardinal de Retz & de ſes amis qui avoient tous leur commerce à la Cour. Madame de Chevreuſe avoit des relations avec l'Abbé Fouquet, l'Abbé Charier avec le grand Prevôt & l'Abbé de Sourches ſon frere. Madame de Rodez qui mourut dans ce tems là faiſoit elle même ſes voyages à la Cour en habits deguiſés auſſi-bien que Berthet & le Baron de Pennecors parent du Cardinal de Retz qui tachoient tous les deux de ſe rendre neceſſaires & de s'intriguer dans les negociations. Mais comme Mr. le Prince n'étoit pas ſi bien informé des menées du Cardinal de Retz qu'il l'étoit des ſiennes, il ne lui étoit pas ſi aiſé de lui dire ſes verités, ni d'en tirer les avantages, qu'on prenoit plus facilement contre S. A. R.

La ſeule reſſource de Mr. le Prince étoit donc dans la Violence dont il auroit encore bien voulu ſe ſervir contre le Cardinal de Retz, ce que la pluſpart

part de ses amis aprehendant, Ils convinrent qu'il devoit prendre le parti de la retraite, aussi-bien que le Marechal de l'Hospital, & le Prevost des Marchans, & qu'il allât à Mezieres ou à Charleville, dont le Marquis de Noirmoûtiers & le Vicomte de Bussi-Lamet parents du Cardinal étoient Gouverneurs. C'étoit le sentiment de l'Évêque de Chaâlons, du Duc de Brissac, du Comte de Montresor, du Marquis de Laigues, de l'Abbé Charrier, & du Sieur d'Argenteüil. Mais aussi-tôt que Joly qui n'approuvoit pas cette conclusion, eut vû le Sieur de Caumartin, ils resolurent d'exhorter le Cardinal à tenir ferme, persuadés qu'il perdroit toute sa consideration & son credit auprès de la Cour & du peuple, dès qu'il seroit hors de Paris, & qu'il suffisoit de le mettre en état de resister à une insulte, en cas qu'on le voulut attaquer. C'est pourquoi le Sieur de Caumartin lui offrit aussi-tôt une somme de 10000. liv. pour s'assurer d'une bonne Garde, qu'il composa de 100. ou 120. Anglois de la suite du Roi d'Angleterre, que ce Prince voulut bien lui prêter. Sans parler de plus de 100. Gentilshommes, dont une partie couchoit dans le petit Archevêché, & les autres dans le Cloitre.

On s'assura aussi de la plupart des Bourgois des environs, dont les Capitaines promirent de se mettre sous les armes au premier bruit. Il y en eut même des quartiers éloignés, qui donnerent leur parole, entr'autres le Sieur Houx Capitaine des Bouchers au bout du Pont Notre Dame. On donna ordre aussi aux Curés de faire sonner le tocsin en cas d'allarme, & d'exciter le peuple au secours de leur Archevêque. Outre ces precautions, on prit aussi celle d'ouvrir secrettement des vitres de l'Eglise Nostre Dame, qui repondoient au petit Archevêché, afin qu'en cas de besoin le Cardinal de Retz pût se sauver dans les tours de l'Eglise,

où l'on fit provision de mousquets, de Bombes, de Grenades, avec des vivres pour quelques jours, Tout cela dans un grand secret & par le soin d'un bon Prêtre, qui avoit soin des Cloches, nommé Carré; mais le reste étoit public. Les Soldats faisoient la garde regulierement dans l'Archevêché sous les ordres du Vicomte Lamet & du Marquis de Chateaurenault.

Tous ces preparatifs retinrent les factieux dans le respect, & les empêcherent de s'approcher, comme ils faisoient auparavant, du quartier Nostre Dame, & d'y continuer leurs insolences. Il y a bien de l'apparence qu'ils produisirent le même effet à l'égard de Mr. le Prince & que quelqu'envie qu'il eut de le chasser de la Ville, il rompoit toutes ses mesures, voyant qu'il ne pouvoit entreprendre de le forcer sans s'exposer à de grands risques. Il jugea plus à propos de n'en rien faire, d'autant plus qu'il apprehendoit d'offenser S. A. R. qui continuoit de l'aimer & de le proteger.

Cependant on amusoit à la Cour les Députés du Parlement, sans leur rendre reponse, dans l'esperance que les Bourgeois irrités des violences de Mr. le Prince se déclareroient contre lui. Mais voyant qu'au contraire il s'étoit rendu maître de l'Hôtel de Ville par l'absence du Marechal de l'Hospital & du Prevôt des Marchands, auxquels il avoit subsistitué le Duc de Beaufort, & le Sieur de Broussel: il fallut enfin leur repondre, ce que S. M. fit en leur declarant qu'elle vouloit bien consentir à l'éloignement du Cardinal Mazarin, quoi qu'elle vit bien que ce n'étoit qu'un pretexte, à condition que les Princes envoyeroient des deputez pour traitter d'une bonne paix, mais Mr. le Duc d'Orleans ayant representé que cette reponse étoit captieuse, & que c'étoit un artifice du Cardinal, pour les engager à une conference qui n'étoit point necessaire,

puis-

puisqu'ils persistoient dans la resolution de mettre les armes bas sans aucune condition dès qu'il seroit retiré, le Parlement ordonna que S. M. seroit remerciee très humblement, que les Deputés insisteroient toûjours à l'exécution de cette promesse, & que Mrs. les Princes seroient priés de leur écrire pour les assurer qu'ils s'en tenoient à leur derniere declaration, & pour les prier de recevoir pour eux les ordres du Roi, de ce qu'ils avoient à faire, après que le Cardinal Mazarin se seroit retiré.

Les termes de ces Arrêts ne satisfirent aucun des deux partis. Ainsi de part & d'autre on continua les voyes de fait, & la Cour ayant fait casser par un Arrêt du Conseil, la nomination du Sieur de Broussel à la charge de Prevôt des Marchans, les Princes n'oublierent rien, pour soutenir ce qu'ils avoient fait, & pour porter les choses encore plus avant, ce qui ne leur fut pas difficile, la plus part des Conseillers du Parlement se tenant enfermés dans leurs Maisons, & ne voulant plus se trouver aux assemblées. De sorte que les deputés étant revenus de St. Denis, malgré les ordres de la Cour, de la suivre à Pontoise, & ayant fait leur rapport, le Parlement après plusieurs deliberations donna un Arrêt par lequel il fut declaré, que S. M. n'étant pas en liberté. S. A. R. employeroit toute son authorité pour le tirer d'entre les mains du Cardinal Mazarin, & permission pour cela, de prendre la qualité de Lieutenant Genéral du Royaume, avec ordre à tous les sujets de S. M. de le reconnoître pour tel, tant que le Cardinal demeureroit en France, que Mr. le Prince seroit aussi prié d'accepter le commandement des armées sous l'authorité de S. A. R. que tous les Officiers du Roi, Capitaines de ses Gardes, &c. en demeureroient responsables avec leur posterité, qu'il seroit écrit au Roi pour excuser le retour des de-

putez, & pour le ſupplier de vouloir bien éloigner le Cardinal Mazarin, ajoutant que l'Arrêt ſeroit envoyé aux autres Parlements, qui ſeroient invités d'en donner de ſemblables.

La Cour caſſa cet Arrêt, mais cela n'empêcha pas le Parlement d'en donner deux autres, dont le premier ordonnoit l'execution de celui qui mettoit la tête du Cardinal à prix, que ſa bibliotheque ſeroit venduë, & ſes meubles; que les fermiers de ſes benefices ſeroient contrains de payer entre les mains de certains Banquiers, pour aſſûrer le paiement de ceux qui trouveroient moyen de ſe défaire du Cardinal: & le ſecond impoſoit une nouvelle taxe ſur les Bourgeois pour le payement des troupes, qui fut fixé à la ſomme de 800000. liv. par la Maiſon de Ville, & repartie ſur toutes les Maiſons, à raiſon de 75. liv. par porte cochere, & les autres à proportion. Mais cette taxe ne fut payée que par quelques uns des Partiſans des Princes, & ne ſervit qu'à indiſpoſer davantage contre eux l'Eſprit des Bourgeois qui ſe diſpenſerent de payer, en diſant que l'Arrêt avoit été caſſé par le Conſeil.

Cependant S. A. R. & Mr. le Prince, accepterent les qualités qui leur avoient été données par le Parlement, ils dépécherent des Lettres Circulaires à tous les Gouverneurs de Provinces & Mr. le Duc d'Orleans établit un Conſeil au Luxembourg, où il appella deux Officiers du Parlement, le Preſident de Neſmond, & le Sieur de Longueil & même M. le Chancelier, qui auroit bien pû & dû ſe diſpenſer d'y aſſiſter. La Cour voyant que le Parlement n'oſoit plus s'oppoſer aux volontés des Princes, prit le parti de le transferer à Pontoiſe où elle s'etoit tenduë, & ayant ramaſſé 20. ou 30. Maitres des Requêtes, Preſidents & Conſeillers, Elle en compoſa une eſpece de Parlement, pour oppoſer à celui de Paris. Ces Officiers quoi qu'en

pe-

petit nombre ne laisserent pas de faire leurs fonctions avec assez de vigueur, & pour s'attirer plus de consideration, ils firent de concert avec la Cour des remontrances pour l'éloignement du Cardinal, qui leur fut aussi-tôt accordé & éxecuté, après quoi le Roi fut à Compiegne, laissant le Marechal de la Ferté à Pontoise avec une partie de ses trouppes, pendant que le Vicomte de Turenne, étoit allé se poster à Villeneuve - St. George, pour tenir tête au Duc de Lorraine qui étoit rentré en France, & s'étoit avancé vers Brie-Comte Robert.

Ce mouvement ayant obligé Mr. le Prince à décamper de la Plaine d'Ivri, pour passer à Charanton sur un pont de Batteaux qu'il fit dresser sur la Seine au Port à l'Anglois, Mr. de Turenne se trouva comme enfermé entre l'Armée du Duc de Lorraine, & celle de Mr. le Prince: embarras qui dura pendant quelques jours, mais dont il se tira heureusement, pendant une nuit que ces deux Princes étoient à Paris, & que Mr. le Prince étoit indisposé, pour s'être trop aproché d'une Comedienne; ayant si bien pris son tems, que ses ennemis ne s'apperçurent de son éloignement, que quand il fut en état de ne les plus apprehender. Cette retraitte imprevuë les déconcerta d'autant plus, qu'ils remarquerent dans le Parlement un fort grand changement à leur égard, depuis le depart du Cardinal Mazarin, ce qui obligea les Princes à penser serieusement à la paix, & à déclarer qu'ils étoient prets de se soumettre sans autre condition, que celle d'une amnistie generale pour eux & pour tous leurs Partisans. En consequence de cela, le Parlement donna un Arrêt par lequel il fut ordonné que S. M. seroit très humblement remerciée de l'eloignement du Cardinal, & suppliée de vouloir bien revenir à Paris pour recevoir toutes les marques qu'il pouvoit desirer de

leur obéïssance & de leur respect, que Mrs. les Princes seroient aussi remerciés, & priés de continuer leurs bons offices pour la paix, & que cependant leur declaration seroit enregistrée. Cet Arrêt ne satisfit pas la Cour, qui pretendoit que les Princes, conformement à leur déclaration, devoient mettre bas les armes, sans aucune Capitulation : de sorte que S. A. R. ayant écrit au Duc d'Anville, qui étoit à la Cour, d'obtenir des passeports pour quelques personnes qu'il vouloit envoyer, le Duc lui fit reponse qu'il n'avoit pû obtenir les passeports, parceque S. M. vouloit qu'avant toutes choses M. le Prince mit bas les armes, suivant ses promesses. Pour satisfaire en quelque façon à la demande des Princes, la Cour envoya une amnistie au Parlement de Pontoise, dont la publication ne servit de rien, à cause de la maniere dont elle étoit dressée, qui condamnoit trop ouvertement la conduite des Princes, & parceque le Canal du Parlement de Pontoise ne plaisoit pas à celui de Paris: ce qui donna lieu à de nouvelles deliberations dont le resultat fut, que le Roi seroit très humblement remercié, & supplié de revenir à Paris, d'accorder des passeports aux Envoyés des Princes, & une amnistie generale en bonne forme, pour être publiée dans tous les Parlements du Royaume, & que toutes les Compagnies Souveraines seroient invitées de députer vers S. M. pour le même sujet. Cet Arrêt faisoit voir la disposition où l'on étoit de se rendre à la premiere démarche que la Cour voudroit faire, sans se mettre fort en peine des interêts particuliers des Princes, & comme tous les Corps étoient invités de deputer au Roi pour le prier de revenir à Paris, tout le monde s'empressa d'executer cet article de l'Arrêt, sans s'embarasser du reste. Les Ecclesiastiques, comme de raison, commencerent à donner l'éxemple, & le

Do-

Doyen de Notre Dame ayant proposé au Chapitre d'envoyer des deputés sans en parler au Cardinal de Retz, Joly, après en avoir été informé, lui fit entendre, qu'il lui étoit avantageux de se mettre à la tête de cette deputation & que ce seroit une occasion fort naturelle de recevoir de la main de S. M. le bonnet que le Pape lui avoit envoyé par un Courier, ce que le Cardinal souhaitoit avec le dernier empressement, ayant employé toutes sortes de moyens pour que le Roi donnât cette commission à S. A. R. ou à quelqu'autre. C'est pour cela qu'après s'être assuré de l'agrement de la Cour, par le moyen de la Princesse Palatine, il prit ses mesures avec le Chapitre, & avec le reste du Clergé, dont les differents Corps joignirent leurs deputés à ceux du Chapitre, & il partit à leur tête dans un appareil assez solemnel & tranquille pour le tems, n'y ayant eu que quelques menuës Canailles qui criérent à l'ordinaire après eux, *aux Mazarins*, sans trouvér aucun embarras ni obstacle sur toute la route, (quoique les troupes de Mr. le Prince fussent repanduës dans toutes les Campagnes,) à cause de la protection de S. A. R. qni avoit donné un détachement de ses Gardes au Cardinal de Retz, pour l'assister jusqu'à Compiegne. Leur voyage fut de huit-jours, dont le Cardinal en passa trois à la Cour, où il fut fort bien reçu. Sa harangue fut approuvée de tout le monde, étant conçuë en des termes parfaitement accommodés à la disposition des Esprits. Il y eut plusieurs Conferences pour concerter les moyens du retour du Roi, & d'une reünion sincere entre les deux Cardînaux, qui ne put être terminée, parcequ'il fut obligé de retourner à Paris, mais on convint de se donner des nouvelles de part & d'autre.

Cependant les Partisans de Mr. le Prince ayant fait imprimer une fausse harangue du Cardinal de

Retz, au Roi pour le decrier parmi le peuple, on fut obligé de publier la veritable, qui fut tellement goutée du public, que quand il rentra dans Paris, tout le monde ſortoit des Maiſons pour le voir, avec des acclamations redoublées de Vive le Roi & la Paix.

Cet exemple du Clergé fut bien-tôt ſuivi par toutes les Compagnies Souveraines, par le Corps de Ville, par le Corps des Marchans, & par les Colonels, & les Capitaines de la Bourgeoiſie, dont es derniers furent menagés, principalement par le Cardinal de Retz, qui avoit toutes les nuits des Conferences avec quelques uns d'entr'eux, & particulierement avec le Sieur de Seve, Maître des Requêtes, & Colonel du Faubourg St. Germain. L'Abbé Fouquet qui s'étoit erigé en Agent du Cardinal Mazarin, voulut auſſi ſe faire de la fête, & ſe donner le merite du retour du Roi. Pour cet effet ſur des ordres qu'il s'étoit fait adreſſer de la Cour, il aſſembla dans le Palais Royal un grand nombre de Bourgeois bien intentionés, ſous la directiou du Sieur le Prevôt, Conſeiller de la Grand' Chambre. Celui-ci, après un diſcours étudié pour leur faire ſentir les douceurs de la paix, & les avantages qu'ils devoient ſe promettre du retour du Roi, qui étoit deſiré de tous les Gens de bien, & traverſe par un petit nombre de factieux, conclut en les exhortant à ſe ſaiſir des principaux quartiers de la Ville, à mettre tous du Papier à leurs Chapeaux, ſuivant l'uſage des Armées du Roi, & à crier en ſortant, *Vive le Roi*, avec aſſurance qu'ils ſeroient ſuivis de tous les bons Bourgeois. Mais peu s'en fallut que cette belle équipée n'eut un effet tout contraire. Ceux qui voulurent ſe ſignaler en ſortant de cette aſſemblée furent auſſi-tôt chargés & diſſipés par les Bourgeois; de ſorte que cette tentative mal concertée penſa tout gâter, & ne fit

que

que retarder les desseins qui avoient été le mieux digerez par le Cardinal de Retz.

Cependant comme dans le fond les Esprits étoient favorablement disposés, ce Prelat, pour satisfaire à sa promesse, envoya secrettement à la Cour le Sieur Joly, afin de prendre des mesures pour le retour du Roi avec la Princesse Palatine. Mais il arrivâ qu'en revenant il fut arrêté par quelques Cavaliers de l'Armée de Mr. le Prince, qui le menerent à Charenton, où ils le garderent bien caché pendant deux jours, en attendant 400. écus, qu'il leur avoit promis pour sa rançon, & qu'il envoya chercher à Paris, après quoi ces Cavaliers le mirent en liberté de si bonne foi, qu'ils ne voulurent pas fouiller dans ses poches, où ils auroient trouvé les dépêches de la Princesse Palatine. Ce fut un grand bonheur que Mr. le Prince n'eut aucune connoissance de sa capture, car S. A. sachant quelle part il avoit dans les secrets du Cardinal de Retz, Joly auroit sans doute couru risque, s'il eut été à la discretion de ce Prince. Mais où son bonheur parut d'avantage, ce fut sur le chemin de Charanton à Paris, un moment après avoir été relaché. Car il rencontra Mr. le Prince presque tête à tête, de maniere que pour l'éviter, il fut obligé de pousser son Cheval à travers des champs, ce qui auroit dû naturellement le rendre suspect, & le faire arrêter. Cependant il sortit heureusement de tous ces dangers, & il alla rendre compte de ses avantures & de ses negotiations au Cardinal de Retz, qu'il trouva fort inquiet de sa détention, & qui fut ravi de le voir, & d'apprendre de lui, que dès que leurs Majestés eurent appris de ses nouvelles, elles resolurent aussi-tôt de se rendre à St. Germain, où les deputés furent entendus. Il y eut quelques difficultes sur ceux de la Ville, parceque le Duc de Beaufort, & le Sieur Broussel s'é-

toient trouvés à leur nomination, mais elle fut levée quand on ſeut qu'ils s'étoient demis l'un & l'autre de leurs emplois, & le Roi leur accorda une audience tres favorable, auſſi-bien qu'aux autres. Mais ceux qui furent reçeus le plus agreablement, furent les Officiers de la Bourgeoiſie, dont la Cour avoit plus de beſoin pour aſſurer le retour du Roi, & une reception honorable dans Paris. Mr. le Prince voyant que tout ſe diſpoſoit de ce côté là, ſe retira vers la Flandres avec ſes troupes, à l'exemple du Duc de Lorraine, après avoir tenté inutilement pluſieurs moyens de s'accommoder avec la Cour, par le Miniſtere de Gourville, du Duc de Boüillon, de l'Abbé Fouquet, de Mde. de Chatillon, & en dernier lieu du Duc de la Rochefoucault : ſoit que le Cardinal n'eut pas envie de traitter avec lui, ou que les pretentions de S. A. fuſſent exceſſives, & exorbitantes 1. Il demandoit que le Cardinal Mazarin ſortit du Royaume, & que le Roi donnât à S. A. R. & à lui le pouvoir de faire la Paix generale. 2. qu'on fit un Conſeil composé de perſonnes non ſuſpectes, & qu'on ôtat le Surintendant. 3. que tous ceux qui avoient ſuivi les Princes fuſſent retablis dans leurs biens, Charges, & Gouvernemens. 4. que M. le Duc d'Orleans auroit une pleine ſatisfaction pour lui & pour ſes amis. 5. que l'on accorderoit à la Ville de Bourdeaux les immunités & privileges qu'elle demandoit. 6. que Mr. le Prince de Conty auroit permiſſion de traitter du Gouvernement de Provence avec le Duc d'Augoulême, que le Duc de Nemours auroit celui d'Auvergne, & le Duc de la Rochefoucault celui d'Augoumois, & de Xaintonges, ou une ſomme de 350000. liv. pour traitter de tel autre qu'il voudroit : que le Prince de Turenne ſeroit dédommagé du razement de Taillebourg ; que les Comtes du Dognon, & de Marſin,

fin feroient faits Marechaux de France, & le Sieur Viole Secretaire d'Etat ou Prefident à Mortier: qu'on donneroit des Lettres de Duc au Marquis de Montefpan, qu'on rendroit le Gouvernement d'Anjou au Duc de Rohan, avec celui du Pont de Sez, & de Saumur, que le Marquis de la Force auroit le Gouvernement de Bergerac, & de Sainte Foi, & qu'on donneroit 150000. à Mr. de Silleri pour acheter un Gouvernement, avec promeffe de le faire Chevalier de l'Ordre, à la premiere promotion. A ces conditions Mr. le Prince promettoit de mettre bas les armes, & de confentir au retour du Cardinal dans trois mois, ou après la conclufion de la Paix Generale. Ces pretentions outrées rendirent toutes les negotiations inutiles, quoiqu'elles fuffent devenuës moins difficiles par la mort du Duc de Nemours, qui fut tué en duël par le Duc de Beaufort fon Beaufrere, d'un coup de piftolet derriere les Jacobins de la ruë St. Honoré, pour des démêlés fecrets qui duroient depuis long-tems entr'eux, & qui s'eveillerent au fujet du Gouvernement de Paris, qui avoit été donné au Duc de Beaufort. Cet accident n'ayant pas levé toutes les difficultés, on ne conclut rien. Il n'y eut que Mde. de Chaftillon, qui profita de ces negociations par le don que lui fit Mr. le Prince, de la terre de Merlou, où il pouvoit cependant entrer d'autres confiderations: ainfi toutes les conferences ne produifirent rien, & ils s'engagea tout à fait avec les Efpagnols, refolu à la continuation de la Guerre, entrainé par Mde. de Longueville, qui étoit jaloufe de Mde. de Chaftillon, & qui craignoit toûjours d'être obligée de retourner vers fon Mary. D'ailleurs il faifoit un fort grand fond fur la haine publique contre le Cardinal Mazarin, d'où il efperoit tirer de grands avantages, mais faute d'un Chef de confidence, cette haine s'étouffa peu à peu,

peu, & chacun ne ſongea qu'à ſe ſoumettre, dans la crainte de ſe perdre.

La Cour ne manqua pas de profiter de cette conſternation, & d'en tirer avantage. Le Roi revint à Paris ſans amniſtie generale, & ſans avoir rien accordé à Mr. le Duc d'Orleans. Au contraire S.M, lui ayant depéché un exprès du Bois de Boulogne, avec ordre de l'aller trouver, ou de ſe retirer, il eut peur d'être arrêté, & il partit le lendemain matin pour aller à Blois.

Le Roi continuant d'agir avec authorité, envoya une Lettre de cachet au Parlement pour lui ordonner de ſe rendre au Louvre, ce qui étonna un peu la Compagnie. Mais comme il n'étoit plus-tems de faire des difficultés, elle obeït ſans raiſonner, & alla au Louvre, où le Roi tint ſon lit de juſtice, & après une amniſtie qui paroiſſoit generale, S.M. fit publier une declaration pour en excepter les Ducs de Beaufort, & de la Rochefoucault, les Sieurs de Brouſſel, Viole, de Thou, Portail, Betaûl, de Croiſſy, Coulon, Machault, Fleury, Martineau, Genoux, le Marquis de la Boulaye, Fontrailles, & Denis Treſorier de France, avec défence au Parlement, de prendre à l'avenir connoiſſance des affaires d'Etat, & de la direction des Finances.

Cette hauteur ſurprit tout le Monde, ſans en excepter ceux qui s'etoient employés avec le plus de chaleur pour le retour de S. M. Cependant les diſgraciés furent obligés de diſparoitre, & de ſe cacher en differents endroits, où quelques uns ſont morts exilés, entre autres le Sieur de Brouſſel.

Cette ſubite revolution donna une grande reputation au Cardinal Mazarin dans les Pais étrangers, où d'ordinaire on ne juge des choſes que par l'évenement. La verité eſt qu'il n'y avoit pas toute la part qu'on pourroit s'imaginer, la plupart de ces chan-

changemens s'étant faits par hazard & sans son consentement. Mais quand même tous ces heureux succès auroient été un effet de son genie, il n'en meriteroit pas plus de gloire; puisqu'il est toûjours aisé à celui qui a l'autorité du Prince de s'en prevaloir & même d'en abuser en donnant de belles esperances & manquant impunement à sa parole. Certainement cela ne justifie pas S. A. R. ni Mr. le Prince, ni le Coadjuteur qui devoient le mieux connoître. Une meilleure intelligence auroit pû prevenir ce malheur, & tous les autres qui leur sont arrivés dans la suite, qu'ils ne devoient attribuer qu'à leurs passions, & au desir qu'ils avoient chacun en particulier de se vanger de leurs ennemis, c'est-à-dire de ceux dont ils croyoient avoir été offensés.

La maniere dont le Roi rentra dans Paris devoit surprendre le Cardinal de Retz plus que personne, parce qu'ayant contribué autant qu'il avoit fait au retour du Roi, il semble qu'on ne devoit pas oublier de si bonne heure les paroles qu'on lui avoit données, de ne rien faire que de concert avec lui. Cependant il ne fit presqu'aucune reflection sur cette conduite, non plus que sur le secret du Message à Mr. le Duc d'Orleans, qu'il n'aprit qu'au Louvre, où il se rendit d'assez bonne heure pour attendre leurs Majestés, & cela par un hazard; le Prevôt de l'Isle l'ayant dit à Joly comme une nouvelle publique.

Il lui arriva dans le même lieu une autre chose qui devoit encore l'étonner d'avantage: c'est qu'il reçeut un moment après un billet de la Princesse Palatine, pour l'avertir de ne la point aller voir dans l'apartement qu'on lui avoit preparé au Louvre & de lui envoyer seulement Joly, qu'elle instruiroit de toutes choses. Cela fut éxecuté comme elle le desiroit, & cette Princesse en abordant Joly, commen-

mença par lui demander ſi le Cardinal de Retz avoit perdu l'eſprit, & pourquoi il avoit fait revenir le Roi ſi tôt à Paris, ajoutant qu'elle ne croyoit pas que cela fut de ſon interêt, ni qu'il en dût eſperer une grande ſatisfaction, Ce diſcours raporté au Cardinal ne fit pas grande impreſſion ſur ſon eſprit ſi entouziaſmé des careſſes de la Reine, qu'il n'écoutoit preſque rien de tout ce qu'on lui repreſentoit. Sa Majeſté lui dit entr'autres choſes, que le retour du Roi étoit ſon ouvrage, & qu'il venoit de lui rendre un ſervice, dont elle vouloit le faire ſouvenir toute ſa vie.

Cependant quoiqu'il fut penetré des flatteries de la Reine, il ne laiſſa pas au ſortir du Louvre de faire encore une démarche qui ſentoit bien l'Eſprit de la Fronde. Il alla chez Mr. le Duc d'Orleans pour lui conſeiller de demeurer à Paris, & de ne point obéïr à l'ordre qui lui avoit été envoyé. Mais à dire le vrai, ce Conſeil n'étoit plus qu'une eſpece de bienſeance dont S. A. R. ne fit pas grand cas : ce Prince étant parti le lendemain matin peu ſatisfait du Cardinal de Retz qui ne lui offrit point de le ſuivre. Il découvrit même qu'il avoit negocié beaucoup de choſes avec la Cour ſans ſa participation, quoiqu'il lui eut proteſté cent & cent fois qu'il ne vouloit dépendre que de lui. La Reine fut auſſi peu contente du Conſeil qu'il avoit donné à S. A. R. mais elle ne lui en temoigna rien, & ne laiſſa pas de le careſſer à ſon ordinaire, quand il alloit au Louvre, ce qu'il continua de faire pendant quelques tems, ſi prevenu de l'importance de ſes ſervices, qu'on ne lui pouvoit faire écouter les avis qui lui venoient tous les jours du peril dont il étoit menacé. Il s'imaginoit vainement que la Pourpre Romaine le mettoit à couvert de toutes entrepriſes & que le peuple ne manqueroit pas dans le beſoin d'accourir à ſon ſecours, en

quoi

quoi il se trompoit fort. La plupart du monde, & particulierement les personnes de qualité qui avoient le plus de part aux intrigues avoient changé en haine l'affection qu'ils avoient eû pour lui, parce qu'on voyoit manifestement qu'il étoit l'unique Auteur de la Revolution derniere, à quoi il n'y avoit plus de Remede.

Cependant la Princesse Palatine ne cessoit de faire avertir le Cardinal de Retz, de prendre garde à lui. Et comme il voulut enfin s'éclaircir par lui même, & savoir d'elle ce qu'il avoit à craindre, ce qu'il jugeoit plus facile, parcequ'elle avoit quitté son appartement du Louvre, & qu'elle étoit logée chez elle à l'Hôtel de Luynes; il chargea Joly son entremetteur ordinaire de lui demander une heure de la nuit pour s'entretenir avec elle seurement & secrettement. Mais cette Princesse repondit qu'elle ne vouloit en façon du Monde que le Cardinal mit les pieds chez elle dans son logis, parceque ce seroit trop l'exposer, & que tout ce qu'elle pouvoit faire pour lui étoit de se rendre le lendemain à neuf heures du soir chez Joly, où ce Prelat n'ayant pas manqué de se trouver, elle lui repeta fort au long tous les avis qu'elle lui avoit fait donner, & le Cardinal lui ayant enfin demandé où pouvoit donc aller ce qu'il avoit à craindre; elle lui repondit brusquement en se levant, *à tout, jusqu'a la mort*.

Cette declaration l'étourdit tellement, que partant d'une extremité à l'autre, il cessa tout d'un coup d'aller au Louvre, & il affecta de se faire suivre partout où il alloit de 8. ou 10. personnes armées; rodomontades fort inutiles qui l'exposoient plutôt que de l'assurer. S'il eut été capable d'écouter de bons conseils, le seul parti qu'il avoit à prendre étoit de se retirer dans un lieu seur, d'où il pût entretenir les inquietudes du Cardinal Mazarin.

Mais

Mais il ſe piqua de ſuivre une conduite toute contraire, en declarant fierement, qu'il ne quitteroit pas le pavé de Paris. Sotte vanité ! qui pouvoit toute ſeule être la Cauſe de ſa perte, puiſque c'étoit donner à entendre à la Cour qu'il lui reſtoit encore des moyens de renouveller les deſordres paſſés. La verité eſt pourtant, qu'il ne cherchoit qu'à s'accommoder avec le Cardinal Mazarin, & qu'il s'imaginoit que le meilleur moyen étoit de lui faire peur, en affectant une fierté qui certainement n'étoit plus de ſaiſon, & qui n'étoit plus ſoutenuë des moyens réels ni d'aucune reſſource eſſentielle. C'eſt ce que le Cardinal Mazarin ſavoit fort bien, quoi qu'il feignit de l'ignorer, traittant toujours avec le Cardinal de Retz, comme s'il eut été en état de lui nuire, & lui faiſant temoigner beaucoup de diſpoſition à le ſatisfaire. Mais il ſavoit bien faire naître des difficultés pour ſe diſpenſer de conclure, ſe plaignant entr'autres choſes de ce que le Cardinal de Retz ſe ſervoît de trop de gens pour negocier avec lui. Cette diverſité de perſonnes, & même ſouvent de propoſitions ne lui permettoit pas de ſe terminer à rien, & en cela il faut convenir que le Cardinal Mazarin avoit raiſon. Car la facilité du Cardinal de Retz étoit ſi grande, qu'il ne refuſoit aucun de ceux qui lui offroient leur mediation, quoique ſes meilleurs amis lui repreſentaſſent ſouvent les dangereuſes conſequences de cette conduite, mais il étoit environné de gens qui trouvoient leur compte à cette confuſion & qui plus occupés de leurs interêts que des ſiens, tachoient de s'intriguer dans ſes negociations pour faire leurs affaires à ſes dépens.

La Princeſſe Palatine avoit toujours eu plus de part que perſonne à ſa confiance, & malgré les traverſes des autres, elle avoit eû l'addreſſe de reduire la negotiation en des Propoſitions moins va-

gues & plus précises de part & d'autre, le Cardinal Mazarin s'étant engagé de faire donner la direction des affaires au Cardinal de Retz, s'il vouloit aller à Rome, & de lui procurer des Abaïes, des pensions, & tout ce qui seroit necessaire pour soutenir la dignité de son caractere dans cette Cour. Mais il ne se contentoit pas de cela, & comme il avoit plusieurs personnes considerables qui s'étoient attachées à lui, il demandoit trois gouvernements de places importantes, pour le Duc de Brissac, pour le Marquis de Fosseuse, & pour le Sieur d'Argenteüil, une Abbaye de 20000. liv. de rente pour l'Abbé Charrier, une Charge de Secretaire d'Etat pour le Sieur de Caumartin, & une somme d'argent pour le Sieur Joly, ou l'emploi de Secretaire des Commandemens de Mr. le Duc d'Anjou. Dans le commencement la Princesse Palatine s'étoit chargée de faire accepter toutes ces conditions, mais quand elle vit le Roi de retour à Paris, & que les craintes du Cardinal Mazarin n'étoient plus si pressantes, elle changea bientôt de sentiment, & dit nettement au Cardinal de Retz, que puisqu'il avoit fait la faute de laisser revenir le Roi, il n'étoit plus question de marchander, & qu'il falloit absolument se contenter de ce qu'on lui offroit, sans penser à ses Amis dont on se souviendroit en tems & lieu.

De tous les amis du Cardinal de Retz, il n'y eut que Joly qui appuiât ce sentiment. Il lui representoit sans cesse le peril où il s'exposoit, s'il en usoit autrement, & que ne pouvant esperer d'obtenir les graces qu'il souhaittoit pour un petit nombre de ses Partisans, il ne devoit pas trop s'y opiniatrer, quand ce ne seroit que pour ne pas décourager les autres qui auroient lieu de se plaindre de cette préference. Le Cardinal de Retz étoit assez disposé à suivre ce conseil, & si le Sieur

Caumartin eut été à Paris, il y a bien de l'apparence que lui & Joly l'auroient determiné, se mettant peu en peine l'un, & l'autre de leurs interêts particuliers. Mais Caumartin ayant été obligé d'aller à Poitiers pour se marier, Joly ne se trouva pas assés fort pour tenir tête au Duc de Brissac, à l'Abbé Charrier, & à d'autres gens interessés, dont il étoit continuellement obsedé. Au commencement le Duc de Brissac n'avoit eu que très peu de part aux affaires du Cardinal de Retz, mais il s'étoit depuis quelque tems si bien mis avec lui, & par des voyes si agreables, en lui menageant des parties de plaisir, qu'il étoit fort difficile de faire prendre d'autres resolutions au Cardinal, que celles qui lui étoient inspirées par le Duc. La principale de ces parties de divertissement vint du commerce que le Duc de Brissac avoit avec Mademoiselle de la Vergne, belle fille du Chancelier de Chiverni parent du Cardinal. Cette Demoiselle qui étoit fort bien faite avoit pour voisines Mesdemoiselles de la Loupe, dont l'ainée étoit une des plus belles personnes de France, & comme il y avoit une porte de communication d'une Maison à l'autre, Mademoiselle de la Loupe, étoit à tous momens chez Mademoiselle de la Vergne, où le Cardinal & ce Duc alloient souvent la nuit entretenir ces deux Demoiselles. Le Cardinal de Retz s'étoit fait faire, pour ces visites nocturnes, des habits fort riches, & fort galans, suivant son humeur vaine, qui le portoit à se tenir ordinairement le jour aussi-bien que la nuit paré d'habits extraordinairement magnifiques, dont on se moquoit dans le monde. Outre ces rendez-vous de galanterie, le Duc engageoit souvent le Cardinal dans des parties de promenade, ou de chasse, dans lesquelles ce Prelat s'ouvroit à lui de ses affaires les plus secrettes, jusqu'à lui decouvrir son commerce avec la

Prin-

Princeſſe Palatine, que le Duc trouva bien-tôt les moyens de lui rendre ſuſpecte, en lui repreſentant que ſes frayeurs étoient purement politiques & affectées, pour le faire venir au but du Cardinal Mazarin, & lui faire ſa Cour à ſes dépens. Le Duc ajoutoit que cette Princeſſe n'avoit plus de credit & qu'il feroit bien mieux de traitter directement avec la Reine, qui ne ſe rendroit pas ſi difficile ſur les conditions, ou avec Servien qui avoit été rapellé depuis peu, & qui avoit alors toute la confiance de Sa Majeſté. Cette penſée de traitter avec Servien venoit de Madame la Ducheſſe de Leſdiguieres, amie du Duc de Briſſac, qui cherchoit depuis longtems un pretexte pour entrer dans les affaires du Cardinal de Retz ſon Couſin, & qui crût en avoir trouvé un admirable. Servien alla remercier le Cardinal de la maniere obligeante dont il avoit été reçeu dans ſa Maiſon de Beaupreau pendant ſon exil : mais en effet pour faire inſinuer par ſon moyen à ce Cardinal l'envie de retourner au Louvre, en lui faiſant entendre qu'un leger compliment à la Reine mettroit les choſes en état d'être terminées dans un moment. La Ducheſſe de Leſdiguieres donna dans ce panneau, & y fit tomber aiſément le Duc de Briſſac, parceque les diſcours de Servien s'accommodoient à leurs deſſeins & à leurs interêts. Il ne ſavoient pas l'un & l'autre, que Servien & l'Abbé Fouquet ne s'étoient raccommodés, que dans le deſſein de perdre le Cardinal de Retz, & d'empêcher ſa reconciliation avec le Cardinal Mazarin; prevoyant bien que ſi elle ſe faiſoit une fois, ils ne ſeroient plus que des Serviteurs inutiles, & ſans conſideration. Dans ce deſſein ces deux Meſſieurs avoient prevenu l'eſprit de la Reine, en lui faiſant entendre qu'elle ne parviendroit jamais à faire revenir le Cardinal Mazarin, ſi elle ne s'aſſuroit auparavant du

Cardinal de Retz, dont ils empoiſonnoient la conduite, en faiſant remarquer à S.M. qu'il n'alloit plus au Louvre, & qu'il affectoit de ſe promener tous les jours dans les ruës de Paris, & de ſe vanter publiquement qu'il n'en quitteroit pas le pavé. Ces diſcours ne manquerent pas de produire leur effet dans l'eſprit de la Reine qui dans le fond haïſſoit toujours le Cardinal de Retz, qnoi qu'elle n'ignoroit pas les ſervices qu'il lui avoit rendus, & les choſes furent pouſſées ſi avant, qu'elle donna ſon conſentement pour l'arrêter au Sieur de Pradelle Capitaine aux Gardes, ſoit mort ou vif, & de l'attaquer dans les ruës, s'il refuſoit d'aller rendre ſes reſpects à leurs Majéſtés. L'Abbé Fouquet ſe chargea du ſoin de diſpoſer toutes choſes pour cette execution violente, pendant que Servien tacheroit d'engager le Cardinal d'aller au Louvre par le moyen de Madame de Leſdiguieres, & du Duc de Briſſac, qui lui donnerent tant d'ombrages contre la Princeſſe Palatine, qu'elle lui devint ſuſpecte & qu'il entra lui-même en commerce avec Servien. Cependant Joly qui voyoit toutes choſes, ne ceſſoit de repreſenter au Cardinal les inconvenients qui pouvoient en arriver, ſuivant les avis de la Princeſſe Palatine, mais comme le Comte de Montreſor, & Argenteüil appuyoient les viſions du Duc de Briſſac, le premier dit hautement qu'il tenoit en toutes rencontres pour des *Schelmes*, ceux qui conſeilloient au Cardinal, de negliger les interêts de ſes amis. Joly ne fut point écouté, la Princeſſe Palatine devint ſuſpecte, & le Cardinal de Retz n'eut pas la force de reſiſter au Comte de Montreſor, ni à ſes autres amis de la même Cabale, dans la crainte de les perdre.

L'Abbé Charrier n'étoit pas mois vif que le Duc de Briſſac, étant fortifié dans les mêmes ſentimens par les raiſonemens du Marechal de Villeroi,

roi, du Grand Prevost de l'Hôthel, & de l'Abbé de Sourches son frere, avec lesquels il avoit toujours entretenu un commerce particulier, de maniere qu'il concouroit presque avec eux sans savoir ce qu'il faisoit : l'envie qu'il avoit de sortir promptement d'affaire à son avantage lui faisant écouter trop aisement ce qui pouvoit flatter ses desirs. Ainsi le Duc de Brissac & lui s'étant trouvés de même humeur, & de même opinion, ils gouvernoient entierement le Cardinal de Retz avec d'autant plus d'empire, qu'ils entroient l'un & l'autre dans ses plaintes secrettes, où l'Abbé étoit intrigué de tout tems, ne le perdant presque point de vûe, & l'engageant presque tous les jours dans de nouvelles parties aux environs de Paris, où il n'étoit ordinairement suivi que de deux domestiques.

L'Abbé Fouquet s'étant chargé de faire prendre le Cardinal de Retz mort ou vif, & ayant été informé de ses parties de promenade commença de concerter des mesures pour l'éxecution de son dessein, qui auroit assurement été fort aisé, en l'attaquant dans une de ces occasions. Ce dessein alloit à le faire perir en secret par assassinat & en trahison; mais il en fut détourné par deux raisons. La premiere fut un reste de repugnance & de honte dans l'esprit de la Reine pour une action si étrange. S. M. questionant cet Abbé pour savoir comment il s'y prendroit pour en derober la connoissance au public, il lui repondit qu'elle s'en reposât sur lui, & qu'il le feroit expedier en lieu, & de sorte que rien ne seroit decouvert : après quoi il le feroit saler. Ces paroles, comme l'on voit, dénotent une mechanceté si noire, qu'on aura sans doute peine à les croire, mais elles sont pourtant très vrayes. L'autre raison qui empêcha la Reine de presser l'execution de cette entreprise vint des negotiations de Servien qui donnerent lieu d'esperer que le Cardi-

nal se laisseroit persuader d'aller au Louvre, où il seroit plus aisé de s'assurer de sa personne, sans en venir à ces facheuses extremités. D'ailleurs le Cardinal Mazarin ayant été consulté sur ce projet ne l'avoit pas approuvé, dans la crainte sans doute de s'attirer de nouveaux embarras, & des obstacles insurmontables à son retour, par les moyen des parents, & des amis du Cardinal de Retz, qui n'auroient apparemment pas manqué de se joindre au parti de Monsieur le Prince pour le traverser.

La Cour de Rome donnoit aussi de l'inquietude au Cardinal Mazarin, qui savoit bien que le Pape n'étoit pas de ses amis, & que le sacré College n'approuveroit pas une action de cette nature sur un de leurs Confreres. Ces considerations garentirent pour un tems le Cardinal de Retz de l'Abbé Fouquet, qui ne laissa pourtant pas d'entretenir ses pratiques pour observer ses demarches, faisant suivre son Carosse tout le long du jour, & tachant de corrompre ses domestiques, pour decouvrir l'heure où il sortoit, & les lieux où il alloit pendant la nuit. Mais il arriva heureusement qu'un de ceux auxquels il s'adressa étoit fils d'un Bourgeois de Paris, qui ayant obligation au Cardinal de Retz, decouvrit ses menées, ajoutant qu'un nommé Du Fai homme d'affaires, demeurant près de St. Paul, tachoit de corrompre l'argentier de ce Cardinal nommé Pean. Sur cet avis Joly ayant été chez Pean pour l'interroger, il repondit sans se troubler, qu'il étoit vrai qu'il avoit veu plusieurs fois ce Du Fai chez son frere l'orphêvre, & qu'il lui avoit demandé des nouvelles de son Eminence, à quoi il n'avoit pas fait d'attention; mais qu'il ne lui avoit jamais rien donné ni offert pour le seduire. Sur cela Joly l'ayant assuré qu'on ne doutoit point de sa fidelité, lui ordonna de feindre d'écouter cet homme, pour tacher de tirer de lui le

se-

ſecret de ce complot. Cela fut commencé, mais mal ſuivi de la part du Cardinal de Retz qui ſe contenta d'informer le Duc de Briſſac, le Comte de Montreſor, & l'Abbé Charrier, des avis qu'il avoit receu, comme auſſi d'une Lettre du P. Thomas, que celui ci avoit écrite au Pere de Gondy, pour l'avertir du danger dont ſon fils étoit menacé. Mais il plut à ces Meſſieurs de traitter tous ces avis de terreurs paniques, & de dire que c'étoient des artifices de la Prînceſſe Palatine, pour empêcher le Cardinal d'aller au Louvre, dans la crainte qu'il ne s'accommodât avec la Reine, ſans ſa participation, & afin de prolonger les negociations qui lui attireroient de la conſidération, & du merite. Dans le fond le Cardinal de Retz n'étoit pas du même avis, mais il n'oſoit pas les contredire. Joly remarqua cela & lui propoſa d'aller à Mezieres où à Charles-ville chez le Duc de Noirmoutier, où chez le Vicomte de Buſſy Lamet, d'où il pourroit lui même traitter avec le Cardinal Mazarin ſans la mediation de la Princeſſe Palatine, ni de perſonne. Il lui repreſenta que c'étoit le moyen le plus ſeur pour ſortir promptement d'affaire, & pour obtenir plus facilement les conditions qu'il demandoit, par la crainte que le Cardinal Mazarin auroit de le voir dans un lieu qu'il pourroit livrer à Mr. le Prince en s'accommodant avec lui. Cette ouverture plut fort au Cardinal de Retz qui l'auroit ſans doute ſuivie, s'il avoit été encore le maître de lui-même. Mais les nouveaux confidens n'avoient garde d'y conſentir. Ils vouloient abſolument demeurer les maîtres de ſon accommodement dont ils eſperoient tirer de grands avantages. C'eſt pourquoi ils faiſoient parler Servien en des termes qui repreſentoient les choſes ſi prêtes à executer, qu'il ſembloit que tout devoit

etre conclu dans un quart d'heure d'entretien avec la Reine,

La propofition de Joly ajant donc été éludée par leurs artifices, le Cardinal de Retz refolut enfin d'aller au Louvre. Cependant il écouta encore un nouvel expedient imaginé par le même Joly, pour rompre, ou du moins differer cette vifite. Ce fut d'ecrire à Mr. l'Evêque de Chaâlons fon ami, pour le prier de faire favoir au Cardinal Mazarin les difpofitions où il êtoit de l'aller trouver en tel lieu qu'il voudroit, pour traitter lui même avec lui & convenir enfemble de leurs faits.

Cette lettre fut écrite du confentement de tout le monde, & Monsr. de Chaâlons l'ayant receüe s'acquitta auffi-tôt de fa Commiffion auprès du Cardinal de Mazarin, mais le Duc de Briffac, & fes affociés n'eurent par le tems d'en attendre la reponce, & comme Servien les preffoit extraordinairement, ils firent tant par leurs importunités, qu'ils l'engagerent enfin à leur donner fa parole pour le Jeudi 18. Decembre 1652. Dans l'incertitude de ce qui pouvoit arriver, le Cardinal eut la precaution de bruler lui même tous fes papiers & de remettre fa caffette entre les mains de Joly, où il ne reftoit que fes chiffres. Il ne garda dans fes poches qu'une Lettre du Roi d'Angleterre & la moitié d'un Sermon qu'il devoit prêcher à Nôtre Dame le dernier Dimanche de l'Avent, comme il avoit déja fait le premier. Il arriva cependant un petit incident qui penfa rompre encore une fois cette refolution. Ce fut le retour du Sieur de Caumartin, qui revint enfin fur les inftances reiterées de Joly la veille de cette fatale vifite. Il defcendit chez Joly. Après une Conference fommaire fur l'état des chofes, ils allerent enfemble chez le Cardinal, auquel Caumartin ayant dit d'abord qu'il le croyoit perdu fur ce qu'il

qu'il venoit d'entendre, le Prelat n'en voulut pas demeurer d'accord, & après avoir exposé ses raisons, il conclut que la Cour pouvoit bien prendre la resolution de le faire assassiner, dont il ne la croyoit pas capable, mais qu'elle n'oseroit le faire arrêter, la chose étant sans exemple, & d'une perilleuse consequence dans la conjoncture des affaires presentes. Dans toute cette conversation il prit un grand soin de cacher à Caumartin sa grande liaison avec le Duc de Brissac, & ses nouveaux confidents qui avoient tous une grande jalousie contre lui. Tout ce que pût dire Caumartin pour detruire ses raisons ne servit de rien & dans la verité il ne s'y opposa pas avec la vigueur, & la fermeté que Joly s'en étoit promise: soit qu'il ne fut pas suffisamment instruit de l'air du Bureau & peut être par déference aux volontés du Cardinal, qui avoit pris sa resolution, & qu'il n'osa pas combattre ouvertement. Il demeurá donc ferme quoique la Princesse Palatine, trois heures avant qu'il sortit, lui envoyât dire encore une fois par le Baron de Pennacors, qu'elle le conjuroit de ne rien precipiter, & de demeurer chez lui pendant quelques jours en attendant la reponse du Cardinal Mazarin, qui leveroit toutes les difficultés. Joly eut beau insister là dessus, & y joindre les remontrances, tout cela fut inutile & ne servit qu'à augmenter les emportemens de l'Abbé Charrier qui s'étoit rendu au petit Archevêché dès 7 heures du matin & qui persecutoit à tout moment le Cardinal de monter en Carosse. C'est ce qu'il fit enfin sur les 4. heures avec quelques autres personnes qui l'accompagnerent jusqu'au Louvre. Etant arrivés ils monterent d'abord à l'appartement du Marechal de Villeroy, d'où l'on envoya savoir ce que le Roi faisoit, & comme on raporta que Sa M. sortoit de sa chambre pour aller chez

la Reîne, le Cardinal partit, & au bas de l'eſcalier il rencontra le Roi, qui lui dit en partant, *ah vous voila donc M. le Cardinal, je vous ſouhaite le bon jour*. Le Roi entra enſuite dans la chambre de la Reine, qui voyant paroitre le Cardinal de Retz, lui dit aſſés bruſquement M. *le Cardinal on m'a dit que vous avés été malade, on le voit bien à votre viſage. Mais il paroît pourtant aſſés bon pour juger que le mal n'a pas été grand.* La converſation finit là, ſans que S. M. lui dit un ſeul mot pendant le reſte du tems qu'il fut en ſa preſence. Cette eſpece d'indifference l'obligea de ſortir un peu plûtôt qu'il n'avoit deſſein de faire. Mais à peine fut-il hors de la porte, qu'il fut joint par Mr. de Villequier, qui l'ayant tiré vers une fenêtre de l'autre chambre, lui dit qu'il l'arrétoit de la part du Roi, & marchant à ſon coté, il lui fit prendre le chemin de ſa Chambre. Etant prêt d'y entrer le Cardinal ſe tourna vers ceux qui l'avoient ſuivi, & leur dit qu'ils n'avoient qu'à ſe retirer, & qu'il étoit arrêté. Cela ſe paſſa ſur les onſe heures du matin, après quoi il fut conduit au Bois de Vincennes ſur les trois heures après midi. Cette nouvelle s'étant repanduë auſſi-tôt dans le Louvre, la Reine dit qu'elle loüoit Dieu de ce qu'il n'y avoit point eu de ſang repandu: ce qui fait bien voir que les ordres étoient donnés de la maniere qu'il a été dit. S. M. demanda auſſi au Sieur le Tellier, ſi Joly étoit arrêté, à quoi il répondit que non, parce qu'il n'étoit pas venu au Louvre. La Reine repliqua qu'il faloit donc aller chès lui pour le prendre: mais le Sieur le Tellier lui repreſenta que cela pourroit être dangereux, atteudu qu'il demeuroit dans le Cloitre proche l'Archevêché, où il pourroit arriver du deſordre.

Joly eut donc le tems de ſe mettre en lieu de ſureté après avoir hazardé d'aller chez le Sieur de

Cau-

Caumartin. Tous deux allerent par differens Chemins chez le Comte de Montreſor, qui leur conſeilla de ſe retirer, diſant que ſa Maiſon ſeroit plus obſervée qu'aucune autre. Après cela Joly retourna au Cloître, où il demeura 2. ou 3. heures, tachant d'exciter le Chapitre à entreprendre quelque choſe de vigoureux en faveur du Cardinal. Cela étoit fort imprudent, puiſque s'il eut été pris, & qu'on lui eut fait ſon procès, comme on n'y auroit pas manqué, le Cardinal de Retz étoit perdu ſans reſſource; Joly étant dépoſitaire des ſecrets les plus delicats, & les plus importans. Enfin s'étant laiſſé perſuader par les remontrances du Marquis de Chateaurenaud, de l'Abbé de Hacqueville, & du Sieur Dannés Conſeiller au Parlement. Il monta dans le Caroſſe du dernier qui le mena dans une Maiſon particuliere, où il paſſa la nuit à écrire aux amis du Cardinal de Retz.

La Providence toute ſeule couſerva Joly dans cette occaſion, le Cardinal de Retz l'ayant preſſé autant qu'il le pût d'aller avec lui au Louvre, juſqu'à lui reprocher qu'il avoit peur, pour le piquer d'honneur. Cela penſa déterminer Joly à le ſuivre, mais enfin ayant fait reflection au riſque qu'il y avoit pour le Cardinal lui même, il prit congé de lui, & lui dit en le quittant, que puiſqu'il vouloit ſe perdre, il faloit qu'il ſe perdit tout ſeul, & que peut-être il ſeroit aſſés heureux pour aider à le tirer un jour de l'abîme où il alloit ſe precipiter, ce qui eſt effectivement arrivé, comme on le verra dans la ſuitte de ces Memoires.

Il eſt étonant combien peu de gens s'intereſſerent à la priſon du Cardinal de Retz, & combien il y en eut qui s'en rejouïrent même entre les Frondeurs. On diſoit hautement, il n'a que ce qu'il merite pour avoir abandonné Mr. le Prince, & s'être employé comme il a fait au retour du

Roi

Roi, Il n'y eut que le Chapitre Nôtre Dame, & les Curés de Paris qui en temoignerent du ressentiment. Aux premieres nouvelles que les Chanoines en eurent ils s'assemblerent extraordinairement, & resolurent de prier Mr. l'Archevêque de Paris de se joindre à eux, pour aller demander sa liberté. Plusieurs Curés qui se trouverent dans le même tems à l'Archevêché firent les mêmes instances, & le Nonce du Pape qui s'y rencontra pour le même sujet les exhorta tous à faire leur devoir, les assurant qu'ils seroient soutenus avec vigueur du coté de Rome, & par lui même en tout ce qui dependroit de son pouvoir. Mais Mr. l'Archevêque s'excusa, sous pretexte d'indisposition, & remit la partie au lendemain, quoi qu'il fut fortement sollicité d'y aller sur le champ par le P. de Gondy son frere & pere du Cardinal de Rets, & par la Duchesse de Lesdiguieres sa Niepce qui s'avisoit un peu trop tard de chercher du remede au mal dont elle étoit la cause.

Cette nonchalance de l'Archevêque rallentit un peu les bonnes intentions du Clergé, mais le Chapitre alla son chemin & ordonna des prieres de 40. heures pour la liberté du Cardinal avec l'exposition du St. Sacrement qui dura trois jours entiers, quoique le Sieur le Tellier leur eut porté un ordre du Roi, pour faire cesser cette devotion où il se trouvoit beaucoup de monde. Les Chanoines refusérent d'obeïr, & quelques uns même parlérent en des termes si forts, que la Cour vit bien qu'il ne falloit pas presser cette affaire; de sorte que si l'Archevêque avoit marqué un peu plus de resolution, & menacé des censures Eclesiastiques, il y a bien de l'apparence que la Cour auroit été obligée de le relacher: Car le Chapitre & les Curés étoient resolus de fermer Nôtre Dame & toutes les Eglises, si l'Archevêque les eut voulu appuyer,

yer, ce qui auroit causé un étrange desordre, d'autant plus que le parti de M. le Prince étoit devenu beaucoup plus considerable.

Mais l'Archevêque étoit bien éloigné de prendre parti dans cette affaire, tant par sa foiblesse naturelle qui étoit connuë de tout le monde, que par une jalousie ridicule qu'il avoit concüe de son Neveu, depuis sa promotion au Cardinalat. Ainsi quoi qu'à la fin il fut obligé d'aller faire au Roi les remontrances dont il avoit été chargé par tout le Clergé, il s'en acquitta si mal, que la Reine lui ayant reproché les prieres de 40 heures, il repondit qu'elles ne s'étoient pas faites par son ordre, mais par celui du Chapitre. Après cela S. M. l'ayant tiré à part, & lui ayant dit quelques petits mots de douceur avec des assurances que son Neveu n'auroit aucun mal, il s'en contenta, & crut avoir beaucoup fait pour lui, laissant tous les Eclesiastiques peu satisfaits de sa conduite, qui leur lioit en quelques façons les mains, & ne leur permettoit pas de rien entreprendre davantage. Cependant le Chapitre ne laissa pas de nommer des députés pour examiner les moyens de secourir le Cardinal de Rets, & ordonna que l'on diroit tous les jours à la fin de l'office un Pseaume en chant lugubre avec une Oraison pour sa liberté. Mais on en demeura là par la lacheté de l'Archevêque & de la plus part des parents ou amis du prisonnier qui le negligerent tellement, qu'on n'auroit pas seulement eu de ses nouvelles, sans la Presidente de Pommereüil qui pratiqua dès les premiers jours deux commerces differens, par le moyen desquels le Cardinal écrivoit & recevoit des Lettres assés souvent.

Cette Dame étoit dépuis longtems amie du Cardinal de Rets, & il est certain qu'il avoit plus d'inclination & d'estime pour elle, que pour toutes cel-

celles auprès desquelles il s'étoit attaché. Aussi peut-on dire qu'elle meritoit cette distinction, l'ayant toujours obligé sans interêt, & sans avoir voulu prendre la moindre part dans les affaires, pour en profiter comme les autres. Elle en usa même si genereusement dans cette rencontre, qu'elle engagea ses bijoux & ses pierreries pour le service du Cardinal, pendant que ses parens refusoient de faire la moindre dépense ou démarche pour le soulager.

La Duchesse de Lesdiguieres fit aussi une chose à bonne intention, & qui pouvoit lui être utile, mais qui pensa le perdre; car s'étant imaginée qu'il pourroit avoir besoin de contrepoison, elle en donna deux petites boëttes au Marquis de Villequier qui l'avoit arrêté, pour les lui faire tenir. Mais le Marquis les ayant aussi-tôt remises entre les mains de la Reine, S. M. proposa la chose au Conseil, où Servien fut d'avis d'en ôter le contrepoison, & d'y mettre du poison veritable pour être ensuite rendu au prisonnier. Lache Conseil! mais le Sieur le Tellier opina au contraire, & dit qu'il n'y avoit qu'à jetter les boëtes & n'en plus parler. La Reine suivit cet avis, fort irritée contre la Duchesse, de ce qu'elle l'avoit prise pour une empoisonneuse. Dans la suite cependant sa colere s'appaisa, Madame de Lesdiguieres s'étant chargée de porter le Cardinal de Retz à faire tout ce que la Cour souhaiteroit de lui.

Le Sieur de Caumartin servit aussi le Cardinal en veritable ami, & comme la Cour l'avoit laissé libre, pendant que Joly étoit obligé de se tenir caché, ils se virent plusieurs fois la nuit, pour concerter ensemble la maniere dont il falloit conduire ses affaires. Mais comme ils ne pouvoient rien faire seuls & qu'il falloit engager le plus de monde qu'il se pourroit, ils jugerent à propos de faire

faire bonne mine au Duc de Briſſac, & à la Ducheſſe de Leſdiguieres, au Comte de Montreſor, à l'Abbé Charrier & au Sr. d'Argenteüil, laiſſant là les éclairciſſemens pour une autre ſaiſon. Ainſi ayant propoſé à la Ducheſſe de Leſdiguieres, chez qui le Duc de Briſſac ſe tenoit caché, de recevoir chez elle les amis du Cardinal, pour prendre des meſures enſemble, ils ſe trouverent deux ou trois fois avec Argenteüil, qui faiſoit auſſi pour le Comte de Montreſor. Ce dernier ne pût paroître, ni ſe commettre, à cauſe de quelques mauvaiſes affaires.

Ces conferences auroient pû produire quelque choſe de bon, ſi l'on avoit exécuté ce qui y fut reſolu : ſavoir que l'Abbé Charrier iroit inceſſament à Rome, pour agir auprès du Pape; (à quoi il ne ſe reſolut qu'avec bien de la peine, après qu'on lui eut aſſuré un fond pour ſa ſubſiſtance:) que Joly iroit en Bretagne trouver le Duc de Retz, pour l'exhorter de ſe joindre au Prince de Conti, & au Comte du Doignon qui tenoient encore dans Bourdeaux & dans Broüage pour Mr. le Prince. Le Duc de Briſſac promit de ſe rendre dans ces quartiers là, pour appuyer les propoſitions de Joly. On reſolut auſſi que l'Abbé de Lamet ſeroit prié d'aller à Meziere, & à Charleville, pour engager le Vicomte de Buſſi & le Marquis de Noirmoutier Gouverneurs de ces deux Places à ſe declarer en faveur du Cardinal de Retz en traitant avec Mr. le Prince, & dans un beſoin avec les Eſpagnols. Si tous ces projets avoient reuſſi, le Cardinal Mazarin ſe ſeroit trouvé embaraſſé plus que jamais. Cependant il arriva de tous cotés le contraire de ce qu'on avoit eſperé. Il n'y eut que le Duc de Noirmoutier qui fit bonne contenance, & qui parut être dans la reſolution de ſe declarer, ce qu'il auroit fait aparemment, s'il avoit été mieux

mieux menagé, & si Joly avoit pû aller de ce côté la, comme il en avoit grande envie, pour le faire souvenir de la parole qu'il lui avoit plusieurs fois donnée, de tirer le canon en faveur du Cardinal de Retz, s'il lui arrivoit jamais de tomber dans la disgrace de la Cour, quoi qu'il n'eut pas grand sujet d'être content de lui. Cela est d'autant plus vrai semblable, que Me. de Noirmoutier, deux heures après que le Cardinal fut arreté, avoit envoyé chez Joly, pour le prier de se retirer chez elle, & pour lui offrir de le faire passer à Charleville, où étoit alors Mr. de Noirmoutier, qui lui avoit donné un ordre expres de faire ce qu'elle faisoit. Joly representa tout cela au Duc de Brissac & à la Duchesse de Lesdiguieres, mais le Duc ne voulut jamais consentir au voyage, disant qu'il étoit bien plus important d'agir auprès du Duc de Retz, qui devoit commencer & qui étoit bien plus en état de former un parti que personne, étant maitre de cette Isle & à portée de se joindre à Mr. le Prince de Conti, & au Comte du Doignon, après quoi le Duc de Noirmoutier ne manqueroit pas de faire ce qu'on souhaitteroit de lui. Cette raison étoit plausible, & Caumartin s'y rendit, mais dans le fond le Duc de Brissac avoit ses vües particulieres, & craignoit que le Duc de Noirmoutier venant à se declarer chef du parti, il ne lui fit perdre toute la consideration qu'il pouvoit y pretendre. Ainsi Joly fut obligé de partir pour le Païs de Retz, où le Duc de Brissac avoit promis de le suivre incessamment. Cependant il ne lui tint pas parole. Il laissa passer six semaines entieres sous differents pretextes, mais dans la verité pour consoler un peu plus longtems la Duchesse de Lesdiguieres, & peut être aussi Madem. de la Vergne. Enfin pourtant ce Duc étant arrivé à Machecoul, où étoient le Duc & la Duchesse de Retz avec le

vieux

vieux Duc son pere, il commença dans son stile ordinaire à parler en homme qui souhaittoit de faire quelque chose, & qui avoit les meilleures intentions du monde, mais Joly s'aperçut bien qu'il n'y avoit pas grand fond à faire sur lui, ayant découvert que lors qu'il étoit seul avec le Duc & la Duchesse de Retz il leur parloit d'une maniere toute differente. La difference qu'il y avoit entre ces Messieurs étoit que le vieux Duc disoit franchement qu'il n'y avoit rien à faire, & qu'il falloit se tenir en repos: au lieu que les Ducs de Brissac, & de Retz avec la Duchesse affectoient de dire à tous propos, qu'ils étoient dans la resolution de se reünir, & d'agir tout de bon, mais tous leurs beaux discours se terminerent dans une partie de Chasse, où il se trouva près de cent Gentils hommes du Poitou qui buvoient fort bien, & qui le verre à la main disoient devoir faire des Regiments, dont on ne parla plus le lendemain qu'ils retournerent chès eux.

Les Ducs de Retz, & de Brissac crurent aussi faire beaucoup, en écrivant une Lettre au Roi sur la détention du Cardinal de Retz, s'imaginant que cette Epitre produiroit un grand effet. Cependant ils avoient si grande peur qu'elle ne leur fit des affaires à la Cour, qu'ils passerent 3. ou 4. jours à en examiner les syllabes, les points & les virgules. Joly eut bien de la peine à trouver des termes & des expressions assés foibles pour s'accommoder à leur goust. Voila tout ce qui se fit au voyage de Machecoul, hors que le Duc de Brissac prit quelques mesures avec la Duchesse pour se donner de leurs nouvelles, ne cherchant tous deux que les moyens de paroitre vouloir faire ce que dans le fond ils ne vouloient point. Après cela le Duc de Brissac s'en retourna chès lui, & toutes les belles esperances qu'ils avoient données s'évanouïrent. Il excu-

ſa ſa foibleſſe par celle des autres, & tacha de rejetter toute la faute ſur les Ducs de Retz, principalement ſur ſon beau pere, dont il diſoit n'oſer combatre les ſentimens. Conduite qu'il tint toujours pendant la priſon du Cardinal de Retz & dans des occaſions même fort preſſantes, où le Duc de Retz affecta de le conſulter, pour avoir ſa revange & pouvoir s'éxcuſer à ſon tour ſur lui. La premiere occaſion fut l'arrivée d'un Gentil-homme de M. le Prince de Conti nommé Mazerolle dépêché par ſon Maitre pour offrir au Duc de Retz des troupes, de l'argent, & tout ce qui dépendoit de lui pour ſe declarer. La ſeconde fut un meſſage de la même nature, de la part de M. le Prince, qui offrit encore des choſes plus poſitives par le Canal d'un Gentil-homme nommé St. Marc, qui fut preſenté au Duc de Retz par le Marquis de Chateaurenaut ſon parent, fort brave homme qui mouroit d'envie de faire quelque choſe d'important pour le Cardinal de Retz: mais le Duc de Retz repondit aux deux envoyés d'une maniere ſi ambigüe, & le Duc de Briſſac ayant été conſulté fut ſi long tems à former ſon avis, & le donna enſuite d'une maniere ſi froide & ſi peu deciſive, qu'il étoit aiſé de voir qu'ils n'avoient ni l'un ni l'autre envie de rien faire. Ce fut auſſi ce que le Marquis de Chateaurenaut dit en parlant à Joly, qui ne l'avoit deja que trop remarqué, en lui conſeillant de ne perdre pas davantage de tems avec lui, & d'aller plûtôt trouver le Duc de Noirmoutier. Joly en avoit toujours grande envie, & il penſa partir bruſquement, mais il en fut empeché encore une fois par Caumartin, qui lui écrivit ſi fortement là deſſus, qu'il fut obligé de demeurer à Machecoul, quoi qu'il ſceut fort bien qu'il n'y avoit rien à eſperer de ce coté là; & il ne laiſſoit pourtant pas de preſſer ces Meſſieurs, mais ils éluderent toujours

ſes

ſes pourſuittes, ſous differents pretextes. L'accommodement de Mr. le Prince de Conty & de Bourdeaux leur en fournit un, dont ils étoient d'avis dans l'ame, ſans ſe ſoucier de ce qu'on pouvoit dire du peu de ſoin qu'ils avoient eu de faire ce qui dépendoit d'eux pour l'empêcher, après les offres des deux Princes. Le Duc de Noirmoutier en fournit un autre, l'Abbé de Lamet ayant écrit qu'il ne l'avoit pas trouvé diſpoſé à faire ce qu'on ſouhaittoit de lui, ce que les Ducs de Retz, & de Briſſac ne laiſſerent pas tomber à terre, diſant par tout qu'il ne tenoit pas à eux, & qu'ils auroient été prêts à tout faire, ſi le Duc de Noirmoutier avoit voulu ſe declarer, pendant que lui de ſon côté, avec un peu plus de fondement, pretendoit & ſoutenoit, que c'étoit au Duc de Retz à donner l'exemple & le mouvement à tous les amis de ſon frere le Cardinal.

C'eſt ainſi que ces Meſſieurs s'excuſant les uns ſur les autres éluderent tour à tour les propoſitions qui leur furent faites; tout le tems ſe perdant en voyages inutiles de Machecoul à Mezieres, & à Charleville; la Ducheſſe de Retz traverſant ſous main tout ce que Joly pouvoit faire, quoique d'ailleurs elle lui fit fort bonne mine, & qu'en parlant à lui elle affectât de blamer ſon Mari, & le Duc de Briſſac de leur peu de vigueur. Elle faiſoit même bien pis, car elle écrivoit à un nommé Vincent Creature du Sieur Servien la plus-part des choſes qui ſe paſſoient à Machecoul: ce qui alla ſi loin, que Malclerc ayant fait un voyage auprès du Duc de Retz, dont il ſembloit qu'il remportât quelque choſe de plus poſitif qu'à l'ordinaire, & qui pouvoit engager le Duc de Noirmoutier à ſe declarer, la Ducheſſe fit partir en même tems en poſte un nommé Dolot, dont la femme Sœur de celle de Vincent étoit ſa confidente depuis

 long-

longtems, pour informer Vincent de tout ce qui se passoit. Cela pensa être cause que Malclerc fut arrêté à Paris, mais il se conduisit si bien & il étoit tellement sur ses gardes, qu'il évita le piege.

Ce Vincent, sa femme, & la Dolot etoient des gens de rien, vraye Canaille, qui s'étoient introduits auprès de la Duchesse de Retz en qualité de Musiciens & qui etoient ensuite entrés peu à peu dans sa confidence, en menageant ses intrigues avec Servien pendant son exil, dont elle lui avoit fait passer une bonne partie du tems dans Beaupreau & dans les autres terres du Duc de Retz. Cela donna lieu à Servien d'envoyer la Dolot à Machecoul, pour avoir des nouvelles de ce qui s'y passeroit pendant la prison du Cardinal de Retz, & pour faire en sorte que la Duchesse, qui gouvernoit absolument son pere & son Mari, les empêchât de rien faire. Mais il n'étoit pas besoin de tant de precaution contre des gens qui ne pensoient à rien moins qu'à secourir leur frere, particulierement auprès de la Duchesse, qui craignoit extremement de troubler son repos & les plaisirs dont elle jouissoit alors dans son domestique.

D'un autre coté la Duchesse de Chevreuse & le Marquis de Laigues qui pouvoient tout sur l'esprit du Duc de Noirmoutier agissoient à peu près de la même façon, faisant bonne mine à Caumartin & aux autres amis du Cardinal de Retz, pendant qu'ils écrivoient sous main au Duc de Noirmoutier de ne point se declarer, parceque s'il l'eut fait, le Marquis de Laigues n'auroit pû avec honneur se dispenser de se retirer à Charleville, & de quitter Madame de Chevreuse, ce qui lui auroit fait perdre sa charge de Capitaine des Gardes du Duc d'Anjou, & les occasions d'augmenter considerablement sa fortune. La Duchesse de Chevreuse craignoit aussi pour elle-même, si Laigues se fut déclaré, par-

parceque le Cardinal Mazarin, qui étoit venu six Semaines après la prison du Cardinal de Retz, l'avoit chargée d'agir auprès du Duc de Noirmoutier, dont elle s'étoit en quelque façon renduë responsable. Ainsi il étoit comme impossible que le prisonnier reçut aucun secours de ses parents ou amis.

Cependant le Duc de Noirmoutier qui n'avoit peut étre pas meilleure intention que les autres continua à faire bonne mine, & à temoigner qu'il ne tenoit pas à lui qu'il ne se déclarât, ce qu'il n'auroit pas manqué de faire, si le Cardinal Mazarin eut continué de faire approcher l'Armée du Roi de sa place: le Duc ayant dans ce même tems fait avancer à son secours celle des Espagnols, dans le dessein de les recevoir, s'il eut été pressé un peu davantage. Il avoit aussi déja donné plusieurs ombrages au Cardinal de son racommodement avec M. le Prince, & il lui avoit écrit plusieurs fois, & envoyé des Gentils-hommes conjointement avec le Vicomte de Bussy-Lamet, au sujet de la prison du Cardinal de Retz. D'ailleurs il disoit toujours à l'Abbé de Lamet, qu'il ne pouvoit se declarer, à moins que le Cardinal de Retz n'exigeât cela de lui expressement, parce qu'il savoit que la plus part de ses amis disoient, que si l'on faisoit quelque chose pour lors, cela pourroit porter le Cardinal Mazarin aux dernieres extremités, peut être jusqu'à le faire empoisonner. A cela l'Abbé de Lamet repliquoit qu'il n'étoit pas si aisé d'avoir des Lettres du Cardinal de Retz, & que quand on pourroit en avoir, il n'étoit pas juste de l'exposer à se perdre lui même sans ressource, si elles étoient surprises. Le Duc de Noirmoutier repondit qu'il savoit bien qu'on recevoit tous les jours de ses Lettres, & que s'il avoit de la peine à lui écrire si precisement, il se contentoit qu'il écrivit à lui Abbé de Lamet une

ſimple Lettre de créance, pour l'authoriſer à lui dire poſitivement de ſa part, qu'il le prioit de ſe declarer, après quoi il promettoit de le faire. L'affaire paroiſſoit de cette ſorte en aſſés bon état, & le Duc de Noirmoutier auroit eu de la peine à s'en diſpenſer, ſi le Cardinal de Retz eut voulu parler un peu plus clairement, mais n'ayant pu s'y reſoudre, il donna un beau champ au Duc pour ſe diſculper devant le monde : outre que dans la verité pluſieurs de ſes amis doutoient ſi l'on devoit hazarder la choſe dans la crainte du poiſon. Tous ceux qui aprehendoient de s'expoſer, ſe ſervoient de ce pretexte, particulierement la Ducheſſe qui nuiſoit autant au Cardinal par ſes frayeurs hors de ſaiſon, qu'elle lui avoit porté prejudice par ſes folles eſperances. Le Pere de Gondy, quoique retiré du monde, avoit d'autres ſentimens, & il faut dire à ſa louange, qu'on ne lui propoſoit jamais rien de vigoureux qu'il n'allât au devant : quoique les Ducheſſes de Leſdiguieres, & de Retz tachaſſent de l'adoucir, autant qu'elles pouvoient. Mais ce bon homme étoit ſi perſuadé du prejudice que la priſon de ſon fils portoit à l'Egliſe, qu'il ne pouvoit gouter les raiſons contraires, diſant ſans ceſſe qu'il vouloit hazarder toutes les fortunes de ſa famille dans une occaſion ſi juſte & ſi ſainte.

Le plus grand obſtacle à tout cela fut l'irreſolution du Cardinal de Retz dans laquelle on le voyoit toujours. Il ne repondoit jamais preciſement, par la crainte de s'expoſer aux reſolutions violentes de la Cour, dont les intentions ne lui étoient pas inconnuës, après les ordres qu'il ſavoit qu'on avoit donné à Pradelle en le chargeant de l'arrêter. Cette aprehenſion avoit dans la verité tellement ſaiſi ſon eſprit, qu'elle paroiſſoit, quelque ſoin qu'il prit de la cacher dans toutes ſes actions. Une des premieres fautes fut celle qu'il fit de negliger de

ſe

se sauver dans une occasion que le President de Pommereüil & Caumartin avoient menagé pour sa liberté, en corrompant DuCroisat exemt des Gardes, qui commandoit dans le Donjon de Vincennes & qui avoit promis de le mettre en liberté, moyennant une somme de 150000. liv. qui devoit être entre les mains d'une personne sure. Cette affaire fut poussée fort loin, & le succès en paroissoit infaillible, mais le Cardinal de Retz la rompit, en écrivant qu'il ne falloit pas se fier à Du-Croisat, dont il se plaignoit beaucoup, & qu'il disoit être de concert avec la Cour, pour le faire perir dans l'execution du dessein. Mais ce soupçon n'étoit fondé que sur la timidité du Cardinal, & la suite fit connoître clairement que Du-Croisat agissoit de bonne foi. Cette intrigue se menageoit avec une femme que Du-Croisat entretenoit depuis longtems, & qui offroit de se mettre en otage en tel lieu qu'on voudroit, en attendant l'exécution, mais il arriva, lors qu'on y pensoit le moins, que Du-Croisat fut mis hors de Vincennes, sur l'avis qu'il alla donner à Servien des offres qu'on lui faisoit. Il fit cela par une grande précaution, pour assurer la Cour de sa fidelité, si par hazard l'avis lui en étoit donné d'ailleurs, ce qui n'eut pas l'effet qu'il s'étoit promis, la Cour n'ayant pas jugé à propos de laisser un homme sans biens, comme lui, plus longtems exposé à une tentation de cette nature. De là il est aisé de juger qu'elle n'avoit pas assés de confiance en lui, pour avoir concerté avec lui la perte du Cardinal par une intrigue aussi delicate que celle-là.

Quoi qu'il en soit, ce ne fut pas dans cette seule occasion que le Cardinal de Retz donna des marques de sa foiblesse & de son chagrin, qui ne paroissoient que trop dans toutes les Lettres qu'il écrivoit à ses amis, sans parler de ce qu'il prenoit

soin de leur cacher, comme la propoſition qui lui fut faite par Pradelle de concert avec la Cour, de ſe démettre de ſon Archevêché, ce qu'il écouta long-tems fort ſerieuſement ſans leur en rien dire.

Pradelle étoit la creature de Servien, qui lui fit donner exprès la commiſſion de garder le Cardinal de Retz à Vincennes, pour ſe ſervir de lui, afin de menager l'eſprit du priſonnier, & lui inſpirer les ſentimens qu'il ſouhaitteroit ſur l'article de la demiſſion: à quoi la Ducheſſe de Leſdiguieres aidoit autant qu'il lui étoit poſſible, ayant pour cet effet & ſous pretexte de le ſoulager dans la priſon, fait entrer le Sieur de Bragelone ſon ancien domeſtique & Chanoine de Notre Dame, homme fort timide, & fort foible. Cet homme avoit ordre de le porter à ſe demettre, de lui dire que c'étoient les ſentimens du Pere de Gondy, & c'eſt ce qui n'étoit pas vraï, & de l'aſſurer que par ce moyen il ſeroit bien-tôt mis en liberté, avec des conditions avantageuſes. Mais Caumartin & Madame de Pomereüil ayant été informés de cette intrigue ſourde avertirent ſi bien le Cardinal de Retz de prendre garde à ce que lui diroit Bragelonne, qu'au lieu d'écouter ſes conſeils, il s'en éloigna ſi ouvertement, que ce pauvre Chanoine tomba dans une fievre chaude, & ſe coupa lui-même la gorge avec un razoir.

Cependant le Cardinal de Retz ne laiſſa pas d'écouter toujours les propoſitions de Pradelle, quoiqu'il ne ſe fiât pas à lui, & qu'il fut bien reſolu à ne rien conclure par ſon moyen: Mais dans le fond, il avoit formé desja le deſſein d'executer la choſe, comme il fit peu de tems après, n'attendant pour cela que des ouvertures plus favorables du coté de la Cour, & le conſentement de ſes amis qui y étoient entierement oppoſés, particulierement Caumartin & pluſieurs autres. Les choſes étant en

ce-

cet état, le Cardinal Mazarin crut qu'il étoit tems de faire publiquement proposer au Cardinal de Retz de se demettre de son Archevêché, afin de se disculper auprès du Pape, & de quantité de personnes, qui ne s'étonnerent pas que le Roi souhaitât de le voir hors de ce poste, après tout ce qui s'étoit passé.

Ce pretexte étoit assurement le plus specieux qu'on pût donner, pour faire entendre raison à Sa Sainteté, qui avoit fait faire plusieurs instances, & qui avoit envoyé un Nonce exprès, pour solliciter la liberté du Cardinal. Et comme on n'avoit pas jugé à propos de recevoir ce nouveau Nonce, il étoit en quelque façon necessaire de se justifier, dans la crainte que la Cour de Rome ne portât les choses plus loin, & ne prit des resolutions facheuses contre le Cardinal Mazarin. Car suivant les bruits qui couroient, le Pape vouloit le citer à Rome, & lui faire oter son Chapeau. Dans la verité, si les amis du Cardinal de Retz eussent fait quelque chose, il y a bien de l'apparence que le Pape les auroit appuyé; Sa Sainteté ayant dit plusieurs fois à l'Abbé Charrier, que si l'on pouvoit mettre seulement 2000. hommes en armes en sa faveur, il envoyeroit aussi-tôt un Legat pour se mettre à leur tête, & agir de concert avec ses amis.

Il est vrai que la Cour n'avoit presque plus lieu de rien craindre du côté des Partisans du Cardinal de Retz, ni de ses parents, mais elle devoit toujours aprehender leur jonction à ceux de Mr. le Prince, aussi avoit elle des espions de tous cotés pour prevenir cet inconvenient & afin d'observer les démarches des uns & des autres. Ayant été informée par l'un d'eux que le nommé Breteval Marchand de dentelles dans la Ruë des Bourdonnois entretenoit commerce avec Mr. le Prince,

elle donna ordre au Lieutenant Civil de l'arrêter, & de le conduire au Bois de Vincennes, après avoir fait une perquisition exacte de tout ce qui étoit dans sa Maison. Si cet Officier s'étoit bien aquitté de sa commission, il auroit fait une capture importante en arrêtant le Sieur de Marigni Agent de Mr. le Prince qui y étoit logé, & qui étoit encore au lit quand Breteval fut arrêté. Mais ayant entendu le bruit qui se faisoit dans la maison, il se leva tout nud en Chemise & gagna le haut de la maison, sans que personne s'en aperçut. De là grimpant sur les tuiles, il se coula par une lucarne chez le Sieur Fardoüel Secretaire du Roi, & Avocat au Conseil & ne se croyant pas en sureté dans le grenier, il descendit jusques dans la cave. La fraicheur du lieu & de la Saison ne lui auroient pas permis d'y faire un long sejour sans s'incommoder, si heureusement pour lui une Servante n'y fut descenduë peu de tems après, pour tirer du vin. Cette fille surprise, comme on le peut penser, de voir là un homme en cet état, fit un cri qui fit plus de peur à Marigni, qu'elle n'en avoit elle même. Dans la crainte que ce cri ne le fit découvrir, après l'avoir priée de ne point faire de bruit, il lui dit, pour la rassurer, qu'il étoit un pauvre Marchand de Roüen ami de Breteval, poursuivi par ses creanciers qui le ruineroient, s'il étoit découvert. Après cela il la pria d'avertir le Sieur Dalancé Maitre Chirurgien qui demeuroit à deux maisons delà, que son ami de chez Breteval s'étoit refugié chez Mr. Fardouël, pendant le desordre du matin, & qu'il souhaitoit de lui parler. Dalancé qui étoit en peine de lui, reçut ce message avec joye, & ayant bien recommandé le secret à cette fille, & d'avoir bien soin de son hôte, il la chargea de lui dire de prendre patience jusqu'au soir, & qu'il iroit lui-même le tirer de son ca-

cachot. La ſervante trouvant Marigni tremblant de froid, lui porta la couverture de ſon lit, dans laquelle il s'enveloppa en attendant la nuit, qui étant venuë, Dalencé lui fit porter des habits, & le conduiſit chez un de ſes amis: le tout à l'inſu du Sieur Fardouël qui n'aprit les ſoins de la ſervante que long-tems après.

Cependant le Nonce du Pape qui reſidoit à Paris ayant ſouhaite de voir le Cardinal de Retz pour ſavoir de ſes nouvelles, & du traittement qu'on lui faiſoit, le Cardinal Mazarin le lui permit, & le fit accompagner par le Sieur de Lionne Neveu de Servien, pour obſerver ce qui ſe paſſeroit, & s'il parleroit de ſa demiſſion, conformement aux diſcours qu'il tenoit à Pradelle. Mais il tint tout un autre language, ayant recité d'un ton ferme & d'u air aſſure en leur preſence un diſcours qui lui avoit été donné & envoyé quelques jours auparavant par Caumartin, dont la concluſion étoit qu'il refuſoit ſa liberté, ſi elle ne ſe pouvoit obtenir que par ſa demiſſion. Ce refus donna beaucoup de reputation au Cardinal de Retz qui fut fort loué de ſa fermeté apparente: mais cette belle reſolution ne venant pas de lui, elle ne dura pas long-tems, & il ne put s'empêcher quelque tems apres de s'ouvrir plus naturellement à Duflos d'Avanton, jeune Officier des Gardes du corps, à qui la Cour avoit depuis peu confié la garde de ſa perſonne, & de lui laiſſer connoître la diſpoſition où il étoit de donner ſa démiſſion, pourveu qu'on lui laiſſât les moyens de ſauver ſon honneur dans le monde, & la liberté d'en conferer auec Caumartin, ou avec le premier Preſident de Bellievre, auquel il vouloit avant toutes choſes faire aprouver ſa reſolution. Ces propos furent même dans la ſuite repetés ſi ſouvent, & d'une maniere ſi forte, que d'Aventon vit fort bien qu'il ſeroit aiſé de pouſ-

ſer plus avant, & d'obtenir ſa démiſſion, même ſans ſauver les apparences. Mais ce nouveau confident en uſa en honnête homme, & ſans abuſer de la confiance que le Cardinal de Retz avoit en lui. Il ſe contenta de faire entendre au Comte de Noailles Capitaine des Gardes la diſpoſition où étoit ſon priſonnier de traiter ſerieuſement de ſa demiſſion avec la Cour; ce que D'Avanton fit peut-être autant par prudence que par honnêteté, pour ne ſe pas expoſer à être deſavoué du Cardinal qui l'en menaçoit tous les jours, s'il paſſoit les bornes de ſa commiſſion, & pour s'aſſurer par ſa diſcretion la negociation de cette importante affaire. Il craignoit que le Cardinal ne ſe remit entre les mains de Pradelle, avec lequel il gardoit toujours quelques meſures, quoi qu'il ne le fit que pour l'amuſer. Ce qui attira à D'Avanton la confiance du Cardinal de Retz fut ſa complaiſance & la maniere honnête dont il en uſoit avec lui, dans tout ce qui ne regardoit point le ſervice eſſentiel de ſa charge, & que d'ailleurs cet Officier, avec un peu d'étude, & un eſprit plus orné que ne l'ont ordinairement les gens de ſa profeſſion, lui aidoit à paſſer avec quelque douceur des heures qui ſemblent toujours bien longues & ennuyantes à un priſonnier.

Cependant il y avoit encore des jours, où le Cardinal de Retz paroiſſoit fort irreſolu, & avoit oublié toutes les paroles qu'il avoit données. Cette maniére bizarre embaraſſa fort l'entremeteur dans les commencemens; mais quand il eut mieux connu ſon eſprit extremement leger, & qu'il eut penetré le deſir extrême qu'il avoit de ſe voir en liberté, il ſe fit bien-tôt à ce manege de variations continuelles, qui durerent depuis le 15. Janvier 1652. juſqu'à la mort de l'Archevéque de Paris qui arriva le 21. Mars de la même année.

Cet évenement changea un peu la face des affaires, Caumartin ayant eu l'adresse, dès que ce Prelat eut les yeux fermés, de faire prendre possession de l'Archevêché de Paris au nom du Cardinal de Retz sur une procuration signée de lui dans le Chateau de Vincennes; quoi qu'elle parut avoir été passée avant la détention. Cette procuration portoit en substance, que le Cardinal ayant le dessein d'aller à Roüan, donnoit charge au Sieur de Labour son aumônier de prendre pour lui possession de l'Archevêché, en cas de la mort de Mr. son Oncle. Elle avoit été dressée par les Sieurs Roger Notaire Apostolique, & de Paris Docteur de Sorbonne. Le Chapitre ayant été averti s'assembla dès 7. heures du matin, trois heures après la mort de l'Archevêque, & les mesures furent si bien prises, que le Doyen, qui avoit été jusques là toujours assés contraire au Cardinal de Retz, lui fut tout à fait favorable en cette occasion, disant qu'il ne falloit pas douter que le Cardinal de Retz ne fut leur veritable Archevêque, quoi qu'il n'eut pas preté le serment de fidelité, formalité seculiére à laquelle l'Eglise ne s'arrétoit pas. Ainsi la chose ayant été mise en deliberation, le Chapitre arrêta tout d'une voix, que sur le Champ le Sieur de Labour son Procureur qui étoit à la porte seroit introduit, & mis en possession avec toutes les ceremonies & solemnités requises, ce qui fut executé. Après cela le Chapitre envoya des Deputez à Mr. le Chancelier, pour le prier de leur menager une audiance du Roi, afin de suplier S. M. de vouloir mettre en liberté le Cardinal de Retz leur Archevêque, pour faire les fonctions de sa charge dans la Semaine Sainte qui aprochoit. Tout cela se fit sans qu'il parut personne du côté de la Cour pour s'y opposer, jusques vers les 10. heures du matin, que le Sieur Tellier alla de la part du Roi

chez

chez le Doyen, pour faire aſſembler le Chapitre & l'obliger de prendre le Gouvernement Spirituel de l'Archevêché, comme vacant en Regale, parce que le Cardinal de Retz n'avoit pas fait le ſerment de fidelité; mais l'affaire étoit déja conſommée. Il fut obligé de s'en retourner ſans rien faire. Le ſoir du même jour le Chapitre alla au Louvre, pour faire leurs remontrances, & ſupplications à S. M. mais le Chancelier, ſans leur donner le tems de parler, leur dit d'abord, qu'ils avoient été bien vîte, qu'ils avoient fait tort aux droits du Roi, que S. M. ne reconnoiſſoit point le Cardinal de Rétz pour Archevêque de Paris, qu'elle leur enjoignoit de nommer un grand Vicaire pour le Gouvernement Spirituel de l'Archevêché, laiſſant au Roi le ſoin de nommer des œconomes pour le Temporel; après quoi le Chancelier mit entre les mains du Doyen un Arrêt du Conſeil qui portoit tout ce qui vient d'être dit. Le Doyen ayant voulu prendre la parole, la Reine fit ſigne au Roi de s'en tenir là, & le Chapitre fut obligé de ſe retirer.

Ce procedé ſurprit tout le monde. On l'imputa à l'aigreur, & à la fierté de la Reine. Pluſieurs murmuroient hautement, diſant que c'étoit mettre la main à l'encenſoir, & que cette maniere d'agir reſſembloit fort à celle de Henry VIII. Roi d'Angleterre. L'Arrêt du Conſeil ayant été raporté trois jours après au Chapitre, on n'y eut point d'égard, & il fut reſolu de s'en tenir à ce qui avoit été arrêté, & de reconnoître les Sieurs Chevalier & l'Avocat, pour grands Vicaires, ſur les Lettres qu'ils preſenterent ſignées du Cardinal de Retz, qui avoient été fabriquées par les Autheurs de la Procuration. De ſorte que ces deux Eccleſiaſtiques commencerent à gouverner le Dioceſe, en ordonnant des prieres publiques avec l'expoſition du St.

Sa-

Sacrement par toutes les Eglises de Paris quatre à la fois, pour demander à Dieu la liberté de leur Archevêque. Ces prieres furent commencées par le Chapitre Notre Dame : les Curés de la Ville entrerent dans le même esprit, se soumirent aux grands Vicaires, & laisserent entendre qu'ils obeiroient en toutes choses jusqu'à fermer les Eglises, en cas qu'on en vint à l'interdit. Cela seroit certainement arrivé, toutes les mesures ayant été prises pour cela, si le Cardinal de Retz eut tenu bon. Le peuple qui ne s'étoit point d'abord émeu de sa prison commençoit à murmurer, & à prendre feu sur la Religion & les amis de Mr. le Prince faisoient ce qu'ils pouvoient pour l'animer. Le Nonce avoit aussi promis d'appuyer fortement le Chapitre, les grands Vicaires, & les Curés : & le premier President de Bellievre avoit donné lieu de croire que le Parlement ne leur seroit pas contraire. Ainsi Caumartin, qui avoit menagé toute cette intrigue, ne doutoit point qu'elle ne reussit, & que le Cardinal de Retz ne fut incessamment élargi, se reposant sur les Lettres qu'il recevoit de lui tous les jours, remplies de protestations très expresses de ne donner jamais sa demission sur quoi que ce pût être. Cependant les choses qui se passoient dans son esprit, étoient bien differentes de celles qui paroissoient dans ses Lettres ; l'impatience, l'ennui, le chagrin, & pardessus tout la crainte des entreprises violentes qu'on pouvoit faire sur sa personne l'engagerent à détruire tout ce que ses amis avoient fait en sa faveur, lorsqu'on y pensoit le moins.

A bien examiner les choses il est difficile de le condamner entierement, quoiqu'il ne fut question que d'attendre peut être 7. à 8. jours davantage : car il y a bien de la difference du raisonnement d'un homme qui se voit à la discretion de son ennemi, & qui souffre depuis longtems dans

une

une priſon, à celui des gens en liberté, qui s'imaginent que rien n'eſt plus aiſé que d'attendre tranquillement les effets de leurs ſollicitations, ou des revolutions favorables. Quoiqu'il en ſoit le Cardinal Mazarin, qui avoit auſſi ſes inquietudes & ſes raiſons pour faire finir cette affaire, envoya promptement à Vincennes le Comte de Noailles Capitaine des Gardes, pour conclure la negociation du Sieur D'Avanton, ſur les avis qu'il avoit donné, que le Cardinal de Retz y étoit entierement determiné.

Ce Comte s'y rendit de grand matin & fut introduit dans la Chambre du Cardinal qui étoit encore au lit. Il commença par lui faire un grand Sermon ſur l'Authorité du Roi, ſur l'Obéiſſance abſolue qui lui étoit duë, & ſur les diſgraces auxquelle s'expoſeroient ceux qui pretendroient s'en diſpenſer. Ce diſcours ne fut pas bien receu du Cardinal, & quoi qu'il fut effectivement reſolu à ſe ſoumettre aux volontés de la Cour, il rejetta cependant fort loin les premieres propoſitions du Comte, & ſe tint fortement ſur la negative. Ainſi cette premiere conference ſe paſſa toute entiere en conteſtations extremement vives de part & d'autre, quoi qu'elle eut duré bien deux heures. D'Avanton s'étant enſuite aproché du Comte de Noailles, pendant qu'il mangeoit un morceau, & qu'il ſe chauffoit auprès du feu, l'avertit qu'il n'obtiendroit rien du Cardinal par hauteur, & en le contrariant, mais que s'il vouloit ſe radoucir un peu, & lui accorder la liberté qu'il avoit toujours demandée de conferer avec un de ſes amis, il en obtiendroit tout ce qu'il voudroit. Alors le Comte changea de ton, & ayant donné les mains à cette conference, ils rentrerent en matiere, & ſe trouverent bien-tôt d'acord, le Cardinal de Retz ayant promis poſitivement de donner ſa demiſſion ſous

certaines conditions. Il y eut pourtant une petite difficulté sur ce que le Comte de Noailles demandoit une reponse par écrit qui exprimât ce dont ils étoient demeurés d'acord, mais le Cardinal n'en voulut rien faire, disant qu'ils devoient se contenter de sa parole jusqu'à l'exécution, que s'il vouloit absolument une reponce par écrit; il lui en donneroit une semblable à celle qu'il avoit donné au Nonce, c'est-à-dire un refus absolu: parce qu'autrement il se ruineroit d'honneur auprès de ses amis, & que d'ailleurs il ne vouloit point s'exposer au hazard des avantages que le Cardinal Mazarin pourroit en tirer contre lui, sans être assuré de la recompense qu'on lui promettoit pour son Archevêché. Enfin le Comte de Noailles fut obligé de se contenter de la parole du Cardinal, & d'une reponce par écrit, pour l'exposer au public: dans laquelle le Cardinal de Retz, après des protestations de son obéïssance, remercioit le Roi de la bonté qu'il avoit de penser à sa liberté, mais il declaroit ne pouvoir l'accepter aux conditions qui lui étoient proposées de renoncer à l'Archevêché de Paris, en prenant plusieurs benefices d'un revenu Equivalent; persuadé qu'elles étoient contraires à sa conscience, à son honneur, & à ce qu'il devoit à l'Eglise.

Ainsi le Comte de Noailles sortit de Vincennes fort satisfait de sa negociation, après avoir fait bien des amitiés, & des caresses à Davanton, & l'avoir assuré de bonne sorte de la reconnoissance du Cardinal Mazarin, qui étoit interessé plus que personne dans cette affaire. Il avoit ses raisons pour lui parler de la sorte, car étant creature du Cardinal Mazarin, & des plus devoués, il étoit de son interêt de ne rien negliger pour terminer cette affaire à son avantage, & suivant ses desirs. La fortune du Comte dépendoit absolument de celle du

Cardinal. Auſſi n'oublia-t'il rien pour tâcher de découvrir à fond les veritables diſpoſitions du Cardinal de Retz, & il emmena exprès Davanton hors de Vincennes. pour le queſtioner ſur ce ſujet plus librement. Mais cet Officier, ſoit par honneur, ſoit par diſcretion, & pour mieux aſſurer le ſuccès de l'affaire, ne jugea pas à propos d'en éclaircir davantage le Comte de Noailles, lequel ayant fort bien remarqué la confiance que le Cardinal de Retz avoit en lui, ne pût s'empêcher de lui reprocher obligeamment, & en redoublant ſes careſſes, qu'il voyoit bien qu'il ne lui diſoit pas tout ce qu'il ſavoit. Cela étoit plus vrai qu'il ne penſoit, car ſi Davanton avoit voulu trahir le ſecret & la fidelitê qu'il avoit promiſe au Cardinal de Retz, il eſt certain que la Cour auroit obtenu ſa demiſſion beaucoup plus aiſement, & peut-être ſans aucune condition.

Caumartin, & autres amis du Cardinal de Retz ne ſeurent rien du ſecret de cette conference, & ils s'en tinrent comme les autres à la reponce par écrit, qui fut renduë publique le jour même; le priſonnier s'étant contenté de leur faire ſavoir qu'il avoit demandé encore une fois la liberté de parler à un de ſes amis, pour déliberer avec lui de l'état de ſes affaires, & qu'il eſperoit qu'enfin on la lui accorderoit. On a déja dit que la raiſon qui l'obligeoit d'inſiſter ſur cette entreveuë étoit pour couvrir ſon honneur, & pour faire croire au monde, qu'on lui avoit conſeillé de donner ſa demiſſion; jugeant que s'il ne pouvoit pas faire entrer ſon ami dans ſon ſentiment il n'oſeroit au moins s'y oppoſer directement, ni laiſſer entendre à la Cour qu'il l'en auroit détourné.

Quoi qu'il en ſoit, Caumartin, qui jugeoit de ſa reſolution par ſes Lettres, continua de preſſer les meſures qu'il avoit priſes avec le Clergé, pour la ſi-

liberté du Cardinal deRetz, & ayant ſeu que le premier Preſident de Bellievre avoit été nommé par la Cour pour cette conference, il l'alla voir, pour le prier de fortifier le Cardinal de Retz dans la reſolution, où il le croyoit de ne point donner ſa demiſſion. Mais il fut bien étonné d'apprendre de lui tout le miſtere, & le ſuccès de la negociation de Davanton, dont le Cardinal Mazarin avoit informé le premier Preſident, pour bien faire connoître les diſpoſitions où il trouveroit le Cardinal de Retz, avec ordre de lui dire, qu'auſſitôt qu'il auroit donné ſa demiſſion, il pouvoit être aſſuré qu'on le mettroit entre les mains du Marechal de la Meilleraye qui le meneroit au Chateau de Nantes, où il le regarderoit comme ſon ami, juſqu'à-ce que ſa démiſſion eut été acceptée en Cour de Rome. Cependant cela ne deſabuſa point Caumartin. Prevenu par les proteſtations continuelles du Cardinal de Retz, de refuſer toute ſorte de conditions, il tacha de perſuader au premier Preſident, que le Cardinal n'avoit feint d'écouter Davanton que pour amuſer la Cour, & ſe faciliter le moyen de conferer avec un de ſes amis, pour l'inſtruire de ſes veritables intentions, & convenir enſemble des meſures qu'il faloit prendre.

Le premier Preſident perſuadé par les raiſons de Caumartin, & par la lecture de pluſieurs Lettres, toutes recentes du Cardinal de Retz, alla donc à Vincennes, dans l'eſperance de le fortifier, & dans le deſſein de le confirmer dans ſon refus. Cependant, ſuivant les ordres de la Cour, il mena deux Notaires avec lui, pour recevoir la démiſſion du Cardinal en cas de beſoin. Mais avant que de voir le Cardinal, il voulut entretenir Davanton: il lui repreſenta les trois dernieres Lettres qu'il avoit écrites à la Cour, par leſquelles il preſſoit extremement ſur l'envoi d'un des amis du Cardinal de Retz,

pour consommer l'affaire qu'il assuroit comme indubitable. Il le questionna de 24. manieres differentes sur le fondement qu'il pouvoit avoir de donner des affirmations si positives. Il lui déclara nettement qu'il n'en pouvoit rien croire, & qu'il y avoit bien plus d'apparence qu'un jeune homme comme lui s'étoit laissé jouer par le Cardinal de Retz accoutumé aux intrigues, & aux deguisemens. Mais cet Officier ayant persisté à soutenir qu'il n'avoit rien écrit dont il ne fut bien assuré, & qu'il en alloit éprouver la verité, ils passerent dans l'appartement du Cardinal : le President raillant toujours D'Avanton, & lui marquant par ses gestes & ses paroles qu'il n'en croyoit rien. Cependant à peine furent ils entrés en matiére, qu'il vit que D'Avanton avoit raison, ayant trouvé le Cardinal encore plus determiné à la démission que Davanton ne lui avoit dit, & que si la Cour avoit voulu exiger de lui d'autres conditions, il s'y feroit soumis sans beaucoup de peine. Ainsi leurs conventions particulieres, & secrettes ne furent pas longues, & il ne fut plus question que de reduire en forme les articles dont ils étoient convenus : savoir 1. Qu'on dresseroit deux expeditions de la démission du Cardinal de Retz, dont l'une demeureroit entre les mains du premier President, & l'autre feroit envoyée en Cour pour être agréée du Pape, moyennant la recompence dont ils étoient convenus. 2. Que cependant le Cardinal de Retz seroit remis entre les mains de Mr. de la Meilleraye son allié, qui le conduiroit au Chateau de Nantes, où il demeureroit, en attendant des nouvelles de Rome, avec la liberté d'y recevoir des visites de ses amis 3. Que le Marechal de la Meilleraye s'obligeroit en parole d'honneur & par écrit, de ne point souffrir, & sous aucun pretexte, qu'il fut transferé ailleurs, & de le mettre en pleine liberté,

té, auſſitôt que la demiſſion ſeroit admiſe en Cour de Rome, ſans attendre de nouveaux ordres du Roi.

Après cela le premier Preſident envoya chercher les deux Notaires qui étoient demeurés cachés dans un Caroſſe à la Porte du Chateau, mais Pradelle enragé de voir finir cette affaire à ſa barbe & ſans lui fit d'abord grande difficulté de laiſſer entrer le premier Preſident avec tous ceux qu'il voudroit. L'ordre, diſoit-il, ne portoit point qu'on laiſſeroit entrer perſonne après lui. Mais enfin le premier Preſident lui ayant fait comprendre l'importance de l'affaire, & à quoi il s'engageoit, s'il en empechoit la concluſion par ſon chagrin, il laiſſa entrer le Caroſſe avec les deux Notaires qui furent conduits par Davanton dans la Chambre du Cardinal de Retz, où ils dreſſerent deux minuttes de ſa démiſſion qu'il ſigna, & qui furent remiſes entre les mains du premier Preſident comme dépoſitaire & garant des promeſſes reſpectives de part & d'autre.

L'affaire finie, le Preſident alla en diligence porter cette nouvelle à la Cour, où elle fut reçûe avec une grande joye, même par pluſieurs des amis du Cardinal de Retz. Mais ils y en eut d'autres qui en furent fort fachés, particulierement Caumartin à qui le premier Preſident dit pour le conſoler, qu'il étoit la dupe du Cardinal de Retz; qu'il lui avoit jetté de lui même ſa démiſſion à la tête, ſans attendre qu'il lui en parlât, bien loin d'être dans les diſpoſitions qu'il lui avoit marquées.

Le Chapitre & les Curés, qui s'étoient donné bien des mouvemens inutiles en faveur du Cardinal, furent auſſi extremement étonnés de ſa démiſſion, & cela leur fit rabattre beaucoup de la bonne opinion qu'ils avoient eue juſques là de ſa conſtance & de ſa fermeté. Enfin cette action

lui fit un très grand tort dans la ſuite des affaires. Le Pere de Gondy fut celui de tous qui en fut le plus touché, ayant repondu à ceux qui lui annoncerent cette nouvelle, comme devant lui être agreable, à cauſe de la liberté du Cardinal ſon fils, qu'il auroit bien mieux aimé l'embraſſer mort dans ſa priſon, que vivant en liberté à ces conditions; ſans pouvoir rien ajouter autre choſe à cauſe des larmes qu'il repandoit en abondance.

La Ducheſſe de Leſdiguieres elle même, qui avoit fait ſon poſſible pour mettre les choſes au point où elles étoient, n'en fut pourtant pas contente, parce qu'elles ne s'étoient pas faites par ſon moyen, ni par celui de Servien & de Pradelle, qui étoient la même choſe. Tous ces gens là s'étant imaginés devoir tirer de grands avantages de la Cour par cette negociation, qui ſe termina pourtant ſans eux, & dont ils n'aprirent la nouvelle que par le bruit general.

Il n'y eut donc, à dire le vrai, que le Duc & la Ducheſſe de Retz, les Ducs de Briſſac, & de Noirmoutier, le Marquis de Laigues, & la Ducheſſe de Chevreuſe qui furent bien aiſes de voir la fin de cette affaire dont ils ne cherchoient qu'à ſe débaraſſer, afin de couvrir la honte de n'avoir rien voulu faire pour leur frere, leur parent, & leur ami. Mais celui de tous qui fut le plus content fut le Cardinal de Retz lui-même, qui, ſans s'embaraſſer de ce qu'on pouroit dire des autres, n'avoit cherché qu'à ſe mettre en liberté, & à ſe delivrer des aprehenſions continuelles où il avoit été dans ſa priſon. Veritablement il eſt aſſés difficile d'en porter un jugement certain, & de dire s'il fit bien ou mal, veu les facheuſes diſpoſitions de la Reine & du Cardinal Mazarin à ſon égard, & les deſſeins qu'il ſavoit qu'on avoit formé contre ſa perſonne; mais de quelque maniere qu'on en

juge, il faut convenir qu'il n'étoit ni necessaire, ni même honnête, ayant le dessein qu'il avoit, d'amuser, comme il fit jusqu'à la fin, Caumartin & ses amis.

Quoi qu'il en soit, le Cardinal Mazarin étant parvenu à ses fins ne laissa pas trainer cette affaire. Il fit aussi-tôt expedier les ordres pour la translation du Cardinal de Retz au Chateau de Nantes, le Marechal de la Meilleraye l'étant allé prendre à Vincennes conjointement avec le Marquis de Villequier qui l'avoit arrêté: suivant l'usage qui veut que le prisonnier reçoive sa liberté de celui qui la lui a ôtée. Après cela ils lui donnerent de parolle & par écrit toutes les assurances specifiées ci-dessus. Il le fit sortir du Chateau d'entre les mains de Davanton, qui le conduisit à Nantes avec une escorte de 300. Chevaux de differentes Brigades des Gardes de la Reine, des gens d'armes, & Chevaux legers, & des Gardes du Cardinal Mazarin, & un détachement de 150. Mousquetaires tirés de deux Compagnies du Regiment des Gardes que Pradelle commandoit à Vincennes. Cette sortie du Cardinal de Retz se fit le 30. Mars 1654. On peut dire qu'une escorte si nombreuse n'avoit pas trop l'air de liberté, & ressembloit assés à un changement de prison. Aussi quand le Cardinal de Retz en fut averti par Davanton la veille de son départ, il en fut si effrayé, qu'il ne pût retenir ses larmes, disant qu'on lui avoit manqué de parolle, qu'on lui avoit promis de le mettre entre les mains de M. de la Meilleraye, comme entre les mains de son ami, qui avoit bien voulu repondre de sa personne; que s'il avoit crû devoir être traitté de cette maniere, il n'auroit jamais donné sa démission, avec plusieurs autres propos de cette nature, qui marquoient assés le trouble de son esprit dont le Sieur Davanton eut bien de la peine à le remetre,

en lui faiſant entendre que la Cour étoit obligée de prendre ſes précautions dans la crainte que les Ducs de Retz & de Briſſac n'entrepriſſent de l'enlever ſur ſa route. Mais ce n'étoit là qu'un pretexte, car il eſt bien certain que ces Meſſieurs n'en avoient pas la moindre penſée, & qu'on leur faiſoit beaucoup plus d'honneur qu'ils ne meritoient, d'avoir ſi bonne opinion d'eux.

Le changement d'état du Cardinal de Retz avoit été annoncé & prevû quelque tems auparavant par Goiſet Avocat, qui avoit comme predit auſſi l'evaſion du Duc de Beaufort. Ecrivant à un des amis du Cardinal, il lui diſoit de ſe conſoler, de prendre patience, que la priſon du Card. ne ſeroit pas longue, qu'il y auroit pluſieurs negociations pour ſa liberté, dont il reſſentiroit les premiers effets au mois de Mars 1654. Mais qu'elle ne ſeroit pleine que vers le 15. Octobre de la même année, ce qui fut confirmé par les évenemens. L'Etat où il ſe trouva dans le Chateau de Nantes n'étoit en effet qu'une ombre de liberté. Car quoique Mr. de la Meilleraye le traittât avec toute la douceur, & toute l'honnêteté poſſibles, il ne laiſſoit pas de le faire garder auſſi ſoigneuſement qu'il l'avoit été dans le Chateau de Vincennes.

Le Cardinal de Retz étoit logé au ſecond étage dans une Chambre où il couchoit avec quatre Soldats qui paſſoient toutes les nuits à la porte de ſa Chambre, & une Sentinelle dans la Cour ſous les fenêtres. Il eſt vrai que pendant le jour il avoit la liberté de ſe promener dans le Chateau, & dans une allée en terraſſe qui avoit veüe ſur la riviere, ſur la motte St. Pierre, & ſur le faubourg: mais il n'y alloit jamais qu'il n'y fut ſuivi de deux Gardes qui avoient ordre de l'obſerver, ſans parler de deux Sentinelles qui étoient toujours au bout de cette allée éloignés l'un de l'autre environ

60,

60. pas. Ainsi le Marechal ne negligeoit rien pour s'assurer de sa personne, dont il avoit repondu à la Cour: mais il faut avouër aussi qu'à cela près il lui faisoit tout le bon traitement qu'il pouvoit desirer. Outre la bonne chere qui étoit parfaite, il avoit soin de faire venir au Chateau toutes les meilleures compagnies d'hommes, & de femmes de la Ville & de la Province. Il lui donnoit souvent la Comedie, il donnoit à jouer tous les jours, & jouoit lui-même un fort gros jeu. Il laissoit une entiere liberté au Cardinal de Retz de voîr tous ses amis, & tous ses Domestiques, jusqu'à ce qu'il se retirât dans sa chambre vers les onze heures du soir. Enfin il n'y a rien dont on puisse s'aviser pour divertir un ami dans un état de cette nature que le Marechal ne fit en honnête homme, & en grand Seigneur, avec une galanterie & une complaisance parfaite. Cette maniere d'agir consoloit fort le Cardinal de Retz. Dès le lendemain de son arrivée il fut visité par les Ducs de Retz, & de Brissac qui firent à D'Avanton toutes les caresses & toutes les amitiés possibles en presence de Pradelle qu'ils avoient dessein de mortifier, parce que le Cardinal n'étoit pas content de lui. Caumartin s'y rendit aussi peu de tems après, mais Joly qui étoit à Machecoul n'eut pas la liberté d'y aller sitôt, le Cardinal de Retz lui ayant fait dire de ne se point presser, & qu'il faloit prendre sur son chapitre des mesures plus particulieres avec le Marechal de la Melleraye, à cause des affaires passées, dans lesquelles on savoit qu'il avoit eu plus de part que personne. La verité est que le Cardinal dans le commencement eut de la peine à se resoudre à voir Joly, se souvenant bien de ce qu'il lui avoit dit avant sa prison, pour lui faire éviter cette disgrace. Il apprehendoit qu'il ne lui reprochât cela aussi bien que l'acte de sa démission. D'ailleurs

les Ducs de Retz & de Briſſac ne preſſoient pas cette entreveüe, ſachant bien que Joly ne manqueroit point d'informer le Cardinal de tout ce qui s'étoit paſſé pendant ſa priſon. C'eſt pourquoi il y a bien de l'apparence que Joly ne l'auroit pas veu ſitôt, ſans les inſtances de Caumartin qui le ſollicitoit à tout moment de l'appeller auprès de lui. Joly n'alla donc à Nantes que trois Semaines après l'arrivée du Cardinal de Retz. Il fut fort bien reçu de Mr. de la Meilleraye qui lui fit aſſés connoitre qu'il n'avoit pas tenu à lui qu'il n'y fut allé plutôt. Après cela le Cardinal de Retz reprit bientôt en lui la même confiance qu'il avoit euë auparavant, & lui remit entre les mains tous les chiffres & toutes les affaires qu'il avoit à Rome, à Paris & ailleurs, avec de nouvelles marques de conſideration & d'amitié plus fortes que jamais. Auſſi Joly ſe donna-t'il bien garde de lui rien dire de ce qu'il jugeoit lui pouvoir faire de la peine. S'il arrivoit qu'on vint à parler de ſa priſon, il ſe contentoit de dire que l'interêt de ſes amis en avoit été cauſe, & que cependant ils n'avoient voulu rien faire pour lui, quoiqu'il ſe fut ſacrifié pour eux. Sur l'article de la démiſſion il diſoit que le Cardinal n'avoit peut être pas mal fait de la donner, pour ſe tirer du lieu & du peril où il étoit; mais qu'après cela il ſe perſuadoit, ajouta-t'il, que ce que la Cour avoit fait en cette occaſion n'étoit que par neceſſité, pour éviter la premiere chaleur du Chapitre & du Clergé, & qu'enfin le Cardinal Mazarin ne manqueroit pas de le tirer un jour des mains du Marechal de la Meilleraye, pour le mettre dans une priſon plus obſervée que la premiere. Caumartin ſe conduiſit à peu près de la même maniere, ſans lui rien reprocher qu'aſſez foiblement, s'attachant particulierement à lui faire apprehender ce que la Cour pouvoit encore entre-

pren-

prendre contre lui. Cela fit tant d'impreſſion ſur l'eſprit du Cardinal de Retz, qu'il convint avec eux des moyens de ſe ſauver du Château de Nantes, quand ils jugeroient qu'il en ſeroit tems, & ſi la Cour entreprenoit de le transferer ailleurs. Dès que cette réſolution ſut priſe entre eux fort ſecretement, Joly ſe chargea de l'exécution, & des meſures qu'il falloit prendre pour ce deſſein. Caumartin prit le parti de retourner à Paris, pour y entretenir en haleine les Partiſans du Cardinal de Retz. Joly ſe chargea auſſi de ménager l'eſprit du Cardinal & de le confirmer dans ce deſſein. C'eſt pourquoi il s'attacha particulierement à cultiver les bonnes graces de Mr. de la Meilleraye qui lui étoient abſolument néceſſaires pour demeurer toûjours à Nantes, afin d'y être à portée de diſpoſer & de concerter la maniere dont on s'y prendroit. De ſon côté le Cardinal de Retz affectoit de marquer au Maréchal une confiance ſans reſerve, en lui communiquant toutes les lettres qu'il recevoit de Rome, dont Joly lui portoit les originaux aprés les avoir déchiffrez, & mis en interligne le véritable ſens: ce qu'il continua pendant un aſſez long-tems, & juſqu'à ce qu'il arriva des choſes qui ne ſe pouvoient pas montrer.

Le Maréchal fut ſi ſatisfait & ſi pénetré de cette maniere d'agir, que par un retour peut-être trop genereux, il montroit auſſi aſſés ſouvent au Cardinal de Retz les dépêches de la Cour, pour leſquelles Il lui arrivoit plus d'une fois de s'emporter contre le Cardinal Mazarin dans les termes les plus injurieux & les plus outrageans en préſence du Cardinal de Retz, & de Joly, diſant qu'il étoit plus grand frondeur qu'il n'avoit jamais été, & qu'il haïſſoit le Cardinal Mazarin cent fois plus qu'eux. Mais ils ne croyoient de cela que ce qu'il en falloit croire, ſans s'amuſer à des diſcours, qui pouvoient

voient bien partir du fond de ſon cœur, mais qui ne diſoient rien pour l'eſſentiel de ſa conduite, à cauſe de ſa dépendance de la Cour, par des raiſons d'intereſt, & de fortune.

Cependant la Cour & le Cardinal de Retz agiſſoient de concert pour faire agréer la démiſſion à la Cour de Rome. Le Sr. de Gaumont fut nommé par le Roi pour aller ſolliciter cette affaire. Gaumont ne s'étant pas preſſé, ce paquet arriva beaucoup plûtôt à Rome que lui, ſous l'envelope de l'Abbé Charrier, qui ſachant ce qu'il contenoit trouva le moyen de l'ouvrir adroitement & d'en tirer la démiſſion, après-quoi il le rendit bien fermé à Gaumont, dès qu'il fut arrivé, ſans qu'il parut avoir été ouvert. Gaumont n'y trouvant point la piece en queſtion en écrivit au premier Préſident; mais comme ce Magiſtrat, qui dans le fond étoit ami du Cardinal de Retz, ne s'en mit pas fort en peine, il ne fut point relevé: D'ailleurs le Pape s'étant déclaré hautement contre cet Acte involontaire qui s'étoit fait en priſon, il auroit été inutile de produire la démiſſion, ce qui fit qu'on ne s'embarraſſa pas de ce qu'elle étoit devenuë. Le petit tour d'adreſſe de l'Abbé Charrier ne l'empêcha pourtant pas d'agir tout de bon, & ſi S. S. eut été auſſi aiſée à perſuader que le Cardinal de Retz le ſouhaittoit, l'affaire auroit été bien-tôt concluë, & la démiſſion ſe ſeroit bien-tôt retrouvée: ce qu'avoit fait l'Abbé Charrier n'ayant été que pour ſe rendre maître de la choſe, & pour ſe faire rechercher ſelon les differentes conjonctures qui pouvoient arriver. Cependant quoi-que le Cardinal de Retz n'eut aucune part ni directement ni indirectement au refus du Pape, ſes ennemis, & ſur-tout l'Abbé Fouquet ne laiſſérent pas d'en prendre occaſion de faire entendre au Cardinal Mazarin, qu'il faiſoit agir ſous main l'Abbé Charrier pour empê-

cher

cher l'expedition de l'affaire, & qu'il n'avoit pas intention d'exécuter ce qu'il avoit promis, ajoûtant qu'il avoit des avis certains que le Cardinal cherchoit les moyens de se sauver, & qu'il le feroit, si on n'y prenoit garde. Les deux avis étoient pourtant très-faux dans ce tems-là, puisque l'Abbé Charrier sollicitoit serieusement à Rome, & que le dessein de faire sortir le Cardinal de Retz du Château n'étoit encore qu'en idée, & ne devoit s'exécuter qu'en cas que la Cour changeât de conduite à son égard. S'ils devinrent vrais dans la suite, ce fut l'Abbé Fouquet qui en fut la cause, en inspirant à la Cour & au Cardinal Mazarin des soupçons qui l'obligerent d'envoyer de nouveaux ordres pour observer le Cardinal avec plus d'exactitude. La vérité est pourtant qu'il travailloit incessamment à se sauver selon les sentimens de ses Amis, sans s'arrêter à aucune consideration. C'étoit aussi celui de S. S. qui pressoit tous les jours l'Abbé Charrier d'en écrire au Cardinal de Retz, & de l'exhorter à venir à Rome, avec promesse de faire pour lui, & contre le Cardinal Mazarin tout ce qu'il pouvoit désirer. Mais comme l'Abbé représentoit à S. S. les differentes difficultez & risques d'une entreprise de cette nature, & que cependant le retardement pouvoit obliger la Cour à transferer le Cardinal dans une prison plus seure & plus étroite : le Pape répondit qu'il n'y pouvoit que faire, que s'il étoit entre les mains des Turcs il faudroit bien qu'il prit patience, & qu'il ne pouvoit en conscience accepter la démission, qui étoit ttop contraire aux Loix de l'Eglise.

C'étoit aussi le sentiment du premier Président de Bellievre que Caumartin étoit chargé de pressentir, & quoi qu'il ne s'expliquât pas d'abord assés ouvertement, parce que Caumartin de son côté biaisoit un peu, il se faisoit cependant assés entendre,

dre, en disant que le Cardinal de Retz étoit trop habile homme pour se laisser prévenir, & que puisque Joly étoit à Nantes, il ne doutoit point qu'il ne prit son parti quand il en seroit tems: mais il alla plus avant dans la suite, car il dit nettement que le meilleur parti pour le Cardinal de Retz étoit de venir droit à Paris au sortir de Nantes, de revoquer sa démission, de prendre possession en personne, & de faire le serment de fidellité au Parlement; à quoi il promettoit d'aider de tout son pouvoit, répondant presque de l'évenement. Caumartin s'étoit aussi assuré du premier Président de la Chambre des Comptes pour le serment de fidellité,

Enfin il n'y avoit plus aucun des amis du Cardinal de Retz qui ne lui conseillât de se sauver, même le Duc de Brissac, l'Abbé Charrier, & les autres, qui avoient le plus été pour sa démission, & cela parce qu'ils n'étoient pas contens de la maniere dont elle avoit été donnée, & qu'ils jugeoient bien que si elle étoit admise, le Cardinal de Retz demeureroit sans aucune consideration & ne pourroit plus rien faire pour eux: au lieu que s'il se sauvoit du Château de Nantes, on pourroit renouër de nouvelles négociations avec la Cour où les entremeteurs pourroient mieux trouver leur compte.

Cependant le Cardinal de Retz résista jusqu'à l'extremité aux sentimens de ses amis les plus intimes; & quoi qu'il reçut tous les jours de nouveaux avis des mauvaises intentions du Cardinal Mazarin & des sollicitations continuelles de l'Abbé Fouquet pour le faire transferer à Brest; il eut bien de la peine à se résoudre, s'imaginant que les chagrins de la Cour à son égard ne venoient que du refus de Rome, & de l'opinion qu'on y avoit qu'il ne faisoit pas tout ce qu'il pouvoit, pour faire admettre

ſa démiſſion, Il étoit d'ailleurs entretenu dans cette penſée par le Maréchal dé la Meilleraye, qui lui conſeilla, pour effacer tous les ſoupçons, d'ecrire une nouvelle Lettre au Pape en termes trés-preſſants, pour le prier d'accepter ſa démiſſion, & de l'envoyer au premier Préſident par Malcler ſon Ecuyer qui pouvoit aller juſqu'à Rome, ſi la Cour le jugeoit à propos, avec des ordres très poſitifs pour l'Abbé Charrier, ce qui ſut exécuté.

Néanmoins le Cardinal de Retz ne laiſſa pas dès ce tems-là d'entrer dans quelque ſorte de défiance un peu plus vive, qui l'obligea de changer de conduite avec le Maréchal. On ne lui laiſſoit plus voir les dépêches de Rome qu'avec un déchiffrement ſuppoſé, que Joly prenoit ſoin de compoſer de maniere à ne lui laiſſer aucun Ombrage, & à l'entretenir dans l'opinion où il étoit, qu'on travailloit ſerieuſement pour faire agréer la démiſſion; le Cardinal n'ayant pas jugé à propos de lui laiſſer connoitre que le Pape l'exhcrtoit à chercher les moyens de ſe ſauver.

Cependant la nouvelle démarche du Cardinal de Retz du côté de Rome n'empêcha pas l'Abbé Fouquet de continuer les avis qu'il donnoit inceſſamment à la Cour du deſſein que le Cardinal avoit de ſe ſauver, & voyant que ſes lettres ne faiſoient pas aſſez d'impreſſion ſur l'eſprit du Roi & du Cardinal Mazarin qui étoient alors en Campagne occupés d'autres ſoins, il réſolut de les aller trouver exprès, pour ſolliciter lui même & faire expedier les ordres néceſſaires pour le faire transferer à Breſt. Le premier Préſident ayant ſçû cela en avertit Caumartin, & celui-ci le Cardinal de Retz, lequel ayant ſçeu que le Maréchal de la Meilleraye avoit reçeu dans le même tems des ordres plus preſſants de le reſſerrer plus étroitement, commença d'écouter tout de bon ceux qui lui conſeilloient de penſer à ſe

tirer

tirer de la captivité. Mais comme il n'en vouloit venir là que dans la derniere extremité, il résolut avant toutes choses de faire sonder le Maréchal pour sçavoir ce qu'il feroit s'il arrivoit que la Cour envoyât des ordres pour le transferer à Brest, ou que le Roi vint exprès à Nantes, comme on en faisoit courir le bruit.

Il jetta pour cela les yeux sur le Duc de Brissac, beau-frere du Maréchal, auquel il jugea qu'il étoit à propos & tems de communiquer son dessein, attendu qu'il avoit besoin de son secours pour l'exécuter. Il lui écrivit à Beaupreau, pour le prier de le venir trouver. Le Duc vint quelques jours après, & se chargea non-seulement de savoir ce qu'on pouvoit se promettre du Maréchal; mais aussi de lui fournir tous les secours qui seroient en sa disposition, pour lui aider à se sauver, & pour le conduire ensuite à Paris, ou partout ailleurs, où il voudroit se retirer. Ces offres réjouirent infiniment le Cardinal qui aimoit le Duc, & qui ne douta point de la sincerité de ses promesses; de sorte que rempli de belles esperances, il fit aussi-tôt appeller Joly, pour lui dire qu'il n'avoit qu'à prendre des mesures avec le Duc de Brissac qui étoit résolu de tout entreprendre pour lui. Joly ne fut pas si credule & ne pût s'empêcher de lui en témoigner quelque chose, ajoûtant cependant qu'il falloit se servir de lui & en tirer ce qu'on pourroit. Pour cet effet il luî proposa differens moyens de le sauver, dont le principal dépendoit absolument du Duc, parce qu'étant logé dans la Chambre sous la Garderobe du Cardinal de Retz, on avoit proposé qu'en faisant une onverture au plancher qui les separoit, le Cardinal pourroit descendre dans l'appartement du Duc & se mettre dans un des coffres de bagage fait exprès, & qu'on chargeroit à l'ordinaire sur un Mulet qu'on feroit venir de grand matin,

L'in-

L'invention plût d'abord au Duc de Briſſac qui ordonna au Sr. de la Bade ſon Ecuyer de conferer avec Joly pour la conſtruction du coffre, & pour les autres préparatifs. Il parla enſuite au Maréchal, pour ſavoir la maniere dont il en uſeroit, s'il recevoit des ordres de la Cour pour la tranſlation du Cardinal: & le Maréchal, ſans s'expliquer autrement, ſe contenta de lui dire qu'il n'étoit ni en humeur ni en état de faire la guerre au Roi, mais étant interrogé ſur le même ſujet par Me. ſa femme Sœur du Duc, & par Me. de Chaluſſe femme du Lieutenant de Roi, il leur répondit plus ouvertement, & elles dirent l'une & l'autre qu'il ne falloit pas s'y fier.

Sur cette réponſe le Cardinal & le Duc convinrent qu'il falloit diſpoſer toutes choſes pour l'execution projettée, & pour ne pas donner d'ombrage au Maréchal, le Duc, qui n'avoit pas accoûtumé de ſéjourner long-tems à Nantes, s'en retourna chez lui juſqu'à ce qu'on le mandât.

Cependant Joly qui connoiſſoit aſſez le Duc de Briſſac & qui jugea bien qu'il ne s'embarqueroit pas plus avant dans cette affaire, imagina un autre moyen plus hardi pour ſauver le Cardinal, dans lequel le Duc ne fut pas intereſſé. Ce fut de le deſcendre en plein jour avec une corde ſur une eſcarpolete du haut de la terraſſe, où il avoit la liberté de ſe promener, qui répond ſur le bord de la Riviere auprès d'un abreuvoir. Quelques-uns de ſes amis devoient s'y trouver avec des chevaux tout prêts, & le mener au travers du Fauxbourg de Richebourg à 4, ou 5. lieuës au deſſus de Nantes à un rendé-vous ſur la Loire, où ils trouveroient des bateaux prêts pour paſſer la Riviere, & de l'autre côté des Chevaux fraix pour gagner differens relais diſpoſés d'eſpace en eſpace chez des Gentilshommes, afin de ſe rendre à Paris en tou-

te diligence. Cet expedient ne fut point communiqué au Duc de Briſſac, pour ne pas diminuer les bonnes intentions qu'il faiſoit toûjours paroître. Mais Joly ne laiſſa pas de préparer ce qu'il jugea néceſſaire pour cela, & d'écrire à Paris, pour faire venir l'Abbé Rouſſeau, frere de l'Intendant du Cardinal, homme fort affectionné, puiſſant de corps & très capable de bien executer ce à quoi on vouloit l'employer.

Cet Abbé étant arrivé à Nantes fit proviſion d'une corde pour l'exécution de ce deſſein, avec un bon morceau de bois, nommé palonnier, où l'on attache les trais des chevaux de Caroſſe, pour l'attacher au bout de la corde, & ſur lequel le Cardinal devoit être aſſis, & une ſangle avec un bon ardillon pour attacher le Cardinal à la corde par le milieu du corps, de peur d'accident.

Tous les préparatifs étant preſque diſpoſés pour l'exécution des deux projets, le Cardinal de Retz, qui recevoit tous les jours de nouveaux avis des mauvaiſes intentions de la Cour, & de la néceſſité qu'il y avoit de les prévenir le plûtôt qu'il pourroit, fit prier le Duc de Briſſac de revenir tenir ſa parole: ce qu'il fit deux jours après, marquant toûjours les meilleures intentions du monde, & la Bade ſon Eſcuyer ayant remis entre les mains de Joly le coffre qu'il avoit fait faire, on y fit une ouverture pour la liberté de la reſpiration. Le coffre fut éprouvé par Joly & par Imbert, Valet de Chambre du Cardinal qui s'y mirent l'un après l'autre chacun plus d'une demi heure, après-quoi on convint d'executer l'entrepriſe le Lundi matin 3. Août 1654. Mais le Duc de Briſſac ſtipula qu'auparavant il lui fut permis d'aller à Machecoul en avertir les deux Ducs de Retz ſeulement par bienſéance, avec promeſſe de revenir le Dimanche au ſoir ſans faute, pour mettre la main à l'œuvre.

Le

Le Dimanche vint & ſe paſſa, ſans qu'on eut aucune nouvelle de lui, & il ne vint que le Lundi fort tard, s'excuſant ſur un débordement d'eaux qui avoit rompu le pont d'une petite Riviere qui eſt ſur le chemin de Machecoul à Nantes: après-quoi il déclara nettement au Cardinal de Retz, que les Ducs n'étoient point du tout d'avis qu'il entrât dans un deſſein de cette nature, étant beau-frere du Maréchal & logé chez lui ; de ſorte qu'il ſe dégagea ainſi de toutes ſes paroles & promeſſes ſi poſitives.

Le Cardinal feignant d'approuver ſes raiſons ne le preſſa pas davantage, & l'ayant quitté pour un moment, il alla informer Joly de ce changement, ſurquoi ils réſolurent à l'inſtant de tirer de lui au moins ce qu'on pourroit pour l'autre deſſein qu'il lui découvrit alors: le priant d'envoyer, dès qu'il ſeroit chez eux, ſon Ecuyer avec un Cheval pour le Cardinal de Retz, & de s'aſſurer de quelques bateaux pour paſſer la Loire au rendez-vous qui lui fut marqué, avec des Chevaux de l'autre côté de la Riviere, pour aller juſqu'à Briſſac, & de là chez le Marquis de Chateaurenaud, chez le Marquis de Valté, chez le Marquis de Foſſeuſe, où le Cardinal étoit aſſuré de trouver les équipages néceſſaires pour le mener en diligence à Paris avec ceux de ſa ſuitte. Le Duc de Briſſac accepta cette propoſition avec joye, parcequ'elle le dégageoit de la premiere, qui auroit éte non-ſeulement peu honneſte à lui, par raport au Maréchal, mais encore fort dangereuſe; puis-que ſuivant l'arrangement, il devoit demeurer le dernier dans le Château, & n'en ſortir qu'aprés ſon bagage. C'eſt pourquoi dans le fond on ne peut pas trop le blâmer de n'avoir pas voulu s'expoſer à ce riſque, mais on ne peut pas auſſi l'excuſer d'une grande legereté d'avoir promis auſſi poſitivement qu'il avoit fait &

de manquer à sa parole dans le tems de l'execution. Il falloit, avant de s'engager, examiner la chose meurement avec son conseil, & en prevoir les conséquences.

Quoi qu'il en soit, ce Duc retourna chez lui aussi-tôt, afin de donner ses ordres pour ce dont il s'étoit chargé. Cependant comme l'expedient du coffre étoit plus du gout du Cardinal que l'autre, Joly ayant sçû que la Duchesse de Retz étoit en chemin pour le venir voir, & qu'elle devoit loger dans l'Apartement du Duc de Brissac, proposa de tenter la chose par son moyen. L'ouverture plût fort au Cardinal de Retz & même à la Duchesse, qui étant brouillée avec le Duc de Brissac, fut ravie de trouver cette occasion de lui faire une affront sensible, en marquant plus d'assurance & plus de generosité que lui, ajoûtant que s'il avoit bien insisté auprès de Mr. de Retz, ils se seroient apparemment désistés de leurs oppositions, & qu'elle ne doutoit pas qu'en envoyant Joly à Machecoul, il n'obtint leur consentement. Ces assurances réiterées plusieurs fois avec chaleur, & accompagnées des anciennes marques de tendresse engagerent le Cardinal de Retz à envoyer Joly à Machecoul, malgré les raisons qu'il lui représenta du peu d'apparence du succés, & du danger qu'il y avoit de donner de l'ombrage au Maréchal, qui ne manqueroit pas d'en prendre de ce voyage. Pour lever cet obstacle, ils convinrent de lui faire entendre que la Duchesse étoit mal avec son Mari, que c'étoit là le sujet de son voyage à Nantes, & que le Cardinal voulant la racommoder envoyoit Joly à Machecoul, parce que le Duc avoit beaucoup de confiance en lui. Tout cela fut dit au Maréchal par le Cardinal lui même, qui le pria en même tems de ne vouloir pas reveler ce secret de famille, & de dire à ceux qui paroitroient curieux

sur

ſur le voyage de Joly, qu'il n'étoit fondé que ſur la nouvelle qu'il avoit reçûe de la vacance d'un Prieuré de 6000. livres de Rente à la nomination du Duc de Retz. Le Maréchal donna dans le paneau tout au travers, plaignant le malheur de la Ducheſſe pour laquelle il avoit eu autrefois quelques ſentimens, mais cela ne ſervit de rien. Joly trouva les deux Ducs de Retz ſi éloignez, & ſi prevenus contre cette affaire, qu'il n'en pût rien obtenir que des ordres très preſſans pour la Ducheſſe de revenir inceſſamment, menaçant Joly de le rendre reſponſable des Evenemens; de ſorte qu'il fut obligé de retourner ſans rien faire.

Pendant ſon abſence la Ducheſſe avoit propoſé au Cardinal de le ſauver dans ſon Caroſſe avec les habits d'une de ſes Demoiſelles qui ſortoient toûjours maſquées auſſi-bien qu'elle, ſans qu'on les examinât jamais à la porte du Chateau: mais comme ce n'etoit que ſous la même condition du conſentement de ſon Pere & de ſon Mari, elle fut déchargée de ces nouveaux engagemens par le retour de Joly, qui la fit partir auſſi-tôt pour tirer les deux Ducs d'inquietude; le Cardinal ayant dit au Maréchal, que le voyage de Joly avoit réüſſi, & qu'il avoit raccommodé toutes choſes.

Cependant la Bade, Ecuyer du Duc de Briſſac, étant arrivé à Nantes le même jour, deux heures après le départ de la Ducheſſe, avec un cheval pour le Cardinal, il en envoya donner avis à Joly, qui l'alla trouver auſſi-tôt dans une maiſon du Fauxbourg de Richebourg, & qui lui apprit que le Duc de Briſſac & le Chevalier de Sevigny ne manqueroient pas de ſe trouver à 6. heures du ſoir au rendez-vous ſur la Riviere à 4. lieuës de Nantes, dont le Cardinal ayant été averti, il réſolut de ſe ſauver ſur les 5. heures du ſoir qui étoit le tems, où il avoit coutume de ſe promener ſur la terraſſe. De

ſorte que toutes choſes ayant été diſpoſées pour cela, l'Abbé Rouſſeau qui s'étoit chargé de le deſcendre ſe rendit au Chateau avec la corde, & la ſangle, envelopé dans ſon manteau, de maniere à ne point être remarqué ſans en être averti: & afin qu'il ne manquât ni de conſeil, ni de courage, ni de ſecours, on lui donna pour adjoint le Sr. Vacherot, Medecin de la Faculté de Paris, qui étoit attaché depuis long-tems à la perſonne du Cardinal de Retz, homme réſolu, de ſang froid, & capable de temperer par ſa prudence & par ſa ſageſſe l'emportement & la vivacité de l'Abbé Rouſſeau. Il fut auſſi arrêté que Fromantin & Imbert, l'un Chirurgien, & l'autre Valet de Chambre du Cardinal, qui avoient coutume de le ſuivre à la promenade, auroient quelques bouteilles de Vin pour faire boire la ſentinelle, qui ſeule pouvoit voir ce qui ſe paſſoit à l'endroit par où le Cardinal devoit ſe ſauver.

Toutes ces meſures priſes, le Cardinal de Retz fit venir le Sr. Salmonet Preſtre Ecoſſois, homme ſavant & de merite, qui demeuroit avec lui depuis long-tems, & le Sr. Montet ſon frere, qui depuis a été tué en Alſace, Lieutenant Colonel du Régiment Ecoſſois de Duglas, le Sieur de Boisguerin, Gentilhomme Breton attaché au Cardinal & le Sr. de Beaucheſne ancien Domeſtique de la maiſon, tous braves gens & fort réſolus, auxquels il déclara le deſſein qu'il avoit de ſe ſauver, les priant de faire tout ce que Joly leur diroit. Ils répondirent tous à cette propoſition avec de grandes expreſſions de joye & d'approbation, à la reſerve de Salmonet, qui s'étant mis à pleurer, fit ce qu'il pût pour détourner le Cardinal de cette réſolution, en lui repreſentant fortement les ſuites facheuſes qui pourroient en arriver. Cela fit impreſſion ſur l'eſprit de ſon frere Montet, qui, quoi-que très-brave, ſe

mît

mit auſſi à faire des reflexions; mais le Cardinal les ayant écouté froidement ſans s'émouvoir, & ſans changer de ſentiment, ils ſortirent enfin tous, 3. à 4. heures après, pour s'aller botter, & ſe tenir preſts à monter à cheval, lors que 5. heures ſonneroient au Chateau, pour ſe trouver avec la Bade, Ecuyer du Duc de Briſſac au lieu du rendez vous, qui étoit l'abreuvoir de tous les chevaux du quartier, & qui répondoit au bout de la terraſſe. Mais comme de l'abreuvoir on ne découvroit point l'endroit par où devoit deſcendre le Cardinal, à moins d'entrer fort avant dans la Riviere, on chargea le Sr. Paris Eccleſiaſtique de ſe tenir dans un Pré de l'autre côté de l'eau, & de jetter ſon chapeau 3. fois en l'air lors qu'il verroit le Cardinal preſt à deſcendre. Cela penſa tout gâter, Paris ayant oublié de faire le ſignal & n'ayant penſé qu'à ſe ſauver. Mais ce qui embaraſſa le plus Joly, & ceux qui attendoient avec lui, fut que le Cardinal de Retz intimidé au moment de l'execution par Salmonet qui étoit auprès de lui, ne ſe rendit ſur la terraſſe qu'un gros quart d'heure aprés que l'horloge eut ſonné, & les remontrances de ce trembleur opererent ſi bien, que le Cardinal dit à Imbert d'aller dire à Joly de remettre la choſe au lendemain. Mais Imbert dit franchement que cela ne pouvoit plus ſe diférer, que l'affaire étoit ſçûë de trop de gens, pour n'eſtre pas découverte, ſi on temporiſoit davantage; que la ſeule préſence de l'Ecuyer du Duc de Briſſac avec le cheval de main, dont le Maréchal ne manqueroit pas d'être informé ſuffiſoit pour cela; que le lendemain étoit un Dimanche, jour auquel toute la Ville avoit coutume de ſe promener ſur la Motte qui étoit au pied de la terraſſe; qu'apres tout il iroit avertir Joly de ce changement, s'il le lui commandoit abſolument, mais qu'après cela il lui déclaroit, qu'il

ne rentreroit pas au Château, & qu'il ne croioit point que Joly fut assés fou pour demeurer à Nantes plus long-tems, attendu qu'il y alloit de leur vie.

Enfin Imbert parla si bien, & si à propos, que le Cardinal de Retz résolut enfin de sortir de sa Chambre suivi du Sr. Vacherot, & de l'Abbé Rousseau, qui portoit sous sa Soutane toutes les ustenciles necessaires; Salmonet s'etant retiré au même tems, pour aller continuer les lamentations dans sa Chambre. Imbert & Fromantin suivirent aussi le Cardinal. Etant arrivés, S. E. fit semblant d'avoir soif & dit à Imbert de lui aller chercher à boire, ce qu'il fit en diligence. Après que le Cardinal eut bû, en retournant, il fit signe à Fromantin, & à Imbert. Tous deux ensemble dirent aux Gardes, qu'il falloit vuider la bouteille & boire à la santé de Son Eminence, & feignant de craindre qu'il ne le sçût, ils les tirerent derriere une Tour, où ils se mirent à boire. Cependant le Cardinal ayant quitté sa Simarre rouge, la mit sur un bâton entre deux creneaux, de maniere à faire croire aux sentinelles, quand ils seroient retournés à leurs factions, qu'il regardoit à son ordinaire ceux qui se promenoient sur la Motte St. Pierre. S'étant ensuite placé sur l'escarpolette, & fait lier la corde avec la sangle, qui le prenoit en escharpe de dessus une épaule par dessous l'autre, assujettissant la corde le long de l'estomac, il monta en cet équipage sur un creneau, d'où l'Abbé Rousseau & le Sr. Vacherot le dévalerent heureusement jusqu'au pied du mur. A l'aspect de cette manœuvre le Sr. Paris s'étant mis à fuir sans avoir fait son signal, donna belle peur à Joly & aux autres qui s'impatientoient à l'abreuvoir. Mais la Fontaine Valet de Joly, & celui de Rousseau qui étoient aussi placés de maniere à voir ce qui se passoit le rassurerent aussi-tôt par leurs signes. S'é-

S'etant avancez pour recevoir le Cardinal, & l'ayant dégagé de la ſangle & de l'eſcarpolette, ils le menerent tout hors de lui au lieu où il étoit attendu: Après-quoi Beaucheſne, & de la Bade l'ayant mis à Cheval, Joli & Montet prirent le devant, pour s'aſſurer de la porte du Fauxbourg, par où il falut paſſer. Dans ce moment le trouble du Cardinal de Retz fut ſi grand, qu'il ne ſavoit où il étoit, ni ce qu'il faiſoit: ce qui fit que ſon cheval, qui étoit trop vigoureux pour lui, & dont il ne tenoit même pas la bride, s'étant cabré s'abatit ſur le pavé, dès qu'on commença de marcher, & le Cardinal s'étant trouvé engagé deſſous, ſe démit l'Epaule. Cela obligea ceux qui étoient auprès de lui de mettre pied à terre, pour le remonter, & cet accident ayant aſſemblé beaucoup de monde à l'entour de lui, Joly & Montet, qui virent cela de loin, accoururent le Piſtolet à la main, pour écarter le peuple. Mais cela n'étoit ni difficile ni néceſſaire. La plus part des habitans étoient plûtôt diſpoſez à faciliter ſon évaſion qu'à s'y oppoſer. Ils lui crierent tout haut, *Dieu vous beniſſe, Monſeigneur ſauvez vous.*

Ainſi le Cardinal fut remis à cheval aſſez promptement, mais ſans revenir de ſon trouble, qui alla ſi loin qu'en ſortant du Fauxbourg, il penſa ſe caſſer la tête à un endroit où ſon cheval l'emportoit, ſi un des Sergens ne ſe fut mis entre deux. Il ne fut pas même poſſible de tirer un mot de lui pendant les 4. premieres lieües, quoi-que tous ceux de ſa ſuitte fiſſent de leur mieux, pour le mettre de meilleure humeur, Cela venoit apparemment de la douleur de ſa chute. Il ne commença d'ouvrir la bouche que quand il ſe vit dans le Bateau, où le Duc de Briſſac, & le Chevalier de Sevigny l'attendoient, & où il prit des bottes en paſſant la Riviere: Après avoir donné des ordres pour ar-

rêter tous les Batteaux, & pris d'autres précautions pour arrêter ceux qui voudroient les ſuivre, & leur donner le change. On continua de courir pendant deux lieuës ſur des chevaux frais, ſans que juſques là le Cardinal ſe fut plaint de rien, mais on fut étonné de l'entendre tout d'un coup faire des cris épouvantables, diſant qu'il ſouffroit de ſi terribles douleurs, qu'il ne lui etoit pas poſſible d'aller plus loin, qu'il aimoit mieux ſe laiſſer reprendre que de courir davantage. De ſorte qu'il fallut le deſcendre de cheval à 9. heures du ſoir, & le coucher dans une piece de terre à côté du grand chemin où le Duc de Briſſac le quitta, ſous prétexte d'aller aſſembler quelques-uns de ſes Amis, pour le venir enlever avec plus de ſureté, Le Chevalier de Sevigny alla chez un Gentilhomme de ſes Parents proche de là, pour lui menager une retraite pendant la nuit: mais il fut refuſé, & ne pût obtenir qu'une chaiſe à bras avec une douzaine de Payſans, pour porter le Cardinal pendant la nuit juſqu'à Beaupreau, Maiſon du Duc de Briſſac, & éloignée de là de 3. ou 4. lieuës: ce qui s'executa aſſez heureuſement, ſans qu'il parut être incommodé, les Porteurs ſe relevant tour à tour.

Pendant que tout cela ſe paſſoit le Marechal de la Meilleraye qui étoit fort incommodé de la goute ne manqua pas d'être averti de l'évaſion du Cardinal. Mais il ne le fut qu'une demi heure après, les Gardes & les Sentinelles ayant été ſi bien amuſés & trompés par Imbert & Fromantin, qu'ils ne s'aperçurent de rien. Imbert & Fromantin feignant de raporter la bouteille eurent le tems de ſortir du Chateau, après l'Abbé Rouſſeau, & le Sieur Vacherot, qui s'étoient retirés auſſi-tôt après le coup, laiſſant la ſimarre rouge ſur le Creneau, pour leur faire croire que le Cardinal étoit toujours là. Deſque

que l'Abbé Rousseau fut hors du Chateau, il entra dans la premiere maison qu'il trouva ouverte, & l'ayant fermée sur lui, il quitta son manteau & sa soutanne, qu'il laissa derriere la porte & parut aussi-tôt en habit gris avec une perruque, dont il avoit fait provision. En cet état il sortit de la Ville, & s'alla cacher dans la premiere piece de Bled qu'il trouva jusqu'à la nuit, pendant laquelle il gagna une Maison d'ami, où il demeura plusieurs jours. Imbert fit un manege à peu près semblable, & ils se sauverent tous deux, malgré la perquisition exacte qui fut faite de leurs personnes, par les ordres du Marechal. Le premier avis de l'évasion du Cardinal fut porté au Chateau par un petit page de Madame la Marechale, qui se baignoit alors, & qui le voyant descendre se mit à crier de toute sa force, pour arrêter les Sentinelles. Mais comme dans le même tems un Jacobin qui se baignoit aussi fut en peril de se noyer, & que de tous côtés on crioit pour appeller du secours, les Sentinelles lui appliquerent les cris du Page, qu'ils n'entendoient que confusement : de sorte que le Page fut obligé de courir au Chateau tout nud, pour se faire entendre, & de prendre pour cela un assés grand tour par la porte de la Ville; celle du Chateau qui repond sur la motte n'étant pas ouverte. Il arriva aussi que ceux à qui il tomboit en charge d'avertir le Marechal se regarderent assés longtems, avant que de lui annoncer une nouvelle de cette nature, dans la crainte d'être maltraités, connoissant son humeur violente. Mais enfin le grand Maître de l'Artillerie fils du Marechal ayant sçeu la chose, & l'ayant dite à son pere, ils firent monter plusieurs personnes à cheval, mais plus d'une heure après la sortie du Cardinal de Retz. Cependant le Marechal entra devant tout le monde dans des emportemens si étran-

tranges, qu'il paroiſſoit hors de ſon bon ſens ; ce qui n'empêcha pas le public de croire qu'il avoit favoriſé tacitement l'évaſion de ſon priſonnier. Mais ce jugement étoit très faux, & il eſt conſtant, qu'avec toute la courtoiſie qu'il avoit pour lui, par ordre ou du moins par permiſſion de la Cour, il ne ſe relachoit en rien pour tout ce qui avoit rapport à la ſureté de ſa perſonne, & qu'il le faiſoit garder auſſi étroitement qu'il l'étoit auparavant à Vincennes.

Quoiqu'il en ſoit le Grand Maître étant monté à cheval avec les Gardes du Marechal, & pluſieurs autre volontaires, juſqu'au nombre de 2. à 300. Chevaux, ils ſuivirent le Cardinal à la piſte. Mais comme tant de monde ne pouvoit pas aller ſi vite, ils n'arriverent au lieu où il avoit paſſé la riviere que trois heures après, & n'y ayant point trouvé de Bateau, ceux qui avoient ſervi au paſſage ayant été percés & coulés à fond de l'autre côté de l'eau, le Grand Maître voulut tenter auſſi de paſſer à la nage avec dix ou douze Gardes. Mais il en fut detourné par un Gentil-homme qui avoit été Page dans la maiſon de Retz, qui lui repreſenta qu'il ſeroit inutile & même dangereux de paſſer de l'autre côté, puiſque le Duc de Briſſac ſe mêloit de l'affaire, & qu'il n'auroit pas manqué d'aſſembler ſes amis : de ſorte qu'il pourroit bien être pris lui même en voulant prendre ſon priſonnier. Ce raiſonnement ſauva le Cardinal de Retz, car il eſt certain que ſi le Grand Maître fut paſſé ſeulement avec ſix perſonnes il l'auroit trouvé dans ſa chaiſe ſuivi ſeulement de trois hommes, ſavoir de Joly, Montet & la Bade. Le Duc de Briſſac & le Chevalier de Sevigni étoient allés chacun de ſon coté aſſembler leurs amis. Boiſguerin, & Beauchêne avoient pris le devant par differentes routes, pour aller porter cette nouvelle à Paris ; mais le

Grand

Grand Maître persuadé de ce qu'on lui disoit retourna sur ses pas avec toute sa troupe, à la reserve de quelques Gardes qu'il envoya tout le long de la Riviere, pour savoir si le Cardinal avoit effectivement passé la Loire au lieu où il étoit arrêté.

Ce qu'il y eut de plus heureux & de plus etonant en tout cela fut, que le Marechal, outre le grand corps qui avoit suivi le Grand Maître, en ayant détaché un autre beaucoup moindre de l'autre coté de la Riviere sur le chemin de Beaupreau, ceux là, non plus que les autres ne trouverent personne sur leur route, hors le Sieur de Paris qu'ils garderent un jour éntier avec menaces, & qu'ils ramenerent dans le Chateau de Nantes. Mais ils furent enfin obligés de se relacher, sur ce qu'il leur dit resolument qu'il ne demandoit autre chose & qu'il auroit le plaisir de dire au Marechal qu'ils s'étoient amusés à prendre un pauvre Prêtre dont ils n'avoient que faire, au lieu de courir après le Cardinal qui n'étoit que deux lieües devant lui. Cela fit tant de peur à ses Gardes qui connoissoient l'humeur violente du Marechal, qu'ils ne jugerent pas à propos de lui mener le témoin de leur negligence.

Les Sieurs Vacherot & Salmonet furent aussi decouverts & arrêtés à Nantes, mais inutilement, car quoique le premier eut aidé à descendre le Cardinal, il n'y avoit aucune preuve contre lui. L'autre n'eut pas de peine à justifier son innocence & qu'ils s'étoient toujours fortement opposés à ce dessein. Mais les gens de Joly, & de l'Abbé Rousseau, qui furent arrêtés un peu après avoir reçû le Cardinal de Retz au pied de la muraille, furent asses mal traités pendant quelque tems, quoi qu'enfin on fut obligé de les elargir, attendu qu'ils n'avoient rien seu de l'affaire qu'au moment de l'execution, où ils ne purent pas se dispenser d'obeir à Joly, contre qui le Marechal juroit & s'emportoit

roit à toute heure avec tant de fureur qu'il s'arrachoit la barbe & les cheveux, disant qu'il étoit enragé d'avoir été si longtems la dupe sur le Chapitre des Lettres, qu'il comprit bien alors avoir été chiffrées par lui, ou déchiffrées à plaisir.

Si le Marechal étoit embarassé à Nantes, le Cardinal de Retz ne l'étoit pas moins à Beaupreau. Y étant arrivé à 4. heures du matin, sans y trouver le Duc de Brissac qui étoit allé dans la Maison d'un Gentil-homme de ses voisins donner les ordres necessaires pour assembler ses amis, il fut, sur les remontrances de Madame la Duchesse de Brissac, & pour la sureté de sa personne, obligé de monter en Carosse avec le Chevalier de Sevigni, & sa Compagnie ordinaire, pour aller à 2. lieuës de là se refugier dans la Maison d'un Gentil-homme nommé Mr. de la Poise. Cette Maison est entourée de bons fossés pleins d'eau. Il y arriva sur les 8. heures du matin. Dès qu'il y fut, il dépecha Montet à Paris, pour y donner avis de l'état où sa chute l'avoit mis, qui ne lui permettoit pas de continuer son chemin. Les Sieurs de Sevigni, & de la Poise le quitterent là, pour aller aider au Duc de Brissac à ramasser ses amis, après avoir donné ordre à tous les Domestiques d'obeïr en toute chose au Cardinal: de sorte que Joly demeura seul avec lui pendant 5. où 6. heures qu'il passa dans son lit assés tranquillement; après quoi le Concierge de la Maison l'ayant averti qu'il avoit vû quelques Cavaliers, avec des Gardes du Marechal de la Meilleraye passer aupres de la Maison, le Cardinal effrayé lui demanda un lieu où il pût se derober à leurs recherches. Le Concierge les ayant conduit dans son apartement les fit descendre au bas d'une tour par une trape qui ne paroissoit point, étant couverte d'un grand coffre, Ils y descendirent avec une petite pro-

provision de pain & de vin. Le lieu étoit fort incommode, & on y enfonçoit jusqu'à my jambe daus l'eau, & dans les terres glaises. Pour remedier à cela on descendit quelques Chaises de paille sur lesquelles le Cardinal & Joly furent obligés de passer près de 9. heures de tems fort desagreablement en attendant le retour du Maître de la Maison, qui ne revint qu'après dix heures du soir, pour exhorter le Cardinal à prendre encore un peu de patience, disant que le Duc de Brissac n'avoit encore pû assembler que trente Gentils-hommes, & qu'il en vouloit un plus grand nombre pour le venir dégager plus seurement & plus honorablement.

Mais le Cardinal qui s'ennuyoit dans son cachot ne voulut pas y demeurer davantage, & ayant demandé des chevaux pour aller à Beaupreau avec Joly, ils se mirent en chemin vers les onze heures du soir, sous la conduite du Maître de la Maison. Ils firent près d'une lieüe assez legerement, mais ensuitte le Cardinal se trouvant incommodé, se mit à faire de si grand cris, qu'il fallut le mettre à terre environ minuit, pendant que le Sieur de la Poise alla chercher quelque espece d'équipage dans le voisinage, pour le transporter à Beaupreau qui n'étoit éloigné que d'une lieüe. Mais n'ayant pû rien trouver qui convint, il revint le trouver au point du jour & il proposa au Cardinal de se trainer comme il pouroit dans une Ferme voisine qui étoit à lui, où il pouroit demeurer assez seurement jusqu'au soir caché dans un tas de foin qui étoit dans la Cour: après quoi il promit que le Duc de Brissac viendroit le prendre à la téte de 200. hommes, tous bons Gentils-hommes.

N'y ayant pas d'autre party à prendre, il falloit bien se soumettre encore à cette nouvelle humiliation. S'etant donc rendus à la Ferme, on y fit une petite loge dans le tas de foin, où le Cardinal s'enfer-

ferma avec Joly. On leur donna du pain, du vin, & du falé & ils demeurerent dans cet état depuis huit heures du matin jufqu'à cinq heures du foir, le fermier allant de tems en tems officieufement leur donner des allarmes, dès qu'il voyoit paffer quelque Cavalier. La chofe alla même plus loin. Ils entendirent des gens à cheval entrer dans la Cour, & faire plufieurs queftions qui paroiffoient imaginées exprès pour leur donner de l'inquiétude, & foit que cela fe fit par jeu ou ferieufement, ils en furent fort effrayés.

Quoi qu'il en foit, à l'entrée de la nuit le Sieur de la Poife revint avec plus de douze Chevaux les tirer de cette Prifon, & le Cardinal s'étant mis en croupe derriere un Gentil-homme, fur l'épaule duquel il appuyoit fon bras bleffé, ils arriverent heureufement à Beaupreau, où ils trouverent le Duc de Briffac avec plus de 300. Gentils-hommes, & un bon Caroffe, où l'on avoit mis deux matelas fur lefquels le Cardinal fe couchoit à fon aife, fon bras appuyé fur la cuiffe de Joly, après avoir pris un bouillon à Beaupreau. Le Duc de Briffac fit fort bien les chofes & en grand Seigneur.

Il fe mit à la tête de toute la troupe, fans affectation, faifant des careffes à tout le monde. Tous les Pages & Domeftiques avoient des flambeaux allumés, pour éclairer la marche qui fe fit pendant la nuit, & il eut la précaution de faire porter du vin, pour en fervir à ceux qui en auroient befoin. En cet équipage on arriva vers la pointe du jour à un bourg appellé Montaigû, où l'on trouva le Duc de Retz frere du Cardinal avec 7. à. 800. Chevaux : de forte que les deux troupes étant jointes enfemble, il y avoit plus de 1200. hommes à Cheval tant Maîtres que Valets, la pluspart des Gentils hommes de la Province s'étant offert de très-bonne grace. On trouva auffi à Montaigû &

fur

ſur toute la route les Païſans ſous les armes, de ſorte que ces Meſſieurs voyant leur partie ſi bien faite, jugerent à propos de ſe faire voir au Marechal de la Meilleraye en paſſant à la veüe de Nantes, d'où ils continuerent leur Marche juſqu'à Machecoul, où ils arriverent le Mardi 11. Aout ſur les 5. heures du ſoir, & où toute cette Nobleſſe fut traitée magnifiquement, pendant que le Cardinal de Retz y demeura.

La premiere choſe qu'on fit, dès qu'on fut arrivé, fut de panser le bras du Cardinal, & l'on vit bien alors qu'il ne ſe plaignoit pas ſans ſujet, tout ſon bras, depuis l'épaule juſqu'au coude, étant noir comme de l'ancre. Cependant un vieux Chirurgien du Duc de Retz, fort conſideré dans la Maiſon, l'ayant bien examiné dit que ce n'étoit rien. Cet ignorant ne s'aperçût pas que l'épaule étoit demiſe, ce qui fut cauſe que le Cardinal ayant été traité tout d'une autre maniere qu'il ne faloit, en reſſentit de fort grandes douleurs, & demeura eſtropié pour toute ſa vie. Cela ne ſeroit pas arrivé ſans doute, s'il avoit été traité par un habile homme, qui lui eut remis l'épaule dans ce tems-là.

La ſeconde choſe à laquelle on s'appliqua fut la revocation de la démiſſion de l'Archevêché, qui lui étoit conſeillée par tous ſes amis de Paris & d'ailleurs, & à laquelle il les avoit déja prié de travailler comme ils pourroient: mais comme tout ce qu'ils avoient pû faire ſans lui ne ſuffiſoit pas pour annuller un fait de ſa main, Joly fit dreſſer un Acte de revocation en bonne forme, par les Notaires de Machecoul qui fut ſigné du Cardinal & envoyé à Paris en dilligence, pour s'en ſervir dans le beſoin. Cela ne ſe fit pas ſans oppoſition, le vieux Duc de Retz ayant fait repreſenter au Cardinal par ſa fille la Ducheſſe, pluſieurs raiſons con-

ſiderables, pour l'en détourner & pour le porter au contraire à ratifier de bonne grace ce qu'il avoit fait en priſon. Il lui faiſoit entendre que c'étoit l'unique moyen d'arrêter les perſecutions de la Cour, & de s'en attirer des graces, mais le jeune Duc de Retz & le Duc de Briſſac, qui n'enviſageoient aucun avantage pour eux dans la demiſſion, n'ayant apuyé que tres foiblement cet avis, & Joly ayant au contraire ſoutenu avec chaleur la neceſſité de la revocation, & fait beaucoup valoir l'autorité des amis de Paris & du Pere de Gondy, la choſe paſſa ſans peine, les raiſons du vieux Duc de Retz n'ayant peut être pas été peſées aſſez ſerieuſement.

Après cela il fut queſtion de trouver un autre azile au Cardinal que celui de Machecoul, parce qu'on eut avis que le Marechal de la Meilleraye faiſoit venir des troupes par ordre de la Cour, & que le Duc de Retz ne pouvoit arrêter ni entretenir long tems chez lui un auſſi grand nombre de Nobleſſe. Belliſle ayant été choiſi pour cela, le Duc de Briſſac, le Chevalier de Sevigni & Joly s'embarquerent avec le Cardinal & du Brocard le Chirurgien du Duc de Retz, dans une chaloupe, & 30. ou 40. Gentils-hommes dans deux autres chaloupes, & un petit batiment appellé Chatte, au port de la Roche, qui n'eſt qu'à une lieüe de Machecoul, où le Cardinal fut porté dans une chaiſe la nuit du Vendredi 14. Aouſt fort ſecretement; perſonne n'en ayant rien ſu que ceux qui étoient de la partie, de peur que le Marechal en étant informé n'envoyât après eux des barques armées qui auroient pû les embaraſſer.

Le premier jour de l'embarquement ſe paſſa aſſês bien, & la petite flotte arriva heureuſement à la rade du Croiſié, à la reſerve de la chatte, qui demeura derriere, faute de vent. Mais ayant été obli-

bligée d'y mouiller la nuit, elle y eut grande allarme au ſujet de pluſieurs petits Batimens qui la vinrent reconnoître; toute la côte étant ſur ſes gardes, à cauſe de quelques Vaiſſeaux Biſcayens qui partoient. Cette allarme fut legere en comparaiſon de celle qu'on eut le lendemain ſur les deux heures du matin, deux des Batimens Biſcayens étant venus ſur les chaloupes & les ayant forcées de gagner la terre en un lieu où il y avoit une Egliſe ruinée nommée St. Jacques, où le Cardinal ſe retira. Il ſe fit cacher dans un monceau d'ardoiſes, de peur d'être decouvert par les gens du païs. Dans cette facheuſe neceſſité, Joly fut d'avis de faire un ſignal aux Biſcayens, & de les prier de les paſſer à Belliſle, ou même droit en Eſpagne, prevoyant bien qu'à la fin on ſeroit obligé d'en venir là. Mais le Duc de Briſſac qui n'avoit aucune envie de paſſer en Eſpagne rejetta bien loin cette propoſition : ainſi le Cardinal de Retz qui n'oſoit rien decider ſans lui fut obligé de demeurer dans les ardoiſes dépuis Midy juſqu'à huit heures du ſoir, que les Eſpagnols ſe retirerent après avoir tiré de tems en tems quelques coups de canon ſur les chaloupes. Il ſembloit que ces coups de Canon devoient naturellement faire venir du monde en cet endroit, cependant le Cardinal fut aſſez heureux pour qu'il n'y vint perſonne péndant tout le jour. Mais à peine fut-il remonté ſur les chaloupes avec ſa ſuite, qu'on apperçut une troupes de Cavaliers courant ſur la Côte, qui étoient enfin aparemment venus au bruit, ou peut être auſſi pour aprendre des nouvelles du Cardinal. Ce peril étant évité, le reſte du Voyage fut aſſés paiſible. Les matelots firent force de rames toute la nuit & ayant été favoriſés le lendemain d'un gros brouillard, les trois chaloupes arriverent heureuſement à Belliſle le 27. Aouſt 1654. ſur les onze heures du matin, & la chatte le len-

demain, & quelques jours aprés le Duc de Retz, qui n'avoit pu venir plutôt, parce qu'il avoit été obligé de demeurer à Machecoul, pour remercier la Noblesse, & pour y donner les ordres necessaires en pareille occasion.

Tous ceux qui arriverent à Bellisle étoient si fatigués & ils avoient été dans une action si continuelle depuis la sortie de Nantes, qu'on ne songea d'abord qu'à se reposer & à se divertir, se voyant dans un païs assez agreable & en sureté contre les entreprises du Cardinal Mazarin; de sorte qu'on y passa dix ou douze jours sans autre inquietude, que celle de la blessure du Cardinal. Mais comme son mal n'étoit pas encore bien connu & que Du-Brocard qui le pansoit n'en savoit pas plus que le Chirurgien de Machecoul qui avoit toujours soutenu que ce n'étoit qu'une contusion, on ne s'en mettoit pas autant en peine que la chose le meritoit: d'autant plus que le lit, le repos, & le moins d'inquiétude donnoient plus de relâche au Cardinal dans la conversation de ses amis.

Ainsi on attendoit assez tranquillement des nouvelles de Paris pour se determiner à passer où à Rome par l'Espagne, ou à Charleville par la Hollande. Cependant on ne laissoit pas par provision de se mettre en état de se deffendre autant qu'il étoit possible, & le Duc de Retz ayant fait faire reveüe à tous les habitans de l'Isle qui se trouverent environ 900. hommes, il leur fit promettre de se jetter tous dans le Fort au premier coup de Canon, avec la garnison ordinaire qui étoit de 150. hommes & les 40. Gentils-hommes qui avoient suivi le Cardinal, dont le nombre s'augmenta considerablement dans la suite, plusieurs de ses amis lui étant venus faire offre de services.

Les premieres nouvelles qu'on receut furent aportées par Boisguerin qui dit, que si le Cardinal de

de Retz avoit pû aller droit à Paris suivant le premier projet, il auroit été parfaitement bien reçû; que tout le peuple avoit marqué un joye extraordinaire, en aprenant qu'il s'étoit mis en liberté; que le Chancelier & l'Abbé Fouquet se preparoient à sortir, sur le bruit qui se repandoit de son arrivée prochaine, & que le premier President de Bellievre n'attendoit que cette occasion pour se declarer contre le Cardinal Mazarin & les Fouquets avec qui il étoit brouillé. Il ajoutoit que le Clergé étoit fort bien disposé, que le Chapitre de Nôtre Dame avoit fait chanter un Tedeum où plus de 6000. personnes avoient assisté, que les Curés avoient aussi resolu d'en faire chanter un, que le Chapitre avoit enregistré la revocation du Cardinal de Rets, qui avoit été aussi-tôt portée à Rome par le Sieur Chevalier frere du grand Vicaire, que l'Abbé Fouquet ayant été informé de tout cela étoit allé chéz le premier President, pour lui demander le duplicata de la demission qui étoit entre ses mains: mais que le premier President l'avoit refusé, disant que c'étoit un depôt dont il ne pouvoit se désaisir sans le consentement du Cardinal de Retz: que Caumartin avoit fait deux lettres, une au Roi & l'autre à la Reîne, sur les blancs signés de son Eminence, lesquelles Lettres avoient été portées par le Sieur de Villiers un des Gentils-hommes de la Princesse Palatine, qui avoit promis de prendre son tems pour les rendre; que cette Princesse avoit écrit à Caumartin, qu'elle ne desesperoit pas de faire un nouveau traité avec le Cardinal Mazarin en conservant même l'Archevêché, mais qu'il falloit attendre l'évenement du Siege d'Arras par les Espagnols, que le Duc de Noirmoutier avoit écrit à Paris aux amis du Cardinal de Retz, pour leur déclarer qu'il étoit prêt de le recevoir dans Charleville, s'il vouloit s'y retirer & qu'il

qu'il les conjuroit de le lui faire savoir: ce qu'il lui avoit fait déja dire deux fois par deux Gentilshommes, pendant qu'il étoit au Chateau de Nantes, à l'occasion dequoi le Cardinal avoit donné dès ce tems là une lettre de creance à Joly pour le Duc de Noirmoutier, afin de s'en servir dans le besoin. Par cette Lettre il le prioit de faire tout ce que Joly lui diroit. Boisguerin dit aussi que les Partisans de Mr. le Prince pressoient de traiter avec ceux du Cardinal de Retz, que S. A. avoit seu son évasion & qu'il s'acheminoit à Paris. Il avoit fait ce qu'il avoit pû pour engager le Comte de Fuensaldaigne à lever le Siege d'Arras pour marcher droit à Paris, ne doutant point qu'il n'y trouvât la plus part des Bourgeois disposés à le recevoir: mais ce General ne voulut point entendre à cette proposition qui auroit été cependant suivant les aparences, le salut de l'Espagne, de S. A. & du Cardinal de Retz, & par consequent la ruine infaillible du Cardinal Mazarin.

Voila tout ce qui fut raporté par Boisguerin sur un billet de creance de Caumartin qui n'avoit pas osé rediger tout ce détail par écrit, dans la crainte qu'il ne fut arrêté par les gens du Marêchal de la Meilleraye qui s'étoient rendus maitres de tous les passages. Mais comme le Messager avoit de l'esprit & beaucoup d'habitude en Bretagne, il passa heureusement & vit même la Duchesse de Retz qui auroit pû se servir de lui pour envoyer à son Mari l'argent qu'elle lui avoit promis. Cependant elle n'en fit rien, non plus que la Duchesse de Brissac sa sœur qui avoit fait esperer la même chose au Duc de Brissac son Epoux. Ces deux Dames se contenterent de leur donner au lieu d'argent quantité de fausses allarmes, en leur faisant entendre que le Marechal faisoit de grands amas de troupes pour les assieger dans Bellisle. Cela donna tant d'inquiétudes fein-

feintes ou veritables à ces Messieurs, que le Cardinal fut obligé de penser à sortir d'un lieu où il voyoit bien qu'on ne vouloit pas qu'il sejournât davantage. Le Chevalier de Sevigni & les autres remarquoient tous les jours des Barques longues envoyées selon eux par le Marechal, pour investir l'Isle, après quoi il ne leur auroit plus été possible d'en sortir. L'embarras fut de convenir du lieu où le Cardinal se retireroit. Les Ducs de Retz & de Brissac ne vouloient point que ce fut à Charleville, parce qu'ils craignoient de s'engager dans des affaires qui pourroient avoir de longues suites, dont le Duc de Noirmoutier ne manqueroit pas de tirer tous les avantages, si l'on en venoit à un accommodement. Joly soutenoit de son côté qu'il n'y avoit pas de meilleur parti à prendre que celui là, que la presence du Cardinal de Retz donneroit de l'inquiétude au Cardinal Mazarin, lorsqu'il seroit dans ces quartiers-là, qu'il y avoit à la rade de Bellisle des Vaisseaux Hollandois dont on pourroit se servir pour passer en Flandres, & de là à Charleville où à Mezieres, & qu'enfin il valloit mieux prendre ce chemin là pour aller à Rome, si ce voyage étoit jugé necessaire, que de passer par l'Espagne, quand ce ne seroit que pour ôter au Cardinal Mazarin les pretextes que ce passage lui fourniroit pour rendre le Cardinal de Retz odieux & suspect. Cependant les Ducs de Retz & de Brissac l'emporterent & déterminerent le Cardinal à passer en Espagne sur une petite Barque de 25. Tonneaux, dont tout l'équipage étoit composé de quatre Matelots, & du Maitre, qui selon eux avoit fait ce Voyage plus de trente fois. Mais on avoit tant d'envie de se défaire de lui, qu'on lui fit croire qu'il passeroit plus seurement sur cette Barque que sur les plus grands Vaisseaux. Après cela on affecta de prendre plusieurs vaines précautions pour donner le change

aux Barques longues du Marechal qu'on ſuppoſoit toujours autour de Belliſle & qui ne ſubſiſtoient que dans l'imagination de ces Meſſieurs. Pour cet effet on fit ſemblant d'embarquer le Cardinal dans un gros Vaiſſeau Hollandois qui mit auſſi-tôt à la voile, & cependant il coucha cette nuit & la ſuivante chez le Curé de Berger dans l'Iſle, avec Joly, Boiſguerin, & du Brocard, d'ou ils partirent la troiſieme nuit deguiſés en Soldats, pour s'embarquer ſur la pe-ite Barque, ſans que le Cardinal emportât avec lui ni or ni argent. Il eſt vrai que le Duc de Retz avoit fait charger la Barque de Sardines, avec ordre au Maître de les vendre, & d'en remettre le prix entre les mains du Cardinal. Joly ſe trouva heureuſement avoir 120. louis d'or & Boiſguerin 60.

Le vent fut aſſez favorable les deux premiers jours, & on ne fit aucune mauvaiſe rencontre juſques vers les deux heures après midi, qu'on apperçut une grande Fregate qui faiſoit force de voile ſur la petite Barque. Elle continua de la pourſuivre juſqu'à la nuit & alors elle brouilla ſes voiles, craignant aparemment d'aprocher trop près de la terre. La nuit fut aſſez facheuſe, à cauſe d'un vent violent qui portoit à terre; cependant elle ſe paſſa ſans accident, & on comptoit d'arriver de bonne heure à St. Sebaſtien : mais en approchant du cap, qui n'eſt qu'à deux lieües de ce port, le Pilotte qui devoit ſe donner la terre à droite la mit à gauche, courant du coté de Bilbao, & demeura égaré tout le jour, ſans en vouloir convenir, juſqu'aux aproches de la nuit, qu'ayant vû un petit Vaiſſeau qui prenoit à l'Eſt, il fit un ſignal, dans le deſſein de demander la route. Celui-ci ne repondit qu'a coups de Canon, de ſorte qu'il fallut s'arrêter & paſſer la nuit ſur une côte qu'on ne connoiſſoit point. Pendant ce tems-là le Maî-

tre

tre ayant connu son erreur doubla le cap le lendemain & ayant découvert une petite Chaloupe, on lui fit signe de venir à bord. Elle fit quelque difficulté, voyant que la Barque étoit Françoise, mais comme on lui demanda la route de St. Sebastien & s'ils vouloient prendre quatre personnes pour les y porter en les payant bien, ils accepterent ce parti & mirent le Cardinal à terre avec ceux de sa suite le 12. Septembre 1654. la Barque n'ayant pû arriver que le lendemain à cause du calme.

Dès que le Cardinal fut débarqué à St. Sebastien, il depêcha Joly vers le Baron de Vatteville Gouverneur de la Place, qui étoit à une lieüe de là au port appellé le Passage. Il n'en devoit revenir que dans deux ou trois jours. Dès que le Baron eut veu Joly habillé en Soldat, il lui demanda s'il lui aportoit des nouvelles du Siege d'Arras, à quoi Joly repondit que non. & lui ayant explique le sujet de son voyage il commença à le traiter avec beaucoup de courtoisie, lui témoignant beaucoup de joye d'avoir occasion de servir le Cardinal de Retz, qui étoit estimé de tout le monde, & pour qui le Roi son Maître & Dom Louïs de Haro ne manqueroient pas de s'interesser fortement; que s'il croyoit faire plaisir au Cardinal, il retourneroit incessamment à St. Sebastien; mais que pour ne point faire d'éclat, il jugeoit plus à propos de n'y retourner que dans le tems qu'il avoit marqué en partant; qu'en attendant il alloit dépêcher un Courier à Madrid, & que dans deux jours il ne manqueroit pas de se rendre à l'entrée de la nuit à l'auberge de S. E. pour la conduire avec ceux de sa suite dans un apartement de son palais, où il seroit sans que personne de la Ville en sut rien.

Tout cela fut executé ponctuellement dans le tems marqué, le Gouverneur étant venu avec quel-

ques uns de ses gens prendre S. E. On le conduisit dans un apartement separé, où Dom Juan de Vatteville son frere alloit tous les jours dire la Messe & où le Cardinal étoit servi très proprement & très délicatement lui & les siens, pendant que le Baron tenoit sa table ailleurs, où il y avoit quelques gens de Mr. le Prince, des Refugiés de Bourdeaux, & plusieurs Officiers de Mer & de Terre.

Le Cardinal écrivit d'abord au Roi d'Espagne & à Dom Louïs de Haro, pour demander la liberté du passage jusqu'en Italie, & Boisguerin fut dépêché pour porter les Lettres, sans aucune autre charge; le Cardinal craignant de s'embarrasser & tachant d'éviter scrupuleusement les moindres occasions qui pouvoient le faire soupçonner de quelque engagement avec l'Espagne. Il eut seulement ordre de voir en particulier le Comte de Fiesque, qui étoit à Madrid de la part de Mr. le Prince, & de lui faire beaucoup de complimens qui dans le fond ne signifioient rien. Le Baron de Vatteville eut bien voulu que le Cardinal se fut avancé un peu davantage. Il lui fit pour cela plusieurs ouvertures en homme sage, & avec beaucoup de discretion; mais elles ne produisirent rien, & le Cardinal s'occupa uniquement du Voyage de Rome, ayant fait vendre les Sardines dont il tira 600. écus, qui servirent à le faire habiller, & ceux qui étoient avec lui, qui en avoient fort grand besoin. Deux jours après le depart de Boisguerin, il arriva encore une Barque de Bellisle, chargée de la méme Marchandise dont on tira pareille somme. Beauchêne vint sur cette Barque. Il avoit été envoyé de Paris à Bellisle, & de là à St. Sebastien, pour aporter des nouvelles assez differentes de celles de Boisguerin, dont la plus importante étoit la levée du Siege d'Arras, où l'on disoit que Mr. le Prince avoit fait des merveilles, & que s'il avoit

été

été fecondé par le Comte de Fuenfaldagne, ils n'auroient pas éte forcés comme ils furent dans leurs retranchemens. Après cela il dit, que la Cour avoit envoyé ordre aux Sieurs Granger, Biet & Joly, Chanoines de Notre Dame, au Sieur Loifel Curé de St. Jean & Chancelier de l'Univerfité, aux Sieurs Chevalier, & l'Avocat auffi Chanoines & grands Vicaires du Cardinal de Retz, d'aller trouver le Roi à Peronne. Ils y reçeurent de nouveaux ordres de fe retirer en differends lieux, où ils furent relegués. On avoit fait publier à Paris à fon de trompe, que les gens du Cardinal de Retz euffent à fe retirer & à fortir de la Ville en 24. heures. Ceux du dernier Archevêque avoient été chaffés de l'Archevêché, où l'on avoit établi St. Amour exempt, avec quatre Gardes. Enfuite on avoit fignifié au Chapitre un Arrêt du Confeil qui leur ordonnoit de prendre le Gouvernement du Spirituel de l'Archevêché, comme vacant en Regale, faute d'avoir prêté le ferment de fidelité, & de nommer inceffamment de Grands Vicaires. Une partie des Chanoines avoient été d'avis, avant toutes chofes, de faire des Remontrances fur l'exil de leurs confreres, mais à la fin il avoit paffé à la pluralité des voix, de trois feulement, qu'ils prendroient l'adminiftration du fpirituel, non par vacance, mais à caufe de l'abfence & jufqu'au retour du Cardinal de Retz & de fes Grands Vicaires. A cet effet le Chapitre avoit nommé les Sieurs Decontes Doyen, le Mufle Derroches Chantre, Charton Penitencier & Seguier Theologal, pour faire les fonctions de Grands Vicaires & ordonné qu'on feroit des Remontrances & prieres à S. M. en faveur des exilés.

Toutes ces chofes étant une fuite de la levée du Siege d'Arras dont le Baron de Vatteville avoit donné avis à Madrid, Boifguerin qui en revint quelques jours après, dit au Cardinal que cela n'avoit fer-

ſervi qu'à fortifier D. Louïs de Haro, dans le deſſein d'exhorter S. E. à ne point aller du côté de Rome, mais d'aller plutôt trouver le Duc de Noirmoutier, lui offrant pour cela l'eſcorte de toute leur Armée Navale, & une groſſe ſomme d'argent, ſans rien exiger de lui que ce qu'il jugeroit à propos lui même pour ſes interêts particuliers; que s'il vouloit abſolument aller à Rome, il le pourroit faire auſſi aiſement de Charleville que de par tout ailleurs, en paſſant par l'Allemagne: mais qu'il ne croyoit pas qu'il dût prendre ce parti; qu'il ne trouveroit pas ſon compte à Rome, comme il ſe l'imaginoit, qu'on ne s'y gouvernoit que ſuivant les évenemens; qu'il y trouveroit, après l'affaire d'Arras, plus de foibleſſe qu'il ne pourroit croire, que cependant il ne refuſoit pas de le ſervir à ſa mode, & que s'il avoit reſolu de paſſer en Italie, il lui envoyeroit au premier jour un de ſes Secretaires avec une littiere du Roi, pour le conduire dans un port du Royaume de Valence, où il trouveroit une galere toute prête, avec tel ſecours d'argent qu'il ſouhaiteroit, lui offrant ſa bourſe pour cela & tout le credit du Roi ſon Maître.

Tout cela fut confirmé quelques jours après par Dom Chriſtoval de Craſſenberg Allemand & principal Secretaire de Dom Louïs de Haro qui amena une littiere du Roi d'Eſpagne, & qui aporta tous les ordres neceſſaires pour le paſſage du Cardinal en Italie, avec une bourſe de 4000. piſtoles & des Lettres de credit juſqu'à la ſomme de 50000. écus. Il lui en offroit beaucoup davantage, s'il vouloit aller à Charleville ou à Mezieres.

Joly qui avoit été de cet avis le premier fit tout ſon poſſible pour engager le Cardinal à le ſuivre, lui repreſentant que c'étoit l'unique moyen d'engager le Cardinal Mazarin à s'accommoder avec lui, en lui faiſant peur d'une nouvelle union avec Mr.

Mr. le Prince; que Rome ne feroit pour lui qu'un lieu d'exil trop éloigné pour pouvoir rien faire de confiderable; que le Cardinal Mazarin, bien loin de le craindre là, l'y fouhaitoit depuis long-tems, puifqu'il le lui avoit fait propofer plufieurs fois, que le Pape étoit vieux & incapable d'agir avec Vigueur; qu'après lui il en pouroit venir un autre moins favorable; qu'au pis aller il feroit aifé au Cardinal Mazarin d'éluder en France tout ce qui pourroit fe faire à Rome contre lui, en fe couvrant de l'Autorité du Roi, des Loix de l'Etat, des maximes des Parlemens & des Libertés de l'Eglife Gallicane; & qu'enfin il ne voyoit rien de plus réel que les offres du Duc de Noirmoutier, de le rendre maître d'une bonne Place frontiere, d'où il lui feroit aifé d'entretenir fes intelligences avec fes amis, de traiter avec Mr. le Prince & dans un befoin avec les Efpagnols. En tout cas Joly confeilloit fortement au Cardinal de Retz d'accepter les 4000. piftoles qui lui étoient en quelque façon neceffaires, dans l'état où il fe trouvoit, efperant que ce petit engagement le pouroit mener plus loin; que quand il ne les prendroit pas, on ne laifferoit pas toujours de l'accufer d'en avoir pris; que les engagemens de cette nature ne gâtoient jamais le fond des affaires & n'étoient regardés que comme des bagatelles, quand on venoit à un accommodement; qu'en allant à Rome il ne pouroit fubfifter honorablement que fur la bourfe & le credit de fes amis, qui pouroient avec le tems manquer de pouvoir & de bonne volonté, & qu'enfin il devoit éviter avec un grand foin de laiffer connoître aux Efpagnols qu'il ne vouloit recevoir d'eux aucun fecours; qu'autrement il pouroit arriver, que non feulement ils negligeroient entierement fes interêts à Rome, mais qu'ils le traverferoient & le facrifieroient peut être au Cardinal Mazarin. Mais toutes ces rai-

raisons furent inutiles : le Cardinal de Retz demeura ferme dans sa resolution d'aller à Rome. Beauchêne & le Sieur de Salles recemment venus de Paris lui firent entendre que c'étoit le sentiment des Ducs de Retz & de Brissac & de tous ses amis de Paris. Il refusa aussi les 4000. pistoles du Roi d'Espagne, & il aima mieux en emprunter 400. du Baron de Vatteville, pour continuer son Voyage, qu'il lui a fait rendre depuis. Il accepta cependant la littiere du Roi d'Espagne, & il laissa un chiffre à Christoval, dont il promit de se servir dans l'occasion, pour donner de ses nouvelles à Dom Louïs de Haro. Il tira de lui parole de secourir les Ducs de Retz & de Brissac, s'ils étoient attaquez dans Bellisle, comme on les en menaçoit. C'est ce qu'il leur fit savoir par Beauchêne, qu'il leur envoya pour leur aprendre de ses nouvelles.

Après cela le Cardinal se mit en chemin le premier jour d'Octobre, dans la littiere du Roi d'Espagne, avec Joly & Boisguerin, de Salles & du Brocard, qui le suivoient montés sur des mulets, & le Maître d'Hotel du Baron de Vatteville qui fit la depense du Voyage. Le premier jour ils allerent coucher à Tolozette à quatre lieües de Saint Sebastien, & le lendemain à la dinée ils rencontrerent quelques Marchands François qui reconnurent fort bien le Cardinal & Joly, quelque soin qu'on prit de se cacher d'eux. Le reste du Voyage se passa assez agreablement, à la reserve des lits qui sont rares en Espagne, même dans les Hôtelleries, où il faut porter tout ce dont on a besoin. On passa près de Pampelune & ensuite par une petite Ville appellée Tudela, où le peuple s'étoit soulevé contre la Noblesse, au sujet de la chasse : ce qui fut cause qu'on mit des Gardes devant la maison du Cardinal, les habitans s'étant imaginez qu'il venoit pour chatier les seditieux, parcequ'il

voya-

voyageoit en équipage d'homme de guerre, ſous le nom de Marquis de St. Florent Bourguignon: de ſorte qu'il fut retenu dans cette Ville pendant trois jours & obligé pour avoir la liberté d'en ſortir, d'écrire au Viceroi de Navarre à Pampelune, qui lui fit ſentir qu'il n'étoit pas content de n'avoir receu aucun compliment de ſa part en paſſant aux portes de ſa Capitale. De là on ſe rendit à Sarragoſſe, Ville grande & belle où il y a une Egliſe celebre par une image de la Vierge appellée *N. Senora Del pilar* renommée, dit-on, par les miracles. Le Cardinal y étant allé au commencement de la nuit, pour faire ſes prieres, on lui ouvrit les portes de l'Egliſe qui étoient fermées, on ôta même les ornemens de l'Image, pour la lui laiſſer voir : ce que les Chanoines lui dirent qu'ils ne faiſoient que pour les Cardinaux, ou les Princes. C'en étoit aſſés pour lui faire connoitre qu'ils ſavoient qui il étoit : mais le Cardinal ne vouloit point être déſabuſé là deſſus, pretendant voyager toujours *incognito*, & faiſant de ſon mieux, pour imiter les manieres des Cavaliers. Il s'imaginoit toujours qu'on le pourſuivoit criminellement en France ſur ſon paſſage en Eſpagne, & ce fut cette crainte qui l'obligea de ſe conduire comme il fit à St. Sebaſtien & ailleurs avec les Eſpagnols.

Enfin après pluſieurs mauvais giſtes, on arriva le 14. Octobre à un petit Bourg du Royaume de Valence ſur le bord de la Mer, nommé Vivaros. Le lendemain matin on y trouva une Galere toute prête, dont le Commandant, Dom Fernand de Corillo, Chef d'Eſcadre, jeune Gentilhomme fort bien fait & fort ſage vint auſſi-tôt ſaluer le Cardinal de Retz & le ſuivit à l'Egliſe. Il communia à la fin de la Meſſe en l'honneur de la Fête de Sainte Thereze, après quoi il ſe rendit ſur la Galere, dont il envoya la Felouque vers les ſix heures du ſoir,

pour

pour porter lui & ſon monde à bord. Il y fut reçû ſans aucune ceremonie, tout le monde feignant de ne le point connoitre & le connoiſſant pourtant. La Galere étoit fort bien équipée. Il y avoit deſſus 120. Soldats effectifs, 80. Matelots, & 28. bancs de chaque côté, avec ſept ou huit Forçats à chaque Rame.

Il étoit arrivé un peu auparavant à Vivaros un Gentilhomme parent de Dom Louis de Haro, appellé Dom Chriſtoval, qui préſenta de la part de ce Miniſtre au Cardinal deux grandes Caiſſes pleines de gands & de peaux d'Eſpagne. On trouva dans une de ces Caiſſes pluſieurs bourſes pleines d'or, que le Cardinal refuſa encore une fois; n'ayant voulu accepter que les gands & les ſenteurs, qu'on eſtimoit plus de 2000. Ecus, qu'il donna enſuite à Dom Fernando de Carillo, à la reſerve de quelques paires de gands. Ce procedé parut noble & genereux, comme il l'étoit, aux Eſpagnols, qui ſe picquent de ces galanteries; mais comme ils s'étoient promis autre choſe de lui, cela ne fit pas tout l'effet qu'il s'étoit imaginé. Il fit auſſi des largeſſes conſiderables, par raport à ſes Finances, au Maître d'Hôtel du Baron de Vatteville, quoi qu'il lui eut fait aſſez mauvaiſe chere ſur le chemin. Il en fit auſſi à ceux qui conduiſoient la Littiere.

Après cela on mit à la voile, & la Galere ayant vogué tout le jour aſſez favorablement, mouilla ſur les 5. heures du ſoir dans une petite anſe vis-à-vis de Majorque. Le lendemain Dom Fernando ayant dit au Cardinal, qu'il pouvoit deſcendre s'il le trouvoit bon & ſe promener dans la Ville, attendu que le vent étoit contraire, S. Em. mit pied à terre & fut regalée peudant trois jours par le Viceroi, qui fit auſſi ſemblant de ne le pas con-

connoître, & engagea sa femme à donner le Bal, pour lui faire voir tous le beau monde du lieu. Majorque est une des plus agréables Villes du Monde, plus grande & plus peuplée qu'Orleans. Les femmes y sont fort belles: Il n'en est pas de même des hommes, qui sont assez mal faits, mais fort braves & courageux sur la Mer. On donna aussi des serenades au Cardinal dans des Convents de filles, & toutes sortes d'autres divertissemens: Après quoi le vent ayant changé, il remonta sur la Galere, qui le mit en douze heures de tems au Port Mahon dans l'Isle de Minorque, un des plus beaux Havres de l'Europe. L'entrée en est fort étroite, & il est difficile qu'il y passe plus de deux Galeres de front, mais il s'élargit peu à peu pendant deux lieues jusqu'à la Ville de Minorque, qui est sur une hauteur, au pied de laquelle le plus grand Vaisseau s'amarre aisément avec des cables, Les Habitans prévenus qu'il y avoit de la peste en Espagne donnerent pratique à la Galere, mais ils aporterent des vivres & des rafraichissemens sur le bord de la Mer, & en reçurent le prix dans du vinaigre. On fut obligé de demeurer dans cet état depuis le Mardi jusqu'au Dimanche matin, à cause du vent contraire. Le vent ayant ensuite changé, la Galere sortit du Port, afin de découvrir quelques Vaisseaux qui avoient paru sur la Côte, mais n'ayant rien vû, elle fit le trajet du Golfe de Lion, gagna les Côtes de l'Isle de Sardaigne, & le Lundi au soir elle fit ce qu'elle pût pour aborder à Sassary, mais inutilement. Ce fût un grand bonheur pour le Cardinal, l'Armée Navale de France, qui menoit le Duc de Guise à Naples, étant sur cette Rade depuis quelques jours: de sorte que le lendemain matin la Galere s'étant trouvée à l'embouchure du Canal, qui est entre la Sardaigne & l'Isle de Corse, elle continua sa route à Cagliari,

comme on l'avoit résolu, & ayant entendu deux coups de Canon tirer à balle l'une après l'autre avec un petit intervalle, Dom Fernando jugea que c'étoit un avis qu'on lui donnoit de terre de la proximité de cette Flotte, qu'il sçavoit devoir être en Mer: ce qui l'obligea de faire monter un Matelot au haut du grand Mât, pour voir s'il ne découvriroit point de voile hors du Canal dont on étoit prêt de sortir, afin de se retirer en cas de besoin à Capo Bonifacio. Le Matelot ayant dit qu'il ne voyoit que deux Tartanes, qui couroient le long de la terre, qu'il jugea être des Corsaires de Barbarie, le Commandant ordonna de leur donner la chasse. Les Soldats & la Chiourme marquerent une grande joye de cela, mais le Pilote ayant mal pris ses mesures, la Galere échoua un moment après être sortie du Canal, sur un fond de Sable entre deux petits Rochers. Heureusement elle ne se fit point de mal, parce que la Mer étoit calme, & qu'il ne faisoit presque point de vent: cependant les forçats ayant voulu rompre leurs chaînes, pour se sauver, Dom Fernando & tous les Soldats mirent l'Epée à la main & les contraignirent de se rasseoir, après quoi il fit mettre la Felouque & l'Esquif en Mer, pour porter le Cardinal & ses gens avec quelques autres Passagers sur les Rochers, pendant qu'on travailloit à décharger la Galere pour la remorquer: ce qui réüssit au bout de trois heures, après beaucoup de fatigues & de peine.

Ensuite on alla moüiller à Porto Vecchio, où l'on passa la nuit, & le lendemain qui étoit la fête de St. Simon & St. Jude, le vent n'étant pas propre pour continuer le voyage, on mit pied à terre pour entendre la Messe. Mais pendant qu'on la disoit, quelques Cavaliers étant venus avertir que l'Armée Navale de France étoit à Cagliari,

Dom

Dom Fernando fit aussi-tôt rembarquer tout le monde. Cependant la Mer étant fort grosse, & le Conseil s'étant assemblé, on ne jugea pas à propos de lever l'ancre; tous les Officiers étant convenus qu'il étoit impossible aux Vaisseaux de guerre de venir sur la Galere, pendant que ce vent-là dureroit, que s'il changeoit elle auroit toujours beaucoup d'avance, & qu'il lui seroit aisé de gagner un Port. Malgré ces considerations & le mauvais tems qui continuoit toûjours, Dom Fernando ne laissa pas de mettre à la voile le lendemain de la fête à 4. heures du matin, contre le sentiment des Officiers subalternes, qui firent même leurs protestations par Ecrit. En effet la tempête fut si violente depuis les 5. heures du matin jusqu'à 5. heures du soir, que tout le monde se prépara à la mort par la confession, le naufrage paroissant inevitable. Cependant comme le vent n'étoit pas contraire, on ne laissa pas d'avancer beaucoup, & la Galere s'étant trouvée près d'une petite Isle appellée la Rinara, vers le commencement de la nuit, tout l'Equipage s'écria *terra terra*, & voulut se jetter à la Mer, dans la pensée que la Galere alloit se briser contre terre. Cela seroit arrivé, si le Commandant n'eût fait changer la manœuvre, pour gagner la pointe de l'Isleau dessous du vent, où la Mer s'étant trouvée moins agitée, tout l'Equipage s'écria en signe de réjouissance *Calma Calma*. Elle étoit pourtant encore assez agitée, pour empêcher l'usage des Rames, dont on entreprit inutilement de se servir pour se mettre plus à l'abri, la Mer en ayant rompu plusieurs: de sorte que Dom Fernando fût obligé de faire jetter deux ancres qui prirent heureusement toutes deux. Après céla il passa dans la Chambre du Cardinal, pour lui dire qu'il avoit couru de fort grands dangers, mais qu'il en étoit dehors;

qu'il falloit penſer à ſe repoſer. & que le lendemain, il eſperoit gagner Porto-Longone. Ce Gentilhomme avoit plus beſoin de repos que perſonne, s'étant extremement fatigué tout le jour & ayant veille ſur tout ce qui ſe paſſoit, avec une attention extraordinaire, ſans quitter le lieu d'où il donnoit ſes ordres, que pour aller rendre compte au Cardinal de l'état des choſes.

Le lendemain la Mer étant beaucoup plus calme, on leva les ancres à 4. heures du matin, & on arriva ſur les 9 heures à Porto-Longone, où tout le monde fût etonné de voir arriver une Galere, après la tempête qu'il avoit fait le jour précedent. Peu de tems après le vent recommença d'une ſi grande force, qu'il ne fût pas poſſible de paſſer à Piombino, quoi qu'on le tentât par trois fois. Cela donna le loiſir au Cardinal d'aller voir Porto-ferraio, autre Port de l'Iſle d'Elbe qui appartient au grand Duc de Toſcane.

Enfin le 3. Novembre 1654. on prit terre à Piombino, où le Cardinal de Retz ſe démaſqua & ſe laiſſa connoître. En avançant dans les Etats du Grand Duc de Toſcane, on trouva dans la premiere Ville où l'on coucha des Officiers de S. A. qui avoient ordre de traitter le Cardinal aux dépens de leur Maître: ce Prince ayant eu la précaution d'en depêcher pluſieurs en differens endroits, pour le même ſujet, ſur l'avis qu'il avoit eu de ſon paſſage en Italie.

A une demie lieuë de là on rencontra le Maître des Ceremonies de S. A. qui aporta des lettres de la part du G. Duc au Cardinal de Retz remplies d'offres & d'honnêtetez les plus obligeantes du monde, mais accompagnées de prieres, qu'il ne trouvât point mauvais, ſi on lui faiſoit faire une eſpece de quarantaine, (à cauſe du mauvais air qu'on diſoit regner

gner en Eſpagne,) dans un petit lieu nommé Spedaletta, qui eſt une maiſon preſque ſeule dans les Montagnes proche de Volterra, peu éloignée du Champ de Bataille ou Catilina fut autrefois deffait par l'Armée de la République Romaine. On y trouva un Maître d'Hôtel, un Officier, un Somelier, qui traiterent ſplendidement le Cardinal pendant le ſejour qu'il y fit. Au reſte il y a bien de l'aparence que le Grand Duc ſe ſervit du prétexte du mauvais air, pour ſe donner le tems d'écrire en France, & pour y faire trouver bon le paſſage qu'il donnoit ſi honnêtement à Son Eminence.

Le premier ſoin du Cardinal de Retz, dés qu'il fût en terre ferme, fût de dépeſcher un Courier exprés à l'Abbé Charrier, pour le faire venir à Spedaletta, où il arriva au bout de quatre ou cinq jours tellement perſuadé que le Cardinal devoit donner ſa démiſſion, qu'ayant rencontré en arrivant Joly & Boisguerin qui ſe promenoient à deux cent pas de la Maiſon, la premiere choſe qu'il leur demanda fut, s'il n'y étoit pas diſpoſé: à quoi les autres ayant répondu qu'ils ne le croyoient pas, il en partit chagrin & dit que ſi cela étoit, il n'y avoit rien à faire pour lui en Italie. Enſuite il fit ſon poſſible pour inſpirer cette reſolution au Cardinal, qui de lui même y étoit aſſez diſpoſé: mais comme il reçeût dans le même tems des lettres de ſes amis de Paris qui l'en détournoient toûjours fortement, & qui lui offroient leurs bourſes pour s'entretenir dans Rome honnorablement, pourvû qu'il ne s'engageât point dans de trop grandes dépenſes; les remontrances de l'Abbé Charrier ne ſervirent de rien, quoi-qu'il s'offrit d'aller à Paris pour convaincre ſes amis de la néceſſité de la démiſſion, & pour diſpoſer la Cour à la recevoir favorablement. Ce projet fût remis juſqu'à-ce qu'on fût à Rome, où l'on verroit de plus prés ce qu'il y auroit à faire.

Cepedant comme le Cardinal manquoit d'argent, ayant fait diſtribuer ce qui lui reſtoit aux Officiers & à l'Equipage de la Galere, il pria l'Abbé Charrier, qui retournoit à Rome pour lui préparer un logis, de paſſer par Florence & de demander une ſomme de 4000. Ecus au Bailli de Gondy ſon Parent & Secretaire d'Etat du Grand Duc, pour le conduire juſqu'à Rome: ce qu'il n'obtint pas ſans difficulté. Après cela S. A. lui envoya une litiere pour le porter de Spedaletta, où il avoit paſſé quinze jours, à Lembrogiano, Maiſon de Plaiſance où il trouva le Grand Duc, la Grande Ducheſſe, & le Prince qui le regalerent parfaitement bien en toute maniere pendant un jour & demi, quoi qu'il y fut *incognito*. Les converſations ne roulerent que ſur le ſujet du voyage en general, ſans entrer autrement dans le détail des affaires, à la reſerve du Conclave futur, qu'on diſoit fort prochain, à cauſe du grand âge & de la mauvaiſe ſanté du Pape. Sur cela le Duc s'ouvrit un peu avec le Cardinal, & lui recommanda fort le Cardinal Chigi, lui laiſſant entendre, qu'il le trouveroit plus favorable & mieux diſpoſé que pas un autre à ſon égard.

De Lembrogiano, on ſe rendit à Florence, où le Cardinal Jean Carlo de Medicis traita magnifiquement le Cardinal de Retz pendant trois jours dans le Palais du Grand Duc, mais toujours *incognito*. Il lui donna même le Bal à la mode du Païs dans une maiſon particuliere où il avoit aſſemblé les plus belles Dames de la Ville. Il fut reçû à Ficanes avec la même magnificence par le Prince Leopo qui en étoit Gouverneur, & dans tous les autres lieux des Etats du Grand Duc par où il paſſa juſqu'à Radicafani; aprés quoi le Cardinal entra dans les Etats Ecclefiaſtiques toujours *incognito*, & dans la litiere du

Grand

Grand Duc jusqu'à Rome, où il arriva le 28. Novembre 1654.

Aussi-tôt que le Cardinal de Retz fut arrivé, l'Abbé Charrier en fût porter la nouvelle au Cardinal Chigi Secretaire d'État, pour en informer S.S. qui dés le lendemain lui donna une audience secrete, où il lui donna beaucoup de marques d'estime & d'amitié, l'exhortant à prendre patience & à se faire traiter pour son mal d'épaule, avec promesse qu'on ne le laisseroit manquer de rien. Le Cardinal Chigi lui envoya ensuite faire des complimens & des excuses de ce qu'il ne le voyoit point encore, disant que c'étoit pour ne point donner d'ombrage à la faction de France, & pour ne pas se mettre hors d'état de lui rendre service: raisons dont il se servit en plusieurs autres occasions dans la suite, pour se dispenser d'accorder au Cardinal de Retz les graces qu'il demandoit. Ce fut sous ce prétexte qu'il fit retrancher beaucoup des liberalités & des honneurs que S. S. avoit intention de lui faire. Il fit reduire à 4000. Ecus les 20000. qu'il vouloit lui donner, & il empêcha le Pape de le loger auprès de lui dans son Palais de Montecavallo, disant qu'il feroit mieux de se loger dans une Maison Religieuse, où vivant dans un esprit de simplicité, de retraite & de modestie, il rendroit sa cause bien meilleure, & embarasseroit davantage ses Ennemis.

Ces Conseils avoient quelque chose de plausible à la vérité & pouvoient passer pour sages & pour sinceres, du moins à l'égard du logement & de la conduite qu'il prescrivoit au Cardinal; quoi-que peut être une marque plus publique d'une protection ouverte auroit fait plus d'honneur au Pape & auroit été plus avantageuse aux affaires du Cardinal de Retz. Mais certainement il ne devoit rien retran-

cher du ſecours d'argent dont il ſçavoit que le Cardinal de Retz avoit un extrême beſoin, & ce ſecours pouvoit ſe donner ſuivant l'Evangile, ſans faire ſonner la trompette.

Il y eût encore une autre affaire dans laquelle le Cardinal de Chigy marqua peu d'inclination pour les interêts du Cardinal de Retz, quoi-qu'il s'efforçât de perſuader le contraire. Ce fût au ſujet d'une lettre fort bien écrite qu'il adreſſoit à tous les Evêques de France ſur l'Etat des affaires & dont Mrs. de Port Royal étoient les veritables Auteurs. Le Sieur de Verjus qui depuis fût ſon Secretaire la lui avoit aportée à Lembrogiano avec d'autres dépêches du P. de Gondy : & le Cardinal de Retz ayant reſolu de la faire imprimer pour l'envoyer à Paris, il en fit demander la permiſſion au Pape, dans la veüe de donner à cette lettre plus de poids & plus d'autorité, par une aprobation tacite de Sa Sainteté. Mais le Cardinal de Chigi qui vouloit ménager la Faction de France pour le Conclave prochain, détourna la choſe adroitement, après avoir envelopé ce refus de pluſieurs conſiderations qui avoient toutes ſelon lui raport à l'avantage du Cardinal de Retz, & qu'il fit trouver bonnes à l'Abbé Charrier, & l'Abbé au Cardinal de Retz, qui s'étoit laiſſé étrangement prévenir de l'affection ſincere de cette Eminence. Cependant Joly, qui commença dès lors à ouvrir les yeux & à entrevoir la vérité, leur dît franchement ce qu'il en penſoit & les raiſons qui devoient rendre ſa conduite ſuſpecte. Mais il ne lui fut pas poſſible de ſe faire écouter, de ſorte qu'il fût enſuite enfin obligé de prendre le parti de ſe taire quand il étoit queſtion du Cardinal de Chigi, pour ne ſe commettre pas trop ſouvent avec le Cardinal de Retz & l'Abbé Charrier, qui ont été ſes dupes preſque juſqu'à la fin & qui n'ont jamais été d'aſſez bonne foi pour en vouloir convenir nettement.

Ce-

Cependant pour se conformer au Conseil du Cardinal de Chigi, on ménagea un apartement au Cardinal de Retz chez les Peres de la Mission & son monde fut logé dans un petit Hôtel tout proche. Après cela on examina son épaule que les Chirurgiens trouverent être demise. Pour la lui remettre on lui fit souffrir des douleurs extremes, sans qu'il se plaignit pourtant beaucoup.

Les nouvelles qui vinrent de Paris dans ce tems là donnerent aussi beaucoup de peine au Cardinal, principalement l'exil de Mr. son Pere & des Duchesses de Retz & de Brissac, qui ne dura pourtant gueres, leurs Epoux s'étant accommodés peu après avec la Cour. On aprit aussi qu'on avoit envoyé chez le Sieur Caumartin pour l'arrêter, mais qu'heureusement il s'étoit sauvé en se cachant dans un trou de muraille derriere une tapisserie; quoique cinquante Archers fussent occupés à le chercher par toute la Maison pendant plus d'une heure. Ils ne seroient peut être pas si-tôt sortis, s'ils n'avoient remarqué dans le jardin une échelle dressée contre un mur, par dessus laquelle ils se figuroient que Caumartin étoit sorti pour se sauver; mais tous les domestiques qui ne savoient pas eux même ou étoit leur Maître furent bien étonnés, quand ils le virent sortir de son trou, une demie heure après que les Archers se furent retirez. Ensuite il se refugia en Franche Comté, où il demeura quelques tems avec Madame sa Mere & depuis chez le Baron de Languet, dont la Maison étoit sur la Frontiere, & chez quelques autres personnes de ses amis; jusqu'à ce que le premier President de Bellievre lui eut obtenu la permission de demeurer dans quelqu'une de ses Maisons plus-près de Paris. On sut aussi que le Sieur Chevalier frere du Chanoine grand Vicaire du Cardinal de Retz avoit été arrêté en passant à Lion au retour de Rome, & que

le Procureur General avoit preſenté par ordre de la Cour ſa Requête au Parlement, pour informer du paſſage du Cardinal de Retz en Eſpagne, ſur la dépoſition des Marchans qui l'avoient vû dans une Hôtellerie proche de St. Sebaſtien. Sur cela le Cardinal Mazarin pretendoit intenter un procès criminel à Mr. de Retz, comme s'il eut fait des traités avec les ennemis de l'Etat: mais comme le fait étoit faux & qu'il n'en pût fournir de preuve l'affaire n'eut pas de ſuite. Cependant le Roi, qui peu de tems auparavant avoit envoyé le Sieur de Lyonne avec la qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire vers les Princes d'Italie, lui envoya des ordres preſſans de quitter toutes choſes pour aller à Rome & y traverſer le Cardinal de Retz. En attendant qu'il y fut, S. M. fit deffendre à tous les François d'avoir aucune communication avec lui & aux Cardinaux de la Nation ou même de la Faction Françoiſe de faire arrêter leurs caroſſes ſuivant l'uſage du païs. Mais le Pape ayant été averti de cet ordre donné aux Cardinaux prit la choſe avec tant de hauteur, qu'aucun n'oſa y obeïr, ſa Sainteté ayant fait dire, que ſi quelqu'un d'entr'eux manquoit à l'égard du Cardinal aux civilités ordinaires, elle les feroit mettre au Chateau St. Ange. D'ailleurs le Cardinal de Retz s'étoit déja mis ſur un pied à ſe faire reſpecter, plus de 20. Gentils-hommes de ſes amis s'étant rendus auprès de lui, qui l'accompagnoient en toutes occaſions comme ſes domeſtiques & qui mangeoient avec lui : ſans parler de pluſieurs autres qui s'étoient logés dans ſon quartier exprès pour être à portée de lui offrir leurs ſervices dans le beſoin. De plus il avoit receu des ſecours très conſiderables de France, qui l'avoient mis en état de ſe faire un équipage fort leſte de trois caroſſes à ſix Chevaux, avec un grand nombre d'Eſtafiers, la pluſpart jeunes François fort dé-

li-

liberés & prêts à tout faire, qui joints avec les Gentils-hommes & leurs Valets de Chambre composoient du moins un corps de cent personnes, sur qui le Cardinal pouvoit compter dans un besoin. Il n'y eut que sur la Livrée qu'il affecta d'être modeste, n'ayant donné à tous ses gens que des habits gris sans galon, ce qui faisoit appeller sa suite *la nuit grise*.

Les amis du Cardînal de Retz qui l'assistoient de leurs bourses n'aprouvoient pas autrement cette dépense excessive, qu'ils jugeoient assez inutile & hors de saison; mais outre que son inclination l'y portoit, il disoit aussi qu'il falloit vivre de cette maniere à Rome, dont le peuple n'estime les étrangers qu'à proportion de leur dépense & de la figure qu'ils font; que paroissant dans un état d'abattement, tout le monde lui marcheroit sur le ventre & que ses ennemis en tireroient de grands avantages contre lui. Effectivement cette conduite ne fit pas un mauvais effet, le Pape & la Cour de Rome jugeant par là qu'il n'étoit pas un homme abandonné, ni qu'on dût craindre qu'il leur tombât sur les bras.

On savoit d'ailleurs qu'il avoit pour sa personne une table de six couverts fort delicieuse & très bien servie, une de vint pour ses Gentils-hommes, sans parler du commun qui étoit de plus de quarante. Tout cela suivi de grandes aumones, qui se faisoient regulierement à la porte, donnoit au Cardinal de Retz une grande reputation parmi le peuple & lui attiroit une bienveillance prèsque generale, qui n'est pas à mépriser dans des rencontres de cette nature. Aussi n'eut il pas de peine à faire dans les commencemens une partie de ce qu'il vouloit, se voyant soutenu de l'aprobation publique & de l'inclination du Pape à un point qui ne se peut presque pas imaginer. Il en auroit tiré sans dou-

doute des secours & des avantages considerables, sans les menagemens, la foiblesse ou les artifices du Cardinal de Chigi, qui rompit toutes ses mesures.

Cette inclination du Pape parut visiblement en deux occasions, dont la premiere fut lorsqu'il donna le Chapeau au Cardinal de Retz suivant l'usage. Car on vit sans cesse & en abondance couler des larmes des yeux de ce bon vieillard, pendant toute la ceremonie, avec des manieres & des expressions d'une tendresse toute particuliere, ce qui fut remarqué de tout le monde. Le Cardinal Antoine Barberin ne s'y trouva point & les Cardinaux d'Este & Bichi se retirerent dès le commencement du Consistoire, ayant apris en entrant que cette ceremonie s'y devoit faire. Ils agirent ainsi, dans la vûe de faire leur Cour au Cardinal Mazarin, auquel ils écrivirent même pour s'excuser, disant qu'ils avoient été surpris, & que le Pape avoit tenu la chose si secrette, qu'ils n'en avoient rien sû: ce qui étoit vrai.

La seconde fut lorsque l'Evêque de Coutance autorisé par les grands Vicaires du Chapitre donna les ordres dans l'Eglise Notre Dame. Car sa Sainteté en ayant été informée adressa aussi-tôt des commandemens très exprès au Nonce d'interdire l'Evêque & les grands Vicaires: ce qui auroit produit un effet fort avantageux pour le Cardinal de Retz, & auroit presque decidé l'affaire, si ces dépêches étoient arrivées un peu plutôt à Paris. Mais un Courier extraordinaire y ayant aporté prêsque en même tems la nouvelle de la mort du Pape, cette action de justice qui marquoit les intentions du Chef demeura inutile, & ses ordres ne furent point executés.

Le Saint Pere, qui ne fut malade que trois ou quatre jours, s'étant aperçû de sa fin fit appeller tous les

les Cardinaux auxquels il donna sa benediction avec beaucoup de marques d'affection, & une grande liberté d'esprit, les exhortant de choisir un bon sujet pour remplir sa place, & leur recommandant particulierement le Cardinal de Chigi. Après cela il mourut à Montecavallo le 7. Janvier 1655. Ce Pape meritoit d'être plus regretté qu'il ne le fut. Il étoit ferme & vigoureux à soutenir les interêts de l'Eglise, assés penetrant & bien instruit des affaires du Monde, ayant d'ailleurs ses foiblesses & ses défauts qui éclaterent un peu trop, par sa complaisance excessive pour la Signora Olimpia sa belle sœur, qui abusa longtems de sa facilité, s'étant rendüe maitresse absolüe de toutes les affaires. Tout le monde temoigna donc plutôt de la joye que du déplaisir de sa mort, sans en excepter ses domestiques qui l'abandonnerent si parfaitement dès qu'il fut expiré, que les rats lui rongerent les oreilles, personne n'étant resté près de son corps.

Après ses obseques qui se firent à l'ordinaire, les Cardinaux entrerent au Conclave le 18. Janvier, où ils demeurerent près de trois mois enfermés. Le Cardinal de Retz y entra comme les autres avec trois conclavistes l'Abbé Charrier, Joly & Imbert, son Valet de Chambre, quoi que les Cardinaux n'en ayent ordinairement que deux, à la reserve de ceux qui sont Princes ou incommodés: Deux exceptions qui lui donnoient un double droit à joüir de ce privilege, étant de Maison Ducale, ce qui est équivalant aux Princes d'Italie, & d'ailleurs étant toujours incommodé de son épaule. Voici un détail assés exact de ce qui se passa dans le Conclave. Joly en composa la Relation dans ce tems là & en fit part à un de ses amis à Paris. Dans la suite il a retouché cette Lettre en quelques endroits, pour lui donner plus de liaison avec l'Histoire.

LET-

LETTRE

A M . . . . . . Touchant ce qui s'est passé dans le Conclave d'Alexandre VII.

MONSIEUR,

SI je ne vous avois pas mandé dès les premiers jours du Conclave ce qui devoit en arriver, je n'aurois pas maintenant la hardiesse de vous entretenir des biais & des moyens qui ont enfin porté cette grande Assemblée à l'élection du Cardinal de Chigi que je vous avois predite. Mais voyant que je ne me suis pas trompé dans mes conjectures, j'avoüe que j'ai quelque penchant à croire que les dispositions generales & particulieres que j'ai taché d'observer soigneusement dans tous les Esprits sont effectivement les principales raisons qui ont le plus contribué à la consommation de cet ouvrage. C'est ce qui fait, Monsieur, que je me rends plus volontiers à la priere que vous m'avez faite de vous envoyer une Relation de ce qui s'est passé dans cette Assemblée, dont je ne puis vous garantir l'exactitude que pour les choses qui sont venuës à ma connoissance; car il n'y a peut-être personne qui puisse se vanter de savoir toutes les intrigues, les cabales & les negociations secrettes qui se font dans ces rencontres. Je supose d'abord que vous n'ignorés pas la maniere dont se fait l'élection des Papes, dont plusieurs personnes ont écrit. Vous observerés seulement, que les billets où sont les Vœux des Cardinaux sont faits de maniere qu'on n'en sauroit découvrir les auteurs, n'y ayant que le nom du Cardinal à qui on donne sa voix, qui se presen-

ſente d'abord. Ceux qui ſont autoriſés pour ouvrir ces billets ſont obligés d'en demeurer là, juſqu'à ce que l'Election ſoit faite, car alors il eſt permis de les déplier entierement, & par-là on découvre bien des myſteres & des infidelités.

Il eſt bon auſſi de ſavoir la difference entre le Scrutin & l'Accéſſit, qui ſont deux actes ſeparés, mais qui n'en font proprement qu'un. A l'égard de l'Election, le Scrutin ſe fait le premier par le moyen du billet qui eſt conçû en ces termes, *Ego Cardinalis &c.* Cela ne ſe voit point qu'en rompant un cachet, *Eligo in ſummum Pontificem Dominum N* . . . . . cela ſe voit, & au bas. *Sic me Sancta Dei Evangelia adjuvent.* A quoi on ajoute une ſentence tirée de l'Ecriture, qu'on diſpoſe chacun à ſa diſcretion, & qui eſt auſſi pliée & cachetée comme le commencement, ſans qu'on la puiſſe lire.

Si dans cette premiere action qui s'appelle Scrutin quelqu'un avoit le nombre de Voix ſuffiſant, il ſeroit Pape & on en demeureroit là ; mais cela n'arrive gueres. Ordinairement on change & corrige le Scrutin, par ce qu'on appelle Accéſſit, en donnant ſa voix à un autre ſujet, avec cette ſeule difference, qu'au lieu du terme *Eligo*, on met celui d'*Accedo domino N.* ou bien *Accedo nomini*, quand on s'en tient au premier. Après cela on joint la voix de l'Acceſſit à celui du Scrutin, & s'il ſe trouve qu'un Cardinal en ait les deux tiers & une au delà, l'affaire eſt faite, ſinon c'eſt à recommencer : ce qui ſe fait deux fois le jour matin & ſoir.

A l'égard de ce qui ſe fait dans l'interieur du Conclave, ſi vous voulés en avoir une connoiſſance parfaite, il ne faut pas vous arrêter à ce qui s'en debite dans le monde, y ayant une infinité de gens qui cherchent du miſtere & du merveilleux où il n'y en a point, & d'autres qui ne marquent

pas

pas assez les traits de la Providence qui domine toujours & qui gouverne le caprice des hommes.

Ainsi quoi que la figure exterieure du Conclave soit environnée de pompe & de Majesté, autant que celle de quelqu'Assemblee que ce puisse être; cette grandeur aparente n'établit pas une consequence necessaire d'une élevation extraordinaire dans les esprits qui la composent. Les hommes y sont, comme par tout ailleurs, sujets à leurs passions & à leurs foiblesses, remplis d'inegalité, de contradiction & de caprice. Ce n'est pas qu'une conduite sage & prudente n'ait là comme ailleurs un grand avantage sur les autres, & qu'un esprit superieur ne trouve souvent là les moyens de manier adroitement les autres & de les amener à ses fins : mais il faut aussi avoüer qu'on y remarque souvent une puissance invisible qui remüe les volontés, qui entraine leurs consentemens d'une maniere étonnante & qui confond souvent les projets les mieux concertés, & les intrigues des plus habiles Politiques. C'est ce qui a parû bien manifestement dans ce Conclave, où l'on a vû les vieillards, contre leurs maximes ordinaires, concourir au choix d'un sujet dont l'age doit éteindre toutes leurs esperances, & les jeunes solliciter pour un homme fort regulier, qui n'aura pas aparemment beaucoup d'indulgence pour les foiblesses de leur temperamment. On y a vû la France revenir à un sujet qu'elle avoit exclu, l'Espagne desirer contre ses maximes un Pape qui paroit ferme & vigoureux & le Cardinal Barberin sortir du nombre de ses Partisans, les Creatures d'Urbain VIII. son Oncle, & se donner pour Maître celui qu'il avoit si longtems rebuté les derniers jours de la vie du Pape Innocent X. Ayant délié toutes les langues de la Cour de Rome, on vit tout d'un coups cette Ville changer de face dès les premiers momens de l'agonie d'Innocent.

Il

Il eſt vrai que c'eſt une choſe aſſés ordinaire à la fin de chaque Pontificat, mais dans celle-ci la revolution fut plus prompte & plus ſenſible, parce qu'il n'y avoit point de Neveu pour ſoutenir la mémoire du défunt & que les Eſprits vivement penetrés des deſordres & des ſcandales du dernier gouvernement s'abandonnerent à leurs premiers mouvemens avec trop de licence & d'impetuoſité.

Cet emportement dans ſon excès ne laiſſoit pas d'être fondé en raiſon. On peut même dire qu'il fut la principale cauſe du choix qui ſe fit dans le Conclave, en faiſant connoître que tout le monde attendoit & demandoit un nouveau Pontife, dont la conduite remediât à ce qui avoit déplu dans le Gouvernement précedent. L'attachement du dernier Pape & la complaiſance outrée qu'il avoit pour la *Signora Olimpia*, étoient ce qui avoit le plus offenſé les Eſprits. Les Electeurs s'attacherent à choiſir un ſujet éloigné de ce défaut : après cela l'intérêt de tout le Monde Chrétien entra en quelque conſideration & comme on étoit perſuadé que l'inaction d'Innocent X. & ſon trop grand ménage lui avoient trop fait éloigner & negliger la Guerre contre les Turcs qui donnoient de l'inquietude à toute l'Europe & que celle qui regnoit entre les Princes Chrétiens avoit beſoin d'une mediation plus vigoureuſe & plus éficace ; on tacha de trouver un Succeſſeur qui eut les qualités neceſſaires pour remedier aux beſoins publics.

Dans ces diſpoſitions preſque generales dans tous les Eſprits perſonne ne ſe preſentoit plus avantageuſement pour remplir les ſouhaits des peuples que le Cardinal de Chigi, qui dans l'opinion des peuples & de tout le public, paſſoit pour raſſembler en lui toute les perfections requiſes pour raſſurer les Romains contre la crainte des deſordres

paſſés & pour faire concevoir à tout le Monde Chrétien l'eſperance d'un avenir plus heureux.

Ce n'eſt pas que le Cardinal Sachetti ne partageât les vœux & les ſentimens, & que la douceur & l'égalité de ſes mœurs jointe à une aſſés grande experience dans les affaires, n'attirât ſur lui les yeux & les ſouhaits d'une bonne partie du monde : d'autant qu'il avoit par devers lui l'avantage de l'age, qui n'étoit compenſé dans le Cardinal de Chigi que par des ſignes équivoques d'une ſanté aſſés incertaine & délicate. Cependant comme le Cardinal Sachetti laiſſoit dans les Eſprits quelques ſujets de défiance ſur l'article de ſes parens & ſur tout d'une belle ſœur qui ne lui étoit pas indifferente, & que ſon concurrent paroiſſoit plus éloigné des occaſions de ce penchant ; cette conſideration aida beaucoup à determiner les Cardinaux : ſans parler de la reputation que le Cardinal de Chigi s'étoit acquiſe à Munſter, de l'autorité que lui avoit attiré ſa charge de Secretaire d'Etat, dont il avoit rempli les fonctions d'une maniere fort gracieuſe & enfin de la recommendation du dernier Pape au lit de la mort. Cette recommendation, pour venir d'un ſujet peu recommandable, ne laiſſa pas de faire impreſſion ſur les Eſprits, mais outre ces deux Sujets. il y en avoit encore quelques uns qui s'attiroient l'attention publique à certains égards, quoi qu'aſſés foiblement. Tout ce qu'on en peut dire, c'eſt qu'ils auroient été plutôt aprouvés que deſirés, ſi ce n'eſt peut être par quelques amis particuliers & pour des interêts perſonnels.

Le Conclave étoit, comme il eſt toujours, partagé en pluſieurs factions qui avoient raport aux principales puiſſances de l'Europe, dont il eſt à propos de vous donner une idée generale. Celle de France étoit alors peu conſiderable par le nombre des voix & n'étoit pas en état de former elle ſeule

une

une conclusion; mais quoi qu'en disent les Italiens, son nom & la reputation de ses armes ne laissoit pas de lui donner assés de consideration pour imposer du respect aux Electeurs, & pour les empêcher de nommer un Pape contre qui cette Couronne auroit temoigné une défiance & une aversion ouverte. Je ne puis vous rien dire de ce qui se passoit de secret dans le Conseil de ce Parti; les Cardinaux qui le composoient, Barberin, Bichi, Grimaldi, Este, Ursin, ayant refusé le concours & la communication que le Cardinal de Retz lui avoit offerte. Ce qui en a parû au dehors, c'est que la France continuoit en faveur du Cardinal Sachetti les mêmes offices qu'elle lui avoit rendu dans le Conclave precedent; parce qu'il étoit ami intime du Cardinal Mazarin, & qu'au contraire elle rejettoit ouvertement le Cardinal Chigi, auquel elle avoit donné même l'exclusion.

Mais cette declaration si determinée de la France pour le Cardinal Sachetti fut avantageuse en toute maniere au Cardinal Chigi, parcequ'elle l'attacha plus fortement au parti d'Espagne, & qu'elle détacha du parti de la France tous les autres vieillards qui avoient quelques pretentions au Pontificat. Il tira aussi un grand secours du Cardinal Bichi son parent & son ami, qui ne laissoit passer aucune occasion de lui rendre service, sans avoir aucun égard aux ordres du Roi.

* La faction d'Espagne étoit sans comparaison plus nombreuse & pouvoit, en demeurant unie, donner une exclusion certaine: mais tous les sujets

 dont

* *Carlo di Medicis, J. Carlo di Medicis, Trivulcio, Colonna, Caraffa, Cesi, Astalli, Brancaccio, Capponi, Burozzo, Costugalti, Filomanici, Harach, De Hesse, Ludovisio. De Lugo, Montalto, Maldachini, Rossetti, Ruggi, S. Sforza, Savelli,*

dont elle étoit composée n'étoient pas tous tellement dépendans & assurés qu'on pût compter sur leurs voix, sans craindre de se tromper. La seule chose en quoi ils convenoient le plus étoit leur opposition constante & unanime au Cardinal Sachetti, qu'il n'y eut pas moyen de vaincre. Au contraire leurs veritables inclinations se déclarerent toujours en faveur du Cardinal Chigi, à cause de l'exclusion que la France lui avoit donnée, de l'inimitié qu'il professoit contre le Cardinal Mazarin & de la conduite qu'il avoit tenuë avec une grande fermeté sur l'affaire des Evêchés vacans de Portugal, ayant toujours détourné le dernier Pape de rien decider sur ce sujet, en lui faisant entendre que ce seroit un nouvel obstacle à la Paix generale. Cependant ces dispositions de l'Espagne à l'égard de ces deux Cardinaux étoient envelopées d'une contenance & d'un secret si impenetrables, que bien des gens jugeoient que non seulement cette Cour ne desiroit pas l'élection du Cardinal Chigi, mais méme qu'elle n'auroit consenti à l'exclusion du Cardinal Sachetti, que par condescendance pour les Cardinaux de Medicis, qui l'avoient soutenuë dans le Conclave precedent; fondés sur une espece de mes-intelligence qui parut entre les deux Cardinaux de Medicis & l'Ambassadeur d'Espagne, lequel évita en plusieurs rencontres de se declarer sur l'exclusion du Cardinal Sachetti, affectant de la rejetter sur eux: pendant que de leur côté les Medicis laissoient échaper de tems en tems des paroles qui ne paroissoient pas favorables au Cardinal Chigi.

Mais il y a de l'aparence que ces feintes mes-intelligences & ces contradictions étoient des maneges de politique, pour mieux couvrir leurs desseins & pour menager les suffrages de quelques particuliers, qui auroient pû se detacher de la faction, s'ils s'étoient plus ouvertement declarés con-

tre l'un ou en faveur de l'autre : Par exemple celui du Cardinal Rosetti, qui ne seroit assurement pas demeuré un moment dans leur parti, s'il avoit cru que leur dessein eut été d'elire le Cardinal Chigi, pour lequel il avoit une aversion & une antipatie naturelle & ceux de plusieurs gens de bien qui estimoient trop le Cardinal Sachetti, pour lui donner une exclusion formelle.

* La faction des Barberins avoit un nombre de voix presque égal à celui d'Espagne, & par consequent une exclusion peut être autant & plus certaine ; attendu qu'elle étoit composée de vieillards qui avoient tous chacun leurs pretentions au Pontificat & leurs raisons particulieres pour en exclure ceux qui en aprochoient le plus. Ils parurent assez longtems fortement déterminés en faveur du Cardinal Sachetti, au prejudice de tout autre, mais les personnes sensées jugerent qu'ils ne lui prétoient leurs voix, que parcequ'ils savoient bien qu'elles lui seroient inutiles, à cause de l'exclusion de l'Espagne : dans l'esperance qu'après l'avoir balotté longtems sans succès, on jetteroit enfin les yeux sur quelqu'un d'entr'eux qui déplairoit moins à cette Cour. Il y a même lieu de croire que ce fut en particulier la vûe du Cardinal Barberin, puisqu'après avoir vû pendant plusieurs jours de suite trente trois sufrages pour le Cardinal Sachetti, il en parut tout d'un coup dans un Scrutin trente un pour le Cardinal Barberin · ce qui donna une allarme violente aux autres factions & les obligea d'observer avec

* *Barberin, Carlo Barberin, Bragadini, Cherubini, Carpegna, Cessa, Lechini, Cafarelli, Facquiretti, Franciotti, Gablel, Ginetti, Giorio, Gualtieri, Matulano, Palotta, Rapaccioli, Spada, Sta. Suzanna, Sachetti,*

plus d'attention ſes démarches & les diſcours de ſes Conclaviſtes, ou autres partiſans qui ne laiſſoient paſſer aucune occaſion d'exalter ſes bonnes qualités, & de les accommoder au goût & à la diſpoſition du Conclave. Après tout on demeura convaincu que la veûe principale des Barberins regarda toujours le Cardinal Sachetti, comme celui de tous qui leur convenoit davantage, ſoit pour leur procurer la main levée des biens que l'Eſpagne leur avoit fait ſaiſir dans le Royaume de Naples, ſoit pour aſſurer la fortune de leur Maiſon & celle de la Signora Olimpia, qui après la mort du Pape s'étoit abſolument remiſe entre leurs mains, en conſequence de l'alliance qu'elle avoit contractée avec leur Maiſon.

Ils n'avoient aucune inclination pour le Cardinal Chigi. On peut même dire qu'il y avoit une eſpece d'antipatie entre lui, & le Cardinal Antoine Barberin. Non ſeulement il évitoit de s'expliquer ſur ſon chapitre avec le Cardinal de Retz, & rejettoit les propos qu'il lui tenoit en ſa faveur, comme ne lui étant pas agreables; mais il tachoit auſſi ſouvent de l'en dégouter, par des endroits où il le croyoit beaucoup plus ſenſible qu'il ne l'étoit en effet, comme ſur le Janſeniſme. Il diſoit qu'il feroit bien, avant toutes choſes, de s'aſſurer de ſes ſentimens ſur la matiere de la Grace. Le Cardinal de Chigi de ſon côté n'étoit pas mieux diſpoſé à l'égard du Cardinal Barberin, & il ne manquoit jamais d'avertir le Cardinal de Retz de ne pas prendre trop de confiance en lui, & il le lui preſentoit comme un eſprit artificieux & malin. Il n'en étoit pas de même du jeune Cardinal Carlo Barberin, qui marquoit en toute rencontre beaucoup d'affection & de conſideration au Cardinal Chigi, auſſi bien que le Cardinal Sachetti & pluſieurs autres du même parti.

* La faction de l'Escadron Volant, pour n'être pas si nombreuse, n'étoit peut être pas moins considerable ni moins puissante que les autres, étant composée de jeunes Cardinaux allertes, habiles, & toujours prêts à profiter des occasions. Ils parurent tous fort attachés dès le commencement au Cardinal Sachetti, disant à tout propos *Sachetti o Cataletto.* Mais dans la verité une partie d'entr'eux n'étoient occupés que du Cardinal Chigi & les autres lui donnoient au moins la seconde place : ce qui les fit declarer sans peine en sa faveur, quand ils virent l'exclusion assurée de l'autre. Cette difference de sentimens dans les Cardinaux de ce Parti n'étoit connüe que de peu de gens & les amis secrets du Cardinal Chigi ne se laissoient pas connoître au Cardinal Barberin, en se joignant, comme ils firent, tous à lui en faveur du Cardinal Sachetti. Mais ils n'eurent pas la même reserve pour le Cardinal de Retz, car quoi qu'il n'entrât pas dens leur Conseil, comme ils savoient qu'il étoit entierement porté pour le Cardinal Chigi, il y avoit toujours quelqu'un d'entr'eux qui le joignoit à l'entrée de la Chapelle ou ailleurs, pour l'avertir de donner sa voix au Cardinal Sachetti, quand ils sauroient qu'elle lui seroit inutile, ou de ne la lui pas donner, quand ils auroient lieu de craindre, & s'ils ne pouvoient eux même lui donner cet avis, ils le lui faisoient dire par Monsignor Febei Maître des Ceremonies. On ne sait pas bien si le Cardinal de Chigi étoit informé de tout ce manege, mais il feignoit toujours de l'ignorer, & le Cardinal de Retz qui étoit assis auprès de lui dans la Chapelle as-

* *Aquaviva, Albizzi, Azzolini, Borromeo, Chigi, Corrado, Homodei, Imperiale, Lomelino, Ottoboni, Pio, de Retz, Santacrocé.*

aſſuroit qu'il l'avoit empêché de donner ſa voix au Cardinal Sachetti en pluſieurs occaſions où il ne lui manquoit que fort peu de ſuffrages.

La faction du petit Eſcadron étoit compoſée de ſix Cardinaux que le Prince Pamphile, & la Princeſſe de Rozane ſa femme avoient uni ſi étroitement en faveur du Cardinal Chigi, qu'ils regardoient ceux du grand Eſcadron comme leurs ennemis declarés, ſuppoſant qu'ils etoient tous fortement attachés au Cardinal Sachetti. Cela les obligeoit de concourir avec la faction d'Eſpagne, pour mieux aſſurer ſon excluſion. La Princeſſe Rozane s'intereſſoit particulierement au Cardinal Chigi, parce qu'il avoit toujours eu pour elle de grands égards ſous le Pontificat dernier, & qu'il avoit pris pluſieurs fois ſon parti contre la Signora Olimpia, dans les démêlés qu'elles avoient ſouvent enſemble.

Outre toutes ces factions qui comprenoient toutes les voix du Conclave il y en avoit une moins ſenſible qui ſe repandoit dans toutes les autres. C'eſt celle des Jeſuites, qui ne peuvent pas à la verité tout ce qu'on ſe figure dans ces ſortes d'affaires, mais qui font pourtant une eſpece de *conditio ſine qua non* : n'étant preſque pas poſſible de faire ſon chemin à la Cour de Rome & de parvenir aux grandes dignités, ſans avoir leur attache & leur agrément. Cette cabale invincible n'étoit pas oppoſée au Cardinal Sachetti, mais elle étoit attachée veritablement à la perſonne du Cardinal Chigi, & c'étoit principalement pour lui qu'elle travailloit au dehors par ſes intrigues, & au dedans par le Cardinal de Lugo, & quelques autres; mais

* *Cibo, Aldobrandin, Odeſcalchi, Bondaccini, Vidman, Donghi.*

mais sur tout d'une maniere efficace & délicate par les Sermons du P. Quocchi Predicateur du Conclave, dans lesquels il y avoit toujours quelque trait qui ne convenoit qu'à la personne du Cardinal de Chigi: ce Pere décrivant adroitement ses manieres & sa conduite, comme devant servir de modelle au Conclave.

Les choses étant disposées de cette maniere, toutes ces differentes factions commencerent à resserrer leurs pratiques & à prendre leurs mesures suivant leurs genies, pour parvenir à leurs fins. Les Espagnols, avec leur flegme ordinaire & sans découvrir leurs veritables desseins, se contenterent dans les commencement de se tenir unis & serrés, pour assurer l'exclusion du Cardinal Sachetti, en ne donnant leurs voix à personne par la formule *accedo nemini*. Il pratiquerent cela constamment pendant deux mois entiers, que l'on remarqua dans tous les scrutins vingt-deux ou vingt & trois Billets, avec cette Clause: pendant que les Cardinaux François avec les Barberins & L'Escadron faisoient des efforts inutiles en faveur du Cardinal Sachetti, qui avoit tous les jours trente-trois suffrages & quelque fois trente-cinq, quoiqu'il auroit dû en avoir trente-huit ou trente-neuf, s'ils avoient tous été sincerement affectionnez pour lui. Mais comme nous l'avons déja dit, une partie de l'Escadron le trahissoit. Quoi qu'il en soit cette observation uniforme & constante donna lieu à une plaisanterie du Cardinal Cesi, qu'on appelloit dans le Conclave *la Vecchia*, la *Vieille*, parce qu'il avoit la mine d'un chastré. Il dit un jour en sortant de la Chapelle, qu'il n'y auroit point de Pape, si le Cardinal *Nemini* & le Cardinal *Trentatré* ne s'accommodoient ensemble.

La trahison de l'Escadron fût long-tems inconnuë au Cardinal Barberin, dont les soupçons tom-

boient plûtôt ſur les vieux Cardinaux de ſa faction, qu'il appelloit ordinairement dans ſon chagrin, *Le mie Béſtie,* quand il voyoit qu'il lui manquoit preſque toujours ſix ſuffrages de trente-neuf ſur leſquels il avoit lieu de compter & qui auroient apparemment conduit le Cardinal Sachetti ſur le Trône, s'ils avoient tous répondu fidellement à leurs demonſtrations exterieures: puiſque le nombre néceſſaire pour rendre l'Election valide n'étoit que de 41. ou 42. voix. Quand le nombre des ſuffrages aproche ſi fort de celui qui eſt requis, il arrive ſouvent que les partiſans des autres Cabales ſe détachent pour ſuivre le torrent, dans l'apprehenſion de ſe trouver dans la liſte des contrediſans ſous un nouveau Pontificat: ce qu'on tache d'éviter avec grand ſoin.

D'ailleurs la maniere ambiguë avec laquelle l'Ambaſſadeur d'Eſpagne s'étoit expliqué ſur le Chapitre du Cardinal Sachetti & une eſpece de meſintelligence qui ſe remarquoit entre ce Miniſtre & les Cardinaux de Medicis pouvoient lui donner lieu d'eſperer avec aſſés de fondement un retour favorable pour quelqu'un de leur parti qu'on ſçavoit n'y être attaché qu'aſſez foiblement; entr'autres du Cardinal Rozetti qui n'auroit pas manqué de ſe joindre à eux, s'il avoit pû prévoir l'Election du Cardinal Chigi, comme il le vouloit faire aprés coup, lors-qu'il n'en étoit plus tems.

Enfin il y a bien de l'aparence que le Cardinal Barberin ne s'attacha pendant un ſi long-tems & avec tant d'opiniatreté au Cardinal Sachetti, (quoiqu'il le priât lui même tous les jours d'abandonner cette pourſuite, dont tout le monde connoiſſoit à la fin l'inutilité,) que pour tenir en eſchec le parti d'Eſpagne & pour engager le Roi à répondre favorablement à une lettre qu'il lui écrivit en entrant dans le Conclave. Il ſe plaignoit dans cette let-

lettre des traittemens injurieux de ſes Miniſtres, qui avoient fait ſaiſir tous ſes biens dans le Royaume de Naples, offrant cependant de ſervir S. M. C. en tout ce qui dépendroit de lui.

Ce n'eſt pas que de tems en tems il ne ſe fit quelques autres pratiques en faveur de differents Sujets qui ſe jettoient à la traverſe, pour tâcher de ſucceder aux eſperances mortes du Cardinal Sachetti. Mais toutes ces vaines tentatives n'étoient qu'un veritable amuſement: ce qui faiſoit dire au Cardinal Ceſi qui ſe mocquoit de ces petites intrigues, *Per Dio gli Sacchettano tutti.*

Le premier qui fut mis ſur le rang fut le Cardinal Carraffe, qui après les Cardinaux Sachetti & Chigi étoit aſſurement celui qui avoit le plus de part dans l'eſtime publique, & s'il n'étoit pas mort dés le commencement du Conclave, on ne ſçait ce qui en ſeroit arrivé; quoi-que ſon incommodité, qui l'obligeoit de demeurer toujours dans une chaiſe, dût l'exclure d'une dignité qui demande de l'action en bien des rencontres.

Le Cardinal Rapaccioli fut auſſi balotté plus d'une fois, mais inutilement à cauſe de l'excluſion de la France, de l'oppoſition ſecrette de l'Eſpagne, qui le regardoit comme une créature des Barberins, & de l'inimitié ouverte du Cardinal Spada.

On pourroit alleguer des raiſons à peu prés ſemblables de ceux qui s'oppoſerent aux Cardinaux Capponi, Genetti, Bragadini, Franciotti, Cherubini, Carpegna, Lecchini, Palotta, Duraſſo, Brancacio, Santa Suzanna & Corrado, qui furent propoſés les uns aprés les autres avec le même ſuccès. Le Cardinal San Clemente, autrement Fiorenzola ou Matulano, attira un peu plus l'attention du Conclave, étant appuyé fortement par les Cardinaux Trivulce & Grimaldy, qui étoient l'un & l'autre aſſés capables de réünir les factions de

Fran-

France & d'Eſpagne & de menager même le concours du Cardinal Barberin. Mais l'inimitié irreconciliable des Cardinaux Montalto, de Lugo & Albizzi, & par deſſus cela l'oppoſition formelle des Jeſuites, qu'aucun des partis n'oſoit choquer directement, firent échoüer ſes eſperances qui autrement paroiſſoient aſſez bien fondées.

Enfin après toutes ces tentatives, qui demeurerent ſans effet, les amis du Cardinal Chigi, qui pendant toutes ces vaines intrigues n'avoient rien négligé pour lui menager des ſuffrages, jugerent qu'il étoit tems de ſe déclarer; voyant la patience de la plûpart des Cardinaux épuiſée, & qu'ils étoient enfin venus à bout de faire lever l'excluſion de la France.

Car il faut ſavoir que le Cardinal Bichi, après avoir fait ſentir au Cardinal Sachetti le peu d'aparence du ſuccès de ſes prétentions, l'avoit diſpoſé adroitement à écrire au Cardinal Mazarin en faveur du Cardinal Chigi, pour le faire revenir de l'éloignement qu'il avoit pour lui, en ſe rendant caution de ſa conduite future tant à ſon egard qu'à celui de la France. En effet cette Eminence donna dans ce Conclave même une marque très-convaincante de la droiture de ſes intentions pour cette Couronne, dans une occaſion où l'on peut dire que les Cardinaux de la Faction de France oublierent leur devoir. Car l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ayant donné à ſon Maître la qualité de fils aîné de l'Egliſe dans un Memoire qu'il préſenta au Conclave, ſans que ces Meſſieurs s'y oppoſaſſent, le Cardinal de Chigi qui étoit aſſis auprès du Cardinal de Retz, non-ſeulement l'engagea de ſe reclamer contre cette innovation, mais il lui marqua auſſi la maniere dont il devoit s'y prendre; aprés-quoi le Cardinal de Retz s'étant levé dit, que la qualité de fils aîné de l'Egliſe étant reſervée à S. M. T. C. il étoit

étoit trop bon François & trop serviteur du Roi, pour souffrir qu'on entreprit de la donner à un autre; que si les Cardinaux attachez à ses interests manquoient à leur devoir, il ne vouloit pas manquer au sien: que la rigueur avec laquelle on le traitoit n'étoufferoit jamais dans son cœur les sentimens qu'il avoit toûjours eu pour l'honneur & pour l'interêt de son Prince, & qu'il suplioit le Sacré College de ne point recevoir le Memoire dans cette forme & de lui donner acte de ce qu'il s'y opposoit pour le Roi son Maître.

Quoi qu'il en soit, la lettre du Cardinal Sachetti produisit son effet auprès du Cardinal Mazarin, qui envoya aussi-tôt les ordres nécessaires pour lever l'exclusion. Après cela il ne restoit plus que le Cardinal Barberin à gagner. Il se rendit dans le commencement assés difficile, & resista long-tems aux sollicitations du Cardinal Bichi & de ceux de l'Escadron qui se déclarerent à la fin ouvertement pour le Cardinal Chigi. Mais enfin la réponse du Roi d'Espagne étant arrivée à peu près telle qu'il la souhaitoit, avec des paroles précises de lui donner satisfaction sur la main levée de ses biens, & le Cardinal Lugo l'ayant assuré de la protection du Cardinal Chigi pour sa Maison & pour celle de la Signora Olimpia; Il donna les mains à une conference avec les Cardinaux de Medicis, où les principaux chefs de toutes les Factions s'étant trouvez, ils convinrent tous de s'accorder le lendemain 7. Avril 1655. à l'Election du Cardinal Chigi, qui se fit toute d'une voix, à la reserve de celle du Cardinal Rosetti, qui, quoi-que de la faction d'Espagne, ne pouvant se resoudre à nommer le Cardinal qu'il haïssoit mortellement, donna la sienne au Cardinal Sachetti, aprés l'avoir été offrir, avec quatre autres dont il étoit sûr, au Cardinal Barberin, qui lui dit qu'il n'étoit plus tems & qu'il étoit engagé.

Cet-

Cette résolution fût si subite & tenuë si secrette jusqu'au moment de l'execution, qu'elle étourdit tous ceux qui ne l'aprouvoient pas interieurement & qui n'auroient pas manqué de se déclarer en faveur du Cardinal Sachetti, s'ils avoient eû le tems de se reconnoître. Mais voyant courir tous leurs Chefs à l'Adoration, ils se laisserent entrainer au Torrent, de peur de se faire des affaires par une resistance inutile & hors de saison.

Voila Monsieur tout ce que je puis vous dire du Conclave. Dieu veuille que ce que Pasquin en a dit aux armés du Pape & à la longueur du Conclave ne se trouve pas veritable & que tout le monde ne dise pas après lui.

Parturient montes nascetur ridiculus mus.

Je suis Monsieur,

Vôtre &c.

Le 15. Avril 1655.

L'Election du Cardinal Chigi, qui prit le nom d'Alexandre VII, fût d'abord reçûe avec beaucoup de joye ; tout le monde étant prévenu en sa faveur, l'allegresse publique dura même long-tems, parce que dans le commencement il ne fit point venir ses Parens suivant l'usage, & qu'il en parloit de maniere à faire croire qu'il n'y penseroit jamais. Il affecta aussi plusieurs démonstrations exterieures de détachement du monde, ayant toujours son cerceuil à la ruelle de son lit, pour témoigner qu'il avoit toûjours l'idée de la mort présente. Cela donnoit au peuple une merveîlleuse idée de lui. Après cela le Saint Pere ne laissoit pourtant pas de s'occuper jusqu'à la bagatelle de tout ce qui étoit du faste & de l'éclat, s'étant fait faire des habits, des meubles, & des Equipages magnifiques, avec des

des caroſſes & des livrées plus ſuperbes que tous ſes Prédeceſſeurs. Il n'épargna rien pour ſatisfaire ſon luxe dans les plus petites choſes, juſqu'à ſes pantouffles qui lui revenoient à plus de cinquante Ecus. Ces badineries ne déplaiſoient pas au peuple de Rome qui aime le faſte & la dépenſe: mais les honneſtes gens ſçûrent bien-tôt en porter un jugement convenable, & ce jugement ne lui faiſoit pas honneur. On diſoit de lui qu'il étoit, *Minimus in maximis & maximus in minimis.*

Le Cardinal de Retz n'ouvrit pas ſi tôt les yeux que les autres ſur le Caractere de ce Pape, & il demeura long-tems dans l'erreur, tellement perſuadé de ſon amitié & de ſa fermeté, qu'il fit écrire au Duc de Noirmoutier, qu'il pouvoit s'accommoder avec la Cour ſans s'embarraſſer de lui, ſe croyant aſſuré d'une ſi puiſſante protection du côté du Pape, qu'elle devoit ſuffire ſelon lui à terminer ſes affaires ſans aucune difficulté à ſon honneur & à ſon avantage. Il écrivit ſur le même ton à ſes amis, affectant de leur laiſſer entendre qu'il avoit eu beaucoup de part à l'Election de Sa Sainteté, & c'eſt ce que lui & l'Abbé Charrier diſoient auſſi dans Rome aſſez inconſiderément à tous ceux qui vouloient bien les en croire; quoique dans le fond il n'en fût rien. Mais quand cela auroit été vrai, la choſe n'étoit pas trop bonne à dire, & pouvoit lui nuire dans l'Eſprit du Pape, comme il arriva dans la ſuite.

Ils croyoient l'un & l'autre leurs affaires en ſi bon état & ſi ſeures, qu'ils s'emportoient contre ceux qui vouloient leur faire remarquer les froideurs & les remiſes de ce nouveau Pontife. Ils déclamoient publiquement & ſans aucune diſcrétion contre le Sieur de Lyonne. Envoyé extraordinaire de France, afin de traverſer ſes Négociations, & c'eſt ce qu'ils faiſoient avec tant d'em-

por-

portement & d'une maniere si indigne, qu'ils en étoient blamez par leurs meilleurs amis. Le Sieur de Lyonne en usoit bien plus moderément, se contentant d'executer sans aucune passion, les ordres du Roi dont il étoit chargé: & pour marquer au Cardinal de Retz que sa commission ne l'empêchoit pas de l'honorer, & qu'il n'étoit pas trop dans les sentimens de ceux qui l'employoient; il lui fit offrir sécrettement par le Sieur de Barillon de Chatillon de le servir en France, & de ménager son accommodement, sans qu'il donnât sa démission. Mais l'Abbé Charrier l'empêcha d'écouter cette proposition, étant déja engagé avec le Sieur de Croisi Fouquet, qui étoit arrivé à Rome presque dans le même tems que le Sieur de Lyonne, & dans le dessein de le traverser; les Fouquets craignant sur toutes choses, que cette affaire ne se terminât par l'entremise du Sieur de Lyonne, contre lequel ils avoient une extrême jalousie. C'est pourquoi ils avoient engagé leur parent à faire ce voyage, pour les informer de tout ce qui se passeroit, l'ayant jugé plus propre qu'un autre pour s'insinuer chez le Cardinal de Retz, parce qu'il avoit déja traité avec lui pour la liberté de M. le Prince & que depuis il avoit été prisonnier avec lui au Chateau de Vincennes. Ils y avoient eu ensemble un grand commerce de lettres par un trou de la cheminée & par le moyen d'une ficelle que Croisy laissoit décendre de la fenêtre de sa Chambre qui étoit sur celle du Cardinal. Ils attachoient des billets à cette ficelle & se communiquoient l'un à l'autre par cette voye. Les Fouquets firent encore davantage pour être informez de tout exactement, car ils envoyérent à Rome, avec le Sieur de Lyonne, leur jeune frere, qui étoit alors Conseiller au Parlement, & qui depuis fût fait Evêque d'Agde, pour leur servir d'Espion auprés de Lionne,

ne. C'eſt ce qu'il fit ſans beaucoup de peine ni d'eſprit, ce Miniſtre n'oſant lui refuſer la communication de la pluſpart de ſes dépêches, à cauſe de la faveur de ſes freres, & Madame de Lyonne, dont le jeune Conſeiller poſſèdoit les bonnes graces, ne lui laiſſant rien ignorer de tout ce qui ſe paſſoit.

Avec cette intelligence ſecrette l'Abbé Charrier n'eût pas de peine à perſuader au Cardinal de Retz, qu'il lui étoit de la derniere importance de lier commerce avec ces Meſſieurs qui paroiſſoient en effet plus en état de le ſervir utilement que le Sr. de Lyonne, ſoit à Paris où à Rome: de maniere qu'il ne balança pas à ſe déterminer de ce côté-là. Ainſi le Sieur de Croiſy fut introduit par l'Abbé Charrier, qui viſitoit le Cardinal regulierement toutes les nuits, amenant quelquesfois avec lui le petit Fouquet, pour autoriſer ce qu'il avançoit, & pour divertir le Cardinal par le recit de ſes avantures avec Madame de Lyonne, dont il raportoit toutes les circonſtances, déſignant les manieres, les endroits de leurs rendé-vous avec certaines portes ſecrettes faites exprès, les unes pour la commodité de la Femme, & les autres pour celles du Mary. Le Mary de ſon côté faiſoit l'amour à une jolie Demoiſelle de ſa Femme nommée Agathe. Ces petits détails de galanterie rejouïſſoient le Cardinal de Retz & l'engageoient avec ces gens-là; de maniere qu'il n'y avoit pas moyen de l'en détacher. D'ailleurs Croiſy prenoit un grand ſoin de l'informer exactement du contenu des dépeſches que le Sieur de Lyonne recevoit ou qu'il envoyoit en France: & pour mieux juſtifier la fidelité & la juſteſſe de ſes avis; Il fit intervenir dans cette intrigue une eſpece de petit Docteur en Droit nommé de Lor, qui s'alla offrir comme de lui même au Cardinal pour lui donner les Copies des lettres que ſon

Maître écrivoit à la Cour, qui se trouvoient toûjours très-conformes aux Memoires de Croisy.

Ce panneau étoit si grossier, qu'il auroit dû tout seul ouvrir les yeux au Cardinal de Retz, & à l'Abbé Charrier, étant bien difficile de trouver un raport si exact & aussi uniforme entre des gens qui ne se seroient pas entendus. Cependant c'étoit ce qui les persuadoit davantage, & l'Abbé Charrier étoit si amoureux de son Ouvrage & se savoit si bon gré de cette importante liaison, qu'il ne pouvoit souffrir que Joly ouvrit la bouche pour la rendre suspecte au Cardinal, qui n'en étoit pas moins infatué que lui. Cependant Joly ne négligeoit rien pour l'en dégouter, parce qu'il sçavoit que le dessein de Croisy n'étoit que de le porter à donner sa démission, comme il l'avoit declaré au Sieur Vacherot son Medecin, & à Verjus son Secretaire.

Si les soins de Joly ne réüssissoient pas entierement selon ses souhaits, ils firent au moins que le Cardinal continua ce petit commerce avec beaucoup plus de précaution & moins d'ouverture de cœur que dans le commencement; ses amis de Paris ayant appuyé les soupçons de Joly, en lui faisant entendre que les Fouquets le trahissoient, qu'ils informoient la Cour de tout ce qu'il faisoit, disoit ou pensoit, & que l'Abbé Fouquet étoit toûjours le Promoteur & l'Executeur le plus échauffé des résolutions que la Cour prenoit contre lui. Ils lui firent connoître, par exemple, que c'étoit par ses soins que la lettre aux Evêques avoit été brûlée par la main du Boureau, comme Libelle séditieux, en vertu d'une sentence du Chatelet, qu'on avoit publiée à son de trompe dans les Carrefours de Paris: avec ordre pour tous ceux qui étoient auprès de lui, sans exception de ses Domestiques, de le quitter incessamment & de retourner en France,

ce, Il lui firent connoître encore, qu'il avoit fait mettre dans la Gazette, que la protestation du Cardinal de Retz dans le Conclave contre l'Ecrit de l'Ambassadeur d'Espagne étoit un jeu joué de concert entr'eux, & un effet de l'intelligence secrette qu'il entretenoit avec ce Ministre: comme s'il eût été possible ou vrai-semblable, que cet Ambassadeur eut osé susciter une affaire de cette nature à son Maître & à lui-même, pour donner au Cardinal de Retz occasion de rendre à la France un service également glorieux & avantageux.

Toutes ces choses étoient avec justice imputées à l'Abbé Fouquet, qu'on savoit être le Surintendant de la Gazette, & le Directeur de tous les Affiches de Paris, dont il sçavoit se servir avec tant d'adresse, de malice & de fourberie, qu'il ne manquoit jamais de moyens pour ses fins. Il se servoit également de toutes sortes d'avis vrais ou faux. Il faisoit lui même afficher des Placards, en cas de besoin, dans Paris, sous le nom de M. le Prince ou du Cardinal de Retz. Ensuite il les faisoit arracher & les portoit au Cardinal Mazarin, comme une marque de ses soins & de sa vigilance.

On apprit en ce tems-là une nouvelle qui donna lieu à bien des raisonnemens. C'étoit le Mariage d'une des Nieces du Cardinal Mazarin avec le Duc de Modene, dont on crût que le principal dessein étoit de faire peur au Pape & de lui faire sentir que par cette alliance on pourroit dans un besoin porter la guerre jusques dans les Etats de S. S. en cas qu'elle prit trop d'interest dans les affaires du Cardinal de Retz. Mais cette alliance, au lieu de produire cet effet, en produisit un tout au contraire dans l'esprit du Pape, qui bien loin de mollir voulut faire connoître à ce Ministre qu'il ne le craignoit point. En effet il accorda au Cardinal de Retz le Pallium de l'Archevêché de Paris, qu'il

lui refusoit depuis long tems. Quoique cette ceremonie ne signifie pas grand chose en soi, elle ne laissoit pas d'être importante en cette rencontre, puisque c'étoit une reconnoissance autentique de l'Autorité Archi-Episcopale du Cardinal, qui lui étoit alors contestee par la Cour de France. La verité est cependant, que le Pape eut assez de peine à faire cette démarche de vigueur, & qu'il ne l'auroit peut être pas faite en toute autre occasion, s'il n'avoit bien sçû que cette ceremonie n'étoit qu'une pure formalité qui ne l'engageoit à rien.

Cependant le Cardinal de Retz ne laissa pas de faire sonner bien haut cette petite faveur en France, où la nouvelle en vint assez à propos pour rassurer les esprits de ses Partisans qui commençoient à croire qu'il avoit été la dupe de l'Election du Pape, & qu'il leur en avoit imposé là-dessus, La publication du Jubilé que tous les Papes donnent à l'avenement de leur Pontificat lui fournit aussi un pretexte assez favorable d'exercer son autorité. Cette Bulle étoit adressée aux Archevêques & Evêques, à leurs grands Vicaires, & en leur absence à ceux qui ont la Charge des ames, & comme par ces derniers mots, les Chapitres paroissoient exclus, le Cardinal de Retz en prit occasion d'adresser son Mandement, pour en faire la publication dans son Diocèse, aux Srs. Chevalier & l'Avocat ses grands Vicaires, ou en leur absence aux Curez de la Magdelaine & de St. Severin Archiprêtres, qu'il nommoit aussi pour ses grands Vicaires. Ces Messieurs le firent aussi-tôt publier dans leurs Paroisses, & commencerent à en exercer les autres fonctions. Il arriva même que les Curez de Paris, qui n'aprouvoient pas que le Chapitre se fut saisi de la jurisdiction, se prévalurent des termes de la Bulle, pour l'executer chacun dans leurs Paroisses sans les ordres du Chapitre, en se soumettant à leurs Archi-

chipreſtres reveſtus de l'autorité du Cardinal de Retz.

Le Nonce fit auſſi ce qu'il pût pour mettre les choſes ſur ce pied là, declarant publiquement qu'il avoit ordre precis de ne point laiſſer agir le Chapitre : de ſorte que la diviſion commença de ſe mettre dans le Gouvernement du Dioceſe, d'autant plus que le Cardinal de Retz écrivit au même tems au Chapitre, pour leur declarer que le Pape lui ayant accordé le Pallium, qui étoit la conſommation de la puiſſance Archiepiſcopale, il leur énjoignoit de ne ſe plus mêler du Gouvernement de ſon Dioceſe, & de reconnoître les deux Archiprêtres pour ſes grands Vicaires.

Cette Lettre ayant été portée au Chapitre par un homme inconnu qui dit qu'il venoit de la Cour; elle fut ouverte & leüe ſur le champ, après quelques legeres difficultés que quelques uns firent en voyant la Signature du Cardinal de Retz : & l'affaire ayant été miſe en deliberation, ils convinrent tacitement à la pluralité des voix, qu'il falloit obeïr, quoique perſonne n'oſat s'en expliquer nettement, à la reſerve de Mr. Stuard d'Aubigni parent du Roi d'Angleterre, & qui prenoit en toutes occaſions le parti du Cardinal de Retz avec beaucoup de vigueur & de fermeté, appuyant ſa conduite par de bonnes raiſons. Le Doyen avec quelques partiſans de la Cour voulurent s'y oppoſer, mais inutilement, & les grands Vicaires du Chapitre ceſſerent d'agir dès ce moment là. Il fut ſeulement ordonné qu'on porteroit la Lettre ouverte à la Cour, qui ſe trouva un peu embaraſſée de toutes ces nouvelles procedures, pour en arrêter les ſuites : mais elle ne trouva pas d'autre expedient que de faire differer par le Nonce la publication du jubilé, en lui faiſant propoſer de laiſſer nommer les grands Vicaires par le Pape : cho-

ſe qui n'avoit jamais été faite en France, & qui eſt tout à fait contraire aux Libertés de l'Egliſe Gallicane. Mais le Cardinal Mazarin ſe mettoit fort peu en peine de ces Libertés, pourvu qu'il empêchât l'éxercice de l'autorité du Cardinal de Retz. Il depêcha donc un courier à Rome pour cet effet, ne doutant point que cette propoſition ne fut acceptée par la Cour de Rome, qui ne manque jamais les occaſions d'étendre ſon pouvoir: Auſſi fut il ſecondé par le Nonce, qui n'avoit garde de laiſſer perdre une occaſion ſi favorable pour le ſaint Siege. Par le même courier on envoya des ordres au Sieur de Lyonne pour demander des juges à S. S. pour faire le procés au Cardinal de Retz, & cependant le Cardinal Mazarin fit tous ſes efforts pour obliger le Chapitre de reprendre la Juriſdiction. Mais n'ayant pû en venir à bout, il s'apliqua ſeulement à empêcher que les Curés de la Magdelaine & de St. Severin ne fuſſent reconnus pour grands Vicaires, en attendant des nouvelles de Rome; reſolu de ſe ſervir de la violence, s'ils ne déféroient point à ſa volonté : c'eſt à dire de les exiler comme les premiers, ou peut-être de les arrêter.

Pour cet effet ces deux Meſſieurs furent mandez à la Cour, mais Caumartin & quelques autres amis du Cardinal de Retz s'étant doutés du deſſein de la Cour engagerent le Sieur Chaſſebras Curé de la Magdelaine, en qui on ſe fioit le plus, de ſe cacher & de laiſſer aller ſeul le Curé de Saint Severin. Celui-ci ſe laiſſa intimider & eut la foibleſſe de promettre de ne rien faire, ou du moins de ne faire que ce qu'on deſiroit de lui ; mais le Curé de la Magdelaine, après avoir conferé avec le Conſeil du Cardinal de Retz, fit imprimer & afficher aux portes des Egliſes le Mandement du Cardinal qui le nommoit ſon grand Vicaire, avec une apoſ-

apostille signé de lui, dans laquelle il declaroit les raisons qui l'avoient engagé à se charger de cette commission dans un tems aussi difficile. Ces affiches surprirent la Cour, & elle ne negligea rien pour en découvrir les Auteurs. L'Abbé Fouquet mit pour cet effet en campagne tous les Archers & Grisons de Paris, qui veilloient toutes les nuits pour tâcher de surprendre quelques uns de ceux qui mettoient ces affiches : Mais ces soins furent inutiles, & le Sieur Amblard demestique du Cardinal de Retz, qui s'étoit chargé de ce soin, éxecutoit la chose si adroitement & avec tant de precautions, qu'il ne fut ni surpris ni soupçonné, quoi que les affiches de cette nature se renouvellassent assez souvent. Un Boucher nommé le Houx se méloit aussi de ces sortes d'affaires, où il employoit ordinairement ses garçons, parce que les gens de cet ordre vont à la Ville de grand matin, & son frere qui étoit Principal du College des Frassins, homme savant & de bon esprit, servoit aussi le Cardinal de Retz d'une autre maniere assés delicate, en contrefaisant sa signature dans les besoins pressans : ce qu'il savoit faire si parfaitement qu'on n'y pouvoit remarquer aucune difference.

On ne sauroit dire combien tout le monde admiroit & exaltoit le Curé de Sainte Magdelaine & son Secretaire qui contresignoit Guillauteau. Ces deux hommes osoient bien, au milieu de Paris & sous une Autorité qui ne trouvoit point d'opposition, insulter impunement à la Cour. Pour empécher les suites de cette affaire, où le peuple paroissoit prendre gout, les Officiers du Chatelet eurent ordre d'informer contre le Sieur Chassebras & de lui faire son procès, comme Auteur des Libelles & des Affiches seditieuses contraires à l'Autorité du Roi; à raison dequoi on decerna un decret contre lui & il fut contu-

macé & crié à son de trompe par les Carrefours de Paris suivant l'usage. Le grand Vicaire de son coté fit publier un monitoire qui fut affiché à l'ordinaire, dans lequel, après avoir representé les entreprises qui se faisoient tous les jours contre la jurisdiction de l'Archevêque, & les poursuites scandaleuses de la Justice seculiere contre lui, quoiqu'il exerçât les fonctions de grand Vicaire avec toute la modération possible & tout le respect deû au Roi, il exhortoit & conjuroit ceux qui avoient fait cette injure à l'Eglise, d'en demander pardon à Dieu, & de reconnoître leur faute, afin que cette premiere monition ne leur fut pas inutile, & qu'il ne fut pas obligé de proceder à des suites plus rigoureuses, suivant les regles de la Discipline Ecclesiastique. Cela n'empêcha pas les Officiers du Chatelet de donner une Sentence contre lui le 27. Septembre 1655. par laquelle, pour les cas mentionez au procez, & pour sa Rebellion aux commandements du Roi, il étoit banni à perpetuité hors du Royaume, ses biens confisquez au Roi, & ses Benefices declarés vacants & impetrables, avec defense à toutes personnes de le retirer, de le frequenter, ou de lui donner confort, sous les peines portées par les Ordonnances, déclarant ses monitions scandaleuses, seditieuses, injurieuses au Roi, & aux Droits du Royaume, & ordonnant qu'elles seroient brulées par la main de l'éxecuteur de la haute justice. C'est ce qui fut fait le même jour. Le grand Vicaire repondit aussi-tôt à cette Sentence par une seconde monition, dans laquelle il admonestoit une seconde fois les Auteurs des persecutions faites à l'Eglise sous le nom de S. M. de cesser & de faire pénitence, de peur qu'en se rendant indignes par leur opiniatreté ils n'attirassent sur leurs têtes les foudres & les excommunications de l'Eglise. Ces Monitions étoient fort bien écri-

tes ayant été concertées par Mrs. de Port-Royal, & on ne doute point qu'elles n'euſſent produit un grand effet, ſi on avoit pouſſé la choſe juſques à l'interdit, comme le grand Vicaire, Caumartin & d'Aubigni le vouloient avec pluſieurs autres, veu qu'on étoit aſſuré de l'obéiſſance de la pluſpart des Curez & du Chapitre. Mais le Cardinal de Retz ne pût jamais s'y reſoudre. L'Abbé Charrier, Croiſy & le plus grand nombre de ſes amis n'oublioient rien pour l'en détourner, en lui repreſentant ſans ceſſe que cette démarche extreme ne ſerviroit qu'à irriter davantage la Cour; que le Pape leveroit auſſi-tôt l'interdit & qu'après cela il n'y auroit plus de reſſource pour lui. Les autres diſoient au contraire qu'il pourroit naître à Paris des choſes ſi ſubites, & d'une ſi dangereuſe conſequence, que la Cour ſeroit obligée d'accommoder les affaires ſur le champ, & n'auroit pas le tems d'envoyer à Rome; que d'ailleurs, quelque foible que fut le Pape, il n'y avoit pas d'apparence qu'il levât l'interdit, ſans faire auparavant l'accommodement du Cardinal de Retz; ſon honneur & ſon autorité y étant engagez, après lui avoir donné le Pallium; que les Eſpagnols avec tous les Cardinaux de leur faction ne manqueroient pas d'appuyer cette affaire; enfin qu'il étoit dangereux de la laiſſer dans l'état où elle étoit, après l'avoir commencée avec tant de vigueur, & que la Cour de Rome venant à remarquer la foibleſſe du Cardinal & le peu de pouvoir de ſes amis, s'oppoſeroit plus aiſement aux choſes que la Cour deſiroit de lui, & qui lui étoient fort avantageuſes en nommant des Vicaires Apoſtoliques ou un Coadjuteur,

Ce n'eſt pas que le Sieur de Lyonne avançât beaucoup ſur ce ſujet là, non plus que ſur les inſtances qu'il faiſoit pour obtenir des juges qui fiſſent le procez au Cardinal de Retz; S. S. s'étant

contentée d'établir une congregation pour examiner ces affaires, afin de gagner du tems, & d'éluder ses pourſuites plus aiſement, & cette congregation avoit repondu qu'on ne pouvoit donner des Juges aux Cardinal de Retz, qu'il n'eut été entiement retabli, ſuivant la Maxime *Spoliatus Ante omnia reſtituendus.* Après cela le Cardinal de Retz ayant declaré qu'il ſe vouloit rendre Dénonciateur contre le Cardinal Mazarin, & le convaincre de pluſieurs crimes & ſcandales, la Congregation paroiſſoit inclinée à recevoir cette accuſation, ce qui retenoit les choſes en ſuſpens.

Mais le Cardinal de Retz ayant remarqué un grand changement dans l'eſprit & dans les diſcours du Pape, il paſſa tout d'un coup d'une extremité à l'autre, d'une confiance parfaite qu'il avoit eù juſques là en ſa protection en une defiance extreme; c'eſt pourquoi dans l'apprehenſion que S. S. ne l'abandonnât entierement, ſi le Siege de Pavie reüiſſiſſoit, & ne l'obligeât à ſe conformer aux deſirs de la Cour, ſans lui donner le tems de ſe reconnoitre, il demanda permiſſion à S. S. d'aller aux Bains de Saint Caſſien dans les Etats du grand Duc. Ces Bains lui étoient conſeillez par les Medecins pour ſon mal d'épaule. Il n'eut pas de peine à obtenir cela, ſa preſence & ſes ſollicitations commençant à importuner le Pape.

Après un mois de ſejour à Saint Caſſien dont les Bains ne lui furent pas d'un grand ſecours, le Cardinal alla paſſer un autre mois à Caprarolles maiſon de plaiſance du Duc de Parme dans le territoire de l'Egliſe, en attendant la ſaiſon des pluyes, avant laquelle il eſt dangereux de ſe retirer à Rome. Il apprit là que la Chambre des Vacations, ſur la Requête du Procureur General, avoit donné un Arrêt contre la derniere monition du Curé de la Magdelaine, par lequel il étoit enjoint au Prevoſt

vost de Paris où à ses Lieutenants Civil & Criminel d'informer contre les Auteurs de ces placards, avec deffense, sous peine de la vie, à toutes sortes de personnes, d'en imprimer, publier, ou afficher de semblables sans permission. Cet Arrêt ne fut point deliberé à l'ordinaire, & il n'y eut que le President de Novion & le Rapporteur qui le signerent. Mais comme à Rome on ne prenoit point connoissance de ce défaut de formalité, il fut regardé comme un Arrêt de tout le Parlement, & y fit un grand effet, parce qu'on y redoute fort l'Authorité de cette Compagnie, qui s'oppose souvent au Pape, & annulle les pretentions de la Cour de Rome. Aussi le Pape commença à croire que le parti du Cardinal de Retz ne se soutenoit que foiblement en France; qu'en nommant un Suffragant le Parlement ne s'y opposeroit point, & qu'il obligeroit sensiblement la Cour, qui l'en sollicitoit continuellement par le Ministere du Sieur de Lyonne. Les Jesuites l'exhortoient aussi de toutes leurs forces à cela, lui representant sans cesse que le Cardinal de Retz étoit un homme engagé avec les Jansenistes, & que S.S. ne trouveroit jamais une occasion plus favorable d'étendre son Authorité Pontificale, même du consentement de toute la France.

Cependant ces raisons, quoique conformes aux resolutions du Pape, ne le déterminerent point encore, à cause de la levée du siége de Pavie, qui rassura un peu S. S. & lui fit donner des parolles plus favorables à l'Abbé Charrier qui partit aussi-tôt pour se rendre à Caprarolle, afin d'obliger le Cardinal de Retz à retourner à Rome; ajoutant que c'étoit le sentiment de Croisy qui lui avoit dit que le Sieur de Lyonne n'esperoit plus rien obtenir du Pape contre lui.

Joly soutenoit au contraire, qu'il falloit s'approcher de Paris, afin d'appuyer le Curé de la Magde-

delaine, & de fulminer un interdit; que c'étoit le seul moyen de reduire la Cour; que celle de Rome ne feroit jamais rien pour lui, s'il ne s'aidoit de ses propres forces, en profitant de la chaleur des esprits, qui ne duroit pas toujours; & qu'il ne faloit pas s'épouvanter d'un Arrêt de la Chambre des Vacations donné par un de ses ennemis declarez, auquel on ne devoit pas douter que le President de Bellievre ne trouvât aisement les moyens de remedier après la St. Martin, étant, comme il l'étoit toujours, bien intentionné en faveur du Cardinal de Retz. Cependant il resolut de retourner à Rome, & même d'y faire une autre figure, ayant fait meubler un très beau Palais à Campo-Marzio, ayant augmenté le nombre de ses Carosses & de ses Estaffiers, suivant son penchant naturel. Il s'imaginoit qu'on jugeroit de ses ressources & de son credit par la depense qu'il feroit à Rome: sans cependant rien changer dans sa conduite ordinaire, s'amusant à déclamer inutilement contre le Sieur de Lyonne, & passant une partie des nuits à conferer avec l'Abbé Charrier, Croisy, & le petit Fouquet, qui l'entretenoient de badineries & de vaines esperances sur les bonnes intentions du Pape, & qui l'obligerent enfin d'écrire à Caumartin, pour empêcher le Curé de la Magdelaine de passer outre.

Ces deux Messieurs obéïrent, mais ils surent dans la suite faire des actions de vigueur, dont le succez fit bien voir qu'on auroit pû réüssir en poussant les choses avec plus de fermeté. L'Archevêque de Roüen leur en fournit l'occasion par un Mandement d'interdiction qu'il publia contre l'Evêque de Coutance, pour avoir fait les fonctions Episcopales dans l'Archevêche de Paris: ce qui engagea le Curé de la Magdelaine à faire afficher un mandement semblable au nom du Cardinal de Retz, par lequel

quel il étoit déclaré que Messires Antoine Denys ancien Evêque de Dol, & Claude Auvry Evêque de Coutance avoient encouru les Censures de l'Eglise, pour avoir administré les Ordres dans son Diocese sans sa permission, & que pour cet effet ils étoient interdits de toutes fonctions Ecclesiastiques, & même de la celebration de la Messe dans le Diocese de Paris, avec défense à tous les Doyens, Chapitres, Curez, & Communautez Seculieres, ou regulieres, de les laisser officier dans leurs Eglises. Il y eut encore une autre occasion plus importante d'exercer avec éclat l'autorité du Cardinal de Retz. Ce fut au sujet de l'Assemblée du Clergé qui devoit se tenir à Paris cette année là, & que le Cardinal Mazarin avoit differée sous differens pretextes, parcequ'elle ne se pouvoit faire regulierement qu'avec l'agrément du Cardinal de Retz, ou des grands Vicaires. Mais enfin le Curé de la Magdelaine ayant seu que l'on prenoit des mesures pour faire la chose sans lui, il fit défense au Clergé de s'assembler sans la permission de l'Archevêque ou la sienne, & aux Augustins, où ils ont coutume de s'assembler, de recevoir les députez: protestant de nullité de tout ce qui pouroit s'y passer contre l'autorité du Cardinal de Retz; ce qui fut appuyé par tous les Curez de la Ville, qui firent une pareille protestation; & envoyerent pour cet effet des députez à ceux qui devoient composer l'Assemblée: de sorte que ces Messieurs, ayant jugé ces défenses & protestations Juridiques allérent declarer au Cardinal Mazarin, qu'ils ne pouvoient commencer leur Assemblée: & comme la Cour avoit besoin d'argent, elle fut enfin obligée d'avoir recours au Curé de Saint Severin grand Vicaire, pour faire l'ouverture de l'Assemblée, ce qui étoit une reconnoissance solemnelle des droits du Cardinal de Retz. Par où il étoit aisé de voir que

que s'il eut agi dans toute l'étenduë de ſon pouvoir, & ſoutenu le Curé de la Magdelaine, il auroit mis ſes affaires ſur un autre pied en France, où tout le monde étoit bien intentioné pour lui, & à Rome, où le Pape n'auroit pas été faché de voir naitre des embaras de cette nature, dont il auroit ſeu profiter.

Mais le Cardinal n'ayant voulu prendre aucune reſolution vigoureuſe, & s'étant contenté de ſe tenir ſur la défenſive, il ne fut pas difficile au Sieur de Lyonne, aux Jeſuites, & à ſes autres ennemis de detacher le Pape de ſes interets, en lui repreſentant la foibleſſe de ſon parti, ſa liaiſon avec les Janſeniſtes, la puiſſance redoutable de ſes parties, & qu'en continuant de le proteger. S. S. pouvoit compter qu'elle n'auroit aucune part à la Paix Generale, dont il étoit déja queſtion: la choſe du monde que le Pape apprehendoit le plus.

Toutes ces conſiderations déterminerent enfin le Saint Pere, qui peu de jours après le retour du Cardinal de Retz à Rome lui declara, que ne ſe ſentant pas aſſez de force pour le ſoutenir plus longtems, il lui conſeilloit de s'accommoder, & de donner quelque choſe aux deſirs de la Cour de France, qu'il avoit de grandes raiſons de menager lui même, & qu'il n'oſoit pas choquer directement; dans le deſſein qu'il avoit de diſpoſer les deux Couronnes à une bonne Paix, qui étoit un bien preferable à tous les autres. Il concluoit par des expreſſions extremement preſſantes, dont le Cardinal demeura ſi ſurpris & ſi étourdi, qu'il vouloit prendre ſur le Champ des meſures pour ſe retirer, aprehendant les dernieres extremitez, & qu'on ne le fit mettre au Chateau Saint Ange, s'il refuſoit de ſe ſoumettre aux conditions qui devoient lui être propoſées dans le premier Conſiſtoire. Mais l'Abbé Charrier, & l'Abbé de Lamet lui ayant repre-

presenté qu'il n'étoit plus tems ni possible de reculer, après s'être engagé; il resolut de tenir ferme, & d'attendre les evenemens. Cependant avant que d'aller au Consistoire, il donna ordre à Joly de serrer tous ses papiers, ce qui marquoit sa défiance, & la crainte qu'il avoit d'être arrêté; sentiments qui lui étoient particulierement inspirés par l'Abbé Charrier, quoiqu'il fut obligé plus que personne à l'encourager, pour lui aider à se tirer du mauvais pas où il l'avoit engagé par ses Conseils : au lieu que l'Abbé de Lamet & Joly, qui avoient toujours bien prevû que le Pape l'abandonneroit, faisoient tous leurs efforts pour le soutenir, & pour diminuer ses frayeurs, qui l'auroient perdu, s'il s'y étoit abandonné.

Enfin s'étant presenté au Consistoire, S. S. lui declara nettement, qu'elle avoit nommé un Suffragant pour gouverner le Diocese de Paris pendant son absence, en qualité de Vicaire Apostolique, à quoi le Cardinal de Retz tacha inutilement de s'opposer. Le Pape demeura ferme dans sa resolution, aussi-bien que le Cardinal Rospigliosi Secretaire d'Etat, chez qui il alla en sortant du Consistoire, pour le prier de differer au moins l'execution de ce dessein, sans pouvoir rien obtenir; après quoi il se retira chez lui fort consterné. Mais Joly qu'il envoya chercher aussi-tôt pour s'informer de ce qui s'étoit passé, tacha de le rassurer, en lui disant, que cette nomination ne seroit pas reçeüe en France, que tous les Evêques s'y opposeroient, attendu qu'il y alloit de leur interêt aussi-bien que du sien; que les Parlements ne souffriroient jamais un exemple de cette nature qui étoit extremement contraire aux Libertez de l'Eglise Gallicane; qu'il falloit faire bonne contenance, & dire à ceux qui lui en parleroient pour le consoler, qu'il en étoit plus faché pour le repos de S. S. que pour son interêt particulier, per-

persuadé que sa nomination n'auroit point de lieu; & qu'il seroit obligé de la retracter; qu'enfin il falloit sans perdre de tems dépêcher un Courier à Paris avant celui du Pape, pour avertir ses amis de prendre leurs mesures avec les Evêques & le Parlement. Ce discours remit un peu le Cardinal, qui fit aussi-tôt partir pour Génes Imbert son Valet de Chambre, avec un ordre de remettre son pacquet entre les mains d'un Marchand de confiance, auquel on mandoit d'expedier incessamment un Courier pour Paris, sous pretexte de quelques affaires. On fut obligé de prendre ce détour pour la seureté des dépêches qui auroient pû, sans cette precaution, être interceptées par ordre de la Cour, si le Courier eut paru venir directement de Rome & cet expedient eut le succez qu'on s'en étoit promis : Car le Courier du Cardinal de Retz étant arrivé deux ou trois jours avant celui du Pape, ses amis prirent si bien leurs mesures, qu'à la premiere proposition qui se fit de l'établissement d'un Suffragant, toute l'Assemblée du Clergé s'y opposa si unanimement & avec tant de chaleur, que le Nonce n'osa presenter son Bref, & fut obligé de le renvoyer au Pape, en lui disant qu'il avoit couru risque d'être lapidé par le peuple, sur le seul bruit qui s'étoit repandu de l'execution de ce dessein. Le Parlement ne marqua pas moins de vigueur contre cette nouveauté, le Procureur & les Avocats Generaux ayant declaré hautement, que si le Bref paroissoit, ils en appelleroient comme d'abus. Le premier President avec la plus-part des Conseillers parurent aussi bien disposez à le casser, ou du moins à n'en pas souffrir l'execution, & ce qu'il y a de plus étonnant & de plus fort, c'est que l'Evéque de Meaux frere du Chancelier Seguier, que la Cour avoit destiné pour être Suffragant, refusa absolument cette commission, ne voulant point se charger

ger de la haine publique ; quoiqu'il fut d'ailleurs & par lui & par son frere fort attaché à la Cour.

Il arriva même à la fin, que le Cardinal Mazarin se dégouta du Bref comme tous les autres, soit pour la contradiction universelle qu'il remarquoit dans les esprits du peuple & du Clergé, ou peut être parce qu'il ne laissoit pas d'être avantageux en quelque façon au Cardinal de Retz, en ce qu'il y etoit qualifié Archevêque de Paris, & que le Pape n'alleguoit point d'autres raisons de cette nomination que son absence.

Le Bref ayant donc été rebuté de tout le monde, les Correspondants du Cardinal de Retz ne manquerent pas de lui en donner avis aussi-tôt par la même voye & avec les mêmes précautions : de sorte qu'il en receut les nouvelles plusieurs jours avant le Pape & le Sieur de Lyonne, & qu'il eut la satisfaction de triompher à son tour & d'insulter à ceux qui croyoient avoir pris de grands avantages contre lui.

Ce fut en ce temps là que la Reine Christine vint à Rome. Elle avoit été invitée à ce voyage par S. S. pour y confirmer d'une maniere plus solemnelle son abjuration à l'Heresie de Luther. Une action de cette nature devoit sans doute être traitée serieusement & avec gravité; mais le Pape s'abandonnant à son génie n'en fit qu'une Sçene de Theatre, remplie de fêtes, de pompe, de bagatelles & de vaines Ceremonies. Il n'oublia rien de tout ce qui pouvoit faire du bruit & de l'éclat; s'imaginant que c'étoit là le moyen de paroitre aux yeux de toute l'Europe, comme le principal Autheur de cette ceremonie. Ce ne furent que regales, festins, danses, balets, comedies, carousels, mascarades, galanteries de toutes les especes pendant plus de trois mois, & le Pape les ordonnoit lui même avec tant d'application, & les faisoit executer avec tant de

magnificence, que la Reine de Suede s'en mocquoit elle même & tournoit S. S. en ridicule, comme aussi toutes les personnes sensées, qui voyoient bien qu'il sortoit de son caractere. Le Cardinal de Retz ne negligea rien pour s'insinuer dans les bonnes graces de cette Princesse, en quoi il reüssit assez dans le commencement, mais non pas si bien que le Cardinal Azolin ou Pimentel. Il ne tenoit pourtant pas à lui qu'on ne crut qu'il y entroit aussi avant que personne; mais ceux qui voyoient les choses de plus près jugerent avec justice qu'il y avoit plus de vanité que de réalité. Ces intrigues l'occuperent quelque temps & le Cardinal s'y abandonnoit tout entier suivant son penchant naturel, sans penser à ses affaires: jusques à ce qu'il fut reveillé de son assoupissement par la nouvelle proposition que le Sieur de Lyonne fit à S. S. par ordre de la Cour, de nommer pour grands Vicaires l'un des six sujets suivans, savoir, le Doyen de Notre Dame, le Sieur Charton Ancien Penitencier, le Sieur du Saussay Curé de Saint Leu, & Official de Paris nomme à l'Evêché de Toul, le Sieur de Rouillé Curé de Saint Barthelemi, ou les Sieurs Moulet & Cornet Docteurs de Sorbonne. La Cour engagea même les Evêques suffragans de l'Archevêché de Paris d'en écrire au Cardinal de Retz pour lui faire agréer cette proposition, comme raisonnable & avantageuse pour lui, puisqu'en retablissant l'ordre dans son Diocese, elle renfermoit une reconnoissance tacite de son Authorité.

Le Pape fit tout ce qu'il put pour appuyer les instances de la Cour. Après en avoir fait parler au Cardinal de Retz par tous les amis, il lui en parla lui-même en termes de prieres, lui désignant particulierement le Sieur du Saussai dont Sa Sainteté dit qu'il lui repondoit & qu'elle l'engageroit à se conduire d'une maniere qu'il en seroit content,

&

& qu'il executeroit pareillement tous ses ordres. Autrement il lui promettoit de le revoquer, & de faire ensuite tout ce que bon lui sembleroit, avec promesse de le soutenir & de le protegér avec toute l'Authorité du Saint Siége. C'est du moins ainsi que le Cardinal le fit entendre à ses amis, dont les sentimens furent partagez sur cette proposition. L'Abbé Charrier & le Sieur de Croisy opinerent d'abord sans balancer, qu'il faloit se conformer aux desirs de la Cour & du Pape, disant pour leurs raisons qu'il étoit d'une extreme consequence de ménager les esprits des Evêques suffragans, pour les disposer à bien faire dans d'autres rencontres, & qu'avant toutes choses le Cardinal devoit travailler à faire connoître son Autorité sur le Spirituel, aprés quoi il lui seroit aisé de se faire retablir dans le Temporel.

Joly fut d'un autre sentiment, & quoi qu'il demeurât d'accord de la nomination du Sieur du-Saussai, il soutenoit qu'il falloit tirer des avantages réels & presens de la confusion du Pape pour le refus de son Bref, des recherches de la Cour, & de la disposition favorable du Clergé; qu'il n'étoit plus proprement question du retablissement de l'Autorité du Spirituel, puisque le Curé de St. Severin nommé Grand Vicaire par le Cardinal de Retz avoit été reconnu par tout le Clergé; que la nomination d'un second grand Vicaire ne feroit pas plus d'éfet à cet égard, & que c'étoit une affaire entierement consommée; qu'il falloit donc porter la chose plus loin jusqu'au retablissement effectif du Temporel, sans s'exposer sur des esperances éloignées & incertaines, en inserant une clause dans l'Acte de nomination du Sieur du Saussai, qui portât que le dit Sieur du Saussai ne pouroit exercer ses fonctions qu'après que le Cardinal de Retz auroit été retabli dans son Temporel. L'Abbé de

Lamet se déclara d'abord pour le sentiment de Joly, fondez l'un & l'autre sur toutes les Lettres de Paris qui assuroient que tout le Clergé avoit les meilleures intentions du monde, & que si le Cardinal vouloit bien en leur considération donner les mains à un Grand Vicaire qui fut agréable, on ne devoit pas douter qu'ils ne s'employassent avec chaleur à lui faire donner satisfaction pour le reste: ce qui leur fit juger qu'il falloit ménager cette occurrence favorable, & engager l'Assemblée d'insister pendant l'embaras où l'on étoit pour le Gouvernement du Diocese, & qu'autrement, si l'on accordoit un Grand Vicaire sans condition, l'affaire tomberoit d'elle même & leurs bonnes intentions se dissiperoient avec l'Assemblée, faute d'avoir été menagées. Mais à la fin l'Abbé de Lamet s'étant relaché, parcequ'il n'avoit pas la fermeté de s'opiniatrer & de s'oposer directement aux sentimens du Cardinal de Retz, qui s'étoit déja déclaré en faveur des premiers; il resolut d'envoyer la nomination du Sieur du Saussai pure & simple.

Cependant Joly jugeant la chose de la derniere importance & que si l'on laissoit échaper cette conjoncture avantageuse elle ne reviendroit jamais, fit de nouveaux efforts pour obliger le Cardinal à envoyer au moins sa nomination à Mr. l'Evêque de Châlons, avec ordre de la faire voir à l'Assemblée, mais de declarer en même tems qu'il ne la rendroit point qu'après qu'on auroit rendu justice au Cardinal sur son Temporel. Mais ce dernier expedient ne fut pas mieux reçû que le premier, & S. E. se contenta des esperances en l'air qu'on lui donna, des instances du Pape par le moyen de son Nonce, & des bons offices du Clergé.

Ainsi on dépêcha un Courier avec les ordres du Pape, & les dépêches du Cardinal de Retz, adressées à Messieurs les Evêques suffragans de l'Archevê-

vêché de Paris avec l'Acte de nomination, & trois Lettres, qu'il prioit de presenter au Roi, à la Reine, & à l'Assemblée du Clergé. Ces trois Lettres furent supprimées, parceque les Suffragans ayant jugé à propos de les mettre entre les mains du Cardinal Mazarin, il les garda long-tems, puis les renvoya au Sieur de Lyonne, pour les rendre au Cardinal de Retz, disant que leurs Majestés n'avoient pas voulu les ouvrir ni souffrir qu'on rendit à l'Assemblée du Clergé celle qui lui étoit adressée. Ainsi il n'y eut que l'Acte de nomination qui parut, & en vertu de cet Acte, le Sieur du Saussai se mit aussi-tôt en possession du Grand Vicariat, & commença de gouverner le Diocese, où par ce moyen toutes choses demeurerent tranquilles pendant quelques tems, aussi bien qu'à Rome. Le Cardinal de Retz se servit de cet intervalle pour faire travailler une seconde fois à son Epaule par un homme qui se vantoit de le guerir, & qui passoit pour fort habile dans sa profession. La verité est, que depuis cette operation il se servit mieux de son bras qu'il n'avoit fait auparavant.

Cependant on attendoit tous les jours des nouvelles des bons offices qu'on s'étoit promis de l'Assemblée du Clergé, mais on ne fut pas long-tems sans s'appercevoir que ces Messieurs avoient oublié l'interêt de leur Archevêque après en avoir obtenu ce qu'ils desiroient. La même chose arriva du côté du nouveau Grand Vicaire, avec cette difference que le Sieur du Saussai ne se contenta pas de ne rien faire de ce qu'on avoit attendu de lui, mais qu'il affecta même de s'opposer directement en toute rencontre aux interêts du Cardinal : ce qui parut principallement en trois occasions essentielles.

La premiere fut au sujet d'un ordre que S. E. lui adressa pour faire en son nom & comme son Pro-

cureur le ferment de fidelite, afin de lever toute difficulté pour la reftitution du Temporel qui ne pouvoit plus rouler que fur ce pretexte. C'eft ce que le Sieur du Sauffay refufa de faire. Il refufa même de donner aucun acte par lequel il pût paroitre qu'il s'étoit préfenté pour prêter ferment.

La feconde fut à l'occafion du Jubilé qui avoit toujours été remis pendant les conteftations pour le gouvernement du Dioceze. C'étoit une affaire dans laquelle il ne paroiffoit pas qu'il pût jy avoir aucune difficulté, mais le Sieur du Sauffay s'avifa d'en faire naitre une de gayeté de cœur, fans raifon & feulement pour nuire au Cardinal de Retz, en prenant dans l'Acte de publication la qualité de Grand Vicaire de l'Archevêché au lieu de celle de Grand Vicaire de l'Archevêque: ce qui auroit été d'une trés-grande confequence, fi l'on eut laiffé paffer la chofe: mais le Chapitre s'en apperçût heureufement, & s'y oppofa vigoureufement, faifant reformer cette nouvelle qualité, qui ne pouvoit convenir de droit qu'à lui pendant la vacance du Siege.

La troifieme rencontre où le Sieur du Sauffay fit connoitre fes mauvaifes intentions fut, lors qu'il donna permiffion à l'Evêque de Coutance de conferer les Ordres, & de faire les autres fonctions Epifcopales pendant la Semaine Sainte, quoique ce Prélat eut été interdit par le Cardinal de Retz & par le Curé de la Magdelaine fon Grand Vicaire. Cela empêcha un grand nombre de Chanoines d'aller à l'Office le jour du Jeudi Saint, & le Peuple l'ayant remarqué il en arriva un grand fcandale, d'autant plus que l'Evêque fe trouva mal en faifant les Saintes Huiles & en celebrant la Meffe qu'il n'acheva qu'avec beaucoup de peine, après qu'on lui eut jetté de l'eau fur le vifage, & qu'on

lui

lui eut froté plusieurs fois le nez & les temples avec du Vin pour le faire revenir. Tout le monde regarda cet accident comme une punition de Dieu, & comme un avertissement pour les Autheurs de ce dérangement.

Tant d'Actions d'éclat devoient ce sémble obliger le Cardinal de Retz à revoquer le Sieur du Saussay, comme il en étoit fortement sollicité par la pluspart de ses amis. Il aima mieux cependant prendre patience, & en porter modestement ses plaintes à S. S. d'autant plus qu'il ne manquoit pas de Conseillers qui tachoient d'expliquer favorablement la conduite du Sieur du Saussay, en disant que tout ce qu'il auroit pû faire pour le serment de fidelité n'auroit servi qu'à irriter la Cour; que la qualité de Grand Vicaire de l'Archevêché n'interessoit que le Chapitre & nullement l'Archevéque; que la permission qu'il avoit donnée à l'Evéque de Coutance l'avoit engagé lui même à reconnoitre l'Autorité du Cardinal dans le même lieu où il avoit paru la mépriser; qu'après tout la voye de douceur étoit la seule qui fut permise auprès de la Cour; que le Sieur du Saussay ne pouvoit pas faire dans les commencemens tout ce qu'il auroit bien voulu; & que par sa conduite sage & prudente, il avoit déja ménage le rappel des Sieurs Chevalier & l'Avocat anciens Grands Vicaires, & de tous les autres Ecclesiastiques qui avoient été exilez à cause du Cardinal de Retz.

Toutes ces raisons n'empêchoient pas que dans le fond S. E. ne fut vivement blessée de la conduite de son nouveau Grand Vicaire, qu'elle voyoit bien n'être qu'un artifice; mais elle voulut differer son ressentiment pour quelque tems, à dessein de voir ce que produiroit un Bref que S. S. avoit écrit un peu auparavant à l'Assemblée du Clergé au sujet de la Paix generale, pour exhorter le Roy à pro-

procurer ce bonheur à tout le Monde Chrétien. Il n'y étoit fait aucune mention du Cardinal Mazarin, mais sans le nommer, le Bref ne laissoit pas de faire entendre qu'on le croyoit peu disposé à la Paix. Il disoit en parlant du Roi, *alioquin per se ad pacem propensum*; ce qu'on jugea ne devoir pas plaire à ce Ministre, & qu'il ne manqueroit pas d'en marquer son ressentiment par quelque démarche qui offenseroit Sa Sainteté. En effet ce Bref choqua extremement le Cardinal Mazarin, & pour faire connoitre à la Cour de Rome qu'il l'avoit bien entendu, il engagea ces Messieurs du Clergé à le justifier dans leur réponse : ce qu'ils firent si exactement, que toutes leurs lettres ne rouloient que sur les bonnes intentions de S. E. pour la Paix, sur les mesures qu'il avoit déja prises pour y parvenir, & sur son application à finir ce grand Ouvrage. Cette réponse fut assés mal reçeüe du Pape, & comme en même tems on reçeut à Rome des nouvelles du Traité de la France avec Cromwell, on espera que S. S. pourroit éclater & donner des marques publiques de son mécontentement: mais cela n'arriva pas, & le Sieur de Lyonne ayant été rappellé bien-tôt après cette nouvelle démarche augmenta les inquietudes du Saint Pere, qui commença d'apprehender que la France ne voulut rompre toute sorte de Commerce avec lui, & s'appliquer entierement à la Guerre d'Italie. C'est ce qui fit tomber S. S. dans le dernier précipice de sa foiblesse naturelle, ne voulant plus parler du Cardinal de Retz que pour l'abismer & le perdre, s'il eut été possible.

L'arrivée de Dom Mario frere du Pape & celle de ses Neveux contribua beaucoup à l'entretenir dans cette mauvaise humeur. Ces Messieurs furent enfin appellez à Rome par Sa Sainteté & reçus avec une espece de triomphe. Le Saint Pere avoit long-

long-tems dissimulé sur ce sujet, s'en étant fait prier par la Reine de Suede, & par tous les Cardinaux, auxquels il avoit demandé leurs sentimens par écrit, comme si sa foiblesse eut pû être excusée par celle de ses Courtisans qui sçavoient bien qu'ils ne pouvoient lui donner un autre conseil sans lui déplaire. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce changement fut fort desavantageux au Cardinal, parce que les Parens du Pape qui ne songeoient qu'à l'établissement de leur fortune, n'avoient garde d'épouser les interêts d'un Cardinal malheureux & abandonné presque de tout le monde, pour s'attirer l'indignation de la Cour de France. Cependant le Cardinal de Retz ayant fort bien remarqué ce changement, & qu'il ne pouvoit plus se promettre aucun secours de ce côté-là; sçachant d'ailleurs que le Sieur du Saussay continuoit de garder une conduite qui gâtoit entierement ses affaires, résolut de passer outre à la revocation, sans en parler à S. S. qui n'auroit pas manqué de l'en détourner; & dans ce dessein il demanda encore une fois la permission d'aller aux eaux de Saint Cassien, sous le même prétexte de son mal d'épaule, pour y attendre plus tranquillement par des nouvelles, ce que produiroit cette revocation à Paris, & à Rome, où il ne jugea pas à propos de demeurer exposé aux caprices & aux mauvaises humeurs du Pape. Il fut encore determiné à cela par la peste qui regnoit à Naples, & qui commençoit à s'approcher de Rome, d'où il sortit peu de jours après le départ du Sieur de Lyonne, & après avoir expedié l'Acte de Revocation.

Cet Acte étoit conçû en termes assez honnêtes à l'égard du Sieur du Saussay, mais il étoit très positif & lui deffendoit expressement de se mesler en aucune façon du Gouvernement du Dioceze, soit en qualité de Grand Vicaire, soit en qualité d'Official

dont il exerçoit la Charge dès le tems de l'ancien Archevêque. Il nommoit derechef pour ses Grands Vicaires les Srs. Chevalier & l'Avocat, les Curez de la Magdelaine & de St. Severin, & pour Official le Sr. Joly Chanoine de N. D., & le Sr. Pocher Docteur de Sorbonne pour Vice-gerent. L'Acte fut nonseulement signifié au Sr. du Saussay, mais aussi attaché au coin des Rues, afin que personne n'en prétendit cause d'ignorance: ainsi le Sieur du Saussay ne pût se dispenser d'obéir, & comme ses Bulles de l'Evêché de Toul étoient expediées, il prit ses mesures pour se faire sacrer à Saint Denys par les Evêques de Chartres & de Meaux. Mais ces Messieurs lui ayant représenté qu'ils ne pouvoient faire cette ceremonie sans la permission de l'Archevêque ou de ses Grands Vicaires, il fut obligé d'avoir recours au Sieur Chevalier, qui ne se le fit pas dire deux fois, étant bien aise d'établir par cette soumission l'Autorité du Cardinal de Retz & la sienne, & ne doutant pas que la Cour n'approuvât une démarche qu'il ne faisoit qu'à la priere d'un homme qu'elle protegeoit & affectionnoit.

Cependant la Cour ayant eté informée de cette affaire, il fut mandé aussi-tost par le Chancelier, qui lui fit de grandes Mercuriales sur ce qu'il s'ingeroit encore de faire les fonctions de Grand Vicaire, & en sortant de là il fut arrêté & conduit à la Bastille, où il fut traité long-tems avec une grande dureté. La Cour, ou plutost le Cardinal Mazarin n'en demeura pas là, & sa passion l'emporta jusques à empêcher l'effet de la permission qu'il avoit accordée, en obligeant le Sieur du Saussay d'aller se faire sacrer à Poissy du Dioceze de Chartres. La crainte d'un pareil traitement obligea le Sieur Avocat à se retirer aussi-tôt; de sorte que par son absence le Gouvernement retomba sur les soins du Curé de Saint Severin, qui fut le seul à qui la Cour

laissa

laissa la liberté de faire les fonctions de Grand Vicaire quoi qu'avec assez de peine; tout ce qui avoit rapport au Cardinal de Retz en faisant toûjours beaucoup au Cardinal Mazarin,

Les nouvelles de la Revocation étant venuës à Rome, le Pape en fut extremement irrité, & quoique la peste l'eut obligé de se retirer à Monte-Cavallo, où il ne voyoit presque personne, & où il ne vouloit entendre parler d'aucunes affaires; il ne laissa pas de dépêcher un Courier au Cardinal de Retz qui étoit encore à Saïnt Cassien, pour lui ordonner de rétablir le Sieur du Saussay, suivant les instances qui lui en avoient été faites par ordre de la Cour. Cet ordre acheva de convaincre le Cardinal de Retz, & de lui faire sentir qu'il n'y avoit plus rien à faire pour lui à la Cour de Rome: & comme il en étoit fort dégouté par d'autres raisons; que la peste y étoit tres violente, & qu'il n'étoit plus en état d'y faire la même figure, faute de moyens, il résolut enfin de sortir d'Italie, & aprés avoir envoyé à Florence pour concerter secretement avec le Bailly de Gondy son passage sur les terres du Grand Duc; il se retira d'abord dans une maison particuliere appellée Maresine, où il séjourna quelques jours avec toute sa suite,

Ce fut de là qu'il écrivit à S. S. pour lui représenter que l'état où étoit son Diocése l'obligeoit de s'en raprocher, afin d'etre plus à portée de remedier aux désordres causez par son absence; qu'il contoit toujours sur sa protection contre les persecutions de ses Ennemis, & coutre les violences qui étoient faites à sa personne & à l'Eglise; que d'ailleurs il se croyoit obligé de décharger S. S. des importunitez qu'elle recevoit à son occasion, & de lui epargner une partie de l'embaras & de la peine que cette affaire lui faisoit. Après cela le Cardinal de Retz fit prendre les devants à l'Abbé de Lamet

met & à Joly, & partit de nuit de Mareſine pour ſe rendre à une Maiſon de Plaiſance du Cardinal Jean Carlo de Medicis, n'ayant pris avec lui que Malclerc & deux Valets de Chambre; parcequ'il ne vouloit mener avec lui qu'un petit nombre de perſonnes affidées, pour mieux dérober ſa marche. Dès qu'il fut arrivé dans cette Maiſon le Bailly de Gondy s'y rendit, & lui aporta la nouvelle de la levée du Siege de Valenciennes, dont M. le Prince avoit forcé les Lignes, ce qui lui fit concevoir de meilleures eſperances du ſuccès de ſon Voyage, auſſi bien qu'au Grand Duc & aux Cardinaux de Medicis qui ſans cela paroiſſoient aſſez embarraſſez ſur ſa retraite. Il demeura deux jours dans cette Maiſon où il voulut voir Croiſy, qui étoit demeuré à Florence ayant accompagné le Sieur de Lyonne juſques-là, & n'ayant oſé retourner à Rome à cauſe de la Peſte. Le Bailly de Gondy, qui vit cet homme dans la confidence du Cardinal, aprenant qu'il lui avoit confié le ſecret de ſon Voyage, & le deſſein qu'il avoit d'aller à Bezançon, avertit S. E. qu'il ne devoit pas ſe fier à lui, pour des raiſons qu'il n'expliquoit pas, mais qui firent juger à Joly, que le Bailly étant General des Poſtes du Grand Duc avoit pû, ſuivant l'uſage de toutes les Cours qui veulent ſçavoir tout ce qui ſe paſſe, intercepter quelques dépêches de Croiſy, par où il avoit connu qu'il trahiſſoit le Cardinal. Cet avis ne l'empêcha pas de s'abandonner à lui, comme il avoit fait à Rome, ſans vouloir rien écouter de ce qu'on lui diſoit contre lui. Après cela il partit prenant la route de Petremoly avec ſa petite ſuite, & après avoir traverſé l'Etat de Maſſa, il ſe rendit dans le Milanois ſur un Paſſeport du Comte de Fuenſaldagne qui lui envoya de plus une eſcorte de 50. Chevaux. Ce Gouverneur auroit bien voulu faire quelque choſe de plus pour lui,

&

& il tâta fort le poux à Malclerc ſur ce ſujet, diſant que S. E. devoit aller droit en Flandres trouver Mr. le Prince, pour prendre des meſures avec lui qui ſeroient avantageuſes à l'un & à l'autre; que s'il ne le faiſoit ſes affaires tomberoient dans le mépris, & qu'il ſe trouveroit abandonné de tout le monde. C'étoit auſſi le ſentiment de Joly, qui l'avoit déja fortement exhorté à ne pas laiſſer échaper cette occaſion, comme il avoit fait lors de ſon paſſage en Eſpagne, & à prendre des meſures avec le Comte de Fuenſaldagne: mais le Cardinal n'eut pas la force de s'y réſoudre, quoi qu'en partant de Rome il y parut aſſez diſpoſé, & que ſur la route il affectât de dire tous les jours qu'il iroit droit ſe livrer aux Eſpagnols & à Mr. le Prince.

Cependant comme il falloit ſe ſéparer honnêtement du Comte, il lui demanda un chiffre, & lui fit dire par Malclerc qu'il alloit ſuivre ſes Conſeils; qu'il ne ſortoit d'Italie que dans ce deſſein; qu'après avoir ſéjourné quelque tems à Bezançon pour y apprendre des nouvelles de ſes amis, il s'achemineroit en Flandres. Il lui fit demander des Lettres pour le Gouverneur de Franche Comté, après quoi le Cardinal de Retz continua ſon chemin avec ſon eſcorte, & après avoir paſſé à deux lieuës de Milan & à huit de Valence qui étoit aſſiégée, il alla s'embarquer ſur le Lac pour aller à Mourgues, & de là par le Mont San Pione, & le Païs de Valley à Lauzannes, d'où il ſe rendit à Bezançon vers la fin du mois d'Août de l'année 1656.

Auſſi-tôt que le Cardinal de Retz fut arrivé en Franche-Comté, il envoya chercher l'Abbé de Vatteville qu'il avoit vû à St. Sebaſtien chez le Baron ſon frere, & ayant appris, en paſſant à Pontarlier, qu'il étoit aſſez prés de là à un lieu nommé Uſains, il y envoya Malclerc pour lui trouver un lieu où il pût ſe retirer ſurement, en attendant des nouvelles de Pa-

ris.

ris. L'Abbé de Lamet & Joly allérent à Bezançon.

L'Abbé de Vatteville fut d'abord assez surpris & même embarrassé du compliment du Cardinal, ayant peu de credit dans le Païs, quoi qu'il affectât de faire connoître le contraire. Aussi laissa-t'il assez connoître dans le commencement, qu'il auroit bien voulu être défait de S. E., mais ayant compris dans la suite que ce pouroit être pour lui une occasion de faveur à la Cour d'Espagne, il lui ménagea une retraite chez la Marquise de Conflans sa parente dont le Mary étoit alors en Flandres. Ce sejour ne fut pas pourtant tellement fixe qu'il ne se promenât à droite & à gauche dans tout le Païs pendant quelques mois. Il est vraî qu'il retournoit de tems en tems chez la Marquise, qui eut dans la suite & suivant la bonne coutume de S. E. beaucoup de part au recit des diverses avantures de sa vie.

Cependant l'Abbé de Lamet & Joly étoient à Bezançon, où il arriva peu après quelques-uns des gens du Cardinal qu'il avoit laissé en Italie, & auxquels il donna ordre de l'aller attendre à Strasbourg & en divers autres endroits. Le Sieur Verjus fut un des premiers qui passa par hazard à Bezançon, & Joly l'ayant vû passer à cheval devant l'Auberge où il étoit logé l'appella & le retint, l'ayant jugé plus propre que personne pour aller à Paris porter des nouvelles & en rapporter; ce que le Cardinal ayant approuvé, on le dépêcha aussi-tôt. Il fit si grande diligence, qu'en peu de jours on sçeut par son moyen, que le Cardinal Mazarin avoit marqué beaucoup d'inquietude du départ du Cardinal de Retz d'Italie; qu'il avoit fait publier des defenses à toutes sortes de personnes de lui donner retraite; qu'il faisoit tous ses efforts pour le rétablissement du Sieur du Saussay; que l'Assemblée du Clergé s'y

s'y opposoit, attendu que c'étoit revenir au dessein du Suffragant, mais qu'elle avoit résolu de prier le Cardinal de Retz de nommer de Grands Vicaires agréables au Roi, avec promesse de s'employer ensuite pour la restitution de son Temporel; que l'Evêque de Châlons ne doutoit pas qu'elle ne le fit, & répondoit du succès en quelque façon; que le Comte de Montrezor & plusieurs autres étoient de son avis, insistant sur la nomination d'un nouveau Grand Vicaire au gout de la Cour, & que si on n'y mettoit ordre promptement, il y avoit lieu de craindre qu'ils ne passassent outre, en nommant eux mêmes un sujet; quoique le Sieur d'Aubigny & quelques amis du Cardinal ne fussent pas de ce sentiment, & qu'on leur eut représenté que S. E en étoit fort éloignée.

Sur ces avis le Cardinal de Retz écrivit aussi-tôt à l'Evêque de Châlons, pour l'informer plus précisement de ses intentions, & pour le détourner de cette résolution: mais à peine les lettres furent elles parties, qu'on apprit par la voye de la Poste, que Mr. de Châlons avoit de son authorité fait faire par celui dont on se servoit pour contrefaire l'écriture de S. E. une nomination en forme du Doyen de Nôtre Dame, pour faire les fonctions de Grand Vicaire avec une lettre du Cardinal de Retz de la même fabrique à l'Assemblée du Clergé, par laquelle il les prioit d'interceder auprès de Sa Maj. pour la Restitution de son Temporel. La Lettre étoit datée du Plessis deux jours seulement avant sa reception: ce qui fit juger au Cardinal Mazarin, que le Cardinal de Retz étoit fort proche. Dans l'allarme que la Cour en prit, elle envoya aussi-tôt une lettre de Cachet à l'Assemblée, par laquelle Sa Maj. déclaroit qu'elle ne vouloit point entendre parler du Temporel de l'Archevêché, quoiqu'elle eut bien voulu consentir au rétablissement

du

du Spirituel en consideration de l'Assemblée: parce qu'on poursuivoit actuellement auprès du Pape une nomination de Juges pour faire le procés au Cardinal de Retz, qui examineroient s'il devoit être rétabli dans la jouissance du Temporel ou non pendant l'instruction du procès. Aprés cela on aprit que l'Assemblée du Clergé avoit pris des mesures & des résolutions toutes contraires à celle que Mr. de Châlons s'en étoit promis, dont il s'excusa, en disant qu'il avoit été trompé le premier, & qu'il croyoit s'être assuré d'un nombre suffisant de suffrages. En effet l'affaire fut presque partagée, & si elle eut été décidée à la pluralité des voix, elle l'auroit été sans difficulté en faveur du Cardinal. Mais l'ordre de cette compagnie étant d'opiner par Provinces, il se trouva que celle de Paris, qui par toutes sortes de raisons devoit lui être favorable, se déclara contre lui, ce qui fit que d'onze Provinces, il n'en eut que cinq pour lui.

Dans le fond le projet de Mr. de Châlons n'étoit pas si avantageux pour le Cardinal de Retz qu'on se l'imaginoit; son avis portant seulement qu'on feroit office à S. E. pour la restitution de son Temporel dans la Conjoncture qui seroit la plus favorable; & que cependant l'Assemblée feroit de très-humbles remontrances au Roi pour avoir la libertê de lui parler de cette affaire & de toutes les autres affaires Ecclesiastiques. A le bien prendre l'autre avis qui l'emporta étoit bien mieux digeré & peut être plus favorable: aussi avoit-il eté concerté par de plus habiles gens que Mr. de Châlons, quoique peut être plus mal intentionnés, entre autres par Mr. de Marca, Archevêque de Toulouze. Il portoit que S. M. seroit très humblement suppliée de faire terminer cette affaire du Cardinal de Retz dans six mois par des Juges Ecclesiastiques, en commençant par faire droit sur la saisie du Temporel de l'Ar-

l'Archevêché & de ses autres benefices: Et en cas que la chose traînât en plus grande longueur, que Mrs. les Agents feroient auprès du Roi les Offices nécessaires pour faire regler ce qui regardoit le Temporel, suivant le droit & les Constitutions Canoniques, les Immunitez, & les Libertez de l'Eglise Gallicane.

Il faut du moins convenir que cette résolution étoit specieuse & paroissoit assez dans l'ordre, quoique cependant elle fut en effet fort désavantageuse au Cardinal de Retz, attendu que tous les offices de l'Assemblée se terminoient au procès dont les Juges feroient apparemment dans la dépendance de la Cour, & qu'au défaut de cela ils renvoyeroient la chose aux Agents du Clergé, gens ordinairement Esclaves de la Cour, qui ne briguent cet Emploi que pour faire leur fortune, & qui d'ailleurs ont fort peu de credit. L'Assemblée finie, le Cardinal de Retz parut fort touché, à cause de la nouvelle du Procès, dont il étoit menacé par la déliberation, & dont il avoit tant de peur, que c'étoit l'unique raison qui l'empêchoit de prendre des résolutions si rigoureuses. La verité est pourtant, qu'il en fut bien-tôt consolé, parce qu'il jugea que cet abandon du Clergé porteroit ses amis à lui conseiller de donner sa démission, dessein qu'il n'avoit jamais quitté depuis les Négociations de Davanton. D'ailleurs l'Evêque de Châlons lui écrivit, & lui fit écrire de belles Lettres par Mrs. de Port-Royal, dans lesquelles ils lui proposoient les exemples des Saints Evêques qui s'étoient cachez dans les Deserts & dans les Cavernes au tems de la persecution; ce qui lui fit former le dessein frivole & chimerique de se cacher aussi, dans le dessein de se faire une grande réputation dans le Monde, en suivant l'exemple de ces Grands Hommes; quoique dans son cœur il ne se proposât de se tenir ca-

ché que d'une maniere & dans un eſprit tout-à-fait differents.

Mais comme par proviſion il falloit pourvoir à ſa ſubſiſtance, le Cardinal envoya Verjus pour ce ſujet à Paris, pour en conferer avec ſes amis. Avant-qu'il partit on fit pluſieurs propoſitions pour trouver une eſpece de fond indépendant de la Cour. Joly propoſa de mettre dans les Egliſes des Troncs avec cette inſcription, *pour la ſubſiſtance de Mr. l'Archevêque*; diſant que ſi la Cour ſouffroit ces Troncs, ils produiroient un profit & un revenu conſiderable, ſur lequel on pourroit faire fonds, & qu'ils ſerviroient à entretenir les bonnes diſpoſitions du Peuple: & que ſi on les faiſoit ôter, cette rigueur pourroit reveiller leur haine contre le Cardinal Mazarin, Autheur d'une perſecution ſi opiniâtre, & animer davantage leur charité, dont les Curez pourroient leur faire entendre qu'ils ſe rendroient dépoſitaires ſous le Sçeau de la confeſſion, pour enſuite les lui remettre par les voyes qui leur ſeroient indiquées. Mais le Cardinal rejetta bien loin cette propoſition, qu'il traita de gueuſerie indigne de lui; cependant Verjus ne laiſſa pas de la propoſer aux Correſpondans de Paris, dont pluſieurs, entr'autres Mr. d'Aubigni l'aprouverent fort, diſant qu'on ne pouvoit rien imaginer de meilleur, ni qui convint davantage à la conjoncture préſente.

Cependant cette ouverture n'eut point de lieu, Mr. de Châlons qui étoit toujours le principal Directeur des Affaires ayant aſſuré 8000. Ecus par an au Cardinal pour ſa ſubſiſtance. Ainſi ſe croyant aſſuré de cette ſomme qui étoit aſſez modique pour lui, il réſolut d'abord de ſe cacher en allant de Ville en Ville, ſans ſonger à parler à Mr. le Prince ni aux Eſpagnols; quoi qu'il fut encore en état de traiter avantageuſement avec eux. Mais outre que la ſeule i-
dée

dée du procès lui faisoit peur, il avoit pris tant de goût pour la Vie libertine des Hôtelleries, qu'il n'eut plus d'autre application que celle de se dérober aux yeux de ceux qu'il sçavoit bien n'approuver pas cette nouvelle maniere de vivre. Dans ce dessein il dispersa sous differents prétextes & en differents lieux, ceux dont la présence lui pouvoit être incommode. Il changea de nom, & en fit changer à tous ceux qui étoient auprès de lui. Il ne les entretenoit plus que de fausses marches & de contre-marches, pour se dérober à la poursuite des Emissaires du Cardinal Mazarin. En cela il étoit merveilleusement secondé par son Ecuyer Malclerc qu'il retint toûjours auprès de lui préferablement à tous les autres : parceque ce fidelle Achate prenoit soin de lui rendre d'autres offices plaisants en certaines occasions, par le moyen desquels il se rendit maître absolu de son esprit.

Cependant plusieurs avis étant venus de Paris que la Cour étoit informée du séjour du Cardinal de Retz en Franche-Comté, & qu'elle avoit donné des ordres pour l'y faire arrêter; il fallut se résoudre à en sortir, ce que S. E. eut assez de peine à faire, à cause des liaisons qu'il y avoit faites. On ne s'y détermina même que par une dépêche de Joly, qui étant demeuré malade dans son Hotellerie de Bezançon, fit savoir au Cardinal qu'un nommé La Neuville Major de Brisac étant arrivé au même lieu s'étoit informé, si dans le Païs on ne parloit point du Cardinal de Retz; que l'ayant fait suivre on avoit remarqué qu'il alloit souvent chez un nommé Belin Echevin, & chez un homme qui avoit été Secretaire de Mr. de Beaussaut Intendant en Alsace; que quand il sortoit pour aller en Campagne il y étoit joint par plusieurs Cavaliers, & qu'enfin le Sr. Tineau, Secretaire de la Maison de Ville auquel S. E. avoit été adressée

par le Comte de Fuenſaldagne avoit averti l'Abbé de Lamet & Joly de prendre garde à eux & au Cardinal de Retz, s'il étoit encore dans la Province : parcequ'il voyoit bien qu'on ménageoit quelque choſe contre lui avec le Magiſtrat de la Ville. L'Abbé de Vatteville reçût auſſi & donna les mêmes avis qui obligerent enfin le Cardinal à ſe retirer en Suiſſe, d'où il écrivit à l'Abbé de Lamet & à Joly de l'aller trouver à Conſtance avec quelques autres de ſes Domeſtiques qu'il avoit laiſſé derriere lui, & au Sr. Vacherot d'aller attendre de ſes nouvelles à Strasbourg.

Ce départ fut un peu precipité, mais fort à propos, auſſi bien que celui de Lamet & de Joly dans l'Hotellerie deſquels il ariva vint Gardes du Cardinal Mazarin peu de jours après qu'ils en furent ſortis. Ils prirent tous ſi bien leurs meſures dans leur retraite, que la Cour fut long-tems ſans pouvoir découvrir où ils étoient; le Cardinal de Retz ayant paſſé preſque tout l'Hiver incognito à Conſtance où l'Abbé de Lamet & Joly le laiſſerent, après avoir demeuré quelques jours avec lui pour regler le Commerce des Lettres qui étoit devenu fort difficile par la recherche exacte qu'on faiſoit de ceux qui étoient ſoupçonnez d'en avoir avec lui.

Le Sieur Rouſſeau d'Echevincourt ſon Intendant fut arrêté, quoi qu'il ne ſe mêlat preſque plus de ſes affaires. Le Sieur Mathorel Secretaire du Roi fut auſſi mis à la Baſtille, (quoiqu'on n'eut aucune relation avec lui,) parcequ'il parloit indiſcretement des affaires du Cardinal, par un pur mouvement de zéle. Le Marquis de Foſſeuſe fut auſſi arrêté, quoiqu'il fut à Paris par permiſſion expreſſe de la Cour pour ſes affaires domeſtiques. Enfin la perſecution s'étendit juſques ſur deux ou trois malheureux de la lie du peuple, qui n'étoient accuſes que de bagatelles : ce qui laiſſa bien voir la malignité

gnité des ennemis de son Eminence, mais montra en même temps qu'ils étoient fort mal avertis, & donna lieu à ceux qui avoient de veritables intelligences, de se precautionner davantage, & de se tenir sur leurs gardes.

De Constance, le Cardinal se rendit à Ulme, à Ausbourg, & à Francfort, où il donna rendé-vous à l'Abbé de Lamet, & à Joly, & où ils receurent des nouvelles de la liberté du Sieur Chevalier, après lui avoir fait essuyer plusieurs duretés inouïes, dont le but étoit de l'obliger de promettre par écrit, qu'il ne se méleroit plus ni directement ni indirectement des affaires du Cardinal: ce qu'il ne voulut jamais faire. La Cour fut donc obligée de se contenter d'une promesse de ne rien faire contre le service du Roi, après quoi Chevalier fut élargi à la priere du Doyen de Notre Dame nouveau Grand Vicaire. On y apprit aussi la mort du premier President de Bellievre, qu'on crut avoir été empoisonné. Il est vrai qu'il étoit brouillé avec les Fouquets, & que le Cardinal Mazarin n'étoit pas content de lui, parce qu'il étoit extraordinairement aimé du peuple, dont il soutenoit les interêts en toute rencontre. Ce President étoit aussi fort estimé dans sa Compagnie, & même à la Cour, où il avoit des amis considerables jusques dans le Cabinet. On pretend encore, que le Ministre avoit eu dessein de le faire arrêter, voyant qu'il s'opposoit à toutes les nouvelles maltotes, mais il n'avoit osé l'entreprendre, dans l'apprehension de nouvelles Baricades. Quoiqu'il en soit le Cardinal de Retz perdit beaucoup à la mort de ce grand & digne Magistrat, qui favorisoit ses affaires, & protegeoit ses amis de toute sa force; jusques là que tout le commerce secret, & les chiffres de son Eminence étoient entre les mains de Bruslé son Secretaire, qui lui avoit été donné par Caumartin,

confident intime du Cardinal de Retz, & c'étoit à lui que s'adressoient les dépêches les plus secretes, qu'il prenoit soin de déchiffrer, après quoi il en envoyoit des copies au Sieur de Caumartin, qui étoit encore éloigné de Paris, & à l'Evêque de Châlons, qui les communiquoit au Sieur Pelletier de la Houssaye son Neveu, à l'Abbé d'Hacqueville, à Mr. d'Aubigni, & quelque fois au Comte de Montresor & au Marquis de Laigues; quoique Madame de Chevreuse ne se mêlat plus des affaires du Cardinal de Retz.

De l'autre côté c'étoit Joly qui avoit soin de tout le commerce & à qui s'addressoient les Lettres de Change tantôt à Francfort, & puis à Cologne, dont il mettoit le produit entre les mains de Malclerc pour l'Abbé de Lamet. Celuici fut envoyé à Munster & le Cardinal passâ en Hollande où il se plaisoit fort, & d'où peut être il ne seroit pas sorti si tôt, sans une petite incommodité qu'il ne gagna pas en disant son Breviaire. Cette incommodité l'obligea de retourner à Cologne, où il fit venir en diligence le Sieur Vacherot son Medecin, & fit partir en même tems Joly pour Amsterdam, où il fut bien tôt joint par Verjus son premier Secretaire; le second nommé Gautreau ayant été envoyé à Liege avec l'Abbé Rousseau, pour y recevoir certains pacquets & les faire tenir seurement à Joly.

Cependant la Ville de Munster ayant été assiegée, l'Abbé de Lamet s'y trouva enfermé malgré lui, & comme il s'étoit travesti en Cavalier avec un justaucorps de Buffle, les Bourgeois, qui dans cet équipage n'avoient garde de le prendre pour un Docteur de Sorbonne, lui offrirent un emploi considerable dont il eut bien de la peine à se défendre. Après le siége il se rendit à Cologne, où ayant trouvé le Cardinal de Retz, il lui fit de grandes & justes plaintes de ne lui avoir donné aucune de ses nou-

nouvelles depuis son sejour à Munster où il l'avoit envoyé.

La Ville de Cologne étant d'un grand Commerce & un passage fort frequenté, le Cardinal ne pût y être longtems sans y être déterré par les Emissaires du Cardinal Mazarin, & de l'Abbé Fouquet, qui envoyerent aussi-tôt sur les lieux des gens de main & d'éxecution, avec ordre de prendre leurs mesures pour l'enlever, quand il sortiroit de la Ville pour aller à la promenade, ou peut être de faire pis, ce qui n'étoit pas difficile, son Eminence n'étant ordinairement suivie que de deux domestiques. Mais ses amis de Paris lui en donnerent avis par le canal de Joly, l'exhortant de prendre garde à lui, & de se souvenir que l'Electeur de Cologne & l'Evêque de Strasbourg son Ministre qui étoient entierement dans les interêts du Cardinal Mazarin, pouroient fort bien favoriser une entreprise de cette nature. Le Cardinal traittoit ces conseils prudents, d'avis chimeriques & de terreurs paniques, ne se donnant pas même la peine de lire les Lettres qu'on lui écrivoit sur ce sujet : & cela parce qu'il avoit trouvé dequoi s'amuser dans la Maison d'un Liegeois nommé Daudrimont, où il étoit logé.

Cependant l'Abbé de Lamet & Vacherot, qui demeuroient aussi dans des lieux separés dans la même Ville, l'avertirent qu'ils avoient vû Croisy par la Ville. Il y étoit venu de Francfort, après l'Election de l'Empereur. Le Cardinal commençâ de croire alors que les avis pouvoient être veritables & perdant en un moment la bonne opinion qu'il avoit eu de lui en une défiance extreme, il se figura que Croisy n'étoit à Cologne que pour le faire assassiner. Il poussa la chose jusqu'à s'imaginer que deux de ses Domestiques les plus anciens, & en apparence les plus fideles s'étoient laissé corrompre par Croisy, & par un nommé de Bracq,

parent des Fouquets, qui étoit aussi à Cologne, & qu'on découvrit avoir logé & défrayé cinquante ou soissante Cavaliers en differentes hôtelleries.

Le premier de ses domestiques qui devint suspect au Cardinal fut Imbert son Valet de Chambre, qui depuis vint cinq ans avoit eu part à ses secrets, & l'avoit servi avec une fidelité & un attachement sans exemple. Cependant ce pauvre garçon ayant eu ordre à Paris de l'aller trouver à Cologne, & de passer par Bezançon pour y prendre chez le Sieur Tineau une Valize avec quelques papiers de peu de consequence, & cette Valize ayant été derobée, ou égarée; il crut qu'Imbert l'avoit venduë à Mr. de Lyonne en passant à Francfort, & qu'en même tems il avoit pris des mesures avec Croisy, parce qu'ils arriverent à peu près en même tems.

L'Autre Domestique que le Cardinal de Retz voulut bien soubçonner, étoit un nommé Noë son Cuisinier, qui l'avoit bien servi dans la prison de Vincennes, & qui depuis l'avoit suivi dans tous ses voyages, sans lui donner aucun sujet de plainte ni d'inquietude. Cependant il eut le malheur de tomber tout d'un coup dans la disgrace de son Maître & cela sans aucun fondement, si ce n'est qu'il étoit ami d'Imbert, & fort connu de Croisy, à raison de son Commerce frequent dans la Maison de S. E. Les pretextes dont se servit le Cardinal pour le congedier furent, 1. que lorsqu'il sortoit, Noël le suivoit toujours sans son ordre, pour observer où il alloit: à quoi le Cuisinier répondoit qu'il n'en usoit ainsi que par ordre exprès de Malclerc, qui lui faisoit entendre qu'il étoit bon de savoir à peu près ce que leur Maître deviendroit, 2. Il l'accusoit d'avoir copié ses chiffres, ce qui étoit vrai, mais il ne l'avoit fait que par ordre du Cardinal lui même, 3. on lui reprochoit ses rendé-

yous

vous frequents, & ses Commerces dans la Maison où logeoit Croisy, & pour l'en convaincre l'Abbé de Lamet fut chargé de le suivre deux ou trois fois, sans que Noël le sut, pour voir s'il ne passeroit pas plusieurs fois devant la Maison de Croisy, & pour observer s'il ne tourneroit pas la tête de tems en tems pour voir s'il n'étoit point suivi. Noël repondit à cela en avouant le fait, mais en soutenant aussi que Malclerc lui avoit commandé tout ce manége, comme une chose importante pour le service de S. E. En un mot il y a bien de l'apparence, (& la suite l'a fait voir assez clairement,) que ces deux Domestiques ne tomberent dans la disgrace du Cardinal, que par les artifices de Malclerc qui vouloit demeurer seul le Maître de la personne de S. E. & de sa bourse, ce qui ne lui auroit pas été facile pendant qu'il auroit été éclairé par la vigilance de deux Domestiques affectionnés & fideles.

Quoiqu'il en soit, il est certain qu'il y eut dans ce tems là une entreprise de la Cour sur la personne du Cardinal de Retz, & que le Sieur de Croisy n'étoit allé à Cologne, que sur les avis qu'il avoit eu de la retraite du Cardinal en cette Ville, comme il en est demeuré d'accord lui même depuis, en disant que l'intention de Croisy étoit de lui offrir ses services, & un azile seur qu'il avoit chez ses amis en Allemagne. On n'entreprendra pas ici de penetrer dans les veritables intentions de Croisy, mais on ne sauroit disconvenir, que le Cardinal de Retz n'eut lieu d'être surpris, que cet homme avec qui il avoit eu des liaisons si etroites ne lui donnât aucun signe de vie, étant dans un même lieu & ne pouvant ignorer que S. E. n'y fut; quand ce n'auroit été que par la rencontre de ses gens, qui alloient tous les jours par la Ville, &

passoient exprès devant la Maison de Croisy, pour se faire reconnoitre. On ne sauroit nier encore, que les soubçons que S. E. conçut contre lui ne fussent bien fondés, étant informée de ses Conferences frequentes avec de Bracq, qu'il savoit être le Chef d'une entreprise formée contre la personne de S. E. Mais il peut bien être aussi, que le Cardinal porta les soubçons trop loin, & qu'il eut tort de lui reprocher, comme il fit depuis en parlant à Croisy lui même, qu'il avoit eu dessein de l'assassiner. Les indices specifiés n'étoient pas assés precis, pour en inferer un complot de cette nature, dont il n'étoit pas permis d'accuser legerement un homme qui avoit d'ailleurs une assés bonne reputation, & qui n'avoit aucun interêt personnel pour entreprendre une action si noire; quoiqu'il fut ami & Parent des Fouquets, & qu'il cherchât constamment une occasion de meriter par quelque service important son rappel en France d'où il étoit éxilé.

Il y a bien plus d'apparence que Croisy, qui avoit autrefois voulu engager le Cardinal à donner sa démission, étoit venû à Cologne dans la même vûe, pretendant de s'approcher peu à peu de lui, & de le disposer, sous pretexte d'une plus grande seureté, à se retirer dans un lieu où il auroit été à peu près le Maître, & où il avoit compté de lui persuader aisement une chose dont il savoit bien qu'il n'étoit pas dans le fonds fort éloigné. Cette pensée est beancoup plus naturelle, & s'accommode mieux avec les interêts de Croisy & avec l'idée d'un honnête homme.

On ne voit pas non plus quel avantage les Domestiques du Cardinal pouvoient retirer de sa mort, & on ne doit pas supposer que des serviteurs nullement reprochables d'ailleurs, & qui ont par devers eux près de trente ans de service écoutent des propositions de cette nature, sans de très grandes rai-

raisons. Ainsi de quelque côté qu'on envisage la chose, il y a lieu de juger que les jugements du Cardinal de Retz étoient temeraires, & ses soupçons mal fondés, s'il est vrai, (car on en doute,) qu'il les ait effectivement crû capables, & coupables de cette trahison.

Ce qu'il y a de certain, c'est que de Bracq avoit des desseins sur la personne du Cardinal, de quelque nature qu'ils fussent & que ce ne fut pas sans beaucoup de bonheur & d'adresse que le Cardinal évitâ ses embuches: ce qu'il fit par le moyen de Mr. le Prince, que Malclerc alla trouver de sa part à Bruxelles, pour lui demander une Escorte, qui lui fut accordée sur le champ de fort bonne grace sous la conduite du Sieur Dumont son confident. Celui-ci prit cinquante ou soissante Maîtres avec lui & les fit défiler à Cologne par pelotons, & par differentes routes. Ils y furent dispersés en differents lieux, & après avoir concerté les mesures necessaires avec S. E. Il les fit sortir par plusieurs portes & leur donna un rendé vous, à un certain endroit éloigné d'une portée de Mousquet de la Ville, où le Cardinal se rendit avec Malclerc, dans le moment qu'on fermoit les portes : de maniere que de Bracq s'y trouva enfermé avec tous ses gens pendant toute la nuit. Cela donna tout le temps necessaire au Cardinal de Retz de se retirer surement avec son Escorte sur les terres des Etats de Hollande dans la Ville de Guenep, où du Mont le quitta pour aller rendre compte de sa commission à Mr. le Prince. Le lendemain matin de Bracq, qui avoit sans doute été informé de la sortie de S. E. se mit en Campagne avec tout son monde, mais il étoit trop tard & il fut obligé de s'en retourner vers ceux qui l'avoient envoyé, avec le chagrin d'avoir manqué son coup. De Guenep le Cardinal se rendit à Nimegue, & ensuite à Leyde

de, où Joly l'alla trouver. Jusques là tout alloit bien, & il auroit été à souhaiter que le Cardinal de Retz en fut demeuré là, trop heureux d'avoir évité le peril où sa trop grande securité l'avoit exposé. Mais occupé comme il l'étoit de ces soupçons, il donna ordre, avant que de partir de Cologne, à l'Abbé de Lamet de faire arrêter les deux malheureux Imbert & Noël : de sorte que peu de jours après son départ l'Abbé ordonna à Imbert d'aller à Liege & de passer par Julliers, où il lui donna quelques Commissions, entr'autres pour le Gouverneur de la Citadelle, qui le retint prisonnier, & le lendemain l'Abbé s'étant mis en chemin avec Noël, comme pour aller à Bon, ils rencontrerent un parti des gens de Mr. le Prince apostés exprès, qui les conduisirent aussi dans la Citadelle de Julliers, où l'Abbé ayant trouvé Imbert il lui fit plusieurs questions, & enfin il lui declara qu'il étoit prisonnier par ordre de son Maître qui l'accusoit de trahison aussi-bien que Noël. Ces deux miserables ayant été mis dans des Cachots separés, l'Abbé de Lamet en alla porter les nouvelles au Cardinal, qui le reçût avec de grandes démonstrations de joye.

Cependant Joly lui representa fortement, qu'il feroit mieux en toutes manieres de ne pas tant éclater, dans une affaire assés équivoque, contre des gens qui avoient toujours été reconnus pour fideles; qu'il valloit mieux les renvoyer en France sous quelque pretexte, en attendant que la verité fut éclaircie; & qu'en les retenant prisonniers dans une place qui appartenoit aux Espagnols, il donneroit lieu au Cardinal Mazarin de l'accuser & de le convaincre d'intelligence avec eux.

Sans avoir égard à toutes ces considerations, le Cardinal de Retz voulut pousser l'affaire à toute rigueur. Il composa une espece de factum rempli

pli de faits ambigus expliqués d'une maniere odieuse, & de plusieurs conjectures assés mal établies. Il affecta d'envoyer le factum à ses amis de Paris, qui en jugerent tout autrement que lûi. Il envoya Verjus son Secretaire à Juliers, pour y faire interroger ses deux prisonniers, dans le dessein de les remettre entre les mains de la justice. Mais ils repondirent si pertinemment à toutes les questions qu'on leur fit, que bien loin de leur faire mettre les fers aux pieds, comme il l'avoit ordonné, le Sieur Verjus fut tenté de les faire élargir sur le champ; ce qu'il representa d'une maniere assés forte au Cardinal à son retour, mais beaucoup plus vivement à Joly, avec lequel il convint de leur innocence, & que tout ce vacarme ne venoit que de l'interêt, de la haine, & de la jalousie de Malclerc, & peut être aussi de la timidité naturelle du Cardinal, qui lui avoit grossi les objets & fait intrepreter criminellement des actions d'elles mêmes fort innocentes.

Mais toutes les remontrances furent inutiles, aussi bien que les instances du Pere de Gondy, de l'Evêque de Chaâlons, & du Sieur de Caumartin, pour obtenir la liberté de ces malheureux qu'ils croyoient fort innocents. Il sembla même que les offices qu'on leur rendoit ne faisoient que l'aigrir au lieu de l'adoucir, & cela alla si avant, que non seulement ils resterent prisonniers pendant deux ans entiers jusqu'à la Paix generalle qui les devoit faire élargir; mais il fit en sorte par le moyen de Mr. le Prince qu'ils furent transferés à Bilfelt, où ils demeurerent encore un an à la charge de S. E. qui payoit regulierement leur pension de quartier en quartier. Peut être même n'en seroient-ils jamais sortis, si Noël, qui étoit fort industrieux, & entreprenant, n'avoit trouvé moyen de détacher peu à peu avec la pointe d'un petit

tit couteau, & avec une patience de prisonnier une très grosse pierre de Taille. Il fit ainsi un très grand trou dans la muraille, par où il descendit avec les draps; après quoi il vint droit en France, où il se presenta aux amis du Cardinal, avec la constance d'un homme parfaitement innocent, pour leur demander Justice; offrant de se remettre dans la Conciergerie, & par tout ailleurs, si on vouloit lui faire son procés. Mr. de Chaâlons en ayant écrit à S. E. prit occasion de lui demander la liberté d'Imbert, qui étoit toujours à Bilfelt & de lui envoyer exprès le Sieur Despinay, qui ne pût rien obtenir au premier voyage: mais y étant retourné une seconde fois, on le lui remit eutre les mains, pour être rendu à Mr. de Chaâlons, à condition de repondre de sa personne & de sa conduitte. Enfin le Cardinal deRetz est toujours demeuré si persuadé de leur pretenduë trahison, que dépuis son retour en France, il n'a jamais voulu écouter aucun de ses amis sur ce sujet, ni les prieres des deux accusés, pour être reçus à se justifier & à lui faire connoître leur innocence.

Voila le détail de ce qui s'est passé dans l'affaire de ces deux miserables & c'est la peut-être la cause du malheur qui a toujours été depuis dans les affaires du Cardinal de Retz, dont la vie vagabonde continua plus de trois ans, après qu'il les eut fait arrêter, & ne finit que par la démission de son Archevêché, qui n'a pas été pour lui une fin fort avantageuse & fort glorieuse. Mais pouvoit-on attendre autre chose d'un homme dont toute la joye étoit sur la fin de s'enfoncer obscurement dans les Hostelleries, & de faire, dans toutes les Villes où il sejournoit, ce que font ordinairement ceux dont il empruntoit les habits & les noms, sans vouloir presqu'entendre parler de ses affaires, sur tout quand on lui proposoit quelque action de vigueur & de fermeté.

Ce n'eſt pas qu'il n'en affectât toujours les apparences & le language. Il comparoit ſa retraitte dans les Hoſtelleries à celle des ſaints Anachoretes dans les deſerts; mais il attribuoit avec plus de fondement l'obſcurité de ſa vie à la neceſſité d'éviter les perſecutions. Il eſt vrai d'ailleurs qu'il y eut de certains moments, où il ſembloit vouloir prendre courage, & ſuivre les Conſeils de ſes amis; mais ce n'étoit qu'une boutade, qu'une vapeur qui ſe diſſipoit en un inſtant; Aprés cela il retomboit auſſi-tôt dans ſon neant, & c'eſt pourquoi Malclerc, qui le connoiſſoit mieux que perſonne, diſoit ordinairement à Joly, quand il le voyoit s'éforcer à lui inſpirer des ſentimens plus dignes de lui & de ſon Caractere, qu'il perdoit ſon temps & ſes parolles, & qu'il *ne feroit jamais d'une Buze un Epervier.*

Une des occaſions où le Cardinal de Retz parut un peu ſe reveiller fut, lorſque le Cardinal Mazarin remit le Fort de Mardicq & les autres places Maritimes de la Flandre entre les mains de Cromwel: d'où Joly, qui étoit à Amſterdam, prit ſujet de compoſer un petit écrit, pour faire ſentir toutes les conſequences d'un marché ſi préjudiciable à la France, ſous le titre de *Lettre d'un Gentilhomme Anglois à un de ſes amis à la Haye.* Le Cardinal en ayant été touché en fit un autre en forme de *remontrance adreſſée au Roi, ſur la remiſe des places Maritimes de la Flandre entre les mains des Anglois.* Cette piece conçûe en termes pompeux, & magnifiques courut par toute l'Europe avec un très grand applaudiſſement, & fut traduite en diverſes langues. Cette affaire n'avoit du reſte aucun rapport avec celles du Cardinal de Retz; cependant comme elle intereſſoit le Cardinal Mazarin dont elle décrioit la conduite, il fut fort flatté du ſuccès de ſa piece, & ceux qui étoient auprès de lui eſpererent pendant quel-

que

que temps que cela pourroit reveiller ſon ambition & lui faire entreprendre des choſes plus grandes & plus importantes pour lui.

Ils conçurent de plus grandes eſperances, quand ils le virent reſolu d'aller à Bruſſelles, pour remercier M. le Prince du ſecours qu'il lui avoit envoyé à Cologne; ne doutant pas qu'ils ne s'uniſſent étroitement enſemble pour agir de concert contre leur ennemi commun Le Cardinal y paroiſſoit entierement reſolu, cependant ils ne firent rien, S. E. s'étant contentée de faire ſentir à S. A. qu'il n'étoit plus en état de rien entreprendre, ſes amis l'ayant abandonné, particulierement le Duc de Noirmoutier, qu'il diſoit l'avoir trahi, & n'avoir rien voulu faire pour lui : ce qui n'étoit pas tout à fait vrai. Il ſe garda bien de laiſſer connoître à Mr. le Prince les reſſources qui lui reſtoient du côté du Spirituel, en fulminant un interdit de concert avec lui, & avec les Eſpagnols, qui pouvoient en ce cas là ménager la protection du Pape : ce qui auroit cauſé ſans doute un très grand deſordre dans Paris, & donné aux Mécontens une belle occaſion d'entreprendre quelque choſe de conſiderable.

Ainſi toute leur Conference ſe paſſa en maledictions contre Noirmoutier, qui étoit fort haï de S. A. & en aſſurances generalles de correſpondances, & d'amitié, ſans s'engager à rien, ſinon que Mr. le Prince promit de ne point faire ſa paix, ni le Cardinal, de donner ſa démiſſion ſans s'avertir l'un l'autre. Après cela le Cardinal, ſelon ſa coutume, donna un chifre à S. A. dont il ne fit pas beaucoup plus d'uſage que de ceux qu'il avoit laiſſé à Dom Louïs d'Haro, & au Comte de Fuenſaldagne.

Dans ce même voyage le Cardinal fit auſſi faire des compliments au Roi d'Angleterre, & donner au Duc d'Ormond l'adreſſe de Joly à Amſterdam, afin que ſi S. M. B. avoit quelque choſe à lui or-

don-

donner, elle lui envoyât ses commandemens par cette voye. Apres cela il retourna en Hollande croyant avoir fait les plus belles choses du Monde, ou du moins le voulant faire accroire : parceque de tems en tems il recevoit des Lettres de Mr. le Prince qui ne signifioient rien & ausquelles il repondoit de même.

Cependant sa vie obscure & vagabonde continuoit toujours tantôt d'un coté, & tantôt d'un autre, à Amsterdam, à la Haye, à Roterdam, à Utrecht & en plusieurs autres Villes de Hollande. Mais on se plaisoit particulierement à Utrecht dans une auberge qui avoit pour enseigne de *kleine poortie*, la petite porte, dont la servante nommée *annetje*, ou Nanon occupoit une assez bonne place dans le cœur du Cardinal. Ce fut là que l'Abbé Charrier l'alla trouver pour lui persuader de donner sa démission, & d'entrer pour cet effet en negociation avec le Marechal de Villeroi, & le grand Prevost, dont il éxaltoit fort le credit, & les bonnes intentions. Mais il ne fut pas écouté, attendu qu'on doutoit du pretendu credit de ces entremetteurs, & que le Conseil de Paris n'étoit pas de cet avis. D'ailleurs Mr. le Prince ayant engagé le Cardinal de faire un second Voyage à Bruxelles, il lui fit part d'une intelligence qu'il ménageoit avec la Noblesse de Normandie par le moyen du Comte de Creguy-Berneville, & par Mr. d'Annery ancien ami du Cardinal de Retz. Le Marechal d'Hocquincourt, qui s'étoit aussi retiré à Brusselles fort mécontent du Cardinal Mazarin, avoit beaucoup de part en cette affaire & devoit être détaché avec 4000. Chevaux pour se jetter en Normandie, pendant que l'Armée d'Espagne iroit se poster sur la Riviere de Somme aux environ du Crotoy dont le Gouverneur avoit des relations avec Mr. le Prince, qui devoit de là marcher à Paris, aux premiers avis qu'on auroit

du ſoulevement de la Normandie, & mener avec lui le Cardinal de Retz.

Mais tous ces projets aſſez bien concertés n'eurent point d'effet, par l'entêtement des Eſpagnols & de Dom Juan, qui ayant voulu avant toutes choſes tenter le ſecours de Dunquerque aſſiégée par Mr. de Turenne, furent battus à la Bataille des Dunes, le Marechal d'Hocquincourt tué, & toute leur armée diſſipée, malgré les ſoins, & la bravoure de Mr. le Prince, & de Dom Juan, qui ne laiſſerent pas d'y acquerir beaucoup de gloire.

Pendant tous ces grands évenemens, il arriva que douze ou quinze avanturiers François allerent deſcendre à Amſterdam, dans la Maiſon où Joly & Verjus étoient logés, ſous la conduite d'un homme qu'ils diſoient avoir lui ſeul le ſecret de leur Voyage, dont ils ignoroient le deſſein; ſi ce n'eſt qu'ils cherchoient une perſonne de qualité, dont ils avoient déja fait la perquiſition en pluſieurs Villes d'Allemagne, particulierement à Cologne; que c'étoit l'Abbé Fouquet qui les employoit & qui leur faiſoit donner à chacun demi piſtolle par jour; qu'il y en avoit encore une autre bande de leurs Camarades dans Amſterdam logés ailleurs. C'eſt tout ce qu'on pût ſavoir de ces bandits, par le moyen de quelques gens que Joly chargea de boire avec eux, & de les faire cauſer: ce qui ne leur fut pas fort difficile, ces miſerables s'étant conduits avec ſi peu de diſcretion & de ménagement, qu'il y a lieu de juger qu'ils étoient envoyés autant pour faire peur que pour faire du mal. Quoiqu'il en ſoit Joly partit auſſi-tôt pour en aller donner avis au Cardinal qui étoit à Naërden avec l'Abbé Charrier, ce qui l'obligea de retourner à Utrecht, comme dans un lieu plus grand & plus ſeur.

Il y fut viſité peu de tems après par le Duc d'Ormond chargé de compliments pour S.E. de la part du

Roi

Roi d'Angleterre, & ce fut de lui qu'il apprit la premiere nouvelle de la Bataille de Dunquerque. Ce fut aussi le même Seigneur qui lui vint annoncer dans la suite la mort de Cromwel, & qui pria S. E. de faire ce qu'elle pouroit du côté de Rome, pour disposer le Pape à secourir le Roi d'Angleterre son Maître de quelque somme d'argent dans cette conjoncture, & à lui rendre les Catholiques de son Royaume favorables; S. M. promettant de les prendre sous sa protection après son retablissement. La proposition fut reçûe comme elle le devoit être par le Cardinal de Retz, qui promit de faire tout ce qui dépendoit de lui pour le service du Roi. En effet il proposa aussi-tôt à l'Abbé Charrier de retourner à Rome pour proposer cette affaire au Pape & au Cardinal Patron, & pour voir en même temps la disposition de cette Cour par rapport à lui. Mais l'Abbé qui avoit d'autres vûes s'en défendit pendant quelque tems, & la chose en demeura là pour le coup.

Ensuite le Cardinal étant allé à Rotterdam, un nommé St. Gilles le fut trouver de la part des Jansenistes, qui se voyant fort pressés du côté de la Cour de Rome, & de celle de France s'adresserent au Cardinal pour lui proposer de s'unir à eux, avec offre de tout le credit & de la bourse de leurs amis qui étoient en grand nombre & fort puissants: lui conseillant fortement d'éclater & de se servir de toute son Authorité, qui seroit appuyée vigoureusement de tous leurs Partisans. Cette offre auroit pû être acceptée, & auroit peut-être produit son effet, si elle eut pû être faite à propos: mais ces Messieurs n'ayant rien dit dans le tems, & ne se mettant alors en mouvement que pour leurs interêts particuliers, le Cardinal, dont le courage étoit d'ailleurs extremement amolli, & le credit diminué, ne fit aucune attention à leurs propositions, comme s'il

eut voulu rebuter tous ceux dont il pouvoit eſperer quelque ſecours. Ainſi l'Abbé Charrier voyant qu'il n'y avoit rien à faire de ce côté là ſe reſolut enfin d'aller à Rome pour S. E. en faveur du Roi d'Angleterre; Saint Gilles, qui lui avoit apporté des lettres du Sieur de Bagnols ſon parent, lui ayant fait comprendre que ſon Voyage pouroit n'être pas inutile aux Janſeniſtes & lui ayant promis quelques fonds pour ſa ſubſiſtance: ſans quoi il ne ſe ſeroit pas embarqué, attendu qu'alors il ne comptoit pas beaucoup ſur les promeſſes du Cardinal. Ainſi St. Gilles étant retourné en France, ſans remporter avec lui autre choſe qu'un Chiffre, qui étoit la concluſion ordinaire des negociations qui ſe faiſoient avec lui, l'Abbé Charrier ſe mit en chemin avec le Cardinal de Retz, qui voulut le conduire lui même juſqu'à Ausbourg, où il lui donna de plus une ſomme conſiderable, qui acheva de le déterminer & leva toutes les difficultés qu'il avoit fait juſques-là.

Ce Voyage fait à contre-temps fut entierement inutile: tout ce que pût faire l'Abbé Charrier fut d'obtenir une Audiance ſecrette du Cardinal Aſſelin, qui s'étant bien voulu charger d'en parler au Cardinal Patron, lui dit pour toute reponſe peu de jours après, que les promeſſes du Roi d'Angleterre n'avoient fait aucune impreſſion; que quelqu'avantage qu'on pût ſe promettre de ſa part en faveur des Catholiques Anglois, on ne ſe reſoudroit jamais à lui donner ou à lui préter de l'argent; qu'à l'égard du Cardinal de Retz, les Parents du Pape ne ſongeant qu'à leur établiſſement étoient plus éloignés que jamais de ſe brouiller en ſa conſideration avec la Cour de France; qu'enfin le Janſeniſme étoit une choſe ſi odieuſe qu'il n'étoit pas permis d'en ouvrir la bouche & qu'il ſeroit non-ſeulement inutile, mais même dangereux d'en parler; qu'il avoit dit au Cardinal Patron que l'Abbé Char-

Charrier étoit à Rome, mais qu'il l'avoit trouve si froid, & tellement éloigné de rien écouter sur aucune des propositions dont il étoit chargé, qu'il ne lui conseilloit pas d'y songer davantage.

Sur cette reponse l'Abbé, sans demander audiance au Pape, ni au Cardinal Patron, s'en retourna en France, après avoir informé le Cardinal de Retz du peu de succès de sa Negotiation. De son côté le Cardinal alla à Ratisbonne, d'où il retourna en Hollande en grande diligence, sur les bruits qui couroient de la Paix Generale. Il y trouva Verjus qui arrivoit de France, où il l'avoit envoyé pour avoir des nouvelles certaines de ses amis, & pour changer ses Chiffres & ses adresses, à cause de la pretenduë trahison de ses Domestiques: après quoi il passa en Flandres pour conferer avec Monsieur le Prince qui l'avoit averti des dispositions de la Paix.

Ils auroient bien voulu empêcher la Paix l'un & l'autre, s'ils avoient pû, aussi-bien que le Marquis de Caracene, qui commandoit en Flandres. Il y avoit aussi une Caballe à la Cour d'Espagne qui s'y opposoit ouvertement, disant que leurs affaires n'etoient pas en asses mauvais état pour les obliger à rien precipiter, qu'il y avoit lieu d'esperer une Revolution en France; qu'après avoir engagé le Cardinal Mazarin à une Conference sur la Frontiere, il ne pouvoit éviter de deux choses l'une, ou de leur accorder la pluspart de leurs demandes, ou de se charger de toute la haine de la rupture: ce qui seroit d'une dangereuse consequence ponr lui, & dans les Païs étrangers & dans la France; la Reine commençant à croire elle même, qu'il ne souhaitoit pas la Paix ni le Mariage du Roi avec l'Infante, dans l'esperance peut-être de lui faire épouser Marie Anne Manciny sa Niece, dont le Roi étoit devenu fort amoureux.

Mais Dom Louïs d'Haro Miniſtre d'Eſpagne raiſonnoit d'une autre maniere. Le mauvais ſuccès de la Bataille d'Elvas gagnée par les Portugais au Mois de Janvier 1659. à laquelle il s'étoit trouvé en perſonne, lui avoit inſpiré un ſi grand deſir de vengeance, qu'il n'étoit occupé que de cela, repondant à tous propos à ceux qui le preſſoient ſur ce ſujet, *hà miſter conquiſtar à Portugal**. Il avoit tant de peur que le Traité commencé, par lequel le Cardinal Mazarin promettoit d'abandonner les Portugais, ne manquât, qu'il penſa pluſieurs fois ſe relacher ſur le retabliſſement de Monſieur le Prince, en lui faiſant offrir ſur les terres d'Eſpagne deux fois plus de bien qu'il n'en avoit en France. Il écrivit auſſi au Marquis de Caracene de rompre tout Commerce avec le Cardinal de Retz, parceque le moindre ombrage qu'on donneroit de ce côté là au Cardinal Mazarin lui feroit rompre la Paix.

Cela n'empêcha pas que le Cardinal de Retz n'allât pluſieurs fois à Bruſſelles pendant le traité; qu'il n'y vit le Marquis de Caracene, & qu'il n'y eut pluſieurs Conferences avec Mr. le Prince ſur les intelligences en Normandie, qui continuoient toujours, mais qui furent enfin découvertes par la priſe du Sieur de Bonneſon Gentil-homme de Sologne, qui eut la tête coupée à Paris; ce qui obligea les Srs. de Cregui, & d'Annery à ſe retirer en Hollande.

La Paix étant faite, les Commerces du Cardinal de Retz avec S. A. ceſſerent tout d'un coup ou ſe reduiſirent à des proteſtations d'amitié; Mr. le Prince étant revenu en France, au lieu que S. E. fut contrainte de s'en retourner en Hollande, avec le chagrin de n'avoir pas voulu profiter de l'union qu'il auroit pû faire avec S. A. C'eſt pourquoi Joly ne voyant plus de reſſource pour lui, lui conſeilla de quitter cette vie vagabonde & de ſe retirer plu-

tôt

* *Il faut conquerir le Portugal.*

tôt dans quelque Monaſtere ſous la protection de l'Empereur, où il pouroit vivre d'une maniere plus honorable, plus religieuſe, & plus conforme à ſon Etat & d'ailleurs avec beaucoup moins de dépenſe.

Mais le Cardinal ne voulut point écouter ſes avis. Après avoir fait un troiſiéme Voyage à Bruxelles, pour y ſaluer le Roi d'Angleterre à ſon retour de la Conference des Pirenées, il retourna en Hollande, pour y vivre comme auparavant, volant de Ville en Ville, & courant d'Auberge en Auberge, paſſant ſon temps à la Comédie, aux Danſeurs de Corde, aux Marionettes & à d'autres amuſemens de cette nature, ſans pouvoir ſouffrir une lecture ſerieuſe. S'il liſoit, il ne liſoit que des Livres de badineries, & de fadaiſes. Cette conduite bizarre fatiguoit étrangement Joly & Verjus, d'autant plus que ſa plus grande application étoit de jetter de la défiance & de la jalouſie entre tous ceux qui l'approchoient, par des rapports ſouvent ſuppoſez qu'il leur faiſoit aux uns & aux autres: de ſorte qu'il y avoit toujours des diſputes & des éclairciſſemens, dans leſquels le Cardinal ne manquoit jamais de prendre le parti de ſon Ecuyer Malclerc; qui le gouvernoit avec un Empire abſolu, fondé non pas tant ſur l'inclination ou ſur l'amitié, que ſur le beſoin qu'il avoit de ſon Miniſtere en certains amuſemens & peut être auſſi de crainte qu'il ne découvrit ſes foibleſſes & ſes folies, dont il étoit l'unique confident & le témoin.

Cette dépendance du Cardinal augmenta même depuis une conteſtation violente qu'il eut un jour avec l'Ecuier à Anvers, dans une Hôtellerie qui a pour enſeigne la Ville de Sevemberg, Car des paroles en étant venus aux coups, ils ſe gourmerent, & ſe prirent à la gorge avec tant de fureur & avec ſi peu de reſ-

pect de la part de l'Ecuyer, que le Cardinal eut le nez fort endommagé & son rabat tout déchiré. Il fut apparemment bien battu, & cela le rendit depuis si soumis, & si souple, que S. E. n'osoit parler à personne sans en rendre compte à son Ecuyer & sans le consulter, faisant ensuite tout ce qu'il ordonnoit.

On n'a jamais bien sçû le sujet de cette querelle, & le Sieur Vacherot Medecin du Cardinal, qui accourut au bruit avec quelques Domestiques, qui virent comme lui le débris du Combat & les marques sanglantes sorties des nez des deux athletes ne purent dire autre chose à Joly que ce qu'ils avoient vû : les parties ayant gardé un profond silence sur le sujet de cette Tragi-Comedie. Quoiqu'il en soit l'impudence de l'Ecuyer alla si loin, qu'il n'y avoit pas de malice basse & vilaine qu'il ne fit impunément à tous ceux qui approchoient du Cardinal, & cela en sa présence sans qu'il osât dire un mot, Cet insolent ne se contenta pas d'être le maître de sa personne & de sa bource sans rendre compte : Il voulut encore l'être de toutes ses affaires, & se fit pour cet effet envoyer des chiffres de Paris qui lui étoient particuliers. Mais ayant découvert que le Sieur de Caumartin, & les autres Confidens de S. E ne vouloient avoir affaire qu'à Joly, il entreprit de le ruiner dans son Esprit & de le lui rendre suspect par ses artifices & ses calomnies, mettant tout en œuvre pour découvrir quelque chose dont il pût faire usage contre lui, jusqu'à entrer la nuit dans sa Chambre, pendant qu'il dormoit & faire l'Inventaire de tout ce qu'il y avoit dans ses poches.

Joly fut averti de tous ces tours par les Domestiques du Cardinal, mais il ne daigna pas s'en plaindre, & il travailla toûjours à ses affaires avec la même affection & la même assiduité. Le Cardinal

de ſon côté jouoit ſon role avec une grande diſſimulation, & continuoit de donner à Joly les mêmes marques de confiance & d'amitié, particulierement quand il lui ſurvenoit des affaires au deſſus de la portée de Malclerc: Mais il eſt certain que ce n'étoit que par grimace, & que le cœur de S. E. étoit entierement changé à ſon égard.

Le déſordre dans la vie & dans les manieres du Cardinal de Retz dura deux ans entiers & juſqu'à ſon accommodement: ne s'étant rien paſſé de conſiderable pendant tout ce temps, à la reſerve de quelques Voyages qu'il fit, l'un à Hambourg pour aller voir la Reine Chriſtine de Suede & deux en Angleterre, après le rétabliſſement du Roi Charles II., pour le faire ſouvenir des promeſſes qu'il lui avoit faites de ménager ſa reconciliation avec la Cour. M. D'Aubigny, qui ſe trouva pour lors en Angleterre, contribua beaucoup à la bonne reception qui lui fut faite par S. M. par le Duc d'Ormond & par le Chancelier; mais tout cela ne produiſit rien de ſolide, qu'un préſent de quatre mille Guineés; dont les Lettres de Change furent apportées en Hollande par le Sieur Meade Gentilhomme Irlandois qui étoit auprès de M. D'Aubigny. Le Sr. Malclerc ne manqua pas de ſe rendre auſſitôt maître de cette ſomme & d'obliger ſon Eminence à tenir le cas fort ſecret, ſous prétexte que ſi ſes amis venoient à le ſavoir, ils ceſſeroient de lui envoyer les 8000. Ecus qu'ils lui fourniſſoient tous les ans pour ſa ſubſiſtance. Peu de temps après le Cardinal Mazarin s'étant mis dans la tête de marier une de ſes Nieces avec le Roi d'Angleterre, & ayant envoyé le Sr. Berthet à Londres pour ménager cette affaire, Mr. d'Aubigny ne manqua pas d'en donner avis au Cardinal de Retz, afin qu'il tachât de profiter de cette Conjoncture; ce qui obligea S. E. de retourner à Londres, dans le deſ-

ſein d'aider autant qu'il pourroit à la concluſion de ce Mariage, ne doutant pas que ce ne fut une voye ſeure pour ſe raccommoder avec le Cardinal Mazarin. Mais ayant trouvé le Roi & ſon Conſeil fort éloignez de cette propoſition, il changea de batterie, & entrant dans l'eſprit de la Cour, il declama vivement contre le deſſein du Cardinal Mazarin, & fit tout ce qu'il put pour perſuader au monde, que c'étoit lui qui avoit empêché cette indigne Alliance, & qu'il n'avoit entrepris le voyage d'Angleterre que pour cela. Il propoſa à S. M. une perſonne plus digne de ſon attention, ſçavoir la Princeſſe de Parme, dont les Eſpagnols offroient de payer la dot comme d'une Fille d'Eſpagne, & cela fût pouſſé ſi avant par Mr. D'Aubigny, & par le moyen du Comte de Briſtol, que le Roi fit partir le dernier pour en aller faire la demande. Mais le Chancelier, qui avoit d'autres veües, & qui ne l'avoit laiſſé partir que pour l'éloigner de la Cour, ayant propoſé la Princeſſe de Portugal fit changer tout d'un coup l'eſprit du Roi, & le Comte fut rapellé de Bruxelles, où il s'étoit arrêté. Cette reſolution ſurprit un peu le Cardinal, qui tâchoit de perſuader au monde qu'il gouvernoit la Cour d'Angleterre · Quoique dans la vérité il n'eût aucune part dans les affaires du Païs, ſi ce n'eſt peut être dans celles de Mr. D'Aubigny, à qui S. M. B. vouloit faire donner un Chapeau de Cardinal.

Le Chancelier témoignoit auſſi déſirer la choſe, de ſorte que le Cardinal de Retz fut chargé de la conduite de cette Négociation à la Cour de Rome. Cela lui donna occaſion d'écrire pluſieurs Lettres & de dreſſer de grands Memoires, dont il ſe faiſoit honneur & qui étoient pourtant de la façon de Joly. Enfin cette affaire traîna long-tems & ne réüſſit pas, quoique le Chancelier eut envoyé à Rome le Sieur Beſlin ſon Secretaire & ſon Confident

dent avec des Lettres trés-pressantes de la Reine d'Angleterre & des pouvoirs, pour employer le Nom du Roi où il se trouveroit à propos : mais il y a bien apparence que tout cela étoit pour la montre, & que cet homme avoit été choisi plûtôt pour traverser la chose que pour l'avancer.

Quoi-qu'il en soit cette affaire fut le pretexte de plusieurs sommes considerables qui furent données à S. E. en differentes occasions, pour lesquelles il ne rendit que peu de services & même assez inutiles; quoique cependant il se donnât de grands mouvements, ayant fait exprès un Voyage à Hambourg pour engager la Reine Christine à écrire au Cardinal Asselin, & à ses autres Amis de Rome, en faveur de Mr. d'Aubigny. Il fit aussi la dépense de quelques Conseils, entr'autres celui de faire passer vingt Vaisseaux de Guerre dans le Détroit & jusqu'à Civitta-Vecchia, pour faire peur au Pape & à ses Neveux, & les obliger à faire ce qu'on souhaitoit d'eux.

Ce fut à peu près dans ce tems là que les Amis du Cardinal de Retz prenant occasion de la mauvaise santé du Cardinal Mazarin tâcherent de remüer la Conscience de celui-ci, en lui faisant représenter, qu'il n'étoit ni juste ni glorieux pour lui de laisser l'Eglise de Paris dans le trouble où elle étoit, & qu'aprés avoir donné la Paix à toute l'Europe il devoit couronner son ouvrage en la donnant à l'Eglise. Mais voyant qu'il n'étoit pas fort sensible à cette gloire, ils entreprirent de lui faire peur, en publiant une Lettre adressée à tous les Evêques. Cette Lettre, qui étoit très-bien faite, & de la façon des Jansenistes, reprochoit au Cardinal Mazarin la dureté qu'il conservoit encore pour le Cardinal de Retz, après la conclusion de la Paix Generale, & jusques sur le bord de son tombeau.

beau. Elle finiſſoit par implorer le ſecours & les prieres de tous les Prelats de l'Egliſe Catholique, & cela étoit tourné de maniere à faire juger, que ſi on ne lui rendoit pas juſtice; il n'en demeureroit pas là, & qu'il ſeroit enfin obligé à faire uſage des derniers Remedes, dont on diſoit n'avoir pas voulu ſe ſervir, dans la crainte de troubler l'Etat pendant la Guerre.

Cette Lettre plût extremement au Cardinal de Retz, qui, après l'avoir retouchée en quelques endroits, la fit imprimer auſſi-tôt en Latin & en François, & en ſigna pluſieurs exemplaires, que Joly eut ordre d'envoyer aux Evêques d'Italie, d'Allemagne, d'Eſpagne & de Pologne. Mais la maladie du Cardinal Mazarin ayant augmenté conſiderablement, & l'Evêque de Chalons lui ayant écrit, qu'il ſeroit peut être mieux de ne point porter les choſes à l'extremité, & qu'il y avoit encore quelque choſe à eſperer en ménageant l'eſprit du Miniſtre, S. E, changea tout d'un coup de ſentiment, & réſolut de ſupprimer entierement cette Lettre, dans la crainte qu'elle ne l'engageât à ſoutenir cette démarche par quelque action d'éclat. Cela ſe fit malgré tout ce que pût lui repréſenter Joly & les Autheurs de la Lettre qui auroient bien voulu ne pas perdre le fruit de leur travail: juſques-là qu'il leur déclara nettement, qu'il voyoit bien que leur deſſein étoit de le pouſſer plus loin, mais qu'il aimoit mieux demeurer encore dix ans dans le même état, que de rien faire qui pût aigrir davantage la Cour & le Cardinal Mazarin contre lui.

Enfin pourtant l'Evêque de Châlons ayant mandé qu'il n'y avoit plus rien à eſperer, qu'en donnant la démiſſion; le Cardinal de Retz revint à ſon premier ſentiment, & conſentit à la publication de la Lettre, dans l'eſperance qu'elle pourroit intimider

der le Cardinal Mazarin & le faire rentrer en lui même avant que de mourir; en fourniſſant à ceux qui l'aſſiſtoient à la mort une belle occaſion de lui preſſer la Conſcience ſur cet article: de ſorte qu'on en répandit de tous les côtez. On en adreſſa des exemplaires non-ſeulement aux Evêques, mais à tous les Eccleſiaſtiques & particuliers qu'on jugea en devoir faire un bon uſage. Mais cela ne fut pas d'une grande utilité, parce que le Cardinal ne voulut pas faire la moindre démarche pour ſoutenir cette Lettre: d'ailleurs le Cardinal Mazarin étant mort à peu près dans ce tems-là, il falut prendre d'autres meſures. La premiere fut un peu bruſque & peut être temeraire, quoique fondée ſur les avis de pluſieurs Amis. On lui conſeilla de ſe rendre à Paris inceſſamment. Il s'avança juſqu'à Valenciennes, pour être à portée de prendre ſon parti, ſuivant les nouvelles qu'il y recevroit, & il écrivit à Joly & à Verjus, de le ſuivre d'Amſterdam où ils étoient; ce qu'ils firent malgré eux, jugeant bien que ce mouvement précipité ne produiroit pas un bon effet. S'étant avancés juſqu'à Bruxelles ils y trouverent le Cardinal de retour, parce que S. E. apprit à Valenciennes, que le Roi avoit fait publier des défenſes à toutes ſortes de perſonnes de le recevoir, ou de lui donner paſſage, avec des expreſſions plus aigres & plus fortes que du temps du Cardinal Mazarin.

Mr. D'Aubigny qui étoit en Angleterre avoit conçû à peu près des eſperances ſemblables en faveur de S. E. qu'il avoit même pouſſé beaucoup plus loin, car ayant conferé avec Berthet qui s'étoit meſlé autrefois des affaires de S. E., ils ſe figurerent tous deux que non-ſeulement il ſeroit aiſé de ménager ſon retour, mais ils ſe mirent auſſi dans la tête de lui faire remplir la Place de ſon Ennemi dans le Conſeil de S. M., & dans cette vûë chi-

chimerique, Berthet partit de Londres en poste avec le Sieur Meade Gentilhomme de Mr. D'Aubigny qui devoit le faire aboucher avec les amis du Cardinal de Retz. Le Cardinal envoya dans le même temps son Ecuyer Malclerc à Paris, apparemment pour le même sujet, quoique depuis il s'en soit toûjours bien défendu. Quoi qu'il en soit, cette intrigue finit bien-tôt par la prison de Berthet qui fut mis à la Bastille. Pour l'Ecuyer du Cardinal & le Gentilhomme de M. D'Aubigny, ils se retirerent heureusement, l'un en Angleterre, & l'autre à Valenciennes, où son Maître l'attendoit avec impatience.

Cependant les Sieurs le Tellier, & Fouquet ayant jugé qu'il leur seroit avantageux de ménager la démission du Cardinal de Retz qu'ils sçavoient être désirée serieusement par le Roi & par la Reine Mere, conformement aux derniers Conseils du Cardinal Mazarin, prirent separément leurs mesures, pour tâcher d'en venir à bout. Pour cet effet le Sieur Le Tellier fit partir le Baron de Pennacors, Parent du Cardinal de Retz, qui avoit été employé dans la plûpart des affaires passées, & cela de concert avec l'Evêque de Coutances, qui, malgré ce qui s'étoit passé à son égard dans les derniers désordres, avoit toûjours rendu de bons offices au Cardinal. Le Baron ayant donc été trouver Joly à Amsterdam lui expliqua le sujet de sa Commission, assurant que le Sieur Le Tellier étoit dans la disposition de faire plaisir à S. E. autant qu'il lui seroit possible, & de le dispenser même de la démission, si cela étoit faisable; qu'en tout cas il se faisoit fort de lui procurer une recompense très-considerable, dont il auroit lieu d'être content, laissant entendre qu'il falloit commencer par rentrer en grace, & que S. M. étant une fois contente de sa soumission, il pourroit se présenter pour lui des choses qui vau-

droient

droient mieux que l'Archevêché de Paris. Joly, ſans approuver la Commiſſion, ne laiſſa pas d'en écrire au Cardinal de Retz, qui lui ordonna auſſi tôt de mener Pennacors à la Haye, où il eut de longues Conferences avec S. E. qui feignit en préſence de Joly de ne pouvoir ſe relâcher ſur la démiſſion: mais apparemment il tenoit un autre language en particulier; puis-qu'il conſentit enfin à faire ce qu'on ſouhaitoit de lui. Il écrivit au Roi & à la Reine Mere des Lettres qui devoient leur être renduës par le Sieur Le Tellier: dans leſquelles, après s'être excuſé du refus qu'il avoit fait juſques là de donner ſa démiſſion, ſur les manieres du Cardinal Mazarin, il aſſuroit Leurs Majeſtez d'une ſoumiſſion parfaite à leurs Volontez, & d être prêt à renoncer à tous ſes interêts, lors-qu'il ne s'agiroit plus de ceux de la Conſcience & de l'Egliſe.

Pennacors s'en retourna avec ces Lettres qui furent dreſſées par Joly, & le Cardinal affecta de lui dire devant tout le Monde, que ſi on continuoit à vouloir ſa démiſſion, il n'avoit que faire de revenir, quoique dans le tête à tête il lui eut dit tout le contraire, mais en confidence, & après avoir exigé de lui le ſecret à l'égard de l'Abbé de Lamet, de Joly & de Verjus. Pennacors de ſon côté ſtipula le même ſecret au nom du Sieur Le Tellier ſur toute cette Négociation, déclarant qu'il quitteroit tout là, s'il apprenoit que le Sur-Intendant Fouquet en eut entendu parler.

Cependant à peine fut-il parti, que l'Abbé Chartier arriva à la Haye de la part du Sieur Fouquet, dans le même deſſein de négocier avec ſon Em. pour la démiſſion de ſon Archevêché, qu'il avoit intention de faire tomber à un de ſes freres, offrant de lui faire donner en benefices tout ce qu'il auroit preſque pû ſouhaiter, & de fixer la reſtitu-

tion

tion des revenus de l'Archevêché à telle somme qu'il auroit agréable, dont l'Abbé avoit ordre de lui payer une partie d'avance, s'il savoit que la chose pût lui faire plaisir.

Ces propositions furent accompagnées d'Eloges magnifiques du Sur-Intendant: le negociateur exaltant par dessus les nuës sa generosité, sa liberalité, sa fidelité inviolable envers ses Amis, le credit extraordinaire qu'il avoit à la Cour, & sa faveur auprés du Roi & de la Reine, qui ne laissoient pas lieu de douter qu'il ne devint dans peu le Maître de toutes les affaires C'étoient là autant de Considerations que l'Abbé crut devoir faire une forte impression sur l'esprit du Cardinal & le déterminer à prendre un parti dont il sçavoit bien d'ailleurs qu'il n'étoit pas éloigné : mais il fut bien surpris, lors que Son Eminence, après avoir exigé de lui le secret de la Confession avec serment, lui conta en présence de Joly tout ce qui s'étoit passé avec Pennacors, & lui fit sentir la difference des propositions du Sieur Le Tellier, & de celles du Sieur Fouquet; le dernier demandant absolument la démission, au lieu que l'autre se faisoit presque fort de lui conserver l'Archevêché. Il y ajoûta une reflexion encore plus essentielle, c'est que le Sur-Intendant ne parloit qu'en son nom & de son chef, au lieu que Pennacors avoit laissé à entendre qu'il étoit en quelque façon authorisé du Roi & de la Reine, Cela fit dire dès lors à Joly, que le Sur-Intendant n'étoit pas si bien en Cour, & dans l'esprit de Leurs Majestez, qu'il se le figuroit, puis qu'on lui cachoit une affaire de cette nature.

Le Cardinal & l'Abbé Charrier se mocquerent de cette conséquence qui fut cependant bien-tost justifiée dans la suite : mais ils convinrent qu'il falloit attendre des nouvelles de Pennacors, & qu'en at-

attendant, l'Abbé pourroit écrire en termes generaux, que Son Eminence ne vouloit point entendre parler de démiſſion. Il eut cependant aſſez de peine à ſe reduire à ce parti qui n'étoit pas d'un homme droit, s'imaginant d'ailleurs que la mediation du Sieur Fouquet valloit mieux que celle du Sieur Le Tellier, & ne pouvant digerer la perte des grandes eſperances qu'il avoit bâties ſur le ſuccès de cette negociation, pour ſes interêts particuliers. Mais comme il étoit attaché depuis longtemps au Cardinal de Retz, il fut obligé de déferer à ſes raiſons & à ſes volontez.

Les choſes en demeurerent là pendant trois ſemaines, ſans aucuns incidens nouveaux, que des plaintes & des reproches qui arrivoient de tous côtez de la part des amis du Cardinal, ſur les bruits qui couroient de ſon accommodement ſans leur participation: à quoi on ſe contenta de répondre, qu'il étoit vrai qu'on avoit fait des propoſitions, mais que S. E. ne les écoutoit pas, parce qu'elles rouloient toutes ſur la démiſſion, qu'il ne vouloit pas donner. Joly en écrivit à Caumartin en ces termes, ne croyant pas que le Cardinal de Retz pût jamais oublier les ſermens qu'il faiſoit à tous propos de ne point quitter ſon Archevêché, comptant d'ailleurs que la négociation de Pennacors, ſi elle réüſſiſſoit, tomberoit entre ſes mains, pour arrêter les articles de la joüiſſance; comme il l'avoit toujours déſiré. L'Evêque de Châlons, & ſon Neveu la Houſſaye faiſoient auſſi beaucoup de bruit, pour n'avoir pas de part dans un traité de cette nature, où ils prenoient encore plus d'interêt que le Sieur de Caumartin, attendu que l'Evêque couchoit en joüe l'Archevêché, ayant déja fait entendre à la Cour, que le Cardinal de Retz ſe reſoudroit beaucoup plus aiſément en faveur d'un ami que d'un autre.

On fut aſſez long-tems ſans recevoir des nouvelles de Pennacors, parce que le Sieur Le Tellier avoit ſuivi le Roi au Voyage de Nantes, que S. M. fit pour arrêter le Sieur Fouquet, & qu'il jugea qu'il étoit à propos d'attendre la concluſion de cette affaire, qui occupoit fort Leurs Majeſtez, avant que de leur rendre les lettres du Cardinal, pour en obtenir une réponſe favorable. Au reſte la nouvelle de la priſon du Sur - Intendant ſurprit extraordinairement le Cardinal de Retz & l'Abbé Charrier, qui s'étoient mocquez de la conjecture de Joly. Le Cardinal commença d'en tirer de bons augures pour ſes affaires, & d'eſperer un ſuccés plus gracieux de l'entrepriſe du Sieur Le Tellier, dont le credit étoit conſiderablement augmenté: mais il ne fut pas long-tems dans cette douce erreur, Pennacors lui ayant fait ſçavoir enfin, que ſes lettres avoient été préſentées, & reçûës favorablement de Leurs Majeſtez, que le Sieur Le Tellier avoit fait tout ſon poſſible pour les diſpoſer à le recevoir en grace, en lui conſervant ſon Archevêché, mais que tout ce qu'il avoit pû dire avoit été inutile, & que s'il vouloit ſortir d'affaire, il falloit abſolument ſe réſoudre à donner ſa démiſſion; après quoi il pouvoit ſe promettre une recompenſe avantageuſe & toutes ſortes d'autres graces de S. M. Les Lettres de Pennacors étoient même conçües en termes à faire juger que le Sieur Le Tellier ne ſe mettoit plus tant en peine de cette affaire, qu'il n'avoit apparemment entrepriſe que pour ôter à ſon concurrent le moyen de faire ſa Cour au Roi: & quoique le Cardinal lui eut dit plûtôt cent fois qu'une de revenir, il douta s'il le devoit faire, voyant la froideur & l'indifference de celui qni l'employoit. Il ne laiſſa pourtant pas de revenir avec les propoſitions de la Cour ſur le pied de ſa démiſſion, dont la premiere étoit l'Abbaye

baye de Saint Denis, qu'on disoit affermée près de 40000. Ecus; ensuite la restitution de tous les revenus de l'Archevêché & des autres Benefices, qui se trouveroient avoir été portez à l'épargne, ou mis en d'autres mains, que l'on confessoit monter à près de 60000. livres, quoi qu'il dût y en avoir plus de 200000. livres, s'ils avoient été bien œconomisez; enfin une Amnistie generale pour tous ceux qui avoient suivi le Cardinal de Retz, & le rapel de tous les Chanoines, Curez & autres personnes exilées par raport à lui, qui seroient rétablis dans leurs Benefices, Charges, & Emplois; nommement le Sieur Chassebras Curé de la Magdelaine.

Pendant quelques jours le Cardinal feignit de rejetter bien loin ces propositions & de refuser la démission. L'Abbé Charrier & Malclerc, qui savoient ses intentions, jouoient aussi le même personnage, disant à l'Abbé de Lamet, à Joly & à Verjus, qu'ils le confirmoient autant qu'ils pouvoient dans cette résolution; mais il est certain qu'ils faisoient l'un & l'autre le contraire de ce qu'ils disoient & qu'ils n'avoient pas de plus grande passion que de finir cette affaire de quelque maniere que ce fût, sans s'embarrasser de l'honneur de S. E. La seule chose qui inquiettoit l'Abbé étoit la crainte que ce Traité ne se conclut par d'autres mains que les siennes; quoi qu'il eut tiré parole positive du contraire du Cardinal, & que quand il seroit question de finir, il lui donneroit un billet de Créance, sur lequel il pourroit arrêter les articles avec le Sieur le Tellier & terminer l'affaire au préjudice de Pennacors, qui s'en étoit donné tous les soins. Afin d'entretenir S. E. dans cette résolution, l'Abbé lui représentoit sans cesse, que Pennacors & l'Evêque de Coutance étoient des miserables, sans aucune consideration dans le Monde, & dont

le Sieur Le Tellier se servoit, dans le dessein de pouvoir plus aisément manquer de parole; qu'ainsi le Cardinal avoit interêt de faire intervenir quelqu'un qui pût la mieux soutenir, comme lui, parce qu'il avoit beaucoup de liaison avec le Maréchal de Villeroy, ami intime du Sieur Le Tellier. Les autres Confidents du Cardinal de Retz écrivoient aussi fortement contre ces deux personnages, & s'accordoient tous en ce point, quoi-qu'ils fussent fort divisez entr'eux; chacun souhaitant de se rendre maître du Traité, dans la vûe d'en tirer des avantages particuliers, & néanmoins désaprouvant presque tous la démission. Mais le Cardinal, sans les consulter davantage, résolut tout d'un coup de l'offrir, disant qu'il ne pouvoit plus s'empêcher de faire cette démarche; que du reste il embarrasseroit l'affaire de tant de difficultez, qu'elle deviendroit comme impossible. Ces conditions se reduisoient cependant à 3. Articles, dont le premier étoit, qu'on lui rendroit un compte exact de tous ses revenus, à quelque somme qu'ils pussent monter. 2. Que le Marquis de Chandenier seroit rétabli dans sa Charge, ou qu'il en seroit recompensé, ce qui étoit une suite des solicitations du Sieur le Clerc, que le Marquis avoit envoyé en Hollande exprès pour cela, 3. Une abolition entiere & sans restriction pour le Sieur d'Annery, avec son rétablissement dans tous ses biens. M. le Prince avoit obtenu celui de M. de Créguy. Joly voyant tout ce qui se passoit jugea que c'étoit un affaire faite, & d'ailleurs il n'avoit pas oublié la facilité avec laquelle le Cardinal de Retz avoit abandonné sa démission à du Flos Davanton. Cependant, afin de n'avoir rien à se reprocher, il voulut faire une derniere tentative sur l'esprit de S. E. pour l'obliger à ne rien précipiter, en lui représentant que le chemin qu'il prenoit ne quadroit pas avec la Lettre

tre qu'il avoit écrite au Roi, dans laquelle il ne s'excusoit de donner sa démission que sur l'interêt de l'Eglise & sur les motifs de sa conscience; qu'il n'y avoit ni grace, ni honneur, ni bienséance à changer si promptement de principe, en se réduisant à des conditions purement temporelles; qu'il n'en falloit venir là que peu à peu, & après bien des degrés; qu'il ne risquoit rien dans le retardement, & qu'il seroit toûjours reçû à cette capitulation; qu'ainsi pour mettre son honneur à couvert, il pouvoit faire dire au Roi qu'il étoit toûjours dans la disposition de se soumettre à ses volontez au moment qu'il le pourroit faire sans agir contre sa conscience & contre les Loix de l'Eglise; que pour faire voir à S. M. qu'il n'étoit retenu que par cette consideration, il consentoit de donner sa démission, en lui faisant voir un avis Canonique signé d'un certain nombre de Prelats & de Docteurs de Sorbonne, qui portât qu'il le pouvoit faire en bonne conscience; qu'en s'y prenant de cette maniere il arriveroit, ou que le Roi n'insisteroit pas sur la démission, ou que sa conduite seroit justifiée devant tout le monde; après quoi il pourroit traiter des conditions. Mais Joly ne fut pas écouté: ses expédients furent traitez de petits moyens, & de bagatelles, & il ne fut plus question que de députer Pennacors. L'embarras fut de le faire de maniere que l'Abbé Charrier, à qui le Cardinal avoit promis une Lettre de Créance pour finir cette affaire, ne pût s'en formaliser. Pour leur ôter cette difficulté, S. Em. ne trouva pas d'autre moyen que celui de les prendre chacun en particulier & de leur donner à l'un & à l'autre sous un grand'secret un Billet de Créance: après quoi ils partirent tous deux à peu de distance l'un de l'autre forts contents du personnage qu'ils alloient joüer, & remplis de grandes esperances. Ce petit mic-

mac se fit sans en rien dire à Joly, mais à peine furent-ils sortis d'Amsterdam, que le Cardinal lui conta tout ce qu'il avoit fait, en s'excusant sur les importunitez de l'Abbé Charrier & pestant fort contre lui. Il le chargea ensuite d'écrire à Pennacors, pour le prier de ne s'en offencer point, & de laisser à l'Abbé la petite satisfaction de discourir avec le Sieur Le Tellier, l'assurant du reste qu'on se reposoit entierement sur lui. A cela Joly répondit, qu'il feroit tout ce qu'il lui ordonneroit, mais qu'il ne croyoit pas que Pennacors digerât aisément un tour de cette nature; que d'ailleurs il étoit à craindre que le Sieur Le Tellier ne s'offençât de cette conduite, & ne trouvât mauvais qu'on eut donné connoissance de cette Négociation à l'Abbé Charrier, qu'il sçavoit avoir été envoyé par le Sieur Fouquet, & qu'il ne prit de là occasion de rejetter les deux Créances, & de laisser tomber cette affaire, dont apparemment il ne se mettroit plus en peine. Cette raison frapa si fort le Cardinal de Retz, qu'il dépêcha au plûtost un Courier à l'Abbé Charrier. Ce Courier, qui l'atteignit à Bruxelles, avoit des ordres très-exprès pour l'Abbé, de supprimer la Lettre de Créance & de ne la laisser voir à personne, pour des raisons qui étoient survenuës depuis son départ, & cela vint fort à propos, attendu que les deux Agens s'étant joints sur la route & l'Abbé n'ayant pû s'empêcher de se vanter de son Billet; Pennacors en fut tellement surpris & offensé, qu'il écrivit brusquement au Cardinal, qu'il ne se mesleroit pas davantage de ses affaires, s'il ne revoquoit incessamment un pouvoir qui le deshonoroit.

Ainsi l'Abbé Charrier ayant reçû ce contre-ordre fila bien plus doux, & Pennacors se voyant rassuré par les Lettres de Joly continuâ son chemin

sans

ſans inquietude. Il ſe rendit auprès du Sieur le Tellier & l'informa de l'état des choſes, & des nouvelles propoſitions du Cardinal de Retz, ajoutant qu'il étoit prêt de ſe rendre à Commercy, où tel autre lieu du Royaume qu'il plairoit à S. M. pour y paſſer l'Acte de ſa démiſſion, pourvû qu'on lui envoyât quelque argent pour faire ſon Voyage, à déduire ſur les revenus de ſes Benefices. Ces propoſitions furent communiquées au Roi, mais S. M. ne voulut pas s'engager à rendre autre choſe que ce qui étoit entré à l'épargne ni conſentir au retabliſſement du Marquis de Chandenier. Pennacors retourna en Hollande avec cette déclaration, & le Cardinal ne jugea pas à propos de trop inſiſter ſur ces deux Articles. Ils convinrent enſuite à peu près de leur fait, ſur la parole qui lui fut donnée, qu'on auroit ſoin de contenter le Marquis de Chandenier. Cependant comme ce Marquis & ſes amis faiſoient beaucoup de bruit dans Paris, S. E. trouva bon d'y envoyer Joly, pour apaiſer leurs murmures, & pour faire expliquer cet Article d'une maniere dont ils euſſent lieu d'être contens : ce qui lui parut d'autant plus néceſſaire, qu'il avoit beſoin là d'un homme de confiance, pour recevoir les paroles du Sieur le Tellier qui ne lui avoient été aportées juſques là que par Pennacors qui dependoit preſque entierement de lui, & pour recevoir l'argent qu'il avoit demandé pour ſon Voyage.

Joly fit ce qu'il pût pour ſe diſpenſer de cette commiſſion, n'ayant aucune envie de paroître dans un traité qu'il n'approuvoit pas, ni de ſe charger des murmures du Marquis de Chandenier & des autres mécontens, qui ſe plaignoient d'avoir été abandonnés : mais enfin il fut obligé de ſe rendre & de partir pour Paris, où étant arrivé, ſon premier ſoin fut de voir le Marquis, pour le diſpoſer à ſe contenter d'une bonne recompenſe ; à quoi il

eut aſſés de peine de conſentir. Enſuite il fit demander Audience au Sieur le Tellier, & ce Miniſtre lui donna rendez-vous aux Celeſtins. Après pluſieurs conteſtations il obtint que S. M. feroit donner 600000. liv. au Marquis de Chandenier & que le Sieur le Tellier verroit le premier Preſident de Lamoignon ami particulier du Marquis, pour lui faire agréer cette recompenſe. Mais toute cette Négociation devint inutile par l'opiniatreté de cet Officier, qui refuſa de prendre cette ſomme étant retabli dans ſa charge : en quoi il fut blamé géneralement de tout le monde & le Cardinal juſtifié, pour avoir fait tout ce qu'on pouvoit exiger raiſonnablement de lui dans une affaire de cette nature, où il n'étoit ni aiſé, ni poſſible de faire mieux, attendu qu'on traitoit avec ſon Maître. Après cela Joly eut bientôt fait avec le Miniſtre, qui lui promit de lui faire donner 2000. Loüis d'or pour le Voyage du Cardinal, avec un paſſeport pour lui & pour toutes les perſonne de la ſuite : ce qui ayant été fait, Joly partit avec Pennacors chargé du modelle de la démiſſion, pour ſe rendre à Bruſſelles où il trouva le Cardinal. Ils partirent tous enſemble pour Commercy, & y arriverent huit jours après.

Dès que le Cardinal fut arrivé à Commercy, ſon premier ſoin fut de faire dreſſer ſa démiſſion de l'Archevêché de Paris par devant deux Notaires, ſur le Modelle de la Cour, qu'il remit auſſi-tôt entre les mains de Pennacors & de Joly, pour le porter au Sieur le Tellier, avec ordre de ſolliciter la reſtitution d'une partie de ſes revenus, dont il avoit un beſoin preſſant pour payer ſes Créanciers & pour fournir à ſa ſubſiſtance. S.M. l'ayant vûe parla en aſſés bons termes du Cardinal de Retz, & laiſſa entendre qu'il ne ſe repentiroit pas de ſa démiſſion. Quelques uns de ſes amis expliquérent ce-

cela ſuivant leurs deſirs & comme ſi le Roi eut eu intention de lui reſtituer l'Archevêché, mais ils ne furent pas longtems dans cette erreur: car S. M. nomma M. de Marca Archevêque de Toulouze, pour remplir cette place, après quoi elle donna l'Abbaye de Saint Denis au Cardinal, avec une autre petite Abbaye dans le Duché de Retz, nommée la Chaume, & dont le revenu n'eſt que de 2000. liv. de rentes. On lui fit auſſi payer une ſomme de 50000. liv. en attendant l'expedition des Bulles, n'y ayant pas eu moyen d'en obtenir davantage, non plûs que le rapel dès exilés: & même Mr. le Tellier déclara qu'il ne falloit point eſperer tout cela, ni que S. M. ſe preſſat d'éxécuter les conditions du Traité, que Mr. de Marca ne fut en pleine poſſeſſion de l'Archevêché. Tout ce qu'on pût obtenir fut des Lettres d'œconomat pour joüir par proviſion des fruits de l'Abbaye de Saint Denis. Ce deni aparent de juſtice donna lieu à pluſieurs Partiſans du Cardinal de déclamer hautement contre ce Traité, auquel ils n'avoient point eu de part: diſant que s'ils s'en fuſſent mêlés, ils ſe ſeroient bien précautionnés contre ces difficultez; que S. E. ayant éxécuté de bonne foi tout ce qu'elle avoit promis, la Cour étoit obligée d'en faire de même à ſon égard; qu'on trouveroit aiſement les moyens de prolonger l'expedition des Bulles & de fruſtrer par ce moyen le Cardinal de l'éxecution de ſes conventions, avec pluſieurs autres choſe ſemblables, qui lui donnerent de très grandes inquiétudes: d'autant plus que la Cour de Rome tarda trois ou quatre ans avant que de rien expedier. Cela dans la verité ne venoit que de la lenteur ordinaire de cette Cour & de ce que Mr. de Marca tachoit d'en obtenir le gratis, ou quelque remiſe.

Après tout, ſi ces déclarations avoient quelque choſe de ſpecieux, il faut convenir que le Conſeil du

Roi avoit aussi de bonnes raisons pour ne se pas presser; ayant la memoire toute récente de la revocation que le Cardinal de Retz avoit faite au sortir du Chateau de Nantes de sa premiere démission, qui donnoit un juste sujet de prendre des suretez contre un retour semblable, & de differer le payement de ses revenus jusqu'à ce que la chose fut entierement consommée.

Si le Cardinal de Retz eut bien voulu faire attention à tout cela, il auroit pris patience de meilleure grace, & ne se seroit pas laissé transporter, comme il faisoit à tous momens, à un dépit outré, qui lui faisoit dire, & faire mille extravagances, jusqu'à jurer grossierement, que pour se vanger de la Cour, il quitteroit son Chapeau & se feroit Moine à Breüil, petit Monastere des Benedictins à la Porte de Commercy. Il se fachoit serieusement contre ceux qui rioient de ses boutades, & cela me fait souvenir encore d'une saillie plus ridicule & plus indigne de S. E. saillie qu'il ne manquoit jamais d'avoir, quand il recevoit quelque mecontentement du Pape. Il disoit donc que pour le faire enrager il se feroit Huguenot, & qu'il écriroit ensuite contre Rome d'une terrible maniére. Par là il est aisé de juger que la bile & la colére regnoient avec une violence extraordinaire dans le temperament du Cardinal. Après tout au milieu de ses chagrins éxcessifs il ne laissoit pas de songer à se divertir le plus qu'il pouvoit dans Commercy, où veritablement il aimoit mieux être que par tout ailleurs; quoiqu'il affectât le contraire devant ceux de ses amis de Paris qui venoient le voir & qu'il se plaignit continuellement de la Cour qui le laissoit languir là si long-tems. Il ajoutoit cependant par un autre déguisement beaucoup plus artificieux, & plus faux, que si quelque chose pouvoit lui rendre ce triste séjour suportable, c'étoit

la

le peu de dépense qu'il y faisoit, moyennant quoi avec le tems il esperoit de s'aquiter de ses dettes : devoir, dont il vouloit paroitre uniquement occupé, quoi que dans la verité ce fut alors le moindre de tous ses soins, comme il le donna à connoître dans la suite assés manifestement à ceux qui examinoient sa conduite de plus près : car il employa plus de cent mille livres en Vaisselle d'argent par pure vanité. Il dépensa plus de trente mille Ecus à batir dans son Chateau de Commercy, & cela sans aucune necessité. Ce n'est pas que Joly qui étoit à Paris, & qui de tems en tems touchoit quelque somme de l'épargne pour S. E. (quoi qu'avec assés de peine,) ne l'employât autant qu'il pouvoit à satisfaire quelques uns de ses Créanciers : mais c'étoit presque toujours malgré le Cardinal & sur tout malgré son Ecuyer Malclerc, qui attiroit tout l'argent entre ses mains autant qu'il lui étoit possible, sous pretexte de prevenir ces foles dépenses qu'il lui mettoit pourtant dans la tête, & dont il ne rendoit jamais aucun compte. Cependant il est certain que dès ce tems là, le Cardinal avoit d'autre argent, dont il ne se vantoit pas, & qui lui venoit du Roi d'Angleterre. Les dernieres Lettres de Change (qui étoient de deux mille livres Sterlin, c'est-à-dire de vint six mille livres de notre monoie.) ne lui avoient été rendues par le Sieur Meade à Brusselles, que peu de jours avant son départ pour Commercy : mais le tems de l'écheance n'étant pas encore venu alors, il envoya du Flos Daventon qui l'étoit venu trouver en Hollande, pour s'attacher à sa fortune, après s'être défait de la charge qu'il avoit dans les Gardes du Corps ;) Il l'envoya disje à Amsterdam, où ces Lettres s'adressoient, pour en tirer d'autres sur Paris, lesquelles lui furent payées en Louïs d'or & en Pistoles d'Espagne, qu'il remit ensuite à un Oncle de Malclerc, nommé Tail-

Taille-fumieres Prevoſt du Chapitre de Commercy & à ſon Valet Claudon. Outre cela il y a lieu de juger que S. E. toucha encore dans la ſuite des ſommes plus conſiderables de la part de ce Monarque : car il eſt certain que dans une autre occaſion il propoſa encore au même perſonnage de paſſer en Angleterre plus de quinſe mille livres deſtinées à la pourſuite du Chapeau de Cardinal pour Mr. d'Aubigny. Mais Davanton ayant fait quelque difficulté de s'embarquer dans une affaire de cette nature qu'il connoiſſoit bien pour dangereuſe, on ne lui en parla plus & l'Ecuyer y alla ſeul, ſous pretexte de faire des complimens au Roi ſur la Convaleſcence de la Reine qui avoit été à l'extremité. Savoir s'il raporta cette ſomme avec lui, c'eſt ce qu'on ne ſauroit dire: mais ce qu'il y a de ſeur, c'eſt que depuis ſon retour il fit pluſieurs petites abſences miſterieuſes, apparemment pour negocier les Lettres de Change, qu'on lui avoit données ſur differentes Villes, & que dans ce tems là il ſe fit de très vives inſtances à Rome en faveur de Mr. d'Aubigni; le Roi d'Angleterre n'épargnant rien pour lui menager un Chapeau dont ce Monarque étoit toujours fort entêté. Le Chancelier, a qui cette intrigue ne plaiſoit pas trop, n'oſa pourtant s'y oppoſer : au contraire, pour faire ſa Cour, il donna Beling ſon Secretaire, qui étoit Catholique, comme pour aller la ſolliciter à Rome, mais dans la verite pour la traverſer ſourdement ; & il eſt certain que Mr. d'Aubigny étoit en même tems la Dupe du Chancelier & du Cardinal de Retz, & qu'ils prenoient l'argent à bon compte, pour ne rien faire; attendu que S. E. n'avoit qu'un fort petit credit à Rome, & que dans le fond le Cardinal n'étoit pas intentionné pour lui, ſoit par jalouſie ou autrement. Cela paroiſſoit même dans ſes diſ-

discours, où il n'épargnoit nullement M. d'Aubigni quoiqu'il fit profession d'être l'un de ses amis.

Pendant toutes ces afaires, on eut avis de l'expedition des Bulles de M. de Marca, ce qui rejouit un peu la petite Cour de S. E., mais cette joye ne dura gueres, la nouvelle de sa mort étant arrivée presque en même tems, sans qu'il eut eû le tems de prendre possession de l'Archevêché. Cet accident rejetta l'éxecution des promesses qui avoient été faites au Cardinal de Retz dans une nouvelle longueur, & donna occasion à de nouveaux murmures qu'il coloroit habillement en presence de certaines gens de la peine que lui faisoit la prolongation de l'éxil des Ecclesiastiques qui souffroient à cause de lui, quoique dans le fond il en fut peu touché. Des murmures on passa aux imprécations, quand on apporta la nouvelle de la nomination de Mr. de Rhodez à l'Archevêché de Paris; mais les vacarmes, les emportemens & les maledictions allerent dans les derniers excez, quand on seut l'insulte qui avoit été faite à Rome au Duc de Crequy, dont le Cardinal jugea bien que le contrecoup tomberoit necessairement sur lui, en arrêtant les Bulles du nouvel Archevêque.

Le Duc de Crequi s'attira en quelque maniere cette insulte, qui donna lieu aux démêlés du Roi avec Alexandre VII. & dont la Cour exigea une reparation qui étonna toute l'Europe par sa hauteur. Un peu avant que de partir pour l'Ambassade de Rome, le Duc avoit accordé sa protection à un bréteur des plus déterminés & lui avoit permis assés mal à propos de le suivre. Cet homme, qui ne pouvoit vivre sans tirer l'épée, étoit d'un humeur si querelleuse, qu'un jour il attaqua seul & sans sujet plusieurs Corses, qui passoient auprès de lui, & cette querelle alla si loin, que les Corses resolurent de s'en défaire en trahison. Le bréteur, qui

qui en eut avis, trouva moyen de se sauver: mais les Corses irrités & peut être excités sous main en vinrent à de grandes insolences à l'égard de l'Ambassadeur. Mais pour revenir au Cardinal de Retz, les Correspondans de Paris, au lieu de l'apaiser, ne firent qu'augmenter le trouble de son esprit en lui insinuant que les remises de la Cour ne venoient que du peu de consideration qu'on y avoit pour l'Evéque de Coutance & pour Pennacors, & que si S. E. vouloit se reposer sur eux & s'avancer jusques à Joigny, sous pretexte d'un rendez-vous avec le Duc de Retz son frere, pour conferer de leur affaires domestiques, ils se chargeoient d'obtenir pour lui la permission de venir à la Cour, & toutes les autres graces qu'on lui avoit refusées jusques là.

Le Cardinal de Retz prit ce parti sans hesiter: & quoique Joly lui eut écrit que ses amis s'en faisoient accroire, & qu'il y seroit trompé; il ne laissa pas de se mettre en chemin, sur l'assurance qu'on lui donna que Mr. le Marechal de Villeroi avoit parlé au Sieur le Tellier, qui promit de faire son possible pour obtenir que le Cardinal eut la liberté d'aller rendre ses respects au Roi. Le succez justifia la prédiction de Joly. Ce Voyage lui fut non seulement inutile; mais fort désavantageux & honteux, puisqu'il fut obligé de retourner sur le champ à Commercy, pour y attendre l'expedition des Bulles.

Cependant les affaires de la Cour de Rome au sujet du Duc de Crequi s'aigrirent & dégénererent enfin dans une parfaite rupture. Comme on crut à la Cour qu'on pouroit avoir affaire du Cardinal & de ses amis en cette occasion, on commença de le ménager un peu davantage. Le Sieur le Tellier dit même à Joly sous un grand secret, que S. M. seroit bien aise de savoir le sentiment du Cardinal sur la conduite qu'on devoit tenir avec cette Cour, &

sur

ſur la ſatisfaction qu'on pourroit demander en cas d'accommodement: & on laiſſa entrevoir au même Joly les grands avantages qui pourroient en revenir au Cardinal, ſi ſes avis étoient goutés & ſuivis d'un bon ſuccez. Joly ne demeura pas bien perſuadé de ces eſperances, mais comme il ne faut rien negliger dans ces ſortes d'occaſions, il dépêcha auſſi-tôt un Courrier au Cardinal de Retz, pour l'informer de la choſe. S. E. envoya une reponſe avec ſes avis ſur les queſtions du Miniſtre, & ces avis contenoient entr'autres choſes, l'érection d'une Piramide, & l'envoi du Cardinal Patron en qualité de Legat en France, pour faire ſatisfaction à S. M. Deux choſes auxquelles la Cour n'avoit pas penſé, & qui furent ſi bien reçuës, que la ſusditte reponſe fut envoyée au Duc de Crequy, avec ordre de la ſuivre de point en point dans la negociation de cette affaire qui ſe termina effectivement au projet; ſans que le Cardinal en tirât cependant aucun avantage du côté de la Cour.

Il arriva cependant peu de temps après un nouvel incident au ſujet de la même affaire; les Cardinaux Reſidens à Rome ayant écrit & repandu dans les differentes Cours de l'Europe une Lettre circulaire pour les prier d'employer tous leurs bons offices & tous leurs ſoins à terminer un démêlé ſi important au Saint Siege. Le Cardinal de Retz ayant reçeu cette Lettre, l'envoya auſſi-tôt à Joly, pour la communiquer au Sieur le Tellier, avec ordre de lui dire, que S. E. n'y repondroit que comme il plairoit au Roi: mais les Miniſtres étant eux mêmes aſſés embaraſſés de ce qu'ils devoient faire; le Sieur le Tellier dit à Joly, que le Cardinal pouvoit faire telle reponſe qu'il lui plairoit, & que S. M. trouveroit bon tout ce qu'il feroit. Neanmoins comme on ſavoit ce que de ſemblables diſcours ſignifient dans les affaires de cette nature,

le

le Cardinal de Retz envoya peu de jours après sa reponse ouverte au Ministre, en deux façons qui ne differoient que dans quelques expressions. Cette Lettre étoit de la façon de Joly. Elle fut mise en Latin par le Sieur Flechier, qui étoit en ce temps là auprès du fils ainé de Monsieur de Caumartin. La Lettre contenoit en substance, que le Cardinal de Retz ne refusoit pas de rendre tous les bons offices dont on le jugeroit capable; mais qu'il ne croyoit pas qu'il pût y en avoir d'eficaces, que ceux que le Sacre College employeroit à Rome auprès de S. S. pour la porter à faire satisfaction au Roi sur un outrage si injurieux, & que leurs Eminences devoient se souvenir dans cette affaire, que les Rois de France sont les fils ainés de l'Eglise, & que cette Eglise n'avoit commencé à s'établir dans l'Occident que par leur protection & par leurs bien-faits.

Cela n'étoit peut-étre pas si grand chose, mais le Sieur le Tellier ne laissa pas d'en être fort content, ayant dit à Joly que la lettre étoit admirable, & que le Cardinal de Retz n'avoit rien obmîs de ce qu'il falloit dire, ni rien dit de ce qu'il falloit obmettre; que ce qu'il y trouvoit de plus merveilleux, c'est que son Eminence parloit comme si elle eut été tous les jours dans les Conseils du Roi. Cela flatoit si fort le Cardinal, qu'il lisoit à tous ceux qui l'alloient voir cette Lettre avec l'autre écrit, comme les meilleurs Ouvrages de sa façon; imposant la dessus à tout le monde jusques à son ami, l'Evêque de Chaâlons. Mais tout cela ne lui servit pas de grand chose, & n'adoucit point à son égard la dureté de la Cour, qu'on peut dire avoir été excessive, sans raison & à contre temps, par le refus opiniatre qu'elle lui fit, non seulement de le recevoir à rendre ses devoirs à Sa Majesté, ce qui ne tiroit à aucune consequence, mais

aussi

aussi d'aller voir Monsieur son Pere qui étoit à l'extremité, qu'il n'avoit pas veu depuis sa prison, & qui mourut à l'Oratoire le même jour que Mr. de Marca: en sorte, que le Cardinal fut obligé de demeurer à Commercy, sans autre occupation que celle de s'abandonner aux plaisirs qui accompagnent ordinairement l'oisiveté. Cependant afin de dérober aux yeux du monde cette Vie molle & paresseuse, il faisoit de tems en tems de petits efforts, & quelques actions d'éclat qui ne laisserent pas d'imposer au peuple. Il faisoit assembler une ou deux fois la semaine avec un grand apareil tous les Paisans de ses terres, sous le pretexte de leur rendre justice, & comme s'il eut été question de décider des affaires fort importantes. A l'ostentation près son intention en cela pouvoit être bonne; mais outre qu'il n'entendoit rien aux affaires & aux procedures de Justice, il arrivoit fort souvent que Malclerc, & l'Abbé de Saint Avaux Religieux Benedictin, parent de Malclerc, renversoient toute la Justice & les meilleures intentions de Son Eminence, qui n'avoit pas la force de les contredire. Ils lui alloient parler à l'oreille au milieu de l'Audience, & de là s'ensuivoient des injustices considerables suivie des plaintes des malheureux condamnez mal à propos & des railleries de ceux qui voyoient ce petit manege. Les habitans de Commercy appelloient par sobriquet le Benedictin, *l'Eminence Noire*, & l'Ecuyer, *l'Eminence Grise*, & il en faisoient bien plus de cas en fait de procès que de l'Eminence rouge, voyant par experience, que sans leur protection & sans leur apui les bonnes graces du Cardinal leur devenoient entierement inutiles.

Apres cela le Cardinal de Retz tachoit de faire croire au monde qu'il s'occupoit d'une autre chose qui lui avoit fait honneur dans le monde, &

qui convenoit parfaitement à l'état où il se trouvoit. C'étoit d'ecrire lui même en Latin l'Histoire des troubles de Paris, & celle de ses propres Avantures, à quoi personne n'étoit plus propre que lui, s'il avoit voulu s'y appliquer serieusement & dire la verité : mais ce projet, comme les autres, s'évanouït en fumée & en pure vanité. Le Cardinal se contentoit de réciter à ceux qui le visitoient deux ou trois pages de son Histoire en Latin, belles à la verité, & qu'il avoit commencé de composer dans le Bois de Vincennes avec l'aide du Sr. Vacherot son Medecin, sous le titre de *Partus Vincennarum*. Il feignit de la vouloir continuer à Commercy, faisant montre d'un grand Calepin qu'il feuilletoit avec toutes les marques exterieures d'une grande application, dans les heures où il ne savoit que faire, & lorsque le temps ne lui permettoit pas d'aller à la Chasse où à la Promenade. Cependant il en demeura toujours à ces deux où trois pages, auxquelles ceux qui le connoissoient peuvent assurer qu'il n'ajouta pas grand chose pendant tout le temps de sa vie, à cause de sa paresse naturelle & de son penchant pour les plaisirs, qui avoient sur lui un si grand pouvoir, que lors que Joly, par un excès d'affection, à voulu lui faire des remontrances là dessus & tacher de le retirer de sa vie molle & paresseuse, en lui faisant honte de certaines foiblesses indignes de lui, il n'en a pû arracher autre chose qu'un lache aveu de ses infirmités. „ Mon pauvre ami, lui disoit il, tu „ pers ton temps à me prêcher, je sai bien que „ je ne suis qu'un Coquin. Mais malgré toi & tout le „ monde je le veux être, parceque j'y trouve plus „ de plaisir. Je sais que vous êtes trois ou quatre „ qui me connoissés, & me meprisés dans le cœur; „ mais je m'en console par la satisfaction que j'ai „ d'en imposer à tout le reste du monde par vo-

„ tre

„ tre moyen même. On y eſt ſi bien trompé, & „ ma reputation ſi bien établie, que quand vous „ voudriés déſabuſer les gens, vous n'en ſeriés „ pas crus: ce qui me ſuffit pour être content & „ vivre à ma mode. "

Mais comme la vanité étoit une de ſes plus fortes paſſions, il y avoit une autre choſe, à laquelle par cette raiſon il s'appliquoit de tout ſon cœur & avec plaiſir dans certaines heures. C'étoit la Genealogie de la Maiſon de Gondy. Il ſe piquoit d'y trouver cinq-cent & tant de quartiers ſans aucune mes-Alliance. Il envoyoit chercher vingt & trente fois Verjus & Gautray ſes Secretaires, pour ajouter ou corriger quelque choſe à cette Geneaologie qu'il liſoit ſans ceſſe, ſans ſujet ni raiſon, à tous ceux qui l'approchoient, & juſques à les rebuter ou même leur faire éviter l'entrée de ſa chambre. Enfin cette Genealogie fut copiée une infinité de fois, & envoyée à d'Hoſier, pour la mettre en ordre, & la faire deſſigner, comme ſi ç'avoit été celle d'un des plus grands Princes du Monde. Cependant après tant de ſoins, elle eſt demeurée là, comme ſes autres Ouvrages.

Pour achever de peindre le Cardinal d'apres nature dans ſon Domeſtique, un de ſes entêtemens étoit de faire parade de cinq ou ſix Lettres qu'il écrivoit tous les ordinaires à ſes Correſpondans de Paris, ſe plaiſant fort à voir de grands porte-feuilles & de grandes & belles écritures à ſes Secretaires, dont l'un appellé Gautray ne faiſoit preſque rien, & Verjus gueres davantage. Cependant le Cardinal affectoit de leur marquer une grande confiance : mais dans la verité ſon ſecret, s'il en avoit qui en valut la peine, étoit entre les mains de Malclerc ou de l'Abbé de Saint Avaux, qui s'étoit inſenſiblement érigé ſur le pied de troiſieme Secretaire pour les Correſpondances avec ceux qui étoient fachés que ſa

démiſſion n'eut pas paſſé par leurs mains, comme pour toutes les autres fadaiſes qu'il ne vouloit pas être ſçuës de ceux qui faiſoient ſes affaires à Paris ſuivant le train où elles étoient depuis la démiſſion. Voila donc quelle fut à peu près la maniere de vivre du Cardinal de Retz pendant ſon ſéjour à Commercy. D'abord il s'y logea dans une maiſon particuliere : il ſe retiroit ſouvent dans le Chateau, ſous pretexte d'y aller voir ſes Batimens. Il s'enfermoit enſuite dans une Chambre de Malclerc, où cet Ecuyer officieux diſoit que Son Eminence ne faiſoit que dormir. Mais les autres croyoient qu'il s'y occupoit à des amuſement conformes à ſon temperament.

Enfin les affaires de Rome ayant été accommodées, & les Bulles de l'Archevêché de Paris expediées en faveur de M. de Perefixe, le Cardinal de Retz obtint la permiſſion tant de fois refuſée de rendre ſes reſpects au Roi, qui étoit alors à Fontainebleau, d'où l'on expedia des ordres pour le rappel des Chanoines & des Curés exilés : mais tout cela ſe fit d'une maniere à faire juger, que ce n'étoit que l'execution d'un traité déſagreable, & ſans aucune gratieuſeté pour le Cardinal. Les Miniſtres ſe conduiſirent en tout ce qui le regardoit avec tant de ſechereſſe, & avec ſi peu d'ouverture de cœur, qu'il y avoit lieu de juger, qu'ils apprehendoient ſa preſence à la Cour. Ce n'eſt pas qu'ils en fiſſent rien paroitre dans leurs diſcours : au contraire, ſuivant l'uſage de la Cour, ils témoignoient chacun en particulier bonne envie de le ſervir, rejettant ce qu'il y avoit de dur les uns ſur les autres. Sur tout, le Sieur le Tellier ne manquoit pas aux occaſions de déſigner aſſez clairement le Sieur Colbert comme l'unique Auteur de tous les mauvais traitemens faits à Son Eminence, auſſi bien que de toutes

tes les affaires odieuses qui étoient à la charge du public.

Cette espece de division entre les Ministres fit esperer à quelques uns des amis du Cardinal de Retz qu'il pouroit en profiter & que l'un d'eux prendroit peutêtre des engagemens avec lui, quand ce ne seroit que pour nuire à son Rival. Ils s'imaginerent aussi que sa reputation & sa prudence feroient de grands effets à la Cour, où ils avoient menagé avec de grands soins de petites intrigues avec le Marechal de Villeroi & avec d'autres qui n'avoient pas grand credit, & qui dans le fond se moquoient du Cardinal & de ses amis. Dans ces veües ils s'empresserent d'aller au devant de lui jusques à Joigny, comme au devant d'un Heros, pour lui donner des avis sur sa conduite, sur ses parolles & sur ses moindres démarches. Ils affecterent aussi de le suivre à Fontainebleau sans le perdre de veüe: mais malheureusement tous leurs soins & toutes leurs petites mesures furent inutiles.

Le Cardinal arriva à Fontainebleau. Il y salua Sa Majesté & y parut aux yeux des Ministres & des Courtisans d'une maniere qui repondoit si peu à l'opinion qu'ils s'en étoient formée, que dès ce moment ils cesserent de l'estimer, où de l'apprehender. Ceux qui avoient eu quelques dispositions à lui faire plaisir commencerent à se refroidir, & à le regarder comme un homme incapable de soutenir auprès du Roi les desseins qu'on auroit pû avoir pour lui. En un mot le Cardinal de Retz parut aux yeux des plus clair-voyans ce qu'il étoit en effet & ce que ceux qui le connoissoient avoient aidé à cacher depuis si longtems.

Cependant comme cela se passoit à Fontainebleau; qu'il n'étoit connu à fonds que de peu de personnes, & que ceux qui s'aperçûrent de quelque chose ne faisoient encore que douter; sa repu-

tation ne laissa pas de se soutenir à Paris. La plus-part des gens de qualité l'allerent voir à Saint Denis, où il alla resider au sortir de Fontainebleau : & il faut avoüer qu'il y parût alors avec un air bien plus dégagé qu'à la Cour, & beaucoup moins embarassé.

On le laissa sejourner assez longtems à Saint Denis, ou plutôt à Pierrefite, qui est un Village tout proche; mais enfin il fallut retourner à Commercy, le pretexte de regler ses affaires ne pouvant pas durer toûjours, quoi qu'il tachât d'en bien faire valoir l'importance & la necessité. Dans le fond ce n'étoit rien : la seule chose qui meritoit attention, & dont il fut extremement occupé, étoit le transport d'un grand coffre qu'il falloit faire venir de Paris. Le Cardinal avoüa confidemment & sous le sçeau du secret à Davanton, qu'il y avoit beaucoup d'argent dans ce coffre, & ce fut lui qui fut chargé du soin de l'aller enlever à Paris, où Malclerc tenoit la voiture prête: après lui avoir bien recommandé de prendre garde, qu'il fut si bien rempli qu'aucun mouvement ne pût faire connoitre ce qu'il y avoit dedans, & de l'escorter avec Malclerc jusqu'à Pierrefite. Malclerc plus misterieux que son Maître ne voulut jamais ouvrir ce coffre en presence de Davanton, s'étant contenté de lui dire qu'il y avoit neuf ou dix mille livres dedans avec quelques hardes. Cependant il étoit si embarassé & dans une si grande inquietude des évenements qui pouvoient arriver sur le chemin, qu'il y a lieu de croire que la somme étoit beaucoup plus considerable; d'autant plus que Malclerc temoigna plusieurs fois aprehender que le poids du coffre ne fit rompre l'essieu du Carosse sur lequel il étoit attaché. Qnoi qu'il en soit, il y a bien de l'apparence que cet argent venoit d'Angleterre d'où Malclerc l'avoit apporté en Lettres de chan-

change au dernier voyage qu'il avoit fait : mais il eſt dificile de juger à quoi pouvoit ſe monter cette ſomme, cela n'ayant été ſçeu que de l'Ecuyer & de l'Abbé de Saint Avaux, à qui il échappa de dire à Davanton, après l'heureuſe arrivée de la Voiture, qu'il y avoit ſeulement dixhuit ou vint mille livres: ce qui ne s'accordoit ni avec ce que le Cardinal lui avoit fait entendre, ni avec l'aveu de Malclerc. Enfin Son Eminence partit deux jours après, ayant fait tout ſon poſſible pendant tout ſon ſejour aux environs de Paris, pour mettre mal enſemble la plus-part de ſes amis, & ceux qui étoient chargez de ſes affaires; de ſorte que l'Abbé de Lamet, Joly & Verjus penſerent dès ce tems-là à ſe détacher de lui, voyant bien qu'il n'avoit plus en eux la même confiance, qu'il leur faiſoit miſtere des plus petites choſes & par deſſus tout quantité de petites malices peu dignes de lui. Si cette ſeparation ſe fut faite alors, elle auroit eu aſſurement d'autres ſuites & lui auroit fait perdre une bonne partie de ſes meilleurs amis; mais Joly raccommoda toutes choſes, ayant fait entendre aux mécontens, qu'il leur ſeroit plus honnête d'aller juſqu'au bout, parce que le Cardinal s'excuſoit ſur ce que ſon traité n'étoit pas encore entierement executé & ſous ombre qu'il lui réſtoit encore quelque argent à toucher à l'éſpargne.

Cette reconciliation ne fut pas de longue durée, car S. M. ayant pris la reſolution peu de tems après d'envoyer le Cardinal de Retz à Rome & Son Eminence ayant été mandée pour cela de Commercy, les premiers mécontentemens ſe reveillerent bientôt en ſe revoyant : parce que le Cardinal continuoit de vivre avec eux de la même maniere. Son affaire étant donc enfin entierement terminée, l'Abbé de Lamet, Joly, Verjus, Davan-

ton, & Rousseau ne se croyant plus engagés par des raisons d'honneur resolurent de se retirer & de prendre conge de lui à Saint Denis où il étoit pour lors. La separation ne se fit pourtant pas sans peine de la part du Cardinal. Il fit même son possible pour racrocher la chose comme il avoit fait à Pierrefitte: mais aucun d'eux ne voulut se fier à lui davantage, & ils furent tous ravis d'avoir trouvé l'occasion de quitter un homme avec qui ils ne s'étoient engagés que par honneur & par inclination, sans autre veüe, & auprès duquel ils s'étoient toujours non seulement entretenus à leurs dépens, mais ils avoient aussi fait des dépenses considerables en plusieurs occasions pour lui faire honneur; sans cependant en avoir reçu, (dumoins dans les dernieres années,) aucune marque de reconnoissance, comme cela étoit deû à leur affection, & à l'attachement le plus desintereslé qui fut jamais. Aussi le Cardinal de Retz, qui sentit la perte qu'il faisoit en ces cinq personnes, pria, pleura, jura & fit mille protestations pour les retenir, mais inutilement. Ils le laisserent avec joye & même avec quelque sorte de mépris entre les mains de son Ecuyer Malclerc, & de l'Abbé de Saint Avaux qui composerent dans la suite tout son conseil. A la verité les Sieurs de Caumartin & d'Hacqueville continuerent encore depuis à s'interesser dans ses affaires. Le premier en tira l'Abbaye de Buzay pour un de ses enfans, & l'autre une pension de deux mille Ecus, qui lui étoit payée regulierement par Malclerc: mais il faut mettre une très grande difference entre ces deux Messieurs, qui étoient liés avec S. E. par une longue amitié, par inclination, & par une longue habitude, & ses deux autres Conseillers, dont on sait bien qu'ils faisoient peu de cas, quoi qu'ils gardassent de certaines mesures avec eux.

La

La ſeule choſe que le Cardinal de Retz fit un peu honnêtement & conſcientieuſement dans cette ſeparation fut de faire payer dix mille Ecus à Joly, qui lui étoient deus dès le temps de la priſon de S. E. mais il ne fut queſtion d'aucune marque de reconnoiſſance pour les ſervices d'aucun d'entr'eux, & il ne s'informa pas ſeulement de ce qui pouvoit être deu à Davanton pour pluſieurs petits voyages qu'il avoit fait à ſes dépens pour les affaires & par les ordres de Son Eminence.

Ainſi ces cinq perſonnes ayant pris congé du Cardinal de Retz le lendemain de la Noſtre Dame de Mars 1665. il partit deux jours après pour retourner à Commercy. Il prit enſuite la route de Rome, pour aſſiſter au Conclave où Clement IX. fut Elu à la place d'Alexandre VII. mais il ne pût s'empêcher de faire encore à ce ſujet une derniere piece à Joly, diſant que c'étoit lui qui l'avoit engagé à ce voyage d'Italie contre ſon gré. Il ſe garda pourtant bien de le lui dire à lui même, ſachant bien que cela étoit faux & ſans aucun fondement: mais il le diſoit aux Sieurs de Caumartin & d'Hacqueville, & à pluſieurs autres, pour avoir le plaiſir de peſter contre Joly avec quelque apparence de raiſon, & pour leur cacher en même tems le veritable fondement de ce voyage dont ils étoient ſurpris avec juſtice; attendu qu'on n'avoit encore aucune nouvelle certaine de la mort du Pape, ni même qu'il fut en peril. Joly en étoit étonné auſſi bien qu'eux, ne ſachant pas, comme il l'a ſçeu depuis, que par un des articles ſecrets du Traite du Cardinal avec la Cour, & menagé par Pennacors, il s'étoit engagé de retourner à Rome dès qu'il plairoit à Sa Majeſté & après qu'il auroit eu l'honneur de la ſaluer: à quoi il avoit conſenti, (quoiqu'avec aſſez de repugnance,) dans la crain-

crainte que l'accommodement ne ſe fit pas. C'eſt ce qu'il apprehendoit ſi étrangement, qu'il n'y avoit rien de ſi bas & de ſi rude, qu'il ne fut capable d'accepter pour ſortir d'affaire. C'eſt ici que je finis ces Memoires.

Fin de la Seconde Partie.

MEMOIRES

D. E
marie d'orleans de longueville

MADAME LA DUCHESSE

DE

NEMOURS:

Contenant ce qui s'est passé de plus particulier en France pendant la Guerre de Paris, jusqu'à la prison du Cardinal de RETZ *en 1652. avec les differens caracteres des Personnes de la Cour.*

A AMSTERDAM,
CHEZ JEAN FREDERIC BERNARD.

M. DCC XVIII.

AVERTISSEMENT.

LA plûpart de ceux qui ont écrit des Memoires, y ont été portez ou par le dessein de faire leur Apologie, on par l'envie d'apprendre à la Posterité la part qu'ils ont eûe dans de grandes & importantes Affaires. Ce n'est ni l'un ni l'autre de ces motifs, qui ont engagé à écrire l'illustre Personne dont on donne ici les Memoires. Elle n'a uniquement pensé qu'à peindre la verité, sans qu'aucun rapport ni à ses interêts, ni à sa gloire ait eû la moindre part dans ses Portraits.

La droiture de son ame, l'innocence de ses mœurs, & la noble simplicité de sa conduite, qui l'avoient toûjours mise au dessus des atteintes de la médisan-

ce, l'avoient exemptée du besoin des Apologies : & l'amour qu'elle avoit pour le repos & la vie unie, l'avoit empêchée d'entrer jamais dans nulles autres affaires, que celles où l'engageoient les obligations de son état. Née d'un sang des plus illustres, placée dans un rang des plus éclatans, elle en avoit toûjours rempli tous les devoirs, avec une modeste Grandeur autant ennemie de la frivole inquietude que de la vaine ostentation ; & contente de s'être aquis beaucoup d'habileté, elle n'avoit jamais cherché à la faire briller. Ainsi dans les tems tumultueux où la France fut si violemment agitée, & où presque tout ce qu'il y avoit dans ce Royaume de plus élevé dans l'un & l'autre Sexe, entroit indiscrettement dans des Partis & dans des Cabales ; elle sût avec une judicieuse prudence se garantir de ce dangereux torrent. Mais elle eut la douleur de voir que ce torrent funeste entraîna à ses yeux, malgré tous ses soins, un Homme illustre, à qui le sang l'unissoit du lien le plus étroit.

El-

Elle réïtera mille fois ses efforts pour ôter cet Homme illustre à un Parti, qui lui fut si fatàl dans la suite. Mais n'ayant pû réussir dans ses desseins, elle sût parfaitement accorder les devoirs de Fille & de Sujette ; & en conservant tous les sentimens de respect & d'attachement qu'elle devoit à son Pere, elle n'en conserva pas moins le zele & la fidelité qu'elle devoit à son Roi, pour qui naturellement elle avoit une veneration extrême, qui ne fit qu'augmenter sans cesse par les grandes qualitez qu'elle voyoit briller dans ce sage Monarque.

Enfin elle eut la joye de voir l'Auteur de sa naissance sortir entierement de ces malheureuses factions qui troubloient la France ; & elle en fut alors bien plus tranquille spectatrice, quoique l'amour qu'elle avoit pour sa patrie lui fit toujours voir avec beaucoup de douleur les mouvemens fâcheux qui l'agitoient, & que la charité dont cette pieuse Heroïne a été depuis si vivement animée, la portât dès-lors avec ardeur à soulager tous les malheureux, dont la misere venoit à sa connoissance.

C'étoit-là ce qui faisoit ses principales occupations pendant ces tems de discorde. Car, ainsi qu'on l'a déja remarqué, elle n'entra jamais dans aucun Parti, elle ne fut jamais d'aucune cabale. Mais si son bon esprit l'empêcha de s'embarrasser dans ces dangereuses liaisons, sa pénetration fit qu'elle en sût en détail & à fond tous les divers interêts & toutes les intrigues : & comme elle avoit un discernement plein de justesse, elle sût démêler admirablement les differens caracteres de tous ceux qui figuroient dans ces Partis, ou qui en faisoient mouvoir les ressorts sans y paroître. Il n'y a donc jamais eû de main plus propre à écrire les Memoires de son tems, que celle de la Personne éclairée qui a composé ceux qu'on donne ici ; puisqu'elle étoit parfaitement instruite de toutes les choses dont elle parle, & qu'elle n'a écrit que par l'amour qu'elle avoit pour la Verité.

Au reste qu'on ne soit pas surpris, si l'on trouve dans ces Memoires la peinture de quelques foiblesses dans de fort grands Hommes de divers caracteres. Il n'y a point de si beau tableau qui n'ait ses ombres :

bres :

bres : aussi n'est-il gueres de vertus qui soient tout-à-fait exemtes de quelque tache. C'est pourquoi il n'est point étonnant que parmi les plus grands Hommes qui se sont distinguez de nos jours dans les Armes & dans la Politique, il y en ait eû qui ont été quelquefois la victime de leurs passions. L'oubli de la Religion, où étoient quelques-uns d'eux dans ce tems fatal, les assoupissoit, & les empêchoit de voir tout le danger de leurs égaremens. Mais lorsque par un effet de la Grace, leurs cœurs furent retirez de leur assoupissement, le fonds de droiture & de justice qu'ils avoient, les rendant propres à être des modelles dans le Christianisme, ainsi qu'ils l'avoient été dans la Guerre & dans la Politique, le triomphe de la Grace parut en eux dans tout son éclat ; & ils édifiérent autant par leurs vertus solides & par leur pieté reconnuë, qu'ils avoient charmé par la vaste étenduë de leur esprit, & par leur intrepidité dans les plus grands perils. Ce que l'Histoire rapporte de quelques fausses démarches de leur jeunesse, ne peut donc pas obscurcir leur gloire. C'est dans cette persuasion que l'illustre personne qui a

écrit ces Memoires, a crû ne devoir rien omettre de ce que demandoit l'exactitude de l'Hiſtoire; ne croyant point par-là faire tort à ces grands Hommes, pour qui d'ailleurs elle avoit une eſtime infinie.

MEMOIRES
DE
MADAME LA DUCHESSE
DE
NEMOURS.

PREMIERE PARTIE.

EN voyant aujourd'hui la France si calme, si triomphante, & gouvernée avec tant de sagesse, & avec une puissance si absolue, on se persuaderoit aisément qu'elle a toujours été gouvernée de même; & on a peine à s'imaginer qu'elle ait été reduite au point où nous l'avons vûe, au tems de la Régence d'Anne d'Autriche (*a*) Mere du Roi.

Il est pourtant certain que le Ministere du Cardinal Mazarin (*b*) se rendit quelque tems si odieux pendant cette Regence, dont ce Ministre exerçoit tout le pouvoir sous l'autorité de cette Princesse, que

a

(*a*) Anne d'Autriche Fille aînée de Philippe troisiéme Roi d'Espagne, morte à Paris en 1666.

(*b*) Jules Mazarin Cardinal, Ministre d'Etat, mort à Vincennes en 1661.

que les personnes même qui passoient pour les plus sages, se trouverent comme forcées à se revolter contre la Puissance légitime, pour s'affranchir de celle qui leur paroissoit une veritable oppression; & afin de pouvoir anéantir cette Puissance injuste, ceux à qui le Gouvernement étoit insupportable, exciterent tant de troubles & formerent tant de factions, que la Minorité du Roi en auroit été infailliblement accablée, si le Ciel qui prenoit soin de ce Prince, ne l'eût comblé dès-lors du même bonheur qui l'a toujours accompagné depuis, pendant sa Majorité. Il falloit sans doute que l'animosité où ils étoient contre le Ministere, leur eût fait oublier que c'étoit Dieu qui leur avoit donné ce Roi, & que l'ayant destiné pour donner la Loi à l'Europe, personne ne pouvoit avoir d'empire sur lui que lui-même.

Ce Prince étoit né (1) à S. Germain le 5. Septembre de l'année 1638. Il étoit parvenu à la Couronne le 14. Mai 1643. (2) & le cinquiéme jour de son regne (3) Mr. le Duc d'Enguien gagna la bataille de Rocroi sur les Espagnols: ce qui fut un présage de la gloire & de la felicité du Regne de Louïs XIV. & le plus heureux augure pour la Regence de la Reine sa Mere.

Cette Regence eût en effet des commencemens les plus favorables; & pendant plusieurs années les Armes du jeune Roi eurent les succès les plus éclatans. Ce fut donc comme autant de présages certains de tous ces évenemens si grands & si extraordinaires, qui lui ont aquis tant de gloire, & qui ont donné depuis sa Majorité des bornes si vastes à son Empire.

Ce fut par les influences de l'Etoile qui présidoit

(1) *Naissance du Roi 1638.* (2) *Mort de Louïs XIII.* (3) *Bataille de Rocroi 1643.*

doit à la naiſſance de ce Prince, que tout enfant qu'il étoit il ſût détruire toutes les factions, qu'avoit produites la haine qu'on avoit conçûe contre le Cardinal Mazarin; qu'il ſût calmer tous les troubles qu'elle avoit excitez; qu'il ſût forcer tous ſes Sujets à ſacrifier la haine qu'ils avoient pour le Miniſtre, à la fidelité qu'ils devoient à leur Roi. Enfin ce furent-là les Eſſais par où ce nouveau Ceſar en commençant à regner dans les Gaules, y commença dès l'entrée de ſa Majorité un regne encore plus glorieux, que ceux des premiers Céſars qui y ont regné avant lui.

Mon deſſein * en donnant ces Memoires, n'eſt que de raporter ſimplement & autant que je pourrai m'en ſouvenir, ce qui s'eſt paſſé à ma connoiſſance de plus particulier pendant la Minorité du Roi: car je ne ſuis point aſſez habile pour pouvoir écrire avec toute la dignité qu'il conviendroit, les grandes actions qu'il a faites depuis. Ainſi je ne parlerai que de l'état malheureux où la France ſe vit reduite, par la haine implacable qu'on y avoit pour le Cardinal Mazarin, laquelle ne commença pourtant qu'après qu'il eût mal-à-propos refuſé la Paix avantageuſe, que les Eſpagnols nous offroient à Munſter, en conſentant comme ils faiſoient, que nos Conquêtes nous demeuraſſent.

Ce refus donna lieu à de nouveaux impôts, & fit juger que pour avoir un prétexte de les perpetuer, ce Miniſtre avoit deſſein d'éterniſer la Guerre.

Après avoir donné une idée des deſordres & des troubles qui agiterent la France, tant que nôtre nouvel Auguſte n'y regna que par ſes Miniſ-

* *Deſſein de ces Memoires.*

tres, à peu près comme les Rois de la premiere race y regnerent par leurs Maires du Palais ; je ferai connoître les motifs secrets, & je raporterai les differens caracteres des principaux Acteurs, qui composoient alors le Parti attaché à la Cour, & celui qui étoit attaché au Parlement, qu'on nommoit la Fronde, dans lequel ceux de cette faction entrerent presque tous, sur le prétexte du bien public, & de la défense du Peuple.

Mais avant que d'entrer plus avant dans le détail de ces Memoires, il est à propos que je remarque, quel fut le sujet * du premier mécontentement de la Cour contre le Parlement avant la Fronde, & que je n'attende pas à dire dans un autre endroit, que le Roi étant tombé dangereusement malade de la petite verole, la Reine, Mr. le Duc d'Orleans (*a*), & Mr. le Prince (*b*), rechercherent Messieurs du Parlement, & eurent pour eux de très-grands ménagemens, dans la vûe que si le Roi venoit à mourir, ils pourroient avoir besoin d'eux pour une nouvelle Régence : de sorte que ces démarches les avoient tellement gâtez & accoûtumez à une si grande considera-tion, que le Roi ne pouvoit prendre de conjoncture moins propre à se faire obéïr, que celle qu'il prit d'aller au Palais † si-tôt qu'il fut gueri, pour y porter plusieurs Edits; dont il y en avoit quelques-uns qui étoient fort à la charge du Peuple; d'autres qui portoient supression des gages des Officiers ; d'autres la création de quantité de Charges

* *Premier sujet de mécontentement de la Cour contre le Parlement.*

† *Le Roi va au Parlement.*

(*a*) Gaston de France Oncle du Roi Louïs XIV. mort à Blois en 1660.

(*b*) Louïs de Bourbon, Duc d'Enguien devenu Prince de Condé en 1646. mort à Fontainebleau en 1686.

ges de Maîtres des Requêtes; d'autres encore qui contenoient un Reglement, par lequel celles des Officiers qui viendroient à mourir, feroient remifes aux coffres du Roi, pour être vendues à qui bon lui fembleroit; & qui par conféquent devoient être perdues pour leurs familles.

Meffieurs du Parlement, quoi que très-mécontens de ces Edits, ne le parurent pourtant pas trop lorfqu'on les leur porta: mais comme ce n'eft point en la préfence du Roi que fe font les difficultez, ils réfolurent enfuite de députer à la Reine, pour lui faire de très-humbles remontrances, & lui repréfenter que ces Edits ne pouvoient être verifiez. Or cela n'étoit point contre la coûtume de faire de ces fortes de remontrances, non plus que de ne pas verifier tous les Edits que l'on propofoit: au contraire cela fe pratiquoit même affez fouvent fans que la Cour y trouvât à redire: mais pour ceux-ci ce ne fut pas la même chofe: non feulement elle ne voulut pas confentir qu'ils pûffent être mis en déliberation; elle ne voulut pas même écouter les Députez du Parlement là-deffus.

Les Maîtres des Requêtes firent une députation en leur particulier, de laquelle on ne fit pas plus de cas: mais comme ils y étoient les plus intereffez, parce que la perte de leurs Charges ruïnoit entierement leurs familles, ils firent d'abord bien plus de bruit que tous les autres Officiers, & animerent encore ceux du Parlement, quoi qu'ils fuffent déja affez animez. Ceux-ci prirent une conduite plus fage & plus habile; car au lieu de parler de leurs interêts, ils ne parlerent que de celui du Public, & déclarerent qu'ils ne vouloient plus verifier d'Edits contre le Peuple, qui n'étoit déja que trop miferable. Cette Déclaration, qu'ils prirent grand foin de repandre dans la Ville, eût

un tel ſuccès, que le Peuple en vint juſqu'à l'adoration pour eux, & leur fit juger par ſes emportemens dereglez, & d'aplaudiſſemens, & de reconnoiſſance, qu'il étoit prêt à ſacrifier toutes choſes pour leur défenſe.

Le Parlement ſe voyant ſi bien ſoutenu, en devint beaucoup plus fier, & beaucoup plus redoutable. Toutes les Compagnies ſouveraines jointes au Corps de Ville, demanderent l'union pour mieux défendre leurs communs interêts. Le Cardinal ayant été averti de cette propoſition envoya querir les Députez de toutes les Compagnies ſouveraines, pour leur déclarer qu'abſolument la Reine ne vouloit point de ces Arrêts d'union : ſur quoi ces Meſſieurs ayant répondu, qu'ils n'étoient point contre le ſervice du Roi, il leur repliqua que c'étoit aſſez que la Reine ne l'eût pas agréable, & que ſi le Roi ne vouloit pas qu'on portât des glands à ſon collet, il n'en faudroit point porter, parce que ce n'étoit pas tant la choſe défendue, que la défenſe qui en faiſoit le crime. Cela n'empêcha pas que ces Députez en le quittant n'allaſſent faire le raport à leurs Chambres de ce qui s'étoit paſſé, & qu'ils ne commençaſſent ce raport par une plaiſanterie, en faiſant des dériſions extraordinaires du Cardinal ſur ſa comparaiſon des glands, laquelle ils tournerent dans un très-grand ridicule, & dont on compoſa pour lors force Ouvrages burleſques de toutes ſortes d'eſpeces en vers & en proſe. Ils ſe moquerent encore beaucoup de lui, ſur ce qu'au lieu de dire l'Arrêt d'union, il avoit dit l'Arrêt d'oignon, par la difficulté qu'il avoit à parler bon François.

Enfin après bien des railleries ils réſolurent de donner cet Arrêt dès le lendemain, malgré les défenſes que la Reine leur envoya faire le matin, qui ne les empêcherent pas de paſſer outre, tant

ils étoient enorgueillis, & devenus fiers des recherches & des honneurs qu'on leur avoit faits pendant la maladie du Roi, comme je l'ai déja dit. Ils ajoûterent encore à cela, qu'il falloit écrire aux autres Parlemens, pour les folliciter à la même union. Et comme ce fut par-là que commencerent la revolte & la desobéïssance, c'est à cela aussi que l'on attribuë le commencement de ce qu'on a nommé Fronde *, dont la principale source vint du mépris qu'on avoit pour le Cardinal, fondé particulierement sur son humeur foible & craintive, que l'on commença de connoître & de découvrir dès le commencement de la Regence, par la foiblesse qu'il eût de consentir à la déposition d'un Homme, que la Reine avoit pourvû de la Cure de Saint Eustache, pour y mettre en sa place le Neveu de celui qui y étoit avant lui, lequel par de très-grandes aumônes, & par une vie toute pleine de pieté, avoit tellement gagné les cœurs de tous ses Paroissiens, que dès qu'il fut mort, tout le peuple des Halles jusqu'aux Harangeres, alla en foule & en tumulte faire entendre à la Reine & au Cardinal, qu'ils vouloient avoir son Neveu pour leur Curé, & qu'ils étoient resolus de n'en point souffrir d'autre. La Reine & le Cardinal eurent assez de foiblesse pour consentir à ce qu'ils demandoient avec tant d'insolence : ce qui fit dire en ce tems-là à bien des gens de bon esprit, que cet exemple de la foiblesse du Cardinal seroit d'une pernicieuse conséquence, comme on ne l'éprouva que trop dans la suite.

Cette † foiblesse du Cardinal jointe à la certitude avec laquelle ceux du Parlement comptoient

* *Commencement de la Fronde & son origine.*

† *Caractere du Cardinal Mazarin.*

ſur les ſuffrages du Peuple, par le ſoin qu'eux-mêmes prenoient de lui perſuader l'attâchement qu'ils avoient à ſes interêts, contribua encore beaucoup à les rendre ſi inſolens, ils ſavoient que pour pouvoir déterminer le Cardinal à ce qu'on deſiroit de lui, il ne falloit que le maltraiter & le menacer; que d'ailleurs il n'étoit ſenſible ni aux offenſes, ni aux ſervices; qu'il n'étoit ni cruel ni méchant; que par-deſſus tout cela également avare & foible, il ne pouvoit ſe reſoudre à faire du bien qu'à ceux qui lui avoient fait, ou lui pouvoient faire du mal; qu'enfin pour pouvoir obtenir quelque choſe de lui, il falloit s'en faire craindre, puiſqu'on le menaçoit rarement ſans ſuccès: & c'eſt ce qui en donna tant aux premieres guerres de la Fronde que l'on fit contre lui, & ce qui fit trouver tant de facilité à l'amener à ce qu'on en deſiroit.

Le peu de reſpect du Parlement pour la Cour venoit encore de ce grand mépris pour le Miniſtre, dont ils le connoiſſoient ſi digne: & ce mépris pour lui devint ſi outré, que la Reine ne le pouvant plus ſouffrir, voulut prendre des hauteurs extraordinaires avec ces Meſſieurs: mais elle s'y prit ſi tard qu'elles lui furent inutiles: & cela ne lui parut que trop lorſqu'ayant envoyé le Chancelier (*a*) pour les interdire, le Peuple en devint ſi furieux, qu'avant que le Chancelier pût être arrivé au Palais, il l'auroit mis en piéces, ſi en ſe cachant il ne ſe fût dérobé à ſa fureur; & le Marêchal de la Meilleraye (*b*) que la Reine y envoya avec tout le Regiment des Gardes, pour le

(*a*) Pierre Seguier Chancelier & Garde des Seaux de France, mort en 1673.

(*b*) Charles de la Porte Duc de la Meilleraye Marêchal de France, mort en 1664.

le dégager, ne pût le ramener au Palais Royal qu'avec beaucoup de risque.

Ceux qui contribuerent le plus à tous ces troubles, & à toutes ces revoltes tant du Parlement que du Peuple furent Broussel (*a*), & Blancmenil (*b*), lesquels furent aussi ceux qui parlerent le plus insolemment contre les Edits que le Roi avoit portez au Palais, & qui même s'opposerent avec tant d'opiniâtreté à leur verification, que la Reine se trouva comme forcée de les faire arrêter tous deux (1) : ce fut le 26. Août 1648. que cette Princesse fut obligée d'en venir à cet éclat, jour auquel on avoit chanté le *Te Deum*, pour remercier Dieu de la Victoire (2) remportée à Lens sur les Espagnols. La detention de Broussel & de Blancmenil porta les plus mutins des autres Séditieux à ordonner des Barricades (3) dans toutes les rues de Paris, dans le dessein de se rendre Maîtres de la personne du Roi, de chasser le Cardinal Mazarin, & d'augmenter le nombre de ceux qui gouvernoient l'Etat sous l'autorité de la Reine.

Il n'y avoit personne de tous ceux qui se déclarerent contre la Cour jusqu'aux Officiers des Cours Souveraines qui n'eût, ou du moins ne crût avoir ses raisons particulieres, & qui ne voulût persuader qu'il n'y avoit que l'interêt du Peuple & du bien public qui l'y engageoit.

Cependant il est certain que leur interêt particulier y avoit beaucoup plus de part que celui

 des

(1) *Enlevement de Broussel & de Blancmenil.* (2) *Bataille de Lens en 1648.* (3) *Barricades de Paris.*

(*a*) Pierre Broussel Conseiller en la grand' Chambre du Parlement.

(*b*) René Potier Sieur de Blancmenil Président au Parlement.

des autres *. Et pour commencer par Brouffel & Blancmenil qui parurent les plus zelez, & que la Reine fit arrêter feuls par cette raifon, ce qui les anima l'un & l'autre, fut à l'égard du premier le refus qu'on lui fit d'une Compagnie aux Gardes pour fon Fils, & à l'égard de l'autre l'alliance qui étoit entre lui & l'Evêque de Beauvais (*a*), que Mazarin avoit fait exiler, parce qu'il lui paroiffoit dans une trop grande faveur, & qu'il afpiroit au Miniftere.

Longueil (*b*) fut le troifiéme du Parlement qui fe déclara contre la Cour, & dont la raifon particuliere, outre le prétexte général des autres, fut qu'on ne voulut point lui accorder l'agrément de la Charge de Chancelier de la Reine.

Le refte du Parlement avoit fuivi l'exemple de ceux-ci. Ainfi ils fe déclarerent tous les uns après les autres, moins par l'interêt du Public, quoique ce fût là toûjours le prétexte, que par leurs interêts particuliers.

Pendant les Barricades, par le moyen defquelles la Reine fe trouva forcée de rendre les prifonniers afin d'appaifer la populace, il fe paffa bien des chofes, quoi qu'elles ne duraffent que peu de jours: mais je n'en dirai rien ici, tant parce que d'autres les ont déja écrites, que parce que j'ai refolu de ne rapporter feulement que ce qu'ils ont pû omettre de certaines particularitez, qui ne regardent que quelques circonftances des motifs & des caracteres de ceux, dont les rôles ont été déja amplement repréfentez.

La

* *Motifs fecrets des Frondeurs.*

(*a*) Auguftin Potier Evêque & Comte de Beauvais Aumônier de la Reine Mere, & ayant fa confiance, Oncle du Prefident de Blancmenil.

(*b*) René de Longueil de Maifons Préfident au Parlement, mort en 1677.

La Cour fortit de Paris quelque tems après les barricades, & elle n'y revint qu'après un accommodement que le Parlement fit avec la Reine Mere, mais veritablement qu'il fit de la maniere qu'il voulut: ce qui impatienta fort le Miniftre, & la Reine encore davantage. Auffi dès que le Parlement fe raffembla, ce qui fut vers la Saint Martin, les Cabales recommencerent, & plus fortement, & en plus grand nombre que jamais. Sur quoi la Cour prit la réfolution de bloquer Paris: mais avant que de parler de ce Blocus * je veux rapporter les noms des Grands Seigneurs qui vinrent s'offrir au Parlement, & dire en même tems quelque chofe de leurs motifs & de leurs caracteres.

L'on s'étonnera fans doute que Madame de Longueville (*a*) ait été une des premieres, elle qui n'avoit rien à efperer de ce côté-là, ni rien à craindre, & qui n'avoit aucun fujet de fe plaindre de la Cour.

Pour ce qui eft de Mr. le Prince (*b*), quoiqu'il eût paru prendre quelque forte d'engagement avec le Parlement, & qu'il eût même confenti à une efpece de negotiation, qui fut traitée pour lui par Mr. de Châtillon (*c*), & pour le Parlement par le Préfident Viole; ce fut pourtant toûjours fans deffein de prendre d'autre parti que celui de la Cour. Tout ce qu'il parut faire † contre elle ne fut d'abord que pour fe vanger du

* *Blocus de Paris.* † *Vuës de Mr. le Prince.*

(*a*) Anne Genevieve de Bourbon Ducheffe de Longueville, Sœur de Louis de Bourbon Prince de Condé, & d'Armand Prince de Conti, morte en 1679.

(*b*) Louïs de Bourbon Prince de Condé.

(*c*) Louïs Gafpard de Coligny Duc de Châtillon, tué devant Charenton en 1649.

du Cardinal Mazarin, qui l'avoit engagé au Siége de Lerida * sur la parole qu'il lui avoit donnée de lui fournir beaucoup plus de troupes, & de munitions qu'il ne lui en envoya, & qui par son manquement de parole le força à lever ce siege, n'ayant ni assez de monde, ni assez de vivres pour prendre cette Place. Et dans la suite il ne feignit prendre le parti du Parlement, que par la seule esperance d'en faire mieux ses affaires avec le Ministre, duquel il ne vouloit seulement que diminuer l'autorité, afin de le pouvoir reduire plus aisément à ce qu'il desiroit de lui. Ainsi ce Prince vouloit moins servir la Fronde que l'endormir, pour tâcher par-là d'obtenir de la Cour ce qu'il souhaitoit.

Ce furent là les seules raisons qui engagerent M. le Prince à faire comme s'il avoit eû envie de prendre le parti du Parlement; & à consentir à cette négociation dont je viens de parler: mais à la verité sa politique là-dessus ne dura guéres. La premiere chose qui l'obligea à la rompre, pour suivre son penchant naturel aussi bien que son devoir, fut que s'étant trouvé un peu avant la guerre de Paris dans une des Assemblées du Parlement, & Coulon grand Frondeur y ayant remontré avec beaucoup de vehemence, que pendant qu'on les amusoit, on faisoit venir des troupes auprès de la Ville, ce Prince lui demanda d'un air assez fier, qui les commandoit: & Coulon lui ayant répondu que c'étoit le Colonel David, il repliqua qu'il y avoit long-tems qu'il commandoit les Armées du Roi sans avoir ouï parler d'aucun Colonel de ce nom. Après il sût donner un si grand ridicule & à Coulon & à son Colonel inconnu, que dans l'Assemblée on y traita Coulon de visionnaire, & on prit pour une fable l'apro-

* 1647.

proche des troupes de son prétendu Colonel ; quoi qu'il n'y eût rien pourtant de moins fabuleux. Mais cette mortification de Coulon ayant porté Mr. le Prince à rehausser sa voix, & à redoubler cette hauteur qui lui étoit si naturelle , le Parlement ne l'ayant pû souffrir , le prit encore plus haut que lui. Ce que ce Prince souffrit à son tour si impatiemment , qu'il fit un signe de main en forme de menace à un de ces Messieurs qui se nommoit Quatre-sous. Surquoi ce Conseiller s'écria que Mr. le Prince venoit de le menacer. Ce qui fit murmurer le Parlement, à qui Quatre-sous en demanda Justice : mais ceux qui étoient les plus attachez à Mr. le Prince dirent pour l'excuser, que c'étoit un geste ordinaire , & non pas une menace : à quoi Quatre-sous répondit d'un air insolent, que si c'étoit son geste il devoit s'en corriger comme d'un fort vilain geste : dont Mr. le Prince fut si offensé, qu'il fit sa propre querelle de celle du Cardinal Mazarin avec le Parlement.

Mr. de Bouillon s'engagea dans les interêts du Parlement (*a*) sur le prétexte que la Cour ne l'avoit point dedommagé de la Souveraineté de Sedan, dont il prétendoit avoir été depouillé par le feu Roi : quoi que bien des gens ayent assûré que son Pere (*b*) l'avoit usurpée par artifice , ne s'en étant fait faire la donation par celle (*c*) qui en étoit la vraye héritiere , qu'en lui tenant la main après sa mort, & en lui faisant signer cette do-

(*a*) Frederic Maurice de la Tour Duc de Bouillon , mort en 1652.

(*b*) Henri de la Tour Vicomte de Turenne , Duc de Bouillon, Prince Souverain de Sedan, mort en 1623.

(*c*) Charlotte de la Mark, héritiére de Sedan, Duchesse de Bouillon, mourut sans Enfans en 1594. & fit son Mari héritier de tous ses biens.

donation comme si elle avoit été encore en vie: au moins voilà ce qu'on en disoit en ce tems-là: du reste je ne voudrois pas l'avoir assûré.

Mais pour continuer de raporter ici les motifs qui engagerent Mr. de Bouillon à se déclarer contre la Cour, ce Duc prétendoit en se mettant à la tête d'un parti considerable qu'il croyoit commander en chef, pouvoir plus facilement se faire faire Justice de ses droits. D'autres ont crû que de concert avec Mr. de Turenne *(a)* son Frere, il avoit dessein de faire de la France ce que le Prince Maurice de Nassau avoit fait de la Hollande: mais il n'y a gueres d'aparence qu'un dessein si vague, si extravagant, & d'une exécution si difficile ait pû entrer en d'aussi bonnes têtes que celles de Mrs. de Bouillon & de Turenne.

Il est bien plus vraisemblable que Mr. de Bouillon prit le Parti de Paris, persuadé qu'il y feroit le principal Personnage: mais s'étant vû privé de cette esperance, il feignit d'avoir la goute dans toutes les occasions où l'on avoit besoin de lui. Il s'aperçut donc qu'il étoit moins consideré dans son Parti, que ne lui avoit fait esperer le poste où il voyoit Mr. de Turenne son Frere, lequel commandoit cette grande Armée qu'Hervart *(b)* avoit gagnée pour la Cour à force d'argent. Mais ce qui augmenta encore son dégoût pour le parti du Parlement, fut de se voir en concurrence avec Mrs. d'Elbeuf *(c)*, de Beaufort *(d)*, & le Maréchal

(*a*) Henri de la Tour Vicomte de Turenne, Maréchal de France, tué d'un coup de canon en Allemagne en 1675.

(*b*) Hervart Controlleur général des Finances, qui vendit au Roi la Maison de St. Cloud pour Monsieur, Frere de Sa Majesté.

(*c*) Charles de Lorraine 2. du nom Duc d'Elbeuf, mort en 1657.

(*d*) François de Vendôme Duc de Beaufort, tué à la défense de Candie, en 1669.

chal de la Mothe (*a*), sans compter Mr. le Prince de Conti (*b*), qui étoit encore au dessus de tous ces Chefs.

Cette concurrence entre tant de Commandans fut un effet de la Politique du Parlement. Selon quelques-uns, il vouloit faire croire à chacun des Prétendans, qu'il étoit le premier, afin d'engager un plus grand nombre de Personnes du premier rang; & selon d'autres, c'est que plusieurs particuliers faisoient chacun à part leurs négociations sans en donner connoissance aux autres.

L'on crut que ce qui pourroit consoler Mr. de Bouillon de la ruine de ses projets, étoit que lui & Madame sa Femme (*c*) aimoient passionnément tous les Partis qui se faisoient contre la France, & dans lesquels on pouvoit avoir le moindre commerce avec l'Espagne.

Mr. d'Elbeuf voulut s'engager dans ce parti, persuadé tout de même, comme je l'ai déja dit, qu'il y commanderoit seul.

Le Marêchal de la Mothe, par l'amitié qu'il avoit pour Mr. de Longueville (*d*), comme aussi pour se vanger de quatre années de prison, où l'avoit détenu la Cour.

Enfin Mr. de Beaufort, par la prison qu'il avoit aussi soufferte depuis la Regence, pendant laquelle on avoit même commencé à lui faire son pro-

(*a*) Philippe de la Mothe-Houdancourt, Marêchal de France. Madame sa Veuve est encore Gouvernante des Enfans de France. Il mourut en 1657.

(*b*) Armand de Bourbon Prince de Conti, mort en 1666.

(*c*) Leonor Catherine Fabronie de Bergh, Duchesse de Bouillon.

(*d*) Henri d'Orleans 2. du nom, Duc de Longueville, mort en 1663.

procès, sur le soupçon qu'il avoit voulu attenter à la vie du Cardinal Mazarin : il s'étoit sauvé au commencement de l'Eté, & depuis sa sortie il avoit toujours été caché.

Aux premieres brouilleries du Parlement, Madame de Vendôme (*a*) sa Mere y presenta Requête pour la justification de son Fils, & quoi qu'elle y eût été parfaitement bien reçûe, l'affaire en demeura pourtant-là. Mr. de Beaufort vint donc s'offrir au Parlement (1) tant comme Ennemi du Cardinal, que pour se justifier de cette calomnie, & se mettre par-là en lieu de sûreté.

Ce Prince parut (2) d'abord extraordinaire en toutes choses : il formoit un certain jargon de mots si populaires & si mal placez, que cela le rendoit ridicule à tout le monde, quoi que ces mots qu'il plaçoit si mal, n'eussent peut-être pas laissé de paroître fort bons, s'il avoit sû les placer mieux, n'étant mauvais seulement que dans les endroits où il les mettoit. Cependant cela ne le put empêcher de se rendre & de se trouver à la fin le Maître de Paris : ce qui donna lieu de dire, pour l'excuser de ce qu'il parloit avec tant de dérangement, & si grossierement, qu'il faloit bien qu'un Roi parlât la langue de ses Sujets : car son grand pouvoir parmi le Peuple lui avoit aquis le titre de Roi des Halles.

Madame de Longueville, & lui avoient été dans la cabale oposée à celle de la Regence ; & quoi qu'ils ne témoignassent point se haïr, il étoit pourtant toujours resté un peu d'aversion entre eux.

(1) 14. *Janvier* 1649. (2) *Caractere de Mr. de Beaufort.*

(*a*) Françoise de Lorraine Duchesse de Mercœur femme de César Duc de Vendôme.

eux : ce qui fut cause qu'il prit des mesures avec le Coadjuteur plûtôt qu'avec Mr. le Prince de Conti & elle.

Le Coadjuteur (*a*) sût si bien le faire valoir, en insinuant qu'il étoit irreconciliable avec le Cardinal Mazarin, & incapable par conséquent de les tromper, que le Peuple de Paris joignit l'adoration, pour ainsi dire, à la tendresse qu'il avoit pour lui. Il n'avoit point d'esprit, mais il avoit si bonne opinion de lui-même, qu'il l'insinuoit facilement aux personnes simples. Il affectoit même plus d'ingenuité qu'il n'en avoit ; & par cette maniere moitié vraye, moitié artificieuse, il témoignoit aussi plus de sincerité que ne lui en remarquoient les plus habiles : ce qui portoit les autres à compter entierement sur sa bonne foi.

Comme Madame de Longueville avoit caché avec beaucoup d'art la brouillerie qu'elle avoit avec Mr. le Prince son Frere ; personne ne la crut veritable, lorsqu'en jugeant qu'il étoit de son interêt de la faire connoître, elle consentit qu'on la publiât. Ce qui fut cause que les Parisiens ne prirent aucune confiance ni au Prince de Conti, ni à elle ; & ce qui donna aussi tant d'avantage à l'autre Parti qui se trouva dans la Ville, & qui leur étoit opposé.

Mr. le Prince avoit pour Madame sa Sœur une extrême tendresse. Elle de son côté le ménageoit moins par interêt, que pour l'estime particuliere & la tendre amitié qu'elle avoit pour lui.

En ce tems-là ni son esprit, ni celui de toute la Cabale n'étoient point d'avoir des desseins, ni de l'habileté ; & quoi qu'ils eussent pourtant tous

b beau-

(*a*) Jean François Paul de Gondy, Coadjuteur de Paris, & Cardinal de Reiz.

beaucoup d'esprit, ils ne l'employoient que dans les conversations galantes & enjoüées, qu'à commenter & à raffiner sur la délicatesse du cœur & des sentimens: ils faisoient consister tout l'esprit & tout le merite d'une personne à faire des distinctions subtiles, & des représentations naturelles là-dessus. Ceux qui y brilloient donc le plus étoient les plus honnêtes Gens selon eux, & les plus habiles; & ils traitoient au contraire de ridicule & de grossier, tout ce qui avoit le moindre aîr de conversation solide.

Madame de Longueville savoit très-mal ce que c'étoit de politique, aussi en avoit-elle si peu, que quelques années avant le tems dont je parle, (1) elle avoit vû sans chagrin comme sans conséquence, l'amour & l'attachement extrême de M. le Prince & de Mademoiselle du Vigean (a), de laquelle elle avoit fait son intime Amie, jusques à entrer même dans cette confidence: Mademoiselle du Vigean de même caractere que Madame de Longueville, avoit vû avec aussi peu d'inquietude l'extrême tendresse de Mr. le Prince pour Madame sa Sœur. Il est vrai que lorsque leur expérience leur en eût appris davantage à toutes deux, en devenant plus politiques, elles se devinrent insupportables l'une à l'autre. Chabot (b) par la confiance & par l'amitié que Mr. le Prince avoit pour lui, étant devenu le Chef du Conseil de Mademoiselle du Vigean, lui fit comprendre qu'il étoit de son interêt, d'avoir seule la con-

(1) *Tout ce qu'on raporte ici touchant Mademoiselle du Vigean avoit précedé la Guerre de Paris, & la mort de Henri Prince de Condé arrivée en 1646.*

(a) Mademoiselle du Vigean fille de François Poussart, Marquis de Fors & Baron du Vigean, morte Religieuse.

(b) Henri Chabot Duc de Rohan, mort en 1655.

confiance de Mr. le Prince : à quoi elle réüssit parfaitement bien.

Le Marêchal d'Albret & ensuite la Rochefoucault (*a*) plus politique encore que ce Marêchal, firent alors si bien connoître à Madame de Longueville le préjudice que cela lui feroit, qu'une autre partageât avec elle le credit qu'elle avoit sur Mr. le Prince, qui se voyoit comme le Maître du Royaume dans la conjoncture des choses, qu'elle se resolut de rompre la grande intelligence, qui étoit entre lui & Mademoiselle du Vigean ; & pour y mieux réüssir elle commença à en donner avis à Mademoiselle du Vigean qui en fit grand bruit. Ensuite elle détacha le Marquis d'Albret pour en faire le Galant de cette Demoiselle, afin d'en dégouter Mr. le Prince : mais Chabot qui avertit ce Prince que ce stratagême ne venoit que de Madame de Longueville, fut cause qu'il ne tourna sa colere que contre elle ; que cette intelligence de Mr. le Prince & de Mademoiselle du Vigean n'en fut encore qu'un peu plus forte, & qu'enfin il n'eut plus pour Madame de Longueville qu'une extrême froideur, mais ce qui augmenta beaucoup cette froideur, c'est que la passion de Mr. le Prince pour sa Maîtresse, devint si violente, qu'ayant toûjours eû dessein de se démarier depuis la mort du Cardinal de Richelieu (*b*), comme prétendant avoir été marié par force, il fit dessein de l'épouser, & en

(*a*) François Duc de la Rochefoucault sixiéme du nom, Auteur des Memoires de la Minorité de Louïs XIV. & des Maximes, mort en 1680. nommé jusqu'en 1650. le Prince de Marsillac.

(*b*) Armand Jean du Plessis Cardinal de Richelieu mort en 1642.

fit même parler à Madame ſa Mere (*a*), laquelle voulant avoir du credit auprès de ſon Fils à quelque prix que ce fût, lui témoigna approuver extrémement ſon choix, en lui diſant mille biens de cette Perſonne, & en lui marquant beaucoup d'eſtime pour elle.

Mademoiſelle du Vigean oſa bien en parler elle-même à Madame de Longueville; & cette Dame, ſans en témoigner aucun mécontentement, en avertit Mr. le Prince (*b*) ſon Pere, avec lequel elle ſe raccommoda exprès pour le pouvoir animer davantage contre ſon Fils. Auſſi en fit-il un éclat épouvantable, & dit mille choſes cruelles de l'Amant & de la Maîtreſſe.

Mr. le Prince de ſon côté fort irrité contre Madame ſa Sœur, ſe reſolut de pouſſer ſon reſſentiment contre elle, tout auſſi loin qu'il pourroit aller; & pour cela il dit à Mr. de Longueville ſon Mari, tout ce qu'il crût le plus nuire à cette Dame, après lui avoir même conſeillé de le faire enfermer dans une de ſes maiſons.

Mr. de Longueville qui en ſavoit déja aſſez, n'eut pas de peine à croire tout ce que ſon Beaufrere lui voulut perſuader de ſa Femme : mais il n'en fut que cela, & il en demeura là tout court. Outre que naturellement il n'étoit pas ſenſible, il étoit incapable d'aucune violence. Mais ce qui paroîtra tout à fait bizarre, c'eſt que M. le Prince qui venoit de témoigner tant de reſſentiment contre Madame de Longueville, par un excès de l'amour qu'il avoit pour Mademoiſelle du Vigean, de-

(*a*) Charlotte Marguerite de Montmorenci, Fille du Connêtable, Veuve de Henri ſecond Prince de Condé, morte en 1650.

(*b*) Henri de Bourbon deuxiéme du nom, Prince de Condé, mort en 1646.

devint en fort peu de tems, après une maladie qu'il eut depuis la Bataille de Nord-lingue (1), aussi indifferent pour ce qu'il avoit tant aimé, que s'il n'en avoit jamais ouï parler.

Cependant quoi qu'il ne fût plus du tout question de Mademoiselle du Vigean, le Frere & la Sœur n'en furent pas mieux ensemble. Mr. le Prince demeura avec bien du mépris pour Madame de Longueville, & Madame de Longueville avec bien de l'aversion pour lui. Mais comme elle avoit pris goût à cette recherche générale, & à la grande consideration qu'il lui avoit procurée, elle voulut suppléer par ses intrigues à ce qu'elle ne pouvoit plus conserver par son Frere; & cela lui fut d'autant plus aisé, que ceux dont elle se servoit pour y parvenir, voulant se servir d'elle à leur tour, pour parvenir aussi à leurs fins, n'oubliérent rien pour lui mettre dans la tête, combien il étoit grand & beau à une Femme de se voir dans les grandes affaires, & combien cela la feroit distinguer & considerer; outre le plaisir qu'elle concevoit encore d'être dans un Parti opposé à celui de son Frere: car quoi qu'il y eut quelque apparence qu'il voulut entrer dans celui qu'elle avoit pris, elle le connoissoit trop bien pour l'en croire capable, sachant d'ailleurs combien il haïssoit tous les Partis.

Mais la plus forte raison qui la détermina, & qui étoit aussi celle qui la touchoit le plus, * fut qu'en se mettant ainsi dans de grands Partis, elle crût qu'elle passeroit pour en avoir beaucoup plus d'esprit; qualité qui faisoit sa passion dominante, & l'objet de ses desirs les plus pressans & les plus chers: en un mot tout ce qu'elle croyoit le plus pro-

(1) en 1645.

* *Caractere de Madame de Longueville.*

propre à établir son mérite personnel, prévâloit toûjours en elle sur toute autre considération.

C'est aussi ce qui faisoit que les grandes choses dépendoient presque toûjours chez elle des petites: & qui auroit voulu chercher des motifs bien solides de sa conduite, s'y seroit assûrément trompé; puisqu'elle sacrifioit ordinairement à sa gloire, & sa fortune & son repos: mais comme elle mettoit presque toujours cette gloire où elle n'étoit point, il ne lui en restoit presque jamais que la vaine imagination de l'avoir cherchée où elle étoit.

Ce fut la Rochefoucault qui insinua à cette Princesse tant de sentimens si creux, & si faux. Comme il avoit un pouvoir fort grand sur elle, & que d'ailleurs il ne pensoit gueres qu'à lui, il ne la fit entrer dans toutes les intrigues où elle se mit, que pour pouvoir se mettre en état de faires ses affaires par ce moyen.

Pour M. de Longueville, quoi qu'il eût dû être mal-content, de n'avoir point eû de part au secret des négociations qui s'étoient faites à Munster (1) entre les Plenipotentiaires pour la France, où il avoit été aussi en qualité de Plenipotentiaire lui-même; cela ne l'avoit pourtant point fâché: ce ne fut donc pas ce qui l'obligea à se déclarer contre la Cour; mais le Cardinal qui ne le connoissoit point assez, pour ne pas craindre qu'il n'eût là-dessus tous les sentimens qu'il devoit avoir, & que pour se vanger de lui, il ne publiât qu'il avoit empêché la Paix, trouva, sans y penser, en voulant l'appaiser sur ce qu'il ne sentoit point, le secret de le fâcher veritablement.

Il savoit qu'il desiroit sur toutes choses le Gouvernement du Havre, qui étoit la seule Place importante qu'il n'eût point en Normandie, & qui pou-

(1) *Depuis 1644.*

pouvoit le rendre Maître absolu de toute cette Province. Il lui fit donc esperer cette Place par le nommé Priolo, mais sans avoir pourtant aucun dessein de la lui donner, ne pensant à autre chose qu'à en faire durer davantage la négotiation par cette esperance, de laquelle il ne vouloit simplement que l'amuser & l'éblouïr. Et comme la chose touchoit trop vivement Mr. de Longueville pour la pouvoir negliger, il la pressa tant, que Priolo le vint assurer de la part du Cardinal, qu'il la lui donneroit; mais enfin son impatience força le Cardinal à se découvrir entierement, & à lui déclarer tout net qu'il ne la lui avoit jamais promise.

Le Ministre ne passoit pas pour avoir une fort grande délicatesse sur l'execution de ses promesses, & Priolo étoit un fort grand menteur. Ainsi on n'a jamais pû savoir au vrai lequel des deux avoit menti; mais ce qu'on a crû de plus vraisemblable sur cela, c'est que le Cardinal en avoit peut-être moins promis que Priolo n'en avoit avancé, & plus fait esperer que n'en avoua ce Ministre.

Mr. de Longueville dans cette occasion, ajoûta cependant plus de foi à son Secretaire qu'au Cardinal: ce qui causa une si grande animosité entre eux, qu'étant devenuë publique, mille gens contribuerent encore à l'augmenter, aussi bien qu'à rendre ce Ministre plus odieux; & cela d'autant plus facilement qu'il étoit devenu dans ce tems-là le mépris & la haine de presque tout le monde.

Dans cette conjoncture de l'aigreur de Mr. de Longueville contre le Cardinal, Madame de Longueville revint de Normandie, & comme elle étoit grosse, elle emprunta Noisi qui étoit à

Monſieur l'Archevêque de Paris (*a*) , afin de pouvoir faire ſa cour plus commodément : Mr. de Longueville la venoit voir très-ſouvent. Le Coadjuteur ſous prétexte de faire les honneurs de la Maiſon de ſon Oncle , y alloit auſſi fort ſouvent pour négocier, & il fit tant de propoſitions, & marqua tant d'empreſſement à Mr. de Longueville, qu'il lui fit promettre de ſervir la Fronde & le Parlement : mais ce Prince ne prétendit jamais , que ce fût ailleurs que dans le Conſeil du Roi, où il étoit entré depuis la Regence, ne s'étant pas mis dans la tête qu'il dût y avoir de guerre. Auſſi ne vouloit-il point venir à Paris au blocus , parce qu'il ne croyoit point s'y être engagé; & il n'y fût point venu du tout ſi on ne l'y eût entraîné. Ainſi comme il n'avoit point de deſſein d'y demeurer , & que d'ailleurs il n'y voyoit point de poſte qui lui fût convenable , il ne tarda guere à s'en retourner en Normandie, où le Duc de Retz (*b*) le ſuivit , lequel , ſelon Saint-Evremond (*c*), n'y fit rien autre choſe que la Charge de Duc & Pair.

Si-tôt que Mr. de Longueville fut arrivé en Normandie , toute la Province ſe déclara pour lui , & dans le même inſtant l'on renvoya le Comte d'Harcourt (*d*), que la Cour y avoit envoyé pour y commander.

Mais pour dire ici quelque choſe du caractere (1) de Mr. de Longueville, après avoir parlé ſi long-

(1) *Caractere de Mr. de Longueville.*

(*a*) Jean François de Gondi premier Archevêque de Paris, mort en 1654.

(*b*) Pierre de Gondi Duc de Retz, mort en 1676.

(*c*) Charles Marquetel de St. Denis, Seigneur de Saint Evremond, mort en Angleterre en 1703.

(*d*) Henri de Lorraine Comte d'Harcourt , mort en 1666.

long-tems des motifs qui le faisoient agir ; ce Prince étoit entré dans bien des affaires par le même esprit qu'il étoit entré dans celle-ci, c'est-à-dire toûjours sans en avoir le dessein : naturellement il n'aimoit point à contredire : il le faisoit donc encore moins pour une chose éloignée, & dont l'execution lui paroissoit ou douteuse ou sans aparence : ainsi lorsqu'elle se tournoit autrement qu'il ne l'avoit conçû, il s'y trouvoit presque toûjours engagé & contre son attente & contre sa volonté.

Quant au Coadjuteur (1), quoiqu'il parût & si empressé & si zelé pour grossir le parti du Parlement, & quoi qu'il en fût entêté, il n'avoit jamais eu aucun sujet de se plaindre de la Cour : au contraire il devoit à la Reine sa Coadjutorerie de Paris ; mais il avoit une ambition sans bornes, & à quelque prix que ce fût, il vouloit être Cardinal, comme l'avoient été deux Evêques de Paris de son nom (*a*) (*b*). Un Homme de bon sens, d'un cœur droit, & d'une conduite reguliere, auroit dû croire que la voye la plus sûre, la plus courte, la plus honnête, & la plus juste, pour parvenir à ses desseins auprès du Prince, étoit sa fidelité ; il en auroit fait ses principaux moyens ; il n'auroit cherché à établir sa grandeur & sa gloire, que dans ses devoirs seuls ; & enfin ses devoirs & sa fidelité pour son Prince, lui auroient tenu lieu de toutes choses : mais comme le Coadjuteur ne pouvoit trouver que dans les avantures extraordinaires, dequoi remplir ses idées vastes, & satisfaire toute l'étendue

(1) *Caractere du Coadjuteur.*

(*a*) Pierre Cardinal de Gondi Evêque de Paris, mort en 1616.

(*b*) Henri de Gondi dit le Cardinal de Retz Evêque de Paris, mort en 1622.

due de son imagination ; il crût au contraire qu'il trouveroit beaucoup mieux son compte dans les partis & dans les troubles : outre qu'ils flattoient bien davantage son inclination , il en avoit tant pour toutes les choses extraordinaires , qu'il en auroit préferé une de cette nature qui auroit été mediocre ou mauvaise, à une qui auroit été bonne & solide , s'il n'avoit pû y parvenir que par des voyes ordinaires. Son esprit, quoi que pénetrant & d'une étendue assez vaste , étoit cependant sujet à de si grandes traverses , qu'il se piquoit géneralement de tout ce qui ne lui pouvoit convenir. jusques à se piquer de galanterie, quoi qu'assez mal fait ; & de valeur, quoi qu'il fût Prêtre.

Il avoit encore bien d'autres foiblesses, qui furent la cause de tous les malheurs qu'il attira à la France : mais on auroit assez de peine sans doute, à s'imaginer ce qui a commencé à lui remplir l'esprit de toutes les chimeres dont il étoit plein , & à concevoir qu'un Homme de son caractere & de ses lumieres, ait pû se trouver susceptible d'une raison aussi creuse que celle qui a donné lieu à tous ses mouvemens & si vifs & si impetueux, pour la Fronde & pour le Parlement.

Etant en Italie, le Livre de la Conjuration de Louïs de Fiesque (a) lui tomba malheureusement entre les mains : & comme la lecture des Romans gâte ordinairement l'esprit des jeunes personnes disposées à l'amour , la lecture de ce Livre tourna si fort la tête ambitieuse de ce Coadjuteur ; qu'il osa même entreprendre de justifier dans

(a) Jean Louïs de Fiesque Comte de la Vaigne , Auteur de la Conjuration de Genes , & qui se noya dans la Mer le 1. Janvier 1557. au commencement de l'action.

dans ce nouveau Catilina *(a)*, ce que l'Auteur qui a écrit contre lui, y a si justement & si sagement condamné ; & il ne faut que lire le Livre, qu'il n'a fait là-dessus qu'en feignant seulement de traduire celui de la Conjuration, pour voir combien il étoit charmé & des Revoltez & des Revoltes; puisqu'il paroit ne l'avoir traduit & commenté, que pour justifier la conduite & le dessein du Comte de la Vaigne : il se faisoit même plus d'honneur & plus de plaisir du nom de petit Catilina qu'on lui donnoit quelquefois, qu'il ne s'en promettoit du Chapeau de Cardinal, que son ambition lui faisoit desirer à quelque prix que ce fût, & que sa vanité lui faisoit esperer avec tant de confiance.

De la lecture du Livre de cette conjuration, il lui resta donc un si grand goût pour les intrigues parmi les Bourgeois de Paris, que depuis cela il avoit toujours menagé le Peuple de cette grande Ville avec une attention extrême, persuadé sans doute, que l'Archevêché de Paris n'étoit propre à rien de si bon, qu'à faire des intrigues considerables, qu'à fomenter des seditions, & qu'à exciter des Revoltes.

Mais il ne faut pas que j'oublie de raporter ici, qu'aux premieres Barricades du Parlement, il fut si transporté de joye de trouver un moyen de pouvoir entrer dans les intrigues, qu'il sortit en rochet & en camail, pour faire croire en donnant des bénedictions, qu'il vouloit faire cesser la rumeur : après quoi il vint avec empressement donner ses avis au Cardinal sur ce qui se passoit, lequel n'en fit pas grand cas, sachant peut-être bien qu'il y avoit

(a) Catilina Chef d'une conspiration contre la Ville de Rome sous les Consuls : il fut tué par Petreus Lieutenant d'Antoine l'an de Rome 693.

avoit contribué ; car après qu'il fut parti, lui & la Reine ne firent que se moquer de lui.

Ce fut donc de cette maniere froide & méprisante avec laquelle le Cardinal reçut les offres du Coadjuteur, dont ce Coadjuteur fit son prétexte pour se mettre dans le Parti de la Fronde.

Les Ducs de Brissac (*a*), de Luines (*b*), de Noirmoutiers (*c*), & de Vitri (*d*), entrerent aussi tous quatre dans le même Parti, & ils y furent faits Lieutenant Géneraux sous le commandement des Ducs d'Elbeuf & de Beaufort, & du Maréchal de la Mothe, au dessus desquels Mr. le Prince de Conti étoit encore en qualité de Géneralissime, comme je l'ai déja dit dans un autre endroit.

Le Duc de Brissac entra dans ce Parti à cause de l'alliance qui étoit entre le Coadjuteur & lui.

Le Duc de Luines par une dévotion de Jansenisme, assez mal entenduë.

Noirmoutiers par la seule haine qu'il avoit pour Mr. le Prince, à cause de quelque chose qui s'étoit passé à la Bataille de Lens, dont il n'a jamais perdu le souvenir.

Et Vitri par le mécontentement de ce qu'on lui avoit refusé le Brevet de son Pere.

Je ne veux pas encore oublier ici, que Laigues (*e*) entra dans le Parti du Parlement comme Ami du Coadjuteur, aussi bien que par la haine qu'il por-

(*a*) Louïs de Cossé Duc de Brissac, mort en 1661.

(*b*) Louïs Charles d'Albert Duc de Luines.

(*c*) Louis de la Tremouille Duc de Noirmoutiers, mort en 1666.

(*d*) François Marie de l'Hôpital Duc de Vitri.

(*e*) Le Marquis de Laigues : on a dit de son tems, qu'il avoit épousé en secret la Duchesse de Chevreuse, Mere du Duc de Luines.

portoit à M. le Prince, qui lui avoit donné quelque chagrin au jeu. Avant cela Laigues étoit un Homme peu connu, & peu consideré.

La Boulaye (*a*) qui étoit entré dans ce Parti avant lui, & qui étoit encore moins dans le monde, y entra à cause du mécontentement qu'il eût de n'avoir pû obtenir la survivance de la charge de Colonel des cent Suisses, que le Duc de Bouillón (*b*) la Mark son Beau-pere avoit possedée.

Le Prince de Tarente (*c*) prit encore le même Parti à la persuasion de Madame de la Trimouille (*d*) sa Mere, qui l'en sollicita fort; parce qu'elle aimoit les procès, & qu'elle en avoit beaucoup.

Le Comte de Maure qui avoit toûjours passé pour un fort honnête Homme, s'avisa par malheur pour lui, de se faire Frondeur; car il en aquit un si grand ridicule, qu'il n'en est jamais revenu.

Táncrede (*e*) voulut être encore de ce nombre, malgré tous les sujets qu'il avoit de se plaindre du Parlement, qui lui avoit fait perdre son procès contre Chabot: mais comme il étoit mineur, l'esperance de revenir contre son Arrêt, l'avoit obligé à prendre leur Parti. Sa mort cependant rendit tous ses desseins fort inutiles, & pour le Parlement & pour lui: & elle acheva d'as-

(*a*) Maximilien Echalat Marquis de la Boulaye.

(*b*) Henri Robert de la Mark Duc de Bouillon, mort en 1652.

(*c*) Henri Charles de la Trimouille Prince de Tarente, mort en 1672.

(*d*) Marie de la Tour Fille de Henri de la Tour, Duc de Bouillon, Maréchal de France.

(*e*) . . . Tancréde prétendu Fils de Henri II. Duc de Rohan, que le Parlement déclara supposé par Arrêt l'au 1646.

d'assûrer à son Beau-frere toute cette grosse succession de la Maison de Rohan.

Lorsque Tancrede mourut, on fit quelques Vers sur sa mort au service du Parlement ; mais je ne me souviens que de ces deux-ci :

Il a tout fait pour la Justice,
Et la Justice rien pour lui.

Mata se vint ranger du côté du Parlement ; mais il n'y fit pas une figure fort considerable : je n'ai pas même ouï dire qu'il en ait fait d'autre que celle de Général des postes qu'avoit Nouveau son Beau-frere.

Fosseuse, Dallui, Sevigni, & plusieurs autres de cette même volée, vinrent tous s'offrir au Parlement presqu'en même tems que Mata ; mais ils y firent si peu de chose que je n'ai rien à en dire.

Mr. d'Elbeuf avoit fait son Traité avec le Parlement par le nommé Des-Landes-payen, qui l'avoit assuré de la part de tous ces Messieurs, qu'il auroit le principal commandement. Ce Des-Landes étoit Conseiller, & avoit connu M. d'Elbeuf en Flandres, où ils avoient été tous deux en exil.

Ce Conseiller avoit de très-grandes obligations à Mr. d'Elbeuf, qui lui avoit fait gagner un procès dans lequel il s'agissoit d'un Bénefice considerable. Ce fut aussi par le moyen de ce Des-Landes, qui avoit un grand credit au Parlement, parce qu'il n'y avoit que lui qui entendît la guerre, que ce Prince fut reçû d'abord comme Général. Il est vrai encore, que pendant l'espace de deux jours seulement il fut le Maître de Paris, les délices du Peuple, & l'esperance du Parlement : mais si-tôt que Mr. le Prince de Conti, & Madame de Longue-

gueville, furent arrivez, cette grande considera-tion qu'on avoit eûë pour lui s'évanouït, & cessa si bien, que depuis cela on ne savoit plus qu'il y fût, que par les chansons burlesques qu'on fit contre lui. Ce qui fut cause que la Fronde se détermina à y faire venir Mr. le Prince de Conti, & Madame de Longueville : car ceux qui négocioient avec lui pour Paris, n'avoient pas dessein de les faire venir, qu'on n'eût vû auparavant comme les choses tourneroient. Mais comme ils virent que le Duc d'Elbeuf qui s'offrit dans ce tems-là au Parlement y étoit si puissant, ils crûrent bien qu'il n'y avoit plus de tems à perdre, & que cela pourroit traverser leurs desseins. Les Assiegeans & les Assiegez se trouvoient également trompez dans leurs mesures : car comme tout le monde a des procès, ou craint d'en avoir, il y eut peu de gens qui n'en prissent quelques-unes avec le Parlement, ou tout au moins qui ne frondassent avec lui le Ministre & le Ministere, & qui n'applaudissent à ce qu'ils paroissoient faire pour le Peuple. Mais comme les paroles ne coûtent rien, si tôt que la guerre fût déclarée, tel qui leur avoit fait de grandes protestations, se trouvant plus engagé à la Cour qu'à eux, favorisoit lui-même le blocus ; & ceux qui y venoient servir se rendoient & se trouvoient à la fin leurs Maîtres. Ce qui dégouta si fort de la guerre Messieurs du Parlement, que sans se mettre beaucoup en peine de ceux qui s'étoient joints à eux, ils délibererent de penser à quelque accommodement avec la Cour, & cela d'autant plus volontiers que ces trois ou quatre cens mille Hommes qu'ils s'étoient flattez de lever à Paris, étant tous gens de Métier, & aucun ne voulant quitter sa maison qu'on ne lui donnât de l'argent, dont on n'avoit gueres, ils se trouverent presque

ré-

réduits à rien. Ainſi on leva peu de monde, & encore de ſi mauvaiſes troupes qu'elles prenoient toutes la fuite à la premiere occaſion. Du côté de la Cour on n'étoit pas moins trompé: les troupes dont on avoit formé le blocus de Paris pour affamer la Ville ne ſervirent qu'à la nourrir. Les vivres y étoient devenus ſi chers par la difficulté qu'il y avoit d'y en faire venir, que les Officiers qui en faiſoient entrer par charrois, y trouverent un profit très-conſiderable, & tout le monde par ce même interêt y en aportoit. Cependant quoi que chaque Géneral y en fît entrer les jours qu'il étoit de commandement, le Peuple ne voulut point croire que d'autres y en fiſſent entrer que Mr. de Beaufort & Mr. de la Boulaye.

Enfin Paris prit une face ſi differente de ce qu'il avoit été, qu'on auroit eû peine à s'imaginer que les mêmes gens euſſent pû devenir en ſi peu de tems ſi diſſemblables d'eux-mêmes. On ne s'y entretenoit plus que de la guerre, du prix de la farine, & de l'Edit de 1617. qui excluoit du Gouvernement tous les Etrangers: on n'y parloit plus que d'affaires d'Etat, de quelque âge & de quelque ſexe que l'on fût: plus on avoit d'ignorance, plus on décidoit hardiment: mais dans ce caprice général où l'on étoit de ne parler que de choſes ſerieuſes, importantes, & ſolides; on y avoit pourtant ſi peu de ſolidité dans l'execution, que preſque perſonne ne s'aviſa de traiter de choſe importante, la temerité qu'il y avoit d'oſer ſoûtenir la guerre contre l'Autorité Royale.

Ce qui fit dire à Mr. le Prince, * que cette guerre ne pouvoit être bien décrite qu'en Vers burleſques; parce qu'on y paſſoit les jours entiers à ſe moquer les uns des autres.

Dans

* *Bon mot de Mr. le Prince.*

Dans le Parlement on n'y traitoit point les affaires avec plus de dignité ni avec plus de gravité. Lorſqu'on y propoſoit un avis pour la Cour, au lieu de tâcher d'y répondre avec de meilleures raiſons que celles qu'on propoſoit, on n'y répondoit jamais que par de longues huées ſemblables à peu près à celles que font les laquais à la porte du Cours ou de la Comedie : & c'étoit là proprement ce que l'on appelloit *Fronder* *.

Ce mot a eû cependant encore une autre origine, qui étoit celle de la guerre que la Canaille s'entrefaiſoit à coups de pierre dans les Fauxbourgs & dans les foſſez de Paris avec des frondes, à laquelle on comparoit celle de Paris, qui ſe faiſoit par des Bourgeois qui n'en connoiſſoient point d'autres : & l'on commença à mettre le mot de Fronde en uſage, après que Bachaumont (*a*) en faiſant comme les autres de ces huées ordinaires, eût dit qu'il alloit fronder l'avis de ſon Pere, qui étoit le Préſident le Coigneux Pere du dernier mort.

On avoit mené le Roi à St. Germain le 6. Janvier de cette année † lorſqu'on y ſût que Mr. le Prince de Conti & Madame de Longueville, étoient arrivez à Paris le 10. & que Mr. le Prince ſoupçonné d'y avoir fait venir ſon Frere étoit à un de ſes quartiers, qui n'étoit éloigné que d'un quart de lieuë de la Ville. Cela fit croire qu'il s'y alloit jetter lui-même; ce qui mit la Reine & Monſieur le Cardinal dans une apprehenſion mortelle; mais cette crainte fut bien-tôt diſſipée par ſon retour.

* *Origine du mot* Frondeur.

† 1649.

(*a*) Mr. de Bachaumont, qui fit le voyage écrit par le célébre Chapelle.

Mr. le Prince, soit pour ôter les soupçons qu'on pouvoit avoir eus de lui là-dessus, ou bien pour suivre les mouvemens de la colere où il étoit, de voir qu'on s'opposoit à la reduction de Paris qu'il avoit entreprise, dit des choses si terribles de son Frere & de sa Sœur, qu'il ne faloit être gueres éclairé pour pouvoir croire que ce fût un jeu joué entre eux. Il devint si furieux d'abord, que personne n'osoit l'aborder, & puis tout d'un coup il revint chez la Reine avec un certain air libre comme s'il n'avoit jamais été fâché; & tenant par la main un petit bossu qu'il lui menoit paré d'une casaque dorée, Voilà, lui dit-il, Madame, en faisant de grands éclats de rire, *le Géneralissime de Paris*. Il est vrai que le Prince de Conti ne répondit pas à l'esperance que l'on avoit conçûe de son esprit. Madame sa Sœur elle-même, qui l'obsedoit, & qui le gouvernoit en ce tems-là, étoit bien-aise qu'on n'eût pas meilleure opinion de lui, afin que tout lui fût attribué.

Marsillac (*a*) qui la gouvernoit absolument, & qui ne vouloit pas que d'autres eussent le moindre crédit auprès d'elle, ni même qu'ils parussent y en avoir, l'éloigna fort du Coadjuteur, qui n'auroit pas été fâché de la gouverner aussi, & qui l'étoit beaucoup que cela ne fût pas.

Cet éloignement de Madame de Longueville, fit insensiblement deux Partis dans la Ville.

Comme on s'y étoit toujours défié d'elle, à cause de Mr. le Prince; que d'ailleurs on n'y avoit pas une fort grande opinion de sa bonne foi, & encore une plus mauvaise de Marsillac, qui la gou-

(*a*) François de la Rochefoucault Prince de Marsillac, depuis Duc de la Rochefoucault, & Pere de celui d'à present. Ce Seigneur fut Auteur des Memoires à qui on a donné son nom, & mourut en 1680.

gouvernoit ; & qu'on ſavoit même qu'elle ne pouvoit être fâchée qu'on doutât de ſa ſincerité, parce qu'elle s'imaginoit qu'on l'en croyoit plus fine & plus habile ; juſques-là que la crainte qu'on ne la crût capable de ſe plaire avec les eſprits vulgaires, ou qui n'étoient pas dans une grande réputation , faiſoit qu'elle n'oſoit preſque paroître honnête avec perſonne.

Le Coadjuteur de ſon côté , outre qu'il étoit fort careſſant avec tout le monde, ſe piquoit d'une probité à l'épreuve & au deſſus de toutes ſortes d'interêts: en effet il n'en avoit point de médiocres: il ne trompoit jamais que dans les occaſions qui lui pouvoient être d'une grande utilité: & comme il avoit aſſez d'eſprit pour connoitre qu'il n'y en pouvoit avoir aucune pour lui dans la conjoncture préſente , il n'eût pas de peine à réuſſir par-là dans le deſſein qu'il avoit de s'attirer tout le crédit.

Mr. de Beaufort uni avec le Coadjuteur eût la même politique: il avoit pourtant plus de probité que lui ; car où il avoit une fois connu à quoi l'honneur l'avoit engagé ; pour rien au monde il n'y auroit voulu manquer : mais comme ſes connoiſſances étoient fort bornées , il avoit le malheur de connoitre rarement ſes devoirs. Il ne faut pas s'étonner après cela , ſi toutes ces conduites ſi oppoſées produiſirent l'effet qu'elles devoient avoir du côté de ces deux Hommes.

Sur la fin du blocus de Paris le Coadjuteur ôtoit tout le crédit à Mr. le Prince de Conti, & à Madame de Longueville , comme ceux-ci l'avoient ôté auparavant à Mr. d'Elbeuf : mais par malheur pour lui il s'aviſa de prêcher publiquement pour ſon Parti contre celui du Cardinal Mazarin, & contre la Perſonne de ce Miniſtre, dans

la créance que le Peuple en feroit encore plus animé contre lui, parce qu'il avoit ouï dire que cela avoit beaucoup contribué autrefois à soûtenir la Ligue; sans penser que la guerre de la Ligue étoit une guerre de Religion toute differente de celle-ci. Aussi cela fit-il un effet tout contraire. On eut tant d'horreur qu'on osât en chaire louer une faction dans un Etat, faite par des Sujets contre leur Prince légitime, & y prêcher la division comme une chose juste & raisonnable, que s'en étant aperçu lui-même, il feignit de se trouver mal, afin de finir plûtôt. D'un autre côté la défiance que l'on avoit de Madame de Longueville étoit si grande, qu'on crût qu'elle s'étoit enfuye de Paris, & que c'étoit le Feron alors Prévôt des Marchands, de qui l'on se défioit aussi bien que d'elle, qui l'avoit fait sortir: ce qui obligea même le Feron de se cacher dans un Cloître, & Madame de Longueville de se faire voir, quoi qu'il n'y eut pas long-tems qu'elle fût accouchée.

Tout cela joint au chagrin qu'avoit le Parlement de voir employer mal à propos son argent dans le luxe & dans la magnificence, au lieu des troupes où il l'avoit destiné, lui donna d'abord quelqu'envie de faire la paix. Mais les mal-intentionnez & les Frondeurs les plus entêtez, qui ne vouloient point qu'on traitât, firent changer cette pensée; & voyant que leur puissance ne répondoit pas aux esperances qu'on en avoit conçûes, ils se trouverent forcez d'avoir recours aux Ennemis de l'Etat; & d'envoyer chercher du secours chez les Espagnols, à qui Noirmoutiers & Laigues Amis intimes du Coadjuteur, en allerent demander: & ce fut dans ce voyage que se fit la connoissance de Laigues avec

avec Madame de Chevreuse (*a*).

La Cour sur cette nouvelle, & d'ailleurs voyant que la Normandie, la Provence, la Guyenne, & Rheims, s'étoient déja déclarez pour Paris: la Provence sous le commandement du Comte de Carce (*b*), qui avoit un fort grand crédit dans cette Province, & le Parlement de Guyenne sous le commandement de Sauvebeuf (*c*) & de Lusignan. La Cour, dis-je, informée de tous ces mouvemens contre elle, commença à faire des propositions, & des offres aux particuliers, pour les détacher des interêts du Parlement. Marsillac par son interêt seul fit voir à Madame de Longueville, que l'extrême défiance qu'on avoit d'elle faisant diminuer son crédit tous les jours, elle en auroit encore moins à l'avenir; & comme elle se servoit moins de son esprit que de celui des autres, il lui persuada facilement d'entendre aux offres & aux propositions de la Cour.

L'on ne fût pas long-tems à s'appercevoir de cette négociation: ce qui fit que chacun voulut traiter séparement. Ceux-mêmes qui y étoient les plus engagez; étoient fâchez que les autres s'engageassent à faire comme eux: ils vouloient être les premiers, afin de rendre leur parti meilleur. On proposa donc publiquement du côté de la Cour une Conférence à Ruel, qu'on jugea bien devoir réüssir, parce que beaucoup de gens

(*a*) Marie de Rohan, Fille du Duc de Montbazon, Veuve du Connétable de Luines, épousa en secondes nôces Claude de Lorraine Duc de Chevreuse.

(*b*) Le Comte de Carce de la Maison de Gordes, Lieutenant de Roi en Provence.

(*c*) . . . Sauvebeuf. C'étoit un Brave du tems du fameux Comte de Bouteville, Pere du Maréchal de Luxembourg.

étoient déja d'accord ; & on ne faisoit même cette proposition que pour la forme. Le Duc de Beaufort, & le Coadjuteur ne voulurent jamais entendre à aucun Traité : ce qui leur donna beaucoup de reputation, & les fit demeurer à la tête d'un gros parti, duquel ils furent pendant plusieurs années comme les Maîtres.

Madame de Longueville manda à son Mari, que tout le monde traitoit, qu'il y devoit penser aussi ; & puis elle se plaignit de ce qu'il l'avoit fait avant elle.

Par le Traité qu'on fit on donna au Prince de Conti Danvilliers, où Marsillac devoit commander sous lui, & dont il devoit même avoir les appointemens : car en ce tems-là, les Personnes du Rang de Mr. le Prince de Conti', les laissoient toûjours toucher à leurs Lieutenans dans leurs Gouvernemens.

Si-tôt que Marsillac, qui ne se hâtoit, & ne pressoit tant Madame de Longueville, que pour en avoir plûtôt ce qu'on lui avoit promis du côté de la Cour, en eût obtenu ce qu'il prétendoit, il ne pensa plus gueres aux interêts des autres : il trouva dans les siens tout ce qu'il cherchoit, & son compte lui tenoit d'ordinaire toûjours lieu de tout : il fit même trouver bon à Madame de Longueville qu'on n'eût point pensé à elle, quoique le Prince de Conti, & elle n'eussent pressé cette paix de leur côté, que dans l'esperance de faire leurs conditions meilleures, & dans la crainte de n'en être plus les Maîtres, s'ils tardoient trop ; parce qu'ils s'appercevoient bien que leur credit diminuoit tous les jours de plus en plus.

A l'égard de Mr. de Longueville, à la reserve seulement de la survivance de ses Gouvernemens qu'on lui accorda pour ses enfans, & qu'on ne re-

fusoit à personne en ce tems-là, on ne lui donna rien. C'est ce qui fit qu'il s'opiniâtra si long-tems à ne vouloir consentir à aucun accommodement, à moins qu'il n'eût le Pont de l'Arche, que la Cour ne vouloit point aussi lui donner ; parce que n'ayant que trop connu & senti le grand credit qu'il avoit en Normandie, elle n'avoit garde de l'augmenter en lui donnant cette Place. Mais Mr. le Prince voyant cette difficulté, assura Mr. de Longueville, qu'il la leveroit, & qu'il auroit ce qu'il desiroit ; que même en faveur de la paix il vouloit bien lui en donner sa parole, & s'en faire fort, sans se mettre beaucoup en peine s'il pourroit la lui tenir : car il ne se faisoit pas une affaire de manquer à ce qu'il promettoit.

Le Coadjuteur fit humainement tout ce qu'il pût pour s'opposer à cette paix, quoique Mr. le Prince de Conti témoignât la souhaiter avec tant de passion.

Mr. de Beaufort de son côté, qui n'en faisoit pas moins que le Coadjuteur, & qui cherchoit tous les moyens imaginables de l'empêcher, crût en avoir trouvé un infaillible qu'il proposa à Mr. de Belliévre, en lui demandant par maniere d'avis, si en donnant un souflet à Mr. d'Elbeuf, il ne changeroit point la face des affaires : à quoi Mr. de Belliévre répondit d'un sang froid plus digne de sa gravité que de la question, qu'il ne croyoit pas que cela pût changer autre chose que la face de Mr. d'Elbeuf. Cela réjouit & fit beaucoup rire tous ceux qui entendirent cette conversation, & ne fit qu'augmenter les bons contes qu'on faisoit les uns des autres, & sur tout de Mr. de Beaufort.

Ainsi finit la premiere guerre de Paris *,

 où

* *Fin de la premiere guerre de Paris faite par les Frondeurs.*

où l'on déchira d'une maniere épouvantable Mr. le Prince de Conti & Madame de Longueville : ce qui leur donna une si cruelle aversion pour la Fronde & pour le Parlement, qu'ils l'ont toûjours conservée depuis : & il arriva même parmi les Frondeurs, qu'on fit plus d'une fois à Mr. de Marsillac de ces sortes de menaces qui ne se font gueres à des Gens de sa qualité.

Après que la plûpart du Parti fut d'accord, que pour la bien-séance, & pour contenter le Peuple on demanderoit que le Cardinal Mazarin sortît hors de France, comme personne ne se vouloit charger de cette commission, ce qui n'étoit pourtant qu'une pure Comedie pour leurrer le Peuple ; le Comte de Maure s'en chargea, croyant que tout cela se faisoit de bonne foi : mais ce bel emploi qu'il prit acheva de le tourner en ridicule.

Dans cette paix tout le monde y fit réflexion, que pendant la guerre on en avoit assez fait pour fâcher le Cardinal, mais qu'on n'en avoit point fait assez pour se mettre à couvert de son ressentiment : & c'est par cette réflexion qu'on blâma si fort Messieurs du Parlement d'avoir fait la paix dans la conjoncture où ils la firent ; & de ne l'avoir pas faite ou plûtôt ou plus tard : car il est certain, que s'ils avoient pris le tems qu'ils avoient tant de postes considerables auprès de Paris, ces postes la leur auroient fait faire plus avantageuse : ou ils devoient du moins attendre encore quelque tems, puisque Paris ne pouvoit plus être affamé, que plusieurs Provinces étoient sur le point de se joindre à celles qui s'étoient déclarées pour eux, & qu'enfin la saison forçant la Cour de retirer ses troupes pour les envoyer sur la frontiere contre les Espagnols, elle se feroit trouvée dans la necessité de traiter avec eux aux con-

conditions qu'ils auroient voulu : au lieu que pour avoir si mal pris leur tems il en arriva tout autrement. De cette paix dont aucun des Partis, ni de tous les gens qui y entrerent ne fut content, on peut encore faire cette réflexion, qui est que si rien ne flatte & ne séduit tant que les commencemens de ces sortes d'intrigues où l'on entre, rien aussi n'en desabuse tant que leurs fins, par l'experience qu'elles donnent du contraire de tout ce qu'on s'y étoit proposé en y entrant. La paix du Parlement ainsi faite & concluë, Madame de Longueville alla à la Cour, persuadée qu'ayant été la seule cause de la Paix, elle y seroit parfaitement bien reçûë : mais elle trouva au contraire, qu'on ne s'y souvint que de la guerre qu'elle avoit suscitée & entretenuë.

La Reine la reçût donc assez froidement ; & le Cardinal ne la fut voir que pour la remercier tout haut, de lui avoir été toûjours plus favorable que tous les autres, qui avoient été comme elle opposez à son Parti ; croyant bien qu'il la décrediteroit dans le sien en lui parlant ainsi. Tout le monde en jugea de même en lui entendant faire un pareil compliment.

Mr. le Prince ne vint ni la voir ni la présenter, comme on pensoit qu'il l'avoit promis, s'excusant sur ce qu'il étoit malade : ce qui fit croire à Madame de Longueville que c'étoit une mauvaise excuse. Elle en fit tant de plaintes, qu'il fut obligé d'aller chez elle, la bouche & les jouës si enflées, qu'on vit bien que ses raisons n'etoient que trop bonnes.

Mr. le Prince depuis la guerre de Paris, voyant que Madame de Longueville gouvernoit Mr. le Prince de Conti, qu'elle avoit du credit auprès de Monsieur son Mari, & qu'elle étoit comme à la tête d'un gros Parti, jugea qu'elle lui pourroit

être utile, & avec la même facilité se porta à un accommodement avec cette Princesse, pour qui il parût toûjours depuis avoir bien de la considération. Il la fit entrer dans toutes les affaires les plus importantes, & ils n'agirent plus tous deux que de concert.

Mr. le Prince étoit charmé de la haine qu'on avoit pour lui à Paris, & de ce qu'il avoit fait accroire à des Bourgeois de la Ville, qui étoient venus à St. Germain, qu'il ne se nourrissoit que d'oreilles de Bourgeois de Paris. Il se piquoit de craindre si peu Paris, qu'il y vouloit aller seul avant la Cour.

Cette haine dont il s'étoit tant moqué, ne laissoit pas que de l'embarrasser : il trouva l'invention pour y être en sûreté, de faire courir sourdement le bruit, qu'il étoit mal avec le Cardinal, & avant que d'y aller, de proposer des Conférences avec Mr. de Beaufort & le Coadjuteur, surquoi il les fit donner dans le panneau. Il vint donc à Paris, & il les vit tous deux comme il avoit été proposé : mais si-tôt qu'il fut parti, il ne fut plus question ni de son accommodement, ni de sa brouillerie avec Monsieur le Cardinal.

Le Parlement que ce Prince avoit voulu perdre, & qui s'étoit déclaré si hautement son ennemi, eût la lâcheté de lui faire une députation dès qu'il fut arrivé : ce qui donna lieu à bien des écrits pour le blâmer de cette démarche, parce qu'ils n'étoient pas tous de cette opinion : mais comme c'étoit à la pluralité des voix que cela se décidoit, il fallut bien que le moindre nombre cedât au plus grand.

Un peu après Madame de Chevreuse revint en France * avec autant de diligence que de secret,

&

* *Retour de Madame de Chevreuse à la Cour.*

& sans la participation de la Cour. Si-tôt qu'elle y fut arrivée, le Cardinal s'imaginant qu'elle pouvoit lui être utile dans la conjoncture des affaires présentes, lui manda, que la Reine vouloit bien qu'elle vînt à la Cour, où elle fut parfaitement bien reçüë, & où même on lui fit donner de l'argent.

Il y avoit quatorze ou quinze ans qu'elle n'avoit été en France, hors deux ou trois mois seulement au commencement de la Regence; ce qui étoit cause qu'elle n'y avoit plus d'habitude: mais elle avoit tant d'art & de savoir-faire pour les intrigues, qu'elle n'y fut pas long tems sans y être dans une très-grande consideration, & sans y avoir un très-grand nombre d'Amis importans, qui avoient tous une confiance entiere à elle.

Mr. le Prince crût, qu'il y alloit de sa gloire de ramener le Roi & la Reine à Paris; & Monsieur le Cardinal crût aussi qu'il étoit de l'interêt de la Regence d'y revenir: mais il étoit resté une certaine Cabale de Frondeurs, qui se trouvoit dans un credit absolu parmi le Peuple & la Fronde. Ainsi il étoit assez difficile de pouvoir être en sûreté, sans négocier avec cette Cabale.

Monsieur Servien vint donc à Paris auparavant, & il s'adressa d'abord à Mr. de Beaufort, persuadé à la peinture qu'on lui en avoit faite, que ce n'étoit pas une affaire de le reduire à ce qu'il voudroit. Cependant contre son attente, il ne laissa pas de resister quelque tems: mais enfin il se rendit, & consentit à tout ce qu'on vouloit de lui; qui étoit seulement qu'il ne feroit plus rien contre le Cardinal, & qu'il ne s'opposeroit plus à rien de tout ce que la Cour témoigneroit desirer, sans qu'on lui promît autre chose pour une si grande docilité, sinon que le Roi & la

Reine

Reine le recevroient fort bien: ce qui fit dire en ce tems-là que le Coadjuteur, qui gouvernoit Mr. de Beaufort comme l'on gouverne une Pendule, ne l'avoit montée que pour deux heures; parce qu'il n'avoit pas resisté davantage.

Quant au Coadjuteur, il ne voulut rien écouter: mais voyant qu'il lui seroit presque impossible d'empêcher le retour de la Cour à Paris, il se contenta de laisser croire qu'il n'y mettroit aucun obstacle. * Le Roi & la Reine revinrent donc à Paris le 18. du mois d'Août 1649. Après la paix de Paris il falloit songer à celle des Provinces. Celle de Rouën avoit été faite en même tems que celle de Paris; & Mr. de Longueville avoit obtenu, qu'on ôteroit le semestre de ce Parlement, qui avoit été établi depuis peu d'années.

Monsieur le Cardinal vouloit, qu'en Provence le Parlement traitât à de meilleures conditions que le Gouverneur, quoique celui-ci eût été pour la Cour: sa raison étoit de vouloir lui donner des dégoûts assez grands, pour le forcer à lui rendre ce Gouvernement, qui étoit sur le chemin d'Italie; & il vouloit faire plaisir au Parlement, afin de s'en pouvoir faire aimer quand il seroit leur Gouverneur: mais Mr. le Prince qui vouloit favoriser le Comte d'Alais (*a*) son Cousin germain, força le Cardinal à faire tout le contraire de ce qu'il vouloit.

En Guyenne l'affaire se passa tout d'une autre sorte. Monsieur le Cardinal voulut favoriser Mr. le Duc d'Epernon (*b*) qui en étoit Gouverneur: &

* *Retour du Roi & de la Reine Regente sa Mere à Paris.*

(*a*) D'Angoulême Comte d'Alais Gouverneur de Provence.

(*b*) Bernard de Nogaret Duc d'Epernon.

& il le faisoit dans la vûë qu'une de ses Niéces épouseroit Monsieur de Candale (*a*) : mais Mr. le Prince encore une fois fit échouër par force les desseins du Cardinal Mazarin ; & l'on favorisa le Parlement au préjudice du Gouverneur.

Le Cardinal outré de ce que Mr. le Prince le maîtrisoit, & le contrarioit par tout, ne lui vouloit guere moins de mal, que ceux à qui ce Prince faisoit la guerre, & qu'à ceux qui la faisoient à ce Ministre.

Un peu après la paix de Paris Mr. de Vendôme (*b*) proposa au Cardinal Mazarin le mariage de son Fils de Mercœur (*c*) à une de ses Niéces, en lui faisant donner l'Amirauté : mais Mr. de Beaufort fit tant de bruit de ce mariage, dans la crainte qu'il ne lui fit perdre son credit parmi le Peuple, qu'il le fit rompre sur l'heure ; étant si puissant qu'on ne l'osoit fâcher : Mais au mois de Septembre, soit que Mr. de Beaufort eût consenti au mariage, soit qu'on le considerât moins à cause que le credit des Frondeurs diminuoit beaucoup, on recommença à parler de ce mariage : & même il fut si avancé, qu'on pria pour les fiançailles.

Le dernier qui avoit été Amiral étoit le Duc de Brezé (*d*) Beau-frere de Mr. le Prince, qui avoit de-

(*a*) Louïs Charles Gaston de Nogaret Duc de Candale, mort en 1658.

(*b*) Cesar Duc de Vendôme Fils naturel de Henri IV. Grand-Pere de Messieurs de Vendôme d'aujourd'hui, mort en 1665.

(*c*) Louïs Duc de Mercœur depuis Cardinal de Vendôme, Gouverneur de Provence, Pere de Mr. le Duc de Vendôme & de Monsieur le Grand-Prieur de France, mort en 1669.

(*d*) Urbain Maillé Duc de Brezé Amiral & Maréchal de France, mort en 1650.

demandé l'Amirauté, & à qui on l'avoit refusée: mais il avoit tant pressé, qu'au lieu de cette Charge on lui avoit donné le Gouvernement de Stenai, en specifiant même que c'étoit pour récompense de l'Amirauté. Il est vrai que Mr. le Prince se voyant un pouvoir sans bornes ne laissa pas d'y prétendre, toujours persuadé qu'on n'oseroit lui rien refuser de tout ce qu'il voudroit demander fortement.

Cette Charge avoit toujours été vacante depuis la mort du Duc de Brezé. Et quand M. le Prince fût qu'on alloit la donner à Mr. de Mercœur, il devint si furieux, qu'il se resolut de l'empêcher à quelque prix que ce fût; & le prétexte de la querelle qu'il fit à Monsieur le Cardinal là-dessus, fût qu'on n'avoit point donné le Pont de l'Arche à Mr. de Longueville: quoi qu'il ne s'en souciât gueres auparavant.

Monsieur le Cardinal répondit à cette plainte, qu'il ne savoit pas pourquoi il lui alleguoit qu'il s'y étoit engagé avec Mr. de Longueville, puisque la Reine ne lui en avoit jamais donné aucun ordre. Sur cette réponse Mr. le Prince lui manda tout net, qu'étant las de porter la haine publique pour lui, il vouloit qu'il s'en allât, & qu'il quitât le Royaume.

Toute la France s'offrit au même instant à Mr. le Prince à la reserve de Mr. de Vendôme & du Duc d'Epernon. Le Président de Belliévre (*a*) vint lui offrir toute la Fronde. Tous les Frondeurs le virent en particulier; & l'on dit qu'il promit à chacun d'eux de se joindre à eux tous, pour chasser le Cardinal qu'il affectoit de tourner en ridicule sur toutes sortes de choses: & pour lui reprocher sa poltronnerie, il lui cria d'un ton & d'un

(*a*) Pompone de Belliévre premier Président du Parlement, mort en 1657.

d'un air moqueur chez la Reine, *Adieu Mars*, avec mille autres choses outrageantes qu'il lui disoit, & qu'il lui faisoit en toutes occasions.

Le Cardinal se voyant presque seul de son parti, haï de tout le Royaume, & prévoyant bien qu'il étoit perdu, s'il ne s'accommodoit avec Mr. le Prince, commença à entrer en négociation.

Madame de Longueville qui haïssoit mortellement la Fronde depuis la guerre de Paris, s'entremit avec plaisir de cet accommodement, & on prétend même que Marsillac en eut de l'argent: le Duc de Rohan-Chabot l'acheva, & les conditions furent: Que l'on donneroit le Pont de l'Arche à Mr. de Longueville; que l'on romproit le mariage de la Niéce du Cardinal avec Mr. de Mercœur; que celle-là non plus que toutes les autres Niéces, ne se marieroient point sans le consentement de Mr. le Prince; que l'Amirauté demeureroit encore vacante; que l'on ne donneroit aucune Charge, aucun Gouvernement ni aucun Bénefice considerable sans sa participation; & qu'on ne feroit point commander d'Armée à personne, qu'il n'en aprouvât le choix, jusques aux moindres Officiers. On fit deux doubles de ce Traité, qui furent signez de la Reine, de Mr. le Prince, & de Mr. le Cardinal; dont l'un fut donné à Mr. le Prince & l'autre demeura à Mr. le Cardinal.

Dans le tems que ce Traité fut prêt d'être reglé; Mr. le Prince, pour avoir un prétexte specieux de rompre avec la Fronde, envoya querir le Président de Belliévre, avec lequel il dit qu'il vouloit être éclairci d'une chose touchant les Frondeurs, savoir qu'au cas qu'il vînt à se brouiller avec Mr. le Duc d'Orleans, s'ils ne se declareroient pas pour lui: surquoi le Président repartit qu'ils étoient parens si proches, qu'il ne pouvoit pas supo-

ſupoſer que jamais ils ſe puſſent brouiller. Mais Monſieur le Prince perſiſtant là-deſſus à vouloir une parole déciſive, Belliévre dit, qu'en ayant porté une de la part de toute la Fronde, il ne pouvoit décider ſur ce qu'il lui demandoit, qu'il alloit leur en parler à tous, & revenir ſur ſes pas lui en raporter la réponſe.

Les Frondeurs après s'être bien conſultez, connoiſſant d'ailleurs le penchant qu'avoit Mr. le Prince de ſe racommoder avec le Cardinal ſur le moindre avantage, & ſe ſouvenant encore combien il les avoit trompez de fois, toutes ces conſiderations leur donnerent lieu de croire que cette propoſition n'étoit faite, que pour les mettre mal avec Mr. le Duc d'Orleans, avec qui ils étoient fort bien. Ainſi ils reſolurent de ne le point ſacrifier à Mr. le Prince, mais ſeulement de lui faire une réponſe la plus douce, & pourtant la plus indéciſe qu'ils pourroient; qui fut que tous les Frondeurs étoient de l'opinion de Mr. de Belliévre; qu'ils ne pouvoient s'imaginer non plus que lui, que deux Princes d'un même ſang, ſi proches parens, & qui pardeſſus tout cela avoient tous deux de ſi bonnes intentions pour l'Etat, puſſent jamais ſe voir brouiller l'un avec l'autre; que pour eux ils contribueroient toujours de leur mieux à entretenir cette intelligence ſi néceſſaire au bien Public. Mr. le Prince parut ſi mécontent de cette réponſe, que ſans avoir les moindres égards, ni même vouloir paroître garder les moindres meſures, il ſe racommoda publiquement avec le Cardinal Mazarin, en déclarant qu'il ne pouvoit pas s'aſſurer ſur des Gens qui lui avoient aſſez fait entendre, qu'ils ne feroient pas pour lui contre Mr. le Duc d'Orleans, & ſans autres formalitez il rompit avec eux.

Lorſque l'on vit que Mr. le Prince ſacrifioit tout

tout au Cardinal Mazarin après l'avoir tant outragé, il n'y eût personne jusques aux moins éclairez, qui ne vît bien que ce Prince étoit perdu : il fut le seul qui ne s'en douta point, quoi que par l'écrit fait double dont je viens de parler, & qui étoit demeuré secret entre lui, la Reine, & le Cardinal, il en dût encore plus savoir que les autres sur les outrages qu'il avoit faits à ce Ministre.

Un peu après le raccommodement de Mr. le Prince avec le Cardinal, la Reine donna le tabouret à la Comtesse de Fleix, Fille de Madame de Sennecey sa Dame d'honneur: surquoi Mr. le Prince de Conti le demanda aussi pour Madame de Marsillac (*a*), & Mr. le Duc d'Orleans pour Madame de Pons (*b*) depuis Duchesse de Richelieu : & comme dans ce tems-là tout faisoit de l'émotion, ces nouvelles prétentions en firent tant, que cela alla jusqu'à faire des Assemblées de Noblesse pour en empêcher l'exécution : à quoi le Cardinal contribuoit sous main, dans la pensée qu'elles ne pouvoient être que contre le Duc d'Orleans & le Prince de Conti: mais il en arriva tout autrement ; car dès qu'ils furent assemblez sans se souvenir de ce qui les y avoit obligez, ils se mirent à fronder contre la Cour & contre le Cardinal : ce qui fut cause qu'il prit encore un peu plus de soin de rompre ces Assemblées, qu'il n'en avoit pris de les faire, & on ne parla plus des tabourets.

(*a*) Andrée de Vivonne, Dame de la Chataigneraye Princesse de Marsillac, & depuis Duchesse de la Rochefoucault, morte en 1670.

(*b*) Anne Poussart de Fort du Vigean, Sœur puînée de la belle Mademoiselle du Vigean, & Veuve de François Alexandre d'Albret Sire de Pons : elle épousa ensuite le Duc de Richelieu.

Ces Assemblées finies il parut une maniere de calme dans le Royaume, dont peu de gens étoient contens: & insensiblement toute l'aversion qu'on avoit eue pour le Cardinal, se tourna contre Mr. le Prince & contre toute sa Maison, à laquelle ils contribuoient plus que tous leurs Ennemis : car enfin ils trouvoient que c'étoit se donner un ridicule, que de témoigner quelque attention à se faire aimer. Aussi est-il certain, que dans ce tems-là Mr. le Prince aimoit mieux gagner des Batailles que des Cœurs.

Dans les choses de conséquence ils s'attachoient à fâcher les gens, & dans la vie ordinaire ils étoient si impratiquables, qu'on n'y pouvoit pas tenir. Ils avoient des airs si moqueurs, & disoient des choses si offensantes, que personne ne les pouvoit souffrir. Dans les visites qu'on leur rendoit ils faisoient paroître un ennui si dédaigneux, & ils témoignoient si ouvertement qu'on les importunoit, qu'il n'étoit pas mal-aisé de juger, qu'ils faisoient tout ce qu'ils pouvoient pour se défaire de la Compagnie. De quelque qualité qu'on fût on attendoit des tems infinis dans l'Antichambre de Mr. le Prince: & fort souvent après avoir bien attendu, il renvoyoit tout le monde, sans que personne eût pû le voir. Quand on leur déplaisoit, ils poussoient les gens à la derniere extrêmité, & ils n'étoient capables d'aucune reconnoissance pour les services qu'on leur avoit rendus. Aussi étoient-ils également haïs de la Cour, de la Fronde, & du Peuple, & personne ne pouvoit vivre avec eux. Toute la France souffroit impatiemment ces mauvais procedez, & sur tout leur orgueil qui étoit excessif.

Mais si l'aversion qu'on avoit pour eux étoit grande, la crainte l'étoit encore davantage : elle l'étoit même à un point, que pour la pouvoir ima-

imaginer, il faudroit l'avoir vûe. Tout le monde auroit bien voulu être délivré d'eux ; mais perſonne n'avoit aſſez de courage pour oſer y travailler.

D'ailleurs les Chefs de la Fronde que la perſécution ni le blocus n'avoient pû abaiſſer, s'abaiſſerent d'eux-mêmes, lorſqu'on les laiſſa en repos; tant par la préſence du Roi, que parceque le Peuple les oublioit. Ainſi jugeant entre eux qu'il faloit quelque nouveauté pour les ranimer, ils s'aviſerent d'envoyer la Boulaye pour publier par tout Paris, qu'on vouloit aſſaſſiner Mr. de Beaufort, & puis pour faire crier aux armes dans toutes les rues. Mais cela n'émut & n'anima perſonne: & il n'en arriva autre choſe ſinon un Décret contre la Boulaye, qui ſe trouva dans l'obligation de ſe cacher pour éviter la priſon; & voyant que cette tentative n'avoit pas réuſſi, ils voulurent en éprouver un autre.

Joli créature du Coadjuteur, qui étoit Syndic des Rentiers de la Ville, fit ſa plainte au Parlement, qu'on avoit voulu l'aſſaſſiner, qu'il étoit fort bleſſé; & qu'on ne lui en vouloit, que parce qu'il ſoûtenoit ceux à qui on vouloit faire perdre leurs rentes. Comme on jugea qu'il ne diſoit pas vrai, ceux du Parlement qui étoient pour la Cour, firent en ſorte qu'on ordonna que quelques-uns de ces Meſſieurs ſeroient députez pour viſiter ſes bleſſures : mais lorſque le Député y fut arrivé, Joli dit qu'il étoit panſé ; & il ne voulut jamais les lui faire voir : ce qui en découvrit la fauſſeté.

Auſſi-tôt après ce bruit, il en arriva un autre bien plus grand, & qui eût auſſi de plus grandes ſuites. Mr. le Prince allant au Palais Royal, comme il faiſoit tous les ſoirs, Monſieur le Cardinal lui dit, qu'il avoit eû avis, que Mr. de Beau-

fort & le Coadjuteur faisoient tenir des gens à la Place Dauphine pour l'assassiner, lorsqu'il s'en retourneroit à l'Hôtel de Condé. Mr. Servien vint ensuite qui lui donna le même avis, comme s'il n'eût point sû que le Cardinal le lui eût donné: tous deux conseillerent à Mr. le Prince de renvoyer son carrosse avec quelqu'un dedans, afin de savoir si l'avis étoit bon, & que cependant il demeureroit au Palais Royal pour savoir ce qui en seroit arrivé. On fit donc mettre un laquais de Duras dans le carrosse; & on prétend que de la Place Dauphine on tira un coup dont ce laquais fut tué.

Les Frondeurs ont toûjours soutenu qu'il s'en portoit fort bien, & qu'on l'avoit fait cacher. Comme on n'a jamais bien sû la verité de cette affaire, & qu'elle est toûjours demeurée douteuse, je dirai seulement ici ce qui s'en est publié sans rien décider; & je laisserai la liberté de juger tout ce qu'on en trouvera de plus apparent. La plus commune opinion étoit alors, que Mr. le Prince avoit supposé cet assassinat pour faire sortir de Paris les Chefs de la Fronde, & s'en faire Chef lui-même. Ce qui faisoit croire que ce n'étoit pas les Frondeurs, c'est que six Hommes à Cheval avoient paru à la Place Dauphine dès les trois ou quatre heures après midi, & quand on leur demanda ce qu'ils faisoient là, ils répondirent que c'étoit Mr. de Beaufort qui les y avoit envoyez. Aussi paroissoit-il qu'ils se vouloient montrer; car il n'étoit pas besoin qu'ils vinssent là de si bonne heure pour tuer Mr. le Prince, qui ne s'en retournoit jamais qu'à deux heures après minuit.

D'un autre côté ce qui faisoit contre les Frondeurs étoit, que bien qu'on ne crût pas Mr. de Beaufort capable d'un assassinat de cette nature,

on

on n'avoit pas la même opinion du Coadjuteur, qui ne lui disoit pas tous ses desseins, & aussi de ce qu'on avoit vû plusieurs mouvemens de la part des Frondeurs, comme ceux de Joli & de la Boulaye : & l'on accusoit même le dernier d'avoir tiré le coup qui tua le laquais de Duras. On avoit peine à croire que ce fût le Cardinal qui eût voulu faire assassiner Mr. le Prince ; puisque c'étoit lui qui en avoit donné l'avis : outre qu'il n'étoit point de l'humeur dont on soupçonne quelques gens de son païs, ni pour la vengeance, ni pour le meurtre, ni pour le poison. Ce qui se disoit encore là-dessus, & dont on a été le plus persuadé dans la suite, c'est que ce Cardinal avoit voulu faire croire cet assassinat à Mr. le Prince, pour le rendre irreconciliable avec les Frondeurs, & le perdre plus aisément, comme il fit.

Mr. de Beaufort & le Coadjuteur allerent faire compliment à Mr. le Prince sur son prétendu assassinat, sans témoigner savoir qu'on les en accusât : mais si-tôt qu'il sût qu'ils montoient son escalier, il quitta brusquement la Compagnie, & s'alla enfermer dans son cabinet ; & après les avoir fait attendre long-tems, il leur manda qu'il ne pouvoit les voir. En suite de quoi il fit publiquement des plaintes contre eux au Parlement. Les Frondeurs assez embarassez de se voir ainsi poussez, & d'ailleurs se sentant fort mal à la Cour, firent entremettre des gens pour négocier avec Mr. le Prince, mais ils n'en reçûrent que des réponses fieres, qui concluoient toutes, qu'il vouloit absolument qu'ils sortissent de Paris.

Les Frondeurs lui firent représenter, qu'il n'étoit pas de sa Grandeur de soutenir, qu'ils l'eussent voulu faire assassiner; puisqu'ils pouvoient aisément prouver leur innocence, & que la Bou-

 laye

laye étoit bien loin du Pont-neuf quand le coup fut tiré. Mr. le Prince avec sa hauteur ordinaire, ne répondit autre chose sinon, que pareils éclaircissemens étoient inutiles, parce qu'innocens ou coupables il vouloit qu'ils sortissent de Paris, & qu'il les trouvoit bien plaisans de ne pas obéïr quand il commandoit. Il étoit ravi qu'on pût croire, que la Reine n'eût pû les obliger à sortir de Paris, quoi qu'ils fussent mal auprès d'elle, & que pour n'être pas bien avec lui, ils en sortissent.

Ils envoyerent encore Noirmoutier & Fosseuse à Madame la Princesse, de laquelle ils avoient l'honneur d'être parens, pensant que cette consideration gagneroit quelque chose sur elle, & qu'ils l'en fléchiroient plûtôt: mais ils n'y gagnerent pas davantage que les autres; & du même ton, elle répondit que Mr. de Beaufort & le Coadjuteur étoient bien insolens de vouloir demeurer à Paris, lorsque son Fils vouloit qu'ils en sortissent: ces Messieurs lui répondirent, qu'il n'y avoit que le Roi qui eût assez d'autorité pour chasser de Paris des Gens de plein droit, & sur tout des Gens du caractere & de la qualité de ceux dont il étoit question; & qu'enfin la Reine, elle-même les y avoit bien laissez: ce qui la mit dans une si grande colere qu'elle dit, qu'il y avoit de la difference entre son Fils & le Mazarin; & que si d'autres Princes du Sang avoient bien voulu negliger de se faire obéïr, son Fils n'étoit point de cette humeur.

Ils firent encore dire à Mr. le Prince, qu'ils ne feroient aucune difficulté de lui obéïr, sans qu'il y alloit de leur honneur de se faire justifier auparavant: mais ils n'eûrent plus de réponse: & Mr. le Prince sans aucun ménagement poussa l'affaire au Parlement contre les Frondeurs.

Ma-

Madame de Longueville & Marſillac étoient ravis de l'extremité où ſe trouvoient les Frondeurs: mais Mr. de Longueville étoit d'un ſentiment oppoſé, & il n'y avoit rien qu'il ne fit auprès de M. le Prince pour l'empêcher de les pouſſer; parce que le Coadjuteur l'avoit fort menagé depuis que Mr. le Prince avoit rompu avec eux pour ſe raccommoder avec la Cour: & ce qui y contribua le plus, c'eſt qu'il étoit fort mal avec ſa Femme; à quoi le Coadjuteur ne s'oppoſa point: mais quoi qu'il la haït beaucoup, elle ne laiſſoit pourtant pas que d'avoir aſſez de credit auprès de lui.

Madame de Chevreuſe depuis ſon retour avoit pris de fort grandes liaiſons, & fait de fort grandes habitudes avec les Frondeurs; & cela parce que naturellemennt les Gens d'intrigue ſe cherchent. C'étoit par le moyen de Laigues & de Noirmoutier, qu'elle connoiſſoit de Flandres, & auſſi parce que le Coadjuteur étoit devenu amoureux de ſa Fille. Elle commença donc à penſer ſerieuſement à ce qu'elle avoit projetté depuis qu'elle étoit en France, qui étoit de raccommoder les Frondeurs avec la Cour contre Mr. le Prince, qu'elle voyoit bien que Monſieur le Cardinal ne pouvoit jamais aimer. Quoique Mr. le Prince fût aſſez puiſſant, il ne l'étoit pourtant point autant qu'on ſe le figuroit. Il y avoit aſſurément beaucoup d'imagination à le croire ſi redoutable, & beaucoup de foibleſſe & d'ignorance à le craindre tant.

Madame de Chevreuſe, qui revenoit de Flandres, n'étant point préoccupée de cette crainte & de cette créance univerſelle, comme ceux qui étoient demeurez dans le Royaume, en jugea plus ſainement. C'eſt auſſi ce qui la rendit plus hardie à agir contre lui, & à propoſer ſa priſon.

Après les premiers pas de cette Dame, le Coadjuteur vint en habit déguisé voir le Cardinal Mazarin. Mr. le Prince qui sût cette visite en parla au Cardinal, lequel sût lui tourner fort ridiculement & le Coadjuteur & son habit de Cavalier, & ses plumes blanches, & ses jambes tortues, & il ajoûta encore à tout le ridicule qu'il lui donna, que s'il revenoit une seconde fois déguisé, il l'en avertiroit, afin qu'il se cachât pour le voir, & que cela le feroit rire. En trompant ainsi Mr. le Prince, il sût lui ôter si bien jusqu'aux moindres soupçons de la verité, que ce Prince continua toujours son procès criminel contre les Frondeurs sans aucune apprehension.

Mais ce qu'il y avoit de plus embarrassant pour l'execution de ce qu'on machinoit contre M. le Prince, c'est qu'il étoit absolument necessaire que Mr. le Duc d'Orleans donnât son consentement, comme Lieutenant général de la Regence : & ce Duc étoit entierement gouverné par l'Abbé de la Riviere *(a)*, qui ne paroissoit pas moins dépendant de Mr. le Prince, que s'il eût été son propre domestique, & cela par les raisons que je vais dire.

Le Cardinal Mazarin ayant promis à la Riviere de le faire Cardinal, quoi qu'il n'en eût aucune envie, & ne sachant comment se tirer de-là, il fit en sorte que Mr. le Prince demanda le Chapeau pour Mr. le Prince de Conti. Le Cardinal croyoit encore que cela mettroit une grande desunion entre Mr. le Duc d'Orleans & Mr. le Prince : mais cette mauvaise finesse du Cardinal ne tourna que contre lui.

Mr. le Prince fit savoir à la Riviere, que ce def-

(a) Louïs Barbier Abbé de la Riviere Favori du Duc d'Orleans, mort Evêque & Duc de Langres.

dessein lui avoit été inspiré par le Cardinal, qui le trompoit; qu'il ne se soucioit point du Chapeau pour son Frere, & qu'il le lui disputeroit ou lui céderoit, selon que Mr. le Duc d'Orleans en useroit avec lui; & comme c'étoit une grande élevation pour la Riviere, il porta toujours son Maître depuis ce tems-là à suivre aveuglément les sentimens & les interêts de Mr. le Prince.

Il falloit donc pour executer les résolutions qu'on avoit prises contre ce Prince, détruire le Favori; ce qui paroissoit impossible, à cause du tems qu'il y avoit que sa faveur étoit rétablie, & que depuis ce tems-là rien ne se faisoit que par ses conseils.

Madame de Chevreuse ne se rebuta pas pour tous ces obstacles. Elle commença par encourager Madame (*a*) à parler contre cet Abbé qu'elle n'aimoit pas. Quelque crédit qu'eût le Cardinal, il n'osoit pourtant rien entreprendre là-dessus, & je ne sais même si avec toute leur industrie à tous, ils auroient pû réussir, sans Mr. le Prince lui-même, qui selon sa conduite ordinaire gâtoit plus ses affaires que ses Ennemis.

Le Duc de Richelieu (*b*) devint amoureux de Madame de Pons, quoi qu'assez laide & assez vieille. Elle fut si bien instruite par la Maison de Condé, à qui elle en fit confidence, qu'elle engagea ce Duc à l'épouser. Ils l'amenerent à Trie pour faire son mariage, & ils envoyerent ensuite au Havre pour s'en saisir au nom de Mr. de Richelieu: car Madame d'Aiguillon (*c*) tenoit en-

(*a*) Marguerite de Lorraine Duchesse d'Orleans, Sœur du Grand Duc Charles de Lorraine, morte en 1672.

(*b*) Armand Wignerod Duc de Richelieu.

(*c*) Marie de Wignerod Duchesse d'Aiguillon, morte en 1675.

core cette Place entre ses mains comme Tutrice de son néveu.

Cet évenement fit un furieux bruit à la Cour, mais bien moins pour le mariage que pour le Havre, parceque l'un paroissoit bien plus important que l'autre. Sur cette nouvelle on affecta de publier, que Mr. de Longueville étoit le Maître absolu de la Normandie, qu'il alloit s'en faire le Sonverain, & qu'il y avoit long-tems qu'il avoit cette pensée, quoi qu'il ne l'eut jamais eue. On ajouta encore à cela que Mr. le Prince se cantonnoit dans la Bourgogne, & qu'il y avoit peu d'endroits dans le Royaume, où il n'eut du pouvoir, & dont il ne pût se rendre le Maître.

Quoi que Mr. le Duc d'Orleans se laissât extrêmement gouverner, il ne laissoit pas pourtant d'avoir bien de l'esprit: ainsi il comprit que si tout ce qu'on publioit n'étoit pas vrai, il pouvoit toujours y en avoir assez pour lui nuire. On lui découvrit ensuite, que ce qui rendoit M. le Prince si hardi à entreprendre, étoit qu'il se tenoit sûr que la Riviere lui feroit trouver tout bon: & comme on s'aperçût que tous ces discours commençoient à le dégouter de son Favori, on continua à lui en dire tant, qu'enfin on parvint à le perdre. Après cela on fit voir à Mr. le Duc d'Orleans l'Ecrit qui contenoit le dernier accommodement de la Cour avec Mr. le Prince, lequel avoit comme forcé le Cardinal à le faire, & qui étoit entierement opposé aux droits & à l'autorité de la Charge de Lieutenant général du Royaume: ce qui acheva de déterminer le Duc d'Orleans à conclurre la prison de Mr. le Prince.

Madame d'Aiguillon fut la premiere qui eut la hardiesse de la proposer, & le Coadjuteur la négocia après avec Madame de Chevreuse, sans en donner aucune part à Madame d'Aiguillon.

La

La Reine & Mr. le Cardinal parurent avoir toujours fort ſur le cœur le prétendu aſſaſſinat de Mr. le Prince, & vouloir lui aider à s'en vanger: mais Mr. le Duc d'Orleans, bien loin d'en faire de même, & de continuer d'aller au Palais, comme il avoit commencé, après avoir monté les degrez juſqu'à la Sainte Chapelle, feignit de ſe trouver mal, & s'en retourna. Le lendemain, il manda qu'on ne l'attendît plus pour les Aſſemblées, parce qu'il étoit encore malade. Mr. le Prince voyant ce changement en fit des reproches à la Riviere, qui lui donna les meilleures excuſes qu'il put, ſans lui vouloir avouer qu'il n'étoit plus bien auprès de ſon Maître.

Mr. le Prince croyant avoir rendu le Mazarin tout-à-fait mépriſable, voulut auſſi rendre la Reine ridicule, dans la créance que tout le monde l'abandonneroit, & pour cela il perſuada à Jarzay (*a*), qu'elle avoit de la bonne volonté pour lui, qu'il devoit pouſſer ſa bonne fortune; & enfin il lui en dit tant, qu'il l'engagea à parler d'amour à cette Princeſſe dans une Lettre que de concert avec Madame de Beauvais, il mit ſur la toilette de la Reine. Il eſt certain qu'il ne pouvoit y avoir qu'un Homme auſſi entêté de ſon merite, de ſa bonne mine, & auſſi animé de l'envie de plaire à Mr. le Prince, qui eût pû ſe trouver capable de prendre une telle commiſſion; que la bonne opinion ſeule qu'il avoit naturellement de lui-même, jointe à l'aveuglement qu'il avoit pour Mr. le Prince, lui firent croire poſſible; car d'ailleurs il avoit beaucoup d'eſprit & de merite: mais on peut dire que Mr. le Prince ſe ſervit dans cette occaſion du foible qu'avoit Jarzay pour lui, afin d'en faire ſa victime, & que la vanité

(*a*) Le Marquis de Jarzay.

nité de Jarzay l'empêcha de s'apercevoir du desſein & de l'artifice de Mr. le Prince.

La Reine en recevant la Lettre de Jarzay, crût que cette extravagance ne venoit que de lui, & qu'il étoit plus à propos de l'éloigner fur un autre prétexte que d'en faire du bruit: mais lors qu'elle fût que cela venoit de Mr. le Prince, & qu'il en faifoit des contes par tout jufqu'à les tourner même en propos de table dans fes débauches; elle s'en mit dans une fi grande colere, qu'elle fit défendre publiquement à Jarzay de fe préfenter jamais devant elle.

Mr. le Prince avec cette hauteur, de laquelle il ne pouvoit jamais rien rabattre avec qui que ce fût, vint trouver le Cardinal, & lui dit qu'il vouloit que la Reine vit Jarzay dès le même jour: le Cardinal eut beau lui repréfenter qu'après une pareille impudence, il n'y avoit perfonne qui y pût obliger la moindre Femme du monde: il ne répondit autre chofe felon fa coûtume de ce temslà, finon qu'il le faloit pourtant bien, parce qu'il le vouloit. La Reine fe trouva donc forcée à le voir, mais l'audace de ce Prince ne fervit qu'à en avancer un peu davantage fa prifon. La Cour en ayant été plus irritée que de tout ce qu'il avoit ofé faire, & entreprendre auparavant.

Mr. le Prince continuant à fon ordinaire d'outrager la Reine, d'infulter le Cardinal, & de pouffer à bout les Frondeurs, agiffoit pourtant & vivoit avec autant de confiance, que s'il avoit vécu d'une maniere à ne fe point faire d'ennemis, & comme s'il n'avoit eû rien à craindre. Ce qui fait bien voir, que prefque tous les grands Princes, & même ceux qui deviennent des plus moderez & des plus judicieux dans la fuite de leur vie, font dans leur jeuneffe auffi perfuadez qu'on les craint, que les belles Femmes ou celles qui fe

pi-

piquent de l'être, sont persuadées qu'on les aime, & qu'il n'est pas plus aisé de détromper celles-ci des effets de leurs charmes, qu'il est facile de persuader les autres de la terreur que cause leur nom.

Ce qui devoit plus contribuer à donner du soupçon à Mr. le Prince, c'est que le bon Homme Broussel se trouva accusé de son assassinat : & comme il n'étoit pas même capable de s'en faire soupçonner, on n'eût pas de peine à comprendre qu'il n'avoit été mis dans ce procès, que pour achever de mettre mal Mr. le Prince avec le Peuple, lequel adoroit encore ce Vieillard.

Toutes ces particularitez firent tant de peur à ceux qui étoient attachez à la Maison de ce Prince, que beaucoup de gens lui donnerent des avis là-dessus : mais veritablement il les reçût si mal, qu'au dix-septiéme qu'on lui donna, il dit que c'étoit la dix-septiéme folie qu'on lui avoit dite ce jour-là sur un même sujet. Un autre que lui moins persuadé de son pouvoir auroit pu croire, que ce pouvoit bien n'être pas une sotise, puis qu'elle lui avoit été repetée tant de fois, & y auroit peut-être fait assez de réflexion pour en pouvoir profiter.

On avoit pris hors de Paris un nommé des Coutures, qu'on prétendoit être un témoin de l'assassinat de Mr. le Prince ; & il devoit arriver par la porte de Richelieu. Mr. le Cardinal dit à Mr. le Prince, qu'on l'avoit averti que les Frondeurs le vouloient enlever, de peur qu'il ne temoignât contre lui ; qu'il falloit donc des troupes à cette porte pour les en empêcher ; & que puisque c'étoit son affaire, il étoit à propos que ce fût des siennes, la Reine ne pouvant pas toujours paroître pour le défendre. Mr. le Prince donna dans ce piége, & croyant en être mieux soûtenu,

nu, il dit qu'il falloit que ce fussent des troupes du Roi. Sur quoi le Cardinal répondit qu'il falloit donc que ce fût lui qui leur donnât l'ordre de faire ce qui leur seroit commandé : à quoi Mr. le Prince aquiesça ; & ce qu'il n'executa que trop exactement pour lui : car l'ordre qu'on leur donna fut de le mener prisonnier au Bois de Vincennes : mais comme on ne pouvoit l'arrêter sans le consentement des Frondeurs, la Cour se trouva forcée de traiter avec eux, avant que de pouvoir executer la resolution qu'on avoit prise : quoique embarrassez dans leur procès criminel, ils ne laisserent pas de se faire acheter par Monsieur le Cardinal.

Quant au Coadjuteur, plus il avoit d'interêt, & moins il vouloit paroître en avoir. Cependant il ne laissa pas de trouver bon qu'on lui promît deux Gouvernemens pour ses Amis qui devoient servir à établir la sûreté du Parti. On promit à Laigues une Charge dans la Maison de M. le Duc d'Anjou (*a*), quand elle seroit faite : les Seaux à Mr. de Châteauneuf ; & un brevet à quelqu'un de la Fronde, dont on conviendroit.

On ne vouloit pas se fier à un Homme de l'esprit de Mr. de Beaufort d'un secret de cette importance ; outre qu'on avoit peur qu'il ne le revelât à des Femmes : mais comme on avoit besoin de lui, le Coadjuteur dit qu'il faloit lui confier la chose, & qu'il trouveroit l'invention de la lui dire sans aucun peril. On ne laissa pas cependant par cette même raison du besoin qu'on en avoit, de stipuler pour lui la survivance de l'Amirauté, avec une grosse pension sur cette survivance, en attendant qu'il fût pourvû de cette Charge,

(*a*) Philippe de France Frere de Roi, depuis Duc d'Orleans, mort subitement à St. Clou en 1701.

ge, c'eſt-à-dire, après la mort de ſon Frere, à qui on la donna. Le Coadjuteur lui fit voir en détail l'étrange état où ils ſe trouvoient tous reduits, par les rigueurs & par les violences de Mr. le Prince : il lui dit enſuite qu'il lui étoit tombé dans l'eſprit de propoſer à Monſieur le Cardinal de le faire arrêter ; parce qu'il ne l'aimoit pas : mais il lui fit connoître en même tems qu'il ne croiroit cette penſée bonne, que lorſqu'il lui auroit témoigné l'approuver, en ſuivant ſon procedé ordinaire avec lui, qui étoit de lui faire toujours croire qu'il ne ſe gouvernoit que par ſes conſeils, quoi qu'en effet il eût accoutumé de le mener toujours lui-même comme un Enfant.

Mr. de Beaufort marqua approuver ce deſſein; ſurquoi le Coadjuteur feignant de ne s'y être déterminé que parce qu'il le trouvoit à propos, l'aſſûra qu'il y alloit travailler. On avoit affecté de ne lui parler de cette affaire qu'en Caroſſe, & on y laiſſa même toujours Laigues avec lui, qui ne le quitoit point, & qui le promenoit dans les ruës, ſans ſouffrir qu'il en deſcendît pour entrer dans aucune maiſon, de peur qu'il ne parlât de cette négociation à quelqu'un; tant on le croyoit incapable de garder le moindre ſecret.

Le Coadjuteur lui vint rendre réponſe, il l'aſſura que ſur ſes avis, il avoit ſi bien negocié, qu'en moins d'une heure les Princes alloient être arrêtez, & qu'enſuite il falloit qu'il parût dans les ruës pour y aſſurer le Peuple.

Quoique cette negociation fut bien prompte pour une affaire de cette importance, il ne laiſſa pas de le croire bonnement, parce qu'on le lui diſoit, & qu'il n'étoit pas d'un eſprit à tant raiſonner ſur les choſes: mais lorſque le bruit commun lui eut appris comment le Traité s'étoit fait,

fait, il ne pût souffrir d'avoir été pris pour dupe: & comme il étoit plus vain qu'interessé, l'Amirauté ne le pût appaiser. Depuis cela il eût toûjours beaucoup de refroidissement pour le Coadjuteur, lequel de son côté ne se soucioit plus aussi guere de lui, & qui l'abandonna même dans la créance que la Cour étoit irreconciliable pour lui. A son égard croyant y être bien raccommodé, il s'imagina n'avoir plus besoin du Peuple: & sur ce fondement, sans se mettre davantage en peine de se rendre, ni de paroître populaire, il ne songea plus qu'à devenir un bon Courtisan, & on commença de s'appercevoir que sa sincerité & sa probité n'étoient pas tout à fait si bien fondées, ni établies, qu'il avoit voulu le persuader.

Mais pour en revenir à la prison des Princes *, ils furent tous trois au Conseil comme ils avoient accoutumé; & afin que Mr. de Longueville ne manquât pas de s'y rencontrer aussi, & qu'on pût le mener prisonnier avec les deux autres, on l'assura pour le leurrer, qu'on lui accorderoit la survivance de la Lieutenance de Roi de la haute Normandie, qu'il sollicitoit depuis longtems pour le Fils de Beuvron (*a*).

Bien des gens leur avoient conseillé de n'aller jamais tous trois ensemble au Conseil; mais ils mépriserent cet avis, comme beaucoup d'autres de cette nature qu'on leur avoit donnez, & avant leur prison, & sur leur prison.

La Reine les obligea d'aller ce jour-là au Conseil avant elle; & comme ils entrerent dans la gale-

* 18. *Janvier* 1650.

(*a*) Mr. d'Harcourt Marquis de Beuvron mort en 1706. il étoit Pere du Marêchal d'Harcourt Capitaine des Gardes du Corps.

galerie où on le tenoit,* ils y furent arrêtez. On les fit descendre ensuite tous trois par le petit escalier : on les fit monter dans le Carosse de Guitaut (*a*), & Miossans (*b*) les conduisit au Château de Vincennes (*c*).

Cet évenement causa une joye si grande & si générale à toute la France, où la nouvelle en fut bien-tôt répanduë, qu'il n'y eut pas jusqu'au moindre petit Bourgeois, qui n'en fit un feu de joye devant sa porte ; outre ceux qu'on en fit publiquement par tout Paris.

* *Les Princes de Condé, de Conty, & le Duc de Longueville, sont arrêtez.*

(*a*) François de Comminges de Guitaut, Capitaine des Gardes de la Reine Mere.

(*b*) Cesar Phœbus d'Albret Comte de Miossans Maréchal de France, mort en 1676.

(*c*) Vincennes Maison Royale à une lieuë de Paris.

Fin de la premiere Partie.

MEMOIRES
DE
MADAME LA DUCHESSE
DE
NEMOURS.

SECONDE PARTIE.

MAdame de Longueville, qu'on voulut arrêter, dans le même tems que les Princes furent arrêtez, s'enfuit en Normandie *, & Mademoiselle de Longueville (*a*) avec elle, pour voir si elles ne pourroient rien faire pour leurs Prisonniers: mais au lieu de cela, tous ceux de cette Province, qui l'année d'auparavant s'étoient déclarez pour Mr. de Longueville, si-tôt qu'il y avoit paru, reçûrent Madame & Mademoiselle de Longueville, comme s'ils n'avoient jamais en-

* *Année* 1650.

(*a*) Marie d'Orleans Fille du premier lit de Henri d'Orleans Duc de Longueville & de Louïse de Bourbon Fille aînée de Charles Comte de Soissons. Cette Princesse épousa Henri de Savoye Duc de Nemours; & est morte en 1707.

entendu parler d'elles. De ſorte que ces deux Princeſſes voyant qu'il n'y avoit rien à faire à Rouën où elles étoient, allerent à Dieppe, où Madame de Longueville s'opiniâtra de demeurer, quoi qu'on l'eût aſſurée que la Cour y venoit, croyant toujours que ce n'étoit que pour lui faire peur & pour la faire partir; cette imagination du grand credit qu'elle y avoit eû, lui étant toujours ſi préſente, qu'elle ne pouvoit ſortir de ſon eſprit.

Sa Belle-fille qui n'étoit pas tout à fait ſi préoccupée qu'elle de ſa grande puiſſance; & qui d'ailleurs ne trouvoit pas qu'il fût de la dignité d'une perſonne de ſon rang de courir le monde, quand même elle n'auroit pas aimé ſon repos autant qu'elle l'aimoit; & qui par deſſus tout cela encore, étoit perſuadée que ſa préſence ne pouvoit être d'aucune utilité à Monſieur ſon Pere, demanda permiſſion à Madame ſa Belle-Mere de s'en revenir à Paris: ce qu'elle ne lui accorda qu'à regret. Mais comme elle n'étoit pas en état de ſe ſervir de ſon autorité, elle n'oſa lui refuſer cette permiſſion; & Mademoiſelle de Longueville la quitta de cette maniere, aſſez mediocrement touchée de la peine que ſon départ lui cauſoit.

La Reine vint donc en Normandie contre l'attente de Madame de Longueville: ce qui obligea cette Princeſſe à ſe ſauver comme elle pût.

Elle avoit fait ſon projet que ce fût par mer; mais le vent ne s'étant pas trouvé propre, elle ſe penſa noyer: ſans compter que ceux de Dieppe, qui ont de très-grands Privileges, qu'ils craignoient de perdre, la voulurent encore faire jetter dans la mer par leurs Matelots.

On dit que ceux qui la conſeilloient ne la firent tant reſter à Dieppe, que pour la tromper.

Elle se trouva forcée à demeurer quelque tems errante & deguisée dans la Province, avant que de pouvoir s'embarquer; & puis elle alla en Hollande, d'où elle revint à Stenay, dont Mr. le Prince étoit Gouverneur. Mr. de Turenne s'y sauva aussi, La Moussaye avec lui, & plusieurs autres attachez aux Princes.

Madame la Princesse la Mere fut exilée à Chantilly, & sa Belle-fille (*a*) avec elle: mais celle-ci n'y demeura guere: Les Partisans de Mr. le Prince, après que le Roi eut été en Normandie & en Bourgogne, la firent aller en Guyenne, où Monsieur son Fils, Mr. de Bouillon, & la Rochefoucault (*b*) l'accompagnerent; & où d'abord qu'elle fut arrivée, cette Province se déclara pour les Princes. Mais en Normandie si-tôt que la Cour y fut arrivée, toutes les Places de Mr. de Longueville se rendirent, & Mr. de Richelieu mit le Havre entre les mains de Madame d'Aiguillon sa Tante.

La Cour alla en Bourgogne après cela, où les Places de Mr. le Prince, quoi qu'avec un peu plus de résistance, se rendirent tout de même. La Cour alla en Guyenne, où elle en trouva encore moins qu'en Bourgogne. Le Parlement s'accommoda avec elle. Madame la Princesse accompagnée de Monsieur son Fils, & de tous ceux qui l'avoient suivie, eurent la permission de se retirer chez eux.

Madame la Princesse la Mere fut conseillée de se trouver à la Mercuriale du Parlement, pour voir si là elle ne pourroit point l'animer en faveur des

(*a*) Claire de Maillé, Duchesse de Fronsac, & Princesse de Condé.

(*b*) Mr. de Marsillac étoit alors nommé ainsi, par la mort de Mr. son Pere qui venoit d'arriver.

des Princes ; & elle y oublia si fort & son rang & sa fierté ordinaire, & elle passa dans un autre excès si grand ; qu'elle descendit jusqu'à dire au Coadjuteur & au Duc de Beaufort, qui se trouvoient presque toujours à ces sortes de Mercuriales, que „ puisqu'ils faisoient l'honneur à ses „ Enfans de les avouer pour leurs Parens, ils eussent pitié d'eux. Mais ces Messieurs n'en furent point touchez ; & bien loin de lui être obligez d'une bassesse si outrée ; cette bassesse ne servit qu'à leur faire mal au cœur, aussi-bien qu'à tous ceux qui en furent les témoins.

Si cette Princesse fût venue quelques mois plus tard , elle auroit peut-être trouvé de meilleures dispositions pour ses Enfans ; mais elle vint dans le tems qu'on étoit le plus animé contre les Princes. Ce contre-tems fut cause aussi qu'elle réussit si mal, & qu'elle reçût un nouvel ordre de s'en retourner à Chantilli.

Peu de jours après la prison de Mr. le Prince, tous les Frondeurs qui étoient accusez de l'avoir voulu assassiner, furent justifiez au Parlement. Il parut que c'étoit, & parce qu'ils n'étoient pas coupables, & aussi par les Ordres de la Reine.

Le premier Président Mollé , (*a*) qui ne les aimoit pas, ne pût s'empêcher de leur dire, que la prison des Princes étoit une bonne piéce pour prouver leur innocence. Le Coadjuteur ayant été aussi-bien avec Mr. de Longueville qu'il y avoit été , & lui ayant de si grandes obligations, étoit si honteux d'avoir contribué à sa prison , qu'il publioit par tout n'en avoir rien sû ; & lors que Mademoiselle de Longueville repassa à Paris

e 3 pour

(*a*) Matthieu Mollé premier Président du Parlement, Garde des Seaux, mort en 1656.

pour aller au lieu de ſon exil, il la vint voir pour l'aſſurer que Mr. le Cardinal l'avoit trompé là-deſſus, lui ayant donné parole poſitive, que ſon Pere ne ſeroit arrêté que quelques jours ſeulement, après leſquels il ſortiroit ſur ſa caution.

Pendant qu'il tenoit ces ſortes de diſcours, on en faiſoit un autre à la Cour, qui leur étoit bien opoſé. On ſoutenoit qu'on n'avoit point penſé d'abord à arrêter Mr. de Longueville; mais que le Coadjuteur avoit repréſenté que ce Prince étoit deshonoré, ſi on ne l'arrêtoit pas avec ſes Beaux-freres; qu'il avoit même témoigné de l'empreſſement ſur cela, en diſant qu'il lui faloit ſauver l'honneur; & que c'étoit à cela où il avoit mis toute l'amitié qu'il avoit pour lui.

Le Cardinal Mazarin, qui n'étoit bienfaiſant que lorſqu'il avoit peur, ſe voyant raſſuré par la ſoumiſſion de trois Provinces où la Cour avoit été, commença à ne ſe plus contraindre pour les Frondeurs. Le premier qui avoit été negligé, étoit Mr. de Beaufort, lequel fut auſſi le premier à écouter les propoſitions de ſon accommodement avec les Princes.

De leur part on lui demandoit, pourquoi il vouloit avoir contribué à leur priſon, puiſque c'étoit une choſe publique qu'il n'en avoit rien ſû.

On lui tenoit ces diſcours à deux intentions, l'une pour achever de l'aigrir contre les autres, de s'être ſi peu fiez en lui; & l'autre pour lui faire connoître que les Princes ne pouvoient lui en vouloir de mal.

Dans ce tems-là, Madame de Longueville, qui étoit à Stenai, où étoit Mr. de Turenne, fit un Traité avec les Eſpagnols, qui devoient donner à Mr. de Turenne des Troupes à commander pour le Parti de Princes, moyennant quoi

on leur donnoit la Ville de Stenai, & l'on ne gardoit que la Citadelle.

L'on avoit dessein aussi de faire venir des troupes en Normandie, que le Maréchal de la Motte devoit commander. Mais après que les Partisans de Mr. le Prince y eurent bien pensé, ils ne voulurent point qu'il y en vînt, dans la crainte que ces mouvemens ne fissent sortir que Mr. de Longueville seulement, pour lequel l'on commença a se réchauffer, & que cela ne fît tort aux autres. L'on avoit trouvé à propos, que si-tôt que les Troupes paroîtroient en Normandie, l'on enlevât le Comte d'Harcourt, qui en étoit comme Gouverneur, afin de donner plus d'épouvante. Madame de Longueville & la Marquise de Flavacourt avoient negocié cette entreprise, dont le Comte d'Harcourt ayant eu quelque avis, il s'en plaignit beaucoup : mais ces Dames tournerent cela tellement en ridicule, que tout le monde l'ayant traité de même, il n'osa plus en rien dire, quoi qu'il ne laissât pas d'en être toujours persuadé.

Le Coadjuteur connut trop tard, qu'il n'y avoit point pour lui de raccommodement à la Cour. On lui manquoit à la plûpart des Articles qu'on lui avoit promis par son Traité: Noirmoutier avoit bien eû le Gouvernement du Mont Olympe; mais on ne parloit plus du second Gouvernement qu'on lui avoit promis, ni du Brevet de Duc pour un de ses Amis, quoi que le Peuple de Paris eût aprouvé le racommodement de ce Coadjuteur avec le Mazarin : parce qu'il se voyoit défait par-là de Mr. le Prince qu'il haïssoit alors encore davantage que le Cardinal.

Mais comme le Peuple est très-inconstant dans ses sentimens, celui de Paris après avoir aprouvé

le raccommodement du Coadjuteur & du Mazarin, prit beaucoup de dégoût dans la ſuite, pour l'intelligence de ces deux Hommes; & l'averſion pour le Miniſtre revint plus que jamais ; & celle qu'on avoit pour Mr. le Prince diminua beaucoup, par la pitié que faiſoit ſa détention.

Le Coadjuteur ſe trouva donc non ſeulement très-éloigné d'obtenir rien du Cardinal ; mais encore n'ayant plus d'aſſurance pour ſa perſonne que par la faveur de Mr. le Duc d'Orleans, qui étoit devenue fort grande depuis la diſgrace de la Riviere.

Il employa tout ſon ſavoir-faire à rendre cette faveur encore plus grande ; & comme il ne pouvoit avoir de conſideration que par Mr. le Duc d'Orleans, il étoit de ſon interêt que ce Prince en eût beaucoup dans ſon Parti. Il lui mit donc dans l'eſprit de ſe rendre Maître des trois Princes, & de les faire venir à la Baſtille.

La Cour ayant prévû ce coup avant que d'aller en Guyenne; & les trouvant trop près au Bois de Vincennes, elle l'avoit déja fait conſentir qu'ils fuſſent transferez à Marcouſſi, qui étoit plus éloigné ; & cela ſur le prétexte que Mr. de Turenne avançoit beaucoup, Monſieur ne pouvant pas les retirer ſi aiſément de Marcouſſi ; quoi que s'il l'eût voulu bien fortement la choſe ne lui eût pas été fort difficile, particulierement dans l'abſence du Roi. Mais il aima mieux le demander à la Cour ; & trouva plus à propos qu'ils ne fuſſent transferez à la Baſtille que par ſon conſentement.

Sur cette propoſition, & la Cour, & le Miniſtre furent fort troublez, & l'on fit tout ce que l'on pût pour lui ôter cette penſée, tant par les Miniſtres qui étoient demeurez à Paris que par

des

des Lettres. Mais on n'en pût jamais venir à bout. Madame de Chevreuse qui paroissoit être entierement dévouée à la Cour, & qui avoit du crédit auprès de Monsieur, s'entremit aussi pour lui persuader de satisfaire la Reine là-dessus: mais ce fut inutilement.

Les Amis des Princes ne s'endormoient pas dans cette conjoncture, & recommençoient leurs négociations, tant du côté de la Cour, que du côté de la Fronde ; & voyant que ces deux Partis commençoient à se brouiller, ils eussent bien mieux aimé réussir par le moyen de la Cour. Mais après y avoir fait tout leur possible, jusqu'à proposer le mariage du Prince de Conti avec la Niéce du Cardinal, ils virent à leur grand regret, qu'il n'y avoit plus rien à faire de ce côté-là. On tourna donc toute la négociation du côté de la Fronde, & ce fut aussi avec plus de succès.

Madame de Chevreuse écouta avec plaisir la proposition qu'on lui fit du mariage du Prince de Conti avec sa Fille. Ce fut Madame de Rodes, qui la premiere l'engagea dans les interêts de Mr. le Prince, par l'esperance qu'elle lui fit concevoir de ce mariage, fondée sur l'avantage que ce Prince y trouveroit lui-même : & ce fut sur ce fondement qu'elle la rassura contre le peu de fureté qu'il y avoit avec lui, en lui remontrant, que si elle ne pouvoit se fier en sa parole, au moins devoit-elle prendre confiance au soin particulier qu'il prenoit de ses propres interêts.

Dès que les Princes avoient été pris, Madame de Rodes avoit été trouver Madame la Princesse, & lui avoit promis de rendre des services considerables à Messieurs ses Fils: ce qui lui étoit aisé, parce que Mr. de Châteauneuf étoit amoureux d'elle, & comme Fille naturelle du Cardinal de Lor-

Lorraine, elle étoit Niéce de Madame de Chevreuse, auprès de laquelle elle avoit de très-grandes habitudes. Mr. de Rodes, dont elle étoit Veuve, avoit été fort attaché à la Maison de Condé: mais outre cela, elle avoit pris un si grand goût aux intrigues, qu'elle s'y jettoit à corps perdu, sans se mettre en peine dequoi il étoit question, sans compter encore l'attachement qu'elle avoit elle-même pour cette Maison de Condé. Par toutes ces raisons, il est facile de juger, qu'elle chercha avec empressement à s'aquiter de ce qu'elle avoit promis à Madame la Princesse. Le Coadjuteur, qui ne savoit ce qu'il deviendroit au retour de la Cour, entra volontiers aussi en négociation.

Cependant la Cour revint à Fontainebleau (*), & Mr. le Duc d'Orleans alla au devant d'elle. Quelque chose qu'il eût promis avant que de partir, & quoi qu'il eut paru fort entêté d'avoir les Princes entre ses mains, dès que la Reine lui eut parlé, il consentit par sa foiblesse ordinaire, qu'on les menât au Havre.

On disoit tout haut à la Cour, qu'au retour de la Reine à Paris, il lui seroit aisé d'arrêter les Frondeurs, même au milieu des Halles.

Quand on sût que les Princes alloient au Havre, leur marche mit bien des gens en peine. Ceux du Parti des Princes étoient dans le dernier desespoir, ne trouvant point qu'il y eut la moindre esperance pour leur sortie; & les Frondeurs de leur côté voyant la puissance du Mazarin augmentée, tant par la détention des Princes dont il étoit devenu le Maître absolu, que par le peu de fondement qu'il y avoit à faire sur Mr. le Duc d'Orleans qui étoit leur seul apui, ils se crurent en-

(*) 1650.

entierement perdus; & ayant sû qu'à la Cour on disoit qu'on les pouvoit arrêter, même dans les Halles, ils se hâterent de signer le Traité avec les Princes.

Comme ceux qui traitoient pour ces Princes n'étoient pas fort scrupuleux, ils ne firent point de difficulté d'offrir à Madame de Montbazon (*a*), de laquelle Mr. de Beaufort étoit amoureux, & qu'elle gouvernoit, Mr. le Prince de Conti pour sa Fille, quoi qu'elle fût promise à un autre, & qu'on eut aussi promis ce Prince à Mademoiselle de Chevreuse. Mais Madame de Montbazon ne voulut point donner dans cette proposition, & l'on en trouva une autre qui lui fut plus agreable; qui étoit de lui faire avoir cent mille écus, dont il y en avoit quatre vingts qu'on se faisoit fort de lui faire payer par la Cour, qui les lui devoit pour les appointemens de son Mari; & le reste lui devoit être payé par les Princes.

Cet Article fut arrêté & signé par un Traité particulier; parce qu'elle ne voulut pas que le reste de la Fronde le fût: & ce Traité fut fait quelques mois avant celui, où Madame de Montbazon ne signa point.

Quoique Mr. de Beaufort & le Coadjuteur ne s'aimassent guere, la necessité où ils étoient d'être bien ensemble, fit qu'ils se raccommoderent parce qu'ils n'avoient aucun credit tous deux quand ils étoient desunis.

Les Princes furent parfaitement bien servis dans cette occasion: rien ne fut oublié pour leur liberté, quoi qu'on n'en esperât pas un fort grand succès.

La

(*a*) Mademoiselle de Rohan Princesse de Guemené, Duchesse de Montbazon, Fille de Pierre de Rohan Comte de Vertus.

La principale personne qui se mêla de cette négociation, fut la Princesse Palatine (*a*), Femme du Prince Edouard Palatin, laquelle avant cela n'avoit pas trop paru dans le Monde. Il lui étoit même arrivé des affaires assez desagréables: mais on lui reconnut tant d'esprit, & un talent si particulier pour les affaires, que personne au monde n'y avoit si bien réüssi qu'elle.

Monsieur de Nemours (*b*) s'en mêla aussi; mais il avoit plus d'honneur, de politesse, & d'agrément, que d'habileté. Il étoit pour les Princes; parce qu'un peu avant leur prison étant mal satisfait du Cardinal, il l'avoit querellé jusqu'à lui dire des choses très-dures: sur quoi on lui dit, qu'il étoit bien mal-heureux de n'en avoir point reçû de graces après cela; & qu'il étoit le seul qui l'eût offensé sans recompense.

La Rochefoucault vint aussi à son grand regret négocier avec les Frondeurs; mais il falloit bien suivre le torrent. Le Traité des Princes & de la Fronde fut un grand secret; & plus grand encore fut celui du mariage de Mademoiselle de Chevreuse (*c*) avec le Prince de Conti. On ne voulut point sur tout que Mr. de Beaufort le sût, suivant sa destinée ordinaire dans toutes les affaires où il étoit.

Pour

(*a*) Anne de Gonzague de Mantouë, Femme d'Edouard Prince Palatin, mort Catholique à Paris en 1663.

(*b*) Charles Amedée de Savoye Duc de Nemours tué en duel par le Duc de Beaufort en 1652. Il étoit Pere de Marie-Jeanne-Baptiste Demoiselle de Nemours depuis Duchesse de Savoye, & de Marie Françoise Elizabeth Demoiselle d'Aumale, depuis Reine de Portugal.

(*c*) Charlotte Marie dite Mademoiselle de Chevreuse, Fille de Claude de Lorraine Duc de Chevreuse, morte Fille en 1652.

Pour en venir à bout, on resolut que Mr. de Nemours son Beau-frere liroit ce Traité tout haut, & qu'on marqueroit avec un crayon ce qu'il en falloit passer pour ne le pas lire, afin que Mr. de Beaufort ne l'entendît pas : ce qui commença à donner lieu au malheur qui arriva entre eux, & qu'on verra dans la suite.

Mr. le Duc d'Orleans entra dans ce Traité, où Mademoiselle de Valois (*b*) sa troisiéme Fille fut accordée avec le Duc d'Enguien. Le Coadjuteur demanda que Mr. le Prince contribuât à le faire Cardinal : Car tout le monde traitoit avec ce Prince comme s'il eût dû être Roi de France, persuadé qu'il ne pouvoit pas sortir de prison, sans devenir le Maître absolu du Royaume : & personne ne traita avec lui que sur ce pied-là.

Enfin de ces deux Partis entierement abbatus, & des Princes, & de la Fronde, il s'en fit un qui devint si puissant, qu'il le fut même plus que celui de la Cour.

Ce qui contribua à un changement si peu attendu, & si extraordinaire, c'est qu'on vit que la Cour n'avoit rien pardonné ; & que si elle avoit paru dans quelque occasion le vouloir faire, ce n'avoit été seulement que par l'embarras où elle s'étoit trouvée ; parce qu'aussi le Ministre n'étoit pas moins abbatu dans la mauvaise fortune, que fier & hautain dans la bonne.

Le Parlement jugea donc pour sa sûreté, qu'il falloit donner de nouvelles affaires à ce Ministre, & ne le laisser jamais sans en avoir. Ses Créatures même furent bien aises qu'il en eût, tirant beaucoup plus de bienfaits de lui lorsqu'il se trouvoit

(*b*) Françoise Madelaine Demoiselle de Valois mariée avec Emmanuel II. Duc de Savoye, morte en 1664.

voit dans de grands embarras. Mais ce qui fit tout de nouveau, ce qu'on appelloit en ce tems-là *claqueter* la Fronde, fut que beaucoup de gens du Parti des Princes, auſſi bien que de celui des Frondeurs, soûtinrent fort ces Meſſieurs : & ce qu'on n'a guere ſû, quoi que pourtant très-vrai, c'eſt qu'un grand nombre de Gens conſiderables entrerent dans le Parti de Mr. le Prince, quand ils crûrent que cela lui étoit inutile; comme Mr. le Duc d'Orleans & les anciens Frondeurs du Parlement, qui trouverent fort commode de ſe ſervir de ſon Parti ſans qu'il y fût.

Cependant les Princes, ainſi que je l'ai déja dit, ne laiſſerent pas d'être extrêmement bien ſervis: leurs Amis n'oublierent rien de tout ce qui leur pouvoit être utile, & dans la Fronde, & dans le Parlement, où ils faiſoient de grandes brigues.

Le Parlement qui jugeoit bien que le Mazarin lui vouloit peu de bien ; & ce Cardinal paroiſſant à ces Meſſieurs avoir aſſez d'avantage ſur ſes ennemis, pour ſe voir en état de prendre quelque reſolution contre eux ; ils crûrent qu'il falloit travailler tout de nouveau à lui donner des affaires. Si bien qu'ils ſe réünirent aux autres Partis. Ce qui fit que la Reine ne trouva pas à Paris ce qu'elle avoit penſé.

Madame de Longueville étoit allée à Stenai avec Mr. de Turenne, où comme je l'ai déja dit, elle fit un Traité avec les Eſpagnols, qui portoit qu'on leur livreroit la Ville de Stenay, & qu'on ne garderoit que la Citadelle, moyennant quoi les Eſpagnols donneroient des Troupes, que Mr. de Turenne devoit commander pour entrer en France, & même ces troupes avoient déja pris Rhetel, que l'Armée du Roi ſongea à reprendre peu de tems après.

Dès

Dès que le Cardinal fut à Paris, il en repartit aussi-tôt pour se rendre sur cette frontiere, où tout alla si avantageusement pour lui, * que Rhetel fut repris; & que le Maréchal du Plessis-Pralin (*a*) gagna une bataille contre Mr. de Turenne. Mais ce qu'il y eût de bizarre pour le Ministre, c'est que ses affaires non-seulement n'en allerent pas mieux à Paris; mais qu'au contraire elles en allerent encore beaucoup plus mal; & que l'apprehension de le voir devenir trop puissant, fit que l'on s'acharna plus que jamais contre lui.

La Cour dans cette conjoncture étoit à Paris, où elle se croyoit triomphante & au dessus de toutes sortes de craintes, & même de précautions; & quoi qu'elle fût bien éloignée de tout ce qu'elle pensoit là-dessus, cette assurance & cette prévention de la Reine fit qu'on ne pût lui persuader d'aller au Louvre, d'où elle eût pû sortir de la Ville dès qu'elle en auroit eû envie. Au lieu qu'étant au Palais Royal elle se trouvoit obsedée & enfermée par tout le Peuple, & même encore proche des Halles, d'où la plus tumultueuse sedition venoit d'ordinaire. L'envie d'avoir des appartemens plus beaux & plus commodes, contribua peut-être aussi un peu à son entêtement là-dessus, quoi qu'elle n'eût pas dû oublier, qu'au tems des barricades, ce même logement l'avoit forcée à rendre Broussel & Blancmenil.

Ce qui commença à lui faire connoître, que la crainte qu'on avoit d'elle & du Cardinal, n'étoit pas si grande à Paris qu'ils se l'étoient imaginez tous deux, c'est qu'un matin on y trouva le por-

* *Bataille de Rethel en 1650.*

(*a*) Cesar Duc de Choiseul, Maréchal de France, Comte du Plessis-Pralin, mort en 1675.

portrait de ce Miniſtre, avec une corde paſſée dans la toile qui repréſentoit ſon effigie : & c'eſt auſſi ce qui commença à l'intimider, & à diminuer de beaucoup cette grande aſſurance qu'il avoit auparavant.

Pendant cela Mr. de Beaufort allant un ſoir par la Ville, quelques Hommes s'approcherent de ſon Caroſſe, & en tuerent un qui étoit dedans à la Portiere. Cette avanture fit aſſez de bruit pour reveiller l'animoſité du Peuple. Tout le monde dit qu'on en vouloit au Maître, & que comme ce Mort étoit fort blond, on l'avoit pris pour lui.

Du côté de la Cour on y tenoit un langage bien different. On y ſoûtenoit que le Mort n'avoit pû être pris pour Mr. de Beaufort, parce qu'il avoit les cheveux noirs. Si bien que Saint-Eglan, (c'étoit le nom du Mort,) avoit des cheveux ſelon le Parti qu'on embraſſoit; & d'ailleurs c'étoit un Homme ſi peu connu, qu'il n'étoit pas malaiſé de le peindre des couleurs qu'on vouloit lui donner.

Après cela, on publia à la Cour que cet aſſaſſinat venoit du Parti des Princes. On diſoit auſſi que cette mort étoit une *Joliade* renforcée ; & que la feinte de la bleſſure de *Joli*, que l'on avoit déja ſuppoſée avant la priſon des Princes pour échauffer le Peuple, n'ayant pas eû le ſuccès qu'on deſiroit, on avoit voulu cette fois ſacrifier un Homme tout de bon, pour voir ſi cela réuſſiroit mieux. Mais ce qui dénoua entierement toute cette intrigue, fut une capture de voleurs qui fut faite dans ce tems-là; & parmi leſquels on trouva ceux qui avoient fait le coup. Ces miſerables avouerent ce meurtre, & dirent qu'ayant vû dans le Caroſſe du Duc de Beaufort plus de monde qu'ils n'y en croyoient, ils avoient quitté la partie, & abandonné le deſſein de le voler.

Ce

Ce dénouement fut cause que depuis cela on ne se soucia plus guere de quelle couleur pouvoient être les cheveux du Mort en question; & qu'enfin on voulut bien leur laisser celle qu'ils avoient dans le tems qu'il étoit en vie.

Pendant ces petits mouvemens dans Paris, on en faisoit renaître de plus considerables : on recommençoit à y parler des desordres de la France, & à dire que les finances y étoient mal gouvernées. Mais ce qui empira beaucoup l'affaire contre le Cardinal, fut la mauvaise finesse qu'il fit, de feindre de vouloir faire sortir les Princes.

Comme on crut voir revenir bien-tôt Mr. le Prince, tout le monde voulut avoir part au changement de son sort; & l'on commença à parler publiquement de l'élargissement des Princes, & à dire qu'il faloit necessairement qu'ils sortissent de prison, & qu'il n'y avoit uniquement que ce remede aux desordres & aux malheurs de l'Etat.

Mr. le Duc d'Orleans étoit toujours pour les Frondeurs quand il étoit avec eux; mais dès qu'il parloit à la Reine, ce n'étoit plus cela; & il changeoit si fort, qu'il étoit presqu'impossible qu'aucun des Partis pût faire un fond certain sur lui.

Madame de Chevreuse persuadoit à la Reine, qu'elle travailloit de tout son pouvoir pour engager ce Prince à faire tout ce qu'elle souhaitoit; & même elle sembloit quelquefois y avoir assez bien réussi. Mais enfin un jour que Monsieur étoit au Palais Royal, le Cardinal dit au Roi, que le Duc de Beaufort & le Coadjuteur étoient comme autant de *Fairfax* & de *Cromwels*; que le Parlement étoit comme celui d'Angleterre; & que si on les laissoit tous faire, ils feroient en France tout ce qui avoit été fait en Angleterre.

Sur ce discours, Monsieur, qui ne cherchoit peut-être qu'un prétexte pour rompre, répondit qu'ayant l'honneur d'être Parent si proche du Roi, il ne pouvoit pas souffrir qu'on lui donnât des impressions si étranges, & qu'il étoit de son devoir de lui en représenter l'injustice & la conséquence; & qu'il n'entreroit plus chez le Roi, que ceux qui lui donnoient de pareilles défiances de ses meilleurs Sujets n'en fussent dehors: ensuite dequoi il se retira sans prendre congé.

On courut après lui, mais inutilement: il manda à la Reine qu'il ne retourneroit plus au Palais Royal, que le Mazarin ne fût parti, & qu'il n'en avoit que trop souffert.

Le lendemain le Coadjuteur fut au Parlement, où il déclara qu'il avoit ordre de Mr. le Duc d'Orleans de leur faire connoître, qu'il trouvoit à propos que les Princes sortissent, & qu'il avoit protesté à la Reine qu'il n'iroit plus chez elle, tant que le Cardinal y seroit. Il leur apprit ensuite tout ce qui s'étoit passé. Le Coadjuteur a dit depuis, peut-être pour faire sa cour à Mr. le Prince, & peut-être aussi parce que c'étoit la verité, qu'il avoit fait cette Déclaration au Parlement, sans que Monsieur le lui eût commandé, dans la crainte que ce Prince ne changeât la résolution qu'il en avoit prise: mais que comme on l'avoit proposé & résolu dans son Conseil, il avoit dû croire qu'il le trouveroit bon, comme il fit aussi, parce qu'il étoit encore fort animé contre la Cour. Tout cela intriguoit fort la Reine, & lui donnoit de grandes inquietudes.

Les Ministres vinrent trouver plusieurs fois de sa part Mr. le Duc d'Orleans, sans y rien gagner. Elle lui manda même, que s'il l'avoit agreable, elle l'iroit voir: sur quoi il lui fit dire, que s'il la voyoit entrer par une porte,

te ; elle le verroit ſortir par l'autre.

La Reine d'Angleterre (*a*) le fut encore trouver de la part de cette Princeſſe; mais elle ne fut pas mieux reçûe que les autres: au contraire, après avoir employé ſes diſcours inutilement, comme elle ſortoit, des inſolens lui criérent ſur les degrez, *à la Mazarine.* Ce qui la fâcha ſi fort, qu'elle rentra dans la chambre de Monſieur ſon Frere, pour lui dire qu'elle ne le verroit jamais, s'il ne l'aſſuroit qu'on la reſpecteroit chez lui comme on devoit.

Madame de Chevreuſe de ſon côté, après avoir bien fait des voyages du Palais Royal au Palais d'Orleans, pour tâcher à perſuader Monſieur, vint dire enfin à la Reine, qu'il étoit ſi entêté, qu'aſſûrément perſonne ne pouvoit rien gagner ſur ſon eſprit; qu'il n'y avoit qu'elle ſeule qui en pourroit venir à bout, qu'elle avoit un tel aſcendant ſur ſon eſprit, & une adreſſe ſi grande à le perſuader, que ſi elle le voyoit, elle le radouciroit ſans doute beaucoup; & qu'elle détruiroit infailliblement tout ce que les Frondeurs avoient gagné ſur lui, leſquels aprehendoient fort cette entrevûe; qu'enfin, pour contenter Monſieur, il faloit faire aller le Cardinal ſeulement à St. Germain, parce qu'abſolument il s'étoit engagé à ne point aller au Palais Royal tant que ce Miniſtre y ſeroit; & que quand elle y tiendroit une fois Monſieur, elle en feroit après cela tout ce qu'elle voudroit, tant ſon eſprit avoit de pouvoir ſur celui de ce Prince.

Le Cardinal donna dans ce piége; ſoit parce qu'il pouvoit y avoir quelque vrai-ſemblance, ſoit parce qu'il avoit une créance entiere à Madame de

f 2

(*a*) Henriette-Marie de France, Fille de Henri IV, Tante du Roi, morte en 1669.

de Chevreuse, laquelle il croyoit habile, & ne pouvoir être que dans ses interêts, à cause de Laigues qui la gouvernoit, lequel il savoit ne pouvoir jamais se raccommoder avec Mr. le Prince: mais ce qu'il ne savoit pas encore assez bien, c'est que Madame de Chevreuse avoit gouverné Laigues en cette occasion.

Monsieur le Cardinal partit * donc pour Saint Germain la nuit d'après; & ils demeurerent d'accord la Reine & lui, que les Princes ne sortiroient point sans la participation l'un de l'autre. Ils se firent ces promesses reciproques, sans croire pourtant que le tems de leur séparation dût être fort considerable.

La Reine manda dès le lendemain à Monsieur, que pour le satisfaire, elle avoit fait partir le Cardinal, & qu'ainsi il pouvoit venir voir le Roi & elle, quand il lui plairoit. A quoi Monsieur répondit que ce Ministre n'étant qu'à cinq lieuës de Paris, où il pourroit revenir par consequent quand il voudroit, il souhaitoit qu'il fût hors du Royaume avant que de retourner au Palais Royal: & dans l'instant même il alla au Parlement pour faire bannir de France le Mazarin, le déclarer *Perturbateur du repos public*, & ordonner à tout le monde de *lui courre sus*: ce qu'il n'eût pas beaucoup de peine à obtenir; parce que le départ du Cardinal, qui paroissoit une fuite, avoit fait reprendre cœur au Parlement, & l'avoit fait perdre aux Créatures de ce Ministre.

Ensuite de cela il vint un grand bruit que la Cour se vouloit retirer secrettement de Paris. Je ne sai s'il étoit bien fondé; mais Mr. le Duc d'Orleans le crût si vrai, qu'il envoya querir le Prévôt des Marchands & les Echevins, pour leur dire

* Année 1651.

dire qu'il avoit de bons avis que les Créatures de Mazarin vouloient enlever le Roi, & que comme cet évenement pouvoit causer de très-grands desordres, il étoit à propos pour les prévenir, que les Bourgeois gardassent, & les portes du Palais Royal, & les portes de la Ville: ce qui fut aussitôt executé qu'ordonné. Et la Regente afin d'empêcher que l'autorité Royale ne fut blessée par ce commandement, envoya aussi querir le Prévôt des Marchands pour lui donner le même ordre.

Il ne se passoit point de nuit que Mr. le Duc d'Orleans n'envoyât reveiller la Reine deux ou trois fois pour savoir des nouvelles du Roi, ce qu'elle supportoit très-impatiemment, & encore plns de ne se pas voir dans une fort grande sûreté de sa personne, par l'animosité qu'elle savoit être, & contre elle, & contre le Mazarin.

Madame de Chevreuse avoit toûjours soûtenu dans le Conseil de la Fronde, qu'il n'y avoit qu'à éloigner le Cardinal de la Reine; & que la connoissant comme elle faisoit, elle étoit assurée, que si-tôt qu'elle ne le verroit plus, elle l'oublieroit. Ce qui arriva ainsi qu'elle l'avoit prédit, comme on le va voir dans la suite.

Tout le monde croît pourtant encore, que cette autorité absolue que la Reine laissoit prendre au Cardinal sur elle, venoit d'une amitié bien particuliere: Cependant la verité est, * que ce n'étoit qu'un effet du peu de goût qu'elle avoit pour les affaires, & une suite de la mauvaise opinion qu'elle avoit sur sa capacité à cet égard. En quoi l'on peut dire qu'elle se trompoit fort, car il est certain que cette Princesse avoit un très-bon sens en toutes choses, & que dans les Conseils elle prenoit toûjours le bon Parti. Si elle eût voulu

* *Caractere de la Reine Mere.*

lu s'appliquer, elle se seroit renduë habile dans les affaires: mais avec un bon esprit, elle ne laissoit pas d'avoir un certain caractere, qui lui donnoit une haine mortelle pour tout ce qui se peut appeller travail, & occupation. Ainsi par l'envie d'être déchargée de toutes sortes de soins, & de n'entrer jamais dans aucun détail ennuyeux, elle donnoit une autorité sans bornes à ceux en qui elle plaçoit sa confiance: & comme avec l'aversion qu'elle avoit pour le travail d'esprit, elle avoit aussi une défiance outrée d'elle-même, qui la faisoit se juger incapable de décider sur rien d'important, elle avoit une déference aveugle aux Conseils, & si on l'ose dire, aux volontez, de ces mêmes personnes en qui elle se confioit fortement. Docilité fatale! qui a plusieurs fois attiré des chagrins à cette Princesse, qui d'ailleurs avoit mille aimables vertus & mille grandes qualitez d'ame, dont beaucoup d'esprits du Vulgaire n'ont jamais connu le prix en aucune façon, ignorant à tous égards le Caractere de cette Reine.

Je sai donc qu'une chose que je vais dire làdessus est contre l'opinion générale. Cependant je la sai si certainement, que je ne puis ni en douter, ni même m'empêcher de la rapporter: car il me semble que les veritez les plus ignorées, sont dignes d'une plus grande curiosité; & ce que j'ai à dire de si inconnu, c'est que depuis que le Cardinal fut parti, la Reine & lui agirent peu de concert, & furent souvent peu satisfaits l'un de l'autre.

La Reine par cette même prévention de ne se croire jamais sur rien, eût donc la même créance aux autres Ministres, si-tôt que le Cardinal fut parti; & comme ils lui conseillerent tous de faire sortir les Princes, elle y consentit volontiers, sans même se souvenir qu'elle s'étoit engagée

avec Mazarin de n'y consentir jamais sans sa participation.

Il est vrai qu'elle auroit eu assez de peine à s'en dispenser, le Roi & elle se voyant comme prisonniers dans le Palais Royal. Les Ministres avec le premier Président Molé, & les Amis des Princes, négocierent les conditions de leur sortie; & le Maréchal de Grammont (*a*), devoit en être le porteur.

Lorsque le Cardinal sût cette nouvelle, & le peu d'égards que la Reine avoit eû pour lui dans cette occasion, il n'en fut pas moins touché que surpris. Mais les Amis qui lui étoient restez à la Cour, en lui donnant cet avis, lui manderent qu'il falloit qu'il s'en fit honneur, & qu'il allât lui-même délivrer les Princes: ce qu'il fit, & même à de meilleures conditions pour eux, que celles que le Maréchal de Grammont leur devoit porter, qui devinrent inutiles, parce que ce Maréchal n'arriva au Havre qu'après le Cardinal, qui les avoit déja fait sortir de leur prison.

On étoit si préoccupé que la Reine ne se gouvernoit que par le Cardinal Mazarin, que personne ne s'apperçût du peu de correspondance qui étoit entre eux, non plus qu'on n'a point fait attention dans la suite à diverses mésintelligences qui y ont toûjours été depuis : car il est certain que du côté de la confiance, ils n'ont jamais vécu ensemble depuis ce départ, comme ils y vivoient auparavant.

La Reine cependant, se trouvant toûjours enfermée par la continuation de la garde des Bourgeois, qu'on n'avoit point encore levée depuis l'ordre donné pour la sortie des Princes, auquel

f 4 elle

(*a*) Antoine de Grammont Duc de Grammont Pair & Maréchal de France, mort en 1678.

elle avoit consenti ; les Amis du Mazarin dépêcherent Mr. de Navailles à ce Cardinal, pour lui dire de ne le pas faire executer si-tôt, & de mander à Paris, qu'on n'en verroit l'effet que lorsque le Roi & la Reine seroient en pleine liberté. Mais Mr. de Navailles arriva trop tard, & les Princes étoient déja sortis du Havre, lorqu'il y entra.

Mr. le Prince se trouva surpris & embarrassé, lorsqu'il vit le Cardinal, dans l'incertitude s'il étoit puissant ou malheureux. Cependant il prit le parti de le bien recevoir, & de lui faire bon visage dans la prison, avant même qu'il sût rien de ce qui l'amenoit. En suite dequoi lui & le Mazarin prirent ensemble de grandes mesures. Mais entre eux, les mesures ne les contraignoient gueres, & même on remarqua, que si-tôt que Mr. le Prince fut sorti, à peine faisoit-il semblant de regarder ce Ministre.

J'avois oublié de dire, qu'aussi-tôt que la Princesse Palatine sût les Princes hors de prison, elle alla trouver Madame de Montbazon, & en lui témoignant toutes les amitiez qu'on peut s'imaginer, elle lui dit, qu'elle avoit grande impatience de lui faire payer l'argent que les Princes lui avoient promis; qu'elle lui donnât son titre, pour le lui faire payer au plûtôt ; & qu'elle en prendroit tous les soins du monde.

Madame de Montbazon abusée par de si belles paroles, sans songer à l'inconvenient qui en pourroit arriver, quoi que fort interessée, lui donna sa promesse : mais après cela elle n'en entendit plus parler. Sur quoi elle pressa Madame la Palatine de conclurre son affaire, ou de lui rendre son papier : à quoi cette Princesse répondit que l'ayant donné à Mr. le Prince de Condé, elle n'en pouvoit plus disposer.

Sur

Sur cette réponse-là, Madame de Montbazon fit demander son payement à Mr. le Prince, qui pour toute réponse se contenta de tourner l'affaire en plaisanterie, & la Dame en ridicule. Cette Dame voyant que sa perte étoit sans remede, n'en parla plus, soit pour l'inutilité qu'elle y trouvoit, soit pour ne point faire connoître jusqu'à quel point elle avoit été dupée. Je rapporte tout ce qui regarde cette affaire en un seul article, quoi que cela soit arrivé en divers tems; mais c'est pour ne point interrompre dans la suite le fil de ma narration.

Avant le retour des Princes à Paris, Mr. le Duc d'Orleans envoya à Mademoiselle de Longueville, depuis Duchesse de Nemours, une Requête toute dressée, pour demander au Parlement de Normandie de passer l'Arrêt contre le Cardinal Mazarin, dont elle étoit alors la seule partie à cause des Princes; parce qu'il n'y avoit qu'elle en ce tems-là qui les pût représenter par la proximité. Il faloit donc que ce fût en son nom que cette Requête fût envoyée. Cependant on n'en a pas entendu parler depuis; & l'on ne sait quel usage on en fit.

On attendoit Mr. le Prince à Paris, comme s'il eut dû en venir prendre possession, & en devenir le Maître absolu. On jugeoit que puisque tout prisonnier qu'il étoit, son Parti osoit & pouvoit bien tenir le Roi assiegé, il n'y avoit rien qu'il n'osât entreprendre, & qu'il ne pût executer, quand il se trouveroit à leur tête. On présumoit qu'il faloit de toute necessité qu'il eut une puissance absolue & sans bornes, & qu'elle fût capable de tout surmonter.

Ses Amis & ses Créatures, ne pensoient déja plus qu'à choisir toutes les Charges & tous les Gouvernemens du Royaume; & ses ennemis é-

 toient

toient dans des allarmes mortelles. La Reine & les Miniſtres vivoient dans de pareilles inquietudes, abandonnez de tout le monde, & ſans ſavoir à quoi ſe déterminer. En un mot toutes ſortes de Gens de la Cour & de Paris, étoient dans un état pitoyable : il n'y avoit de tranquilles que ceux qui avoient pris quelques liaiſons avec Mr. le Prince.

On publioit qu'en arrivant il commenceroit par faire tuer le vieux Mr. de Guitault, pour avoir eu la hardieſſe de l'arrêter, qu'enſuite de cela, il feroit prendre la Reine pour la mettre dans un Couvent,; & qu'enfin il ſe feroit déclarer Regent conjointement avec Monſieur, dans l'aſſociation duquel on jugeoit bien qu'il auroit tout le pouvoir de la Regence : & l'on ajoûtoit encore à tout cela, que comme aux anciennes Régences on avoit avancé la Majorité à treize ans, on pouvoit la remettre à dix-ſept, comme elle avoit été auparavant.

Il eſt certain qu'on ne craignoit & qu'on ne prévoyoit rien là-deſſus, quelque extraordinaire que cela parût, qui ne pût bien arriver ; & que Mr. le Prince le pouvoit entreprendre & executer facilement, dans la terreur & dans la conſternation qu'il avoit donnée à toute la France. Auſſi peut-on dire que l'aveuglement qui le retint, & qu'il eut dans cette occaſion, malgré tout ſon eſprit & toute ſa hauteur, ne ſe peut attribuer qu'au bonheur du Roi, (qu'attendoient de ſi grandes deſtinées,) & à la volonté de Dieu, qui ne vouloit ni permettre la perte du Royaume, ni que la France reçût les Loix d'un Prince moins digne de lui commander, que celui qu'il lui avoit donné lui-même pour la conſerver.

La premiere démarche que fit Mr. le Prince en revenant de priſon, fut qu'en paſſant à Rouën, il

il ne fit point donner par le Parlement de cette Ville, l'Arrêt qu'on avoit resolu contre le Cardinal, & qu'il n'en parla même pas. Ce qui fut extrêmement remarqué, sans que personne pût pénétrer dans ses intentions, quoi qu'on ne laissât pas de raisonner long-tems là-dessus.

La Reine qui ne parloit plus avec autorité, pria le Maréchal d'Aumont (*a*) de vouloir bien prendre lui-même le Bâton de Capitaine des Gardes, & de ne le point confier à son Fils, qui n'étoit encore qu'un jeune homme, quoi qu'elle n'ignorât point qu'ayant l'honneur d'être Maréchal de France, cet emploi ne fût au dessous de lui: surquoi ce Maréchal lui répondit, que ce lui étoit un si grand avantage de servir le Roi, qu'en quelque qualité que ce pût être, il s'en feroit toujours beaucoup de gloire; mais que comme il en vouloit sortir à son honneur, il ne se chargeroit point du Bâton, qu'elle ne lui promît, que le Roi ne marcheroit pas trop loin de lui, afin qu'il pût mieux répondre de sa personne, & que l'Huissier eut ordre de laisser entrer tous ceux qu'il présenteroit. Il ajoûta qu'il avoit quantité d'Officiers & de Cavaliers reformez dont il répondoit, & dont il vouloit faire remplir son appartement, lorsque les Princes viendroient, afin qu'elle pût être la Maîtresse. Ce que la Reine aprouva & trouva fort à propos.

Ceux qui virent cette quantité de Gens inconnus, crurent que le hazard, & la curiosité seulement de voir une entrevûe aussi considerable que celle de Mr. le Prince avec la Reine, en avoient formé la foule.

Le

(*a*) Antoine d'Aumont & d'Estrabonne Pair & Maréchal de France Duc d'Aumont, mort en 1669.

Le Jeudi gras (1) que les trois Princes arriverent à Paris (2) on y fit des feux de joye de leur élargiſſement, comme on avoit fait auparavant de leur priſon. Mais à dire la verité les derniers ne ſe firent, ni d'un ſi bon cœur, ni avec tant de gayeté que les premiers: car le Peuple eſt bien étrange dans ſes divers mouvemens, & il en avoit donné pluſieurs marques au ſujet de ces trois Princes.

Mr. le Duc d'Orleans alla au devant d'eux dans ſon Caroſſe, où le Duc de Beaufort & le Coadjuteur eurent l'honneur de l'accompagner. Ce furent de grands embraſſemens & de grands complimens de part & d'autre. Mais voilà à quoi ſe borna entre eux, toute la reconnoiſſance auſſibien que toute l'amitié.

Monſieur, qui n'avoit point vû la Reine depuis leur brouillerie, vint lui préſenter les trois Princes; & de-là, il les mena ſouper au Palais d'Orleans. Cette viſite fut aſſez froide, le repas ne fut guere plus échauffé; & comme il n'y arriva rien de plus remarquable, on commença dès-lors à ſe remettre de ce qu'on avoit tant apprehendé de ce retour de Mr. le Prince.

On jugea facilement par cette retenuë qu'on n'attendoit point de lui, qu'il n'avoit ni de ſi grands, ni de ſi violens deſſeins qu'on ſe les étoit figurez; & par un commencement ſi moderé & ſi peu prévû, on jugea même encore de toute la ſuite de ſes démarches.

Mais pour ſavoir de quelle maniere toute cette grande puiſſance, & de Mr. le Prince, & de la Fronde ſe diſſipa, pour concevoir comment tant de prétextes ſi ſpecieux s'evanouïrent, comment tant de projets ſi terribles ſe trouverent détruits,

(1) *Année 1651.* (2) *Retour des Princes à la Cour.*

truits, ſans efforts & en ſi peu de tems; & enfin comment tant de ſi grandes liaiſons & de Traitez parurent ſi-tôt rompus ; il eſt neceſſaire pour le pouvoir mieux faire comprendre, d'en dire tous les ſujets ; & pour cela il faut reprendre la choſe de plus haut.

Comme les Amis de Mr. le Prince étoient parfaitement bien informez, que les deux partis qui compoſoient la Fronde ſe haïſſoient à la mort, ils avoient eû l'adreſſe de faire croire à chacun des deux, que le ſien étoit le ſeul que Mr. le Prince conſiderât. Mr. de Beaufort étoit entêté au dernier point de cette prédilection en ſa faveur ; & on lui avoit tout à fait bien perſuadé, que de l'autre côté ce n'étoit qu'un raccommodement plâtré ; mais que pour avec lui, il étoit de la plus parfaite ſincerité. On ajoûtoit qu'avec le mérite de la ſortie des Princes, qu'il falloit lui attribuër, la cauſe de leur détention ne pouvoit pas lui être imputée ; puiſqu'il étoit de notorieté, qu'il ne l'avoit pas ſûë ; qu'ainſi ils ne pouvoient ni lui en ſavoir mauvais gré, ni rien conſerver dans le cœur pour lui, dont il ne dût être content ; outre qu'il avoit été le premier encore à traiter de leur côté. Mr. de Beaufort donnoit à pleines voiles dans tout ce qu'on lui debitoit ſur ce ton-là, & à tout ce qu'on pouvoit lui dire de plus flateur : il ajoûtoit encore mille particularitez à ſon avantage.

Ceux qui traitoient pour les Princes, feignoient de croire ce qu'il diſoit ; & marquoient ne pas douter que ce ne fût lui qui avoit tourné le Coadjuteur pour les mêmes Princes. De plus on l'exaltoit extrêmement de n'avoir rien demandé. Mais on penſoit bien en même tems, qu'il n'avoit affecté ce faux deſintereſſement, que pour en avoir davantage.

Ce-

Cependant comme il préſumoit facilement & beaucoup tant de ſa bonne fortune que de ſon intrigue ; il croyoit non-ſeulement avoir perſuadé par l'une ce qu'il avoit voulu faire croire de l'obligation que lui avoient les Princes; mais encore avoir aquis par l'autre une fort grande part dans les affaires, & comme Ami principal, & comme Favori de celui qui gouvernoit.

Il étoit donc ſi bien infatué de cette opinion, que lors qu'il apprit le projet du mariage de Mademoiſelle de Chevreuſe, il entra dans une ſi violente colere, & dans un chagrin ſi mortel, qu'il en fut long-tems comme abſorbé, jugeant bien que cette union donneroit à l'autre Parti de la Fronde de grands avantages ſur lui auprès de Mr. le Prince, par les grandes liaiſons que ce mariage donneroit à cet autre Parti auprès de ce Prince ; & que la place qu'il y tiendroit, ſeroit bien differente par conſequent, de celle dont il s'étoit flaté.

Voilà donc ce qui faiſoit ſa douleur. Mais ce qui lui cauſoit tant de colere, étoit d'avoir été pris pour dupe dans ce Traité, & de n'avoir pas ſû ce deſeſperant mariage, quoique l'extrême habitude qu'il avoit à ces ſortes de reſerves qu'on avoit à ſon égard, & au peu de confiance qu'on lui marquoit ordinairement dans de pareilles occaſions, euſſent dû l'y rendre moins ſenſible.

De cette derniere reſerve qu'on eut avec lui, il en voulut tant de mal à Mr. de Nemours (*a*) ſon Beaufrere, & il en conçût tant d'aigreur contre lui, qu'on croit qu'elle fut cauſe enfin qu'ils ſe battirent l'un contre l'autre : & ce fut dans ce combat que Mr. de Nemours fut tué par Mr. de Beaufort. Cela joint au manque de parole de Mr.

(*a*) Charles Amedée Duc de Nemours tué en 1650.

Mr. le Prince pour Madame de Montbazon, sur ce billet qu'il lui devoit payer, obligea Mr. de Beaufort à traiter avec la Cour, dont Mr. le Prince ne se soucia pas beaucoup.

Le lendemain que ce Prince fut arrivé, il alla fort exactement chez Madame de Chevreuse, exprès pour lui faire de très-grands remercimens de tout ce qu'elle avoit fait pour lui, en l'assurant qu'il lui étoit uniquement redevable de sa liberté; & suivant la parole qu'il en avoit donnée, il ne manqua pas de lui faire la demande de Mademoiselle sa Fille pour le Prince de Conti, lequel s'étant trouvé présent à cette demande fit aussi, en la confirmant, ses offres de service à Mademoiselle de Chevreuse. Madame de Chevreuse répondit, que quelque grand que fût l'honneur qu'ils fissent l'un & l'autre à sa Fille, elle ne le pouvoit cependant souhaiter, si Mr. le Prince y avoit la répugnance que bien des gens croyoient qu'il y eût; & qu'elle aimoit mieux le voir satisfait, qu'elle n'aimoit la fortune de sa Fille; qu'à l'égard de la parole qu'il lui avoit donnée, elle savoit fort bien que celles qu'on donne en prison n'engagent point; qu'ainsi elle lui remettoit volontiers la sienne, pour n'en faire que ce qu'il lui plairoit; que pour elle, ce lui seroit toujours beaucoup d'avantage d'avoir pû servir une personne de son rang & de son merite; & que quand elle ne recevroit pas l'honneur qu'il lui proposoit, elle n'en demeureroit pas moins attachée à ses interêts. Mais Mr. le Prince, pour tout ce que Madame de Chevreuse lui venoit de dire, ne se rengagea qu'un peu davantage encore à ce mariage en question, & même avec de nouvelles protestations si fortes, qu'elle les crût sinceres, quoi que pourtant il n'eût aucun dessein de les executer. Car enfin il ne comptoit pas pour beaucoup

un

un ſemblable manquement de parole ; & il ne témoignoit ſouhaiter cette alliance avec tant de paſſion, que parce qu'il ſavoit qu'on l'aprehendoit à la Cour, laquelle il vouloit engager à le prier de la rompre, afin de lui en faire acheter la rupture bien chere.

Madame de Chevreuſe de ſon côté, n'avoit temoigné tant d'indifference là-deſſus, que parce qu'elle ſavoit bien, que Mr. le Prince ne pouvoit pas encore avoir eu le loiſir de s'accommoder avec la Cour ; & qu'en s'engageant de nouveau avec elle, après tout ce qu'elle lui avoit dit, il ſe mettoit tellement dans ſon tort, qu'il lui ſeroit extrêmement difficile de ſe dégager.

Le bruit du prochain accompliſſement de ce mariage ayant éclaté, la Reine connut alors clairement que Madame de Chevreuſe l'avoit toujours trompée ; & elle n'en fut pas fort ſurpriſe : car elle s'étoit depuis long-tems défiée de cette Princeſſe, juſqu'à avoir mandé même au Cardinal ce qu'elle penſoit de ſon infidelité. Ce Miniſtre n'en avoit aucun ſoupçon, & ne pouvoit ſe reſoudre à le croire : mais lors qu'il s'en vit tout-à-fait convaincu, il jura, qu'il ne ſe fieroit jamais à une femme de ſa ſorte : il fit ce ſerment, en ſe ſervant d'un nom tout-à-fait injurieux qu'il lui donna, pour s'expliquer mieux ſur ce qu'il penſoit d'elle.

Madame de Chevreuſe par ſa dangereuſe habileté, & par toute ſa conduite, avoit ſi bien fait connoître à la Cour, ce que ce ſeroit qu'une femme de ſon caractere & de ſon eſprit dans la Maiſon du Prince de Condé, laquelle Maiſon pour ſon utilité propre & pour celle de Madame de Chevreuſe elle-même, ne pouvoit avoir d'autres interêts que ceux de ce Prince ; la Cour, dis-je, avoit ſi bien connu de quoi ſeroit capable

cet-

cette Princesse dans la Maison de Condé, que les Ministres n'oublierent rien pour l'empêcher d'y entrer ; & ils jugerent aussi que Mr. le Prince rompant avec elle, ce seroit rompre avec toute la Fronde ; ce qui seroit un grand desavantage pour lui. De sorte donc, que pour y parvenir, on commença à négocier: & ce furent Messieurs de Lyonne *(a)* & Servien *(b)*, qui lui étoient plus agréables que Mr. le Tellier *(c)*, qui se mêlerent de cette négociation, où Mr. le Prince entra dans l'instant même, sans faire la moindre réflexion à toutes les protestations de ses nouveaux engagemens avec Madame de Chevreuse.

Du côté de la Cour, on resolut de lui sacrifier le Gouvernement de Guyenne, & de lui faire esperer celui de Provence pour le Prince de Conti, quoi qu'on n'eût aucune envie de remplir cette esperance.

La Princesse Palatine s'offrit à la Reine pour travailler à cette négociation. Monsieur de la Rochefoucault y entra tout de même, & de tout son cœur; parce qu'il haïssoit la Fronde au dernier point. Ainsi dans le même tems que de la part de la Cour on négocioit avec M. le Prince, on traitoit secrettement aussi avec tous ceux de son Parti pour les en détacher.

Madame de Longueville de son côté, étant encore à Stenai pour achever de regler quelques interêts avec les Espagnols, y aprit avec une douleur sensible la nouvelle du prochain mariage de

 Mon-

(a) Hugues de Lyonne Marquis de Berni, Ministre d'Etat, mort en 1671.

(b) Abel Servien Marquis de Sablé, Ministre d'Etat & Surintendant des Finances, mort en 1659.

(c) Michel le Tellier Ministre d'Etat, mort Chancelier de France en 1685.

Monsieur son Frere avec Mademoiselle de Chevreuse, dans la crainte que la Mere & la Fille ne lui fissent perdre le credit qu'elle avoit sur ce Frere, lequel étoit le seul de sa Famille sur qui elle en eut un veritable: mais ce qui la touchoit encore bien davantage, étoit de voir entrer dans cette Famille, une personne, & plus belle, & plus jeune qu'elle.

Quoi que de si loin cette Princesse ne pût pas savoir bien précisément en quel état étoit cette négociation, ni s'il étoit à propos de faire connoître si-tôt le dessein de Mr. le Prince & le sien, elle ne laissa pas cependant, pour faire croire qu'elle étoit assez habile pour réussir à tout ce qu'elle entreprendroit, de vouloir bien se hazarder d'écrire à Fuansaldagne (*a*), qu'elle alloit à Paris pour rompre ce mariage du Prince de Conti avec Mademoiselle de Chevreuse.

Mr. de Noirmoutier qui connoissoit mieux Mr. le Prince que les autres, n'avoit jamais voulu entrer dans la négociation de ce Prince avec la Fronde, ni même revenir à Paris pendant tout le tems qu'on en parla: c'est pourquoi il manda aux Frondeurs, que ne prétendant rien aux grands avantages & aux grandes felicitez qu'ils alloient recevoir, par le moyen de leur raccommodement avec Mr. le Prince, il ne vouloit point aussi entrer avec leur Parti dans cette nouvelle liaison, mais qu'il ne laisseroit pourtant pas de demeurer toûjours uni avec eux, si dans la suite ils ne trouvoient pas dans cette liaison si éblouïssante tout ce qu'ils en esperoient. Il les avertit en même-tems de ce que Madame de Longueville avoit écrit à Fuansaldagne, qu'il avoit sû par certaines Femmes de ce païs-là; avec lesquelles il avoit eû en

(*a*) Monsieur Fuansaldagne Gouverneur des Païs-Bas.

en diverses occasions, quelque sorte d'habitude.

Les Frondeurs prirent quelques soupçons, & de cet avis que leur donna Mr. de Noirmoutier, & de ce qu'ils avoient vû qu'on avoit differé le plus qu'on avoit pû d'envoyer querir la dispense: joint à cela que Madame de Chevreuse étant allée attendre Madame de Longueville chez elle le jour qu'elle revint de Stenay, afin de lui marquer plus d'empressement, & afin aussi de la voir plus en particulier, Madame de Longueville bien loin de lui faire le moindre compliment sur le mariage de sa Fille avec son Frere, affecta même de ne lui en pas parler.

Ils jugerent donc dans le Conseil des Frondeurs, que non-seulement Mr. le Prince pourroit bien avoir le dessein de rompre ce mariage, mais encore que quand il l'auroit, ils ne pourroient pas l'empêcher de l'executer; que c'étoit peut-être même la seule raison qui l'obligeoit à se detacher de la Fronde; & que pour ne pas tout perdre, ils devoient s'offrir des premiers à favoriser ce dessein, au cas qu'il l'eût: sur quoi le Coadjuteur vint trouver Mr. le Prince, & lui dit, que pour peu qu'il eût de repugnance au mariage de Monsieur son Frere, il le romproit; qu'il se faisoit fort même, que Madame de Chevreuse n'en seroit point fâchée; & qu'enfin il le prenoit sur lui.

Le Prince de Condé negligea cette occasion de rompre de bonne grace le mariage de son Frere; soit que son Traité avec la Cour fût fait, ou qu'il ne fût pas encore conclu; soit qu'il ne crût pas ce qu'on disoit: enfin par une mauvaise finesse, il n'accepta pas le parti qu'on lui proposa: outre que d'ailleurs il negligeoit tellement la Fronde, que lors qu'elle témoigna tant d'empresse-

ment pour faire donner un Arrêt au Parlement qui donnoit l'exclusion aux Cardinaux étrangers d'être premiers Ministres, & que la Cour d'un autre côté, pour embarrasser le Coadjuteur fit ajoûter à cet Arrêt, que les Cardinaux François en seroient également exclus; il parut s'interesser très-peu, & au dessein de la Fronde, & à l'opposition du Coadjuteur à cette addition de la Cour contre lui, lequel ayant fait connoître par tous ses mouvemens, qu'il prétendoit être, & Cardinal, & premier Ministre, mit bien des gens contre lui. Car enfin quelque haine qu'on portât au Mazarin, on apprehendoit encore davantage de voir le Coadjuteur dans le Ministere, que d'y voir ce Cardinal: & ce fut dans les instances pressantes que fit le Coadjuteur à Mr. le Prince, pour l'obliger à le favoriser, qu'on remarqua par la foiblesse & par la negligence avec lesquelles ce Prince s'y employa, qu'il ne le faisoit que par politique, & qu'il ne s'en mettoit guere en peine.

Mr. le Prince & Madame de Longueville revinrent avec cette même humeur, & ces mêmes manieres, qui les avoient décriez & perdus, sans s'appercevoir & sans se douter en aucune façon qu'elles leur pussent faire le moindre tort, sur tout Madame de Longueville: & quoi qu'elle eût plus d'envie que personne de se raccommoder avec la Reine, elle vouloit pourtant que ce fût sans en rabattre de sa hauteur, & que sa fierté allât même jusqu'à cette Princesse.

Elle lui fit donc dire, comme l'auroit fait une Reine étrangere, le tems qu'elle iroit chez elle; & pour comble d'orgueil, elle se fit attendre deux ou trois heures; dont Mr. le Prince fut très-fâché. Mais il est vrai, que jamais fierté ne fut si mal soutenuë: car enfin dès qu'elle fut devant la Reine,

ne, il lui prit un tremblement si grand, qu'on eût pû croire qu'elle avoit la fiévre, & elle n'eût pas la force d'ouvrir la bouche pour parler, au moins pour dire deux mots de suite: desorte qu'il fallut que la Reine elle-même la rassûrât, dont cette Princesse ne laissa pas de rire beaucoup après.

La Rochefoucault, qui étoit d'un meilleur sens que Madame de Longueville, ne jugeant pas qu'elle dût être si puissante qu'elle se le figuroit, lui conseilla de se faire valoir auprès de son Frere du credit qu'elle avoit auprès de son Mari, & de celui qu'elle avoit auprès de son Frere, de négocier entre-eux, & enfin de faire si bien sa manœuvre, qu'ils ne parlassent que rarement & très-peu de tems ensemble, de peur qu'ils ne découvrissent son artifice; parce qu'en effet, elle n'étoit bien, ni avec l'un, ni avec l'autre: & il lui étoit important qu'ils ne le connussent pas. Mais insensiblement, elle fit tout le contraire de ce qu'elle devoit, pour faire reüssir le conseil que lui avoit donné Mr. de la Rochefoucault; & elle le voulut prendre d'un ton si haut avec son Mari, qu'elle ne le pût soutenir sans son Frere: dont elle se trouva fort mal, comme on le verra par la suite.

Mr. le Prince faisoit un grand secret de sa négociation avec la Cour; mais la Cour étoit bien aise de la laisser plus qu'entrevoir, afin de le décrediter parmi la Fronde. Les Ministres tiroient ce Traité en longueur, parce que Mr. le Prince demandoit des choses exorbitantes; & avant que d'y répondre, ils vouloient affoiblir son Parti, afin qu'il ne fût pas en état de se rendre si difficile sur les conditions.

Messieurs de Bouillon & de Turenne abandonnerent Mr. le Prince sur de foibles prétextes, &

ils se raccommoderent avec la Cour à des conditions qui leur paroissoient meilleures & plus sûres, que celles que Mr. le Prince leur pouvoit faire pour les arrêter : ce qui fut cause qu'ils le quitterent, étant d'ailleurs très mal-satisfaits des manieres qu'il avoit eûes à leur égard en diverses occasions.

Monsieur de la Rochefoucault qui avoit trouvé que Mademoiselle de Longueville pouvoit faire quelque obstacle à sa Belle-mere, avoit aussi trouvé à propos de la ménager : même avant le retour de Madame de Longueville, il avoit déja commencé à la voir plusieurs fois, & à lui rendre compte de tout ce qui se passoit, en lui insinuant toutes les fois qu'il la voyoit, qu'il faloit qu'elle fût bien avec Madame sa Belle-mere, & en l'assurant qu'il se chargeoit non-seulement de cet accommodement, mais encore de le maintenir & de l'entretenir.

Il conseilla la même chose à Madame de Longueville: mais comme elle ne croyoit que son orgueil, & qu'elle s'imaginoit être parvenue au suprême degré de la grandeur & de la puissance, elle n'en voulut point croire Mr. de la Rochefoucault : outre que le long-tems qu'elle avoit été sans le voir, l'avoit si fort décredité auprès d'elle, qu'elle commença même un peu à s'en dégoûter. De sorte, qu'au lieu de bien recevoir sa Belle-fille, lors qu'elle l'alla voir, elle ne la regarda que comme une personne contre qui elle étoit en colere; sans que Mademoiselle de Longueville lui eût pourtant rien fait autre chose, sinon qu'elle avoit toujours marqué beaucoup de respect pour le Roi & pour la Reine. Car pour ce qui est des divers efforts indirects que cette Princesse avoit tentez auprès de Monsieur son Pere, pour le détacher des Partis opposez à la

Cour,

Cour, Madame de Longueville ne pouvoit lui en vouloir de mal; car elle n'en avoit jamais rien sû. Mais la principale raison qui lui faisoit recevoir sa Belle-fille avec tant de dédain & d'aigreur, c'est qu'elle n'étoit pas si puissante qu'elle. Ce commencement des airs insultans qu'on prenoit avec cette Princesse, lui faisant juger des mauvais traitemens qu'elle pouvoit éprouver dans la suite, contribua beaucoup à la faire entrer dans une affaire que je vais dire; joint aussi qu'elle étoit persuadée, que la fin qu'elle s'y proposoit étoit le veritable interêt de Monsieur son Pere; & qu'elle n'avoit pû jusques-là, ainsi que je l'ai déja dit, lui faire bien envisager.

Monsieur de Longueville, avec ces Places qu'on lui avoit rendues en Normandie, avoit repris dans cette Province presque tout le credit qu'il y avoit avant sa prison; credit, qui le rendoit alors fort considerable; & qui fit juger à la Cour, qu'il étoit important pour elle, de le desunir d'avec Mr. le Prince. Mais on ne savoit comment s'y prendre; parce qu'on le croyoit absolument obsedé & entraîné par la Maison de Condé; & l'on craignoit fort que cette Maison ne le retînt toujours attaché à elle, dans la persuasion où l'on étoit de l'extrême pouvoir que Madame sa Femme avoit sur lui, quels que fussent les incidens qui les brouilloient quelquefois.

Ce Prince avoit eu dans ses affaires, un homme qui étoit devoué à la Cour; mais il l'avoit chassé de son service; & il en avoit un autre à sa Femme, qui étoit ce même Priolo, qui par ses raports l'avoit jetté dans le Parti de la Fronde. On ne savoit donc à qui s'adresser: & d'un autre côté Mr. le Prince avoit donné tant de terreur à tout le monde, que la peur de le fâcher qu'avoient presque tous les Esprits, faisoit qu'on ap-

prehendoit que le Parti de la Cour étant si bas & si décredité, il n'y eût sujet de craindre que personne ne se voulût charger de cette commission; ou bien que ceux qui s'en chargeroient, ne trompassent la Cour ensuite. Enfin Mr. Servien s'avisa de penser à Mademoiselle de Longueville, qu'il savoit n'aimer pas beaucoup sa Belle-mere.

Ce Ministre étoit de ses Amis depuis le voyage qu'elle avoit fait à Munster; & sur le prétexte de cette connoissance, il l'alla voir à la sortie de prison des Princes. Il lui proposa de travailler auprès de Monsieur son Pere, pour l'engager de se raccommoder de si bonne foi avec la Reine, que rien ne fût plus capable de les desunir.

Elle se chargea volontiers de cette commission, & les mesures qu'ils prirent là-dessus allerent même bien plus loin, que l'on n'eût osé l'esperer. Mais Mademoiselle de Longueville recommanda à Mr. Servien de n'en point parler à son Pere, que cette grande prévention de la puissance de Mr. le Prince ne fût un peu passée, sur l'esperance qu'elle avoit, que pendant ce tems-là elle prépareroit cette négociation, & qu'elle lui feroit savoir quand il feroit à propos de la commencer.

Au milieu de toute la puissance que pouvoit avoir Mr. de Longueville, il se trouvoit accablé de ses Beaux-freres, qui se vouloient servir de ses établissemens, pour en mieux affermir leurs affaires, sans que l'apui & l'utilité qu'il aportoit à leur Parti, le fissent considerer davantage d'eux: & c'étoit-là leur procedé ordinaire avec tous ceux qui vouloient bien le souffrir.

Madame de Longueville de son côté, étoit dans un tel enthousiasme de sa prosperité, qu'elle ne se connoissoit plus elle-même. D'abord elle crut si fortement qu'elle auroit plus de considération que Mr. le Prince, qu'elle ne pouvoit pas s'ima-

s'imaginer pourquoi il auroit pû en avoir plus qu'elle. Cependant un peu après elle rabattit quelque chofe de cette opinion : mais cette modeftie n'alla pas jufqu'à fon Mari ; car elle lui fit dire, que s'il s'avifoit de trouver à redire à fa conduite, elle le rendroit le plus malheureux de tous les Hommes.

Comme on s'étoit perfuadé qu'il ne feroit jamais d'autre figure que celle de fuivre le Parti de Mr. le Prince, & que d'ailleurs c'étoit un crime capital auprès de fa Femme & de fon Beau-frere que de le menager, les Frondeurs ne le confideroient gueres: & ils n'avoient même avec lui que très-peu de commerce, fur tout le Coadjuteur; tant par les raifons que j'en viens de dire, que par la honte qu'il avoit de l'avoir fait prendre prifonnier, après en avoir été, & tant aimé, & tant protegé. Il lui difoit toûjours pourtant qu'il vouloit avoir un long entretien avec lui, mais cet entretien ne venoit jamais.

Mr. de Longueville étoit donc dans cet état, lors que Mademoifelle fa Fille entreprit de l'engager dans le Parti de la Cour; & comme cette Princeffe ne craignoit guere ceux qu'elle n'aimoit pas, elle n'eût aucune apprehenfion des Condez, quoi qu'elle eût grande part aux menaces de fa Belle-Mere. Ce qui lui donna encore le plus de hardieffe, c'eft qu'elle ne demeuroit plus avec elle; parce qu'elle étoit revenuë à fon Logis particulier, avant que Madame de Longueville fût arrivée à Paris, & qu'elle y étoit toûjours demeurée depuis.

Elle commença d'abord la négociation qu'elle avoit à faire avec Monfieur fon Pere, par le flater beaucoup, par s'ingerer enfuite de lui parler de fes affaires les plus importantes, & par décider hardiment de tout ce qu'elle favoit qui pou-

voit le plus réüſſir auprès de lui. Mais pour mieux diſpoſer ſa matiere, elle voulut commencer par le raſſurer contre la Maiſon de Condé, en plaignant Mr. le Prince d'être ſeul à ne pas prévoir les perils où il alloit précipiter, & en lui faiſant voir qu'ils préſumoient bien ſouvent de leur puiſſance ſans aucun fondement; que leur priſon en étoit une preuve convainquante; & que lors même qu'ils en préſumoient le moins, ils ne laiſſoient pas de faire encore toute la même contenance, dans la vûë d'étourdir le Public par cet artifice.

Elle ajoûta qu'ils couroient d'ordinaire à leur perte par leur manque de foi, à l'égard de tous ceux qui les avoient ſervis; parce que malheureuſement pour Mr. le Prince, & pour tous les gens qui avoient à traiter de quelque choſe avec lui, il ne faiſoit conſiſter l'honneur qu'à être brave & intrepide, & nullement à être Homme de parole & de probité; que perſonne n'oſoit ni lui faire de reproche là-deſſus, ni l'avertir que c'étoit la cauſe de ce que tout le monde l'abandonnoit; qu'ainſi il n'étoit guere poſſible qu'il pût changer de conduite; enfin qu'il n'y avoit que lui qui ne s'apperçût pas des dangereux effets qu'il en devoit attendre, & qui même lui en étoient déja arrivez, parce qu'il n'y avoit que lui qui en ignorât la cauſe, à laquelle il ne pouvoit rien attribuer par conſequent de tout ce qui lui arrivoit; qu'il ſeroit donc plus honorable de ſe raccommoder avec la Cour, lorſque ce Prince paroiſſoit encore être en état de ſe ſoûtenir, que lorſque ſa fortune deviendroit dans ſon déclin; que comme il avoit toûjours accoûtumé de faire ſes Traitez ſans lui en parler, il pouvoit lui rendre la pareille; & que pour lui, s'il ceſſoit d'être en conſideration, ce ne ſeroit que parce qu'il le voudroit bien;

qu'il

qu'il ne pouvoit se voir hors de prison, sans se voir en même tems Maître de la Normandie; qu'un homme comme lui n'en pouvoit avoir d'autre que le Roi; qu'il feroit une figure fort desagreable dans un Parti, où il ne pouvoit être que le quatriéme tout au plus; que même le Duc de Beaufort & le Coadjuteur auroient encore plus de credit à Paris que lui; & qu'en demeurant comme il étoit, il s'alloit embarasser immanquablement avec bien des gens qui ne pouvoient pas compatir ensemble.

Par de semblables discours, ou pour mieux dire par les dispositions des affaires, ou si l'on veut encore, par la maniere dont avoit été traité Mr. de Longueville, il devint si different de ce qu'on l'avoit toûjours vû, qu'on ne le connoissoit plus. Il résistoit à tous les gens qui l'avoient voulu soumettre, & il le prenoit au dessus de tous ceux qui mal à propos l'avoient pris sur lui.

Ensuite de toute cette conversation que Mademoiselle de Longueville eut avec Monsieur son Pere, elle avertit Mr. Servien qu'il étoit tems de parler de la négociation qui avoit été proposée entre eux; & qu'elle venoit de la disposer: ce que ce Ministre ayant apris, il sût si bien profiter de cette disposition, qu'il ne tarda gueres à en tirer tout l'avantage qu'on en desiroit. Mais il fit connoître à Mr. de Longueville, que la Reine auroit peine à avoir une confiance entiere en lui, tant que son Fils (*a*) seroit à Mouron (*b*) entre les mains de Mr. le Prince. Il pressa même sa Fille de lui en parler fortement; & Mademoiselle de Longueville le fit avec tant d'addresse & de

(*a*) Jean-Louïs-Charles d'Orleans Fils aîné du Duc de Longueville.

(*b*) Place forte.

de ſuccès, que malgré tous les efforts de Madame de Longueville, pour empêcher que ſon Fils ne ſortît de Mouron d'auprès du Prince de Condé, Mr. de Longueville s'opiniâtra tant de le retirer d'auprès de ce Prince, qu'on fut contraint de le lui rendre.

Comme le procedé de Mr. de Longueville avoit plus de raport en ce tems-là avec le caractere d'eſprit de ſa Fille, qu'avec le ſien propre, Madame de Longueville ſe prenoit à elle de tout ce que faiſoit ce Prince: & c'eſt ce qui lui donnoit une ſi grande haine contre Mademoiſelle de Longueville, ſans ſonger qu'elle-même étoit la ſeule cauſe de tout ce qui lui arrivoit de fâcheux; & qu'elle ſe l'attiroit, tant par les manieres dont elle avoit vêcu avec Mr. de Longueville, que par toutes les hauteurs & toutes les bizarreries qui l'avoient fait haïr preſque de tout le monde, & qui avoient obligé mille gens à parler contre elle à ſon Mari.

La Cour qui ne negligeoit rien, ſachant cette averſion de Madame de Longueville pour ſa Belle-fille, quoi qu'aſſez mal fondée, s'en ſervit pour la faire tomber dans un piége dont elle ne ſe douta jamais, quoi qu'il fût cependant fort aiſé à connoître.

Comme tout ce qui lui venoit de ſa Belle-fille lui étoit odieux, on lui perſuada qu'elle mettoit dans la tête de ſon Pere de l'emmener en Normandie avec lui, & de la faire enlever, au cas qu'elle n'y voulût pas conſentir. Elle fut fort effrayée de cet avis, contre lequel voulant ſe précautionner, elle ſe fit garder avec un grand ſoin; & dans l'allarme où elle étoit, elle ſe trouva forcée d'employer Mr. le Prince auprès de ſon Mari, pour l'empêcher de l'emmener avec lui.

Si

Si elle avoit été mieux informée de la verité, elle auroit connu qu'il étoit aisé de réussir sans tant de peine à ce qu'elle désiroit avec tant de passion; parce que son Mari ne songeoit à rien moins qu'à l'emmener, & que Mademoiselle de Longueville, avec tout le reste des Personnes qui lui étoient contraires, en avoient encore plus de peur qu'elle-même, dans la crainte que si elle suivoit son Mari, elle ne reprît du crédit auprès de lui, & qu'elle ne le remît encore dans de nouvelles affaires fatales à sa gloire & à son repos.

Mr. le Prince sollicité par Madame de Longueville, se chargea donc de parler à Mr. de Longueville. Mais comme il lui étoit plus utile que sa Sœur, il la lui sacrifia; en ce qu'ayant obtenu qu'elle n'iroit point en Normandie, chose qui lui fut peu disputée, il accorda à son Beau-frere, qu'elle iroit à Bourges, après être convenus l'un & l'autre, qu'elle n'étoit pas d'une conduite, qui permît de la laisser demeurer à Paris. Mais comme le jour n'étoit pas pris pour la conduire à Bourges, où il étoit bien plus honteux pour elle d'aller, que si elle n'eût fait qu'un même voyage avec son Mari, il lui resta quelque esperance que les affaires pourroient changer.

Si-tôt qu'il eût été resolu que Madame de Longueville n'iroit point en Normandie, Mademoiselle de Longueville fortement excitée par la Cour, pressa Monsieur son Pere de hâter son voyage: ce qu'il fit aussi-tôt à sa persuasion; & dès l'instant qu'il fut arrivé dans cette Province, il s'y trouva plus puissant qu'il n'y avoit jamais été.

Pendant tous ces petits mouvemens, il se passoit peu de jours que quelques-uns des Amis de Mr. le Prince ne le quittassent: mais on ne pouvoit être content à la Cour, que Mr. le Duc d'Orleans ne l'eût pas abandonné; parce que sans lui,

lui, la retraite de tous les autres ne pouvoit être pour elle d'une grande conséquence.

Les Miniſtres qui étoient demeurez auprès de la Reine s'aviſerent d'une intrigue qui fit réuſſir ce deſſein. Le Stratagême qu'ils mirent en uſage, fut la pomme de diſcorde entre toutes les Parties; & fit échouer le Traité que Mr. le Prince projettoit avec la Reine. Enfin ce tour imprévû jetta ce Prince dans des labyrinthes dangereux, dont il n'eſt jamais bien revenu. Voici ce que c'étoit.

Monſieur Servien dit à Mr. le Prince, que comme il ſe défioit des promeſſes de la Reine & du Cardinal, & qu'ils avoient envie de lui faire connoître toute la bonne foi avec laquelle ils deſiroient ſe reconcilier avec lui, il avoit deſſein de le lui perſuader de leur part, & non par des paroles ſimplement; qu'il s'apercevroit de la conſideration qu'ils avoient non ſeulement pour lui, mais encore pour ceux qu'il affectionnoit. Mr. le Prince parut fort ſatisfait de ce qu'on lui promettoit, ſans s'en éclaircir plus particulierement.

Un mecredi de la Paſſion * qui étoit un jour de Conſeil, Mr. le Duc d'Orleans s'y étant trouvé pour y aſſiſter, on vit venir le Chancelier Seguier, que l'on croyoit exilé, le premier Préſident Molé, que l'on croyoit au Palais, & Chavigni (*a*), tous trois connus pour être Amis intimes du Prince de Condé, particulierement le dernier qui lui étoit entierement devoüé. Mais on leur avoit fait ſigner à tous trois, avant que de les admettre au Miniſtere, qu'ils feroient dans les interêts de la Reine, & du Cardinal, préferablement à tous autres.

La

* *Ann'e* 1651.

(*a*) Miniſtre d'Etat.

La Reine dit à Mr. le Duc d'Orleans, qu'elle les avoit mis dans le Conseil, & qu'elle avoit ôté les Seaux à Châteauneuf, pour les donner au premier Président; dont Mr. le Duc d'Orleans se mit dans une grande colere; & dit, qu'ayant l'honneur d'être Oncle du Roi, & Lieutenant Général de la Regence; on n'avoit point dû faire un changement de cette nature au Conseil sans sa participation, & qu'il n'y reviendroit plus qu'on n'y eût donné ordre.

Mr. le Prince de son côté demeura tout étourdi, ne sachant si ce qu'il voyoit lui étoit bon ou mauvais. Cependant il ne laissa pas de se retirer avec Mr. le Duc d'Orleans, en déclarant qu'il ne pouvoit être content que Monsieur ne le fût. Mais quand il eut fait un peu de réflexion & pris conseil, il comprit, que ces nouveautez lui étoient préjudiciables, & que c'étoit pour le rendre suspect: aussi voulut-il s'en justifier, & étant allé chez Madame de Chevreuse, il y fit des sermens terribles qu'il n'avoit rien sû de ces nouveaux changemens: mais il n'en fut pas mieux crû, & ses sermens ne servirent qu'à donner de l'horreur pour lui, parce qu'on les croyoit tous faux: ce qui cependant en cette occasion, étoit une grande injustice.

Mr. le Duc d'Orleans, la Fronde, & le Public, ne faisoient aucun doute que Mr. le Prince n'eût part à ce qui étoit arrivé, n'y ayant, à ce qui leur sembloit, nulle aparence que la Reine, toute prisonniere qu'elle étoit au Palais Royal, eut osé une pareille chose, sans l'avoir concertée avec Mr. le Prince.

Il y eut ensuite un Conseil au Palais d'Orleans sur le mécontentement de Monsieur à l'égard de la Reine. Mr. de Beaufort y parla fort mal à son ordinaire: le Coadjuteur y donna des avis fort

fort violens; & entre autres de jetter des pierres contre le Palais Royal. Sur quoi Mr. le Prince, lorſqu'on lui demanda le ſien, en ſe moquant viſiblement d'eux répondit, qu'il ne ſavoit point la guerre des cailloux, & qu'il faloit demander à ces Meſſieurs comment elle ſe pratiquoit. Ce qui augmenta encore la défiance qu'on avoit de lui.

Les Miniſtres qui traitoient avec ce Prince, ne lui parlerent plus du Gouvernement de Provence pour ſon Frere; & il fallut qu'il abandonnât avec ce Gouvernement, toutes ſes autres prétentions; parce qu'étant devenu ſuſpect au Parti oppoſé, il ſe trouva forcé de ſe contenter de ce qu'on lui voulut donner.

On négocia enſuite avec Mr. le Duc d'Orleans pour l'apaiſer, & on lui fit trouver bon que ces Meſſieurs demeuraſſent au Conſeil, pourvû qu'on rendît les Seaux à Mr. de Châteauneuf, & qu'il demeurât Miniſtre. On dit à la Cour que c'étoit à la conſideration de Mr. le Prince, qu'on ôtoit les Seaux à Mr. Molé: ce qui, ſelon l'intention que l'on en avoit, de zelé & fidelle Ami que ce Premier Préſident étoit de Mr. le Prince, le fit devenir ſon plus grand Ennemi; & ce qui fut dans la ſuite d'un préjudice extrême pour ce Prince, par la grande conſideration où étoit alors le premier Préſident.

Après cela, on propoſa à Mr. le Duc d'Orleans, d'agréer que le mariage de Mademoiſelle de Chevreuſe fut rompu, à quoi il conſentit aiſément: & l'on croit que ce qui en fut cauſe, c'eſt qu'on lui fit craindre, que la Maiſon de Condé ne devînt trop puiſſante, ſi ce mariage s'accompliſſoit.

Dès la ſemaine ſainte Monſieur revint chez la Reine au Palais Royal, où elle fit venir le Prince de Conti, pour lui dire de ne pas conclurre ſi-tôt

son mariage avec Mademoiselle de Chevreuse.

Mr. le Prince & Madame de Longueville ne s'étoient point fiez en lui du dessein qu'ils avoient de le rompre ; car ce Prince étoit devenu fort amoureux de sa Maîtresse : mais ils lui dirent de si terribles choses d'elle, qu'il eut autant d'impatience d'avoir des défenses de la Reine sur ce sujet, qu'il en avoit eu d'épouser cette jeune Princesse.

Cette excuse des défenses de la Reine parut très-mauvaise, parce qu'elle n'avoit aucun pouvoir en ce tems-là ; & dans la situation où étoient les choses, comme cette alliance s'étoit projettée & proposée, non seulement sans l'aveu de cette Princesse, mais encore contre ses sentimens ; elle pouvoit bien s'executer tout de même.

Mr. le Prince envoya le Président Viole à Madame de Chevreuse, pour lui rendre compte des Ordres de la Reine, & pour l'assûrer cependant que malgré cela, c'étoit une affaire qui n'étoit que differée sans être rompue ; qu'ils iroient son Frere & lui la voir pour s'en expliquer mieux avec elle. Mais en prenant des mesures pour executer ce qu'ils lui avoient promis par le Président Viole, Mr. le Prince dit à son Frere, que lui seul étoit en obligation de faire cette démarche, comme la Partie la plus interessée ; & que pour lui il ne pouvoit plus voir Madame ni Mademoiselle de Chevreuse, par l'embarras que cela lui feroit.

Le Prince de Conti, pour s'en défendre, lui dit qu'étant son aîné, la chose le regardoit plus que lui du côté de ces sortes de menagemens ; qu'à l'égard de l'embarras qu'il en apprehendoit, il seroit encore plus grand pour lui, par la raison qu'étant le plus interessé, il étoit par conséquent

le plus engagé; & la fin de toute cette conversation entre ces deux Princes fut, qu'ayant tourné la chose en complimens, & puis les complimens en raillerie & en plaisanterie, ils ne firent qu'en rire; & enfin quoi qu'ils eussent mandé à Madame de Chevreuse qu'ils iroient la trouver, ils n'y allerent ni l'un ni l'autre, & ils ne la virent plus depuis.

Alors des deux Partis, ce fut à qui se hâteroit le plus de faire ôter la Garde des Bourgeois, qui tenoient le Roi & la Reine comme prisonniers dans le Palais Royal.

Ainsi donc, Mr. le Prince rompit entierement avec les Frondeurs, & il y rompit même avec une très-grande tranquilité, par le mépris qu'il avoit pour eux : il les comptoit comme les derniers Hommes du monde, & incapables par conséquent de pouvoir la moindre chose contre lui. Mais ce qu'il y a de très-surprenant en cela, & même de presque incroyable d'un esprit tel que le sien, c'est que ces mêmes gens, de qui il témoignoit faire si peu de cas, lui parurent dans la même semaine si redoutables, sans qu'il fût pourtant rien arrivé depuis; & ils lui devinrent si considerables, que mal avec eux, il ne se crut plus en sûreté en aucun lieu du monde.

Mr. le Prince parut de bien meilleur sens en craignant les Frondeurs qu'en les negligeant. Car aussi-tôt qu'il eut rompu avec eux, il arriva ce que tout le monde avoit prévû, & dont il ne s'étoit point douté, quoi que cela n'eût pas dû cependant lui être difficile : il arriva, dis-je, ainsi qu'on l'avoit prédit, que les Frondeurs se raccommoderent avec la Cour contre lui ; à quoi ils n'eurent pas beaucoup de peine ; parceque la Reine avoit bien plus d'envie de se voir défaite de ce Prince que d'eux.

La

La haine que les Frondeurs, & particulierement le Coadjuteur & Mad. de Chevreuse, avoient pour Mr. le Prince & pour Madame de Longueville, alloit si loin, qu'elle leur avoit fait oublier toutes les autres haines, jusqu'à celle qu'ils avoient pour le Mazarin, avec lequel ils traiterent tout de nouveau, sans paroître rebutez par les autres Traitez qui leur avoient si peu servi. Mais veritablement dans celui-ci, il y avoit une clause si extraordinaire, qu'elle merite bien qu'on en fasse mention; qui est que le Coadjuteur diroit toujours du mal du Cardinal Mazarin, afin de conserver toûjours le crédit qu'il avoit parmi le Peuple, & que par ce moyen il demeurât en état de l'y mieux servir.

Par ce nouveau Traité, il fut resolu pour la seconde fois de reprendre Mr. le Prince prisonnier. Comme il n'alloit plus au Palais Royal, par la défiance où il étoit, on ne pût point aussi prendre de mesures pour l'y arrêter.

La Reine, qui ne se fioit pas trop aux Gens de cette cabale, leur dit qu'elle ne vouloit pas le faire prendre à l'Hôtel de Condé, de peur que sa prise ne fît trop de bruit à Paris, & qu'elle n'y causât même de grands meurtres. Cependant on faisoit défiler des troupes du côté du Fauxbourg St. Germain.

Mr. le Prince qui étoit toujours sur ses gardes, se retira la nuit à St. Maur; & il parut n'avoir profité de ses prisons que pour en être plus défiant, parce qu'elles lui avoient laissé toutes ses autres humeurs.

Il envoya Vigneul à Madame de Longueville pour lui apprendre sa retraite, & pour lui dire qu'elle n'avoit que faire de l'y aller trouver: mais malgré cette précaution, & quoi qu'elle eût même une joue fort enflée, elle ne laissa pour-

tant pas de partir auſſi-tôt, afin ſeulement de conſerver la réputation qu'elle avoit d'être bien avec ſon Frere. Elle ſe plaignoit après cela, que toute malade qu'elle étoit, elle avoit été obligée de partir par les grands empreſſemens de ce Prince, afin de perſuader mieux la confiance qu'il avoit en elle.

Le départ * de Mr. le Prince fit un fort grand bruit, & l'on fut s'offrir au Palais Royal & à St. Maur, tout comme des Particuliers auroient fait dans des querelles particulieres ; & ceux qui alloient d'un côté n'alloient plus de l'autre. Mais on remarqua que peu de gens allerent à St. Maur, dont Mr. le Prince eut beaucoup de chagrin ; & par la réflexion que trois mois auparavant toute la France avoit été pour lui, il en demeura fort ſurpris.

La crainte qu'on avoit eûë un tems de Mr. le Prince étoit entierement diſſipée. C'étoit une des plus grandes pertes qu'il eût faite à ſa priſon ; & à la reſerve des huit premiers jours qui ſuivirent ſa ſortie, on ne revint jamais à cette grande terreur qu'il avoit autrefois donnée, quoi qu'il pût faire après cela.

Le lendemain que Mr. le Prince de Condé fut à St. Maur, Mr. le Prince de Conti alla au Parlement, où il dit qu'il venoit de la part de Monſieur ſon Frere leur rendre compte de ſa ſortie de Paris, & que ſi elle n'avoit pas été ſi prompte, il auroit été arrêté tout de nouveau ; que c'étoient les effets de l'ancienne haine du Mazarin, parce qu'il s'étoit oppoſé à ſon retour ; & que certainement, quoi que le Miniſtre fût loin de la Cour, ſon eſprit y regnoit toûjours par le Tellier, Servien, & Lionne, qui étoient ſes Créatures ; que Mon-

* *Année* 1651.

Monſieur ſon Frere ne pouvoit plus ni ſe fier à la Reine, ni aller au Palais Royal tant qu'ils y ſeroient, & qu'il falloit les en chaſſer auſſi bien que le Cardinal.

Le Parlement ne prit pas cela tout à fait comme ſe l'étoit imaginé Mr. le Prince. Cependant le Prince de Conti ne laiſſa pas d'y retourner pluſieurs fois, & d'y tenir toûjours à peu près le même diſcours.

Le Marêchal de Grammont fut trouver le Prince de Condé de la part de la Reine, pour ſavoir le ſujet de ſon mécontentement. Ce Prince ſe plaignit qu'on l'avoit voulu arrêter; dit qu'il ne pouvoit être en ſûreté que les trois Miniſtres ne fuſſent partis; & que ſi-tôt qu'ils le ſeroient, il rendroit ſes devoirs au Roi & à la Regente.

La Reine de ſon côté, diſoit que Mr. le Prince ne faiſoit tant de bruit, que pour avoir encore quelques nouveaux avantages; qu'il étoit inſatiable; & que plus on lui donnoit & plus il vouloit avoir; que l'on venoit de lui donner la Guyenne, & qu'il vouloit encore avoir autre choſe, mais qu'elle étoit reſoluë de n'en être plus la dupe quoi qu'il pût faire. Et comme elle ne croyoit pas devoir alors éloigner ſes Miniſtres, elle dit auſſi, que pour les caprices de Mr. le Prince elle n'ôteroit pas ceux qui étoient de ſon Conſeil; que ce n'étoit qu'un prétexte, & que s'ils n'y étoient plus, ce Prince trouveroit de nouveaux ſujets de ſe plaindre.

Quoi que Monſieur le Cardinal ne fût pas toûjours crû lorſqu'il étoit loin, il ne laiſſoit pourtant pas de conſerver une très grande autorité; & comme on s'addreſſoit toûjours à lui pour toutes les graces, & pour toutes les affaires d'importance, on ne manqua pas de lui donner avis de cel-

le-ci , ſur laquelle il manda qu'il falloit abſolument faire retirer les trois Miniſtres, afin d'ôter à Mr. le Prince tout ſujet de plainte, & de le mettre entierement dans ſon tort, en faiſant voir que ſon deſſein n'étoit que de brouiller. Si bien que lors qu'on s'y attendoit le moins , la Reine relegua ces trois Miniſtres dans leurs Maiſons: enſuite dequoi elle manda à Mr. le Prince qu'elle avoit bien voulu encore le ſatisfaire en cela ; & s'il ne vouloit pas au moins faire quelques pas pour elle, après qu'elle en avoit tant fait pour lui.

Mr. le Prince qui ne s'étoit jamais figuré qu'on dût ôter ces trois Miniſtres , n'avoit point auſſi penſé à ce qu'il diroit ſi on le ſatisfaiſoit là-deſſus. De ſorte qu'il ne pût jamais ni rien trouver, ni rien alleguer pour prétexte de ſon mécontentement. On crut alors que le Cardinal n'avoit cette complaiſance, que pour rendre Mr. le Prince encore plus criminel , s'il n'y répondoit pas: mais ce n'étoit point là du tout la principale raiſon de ce Miniſtre: il en avoit d'autres fort eſſentielles pour lui, qui l'avoient engagé à agir comme il avoit fait.

La Reine lui avoit mandé que Mr. Servien s'étoit trop avancé avec Mr. le Prince; & qu'on auroit fort bien pû ſe défendre de lui donner le Gouvernement de Guyenne: & Mr. de Lyonne Neveu de Mr. Servien , ayant ſû que le Mazarin avoit cette penſée de ſon Oncle ; & croyant peutêtre qu'elle lui avoit été inſpirée par Mr. le Tellier, il lui manda que ce Miniſtre prenoit un trop grand aſcendant ſur l'eſprit de la Reine : ce qui fit faire pluſieurs réflexions au Cardinal ; outre qu'il n'étoit pas content , que dans ſon abſence on eût fait tant de choſes ſans ſa participation.

D'un

D'un autre côté Madame de Chevreuse, le Coadjuteur, & les autres Frondeurs, sûrent peindre avec de si étranges couleurs l'ingratitude de Mr. le Prince pour eux, son manquement de foi sur le mariage de son Frere, & généralement sur tous les autres Articles qu'il leur avoit promis, qu'ils le decrierent à un point que cela ne se peut comprendre.

Il étoit abandonné de tout le monde: on n'avoit pas la moindre confiance en lui: il n'eût dans ses interêts que ceux qui ne pouvoient s'en degager avec honneur. Si bien qu'il connut trop tard que ses manquemens n'étoient pas d'une nature à pouvoir être tournez en plaisanterie, comme il se l'étoit imaginé. Car il n'avoit point fait jusqu'alors aucune de ces réflexions utiles qu'il fit depuis si heureusement; & qui le porterent à pratiquer avec tant d'exactitude des vertus solides, dont il ignoroit même le nom en ce tems-là.

Ce Prince sachant comme les Frondeurs le déchiroient, ne les épargnoit pas aussi; & dit que Madame de Chevreuse lui avoit proposé de prendre la Regence. Quoi qu'elle assûrât que cette proposition venoit de lui, tout le monde crût Mr. le Prince: car comme il étoit plus puissant qu'elle, il lui eût été fort aisé d'avoir la Regence, s'il l'avoit vouluë; & comme elle étoit plus habile aux affaires que lui, il y avoit bien de l'apparence qu'elle lui avoit donné ce Conseil. On ne sait même ce qui pût l'empêcher de le suivre: car on ne lui pouvoit rien donner par un accommodement, qui ne fût beaucoup moindre que ce qu'il auroit pû prendre dans l'administration de la Regence. Mais ce Prince marqua si peu de prévoyance sur ce qui le regardoit, par le trouble où il se trouva, & par la trop grande as-

ſûrance qu'il avoit de lui-même, qu'il oublia après ſa retraite à St. Maur, de s'aſſurer du Comte de Carces, qui étoit Maître de la Provence, dans le tems qu'il le pouvoit le plus utilement; & il ne s'en ſouvint que deux jours après que Carces fut engagé avec la Cour. Mais, ainſi qu'on l'a déja remarqué, il ſembla que pour le bonheur de la France, le Ciel favorable au Roi & à la Reine Regente, aveuglât toûjours ce Prince ſur ſes propres interêts, tant qu'ils furent oppoſez à ſon devoir.

Cependant Mr. le Duc d'Orleans continuoit toujours à être irrité. Il étoit Ennemi declaré du Cardinal, & mal-ſatisfait de la Reine & de M. le Prince, depuis que ces nouveaux Miniſtres étoient entrez dans le Conſeil ſans ſa participation. Dans cet eſprit d'aigreur, il ſût tellement balancer les deux Partis par ſon mécontentement joint à ſon incertitude ordinaire, auſſi-bien qu'à celle du Parlement, qu'il leur ôta tout leur credit à tous, ſans même en conſerver beaucoup pour lui : & l'on demanda en ce tems-là, qu'étoit devenue l'autorité Royale, puis que la Regente l'ayant perdue, elle ne paroiſſoit paſſée à aucun autre.

Enſuite de cela Mr. le Prince vint pluſieurs fois lui-même au Parlement, où il fit venir beaucoup de gens armez dans la grande Salle ; & la Reine y envoya des Compagnies toutes entieres pour y garder le Coadjuteur, tant les interêts étoient changez.

Dans une de ces Aſſemblées où il y avoit plus de gens de guerre qu'à l'ordinaire, le premier Préſident Molé dit, qu'il étoit étrange, que le lieu deſtiné à rendre la juſtice fût devenu une Place d'armes ; & ajoûta que pour rétablir les choſes dans l'ordre & dans la tranquilité où elles devoient être, & faire diſparoître ces gens armez,
il

il falloit que chacun fit retirer ceux qu'il connoiſſoit.

Le Coadjuteur fut au paſſage des Huiſſiers pour dire aux gens de guerre qu'ils ſe retiraſſent, afin de ſatisfaire le premier Préſident ; & Mr. de la Rochefoucault ſe leva auſſi, comme s'il avoit eu la même envie de faire retirer les gens du Parti de Mr. le Prince. Mais ce ne fut que pour fermer la porte au Coadjuteur qui étoit ſorti, & qui fut dans un très-grand peril par les gens de guerre qui y étoient, & plus encore par le Peuple qui étoit fort animé contre lui, parce qu'ils le croyoient Mazarin.

Mr. de Briſſac qui s'aperçût de ce qui s'étoit paſſé, ſe leva de ſa place pour ouvrir la porte au Coadjuteur & pour le faire rentrer ; & il dit à Mr. de la Rochefoucault, que s'ils étoient dans un autre lieu, il lui donneroit cent coups d'éperons, parce qu'il ne valoit pas la peine qu'on ſe battît contre lui : en ſuite de quoi ils revinrent dans leur place ; & Mr. de la Rochefoucault, en ſerrant la main du Coadjuteur & celle du Duc de Briſſac, leur dit à demi-bas, je voudrois vous avoir étranglez. Sur quoi le Coadjuteur lui repartit, en l'appellant du nom que la Fronde lui avoit donné : Ne vous émouvez point tant, Camarade la Franchiſe, il ne peut rien arriver entre vous & moi ; car vous êtes un poltron, & je ſuis un Prêtre. Ceux qui étoient préſens à cette converſation tâcherent de l'adoucir : mais tout ce qu'ils pûrent faire fut de la rompre.

Avec tout l'eſprit qu'avoit Mr. le Prince, il ſe tiroit toujours aſſez mal des Aſſemblées du Parlement ; & le premier Préſident qui ne l'aimoit plus, lui rompoit toujours en viſiere. Il lui demandoit pourquoi il ne voyoit pas la Reine, &

fi c'étoit qu'il voulût élever Autel contre Autel?

Durant toutes ces Affemblées du Parlement, on ne laiffoit pas de négocier toujours entre la Reine & Mr. le Prince : mais on lui offroit peu de chofe. C'étoit l'efprit de la Cour de ce temslà, de reduire tout en négociation.

Mr. le Prince de fon côté, fouhaitoit beaucoup l'accommodement. Il haïffoit les Partis, & il favoit bien qu'il n'y étoit pas propre. Mais Madame de Longueville qui voyoit bien qu'elle alloit être releguée à Bourges, comme on l'avoit promis à fon Mari, vouloit la guerre, afin que Mr. le Prince pût aller à fon Gouvernement, dans l'efperance qu'elle lui pourroit être plus utile dans la guerre que dans la paix; & que Mr. de Longueville ne le fuivant point en Guyenne, il ne feroit plus fi confideré de Mr. le Prince à fon préjudice.

Le Duc de la Rochefoucault étoit de même fentiment, parce qu'il vouloit s'éloigner de Paris à quelque prix que ce fût; ayant peur qu'un Prince, dont il connoiffoit bien mal le caractere, ne l'y fît tuer ; ou que les Frondeurs ne l'y fiffent battre. De forte que Madame de Longueville & la Rochefoucault obfedoient fi bien Mr. le Prince, qu'ils le porterent à faire tout ce qu'ils voulurent, quoi qu'il n'eût ni eftime, ni amitié pour aucun des deux.

Comme ils le connoiffoient à fond, ils fe fervirent de fes deux principaux foibles, dont l'un étoit l'interêt, & l'autre la vanité de croire qu'on le craignoit toujours beaucoup, & que l'on ne fe pouvoit paffer de lui. Ils lui infinuérent donc, que la Reine apprehendoit fort qu'il ne formât un Parti; & que s'il faifoit la moindre démarche pour le faire croire, ou bien qu'il feignît de tourner fes

pas

pas du côté de la Guyenne, on lui envoyeroit offrir tout ce qu'il pourroit souhaiter. De sorte qu'il n'eût pas de peine à se laisser persuader là-dessus.

Il se disposa donc pour partir, & il envoya auparavant sa Sœur à Bourges, comme il avoit promis à son Mari.

Mademoiselle de Longueville avoit été fort maltraitée de Madame sa Belle-mere & de M. le Prince, lorsquelle n'avoit rien fait contre eux; & quand elle parut entierement pour la Cour, & qu'elle fut une des premieres à aller chez la Reine, M. le Prince la vint voir, il lui rendit compte de toutes ses affaires; & par mille complaisances, il fit tout ce qu'il pût pour la menager. Ce qui fait voir, aussi bien que des actions plus importantes, que dans ces tems, moins on étoit soumis à ceux de la Maison de Condé, & plus on en étoit consideré.

Les flateries interessées & hors de saison que prodigua ce Prince, n'eurent pas un fort grand succès pour lui auprès de Mademoiselle de Longueville. Sa conscience, ses connoissances, & les interêts de son Pere, ne lui pouvoient pas permettre d'en être ni surprise, ni séduite, ni corrompuë.

Comme en ce tems-là, toutes les affaires se faisoient au Palais, & que tout étoit reglé par les déliberations du Parlement, les Princes, & tous ceux qui y avoient interêt, ne manquoient pas aussi de se trouver à toutes les Assemblées qui s'y faisoient. Mr. le Duc d'Orleans, qui parloit admirablement bien, y paroissoit beaucoup. Mr. le Prince, qui parloit fort mal en public, & qui de plus étoit très-étourdi des orages qu'il prévoyoit, n'y brilloit pas tant; & il ne réussissoit seulement qu'aux repliques, sur ce qu'on lui disoit d'offensant.

La

La Reine cependant voyoit avec aſſez de tranquillité le peu de credit qu'elle avoit, dans la penſée que la Majorité du Roi aprochoit, & que dans cette Majorité, elle trouveroit la fin de ſes peines, avec l'abaiſſement de ſes Ennemis. Depuis que Meſſieurs le Tellier, Servien, & de Lyonne furent partis; Meſſieurs de Châteauneuf & de Villeroi (*a*) la gouvernerent tout comme les autres avoient fait, quoi qu'ils l'euſſent trahie de concert avec Madame de Chevreuſe.

Dès qu'ils furent ſeuls au Conſeil, ils lui firent donner une Déclaration, par laquelle elle s'engageoit de ne faire jamais revenir le Cardinal, ſans s'appercevoir du tort que lui pouvoit faire une pareille Déclaration. Il eſt vrai que l'on crût que la Reine l'avoit faite avec la participation de ce Cardinal. Mais on a vû depuis une Lettre de lui écrite à Mr. de Brienne, où il s'en plaint extrêmement, & où il en paroît fort offenſé.

Le Coadjuteur ne ſachant plus que faire, & voyant qu'il avoit peu d'agrément dans les deux Partis, s'aviſa de prendre un nouveau ton. Il dit que pour ne ſe plus mêler de rien, il vouloit ſe retirer, & ne ſe divertir plus que de ſes oiſeaux. Il ne prétendoit pas cependant qu'on le crût, & au contraire, il vouloit faire imaginer par cet art de fort grands myſteres. Mais comme la verité ſe fait toujours connoître, on jugea aiſément que ce qu'il diſoit ſans le vouloir perſuader, le faiſoit paroître encore plus veritable qu'il ne penſoit, & qu'il n'eût voulu.

(*a*) Nicolas de Neuville Duc de Villeroi Pair & Maréchal de France.

Fin de la ſeconde Partie.

MEMOIRES DE MADAME LA DUCHESSE DE NEMOURS.

TROISIE'ME PARTIE.

LA Majorité du Roi étant sur le point d'arriver *, Mr. le Prince vit bien qu'il seroit encore moins en sureté qu'il n'y étoit auparavant: mais entêté toujours de la peur que son départ donneroit, il se détermina enfin de partir pour Guyenne le plûtôt qu'il lui seroit possible.

Il resolut donc de ne se point trouver à la cérémonie de la Majorité; & alla sur le chemin de Normandie à un rendez-vous qu'il y avoit donné à Mr. de Longueville, pour savoir s'il n'y avoit rien à faire avec lui.

Mais voyant que sa peine étoit inutile, & que son Beau-frere vouloit être toujours inviolablement attaché au Roi, & soumis à tous ses ordres, sans se rapprocher de Paris, il se mit en route, pour aller droit à son Gouvernement.

Ce

* *Année 1651.*

Ce Prince étoit si persuadé qu'aux premiers pas qu'il feroit on lui offriroit tout, qu'il attendoit des Couriers dans bien des lieux où il passa ; & où il séjourna même pour les y attendre : mais n'en voyant point venir, la colere le prit contre ceux qui l'avoient embarqué à ce voyage, & en disant des choses horribles à Mr. le Prince de Conti, à Madame de Longueville, & à la Rochefoucault, il leur reprocha qu'ils l'avoient engagé dans un étrange parti, mais qu'ils en seroient plûtôt las que lui, & qu'ils l'abandonneroient.

Le Roi ayant eu treize ans accomplis le cinquiéme de Septembre * il choisit le septiéme du même mois, pour faire la cérémonie de sa Majorité ; & il fut au Parlement selon la coutume, pour se faire déclarer Majeur. Là il fit un Remercîment à la Reine sa Mere des soins qu'elle avoit pris pendant sa Regence ; & il n'en fit point au Duc d'Orleans qui y avoit eû part comme Lieutenant Général, ce qui l'offensa beaucoup. Mais on feignit à la Cour de ne savoir rien de son mécontentement, que bien des gens prirent grand soin d'augmenter.

Un peu avant la fin de la Regence on avoit ôté les Seaux à Châteauneuf, pour les donner au premier Président Molé. Mais comme dans cette rencontre il falloit deux personnes differentes, parce qu'il n'étoit pas possible que le même homme fit les deux Charges, celle de Chancelier & celle de premier Président, on laissa les Seaux au Chancelier pour quelques jours seulement. On ôta de même les Finances au Président des Maisons, pour les donner à la Vieuville.

On prit à la Cour les premieres démarches que fit

* Année 1651.

fit Mr. le Prince pour des actes d'hostilité ; & l'on fit une Déclaration contre lui , laquelle fut communiquée à Mr. le Duc d'Orleans, pour savoir s'il n'y trouveroit rien à redire. Il y fit seulement changer deux lignes: ce qui fit croire qu'il approuvoit le reste dont il n'avoit point parlé. Cependant quand on porta cette Déclaration au Parlement , il s'y opposa de la plus grande force du monde: dont la Reine & les Ministres furent extrêmement surpris; mais il falut pourtant le souffrir comme beaucoup d'autres choses.

Le Coadjuteur fut nommé au Cardinalat; mais on ne crut pas trop que cela pût réüssir : car il étoit assez facile à juger après tout ce qui s'étoit passé , que la Cour ne vouloit seulement que l'éblouïr.

Aussi-tôt que Mr. le Prince fut parti, la Cour prit resolution de le suivre , afin de ne lui pas donner le loisir de mettre ordre à ses affaires. La Reine fut bien aise aussi de tirer le Roi hors de Paris, où ils avoient été l'un & l'autre long-tems prisonniers , & où ils n'avoient pû être surement depuis le commencement des Cabales de la Fronde.

Mr. le Prince passa par le Berry , qu'il fit déclarer en sa faveur, & la Guyenne en suite. Mais dès que le Roi approcha , ces Provinces furent encore plus promptes à rentrer dans leur devoir, qu'elles ne l'avoient été à se mettre dans l'autre Parti. Mr. de Rohan-Chabot fit déclarer pour la Cour Angers , dont il étoit Gouverneur pour Mr. le Prince , & Mr. du Dognon fit déclarer Brouage & la Rochelle, à cause, disoit-il , des obligations qu'il avoit eûës à Mr. le Duc de Brezé.

A l'égard de du Dognon , ce ne fut seulement que pour les formes qu'on l'attaqua, car il ne fit au-

aucune resistance. On croit qu'avant de partir de Paris, il avoit fait son accommodement, par lequel on lui donnoit un Bâton de Maréchal de France pour ses Gouvernemens.

Mr. de Nemours suivit Mr. le Prince par la seule raison qu'il s'étoit embarqué dans ses interêts, n'étant pas d'ailleurs fort satisfait de lui.

Le Prince de Tarente, sans savoir trop bien pourquoi, s'en alla le trouver lorsque tout le monde le quittoit. Mais comme la reconnoissance n'étoit pas la vertu cherie de la Maison de Condé, l'on n'en eut gueres pour un homme qui venoit sans avoir ni Troupes ni Places, qui pussent servir à son Parti. Tout ce que Mr. le Prince dit, lors qu'il sût qu'il venoit, fut : Hé! qu'est-ce que nous ferons de Tarente, & qui peut nous l'avoir envoyé?

Ce Monsieur de Tarente ne fut pas mieux traité dans la suite. Car comme lui & Mr. de la Rochefoucault eurent assiegé Coignac, & qu'une partie de leurs Troupes ayant passé, le Pont se rompit, ils ne purent empêcher les Troupes du Roi de le secourir, & de défaire toutes celles des leurs qui avoient passé.

Mr. le Prince vint tout furieux leur faire mille reproches; & leur dit entre autres choses, qu'ils n'avoient pû prendre Coignac, & qu'en un instant l'Ombre & la Botte de Marsin l'auroient pris. Ce qui rendoit ce Prince si chagrin d'avoir manqué cette Place, c'est qu'il avoit compté qu'elle lui devoit servir de passage pour sortir de la Province; & que de plus il s'étoit engagé qu'en s'en rendant le maître il porteroit la guerre ailleurs: & par ce mauvais succès, il se voyoit hors d'état de pouvoir executer ce qu'il avoit promis.

D'ailleurs le Roi avançoit en Guyenne, ce qui faisoit perdre à ce Prince beaucoup de son credit,

&

& ce qui dégoûtoit même encore extrêmement tous ceux de ſon Parti : outre qu'il fut très-mal ſervi par les gens qui avoient reçû ſes ordres & ſon argent pour lui lever des Troupes, & qui n'en leverent pas la dixiéme partie de celles qu'il pouvoit attendre, & qu'on lui avoit fait eſperer. Auſſi auroit-il été entierement perdu dès ce moment-là, ſans la réſolution que prit le Cardinal, par laquelle il rétablit lui-même les affaires de ce Prince. Ce qui donna lieu en ce tems-là de dire, que les Chefs de Parti ne ſe maintenoient pas ſi bien par leur habileté, que par les fautes de leurs Ennemis. Cette réſolution du Cardinal fut de revenir à la Cour ; & je vais inſtruire des raiſons qui lui en donnerent envie.

Le Public étoit perſuadé que Mazarin étoit toûjours dans une grande faveur auprès de la Reine, & que pour le faire revenir elle ſeroit capable de renverſer tout le Royaume : mais pour ce Cardinal, il s'apercevoit qu'elle étoit fort accoûtumée à ſe paſſer de lui. Les Miniſtres s'en apercevoient encore mieux. Mais comme Châteauneuf & Villeroi auroient eu peine à lui devenir aſſez agreables par eux-mêmes, pour s'emparer de toute la faveur, & qu'ils ne vouloient point que les deſſeins qu'ils avoient d'être ſeuls les maîtres du Miniſtere, paruſſent d'abord, connoiſſant le penchant que cette Princeſſe avoit pour ſes Parens & pour les Etrangers, ils introduiſirent le Prince Thomas (*a*) de Savoye ſon Couſin germain, dans la place du Cardinal Mazarin.

(*a*) Thomas François de Savoye, Prince de Carignan, Grand-Maître de France, Géneral des Armées du Roi en Italie, mort à Turin en 1656. il étoit Fils de Charles Emanuel Duc de Savoye.

Ce Prince * étoit un Homme aſſez peſant, lequel avoit neanmoins de très-bonnes intentions, & qui ſavoit la guerre, quoi qu'il y eût toûjours été malheureux. D'ailleurs lors qu'on pouvoit s'appercevoir qu'il avoit du ſens, on trouvoit qu'il étoit bon; mais on ne s'en apercevoit pas ſouvent; parce qu'il étoit begue, qu'il parloit fort gras, & un mauvais François, & qu'avec tout cela il étoit encore ſourd. On faiſoit toutes les dépêches en ſa préſence, & la Reine prenoit une grande confiance en lui. Mais ce qui eſt rare, c'eſt qu'il fut Favori, & preſque premier Miniſtre, ſans qu'il en eût ſeulement le moindre ſoupçon.

Le Cardinal, qui en ſavoit plus de nouvelles que lui-même, étoit fort mécontent de tout ce qui ſe paſſoit à la Cour, & il avoit peur que s'il en demeuroit plus long-tems éloigné, il n'eût peine à y revenir. Madame de Navailles Femme d'un Homme attaché à lui, preſſant un jour ſon retour auprès de la Reine, cette Princeſſe lui dit ces mêmes mots: „ Ma pauvre Femme, vous „ pouvez juger que perſonne ne ſouhaite tant que „ moi qu'il revienne; mais le pauvre Homme „ eſt malheureux: les affaires vont fort bien en- „ tre les mains de ces gens-ci, & il faut qu'avant „ ſon retour on ait pouſſé Mr. le Prince.

Ce que la Reine dit à cette Dame, & ce que le Cardinal aprit encore de pluſieurs autres endroits, le preſſa de revenir à quelque prix que ce fût, & lui fit croire qu'il étoit perdu s'il tardoit davantage.

Comme il avoit conſervé un grand aſcendant ſur l'eſprit de la Reine, & ſur les Miniſtres, dès l'inſtant qu'il manda, qu'il falloit qu'il revînt, & qu'il

* *Portrait du Prince Thomas.*

qu'il étoit à propos que le Roi lui écrivît pour le lui commander, on n'ofa s'y oppofer, quoi qu'à regret ; & le Prince Thomas feul fouhaitoit fon retour de bon cœur, parce qu'il ne prévoyoit pas qu'il en perdroit fa place.

Châteauneuf & Villeroi, fans paroître vouloir contredire à ce qui fe propofoit, firent écrire par un nommé Bartet Secretaire du Cabinet la Lettre que le Cardinal avoit demandée au Roi : & ils fe fervirent de ce Bartet, parce qu'ils le favoient devoué au Coadjuteur, à qui ce Secretaire du Cabinet ne manqueroit pas de l'aprendre, & ils ne furent point trompez dans leur attente. Bartet en donna avis auffi-tôt au Coadjuteur, qui avoit eu un nouveau mécontentement de la Cour, en ce qu'il s'étoit fait de nouveaux Cardinaux & qu'il ne l'avoit pas été.

Auffi-tôt que le Coadjuteur fût la Lettre dont il s'agiffoit écrite, il alla aprendre cette nouveauté à Mr. le Duc d'Orleans, qui étoit demeuré à Paris. Cette nouvelle l'irrita fort : il en fit part au Parlement, & n'oublia rien pour l'animer là-deffus; à quoi il n'eut pas beaucoup de peine à réuffir, parce que ces Meffieurs y avoient déja tous affez de difpofition. Il fut déliberé que l'on envoyeroit fur la frontiere deux Confeillers au Cardinal, pour lui fignifier de ne point rentrer dans le Royaume.

La Fronde fur cette nouvelle fe ranima plus que jamais contre la Cour. L'animofité devint même fi grande, qu'elle porta la guerre & le feu dans bien des lieux du Royaume; & la Cour fe trouva forcée de laiffer-là Mr. le Prince jufqu'à un autre tems, pour fe raprocher de Paris. Mais avant que d'en être bien proche, on attendit le

retour du Cardinal Mazarin, que le Marêchal d'Hoquincourt (a) ramena.

Ce Cardinal mit ſon prétexte de revenir, ſur ce que ſachant que le Roi avoit la guerre contre Mr. le Prince, il lui amenoit des Troupes pour le ſecourir: mais ce fut un ſecours bien malheureux, qui fit perdre bien des Places à la France, qui cauſa la mort à bien des gens, & qui fit bien plus d'Ennemis à la Reine, que ces Troupes n'en pouvoient détruire.

Le Prince Thomas étoit ravi de tous ces mouvemens, parce qu'il étoit perſuadé que les avantages qui lui en revenoient lui étant procurez par le Cardinal, s'augmenteroient à ſon retour; & il ne ſe défioit que de ceux qui l'avoient veritablement favoriſé. Mais il fut bien ſurpris enſuite de voir ſon crédit ſi diminué au retour de ce Miniſtre, qu'on le reduiſit à ne ſe plus mêler de rien.

La Reine cependant ne laiſſa pas pour cela de l'aimer toûjours; mais il n'en fut qu'un peu plus malheureux encore: car le Cardinal qui ne le croyoit pas ſi ſimple qu'il étoit, le regarda toûjours depuis comme un Homme qui avoit voulu prendre ſa place.

Châteauneuf fut chaſſé de la Cour, & Villeroi ne demeura que par ſa grande addreſſe & ſon extrême ſoumiſſion. La Reine étoit dans le plus malheureux état du monde: toute la France ne lui pouvoit pardonner qu'elle s'opiniâtrât à maintenir toûjours ce Miniſtre dans les affaires, malgré tout ce qui en pouvoit arriver: & ce Miniſtre ne lui vouloit guere moins de mal de ce qu'il avoit connu qu'elle ne vouloit pas qu'il revînt. Il re-

(a) Charles de Monchi d'Hoquincourt, Marêchal de France, tué devant Dunkerque en 1658.

resolut donc à son retour, voyant le Roi majeur, de se conserver bien auprès de lui, indépendamment de la Reine, & même d'éloigner cette Princesse des affaires, aussi bien que des bonnes graces du Roi; à quoi il a toujours travaillé depuis; ainsi qu'en portent témoignage ceux qui sont bien instruits de tout ce qui se passa de plus secret sous la Regence.

On étoit donc agité par divers interêts & par diverses inquietudes à la Cour, * lors qu'enfin le Cardinal y arriva avec le Marêchal d'Hoquincourt qui commandoit son escorte. On crut y revoir ce Ministre dans la même puissance qu'il y avoit toûjours eûe: & la Reine affecta d'être transportée de joye de son retour, quoi que l'on ait bien sû depuis qu'elle n'en eût pas tant.

Il est vrai néanmoins que d'abord elle se trouva soulagée d'avoir quelqu'un sur qui elle pût se reposer, & qui la déchargeât de l'embarras de toutes les affaires: mais cela ne dura pas longtems; & elle auroit bien voulu dans la suite avoir moins de loisir & plus de peine, & avoir conservé toute son autorité. Mazarin ne lui parloit plus de rien, & il ne témoignoit pas même avoir pour elle toute la déference qu'il lui devoit: ce qui parut fort étrange à la Reine; parce que dans l'absence du Cardinal, les Ministres l'avoient accoutumée à recevoir d'eux des marques, qu'ils avoient pour elle les égards les plus soûmis, & qu'ils se comptoient dans la plus étroite dépendance: enfin ils avoient toujours agi avec elle, comme on agit avec sa Souveraine. Mais depuis l'arrivée du Cardinal Mazarin, le Ministere, & la Cour changerent entierement de face.

Du côté de Paris, on ne parloit que de guerre, &

* *Année* 1652.

& le Duc d'Orleans déclara vouloir prendre les Armes, afin d'empêcher le Cardinal de demeurer dans le Royaume.

Bien des gens prirent des Commiſſions pour lever des Troupes, qu'on deſtinoit à l'execution de ce deſſein. Le Parlement parut diſpoſé à ſuivre de pareils ſentimens. Mais quoi que ces Meſſieurs allaſſent plus loin, & contre la Cour, & contre le Miniſtre, qu'ils n'euſſent encore fait, comme on le verra dans la ſuite; ils ne voulurent pourtant jamais donner l'Arrêt d'union avec Mr. le Duc d'Orleans, qu'ils avoient donné ſi librement à la premiere guerre de Paris.

Mr. de Nemours alla en Flandres y lever des troupes Eſpagnoles, pour ſecourir Mr. le Prince, & il en revint avec une Armée très-conſiderable. Cependant Mr. de Longueville étoit en Normandie avec une puiſſance ſi grande, que jamais Sujet n'en a eu une pareille. Toute la Province étoit reſoluë à ſuivre aveuglément toutes ſes volontez, telles qu'elles puſſent être, & d'entrer dans le Parti où il les voudroit mettre.

Ce païs-là eſt dans une ſituation importante pour Paris à cauſe de la Riviere: ce qui fit extrêmement rechercher Mr. de Longueville par tous les Partis; & quoi qu'il fût conſtant que Mr. le Prince eût traité avec la Cour ſans lui, lorſqu'il ſortit de priſon, il avoit peine encore à lui avouër qu'il y eût pris des meſures; joint à ce que Mr. de Longueville n'aimoit pas à refuſer ce qu'on lui demandoit: ſi bien qu'il ne pouvoit ſe reſoudre à le rebuter abſolument, non plus que Mr. le Duc d'Orleans, quoi qu'il ne laiſſât pas de faire toûjours tenir au Roi tout l'argent de la Province.

Saint-Ibal vint vers lui de la part de Mr. le Duc d'Orleans: & il y vint de la part de Mr. le Prince le Marquis de Montataire Capitaine-Lieu-

te-

tenant des Chevaux-legers de Bourgogne, & Maréchal de Camp dans son Armée, quoi que très-jeune encore. Tous deux n'oublierent rien pour engager Mr. de Longueville dans le Parti de la Fronde.

Mr. de Beaufort lui-même, qui avoit été le premier à vouloir engager Mr. de Longueville dans le Parti de la Cour, ne laissa pas d'envoyer aussi en Normandie, pour l'obliger à prendre celui de la Fronde; & cela seulement par son inquietude naturelle de changer de Parti, & aussi parce qu'il ne trouvoit jamais que personne rendît assez de justice à son merite.

D'un autre côté Mademoiselle de Longueville, le premier Président de Rouën, & les Mazarins, le pressoient encore davantage, pour le porter à entrer dans le Parti de la Cour: enfin jamais personne ne fut tant tourmentée.

S'il avoit voulu parler un peu plus intelligiblement, on lui auroit moins fait la cour à la verité; mais en recompense il auroit évité bien des importunitez. Car enfin on ne lui donnoit point de repos, & un Parti ne l'avoit pas plûtôt quité que l'autre le reprenoit. Il est cependant vrai, que sa maniere d'agir ne laissa pas de réüssir: car il fit si bien avec toutes ses incertitudes, qu'il empêcha qu'il n'y eût des Gens de guerre dans toute la Normandie, qu'elle demeura paisible dans un tems, où tout le reste du Royaume étoit au pillage & en feu par les Soldats: ce qui charmoit les Normands, qui sont naturellement assez interessez; & ce qui leur a rendu long-tems la memoire de ce Prince très-chere.

Pour remedier aux desseins & aux entreprises de la Fronde, la Cour fit rapprocher, non seulement les troupes qui étoient destinées pour la guerre contre Mr. le Prince, mais encore celles

des frontieres : ce qui fut cause que dans cette campagne les Espagnols prirent Dunkerque, Graveline, Barcelone, & Casal. Peu s'en fallut même que la France ne perdît l'Alsace, par la rencontre que je vais dire : mais pour la bien expliquer il faut prendre la chose de plus loin.

Après la mort d'Erlac, qui étoit Gouverneur de Brisac, un nommé Charlevoi, s'en trouva le Maître absolu, par le grand credit qu'il avoit dans la Garnison. Comme c'étoit un tems de troubles, on craignoit qu'il ne voulût se faire trop acheter, ou plûtôt qu'il ne voulût point se faire acheter du tout, & qu'il ne traitât avec l'Empereur pour garder cette Place en propre, en relevant seulement de ce Prince.

Comme Charlevoi dans tous les tems avoit été fort attaché au Marêchal de Guebriant (*a*), la Marêchale son Epouse (*b*), qui le connoissoit beaucoup, & qui savoit dequoi il étoit capable, se chargea à la Cour d'aller négocier avec cet Homme. Mais elle y réüssit par des moyens si extraordinaires, au moins si l'on en veut croire ce qu'on en disoit en ce tems-là, que je ne sai si une autre auroit voulu, & rendre, & recevoir un service à de pareilles conditions.

Voici donc comme on racontoit la chose. La Maréchale, disoit-on, savoit que les Femmes avoient un grand ascendant sur Charlevoi, & qu'il avoit un grand foible pour elles. Ce qui l'obligea à prendre pour l'accompagner, une Demoiselle des mieux faites, & de facile composition,

(*a*) Jean Baptiste de Budes, Comte de Guebriant, Maréchal de France, tué en 1643. devant Rotweil en Allemagne qu'il assiegeoit, & qu'il prit.

(*b*) Renée du Bec Marêchale de Guebriant morte à Perigueux en 1659.

tion, pour impoſer à Charlevoi celles qu'elle deſireroit: ainſi elle n'eût qu'à lui preſcrire la maniere dont elle vouloit qu'elle ſe conduisît.

La Marêchale arriva accompagnée de cette Demoiſelle pour négocier avec lui ; & en allant voir les raretez de Briſac, elle donnoit tout le tems à Charlevoi de voir & d'entretenir cette Perſonne. Comme elle étoit belle & coquette, elle n'eût pas de peine à donner dans la vûe à Charlevoi, lequel s'attacha beaucoup à lui faire ſa cour, parce qu'il la croyoit une bonne fortune. Elle de ſon côté, dont le métier n'étoit que d'engager, & non pas d'être cruelle, ne le parut à Charlevoi qu'autant qu'elle le jugea à propos pour le ſuccès des deſſeins de la Marêchale de Guebriant, laquelle voyant leur intelligence aſſez bien établie pour pouvoir executer ce qu'elle en vouloit faire, ſortit de Briſac, pour aller dans une maiſon à quelques heures de la Ville, où elle avoit accoûtumé d'aller de tems en tems. Elle feignit d'y être malade pour n'aller point à Briſac : elle obligea cette étrange Demoiſelle à donner dans cette maiſon un rendez-vous à Charlevoi, qu'on ne pouvoit tirer de Briſac ſans quelque artifice de cette nature: & on l'arrêta-là ; d'où il fut mené priſonnier à Philipsbourg.

Quelque-tems auparavant Mr. le Comte d'Harcourt avoit été fait Gouverneur de Briſac, pour récompenſe d'avoir mené les Princes au Havre; parce que c'étoit la coûtume de ce tems-là de ſe faire payer bien cher les ſervices que l'on rendoit.

Le Comte d'Harcourt ayant donc Charlevoi en ſon pouvoir, & la Garniſon de Briſac n'ayant point été changée; il fit propoſer à ſon Priſonnier de le délivrer pourvû qu'il le rendît maître de cette Place: ce que Charlevoi executa.

Par ce moyen le Comte d'Harcourt se trouva le Maître des deux principales Places de l'Alsace, & avec ce qu'il y avoit de troupes, il assiegea Béfort, sur le prétexte que le Comte de Suze (*a*), qui y commandoit, étoit dans les interêts de Mr. le Prince. On apprit tout cela à la Cour avec bien du chagrin : mais l'on n'y pouvoit apporter de remede.

Quoi que le Roi fût Majeur, Mr. le Duc d'Orleans ne laissa pas de se faire déclarer à Paris Lieutenant Géneral du Royaume. On passa encore plus avant : on y mit à prix la tête de Mazarin, quoi qu'il ne fût pas justiciable du Parlement, étant Cardinal.

Monsieur sachant que le Roi tournoit du côté de l'Isle de France, & craignant qu'il ne se rendît maître d'Orleans, y envoya Mademoiselle (*b*) sa Fille, laquelle trouvant la porte fermée, y entra par une fenêtre, & y étant entrée, elle fit déclarer la Ville pour Monsieur son Pere, & obligea le Roi qui y venoit le lendemain, à prendre une autre route.

Mr. de Beaufort, qui commandoit l'Armée de Mr. le Duc d'Orleans, & Mr. de Nemours celle de Mr. le Prince, se joignirent. Mr. de Nemours avoit un ordre secret de Mr. le Prince de s'avancer vers la Guyenne, & Mr. de Beaufort avoit d'autres ordres de Mr. le Duc d'Orleans, de ne point s'éloigner de Paris. Comme ils ne pouvoient se confier les uns aux autres, & qu'ils se trouvoient de sentimens fort opposez, cela joint avec

(*a*) Gaspard de Champagne Comte de la Suze, Mari d'Henriette de Coligni, célebre sous le nom de la Comtesse de la Suze, dont on a des Poësies excellentes, & qui est morte en 1678.

(*b*) Anne-Marie Louïse d'Orleans, Duchesse de Montpensier morte fille en 1693.

avec l'aigreur qui étoit déja entre eux depuis assez long tems, ne manqua pas aussi de faire le sujet d'une grande querelle entre ces deux Princes, dont il seroit arrivé du malheur dès-lors, sans que Mademoiselle, qui revenoit d'Orleans, les accommoda en passant.

En suite de cela Mr. le Prince qui ne se trouvoit pas bien en Guyenne, y laissa Mr. le Prince de Conti, & Madame de Longueville; & ayant traversé toute la France en habit déguisé, vint se jetter dans l'Armée de Mr. de Beaufort & de Mr. de Nemours, & étant joints ensemble, ils donnerent le Combat de Gergeau, contre le Maréchal d'Hoquincourt qu'ils défirent.

On n'avoit nommé le Coadjuteur au Cardinalat que pour le tromper: aussi ne fit-on pas grand scrupule d'envoyer quelque-tems après un Courier pour revoquer la nomination, pendant lequel tems le Bailli de Gondi averti par un autre Courrier du Coadjuteur, amusa celui de la Cour, & le retarda, sur le prétexte de le bien regaler. Pendant ces momens il dépêcha en diligence vers le Pape Innocent X. *(a)* qu'il savoit haïr beaucoup le Cardinal Mazarin; & il manda à ce Pontife que s'il vouloit faire le Coadjuteur Cardinal, il n'avoit plus de tems à perdre, parce qu'il y avoit un Courier à Florence qui alloit à Rome pour y revoquer sa nomination.

Le Pape qui consideroit le Coadjuteur, plus comme Ennemi du Mazarin, qne par aucune autre raison, se hâta de lui donner le Chapeau, avant qu'on pût croire qu'il eùt reçu les Lettres du Roi qui en nommoit un autre, lequel étoit l'Abbé de la Riviere; & ce fut de cette façon qu'il

(a) Jean Baptiste Pamphilio appellé Innocent X. mort en 1655.

qu'il fit le Coadjuteur Cardinal: ce qui ſurprit & fâcha extrêmement la Cour.

Du côté de la Guyenne voici comme les choſes ſe paſſerent dans la ſeconde guerre de Paris ; & pour en donner une plus grande intelligence, je crois qu'il eſt à propos d'en reprendre le récit dès le commencement que Mr. le Prince y alla.

Un Secretaire du Prince de Conti ſe mit en tête de gouverner Madame de Longueville : il fit comprendre à Mademoiſelle de Verpilliere, qui étoit une de ſes Filles d'honneur, & qui avoit un fort grand credit auprès d'elle, que tant que Mr. de la Rochefoucault la gouverneroit, comme il étoit fort habile, & que cette Princeſſe n'en étoit que trop perſuadée, elle ne ſuivroit jamais que ſes conſeils; & que ceux des autres perſonnes n'en ſeroient guere conſiderez ; qu'ainſi pour les lui rendre plus conſiderables, il lui faloit donner quelque Ami jeune, bien fait, qui ne fut point propre aux affaires, & qui ne pût que lui plaire & l'amuſer. Ils exécuterent donc ce deſſein ; & pour le faire mieux réuſſir, ils introduiſirent Mr. de Nemours, quoi qu'autrefois il ne lui eût pas trop plû, & que malgré tout l'attachement qu'il paroiſſoit avoir pour elle, auſſi bien que tout ce qu'il avoit de bonnes qualitez & de grands airs, elle n'ait jamais rien pû trouver en lui de charmant, que le plaiſir qu'il témoignoit lui vouloir faire, de quitter Madame de Châtillon (*a*) pour elle, & celui qu'elle eut d'ôter à une Femme qu'elle n'aimoit pas, un Ami de cette conſéquence.

Cette intelligence la brouilla abſolument avec la Rochefoucault, lequel depuis aſſez long-tems, ayant

(*a*) Eliſabeth Angelique de Montmorenci, 2. Fille de François de Bouteville.

ayant envie de la quitter prit cette occasion avec joye.

Depuis qu'il cessa de la conseiller, elle parut ne savoir plus ce qu'elle faisoit ; & elle prit à Bourdeaux des airs si extraordinaires & si bizarres, qu'on n'en avoit jamais vû de pareils à une personne de son rang.

Mr. le Prince s'étant crû obligé pour le bien de ses affaires, de quitter la Guyenne, sembloit y avoir laissé son Frere & sa Sœur, pour y commander en son absence : mais le véritable pouvoir étoit demeuré à Marsin & à Lesné, qui avoient son secret & ses ordres. Ce Prince au retour de Bourdeaux, envoya secourir Mouron.

Mais pour revenir à ce qui se passoit pendant ce tems-là, & à la Cour, & à Paris, & pour en achever le recit, je continuerai par dire, que Mr. le Prince à son arrivée de Guyenne & de l'Armée, se crût assez bien avec Mr. le Duc d'Orleans, qui le traitoit agréablement : mais dès qu'il savoit que le Cardinal de Retz lui avoit parlé quelque tems, ou bien qu'il étoit venu comme en cachette par le petit escalier, ce Prince en paroissoit tout hors de lui, & il ne savoit plus quelles mesures prendre, tant il en étoit troublé.

D'un autre côté, Mr. de Bouillon s'apperçût, aussi bien que quelques autres qui étoient dans le secret de la Cour, que ce n'étoit pas une chose impossible d'avoir part à la confiance de la Reine, ni même d'être mieux auprès d'elle que le Cardinal, puisqu'elle même s'étoit plainte quelquefois assez ouvertement qu'elle n'avoit jamais eû une belle parole de ce Ministre.

Comme le Duc de Bouillon étoit bien plus hâbile & bien plus clairvoyant que le Prince Thomas, il ménagea aussi bien mieux que lui le credit,

dit qu'il sût s'aquerir auprès de la Reine. Même le Cardinal present, il obtint d'elle, que sa Maison auroit les honneurs des Princes ; & le Cardinal qui ne le pût empêcher, afin qu'on ne s'apperçût pas de cette faveur du Duc de Bouillon, fit obtenir la même grace à la Maison de Rohan.

La Reine fit dans ce tems-là * Monsieur de Créqui (*a*) Duc : & pour empêcher qu'on ne crût tout de même, que la Reine fît des graces de son chef, le Mazarin fit donner la même dignité à Mr. de Roquelaure (*b*). Mais ce Ministre ne put trouver de remede contre la resolution qu'on prit de donner en suite la Surintendance des Finances à Mr. de Bouillon.

On dit qu'il étoit à propos qne le Cardinal s'éloignât pour quelque tems, afin d'appaiser Paris & les autres lieux du Royaume, qui se plaignoient tous de son retour. On croyoit fortement dans le Public, que cet avis venoit du Cardinal lui-même, qui vouloit leur donner cette satisfaction à tous. Mais un jour que Froullé lui demanda quand il partiroit, il trouva ce discours si mauvais, & il y répondit si durement, qu'il fit bien voir que cette resolution ne lui étoit pas agréable.

Cependant il ne laissa pas que de partir peu après. Mais comme son bonheur étoit au dessus de tout ce qu'on pouvoit faire contre lui, Mr. de Bouillon mourut du pourpre à Pontoise *. Ce Duc eût été le plus dangereux Ennemi qu'il eût ja-

* 1652.

† *Le 9. Août* 1652.

(*a*) Charles de Crequi, 3. de ce nom, Duc de Crequi, mort Gouverneur de Paris.

(*b*) Gaston Duc de Roquelaure, Marquis de Biran, mort en 1683.

jamais eu, tant par le credit qu'il avoit personnellement auprès de la Reine-Mere, que par celui que lui auroient donné les Finances qu'il eût gouvernées ; & encore avec cela par l'autorité que le Marêchal de Turenne son Frere avoit dans l'Armée.

La Cour s'avança fort près de Paris *, & même les troupes du Roi attaquerent le Fauxbourg St. Antoine. Elles ne le forcerent pas comme elles le prétendoient : mais aussi ne furent-elles pas tout à fait repoussées. Ce qui rendit l'avantage à peu près égal.

Du côté de la Cour, Manchini, St. Maigrin, le Chevalier de la Vieuville, & Nantouillet furent tuez ; & du côté de la Fronde, Flamarin, la Roche-giffard, & le Baron de Castries. M. de Nemours fut blessé à la main, & Mr. de la Rochefoucault eut une grande blessûre à l'œil.

Quoi que les troupes du Parti de la Cour ne fussent point entrées dans Paris, c'étoit pourtant une grande affaire à Mr. le Prince d'y faire entrer les siennes, & elles n'étoient venuës dans ce Faubourg qu'en tournant par dehors autour de la Ville.

Le Peuple n'étoit plus affectionné à la Fronde dans cette seconde guerre, comme il l'avoit été dans la premiere, & les Bourgeois fermoient déjà leurs portes. Mais Mademoiselle, qui dans ce tems-là avoit beaucoup de credit parmi le Peuple, leur persuada de laisser passer les Troupes de Mr. le Prince au travers de la Ville. En quoi elle lui rendit un si grand service, que sans elle il couroit risque de sa vie.

En suite de cela Monsieur envoya demander du secours aux Espagnols & à Mr. de Lorrai-

ne

* *Année 1652.*

ne (*a*). Ce dernier vint lui amener ses Troupes lui-même ; & ce qui parut fort étrange , & fort surprenant , c'est que Mr. Seguier Chancelier de France , qui étoit dans le Parti de Paris, obligea son Beau-fils le Duc de Sully , à donner passage aux Espagnols par Mante dont il étoit Gouverneur.

Si Mr. de Lorraine parut empressé à venir secourir Monsieur, de qui il avoit l'honneur d'être Beaufrere, il ne le parut pas moins à s'en retourner , & le Roi d'Angleterre (*b*) négocia avec lui , en lui offrant de la part de la Cour de l'argent, qu'il accepta, sans paroître se mettre beaucoup en peine du Parti qu'il avoit pris & qu'il abandonnoit. Madame (*c*) en pensa mourir de chagrin , & cela n'en inquiéta pas davantage le Duc son Frere.

Mr. de Nemours & Mr. de Beaufort , qui étoient en froideur il y avoit long-tems , se raccommoderent au Combat de Saint Antoine, mais leur intelligence ne dura gueres. Monsieur forma un Conseil dans Paris dont ils furent tous deux , & la dispute de rang ayant rappellé leur ancienne jalousie , Mr. de Nemours fit appeller Mr. de Beaufort, qui le tua de deux Balles dans le cœur *. Le combat fut de cinq contre cinq , dont il y en eût encore deux qui furent tuez.

Peu de tems après cela le Peuple s'avisa d'une espéce de manie qui parut tout d'un coup , sans qu'on ait sû qui la commença. C'étoit que pour mar-

* 1652.

(*a*) Charles VIII Duc de Lorraine mort en 1675.

(*b*) Charles II. Roi d'Angleterre alors refugié en France, mort en 1685.

(*c*) Marguerite de Lorraine Fille puinée de François Comte de Vaudemont , Duchesse d'Orleans , morte à Paris en 1672.

marquer qu'on étoit bon Frondeur & zelé pour le Parti, il falloit avoir de la paille sur soi. Cette manie alla si loin, que ceux qui n'en avoient pas étoient reputez Mazarins, & fort en peril de leur vie; en sorte que tout le monde sans exception, étoit obligé de porter cette marque du Parti qu'il y tenoit, jusques là même que l'on vit des Religieux avoir de grands bouquets de paille sur leur froc.

Mr. le Duc d'Orleans & Mr. le Prince vouloient, que la Ville demandât l'union avec le Parlement & les Princes; & qu'elle confirmât la Lieutenance générale de Monsieur, laquelle avoit déja passé au Parlement.

Pour cet effet on tint une grande Assemblée dans la Maison de Ville, où non seulement se trouverent les Echevins & les Conseillers de Ville, mais encore beaucoup d'Officiers des Cours Souveraines, qui y étoient comme Colonels de leurs Quartiers, & le Maréchal de l'Hôpital (*a*) comme Gouverneur de la Ville.

Aussi tôt qu'ils furent assemblez, on vit toute la Grêve remplie de Gens, qui ne paroissoient être que du Peuple: mais par ce qu'ils firent, ils prouverent bien qu'ils n'étoient rien moins que ce qu'ils paroissoient.

Ils commencerent donc par menacer tous ceux de cette Assemblée de les tuer & de les brûler, s'ils ne consentoient à tout ce qu'on desiroit d'eux; & sans savoir ce qui s'y passoit, ils se mirent à tirer & à vouloir monter aux fenêtres de l'Hôtel de Ville; d'où pour repousser l'injure, on voulut tirer aussi; & ce qui fit bien connoître que ceux qui attaquoient étoient des Gens de guerre, c'est

k que

(*a*) François de l'Hôpital, Comte de Rosni, Maréchal de France, Gouverneur de Paris, mort en 1668.

que bien loin de s'effrayer des coups qu'on leur tiroit, ils continuerent à s'approcher. On dit même qu'on avoit entendu qu'ils se disoient, *à Moi Bourgogne*, *à Moi Condé*, qui étoient les noms des Regimens de Mr. le Prince.

Le desordre alla encore plus loin; & ceux qui le faisoient pousserent leur insolence jusqu'à faire approcher auprès de la porte des fagots, où ils mirent le feu. Ceux qui étoient dans la Maison de Ville, qui voyoient qu'on les alloit brûler, que la porte étoit déja enflammée, & que la fumée les étouffoit, se hazarderent de sortir; mais ils n'en rendirent pas leur condition meilleure: Il y en eut un très-grand nombre de tuez; & l'on remarqua que le malheur tomba principalement sur les plus grands Frondeurs, parmi lesquels perirent Miron & Janvri.

Le Maréchal de l'Hôpital Gouverneur de la Ville, à qui on en vouloit particulierement, se trouva fort embarrassé. Il cacha son Cordon bleu, & il se déguisa si bien & si heureusement, qu'il échapa de leurs mains comme par miracle, & qu'il sortit de Paris.

On ne sait point au vrai qui fut la cause d'un si grand desordre. Tout le monde le desavoua. Mais ce qui a passé pour être le plus constant, c'est que Mr. le Prince ne voulant seulement que faire peur à l'Assemblée de l'Hôtel de Ville, pour empêcher qu'on n'y déliberât rien que ce qu'il vouloit, les Soldats allérent plus loin que leurs ordres. On dit qu'un Homme de grande distinction, qui paroissoit cependant fort attaché à la Cour, avoit mandé à Mr. le Prince, qu'il falloit faire quelque action d'autorité, qui marquât avec éclat son pouvoir, pour rendre son accommodement plus avantageux.

Il y a eû même des Politiques qui ont pensé,

que

que des gens dévouez à la Cour pousserent ces Troupes à de grandes violences, exprès pour dégoûter les Peuples des Princes.

Enfin je ne sai, ni quelle en fut l'intention, ni qui en furent les Auteurs : mais ils demeurerent entierement décreditez parmi le Peuple, qui commençoit à s'ennuyer beaucoup de la guerre, & qui perdit tout le goût qu'il avoit eû pour la Fronde.

Mr. le Duc d'Orleans qu'on connoissoit incapable de ces violences, n'en fut point accusé : aussi vint-on en grande hâte l'en avertir. Et Mademoiselle & Mr. de Beaufort étant chez lui, il les y envoya pour appaiser le Peuple, & pour faire sortir avec sûreté ceux qui étoient investis dans la Maison de Ville.

Cette Princesse & ce Prince, furent donc envoyez par Monsieur à l'Hôtel de Ville pour en appaiser le desordre. Mais au lieu de se hâter, ils s'amuserent à disputer en chemin qui d'eux avoit plus de credit parmi le Peuple. Mademoiselle soûtenoit au Duc de Beaufort, qu'il ne seroit pas en sûreté sans elle ; & lui qui se piquoit de l'amitié du Peuple plus que de toutes choses, l'assûroit au contraire, que c'étoit lui qui lui procuroit cette sûreté. Mais enfin on leur fit appercevoir que leur contestation étoit fort inutile ; & même dangereuse, parce que le mal pressoit beaucoup : ce qui les obligea à ne penser plus qu'à s'avancer dans la plus grande diligence qu'il leur fut possible, pour faire cesser le desordre ; lequel finit cependant encore plus par les ordres secrets de Mr. le Prince que par leurs présences.

Madame de Rodes qui étoit allée faire quelques négociations avec Monsieur le Cardinal, lui parloit chez la Princesse Palatine, lorsque les nouvelles lui vinrent du feu & du carnage de l'Hôtel

de Ville; & comme le Marêchal étoit ſon Beaupere, & qu'elle l'aimoit fort, elle s'evanouït d'effroi pour lui.

Le Cardinal jugeant bien de l'avantage qui lui reviendroit de cette violence, dont on lui apprenoit la nouvelle ; & préſumant qu'il n'avoit plus beſoin de perſonne, ſe foucia peu de ce que Madame de Rodes lui vouloit dire, & la quita bruſquement pendant qu'elle étoit évanouïe. Quand elle revint de ſon évanouïſſement, elle fut ſi outrée du peu de cas qu'il avoit fait, & d'elle, & de ſes négociations, qu'elle en mourut moins de quatre jours après ; & ce qui y contribua encore, fut le grand chemin qu'elle fut obligée de faire à pied, pour rentrer dans la Ville ſans être connuë.

Tout le monde au lieu de la plaindre ſe moqua d'elle d'être morte, comme ſi elle avoit fait une action fort ridicule ; & afin qu'elle le parût encore un peu davantage, on ajoûta qu'elle avoit été déguiſée en Cordelier dans la Conférence qu'elle eût avec Monſieur le Cardinal, & que l'on avoit trouvé dans ſa garderobe des habits de Carmes, de Minimes, d'Auguſtins, enfin de toutes ſortes d'Ordres de Religieux.

On fit Mr. de Beaufort Gouverneur de Paris en la place du Marêchal de l'Hôpital, & Brouſſel Prévôt des Marchands. Il ne faut pas oublier de faire remarquer ici que Mr. le Prince avoit tellement perdu la tramontane, & étoit ſi fort dérouté en tout ce qui regardoit ſa conduite, qu'il n'envoya des Troupes pour ſecourir St. Maur, que lorſqu'il fut pris.

Cependant malgré tout ce dérangement dans la conduite de ce Prince, Mr. d'Orleans & lui députerent vers l'Archiduc, pour en avoir du ſecours. Il envoya pour la ſeconde fois Mr. le

Duc

Duc de Lorraine en France, mais avec un ordre si précis d'y demeurer tant qu'ils auroient besoin de lui, qu'il en devint aussi attaché à leur Parti, qu'il l'avoit peu été la premiere fois.

Mr. de Chavigni qui avoit tant fait de choses pour rendre celui de la Fronde considerable, n'en fit pas moins pour le détruire, dans la vûe de s'en faire un merite auprès de la Cour. Il commença donc premierement à vouloir faire l'accommodement de Monsieur, & de Mr. le Prince, tout à la fois. Après cela il travailla à celui de Mr. le Prince de Condé séparément de celui de Mr. le Duc d'Orleans; & voyant qu'il n'y pouvoit réussir, il voulut changer de batterie, & faire celui de Mr. le Duc d'Orleans séparément de celui de Mr. le Prince.

Il alloit la nuit à la Cour pour ses négociations, sans la participation ni de l'un de l'autre. De sorte qu'on auroit pû ignorer ses démarches encore quelques tems, si des Coureurs de Mr. le Prince n'avoient pris un Homme chargé de Lettres, par lesquelles on découvrit toute cette intrigue. Et comme ensuite de cela Mr. de Chavigni, qui ignoroit qu'on eût fait cette découverte, alla voir le Prince de Condé qui étoit malade: ce Prince en lui montrant ses Lettres, le traita si outrageusement, que la fiévre l'en prit & qu'il en mourut: tant il fut penetré de douleur & de chagrin.

En suite de cela le Roi ordonna au Parlement de Paris * de se transferer à Pontoise, à quoi cette Compagnie ne voulut point obéïr; & à l'exception du Président de Novion (*a*), & de sept ou huit Conseillers, le reste demeura à Paris.

* *Année 1652.*

(*a*) Nicolas Poitier Sieur de Novion, Président au Mortier, & depuis premier Président.

Tout le monde étoit si rebuté des Chefs de Parti qui étoient sur la Scene, que s'il fût venu quelque Homme, dont on n'eût jamais entendu parler, il eût été celui que l'on eût choisi pour l'être, & dont le Parti eût été le plus considerable.

Il est cependant vrai, que si l'on étoit dégouté de la Cour, on l'étoit beaucoup plus encore à Paris les uns des autres. Les Parlementaires s'accommodoient mal entre eux; & ils s'accommodoient encore plus mal avec les Princes. Les Princes eux-mêmes, n'étoient pas trop bien ensemble, & ils ne comptoient plus sur le Parlement. Le Peuple de son côté n'aimoit plus, ni les Frondeurs d'Epée, ni ceux de Robe.

La Cour informée de tous ces mouvemens, & de tous ces desordres, resolut de revenir à Paris, sans traiter avec personne, mais seulement d'envoyer des gens parmi le Peuple sonder leurs dispositions, & ménager les Colonels & Capitaines des Quartiers.

L'Abbé Fouquet y vint en cachette avec le Duc de Bournonville, qui étoit un Flamand, dont on n'avoit guere entendu parler avant cela. Ils se firent beaucoup de fête d'avoir réussi à cet emploi, quoi que la chose fût faite, ou du moins fort préparée par la disposition, où la violence de l'Hôtel de Ville avoit mis les Esprits.

On commença à faire quelques Assemblées au Palais Royal, dans lesquelles pour marquer la difference des Frondeurs d'avec les Royalistes, ceux-ci mettoient du papier à leurs chapeaux pour opposer à la paille, qui étoit la marque de la Fronde.

Les Parisiens souffrirent ces Assemblées & ces distinctions sans en paroître émus. Et pour le jour de la Naissance du Roi, on fit de grands feux devant le Palais Royal, & même encore au de-

là,

là. Les Bourgeois à cette imitation en firent de leur côté. Ceux des environs du Palais Royal commencerent ; & leur exemple fut ſuivi preſque dans tous les Quartiers de Paris, où les Bourgeois burent tous ſolemnellement à la ſanté du Roi.

Le Cardinal de Retz étant informé des brigues qui ſe faiſoient ſourdement à Paris pour la Cour, offrit de s'en mêler, & promit de les faire réuſſir. La Cour l'en remercia comme lui en ſachant gré. Mais on défendit en même tems à ceux qui conduiſoient ces intrigues, de ſouffrir qu'il y entrât, & de s'en fier à lui d'aucune. Cependant il ne laiſſa pas d'en vouloir être.

Mr. le Prince voyant bien qu'il n'y avoit plus rien à faire pour lui, & qu'on ne pouvoit empêcher la Ville de faire ſon accommodement, s'en alla en Flandres avec le Duc de Lorraine, qui par la même raiſon s'y en retourna auſſi.

Depuis cela on commença à dire à la Cour ouvertement, que le Roi & la Reine venoient dans peu à Paris : ce qui donna aux Mazarins un nouveau courage, & ce qui acheva d'abattre celui de la Fronde. Le Prévôt des Marchands alla de la part de la Ville & de tous ſes habitans ſupplier le Roi de leur faire l'honneur d'y revenir.

En ſuite de quoi, & avant que d'y rentrer, le Roi envoya ordre à Mr. le Duc d'Orleans de s'en aller à Blois, & à Mademoiſelle ſa Fille à Bois-le-Vicomte. Mais elle ne s'en tint pas-là & elle voulut aller juſqu'à St. Fargeau. On chaſſa même, & le Duc de Beaufort, & Brouſſel, ſans que le Peuple s'en émût, non plus que s'ils n'avoient jamais entendu parler d'eux.

Il y eut encore quelques particuliers du Parlement de chaſſez, ſans compter Madame de Montbazon, Madame de Châtillon, & même quel-

ques-uns des plus mutins de la halle, sans qu'il parût que personne y songeât.

On fit dans une Gallerie du Louvre des bancs & un Lit de Justice, comme au Palais : & le Roi envoya querir les Officiers pour tenir le Parlement. Mais comme le Roi ne prétendoit pas que ce Parlement fût en Corps, parce qu'il l'avoit transferé ailleurs, au lieu d'envoyer dans la grande Chambre le Maître des Céremonies pour les y convier selon la coûtume ordinaire, on leur envoya des Lettres de cachet à chacun en leur particulier ; & ils vinrent tenir le Parlement au Louvre, où se joignirent ceux qui composoient le Parlement de Pontoise. Et le Roi déclara en suite valables tous les Arrêts qu'on avoit donnez à Paris pour les particuliers.

Cette hauteur avec laquelle la Cour étoit revenue, faisoit juger que de meilleures têtes que celles du tems de la Regence, se mêloient des affaires, ce qui a souvent fait soupçonner que c'étoient les conseils de Mr. le Tellier (*a*) qui faisoient agir.

Dès le lendemain que le Roi fut à Paris, tout y parut aussi paisible que si jamais il n'y avoit eu de Fronde, & l'autorité Royale aussi bien établie qu'avant les troubles.

Cependant le Cardinal Mazarin ne revenant point, on voyoit bien qu'il y avoit quelque raison secrette, qui l'en empêchoit, n'y ayant plus rien à la Cour ni parmi le Peuple, qui resistât à sa puissance; mais on ne jugeoit point quelle pouvoit être cette raison.

D'un autre côté le Cardinal de Retz étoit fort inquiet *. Quoi que l'on eût reçû ses offres & ses

* *Année* 1652.

(*a*) Michel le Tellier, mort Chancelier de France en 1685.

ses services, quoi qu'on l'eût même employé, quoi qu'il se fût trouvé au Louvre à l'arrivée du Roi, & enfin quoi qu'il eût prêché devant leurs Majestez; il sentoit bien neanmoins ce qu'il meritoit, & il parut être dans une grande défiance. Il ne vouloit plus même aller au Louvre. Mais on lui fit si bien comprendre, qu'il étoit impossible qu'il pût demeurer dans cet état avec la Cour, qu'il se trouva forcé d'y retourner, après avoir pourtant bien balancé & bien retardé. Il y fut convaincu que ses allarmes n'étoient que trop bien fondées; car il y fut arrêté prisonnier, ce qui mit la derniere fin aux troubles; dont il n'y eut plus que les suites, qui furent des accommodemens.

Peu de tems après que le Cardinal de Retz eut perdu la liberté, le Cardinal Mazarin revint à Paris, où le Peuple parut ne se soucier pas davantage de la haine qu'il avoit eûe pour lui, que de l'amitié qu'il avoit eûe pour les Frondeurs.

On jugea que le Mazarin n'avoit ainsi remis son retour après la prison du Cardinal de Retz, que pour être en pouvoir de mander & persuader à Rome, que les Ministres l'avoient resolue & arrêtée sans sa participation, afin que la captivité d'un de ses Confreres ne lui fût point imputée.

Mr. le Prince de Conti & Madame de Longueville étoient si occupez du soin de reprendre du credit dans Bourdeaux & dans la Province, qu'ils ne songerent en façon du monde, qu'ils avoient à faire contre la Cour, & ils croyoient n'avoir d'ennemis que ces deux Hommes de confiance que Mr. le Prince avoit laissez: ce qui n'avançoit pas leurs affaires, ni celles de son Parti.

Il y eût auprès de Bourdeaux une Assemblée des plus mutins qui n'étoient que du menu Peuple, lesquels s'assemblerent la premiere fois dans une

une maiſon qu'on nommoit l'Ormée : ce qui fit que l'Aſſemblée ſe nomma de ce nom.

Le Prince de Conti & Madame de Longueville y prirent du credit : ils y mirent des Gens fort à eux, & comme cette mutinerie s'augmentoit inſenſiblement & naturellement, ſans le ſecours même des ſoins qu'ils y prenoient, ce Prince & cette Princeſſe voyant que le Parlement, très-bien informé des intentions de Mr. le Prince, ne conſideroit que Marſin & Léné, ils mirent dans la tête des plus mutins de l'Ormée, que le Parlement devenoit Mazarin ; & qu'il n'étoit plus dans les interêts de Mr. le Prince : ce qui les obligea à le pouſſer ſi violemment, qu'il fut contraint de ſortir de la Ville, quoi que Mr. le Prince lui eût l'obligation d'avoir été reçû dans la Province. Auſſi les affaires allérent-elles toûjours en empirant depuis que Mr. le Prince de Conti & Madame de Longueville eurent préferé une Aſſemblée de mutins au Parlement ; cette Aſſemblée de canailles n'étant pas un appui pour Mr. le Prince, auſſi ſolide qu'un Corps de cette conſideration.

Ce même Secretaire du Prince de Conti, qui pour gouverner Madame de Longueville avoit voulu brouiller Monſieur de la Rochefoucault avec elle ; ce même Secretaire, dis-je, trouva que le Miniſtere de cette Princeſſe lui étoit peu utile ; & conclut qu'il lui étoit plus avantageux d'avoir du credit auprès de ſon maître, par ſon maître même, que par Madame de Longueville. De ſorte qu'il trouva encore moyen de la brouiller avec lui : ce qui cauſa un nouveau deſordre dans Bourdeaux : & ce qui y fit aller les affaires de Mr. le Prince abſolument de travers.

Un nommé Guyonnet Conſeiller au Parlement de Bourdeaux, qui étoit un des Hommes

mes du monde qui avoit le plus d'esprit, fit son accommodement avec la Cour, & celui de toute sa Compagnie.

Mr. le Prince informé de tout cela par Marsin & par Léné, en eût un chagrin mortel; & cela augmentoit bien encore le mépris qu'il avoit déjà pour son Frere & pour sa Sœur. Enfin tous ces mécontentemens vinrent à un point à Bourdeaux, qu'ils ne penserent plus qu'à leurs brouilleries particulieres, & point du tout aux affaires de Mr. le Prince.

Dès que le Roi y envoya, qui fut presque aussi-tôt après son retour à Paris; Mr. le Prince de Conti & Madame de Longueville s'accommoderent sur la premiere proposition qu'on leur en fit. Ils obligérent la Ville à s'accommoder aussi: & ce que ce Prince & cette Princesse en trouverent de plus satisfaisant, c'est qu'ils se tromperent l'un l'autre.

Mr. le Prince de Conti traita donc sans la participation de sa Sœur avec Mr. de Candale, où son mariage fut conclu & resolu avec Mademoiselle Martinozzi, Niece du Cardinal Mazarin.

Madame de Longueville tout de même traita de son côté, sans lui en parler, avec Mr. de Vendôme (*a*) qui étoit venu à Bourdeaux avec les Vaisseaux comme Amiral.

Une des conditions du Traité de Mr. le Prince de Conti, fut que son Frere & sa Sœur ne reviendroient jamais à Paris; & une de celle de Madame de Longueville, fut qu'on travailleroit à la raccommoder avec son Mari.

Apres ces accommodemens, il ne parut presque plus de restes de troubles dans le Royaume; & le peu qu'il en restoit fut bien-tôt entierement dissipé. Mais depuis cela il n'a plus paru dans le Re-

(*a*) Cesar Duc de Vendôme, mort en 1665.

Regne du Roi qu'une ſuite perpetuelle & miraculeuſe d'actions extraordinaires, dignes d'une memoire & d'une admiration éternelle; & dont la cauſe ſe doit moins attribuer à la grande fortune de ce Prince qu'à ſes grandes qualitez, qui lui ont fait entreprendre & executer tant de choſes ſi incroyables, qu'elles feront croire un jour notre Hiſtoire fabuleuſe, par le peu de vrai-ſemblance qu'elles porteront dans les ſiécles à venir, ſur tout ce qu'elles leur en apprendront, & ſur tout ce que nous en admirons dans le nôtre.

Fin de la troiſiéme & derniere Partie.

TABLE
DES MEMOIRES
DE
MADAME LA DUCHESSE
DE
NEMOURS.

A.

ALais, d'Angoulême Comte d', Pag. 44
Albert, *Cesar Phœbus* d', 65
Année, 1645. 21
Année, 1647. 12
Année, 1650. 64. 66
Année, 1651. 84. 92. 110
Année, 1652. 133. 149 152
Aumont, *Antoine* d', 91
Autriche, *Anne* d', 1

B.

BAchaumont, Monsieur de, 33
Barricades de Paris. 9
Beaufort, *François* de Vendôme Duc de, 14. Son Caractere. 16
Bellievre, Pomponne de, 46
Bergh, *Leonor Catherine* Fabronie de, 15
Beuvron, Monsieur d'Harcourt, Marquis de, 64
Blocus de Paris. 11
Bouillon, *Frederic Maurice* de la Tour Duc de, 13
Boulaye, *Maximilien* Echalat Marquis de la, 29
Bourbon, *Henri* de, Prince de Condé. 20
Bourbon, *Louis* de, Prince de Condé. 4
Bourbon, *Armand* de, Prince de Conti. 15
Breze *Urbain* Maillé Duc de, 45
Brissac, *Louis* de Cossé, Duc de, 28
Broussel, *Pierre*, 9

C.

CArce, le Comte de, 37
Catilina. 27

Char-

Charles II. Roi d'Angleterre. 144
Chevreuse, Madame de, son retour à la Cour. 42
Chevreuse, *Charlote Marie* dite Mademoiselle de, 76
Choiseul, *Cesar* Duc de, 79
Coligni, *Louis Gaspard*, 11
Conde, *Louis* de Bourbon Prince de, 11
Crequi, *Charles* de, 141

D.

Dessein de ces Memoires. 3

E.

Elbeuf, Charles de Lorraine Duc d', 14
Enlevement de Broussel & de Blancmenil. 9
Evremond, *Charles* Marquetel de St. Denis, Seigneur de Saint, 24

F.

Fiesque, *Jean Louis* de, 26
Fin de la premiere Guerre de Paris faite par les Frondeurs. 39
France, *Philippe* de, Frere du Roi. 62
France, Gaston de, 4
France, *Henriette Marie* de, 81
Fronde, son Commencement & son Origine. 7. 33
Fuansaldagne, Monsieur de, 98

G.

Gondi, *Jean François Paul* de, Coadjuteur, 17.
Son Caractere. 25
Gondi *Jean François* de, premier Archevêque de Paris. 24
Gondi, *Pierre* de, Duc de Retz. 24
Gondi, *Henri* de, dit le Cardinal de Retz. 25
Gondi, *Pierre*, Cardinal. 25
Grammont, *Antoine* de, 87
Guebriant, *Jean Baptiste* de Budes Comte de, 136
Guebriant, *Renée* du Bec, Marèchale de, 136
Guitaut, *François* de Comminges de, 65

H.

Harcourt, *Henri* de Lorraine Comte d', 24
Hervart, Contrôleur genéral des Finances. 14
Hoquincourt, *Charles* de Monchi, Marêchal d', 132

I.

Jarzai, le Marquis de, 59

L.

Laigues, le Marquis de, 28
Lens, Bataille de, 9

Lon-

Longueville, *Anne Genevieve* de Bourbon Duchesse de, 11. Son Caractere. 21
Longueville, Monsieur de, Son Caractere. 24
Lorraine, *Françoise* de, Duchesse de Mercœur. 16
Lorraine, *Marguerite* de, 57. 144
Lorraine *Charles* VIII. Duc de,. 144
Louïs XIII Sa Mort. 2
Luines, *Louïs Charles* d'Albert Duc de, 28
Lyonne, *Hugues* de, 97

M.

MAillé *Claire* de, 68
Maisons, *René* de Longueil de, 10
Mantouë, *Anne* de Gonzague de, 76
Mark, *Henri* Robert de la, 29
Mark, *Charlotte* de la, 13
Marsillac, Monsieur de, 68
Mazarin, *Jules*, 1. Caractere du Cardinal. 7
Meilleraye, *Charles* de la Porte Duc de la, 8
Mercœur, *Louïs* Duc de, 45
Ministre d'Etat, 110
Molé, *Matthieu*, 69
Montmorenci, *Charlotte Marguerite* de, 20
Montmorenci, *Elizabeth Angelique* de, 140
Montpensier, *Anne Marie Louïse* d'Orleans Duchesse de, 138
Mothe Houdancourt, *Philippe* de la, 15
Motifs secrets des Frondeurs. 10

N.

N*Aissance du Roi.* 2
Nemours, *Charles Amedée*, Duc de 76. 94
Nogaret, *Bernard* de, 44
Nogaret, *Louïs Charles* Gaston de, 44
Noirmoutiers, *Louïs* de la Tremouille Duc de, 28
Novion, *Nicolas* Poitier de, 149

O.

ORleans II. *Henri* d', 15
Orleans, *Marie* d', 66
Orleans, *Jean Louïs Charles* d', 107

P.

PAmphilio, *Jean Baptiste*, Innocent X. 139
Potier, *René*, Sieur de Blancmenil. 9
Potier, *Augustin*, Evêque & Comte de Beauvais. 10
Premier sujet de mécontentement de la Cour contre le Parlement, 4

Les Princes de Condé, de Conti & le Duc de Longueville sont arrêtez. 65

R.

Reine Mere, son Caractere. 85
Retour du Roi & de la Reine Regente sa Mere à Paris. 44
Retour des Princes à la Cour. 92
Rhetel, Bataille de, 79
Richelieu, *Armand Jean* du Plessis, Cardinal de, 19
Richelieu, *Armand* Wignerod, Duc de, 57
Riviere, *Louis* Barbier Abbé de la, 56
Rochefoucault, *François* de la, 19. 34
Rocroi, Bataille de, 2
Rohan, *Marie* de, 37
Rohan, Mademoiselle de, 75
Rohan, *Henri* Chabot Duc de, 8
Le Roi va au Parlement. 4
Roquelaure *Gaston* Duc de, 142
Rosni, *François* de l'Hôpital, Comte de, 145

S.

Savoye, *Thomas François* de, 129. Son Portrait. 130
Sauvebeuf. 37
Seguier, *Pierre*, 8
Servien, *Abel*. 97
Suze, *Gaspard* de Champagne, Comte de la, 138

T.

Tancrede, 29
Tellier, *Michel* le, 97. 152
Trimouille, *Henri Charles* de la, 29
Tour, *Marie* de la, 29
Turenne, *Henri* de la Tour Vicomte de, Maréchal de France, 13. 14

V.

Valois, *Françoise Magdelaine* Demoiselle de, 77
Vendôme, *Cesar* Duc de, 45. 155
Vigean, Mademoiselle du, 8. 49
Villeroi, *Nicolas de Neuville*, Duc de, 124
Vincennes, 65
Vitri, *François Marie* de l'Hôpital Duc de Vitri, 28
Vivonne, *Andrée* de, 49
Vûës de Monsieur le Prince, 11
Wignerod, *Marie* de, 57

Fin de la Table.

MEMOIRE

de Claude joli, chanoine de notre dame,

TOUCHANT LES AFAIRES DU CARDINAL DE RETZ

AVEC LA COUR,

et le clergé

CEux qui ne sont pas instruits de ce qui se passa dans l'Assemblée de 1655. & aux années suivantes, jusqu'en l'année 1668. & des resolutions qu'elle prit de s'opposer aux entreprises que la Cour de Rome tachoit de renouveller, sur les Droits des Evêques, & sur ceux de l'Eglise de France, pour anéantir, & rendre inutiles les déliberations prises par celle de 1650. & les causes des protestations, & nullitez qu'elle avoit fait signifier au Nonce Bagny: Ceux-là pourroient peut-être se plaindre de ce que dans une * relation par-

* *Ceci est extrait d'un plus grand Ouvrage Manuscrit.*

particuliere de ce qui s'est fait en l'assemblée de 1655. on auroit rapporté ce qui se fit aussi dans les deux precedentes, à l'occasion des Brefs expediés à Rome, en 1632. & 1633 pour le jugement des Causes Majeures nées en France. Mais ils connoitront dans la suite la necessité absoluë qu'il y a eu de le faire, de même que de rapporter sommairement ce qui se passa dans le Diocese de Paris après la mort de Jean François de Gondy, son premier Archevêque, arrivée le 21. Mars 1654. & d'exposer les états differens, dans lesquels on la veu, pour faire connoitre au public, que l'affaire qui regardoit son successeur ayant été regardée par le Clergé de Leon & d'Alby, comme étant celle de l'Episcopat & de toute l'Eglise; elle a été presque la seule & unique cause, ou du moins la plus principale de la longueur, de la durée, & de la tenuë de cette assemblée, & en effet la seule & veritable des deux remises que la Cour fit de son ouverture l'une après l'autre du 25. May au 25. Aoust, & du 25. Aoust au 25. Octobre 1655. Le Cardinal de Retz ayant remarqué dans sa Lettre du 14. Decembre 1654. qu'il adressa de Rome aux Archevêques & Evêques de France, que la premiere aigreur que la Cour avoit temoignée contre lui, & qui avoit peut-être été la source de la plupart des autres, avoit été un effet de la fermeté, avec laquelle il avoit creu être obligé d'obeïr aux ordres que l'Assemblée de 1645. lui avoit donnez, de solliciter après qu'elle se seroit separée le succez de ce qu'elle avoit été obligé de faire en faveur de l'Episcopat, en la personne de l'Evêque de Leon: on ne peut se dispenser de parler des autres qui le regardent particulierement, & qui peuvent avoir excité les tempêtes dont l'Eglise de Paris n'a pas été exempte de ressentir les secousses, & des effets extraordinaires de même que ceux qu'il avoit choisi,

si, pour la conduire en son nom & sous son autorité.

La création des nouvelles Charges des Maitres des Requêtes, les Commissions données à quelques uns, pour faire les fonctions dans les Provinces avec un pouvoir qui anéantissoit l'Autorité des Parlemens & leur jurisdiction, le retardement du payement des Rentes à l'Hôtel de Ville de Paris, dont les Créanciers élurent des Syndics, qui en cette qualité, s'étoient pourvûs en Parlement, & plusieurs autres nouveautez donnérent lieu à plusieurs & fréquentes Assemblées, qui se tenoient dans la Chambre appellée de St. Louïs, & à l'union des Compagnies alors encore Souveraines, qui y assistoient par leurs députez: ce que la Cour ne pouvoit pas souffrir étant persuadée, que toutes ces Assemblées tendoient à diminuer l'Autorité de la Régence & la puissance des Ministres.

Le Coadjuteur de Paris assistoit à ces Assemblées, en qualité de Conseiller né du Parlement, de même que l'Abbé de St. Denis, & d'autant que les déliberations qui s'y prenoient étoient contraires aux intentions du Ministere & du Gouvernement; on ne pouvoit pas se dispenser de regarder ceux qui paroissoient devoir, à cause de leur dignité, y avoir plus de credit, comme en étant les principaux Auteurs.

En l'année 1648. le Coadjuteur fit le Panegirique de St. Louis, en l'Eglise des Jesuites, en présence du Roi, & de la Reine. Son Sermon, dont il prit pour Texte ces paroles du Sage, *Audi fili mi disciplinam Patris tui, & legem Matris tuæ ne dimittas,* fut aussi-tôt imprimé par les soins de Guy Joly, Conseiller au Chatelet, l'un des Syndics des Rentiers & son ami particulier, & d'un Magistrat d'une probité aussi grande que d'une érudition profonde, dont le public a trouvé les marques & les preuves

dans les Ouvrages qu'il composa en 1667., pour la défense des Droits de la Reine Marie Therese d'Autriche sur le Brabant, Fille aînée du premier lict de Philippe IV. Roi d'Espagne. Ceux qui le connoissoient & sa maniere d'écrire & de composer le faisoient Auteur de ce Sermon.

Le lendemain Mécredi au matin, le Roi & la Reine se rendirent environ sur les 3. heures en l'Eglise Nôtre Dame, pour assister au Te Deum, qui y fut chanté en actions de graces de la Victoire obtenuë près la Ville de Lens, par les Troupes commandées par le Prince de Condé: Le Coadjuteur y officia, & étant encore dans la Sacristie, pour y quitter ses Habits Pontificaux, la nouvelle y arriva, qu'on venoit d'arrêter Pierre Brousselles Conseiller en la Grand' Chambre, le Président de Blanc-Mesnil, Président en la premiere des Enquêtes, & autres qu'on avoit tirez de leurs Maisons: quelqu'uns ayant aussi reçû des Lettres de Cachet, pour se retirer dans les lieux qui leur étoient marquez.

Le Sieur de Brousselles étant logé près de l'Eglise de St. Landry, le bruit de l'Arrêt fait de sa personne: se répandit parmi les Batteliers de ce Port & de celui de la Greve, & des Ports voisins, qui s'étant attroupez, & étant accourus, n'ayans quasi pas d'autres armes que des Crocs, donnérent l'allarme aux Compagnies des Gardes Françoises & Suisses, qui étoient restez dans la Ruë Neuve de Nôtre Dame, dans le Marché-neuf, la Ruë St. Louis, & le Quay appellé des Orphevres, en l'Isle du Palais, & qui étonnez de ce qu'on ne venoit pas les relever du lieu, ou elles avoient été posées, se retirerent; les Soldats marchant à la file sans ordre, sans battre la Caisse, leurs Mousquets sous les bras, & sans leurs principaux Officiers, jusqu'au Palais Royal.

Le

Le Coadjuteur s'y rendit auſſi-tôt en Rochet & en Camail, marchant à pied, les ruës ayant été fermées en un moment par les chaines, qui furent tenduës, & par des barricades faites avec des Tonneaux remplis de terre & de fumier. Il y fut très-mal reçû par la Reine, & très-mal écouté dans l'expoſition qu'il lui fit de l'état auquel étoit toute la Ville, du danger auquel elle expoſoit la Maiſon Royale, & de la néceſſité qu'il y avoit de remettre les priſonniers en liberté, & de rappeller les exilez: ce que le Parlement en corps obtint le lendemain jeudy, y étant allé l'après-midi à pied, & ayant été contraint par ceux qui gardoient la porte & la barricade faite à la croix du tiroir de retourner au Palais Royal, parce qu'il n'amenoit pas avec lui les priſonniers & les exilez.

Le Coadjuteur fort abbatu & fort fatigué ſe retira au petit Archevêché, marchant toujours à pied, ſoutenu ſous les bras par l'Abbé de Marigny & par un autre, precedé & ſuivi d'une troupe de gens de toute condition, qui s'augmenta dans ſa marche, dane les Ruës Saint Honoré, de la Ferronerie, de St. Denis & autres, & qui le conduiſit en ſon Hôtel, au Cloître N. Dame, près la porte du Terrain.

La Reine n'ayant pû oublier ce qui s'étoit fait à Paris, pendant trois jours, & de s'être vûë contrainte de rendre les priſonniers, & de rappeller les exilez, dont le retour n'appaiſa pas les mouvemens, qui avoient paru ſi ſubitement dans les Compagnies Souveraines & parmi le Peuple, leur donna à tous des marques du reſſentiment qu'elle en avoit, & du déſir qu'elle avoit dès-lors conçû de s'en venger: étant ſortie de Paris ſecretement avec le Roi, la nuit du Mardy 5. au Mecredy ſix Janvier 1649., pour ſe retirer à St. Germain en Laye; la réſolution ayant été priſe dans le Conſeil d'aſſie-

ger la Ville de Paris avec les Troupes qui étoient en Flandres & ſur la Frontiere de la Picardie. Le Prince de Condé ſe chargea de la conduite de ce ſiege.

Le Parlement s'aſſembla le même jour extraordinairement, & ordonna ce qu'il jugea être neceſſaire pour ſa propre conſervation, & pour la deffenſe de la Ville: & de concert avec le Prévôt des Marchands, les Echevins, & les Principaux Habitans, pour ce aſſemblés à l'Hôtel de Ville, on fit une levée de Troupes, dont on donna d'abord le Commandement au Duc d'Elbeuf, qui étoit venu le premier offrir ſes ſervices au Parlement.

Il fut donné enſuite en chef au Prince de Conti, qui s'étoit rendu de St. Germain en Laye à Paris, avec le Duc de Longueville ſon Beau-frere, qui alla auſſi en Normandie, dont il étoit Gouverneur, laiſſant la Ducheſſe de Longueville, comme en ôtage de ſa fidelité. Elle prit ſon logement dans l'Hôtel de Ville, où elle accoucha peu de jours après d'un Prince, qui eut pour Parrain la Ville de Paris, qui lui donna le nom de Charles Paris d'Orleans. C'eſt lui qui fut tué au paſſage du Rhin, prés le Fort de Schenk en 1672. Le Prince de Conti eut pour Lieutenants Generaux les Ducs de Beaufort & de Bouillon, le Maréchal de la Motte Houdancourt, & pluſieurs autres Officiers qui n'étoient pas contens de la Cour & du Cardinal Mazarin, ou qui feignirent de ne l'être pas.

Le Coadjuteur de Paris, qui n'avoit pû oublier le mauvais accueil que la Reine lui avoit fait au Palais Royal, le lendemain de la Fête de St. Louis, & qui ſe rendoit très aſſiduement aux Aſſemblées du Parlement, voulut donner des marques publiques du reſſentiment qu'il en avoit, & ſous prétexte de défendre une partie de ſon troupeau, renfermé dans l'enceinte des murailles de la Ville de Paris,

Paris, il fit lever un Régiment de Cavalerie, auquel il donna son nom, & le commandement au Chevalier de Sevigny son parent.

La Paix ayant été concluë à Ruel, après trois mois de Siege, il se trouva encore deux partis, qui continuerent d'entretenir la division des esprits; celui de la Cour & celui de la Ville, à la tête duquel paroissoient le Duc de Beaufort très-accredité parmi le Peuple, le Coadjuteur, la Duchesse de Chevreuse, Noirmoutier, & quantité d'autres: & quoique le Prince de Condé eut servi la Reine, & le Cardinal Mazarin aux dépens de sa propre reputation, néanmoins l'un & l'autre craignant la grandeur, & la puissance de sa Maison, & l'autorité qu'il avoit sur les Troupes composées de plusieurs Régimens, qui dépendoient de lui & de ses amis, le firent arrêter dans le Palais Royal le soir du 18. Janvier 1650. avec le Prince de Conti, & le Duc de Longueville, par le Comte de Miossans, depuis Maréchal d'Albret; & par Guitaut Capitaine des Gardes de la Reine, qui les conduisirent au Château de Vincennes, gardés par un Détachement de la Compagnie des Chevaux legers, & de celle des Gendarmes.

Quoique la Cour n'eut pas lieu de craindre que la nouvelle de leur arrêt & de leur detention excitât quelque émotion dans la Ville; le Prince de Condé ayant perdu l'estime & l'affection de ses Habitans, & causé des actes d'hostilité que les Troupes qu'il commandoit avoient exercez pendant le Siege, par de mauvais traitemens qu'on avoit fait tant aux prisonniérs qu'elles faisoient, qu'aux Paysans des Villes circonvoisines, qui s'exposoient pour porter des vivres en la Ville, ou à leurs Maîtres: elle crut toutefois ne devoir rien négliger pour la prévenir, ou pour l'arrêter, si les Domestiques, ou si les amis des Princes en eussent excité quel-

qu'une. Et parce que le Duc de Beaufort s'étoit acquis l'amitié de la populace, on le vit en même temps ſur les dix heures du ſoir dans tous les quartiers, marchant à Cheval, accompagné d'un bon nombre de gens de cheval, éclairé de quantite de flambeaux, & ſuivi de quelques Artiſans à pied, criant Vive le Roi. Cette marche fit juger que le Duc, le Coadjuteur & ceux de leur parti avoient eu quelque part dans la réſolution que la Reine avoit priſe de faire arrêter ces trois Princes. Mathieu Molé lors encore Premier Préſident du Parlement fut auſſi-tôt mandé au Palais Royal, ou étant arrivé, & la Reine lui ayant dit qu'elle avoit fait arrêter les trois Princes, il lui dit ces paroles en élevant ſa voix & ſes mains, ah! Madame, qu'avez vous fait? Ce ſont les enfans de la Maiſon Royale: lui marquant par-là les ſuites facheuſes & malheureuſes qu'auroit cette action faite en conſideration d'un étranger, & pour le maintenir dans la place de premier Miniſtre: paroles à peu près ſemblables à celles que Catherine de Medicis dit au Roi ſon fils, après l'action faite à Blois.

Auſſi ce que produiſit dans la ſuite la détention de ces trois Princes fit connoître que ce grand & ſage Magiſtrat ne s'étoit pas trompé dans ſes ſecrettes predictions. On ne vit plus dès-lors que des Aſſemblées au Parlement, la Princeſſe Douairiere de Condé, dans le Parquet des Huiſſiers, à la porte de la grande Chambre, dès les 5. heures du matin (après avoir paſſé la nuit en la maiſon du Sr. le Fevre de Laubriere, Chanoine de la Ste. Chapelle, & Conſeiller en la Cour, où elle avoit été ſecrettement menée, & conduite par l'Abbé de Roquette depuis Evêque d'Autun, dans le Caroſſe du Sieur de Garibal, Maiſtre des Requêtes, lui ſervant de Cocher en cette occaſion,) y diſtribuer des copies imprimées de la Requête qu'elle avoit pré-

présentée au Parlement lui demandant justice & la liberté de ses deux fils & de son Gendre. On vit la Princesse de Condé, le Duc d'Anguien, & la Duchesse de Longueville retirez à Bordeaux, le Siege mis devant la Ville, mais défenduë par le Duc de Boüillon, avec les Troupes qui étoient attachées à la Maison de Condé, & qui s'y étoient rendues de plusieurs Provinces, même celles que Maffin commandoit pour le Roi en Catalogne; à cause de l'aversion qu'avoit la Guyenne contre le Duc d'Epernon, qui en étoit Gouverneur. On vit le Maréchal de Turenne commander celles que le Roi d'Espagne avoit jointes aux Troupes, qu'il avoit amassées en Champagne, dont le Prince de Conty avoit le Gouvernement; le Corps de la Noblesse assemblé à Paris dans le grand Convent des Cordeliers demander la convocation des Etats Generaux, & par les Députez la jonction du Clergé assemblé dans celui des grands Augustins, pour demander la même chose avec la liberté des Princes.

Le parti du Duc de Beaufort fut obligé de quitter le parti de la Cour, & de se joindre à celui des Princes & au Corps du Clergé & de la Noblesse, après la défaite arrivée à Retel de l'Armée que commandoit le Maréchal de Turenne, & la levée du Siege qu'il avoit mis devant Guise: craignant d'être accablé par la Cour devenuë toute puissante par ces deux grands avantages, qu'elle avoit eü & qu'elle devoit à la valeur & à la sage conduite du Maréchal du Plessis: qui commandoit l'Armée du Roi: avantages qui la mettoient en état de perdre ceux qui lui étoient opposez, & ceux avec lesquels elle paroissoit s'être reconciliée. Enfin il y eut des remontrances faites au Roi, & à la Reine par George d'Aubusson, Archevêque d'Ambrun second President de l'Assemblée, au nom du Clergé, qui en avoit été sollicité, par la Lettre que la Princesse de Conty lui a-

voit écrite, & qui avoit été composée à Paris par un de ses Agens, qui s'étoit servi d'un des blancs signez qu'elle avoit laissez & confiez à ceux qui étoient restez, pour s'en servir dans les occasions, dans lesquelles ils en auroient besoin.

Celui qui rapporte ce fait est celui qui reçeut un ordre le soir d'environ l'heure de minuit de remplir l'un de ces blancs seings du corps de la Lettre, qui fut présentée le lendemain matin à l'Assemblée du Clergé.

Le Cardinal Mazarin voyant qu'il ne pouvoit retenir plus long-tems les Princes en prison, chercha alors tous les moyens de se reconcilier avec eux, & il crût qu'il n'y en avoit pas de plus propre pour y réüssir que celui de leur faire paroître & au public en même temps, qui étoit leur liberateur, & que c'étoit lui qui avoit obtenu du Roi & de la Reine Regente sa Mere leur liberté.

Le Roi ne fut déclaré Majeur que le six Septembre 1651., & le Prince de Conti assista à cette déclaration en habit long, & en Soutane violette; dont ils devoient par conséquent reconnoitre, qu'ils lui étoient redevables de leur liberté.

Il se fit pour cela porteur lui même des ordres que la Reine avoit été obligée d'en faire expedier, avec lesquels s'étant rendu au Havre, au mois de Fevrier 1651., il fit demander aux Princes qu'il y tenoit prisonniers la permission de les voir, & de leur parler : ce qu'ils refuserent genereusement & avec des paroles de mépris de lui accorder, sachant bien que leur liberté n'étoit point son ouvrage. Ainsi il fut obligé de mettre les ordres, dont il s'étoit fait le porteur, entre les mains du Sieur de Bar, auquel il avoit fait donner la commission de Geolier des Princes, & de sortir en même temps du

du Royaume, pour se retirer premierement à Dinan, & ensuite à Bouillon, & autres lieux, accompagné de quelques Seigneurs François, au nombre desquels s'étoient mis assez gratuitement François Bonaventure de Harlay Marquis de Brenal, frere aîné de François de Harlay, premierement sacré Archevêque de Roüen dans l'Eglise des Chartreux de Paris, le 27. Decembre 1651., & depuis Archevêque de Paris, mort en 1695. en qualité de President seul perpetuel de toutes les Assemblées, qualités qu'il avoit sçû prendre, & se procurer à lui même, en faisant exclurre de la députation des autres Provinces les Cardinaux & Archevêques qui y devoient présider. Ce qui contribua davantage à l'acceleration de la liberté des Princes, fut leur translation du Chateau de Vincennes à celui de Marcoussis, & du Chateau de Marcoussis au Havre, Fort situé à l'embouchure de la Normandie, dont étoit Gouverneur le Duc de Longueville, l'un des trois Princes que le Cardinal Mazarin tenoit en prison, duquel Fort étoit alors Gouverneur le Duc de Richelieu, très attaché au Prince de Condé son allié, à cause de Dame Claire-Clemence de Maillé Bresé son Epouse, fille de Dame Nicolas du Plessis de Richelieu, sœur du Cardinal de ce nom son grand Oncle: personne ne pouvant voir, ni souffrir plus long-tems, que pendant une minorité deux Princes de la Maison Royale & un autre capable de succeder à la Couronne, fussent entre les mains & en la puissance d'un étranger & d'un Cardinal Italien leur ennemi déclaré.

La cause de leur Translation du Chateau de Vincennes à celui de Marcoussis, & de celui-là à la Citadelle du Havre, fut la crainte qu'eut le Cardinal Mazarin, que leurs amis dont le nombre paroissoit s'augmenter tous les jours, & qui s'assembloient publiquement dans Paris, ne les tirassent par

force du Chateau de Vincennes, qui n'en eſt éloigné que d'environ une lieuë & demi. Il en donna la conduite au Comte d'Harcourt, qui ſe chargea de les conduire au Havre avec un gros Détachement, qui lui fut donné des Gardes du corps, des Gendarmes, Chevaux legers, & autres Troupes de la Maiſon du Roi.

Il fut generalement blâmé de tout le monde, d'avoir accepté une telle commiſſion, quoi qu'il fut pauvre, & qu'il eut beſoin des graces de la Cour: ne convenant pas à un Prince de la Maiſon de Lorraine, après avoir commandé les Armées du Roi en Provence, en Piemont, dans l'Italie & ailleurs, & acquis beaucoup de gloire & de réputation, de faire les fonctions d'un Prevôt des Maréchaux, pour conduire des priſonniers. C'eſt le nom, que lui donna le Prince de Condé pendant la route, ayant demandé pluſieurs fois aux Gardes, qui étoient les plus proches du Carroſſe, qu'on lui fit voir cet illuſtre Prevôt des Maréchaux.

Les Princes ayant ainſi recouvert leur liberté, étant ſortis du Havre arrivérent à Paris le ..... Fevrier 1651. environ trois heures après midi, accompagnez non-ſeulement de leurs amis, mais encore de pluſieurs perſonnes de la Cour, qui étoient allez au devant d'eux juſqu'à St. Denis, & encore plus loin. Ils allérent droit au Palais, où ils entrérent, la Garde étant ſous les armes, & furent conduits par ceux qui étoient venus les recevoir à la deſcente de leurs Caroſſes, au bas de l'Eſcalier, dans l'Apartement où étoit le Roi & la Reine, qu'ils remercierent de leur avoir donné la liberté.

Ils employérent les premiers jours aprés leur arrivée dans Paris, à rendre les viſites les plus néceſſaires, & à recevoir celles qu'on leur rendit en foule & avec empreſſement. Ils ne parurent néanmoins

moins veritablement dans les rues & dans le grand public, que lors qu'on eut achevé les équipages de deüil, qu'ils furent obligez de prendre, à cause de la mort de Charlotte Marguerite de Montmorency Princesse Doüairiere de Condé leur Mere, & belle Mere, arrivée vers la fin du mois de Decemb. 1650. Ceux qui étoient chargez d'y faire travailler avoient fait attacher avec des cloux la Calotte du Carosse du Prince de Condé: croyant qu'un premier Prince du Sang, avoit droit d'user de cette marque d'honneur pour se distinguer des Princes des Maisons étrangeres; le Titre d'Altesse Serenissime ayant été donné alors aux Princes du Sang, pour les distinguer de tant d'autres qu'on traitoit d'Altesse. Mais Madame d'Orleans Duchesse de Montpensier l'ayant fait avertir que les seuls enfans de France, avoient droit de joüir de cette marque d'honneur & de distinction, on reforma le Carrosse aussitôt.

La Princesse Doüairiere de Condé étoit morte à Chatillon sur Loire, où la Duchesse de Chatillon, & depuis de Meckelbourg, qui avoit l'honneur d'être sa parente, lors Veuve du Duc de Chatillon tué le 25, Janvier 1649., à l'attaque, & à la prise du Village & du Pont de Charenton, l'avoit obligée de prendre sa demeure, après avoir quitté Augerville, situé sur le chemin de Paris à Orleans, appartenant au Sieur Perraut, President en la Chambre des Comptes, Intendant depuis long-temps de la Maison de Condé. Elle s'y étoit retirée depuis que l'entrée & la demeure dans la Ville de Paris lui avoient été interdittes par la Cour, avec défenses très-expresses, qu'elle lui avoit fait d'y venir, depuis qu'y ayant été amenée secretement dans le Carrosse de Garibal Maître des Requêtes, par l'Abbé Roquette faisant la fonction de Cocher, & descenduë en la Maison du Sieur le Fevre de Laubrie-

re Conſeiller en la Cour, Chanoine de la Ste. Chapelle, où elle coucha pour ſe rendre, comme elle fit, dès quatre heures du matin dans le Parquet des Huiſſiers, & être à l'entrée de la Cour, pour lui préſenter ſa Requête, par laquelle elle lui demandoit juſtice pour les Princes, & qu'on fit le procès à ceux qui abuſant du Nom & de l'Autorité du Roi, les retenoient en priſon.

Sa mort étant arrivée pendant la tenuë generale du Clergé de France, on ſe trouva obligé de lui rendre les honneurs funebres, qui étoient deus à la Veuve d'un premier Prince du Sang; nonobſtant l'état triſte & malheureux, dans lequel en mourant elle avoit laiſſé ſa maiſon, accablée d'affliction, privée de la vûë & de la préſence de ſes enfans, de ſon Gendre & de ſes petits enfans. Les uns étoient encore detenus dans les fers,& les autres,ſavoir la Princeſſe de Condé ſa belle fille, le Duc d'Anguien ſon fils unique; la Ducheſſe de Longueville ſa fille, s'étoient alors retirés à Bordeaux, & les Comtes de Dunois, & de St. Paul, ſes enfans retirez ailleurs.

Iſaac Hubert, Evêque de Vabres, auparavant Theologal de l'Egliſe de Paris fut prié par l'Aſſemblée, où il avoit été député par la Province de Bourges, de prononcer l'Oraiſon funebre, au ſervice qu'elle ordonna être fait dans l'Egliſe des grands Auguſtins, & il repondit au choix qu'elle avoit fait de ſa perſonne, que la conjoncture du temps rendoit très-délicate, mais avec une liberté vrayement Epiſcopale. En parlant des grandes vertus de cette Princeſſe, il ne put ſe diſpenſer de faire reſſouvenir ceux qui l'écoutoient des premieres diſgraces dont le Ciel avoit affligé la Maiſon de Condé, c'eſt à dire la priſon qu'avoit ſouffert ſon Mary, pendant plus de trois ans, ayant été arreſté le 7. Septembre 1616., & n'en étant ſorti qu'au mois d'Octobre

bre 1619. On ne raporte point ici le détail de cette Oraiſon funebre, & des autres qui furent prononcées dans les differens ſervices ſolemnels, qui furent faits : Mais il ſuffit de dire que l'effet que produiſirent ces ſervices triſtes, lugubres, & ſi fréquens, fit augmenter dans les eſprits du peuple le mépris, la hayne, & la fureur, qui en avoit couru depuis plus de trois années contre la perſonne du Cardinal Mazarin, ſon nom & ſou ombre : ce qui alla ſi loin, que la Reine fut obligée de faire paroître qu'elle l'abandonnoit, & feroit ſortir du Royaum. Ce qu'on ne peut pas ſe diſpenſer de rapporter ici, c'eſt que quelques Gardes du corps du Roi, que le Sieur de Bar, qui les commandoit, tenoit toujours enfermez au dedans de la Cour du Donjon du Chateau de Vincennes, pour leur ôter toute ſorte de commerce avec ceux qui en gardoient les dehors, & empêcher que par leur moyen les Princes reçeuſſent ni Lettres, ni Billets, ni aucuns avis de vive voix de ce qui ſe paſſoit à Paris & ailleurs, prenant auſſi compaſſion de leur état, & ſe perſuadant que leurs diſgraces ne pourroient pas être de longue durée : aſſurez d'ailleurs qu'ils ſeroient très-recompenſez des ſervices, qu'ils leur auroient rendu ſecretement, embraſſerent les propoſitions qu'on trouva les moyens de leur faire, & exécuterent fidellement tout ce dont on les avoit inſtruits, qu'ils feroient pour tenir les Princes avertis de tout ce que leurs amis faiſoient pour leur procurer la liberté, & de ce qui ſe paſſoit en Guyenne, en Picardie, en Flandres, à la Cour, & ailleurs. Ils leur firent paſſer adroitement du Papier, de l'ancre & des plumes, dont ils ſe ſervirent pendant le temps de leur détention dans le Chateau de Vincennes, où le Prince de Condé étant allé dîner au mois de Juin 1652. chez le Sieur de Chavigny qui en étoit Gouverneur, & étant mon-

monté dans la Chambre où il étoit autrefois, trouva encore dans un trou de la cheminée les deux plumes qu'il y avoit laiſſées.

Les Billets qu'ils recevoient étoient écrits en chiffres, ceux qu'ils avoient doubles étoient fort étendus & contenoient peu de chiffres, qui ſignifioient beaucoup de choſes. Ils s'en ſervoient pendant la nuit, etant dans leur lit, feignant de lire des Livres qu'ils avoient, les rideaux étant tirez, aucun n'oſant prendre la liberté de les entrevoir ſeulement pour ſavoir ce qu'ils faiſoient. Ils les recevoient des mains de quelqu'un qui avoit la liberté d'entrer dans leur Chambre, pour les ſervir. On les mettoit ſouvent dans les doubles fons des Bouteilles de vin faites exprès, que les Gardes du dehors paſſoient par une trés-petite ouverture, à ceux de dedans qui ſçavoient le ſecret, pour les tirer de ce double fons, & y remettre la réponſe qu'on y faiſoit, faiſant paſſer ces Bouteilles vuides à ceux qui les devoient remplir de toutes les deux manieres. On ſe ſervoit auſſi d'écus d'argent, qui étoient creux, qu'on faiſoit paſſer aux Gardes affidez, dans leſquels on mettoit auſſi les Billets, & les réponſes. Ceux qui recevoient ces écus, avoient le ſecret de les ouvrir & de les fermer.

Les Princes ayant ainſi obtenu leur liberté, Louis Henry de Gondrin Archevêque de Sens, de la Rochefoucaut Evêque de Leytour, frere du Duc de ce nom, & François Pericard Evêque d'Angoulême vinrent de leur part remercier l'Aſſemblée du Clergé, (s'étant placez au Bureau,) de tous les bons offices qu'elle leur avoit ſi genereuſement rendu auprès du Roi & de la Reine en cette occaſion.

Le Parti du Coadjuteur s'étoit uni à celui des Princes, ſous certaines conditions, dont la princi-

pa-

pale étoit du mariage du Prince de Conty avec une des filles de la Duchesse de Chevreuse, qui en étoit le principal mobile. On fit exterieurement ce qui pouvoit persuader l'une des parties, qu'on vouloit de bonne foi exécuter ce qu'on avoit promis. Le Prince de Conty quitta l'Abbaye de Nicolesme en faveur d'un des fils du Duc de la Rochefoucaut & celle de Corbiny, en faveur de Saint Romain, depuis Ambassadeur pour le Roi en Suisse. Il déposa l'Abbaye de St. Denis, & quelques autres encore, entre les mains de Montreuil son Secretaire, & il passa procuration pour se démettre de l'Abbaye de Clugny, entre les mains des Relgieux, qui en ayant accepté sa démission, postulerent le Duc d'Anguien pour leur Abbé. Mais pour rendre tout cela inutile, & se conserver les Benefices, qu'il paroissoit que ce Prince vouloit quitter, il passa en même temps des actes, qui revoquoient & annulloient les premiers, qui furent dûëment insinuez, & signifiez & qu'on garda secretement jusqu'au tems qu'on vouloit s'en servir.

Il seroit inutile de rapporter ce qui se passa ensuite, il suffit de dire que le Coadjuteur toûjours attaché à la Duchesse de Chevreuse, quitta le parti du Prince de Condé, & se réünit à la Cour, pour se venger de l'inexécution de ces paroles, qui avoient eté données pour le mariage de la fille aînée de cette Duchesse, qui mourut quelques mois après le retour des Princes à la Cour: & ce fut alors qu'il obtint du Roi sa nomination au Pape, pour le Chapeau de Cardinal, qu'on vit au commencement de l'année *1652.*, qu'il avoit plutôt arraché qu'obtenu : le Roi l'ayant depuis revoqué secrettement en faveur du Bailly de Valençay son Ambassadeur a Rome, qui n'en pût pas profiter neanmoins; d'autant que le Pape, qui fut averti de cette revocation, fit des Cardinaux dès la premiere se-

ſemaine de Carême, du nombre deſquels fut le Coadjuteur de Paris: dont l'Ambaſſadeur ne fut aviſé qu'après la Promotion, allant chez le Pape qui ſortoit de ſon Conſiſtoire, où il venoit de les créer, pour lui préſenter les Lettres du Roi de ſa nomination, au lieu du Coadjuteur: ce qui l'obligea de revenir à ſon Palais, ſans être entré en celui du Pape, ſans l'avoir vû, & exécuté ſa commiſſion.

Le Coadjuteur fait ainſi Cardinal malgré la Cour devoit ſa promotion au Cardinalat, non pas tant à l'Abbé Charier ſon Agent à Rome & aux Officiers du Grand Duc, & des Princes de ſa Maiſon, qu'au reſſentiment que le Pape avoit, de ce que le Cardinal Mazarin l'avoit contraint de lui donner un Chapeau pour Michel Mazarini Dominicain ſon frere, qu'il avoit tiré de ſon Couvent, pour le faire Archevêque d'Aix: ayant pour l'y forcer, fait porter la guerre en Italie, juſqu'aux Places frontieres de l'Etat Eccléſiaſtique, Piombino, Orbitello, & Portolongone aſſiegées, & priſes par les Armées du Roi.

L'Archevêque de Paris n'en étoit pas plus content que le Cardinal Mazarin, ſouffrant avec peine qu'on lui eut preferé ſon Neveu, & le Cardinal Mazarin regardant celui de Retz, comme étant alors en état de ſe procurer la place de premier Miniſtre, ou dumoins d'avoir une très grande part au Miniſtere. Ses amis agiſſoient auprès du Cardinal Mazarin pour tacher d'obtenir pour lui ſon amitié, & de l'aſſurer contre la jalouſie qu'il avoit conçûe contre lui, & contre la penſée qu'il avoit que le Card. de Retz vouloit ſa place. Auſſi c'eſt ainſi qu'il repondoit aux amis de ce Cardinal; je veux bien être de ſes amis, mais il veut ma place: & il ne ſe trompoit pas dans le jugement qu'il en faiſoit, le Cardinal de Retz prenant les moyens, qui paroiſſoient les plus expediens pour y parvenir.

Le

Le Roi étant absent de Paris, qui s'étoit déclaré en faveur du Prince de Condé, auquel elle ouvrit ses portes le 2. Juillet 1652. pour y faire entrer ses troupes, après le combat donné dans le Fauxbourg St. Antoine; le Cardinal de Retz avec ceux de son party, se declara ouvertement contre le Prince, & se rendant à des heures indeües au Palais du Luxembourg, après que ce Prince en étoit sorti, il le ruinoit dans l'esprit de Mr. le Duc d'Orleans, & l'empéchoit de faire & d'exécuter tout ce qu'il lui venoit de promettre, & accorder: ce qui obligea le Prince de Condé, après que le Duc de Loraine eut retiré ses troupes qu'il avoit emmené lui-même en France à son beau frére, de mener son armée à Villeneuve-St. George, où il tenoit enfermée celle du Roi commandée par le Marechal de Turenne, mais qui se trouva degagée par la retraite des Lorrains qu'on soupçonnoit avoir été menagés pour la Cour, par le Cardinal de Retz en Champagne. Il assiégea, & prit la Ville de Rocroy.

La Ville de Paris se voyant en liberté, ne songea plus qu'à obliger la Cour, qui étoit à Compiegne, d'y revenir, & d'obtenir du Roi un oubly general de ce qui s'étoit passé. Le Cardinal de Retz y alla avec les députez du Clergé, pour le supplier de revenir dans sa Capitale. Le Prevost des Marchands & les Echevins accompagnés des Députez des quartiers y allerent ensuite, & tout le Corps, tant des Marchans, que des Metiers le suivirent: ce que Cour avoit desiré & ce que le Cardinal de Retz avoit évité, s'en étant chargé envers elle. Ce qui est si vrai, que le Cardinal lui reprocha dans une de ses Lettres les grands services, que la Reine avoit declaré publiquement, qu'il avoit en cela rendu au Roi, en disant que son retour à Paris étoit l'ouvrage du Cardinal de Retz.

Le desir qu'avoit la Reine de retenir auprès du Roi

Roi le Cardinal Mazarin en qualité de premier Miniſtre, & les Sieurs Servien, le Tellier, & Fouquet, qui avoient le Titre & le Caractere de Miniſtres d'Etat, & qui craignoient l'eſprit inquiet du Cardinal, firent prendre au Roi la reſolution de le faire arrêter, lorſqu'il viendroit le ſoir au Palais Royal. Il avoit preché dans l'Egliſe de Paris, en la place du Theologal, le premier Dimanche de l'Avent, & lorſqu'il fut ſorti de Chaire, on y trouva attaché ce Placard.

Vous precherez malgré les uns, Cardinal
En dépit des autres; mais ſi vous prêchez
l'avenement du Seigneur, ce n'eſt pas celui du
Seigneur Jule.

Il vint ſeul au Palais Royal, (ou il avoit paru pluſieurs fois en habit déguiſé,) le ſoir qu'il y fut arrêté, & de là conduit au Chateau de Vincennes au mois de Decembre 1652. Le Sieur Joly, qui l'avoit averti de la reſolution priſe dans le Conſeil de l'arrêter, s'excuſa de l'accompagner, lui diſant qu'il s'allât perdre lui ſeul, s'il vouloit, mais que pour lui, il ne vouloit pas ſe perdre avec lui: ce qu'il lui dit parce qu'il ſavoit que la Cour n'avoit pas oublié ce qu'il avoit fait en 1648. en qualité de l'un des Sindics des Rentiers, ni ſon trop grand attachement & de ceux de ſa famille au Cardinal, dont quelques uns furent exîlez depuis, à l'occaſion de la ſortie du Cardinal du Chateau de Nantes en 1654. & de ce qui ſe paſſa dans la ſuite dans l'Egliſe & dans le Dioceſe de Paris.

La Garde ordinaire du Chateau, & du Donjon fut alors augmentée d'un grand nombre de Gardes du corps de la premiere compagnie commandée par le Comte de Noailles, qui ſeul n'avoit pas refuſé de recevoir & de prendre le baton, en la place du Marquis de Chandenier qui en étoit Capi-

pitaine, & qui en jouït, ſans lui avoir jamais rembourſé le prix de ſa charge. Le Cardinal Mazarin, auquel il s'etoit attaché l'ayant diſpenſé de faire juſtice à un Gentil-homme, & à un Seigneur de la Maiſon de Rochechoüart, & Neveu du Cardinal de la Rochefoucault.

Quelque grande que fut la fidelité de Claude du Flos, Sieur d'Avanton en Poitou, l'un des grands exempts des Gardes de cette Compagnie, & l'éxactitude avec laquelle il veilloit pour rendre compte de la perſonne du Cardinal de Retz: quelque precaution qu'il pût prendre pour l'empêcher d'avoir aucun commerce au dehors, & qui étoit telle, que les Gardes du Corps, qu'il commandoit étoient tous enfermez au dedans de la Cour du Donjon, ſans avoir la liberté d'en ſortir pour entendre la Meſſe ailleurs que celle que le Cardinal diſoit lui même aſſez ſouvent, ou que diſoit un des Chanoines de la St. Chapelle à Vincennes, à laquelle il fit preſent en ſortant de cette priſon du Calice, des Chandeliers, des Burettes, & autres choſes qu'il avoit fait faire pour celebrer la Meſſe: neantmoins on ne put jamais empêcher qu'il ne fut informé de ce qui ſe paſſoit au dehors, & qui le regardoit. A cela on ne ſait qui peut y avoir eu plus de part, ou l'avarice de quelque Gardes, où la compaſſion qu'ils pouvoient avoir de l'état auquel ils voyoient un Cardinal d'une Maiſon illuſtre, leur futur Archevêque & Paſteur, dont les diſgraces pouvoient n'être pas éternelles, & qui pouvoit être en état de recompenſer les offices de charité, qu'ils lui rendoient. Et comme la mort de ſon Oncle devoit produire beaucoup de changement dans ſes affaires, par rapport à la dignité Archiepiſcopale, au titre dont il ſe trouvoit revetu, & à l'autorité qu'il auroit dans le Dioceſe de Paris dont le Clergé Seculier & Regulier, & le peuple ne pourroient

voir ſans indignation, l'injure qu'on faiſoit à l'Egliſe, & à la Religion, en retenant dans les fers, celui que Dieu leur avoit donné pour Paſteur : ſes amis eurent ſoin de lui faire ſavoir qu'il ſeroit averti de la mort de celui, auquel il devoit ſucceder, auſſi-tôt qu'elle ſeroit arrivée, par des ſignaux qu'on lui avoit marqué, l'un deſquels étoit le ſon de certaines cloches, qui ſont dans les tours de Noſtre Dame que l'on feroit ſonner d'une maniere extraordinaire, & la repetition qu'on feroit faire à la ſonnerie de l'horloge de la Ste. Chapelle du Chateau de Vincennes, qui annonceroit deux fois de ſuite une même choſe. On dit auſſi qu'il en fut averti par le Prêtre, qui en diſant la Meſſe devant lui, & en élevant ſa voix plus haut, qu'à l'ordinaire le nomma dans le Canon de la Meſſe, Joannes Franciſcus Paulus Antiſtes noſter, le nom de Paul le diſtinguant de ſon Oncle.

De quelque maniere que les choſes ſoient arrivées, ce qui eſt certain & de fait eſt que Jean François de Gondy, Oncle du Cardinal de Retz mourut premier Archevêque de Paris, le 21. Mars 1654. pendant la nuit; que le même jour, & de très-grand matin parut dans l'Egliſe de Paris, Pierre le Beure porteur de la Procuration de ce Cardinal, pour prendre pour lui & en ſon nom, poſſeſſion de l'Archevêché de Paris, qu'il prit en preſence des Doyens, Dignitez, Chanoines, & beneficiers de cette Egliſe aſſemblée à cet effet; qu'il fut inſtallé en cette qualité, en la chaire Epiſcopale, avec toutes les ſolemnitez ordinaires & accoutumées; que le Tedeum fut chanté en Muſique, au ſon des Cloches, que la procuration pour prendre poſſeſſion, & les actes faits en vertu d'icelle, furent le même jour inſinuez au greffe des inſinuations Eccleſiaſtiques du Dioceſe, avec les Lettres du grand Vicaire qu'il avoit ſignées, & qu'il avoit fait expe-

pedier par les Sieurs l'Advocat & Chevalier, qu'il avoit choisis; nommez & instituez ses Vicaires generaux, & la commission de Vicegerent en l'officialité, qu'il avoit donnée en même temps au Sieur Porcher Sous-penitencier, Docteur en la Maison de Sorbonne.

Les Lettres du grand Vicariat & la procuration pour prendre possession avoient été portées toutes dressées au Chateau de Vincennes par Roger Notaire Apostolique, & greffier des insinuations, qui s'étoit introduit en sa Chambre deguisé en garçon Tapissier, portant des pieces de tapisserie qu'il y tendit en la place de celles qui y étoient, & qu'il fit remporter, après avoir donné le moyen au Cardinal de signer. Et c'est ce qui se trouve dans un livre manuscrit de l'Eglise de Paris, qui entre autres choses contient le nom des Chanoines qui ont été promeus à l'Episcopat, & au Cardinalat. L'Auteur parle en ces termes du Cardinal de Retz.

Il fut dés lors reconnu pour Archevêque de Paris, non seulement dans tout son siege, mais encore dans tout le Clergé de France. Les Prêtres le nommoient à l'Hôtel, les Curés dans leurs prônes le recommandoient aux prieres en cette qualité, le Clergé & le peuple reconnoissoient l'autorité de ses grands Vicaires qui en firent publiquement & paisiblement les fonctions, & qui administrerent le Diocese sous son autorité, sans aucun trouble de la part de la Cour, qui se contenta seulement de leur ordonner par un Arrêt de Conseil d'enhaut de ne faire aucun Mandement extraordinaire, sans l'avoir communiqué. Quoique la Cour reconnut publiquement & en des actions particulieres le Cardinal de Retz pour Archevêque de Paris, & qu'elle eut mis ses grands Vicaires en état de faire ce qu'il lui plairoit, néantmoins elle ne vouloit

pas l'avoir pour Archevêque de Paris, & comme elle ne pouvoit plus le retenir en prison sans s'exposer aux reproches, au murmure, & à l'indignation du public, elle chercha tous les moyens dont elle crut pouvoir se servir pour obtenir de lui sa démission, & lui rendre sa liberté, aussi-tôt que le Pape l'auroit admise & lui auroit donné nn successeur. Elle obligea le Nonce Bagny d'alier visiter le Cardinal à Vincennes, feignant d'avoir reçeu de Rome ordre de le visiter de la part du Pape: mais plûtôt pour le sonder touchant une démission, à quoi il ne le trouva nullement disposé. Toutes les fois qu'il alloit au Chateau de Vincennes, il y trouvoit le Comte de Brienne & Mr. le Tellier Secretaire d'Etat, chargés de propositions à lui faire. Il rejetta pendant un temps toutes celles qu'on lui faisoit: mais enfin lassé des rigueurs d'une prison pendant 16. Mois, esperant de les adoucir, & de jouïr d'un peu de liberté, il les écouta, & donna la démission de son Archevêché, en presence de deux Secretaires d'Etat, du Comte de Noailles Capitaine des Gardes & du premier President de Bellievre, qui fut surpris de la nouvelle que d'Avanton lui donna, en entrant dans la Cour du Chateau, de la resolution qu'il avoit prise de se démettre de l'Archevêché de Paris, & qui fut dépositaire de quelques paroles qui furent respectivemen données & que le Cardinal de Retz n'a pas voulu déclarer, lorsqu'il en a parlé dans quelqu'une de ses Lettres qu'il écrivit depuis sa sortie du Chateau de Nantes. Ainsi ni les promesses qu'on lui fit alors, ni les conditions sous lesquelles il donna sa démission, ni ce que la Cour s'obligea de lui donner en benefice, pour le recompenser de ce qu'il paroissoit s'abandonner si volontairement aux vœux de la Cour, ni ce qu'il avoit demandé & obtenu pour ses amis, qui ne l'avoient point abandonné, & qui l'avoient servi si utilement

avant

avant & depuis sa detention, ne fut point rendu public, parce qu'on savoit que ce que l'on avoit obtenu de lui, dans l'état auquel il étoit, ne pouvoit servir qu'à faire voir, que la Cour se trompoit elle-même, devant être assurée que la démission qu'un Cardinal avoit fait étant dans les fers, entre les mains de ses ennemis étoit absolument nulle; qu'elle lui seroit inutile, & que le Pape ne la recevroit & ne l'admettroit jamais, pour ne pas donner un titre d'exemple aux Puissances Seculieres, pour arracher, quand il leur plairoit, des Evêques de leurs Sieges.

Le seul effet que produisit cette démission fut que le Cardinal de Retz changea de prison: d'Avanton qui commandoit les Gardes du Corps, l'ayant transferé de Vincennes à Nantes, & mis entre les mains du Marechal de la Meilleraye duquel il ne recevoit pas l'ordre pendant la marche, quoiqu'il accompagnât le Cardinal, qui devoit être servi par quelques uns de ses propres domestiques, & ses proches & ses amis avoir la liberté de le visiter au Chateau, où contre les paroles données, il se trouva enfermé sous une bonne & seure garde.

Il faut en cet endroit remarquer plusieurs choses.

La premiere est que les grands Vicaires du Cardinal de Retz, qui avoient commencé le 21. Mars 1654. jour du decez de l'Archevêque de Paris son Oncle, de prendre la conduite & l'administration du Diocese sous son autorité, continuerent d'en faire les fonctions depuis, & nonobstant la démission qu'on avoit tirée de lui de son Archevéché, dans le Chateau de Vincennes: parce qu'il étoit toujours demeuré en possession de son Titre & de sa dignité, & qu'il ne pouvoit en être privé que lorsqu'elle auroit été admise par le Pape, & qu'il lui auroit donné un successeur.

La ſeconde, que la raiſon pour laquelle le Marechal de la Meilleraye renforça la garniſon du Chateau, & qu'il l'y fit garder très étroitement par l'ordre de la Cour, fut qu'elle avoit été aſſurée, que la démiſſion qu'elle avoit tiré de lui étant nulle, le Pape bien loin de l'admettre, l'avoit réjettée avec colere & menaces, comme étant injurieuſe à l'Egliſe, & au ſacré College.

La troiſiéme, que le Cardinal dans ſes Lettres, qu'il écrivit à Rome depuis ſa ſortie du Chateau de Nantes a nié d'avoir donné aucune parole au Marechal de la Meilleraye, de ne ſe pas ſervir du droit naturel, & de tous les moyens qu'il trouveroit pour procurer ſa liberté: la Cour lui ayant reproché d'avoir violé celle qu'elle diſoit, qu'il lui en avoit donné.

La quatriéme, que pendant ſa détention dans le Chateau de Vincennes & de Nantes, qui fut de près de vingt Mois, on ne l'accuſa d'aucun crime & qu'on ne s'aviſa de lui en impoſer & de former des accuſations contre lui (ſeulement dans le public, & non par devant aucun juge, qui fut compétent d'en connoitre,) que depuis qu'il fut ſorti du Chateau de Nantes, par le ſecours que lui donna l'Abbé Rouſſeau très fort, & très vigoureux, qui lui porta des cordes qu'il avoit mis autour de ſon bras gauche étant caché dans un manteau long, qu'il portoit ordinairement, avec lequel il deſcendit ſeul, en plein jour, le long de la muraille, dans un foſſé près la Riviere, pendant que ſes gardes & ſes ſentinelles étoient occupés à vuider une bouteille de vin qu'un des Valets de Chambre de ce Cardinal, auquel cet Abbé avoit recommandé d'apporter à boire à cette Eminence qui en demandoit, leur avoit donné, en s'en retournant. Et parce qu'il y avoit aſſez proche de la muraille un Prie-Dieu ſur lequel le Cardinal ſe mettoit à genoux

lorſ-

lorſqu'il diſoit ſon breviaire, qu'il s'étoit fait apporter, l'Abbé Rouſſeau étendit ſur ce Prie-Dieu un habit du Cardinal, & au deſſus ſa calote rouge, pour tromper les gardes, que les Valets de Chambre avoient averti de ne pas approcher de leur Maître ; parce qu'il vouloit prier Dieu, & qu'ils crurent en voyant de loin ſes habits, qu'il étoit au Prie-Dieu.

Un des Pages du Marechal de la Meilleraye, qui ſe baignoit, ayant apperçû qu'on deſcendoit quelqu'un avec des cordes dans le foſſé de deſſus la muraille, ſortit de l'eau tout criant, le Cardinal de Retz ſe ſauve. Mais ceux qui étoient ſur le bord de la riviere, & les mariniers eurent moins d'attention à ce qu'il diſoit, qu'à ſecourir un Religieux qui ſe noyoit.

Le Cardinal de Retz ayant été heureuſement deſcendu dans le foſſé, il en fut tiré par ceux que le Duc de Briſſac tenoit tout prets, avec des Chevaux, ſur l'un deſquels on le monta. Mais à peine eut il galopé environ deux cens pas, qu'ayant voulu tourner trop court, au coin d'une ruë du Fauxbourg, ſon Cheval s'abattit, & le renverſa par terre, & en tombant il ſe démit l'épaule. Ceux qui l'eſcortoient ſe voyant pourſuivis par les Gardes du Marechal de la Meilleraye, qui étoit monté à Cheval, eurent toutes les peines non ſeulement à le remettre ſur ſon Cheval, mais encore à le faire conſentir d'y être mis, pour continuer leur chemin, & le mettre dans un lieu de ſeureté.

Tout avoit été diſpoſé pour le conduire & le mener à Paris, & l'eſcorte devoit venir plus nombreuſe dans les chemins, ſuivant les meſures qu'on avoit priſes, pour le mettre en poſſeſſion de la Maiſon Epiſcopale, ou lui donner les Tours de ſon Egliſe pour ſa retraite, au cas qu'elle ne fut pas pour lui un azile aſſez ſeur, & aſſez fort.

Mais cet accident impreveu obligea ceux qui l'escortoient de chercher un azile ailleurs, & de le conduire à un lieu près de Beaupréau, appartenant au Duc de Briſſac, beau frere du Duc de Retz, frere du Cardinal, & qui avoit épouſé la fille du Duc de Retz, fils du Marquis de Belliſle, fils ainé du Marechal de Retz, tué en voulant ſurprendre la Fortereſſe du Mont St. Michel.

Il ſortit par ce moyen du Château de Nantes le 8. Aouſt 1654. après midi, lorſque la Cour étoit ſur les frontieres de Picardie, & occupée avec le Cardinal Mazarin à faire lever le ſiege mis devant Arras par le Prince de Condé, qui fut contraint de le lever le jour de St. Louïs, & qu'il n'auroit pas levé, ſi le Cardinal de Retz eut été aſſez heureux que de ſe rendre de Nantes à Paris: chacun étant perſuadé que la nouvelle de ſon évaſion, & celle de ſon arrivée & de ſa preſence dans Paris, auroient obligé le Cardinal Mazarin d'abandonner la frontiere, & le ſecours de la place aſſiégée, pour ſe défaire de ſon plus grand ennemi, qui avoit un peuple entierement à ſa devotion, & capable de le maintenir dans ſon ſiége.

Le même jour 8. Aouſt 1654. il écrivit au Chapitre de ſon Egliſe, & aux Curés de la Ville de Paris, pour leur donner avis de ſa liberté,

LET-

LETTRE

Au Chapitre de l'Eglise de Paris.

MESSIEURS

L'Etat où j'ai été jusqu'à cette heure, m'ayant obligé de retenir les veritables ressentimens des obligations que je vous ai, j'employe ces premiers momens de ma liberté, pour vous les expliquer. Et puisque j'ai eu le bonheur d'être élevé parmi vous, & que ç'a été le premier degré, qui ma fait passer à la dignité de votre Archevêque, laquelle vous avez travaillé à me conserver, avec tant de generosité, jusqu'à vous exposer à toutes sortes d'évenemens pour l'amour de moi : je veux aussi vivre & mourir en cette même qualité, esperant que comme vos affections iront toujours en augmentant, ma gratitude & ma reconnoissance seront aussi immortelles. C'est ce que je vous conjure de croire, & de me donner la part en votre souvenir, & en vos prieres que souhaite,

MESSIEURS,

Vôtre très requis, & affectionné Serv.
Signé, le Cardinal de Retz.

Proche Beaupreau le 8. Aoust 1654. & au dessus, à Messieurs les Doyens, Chanoines, & Chapitre de l'Eglise de Paris.

LETTRE

Aux Curez de Paris.

MESSIEURS,

AUssi-tôt que je me suis veu en lieu de seureté, & qu'il ma été permis de rendre publics les sentimens de mon cœur, sur les affections que vous avez universelement fait paroitre pour ma personne, je n'ai pas voulu differer plus long-tems à vous rendre mes justes remerciemens, & vous donner les assurances que je serai inseparablement le reste de mes jours, avec un Clergé, que j'aurai toujours aussi cher, que je l'ai experimenté genereux. Ma translation a été l'ouvrage de votre fermeté, & ma liberté celui de vos prieres. Je vous en rends toutes les reconnoissances dont je suis capable, & dans l'esperance que vous me continuerez vos bons offices, je demeurerai Messieurs, votre, &c. Signé le Cardinal de Retz Archevêque de Paris, proche Beaupreau, le 8. Aoust 1654. & au dessus à Mrs. les Curez de Paris.

Le Cardinal de Retz écrivit en même temps au Roi, qui étoit à Perrone, où il avoit dépêché un homme exprès, pour lui presenter sa Lettre. Mais ses ennemis qui étoient auprès du Roi, suivant les plaintes qu'il en fit dans sa Lettre, du 14. Decembre 1654. qu'il addressa aux Evêques, & Archevêque de France, prenant le soin de lui oter tous moyens de détromper le Roi des mauvaises impressions qu'ils tachoient de lui donner contre lui, renvoyerent le Gentil-homme sans aucune reponce, si-

ſinon celle-ci ; qu'on ne pouvoit rien recevoir de ſa part qu'il ne ſe fut remis auparavant dans l'état dont il étoit ſorti. C'étoit à dire que le ſeul moyen de ſe reconcilier avec eux etoit de ſe rendre leur eſclave & leur captif, & que lorſqu'il ſeroit très étroitement reſerré dans le Chateau de Nantes, ou dans les priſons de Breſt, il pourroit écrire au Roi, avec toute ſorte de liberté. Ce qui obligea le Cardinal de mediter ſon évaſion, & ceux de ſa famille avec ſes amis de lui en procurer les moyens, fut l'avis qu'il eut que la Cour n'ayant pas trouvé celle de Rome diſpoſée à admettre une démiſſion faite par un Cardinal detenu priſonnier, elle avoit, contre les paroles qui avoient été données, dont le premier Preſident de Bellievre etoit depoſitaire, fait expedier des ordres pour le faire transferer du Chateau de Nantes, dans les priſons de Breſt, ou dans la Fortereſſe de Brouage. Mais quelle qu'en aye été la cauſe, outre le deſir naturel qu'on a de ſortir d'un état violent, & de recouvrer ſa liberté, il eſt certain qu'auſſi-tôt que la nouvelle en fut portée à Perrone, elle allarma la Cour, & lui fit prendre la reſolution d'ôter au Cardinal de Retz la conduite & le gouvernement de ſon Egliſe, voyant qu'elle n'avoit pû le dépouiller de ſon Tittre, & le priver de ſa dignité. Et ce qui la precipita à prendre des moyens qui bleſſoient toutes les regles de l'Egliſe, ſans prevoir qu'ils exciteroient l'indignation publique, & engageroient les Evêques à s'unir avec lui pour la défenſe commune des Droits, & pour s'aſſeurer leur Titre, & la poſſeſſion de leur dignité, & de leurs ſieges, fut la joye que la nouvelle de ſon évaſion donna au Clergé & au peuple, & les témoignages publics, que le Chapitre de l'Egliſe de Paris, & les Curez en donnerent par leurs actions de graces, qu'ils rendirent ſolemnellement à Dieu, de la liberté qu'il avoit rendu à leur Archevêque.

Le Chancelier Seguier, qui étoit resté à Paris avec les deux Surintendans des Finances, Servien, & Fouquet, qui s'étoient chargés de veiller pendant l'absence de la Cour, sur ce qui se passeroit de la part du Clergé, s'assemblerent au Louvre seuls, où ils arrêterent par l'avis du Sieur Servien, que les deux autres furent obligez de suivre ; qu'il seroit envoyé un ordre aux Sieurs l'Avocat & Chevalier Grands Vicaires du Cardinal de Retz, de se rendre incessamment à Perrone, de même qu'à quelques uns des Chanoines & des Curez, qui avoient parû les plus attachez à leur Archevêque, pour y rendre compte de leur conduite, ce qui allarma tellement les autres Curez leurs confreres, qu'ils n'oserent ouvrir, ni faire lecture dans leur assemblée de la Lettre qui leur avoit été écrite le 8. d'Aoust.

Ils ordonnerent au Sieur de Roquette premier Commis du Comte de Brienne Secretaire d'Etat, en sortant de leur assemblée, de se servir des blancs signez, qui lui avoient été envoyez de Perrone, & d'en remplir huit pour être portez le lendemain matin par un examen à ceux dont on lui donna les noms. Peu de jours après, savoir le 22. du même mois d'Aoust, on vit paroitre quatre pieces faites à Paris par le Sieur Servien, mais dattées de Perrone, dont quelques unes furent publiées par les jurez crieurs trompettes du Roi, & affichées dans les places publiques, aux portes des Eglises, & au coin des grandes ruës.

La premiere du 29. Aoust 1654. étoit une ordonnance du Roi, par laquelle outre les ordres, qui avoient été envoyez au Marechal de la Meilleraye, pour reprendre le Cardinal de Retz, au cas qu'il se fut retiré en quelque lieu de l'étenduë de sa charge ou du voisinage, il étoit ordonné, & enjoint très expressement à tous Gouverneurs, & Lieu-

Lieutenans Generaux dans les Provinces, Gouverneurs des Villes & places, Maires & Echevins, Gentil-hommes, & Seigneurs des Chateaux, & tous autres dans le pouvoir, détroit, jurisdiction, & Seigneurie desquels le Cardinal de Retz se trouveroit, de l'arrêter, & mettre en lieu de seureté, où d'en donner avis, conseil, aide ou main forte pour l'arrêter, & garder seurement, jusqu'à ce qu'ayant adverti le Roi de sa détention, il en eut autrement ordonné. A peine à ceux qui sauroient le lieu où il seroit, & ne le reveleroient, & à ceux qui le pourroient arrêter & qui le manqueroient, ou qui refuseroient toute l'assistance qui dépendroit d'eux pour cet effet, d'être punis comme désobeissans, & perturbateurs du repos public. Le Roi défendit très expressement à tous ses officiers, & sujets, de quelque état, dignité, & profession qu'ils fussent, de lui donner aucune retraite, aide, & assistance quelconque, pour quelque cause ou pretexte que ce put être, d'avoir intelligence, ou commerce avec lui directement ou indirectement, de recevoir aucunes Lettres, messages, ni ordres venans de sa part, ni d'en éxecuter aucuns: à peine de punition, d'être en cas de contravention privez des charges, Offices, & possessions des benefices, dont ils se trouveroient pourveus & déclarez incapables d'en posseder à l'avenir dans le Royaume.

Les deux & troisiéme étoient deux Lettres du Roi écrites à Perrone le 22. du même mois. La premiere addressée au Marechal de l'Hopital Gouverneur de Paris, & la seconde aux Prevots des Marchands, & Echevins de la même Ville, pour leur ordonner de tenir la main à l'execution de son ordonnance, du vintieme aussi du même mois d'Aoust & de s'asseurer du Cardinal de Retz, s'il étoit assez temeraire, que d'entreprendre d'y venir.

La quatrieme étoit un Arrêt du Conseil d'enhaut,

don-

donné à Perrone le même jour 22. d'Aoust, qui déclaroit le siége de l'Eglise de Paris vacant & enjoint aux Doyens, Chanoines, & Chapitres de s'assembler pour nommer des grands Vicaires pour prendre l'administration & le Gouvernement du Diocese pendant sa vacance, & qui leur fut signifié par deux Huissiers de la Chaine avec commandement d'y obeïr.

Comme il a été très difficile d'avoir les Arrêts, & l'Acte de signification, qui en fut fait au Chapitre, ni ceux des déliberations, qu'il fut obligé de prendre, on ne peut les rapporter, ni rendre compte de ce se passa dépuis l'evasion du Cardinal de Retz, jusqu'au temps qu'il apprit lui-même au public son arrivée à Rome. Et pour en être en quelque maniere un peu instruit, il faut se contenter necessairement d'avoir recours à lui-même pour savoir ce qu'il a voulu en apprendre tant aux Archevêques & Evêques de France, ses confreres, qu'au Chapitre de son Eglise, dans les Lettres qu'il leur écrivit de Rome les 24. Decembre & 22. Avril 1655. avant la mort d'Innocent X. & depuis l'élection d'Alexandre VII. son successeur. La seule observation qu'on peut faire sur l'obeïssance que rendit le Chapitre à l'Arrêt du 22. Aoust, est qu'elle fut recompensée par la Cour, en la personne du Sieur de Contes son Doyen, d'une place de Conseiller d'Etat, & que ceux qui avoient reconnu le siege vacant, qui avoient obtenu des dispenses, des institutions, des permissions de confesser & qui avoïent été ordonnez par les Evêques de Dol, & de Coutance, appellez les Vicaires Generaux du Chapitre, furent tous conseillez de se pourvoir à Rome, pour être rehabilitez, & absous; que tous les autres Evêques de France refuserent de conferer les ordres à ceux qui se presenteroient, avec des démissoires de ces nouveaux Vicaires Generaux;

que

que ceux qui s'attachoient aux regles de l'Eglise, s'addresserent au Cardinal de Retz, qui étoit à Rome, pendant même la tenuë du Conclave, pour lui demander tout ce dont ils auroient bésoin, pour la mission, la jurisdiction, & l'ordination, qui leur fut envoyée par l'Abbé de Lamet, Docteur de la maison de Sorbonne, son parent & l'un de ses conclavistes; & que le Nonce Bagny, auquel la Cour avoit dit qu'il suffisoit, qu'un Evêque ne lui fut pas agréable, pour être privé de son siege, refusa de se servir des Saintes Huiles, que Claude Amory, Evêque de Coutance avoit fait dans l'Eglise de Paris, à la priere des Vicaires Generaux du Chapitre; disant que, *istud oleum non erat sacrum.*

Le Cardinal de Retz, après avoir assuré ses confreres par sa Lettre du 24. Decembre 1654. que la plus grande consolation qu'il avoit eu dans les liens, avoit été d'apprendre, qu'ils avoient joint leurs supplications aux instances du Pape, pour lui procurer la délivrance d'une miserable servitude; qu'ils avoient témoigné, que les mêmes chaines qui le retenoient en prison tenoient enchainée la liberté de l'Eglise Gallicane, & qu'ayant veû avec regret toutes leurs remontrances inutiles, ils avoient au moins gemi avec lui, & avoient été touchez de son infortune, leur representoit.

1. Que quoiqu'il semblât, que l'oppression de l'Eglise, ne put aller gueres plus loin, que d'emprisonner un Cardinal, & un Archevêque, contre toutes les formes de la justice Ecclesiastique, & Seculiere, il n'avoit pû s'imaginer que ceux, qui pendant 20. mois de prison, n'avoient rien osé publier pour noircir son innocence & qui n'avoient pas d'autres crimes à lui reprocher, sinon qu'il étoit Archevêque de Paris, & qu'il possedoit une dignité dont ils avoient envie de le dépoüiller, se

se-

seroient emportez tout d'un coup aussi-tôt que Dieu lui auroit rendu sa liberté, à le déchirer de la maniere du monde la plus indigne, & qui blessât davantage le respect que tous les fideles, & les Princes même doivent avoir pour les images vivantes de J. C. & les Ambassadeurs du Maître des Rois.

2. Qu'il s'étoit bien representé que ceux qui ne le vouloient plus pour Archevêque de Paris, auroient de la peine à souffrir, qu'il fut dans un état où il pourroit conserver cette dignité, malgré tous les efforts: mais qu'il avoit esperé, que dans la plus cruelle guerre qu'ils pourroient lui faire, ils auroient toujours quelque retenue pour la grandeur, & la sainteté de l'Episcopat, & qu'il ne seroit pas si malheurenx que de voir le Sacerdoce de J. C. flétri de la derniere des ignominies, dans un Royaume très Chrétien: tous les peuples soumis à sa jurisdiction ayant veu avec autant de douleur, que d'etonnement, que la delivrance de leur Prelat, qui avoit été un peu auparavant l'objet de leur joye publique, étoit devenu l'unique sujet d'une cruelle prescription contre sa personne, d'une sanglante diffamation contre l'honneur, d'une honteuse profanation de sa dignité sacrée.

3. Qu'il avoit eu bien de la peine à croire, avant que de l'avoir veu de ses propres yenx, qu'on eut traité un Archevêque dans la Ville de son Diocese & chassé de son siége, comme on auroit fait un bandit & un Capitaine de voleurs; qu'on eut affiché dans toutes les places, & au coin de toutes les ruës des placards, qui ne le deshonnoroient pas seulement, par des injures & des calomnies, mais qui l'exposoient à toute sorte de violences, par des ordres barbares & inoüis contre la vie d'un des Princes de l'Eglise.

Il

Il ſe plaignoit de ce que ſans aucune information, & ſans aucune apparence du moindre crime on avoit commencé d'abord par une procedure auſſi injuſte & auſſi inhumaine, qu'étoit celle d'armer tous les Gouverneurs des places, les Maires, & Echevins des Villes, tous les Gentil-hommes, & Seigneurs contre un Evêque qui n'avoit fait aucune choſe, que de ſe délivrer, ſelon la loi naturelle & Evangelique, d'une violence, qui avoit fait ſoupirer toute l'Egliſe durant tant de temps; de ce qu'on le traitoit comme un ennemi public, qui travailloit à allumer la guerre dans tout le Royaume, lorſqu'il ne penſoit qu'à en ſortir pour ſe garentir d'une oppreſſion, qui lui étoit inevitable, en y demeurant; de ce qu'on ne lui laiſſoit aucun lieu ouvert dans toute la France, que les priſons, & les cachots; de menacer de chatimens très rigoureux, comme des receleurs & des brigans, ceux qui auroient pitié de ſon infortune, & qui lui rendroient quelque office de charité, ou qui même ſeroient retenus par un reſpect de Chretien vers l'Egliſe leur mere; de porter leurs mains violentes & ſacrileges ſur l'un des oints du Seigneur, pour le ſacrifier à la vengeance de ſes ennemis, & enfin de faire un ſacrilege digne d'une punition exemplaire.

Il leur repreſentoit que dans les placars, on avoit declaré au public, qu'il meritoit d'être pourſuivi à feu & à ſang, à cauſe de l'ingratitude qu'il avoit témoigné des graces qu'on lui vouloit faire: c'eſt-à-dire parce qu'il n'avoit pas reçû avec aſſez de gratitude cette nouvelle eſpece de grace, qu'on jugeoit ſans doute être fort ſignalée : qui étoit de le décharger par un mouvement d'amour qu'on avoit pour lui, de la dignité d'Archevêque de Paris, & de lui accorder par un effort de la même charité, de paſſer tout le reſte de ſes jours dans la priſon de Breſt.

On reconnoiſſoit, diſoit-il, par le même écrit, c'eſt-à-dire l'ordonnance du 20. Aouſt 1654. qu'il avoit proteſté & fait aſſeurer le Roi par ſes amis, qu'il étoit toujours reſolu de demeurer ferme dans l'obeïſſance, & dans la fidelité qu'un ſujet devoit à ſon Souverain : mais que cette parole, qu'il garderoit conſtamment tant qu'il vivroit, à l'exemple de ceux de ſa Maiſon auſſi fidele, & auſſi attachée à nos Rois, qu'aucune de France étoit devenuë tout d'un coup par ſa ſortie le fondement de la plus inhumaine proſcription qu'on ait jamais veuë dans une ſemblable rencontre. Comme ſi on ne pouvoit être fidelle au Roi, que dans les fers, que tous ceux qui étoient libres fuſſent des rebelles, & que toutes les paroles qu'on avoit tirées de ſes amis, n'euſſent été que pour aſſeurer le Roi, qu'il demeureroit fidelement en priſon.

Je devois donc, continua-t'il de dire, étre expoſé à la fureur des peuples, parceque ſelon mes ennemis je me ſuis rendu coupable d'une ſupercherie honteuſe, quoique je n'aye fait que me ſervir du droit naturel, qu'a toute perſonne opprimée de ſe delivrer de l'oppreſſion, ſans avoir violé aucune parole. Il appelloit en cet endroit Mr. le premier Preſident de Bellievre à temoin comme dépoſitaire des pâroles que ſes ennemis lui donnerent au ſortir du Bois de Vincennes, & le Marechal de la Meilleraye, qui avoit tant fait de priſonniers ! & par conſequent n'ignoroit pas les loix de la priſon, qui ne l'auroit pas gardé dans le Chateau de Nantes auſſi exactement, & avec tant de ſentinelles, & de gardes poſées de nuit & de jour, s'il avoit crû qu'il eut été priſonnier ſur ſa parole, dont il l'auroit lui-même degagé par cette conduite, s'il la lui avoit donnée : qui étoit ſeulement de ne ſe point ſauver ſur le chemin de Vincennes, quoiqu'il l'eut pû facilement, lui qui contre la parole qu'il en avoit

avoit donnée, avoit averti une perſonne de grande condition, qu'il ne pouvoit pas faire la guerre au Roi, & qu'il étoit obligé de le laiſſer transferer à Breſt où à Broüage, ſuivant l'ordre qui en avoit été expedié.

Il ſe plaignoit dans la même Lettre, de ce qu'ayant offert de s'éloigner volontairement de Paris, pour guerir par ſon abſence les frayeurs & les jalouſies qu'on prenoit ſur ſon ſujet, & de ce qu'ayant travaillé ſi utilement, même au peril de ſa vie, pour le retour du Roi, il n'avoit tiré autre fruit pour ſes ſervices, que la perte de ſa liberté; que dans le temps ou il gemiſſoit ſous les fers d'une priſon, on n'avoit fait aucun ſcrupule de lui forger des crimes d'Etat; de dire qu'il n'avoit pas ceſſé de faire ſes pratiques accoutumées, & de renoüer ſes intelligences avec les étrangers, & avec Mr. le Prince de Condé: ſans ſe mettre en peine d'apporter la moindre preuve d'une accuſation capitale; d'avoir auſſi travaillé d'abord depuis ſa ſortie, par ſes Lettres & par ſes émiſſaires à faire des aſſemblées illicites de nobleſſe, & exciter les peuples à la revolte, lorſque tout le monde étoit en paix comme avant ſa delivrance. De ce qui ne le pouvoit rendre coupable des maux qui ne ſont pas arrivez, on vouloit le rendre de ceux qu'on pretendoit pouvoir arriver, s'il continuoit d'exercer ſa charge d'Archevêque de Paris, comme il avoit fait durant ſa priſon, paiſiblement par ſes grands Vicaires, juſqu'au jour de ſa ſortie du Chateau de Nantes.

Il repreſentoit l'artifice groſſier, dont on s'étoit ſervi, pour faire croire que le Roi ne pouvoit pas demeurer dans la Capitale de ſon Etat; ſi celui que Dieu y avoit établi Archevêque, & qui ne pouvoit ceſſer de l'être, que par l'Autorité de l'Egliſe, qui ne releve point de l'Autorité Seculiere, & par les Loix canoniques, exerçoit ſa charge, même étant

abſent, en la même maniere qu'il l'avoit exercée durant ſix mois par ſes grands Vicaires : ſans qu'il fut arrivé pendant ce temps la moindre émotion dans Paris. Ce qui faiſoit connoitre, diſoit-il, que le ſeul crime veritable, qui avoit attiré ſur lui les derniers & les plus violens efforts de la paſſion de ſes ennemis, c'étoit qu'il n'étoit pas davantage leur priſonnier, & qu'ils ne pouvoient plus le renfermer dans la priſon du Chateau de Breſt.

Il y continuoit de ſe plaindre de ce qu'on avoit ſoumis à une infame préſcription la dignité de Cardinal & d'Archevêque; de ce qu'on avoit profané par une garniſon de Soldats ſa Maiſon Archepiſcopale, quoique ſacrée, comme faiſant partie de l'Egliſe, & de ce qu'on lui avoit ravi tout le revenu de ſon Archevêché, & employé, pour colorer cette action d'un faux pretexte, la plus haute des injuſtices, qui étoit celle d'alleguer le défaut d'avoir rendu au Roi le Serment de fidelité, & par conſequent l'ouverture de la Regalle: penéant qu'on l'avoit détenu en priſon, & empêché de rendre ce devoir; de ce qu'on avoit condamné ſes domeſtiques á un exil rigoureux ſans aucune forme de procez, perſecuté ceux qu'on croyoit être ſes amis, banniſſant les uns, & empriſonant les autres, expoſant les Maiſons & les Terres de ſes proches à la diſcretion des Soldats, ayant avec inhumanité étendu la haine, que ſes ennemis lui portoient, juſques ſur la perſonne de celui qui lui avoit donné la vie, (Philipe Emmanuel de Gondy Comte de Joigny, Chevalier des ordres du Roi General des Galeres, depuis Prêtre de l'Oratoire,) ſans conſiderer ſon extreme vieilleſſe, les ſervices qu'il avoit rendu à la France en qualité de General des Galeres, ni l'état d'une vie retirée, & d'un Prêtre qui n'avoit d'autre part en la diſgrace de ſon fils, que celle de la tendreſſe d'un Pere, & la cha-

tité d'un Prêtre, pour le recommander à Dieu dans ſes Sacrifices : ajoutant à un dernier exil de Paris, un nouveau banniſſement à cent lieues de ſa Maiſon, dans un païs de montagnes & de Neiges, où des gardes l'avoient conduit.

Il leur repreſentoit l'attentat qu'on avoit formé contre leur Autorité commune ; des Brebis ayant entrepris de juger les Juges & les Paſteurs du Troupeau, des Seculiers de dépoſer un Archevêque & déclarer ſon Siege vacant par un Arreſt du Conſeil d'Etat, du 22. Aouſt 1654. ayant arraché l'Encenſoir au Pontife du Seigneur, & mis la main à l'Arche, non pas pour la ſoutenir, mais pour la faire tomber, & cela ſous prétexte d'une démiſſion, que le Roi avoit acceptée, mais qui étoit nulle, ayant été extorquée dans une captivité de 16. mois, étant dattée du Donjon du Chateau de Vincennes : contre laquelle il avoit aſſez proteſté auparavant par l'éloignement formel qu'il en avoit témoigné au Nonce Bagny, en préſence de deux Secretaires d'Etat qu'on lui avoit envoyez, pour le ſonder ſur une démiſſion, qu'on n'oſoit faire paroitre, tant elle étoit pleine de nullité, que le Pape avoit rejetté comme pernicieuſe à l'Egliſe, & comme étant l'effet de la violence & de l'oppreſſion & qu'il avoit revoquée. Démiſſion enfin qui de même que le défaut de la preſtation du ſerment de fidelité, avoit été reconnuë n'avoir produit aucun effet, & n'avoit pas été capable de faire déclarer ſon Siege vacant, puis-que ſes grands Vicaires avoient continué depuis, comme ils faiſoient auparavant, d'adminiſtrer ſon Diocèſe ; que dans toutes les Paroiſſes & tous les Prêtres dans leurs Sacrifices, avoient continué de prier pour lui comme pour leur Archevêque, puiſque le Roi l'avoit reconnu pour Archevêque de Paris par un Arreſt à ſes grands Vicaires, de ne faire aucun Man-

dement extraordinaire ſans le communiquer : reconnoiſſant par-là qu'ils avoient le pouvoir d'en faire. D'où il concluoit, que puiſqu'il avoit étéreconnu pour Archevêque de Paris depuis ſa démiſſion, nonobſtant le défaut de preſtation de ſerment de fidelité juſqu'au jour de ſa délivrance ; la ſeule ſortie du Chateau de Nantes avoit été la ſeule & unique cauſe de ſa prétenduë dépoſition, puiſque ce n'étoit que depuis ce temps-là, qu'un Concile de nouvelle eſpece, composé de Maréchaux de France & de Miniſtres d'Etat, ſubſtitué à la place du Pape & des Evêques, & tenu à Perronne le 22. Août avoit déclaré ſon Siege vacant.

Il y obſervoit la difference qu'il y avoit entre les Canons de ce Concile & ceux de l'Egliſe, qui vouloient qu'auſſi-tôt que Dieu avoit rompu les liens d'un Evêque priſonnier, il reprit la conduite de ſon Diocèſe : au lieu que ceux du Concile de Perronne vouloient qu'un Evêque, qui pendant ſa détention gouvernoit ſon Egliſe par ſes grands Vicaires, perdit le pouvoir de le faire, ayant recouvré ſa liberté ; ſon Egliſe devenant captive dès le moment qu'il devenoit libre, de libre qu'elle étoit lors qu'il étoit captif.

Il ajoutoit que c'étoit peut être dans ce même Concile, qu'on avoit fait un Canon, qui avoit été allegué pendant ſa priſon, au Nonce Bagny : ſuivant lequel il ſuffiſoit qu'un Evêque ne fut pas agréable à la Cour, pour être depoſé : que pour établir ces nouvelles Loix, on avoit commencé par intimider les Grands, qui n'ayant pû être ébranlés par les menaces avoient été mandez à la Cour, avec quelques Chanoines, & quelques Curez de Paris, pour y rendre compte de leurs actions ; qu'on avoit pris le temps de leur éloignement, pour ſignifier au Chapitre de l'Egliſe de Paris cet Arreſt, qui déclaroit ſon Siege vacant, & qui ordonnoit

de

de nommer dans 8. jours des grands Vicaires, pour administrer le Diocése en son nom; que l'absence de cinq des plus génereux de cette Compagnie, les menaces faites à quelques autres, les promesses faites au plus interessé, & la crainte de la perte de ses Privileges, dont le Chapitre avoit été menacé, ne l'avoient pas empêché de le reconnoitre pour son Archevêque, & de déclarer que son Siege n'étoit pas vacant, ayant arrê-é de très-humbles remontrances pour son retour & celui de ses grands Vicaires: jugeant que leur absence ne pouvoit pas servir de fondement, pour s'immiscer dans l'Administration du Diocèse.

Le Cardinal de Retz expliquoit encore dans sa Lettre, d'un côté la douleur qu'il avoit d'avoir appris, que le Chapitre cedant à la force, & n'ayant pû resister à l'Orage & à la Tempête, qui alloient fondre sur lui, avoit nommé des grands Vicaires, pour administrer son Diocèse, dont il venoit de déclarer que le Siege n'étoit pas vacant; & de l'autre la consolation qu'il avoit d'avoir sçû que pour cette nomination, il n'y avoit eu que quatre voix de plus que le suffrage de ceux qui avoient été éloignez ont rendu inutiles. Il leur faisoit connoître les consequences de cette entreprise sur sa jurisdiction & du violement si public de toutes les Loix de l'Eglise, & des voyes que l'on prenoit, pour faire que les Ecclesiastiques & Evêques ne fussent plus que de petits Vicaires du Conseil d'Etat, destituables à la moindre volonté d'un favori,

Il finissoit sa Lettre en conjurant ses Confreres de faire quelque reflexion sur l'état de l'Eglise de Paris, sur la proscription de ses grands Vicaires, des Chanoines & des Curez releguez en diverses Provinces, & en des Villes éloignées: afin que leur exemple y laissât une image de crainte & de terreur, qui fit trembler les autres, qui n'avoient

pas été lire dans leur Assemblée la Lettre qu'il leur avoit écrite. Il leur demandoit non pas seulement des larmes & des gemissemens, mais de la vigueur, pour leur faire soutenir les interêts de l'Eglise, leur faisant connoitre que Dieu demandoït autres choses de ces principaux Ministres, que des mouvemens interieurs & la sterilité d'un zèle muet & sans action; les faisant ressouvenir de ce que St. Martin avoit dit à un Empereur, & Constantin aux Evêques de son Siecle, & encore de ce que l'Assemblée de 1655., avoit fait en faveur de l'Evéque de Leon, opprimé par un Ministre & déposé de son Evêché, par un jugement qui avoit apparence d'être Canonique, mais qui n'avoit eu pour fondement qu'un faux crime de leze Majesté.

Enfin il leur donnoit avis de son arrivée, après beaucoup de traverses, au Siege du Prince des Apôtres, & au refuge le plus asseuré de tous les Evêques persecutez; que la route qu'avoit pû prendre une Barque de cinq Pescheurs avoit ôté à ses ennemis tout pretexte de l'accuser d'intelligence avec les ennemis de l'Etat, & que la route qu'il avoit prise ensuite étoit suffisante pour justifier son passage d'Espagne, & pour convaincre de mensonge ceux qui avoient publié dans un de leurs Placards, qu'il avoit été à Madrid, pour y offrir la place de Belle-Isle, & qu'il y avoit eu des Conferences avec des personnes qu'il n'avoit jamais vû. Il les informoit des témoignages obligeans de charité & d'affection, dont le Pape & les Cardinaux l'avoient honoré, l'ayant reconnu pour Archevêque de Paris, & ayant reçû le Pallium. qui lui avoit été conferé en cette qualité: les assurant qu'il esperoit demeurer dans la paix au milieu de la tempête, disant à Dieu ces paroles de David: *in umbra alarum sperabo, donec transeat iniquitas.*

La

La nomination que le Chapitre de Paris avoit faite du Sieur de Contes son Doyen & d'autres, pour, en qualité de ses Vicaires generaux, prendre l'administration & la conduite du Diocèse, pendant le tems, non pas d'une veritable vacance, mais pendant celui que Pierre de Marca Archevêque de Tholoze, le plus cruel ennemi, & le plus dangereux, à cause de sa science, qu'ait jamais eu le Cardinal de Retz, (ainsi qu'on le connoitra dans la suite,) commença dès lors, & qu'il continua depuis d'appeller une quasi-vacance: cette Nomination, dis-je, introduisit dans cette Eglise un Schisme aussi scandaleux qu'il étoit ouvert, déclaré & soutenu alors par la Cour: les personnes les plus pieuses, les plus savantes & les plus instruites des regles de l'Eglise, ayant refusé de reconnoitre la jurisdiction des Chapitres de ses Vicaires generaux.

Le scandale que causa ce Schisme, qui désoloit l'Eglise de Paris, augmenta, lors qu'on vit deux Evêques étrangers, Denis Antoine Cochon, Evêque de Dole, & Claude Auvry, Evêque de Coutances, ancien Domestique du Cardinal Mazarin, appellés sans aucune nécessité, contre la disposition des Canons, & les Reglemens du Clergé, par ces Schismatiques grands Vicaires, pour faire les ordres dans la Chapelle de la Maison Archepiscopale & les Saintes huiles dans le Chœur de Paris. Entreprise qui dès-lors fut si universellement condamnée, & depuis, tant par les veritables, & legitimes grands Vicaires du Cardinal de Retz, que par les Evêques assemblez; que d'un côté ceux qui avoient été ordonnez par ces deux Evêques étrangers furent obligez d'obtenir à Rome des absolutions, & que de l'autre ni les Curez de la Ville, & ceux de la Campagne, ni les Doyens ruraux, ne vinrent point en 1655. prendre suivant la coutume les Saintes huiles à Paris: chacun d'eux ayant conservé

celles qu'ils avoient eues l'année précedente, ou en ayant eu des Diocèses voisins, & que le Nonce Bagny refusa de s'en servir, parce qu'elles avoient été illicitement consacrées, ainsi qu'on l'a déja rapporté.

Depuis cette longue & fameuse Lettre du Cardinal de Retz, adressée aux Archevêques & Evêques de France, il ne parut rien de sa part, ni de celle de la Cour, pendant quelque temps. La tenuë du Conclave où il étoit, qui fut ouvert le 7. de Janvier 1655. n'ayant fini que le 7. d'Avril suivant, lorsque le Cardinal Fabio Chigi fut élû Pape, & prit le nom d'Alexandre VII. en fut la cause.

Mais le Courier Marquin, qui avoit été dépêché à Monsieur de Lyonne, Envoyé extraordinaire vers les Princes d'Italie, & qui étoit à Rome pour y prendre le soin & la direction principale des affaires du Roi, qui sont les qualitez qu'il désira qu'on lui donnât, en la suscription des lettres, qu'il recevoit du Comte de Brienne Secretaire d'Etat, pour les affaires étrangeres, arriva à Paris le 15. Avril au matin, qui étoit le 15me. jour après son départ pour Rome, avec la nouvelle de l'Election du Pape. La Cour qui étoit à Vincennes manda aussi-tôt le Courier, (l'Auteur lui délivra une Ordonnance de 2000. livres pour sa course), & craignant que le Pape nouvellement crée ne suivit les mouvemens de son prédecesseur, en faveur du Cardinal de Retz, en la personne duquel il prétendoit que l'Eglise & le Sacré College avoient été également offensez, fit publier & afficher dans Paris le 13. May 1655. une Ordonnance faite à Vincennes le 16. d'Avril précedent, qui étoit le lendemain de l'arrivée de ce Courier: par laquelle le Roi déclaroit, qu'ayant ci-devant envoyé à Rome pour informer cette Cour de la mau-

mauvaiſe conduite de ce Cardinal, & ètant bien inſtruit des intelligences & pratiques, qu'il continuoit d'avoir avec les ennemis déclarez de ſon Etat, en attendant que ſon procès eut été fait, il avoit donné les ordres néceſſaires, pour empêcher l'effet de ſes pernicieux deſſeins. Mais d'autant qu'il pouvoit y avoir encore aucuns particuliers ſes ſujets, leſquels feignans d'ignorer la mauvaiſe intention de ce Cardinal, & n'avoir aucune connoiſſance des crimes, dont il étoit prévenu, ce qui étoit impoſſible de connoitre, ne laiſſeroient d'avoir correſpondance avec lui, & de ſe laiſſer ſurprendre à ſes artifices, il faiſoit deffences à tous ſes Sujets, de quelque qualité & condition qu'ils fuſſent, Eccleſiaſtiques ou autres, ſous quelque pretexte que ce put être de demeurer près de lui, d'entretenir aucun commerce ou correſpondance avec lui, par lettres ou autrement. Et ſi aucuns ſe trouvoient alors auprès de ſa perſonne, il leur enjoignoit de ſe retirer en France, auſſi-tôt que l'Ordonnance leur auroit été connuë. Le tout à peine de ſaiſie de leurs Biens & d'être procedé contre eux, comme déſobéiſſans à ſes ordres, coupables de mêmes crimes, & perturbateurs du repos public. Et pour obliger les François qui étoient à Rome, & qui étoient attachez au Cardinal de Retz & dans ſes interêts, d'en ſortir, Mr. de Lyonne avoit porté avec lui une grande quantité de blancs ſignez du Comte de Brienne Secretaire d'Etat, (l'Auteur les joignit aux inſtructions qui lui furent données avant ſon départ,) pour s'en ſervir ſuivant les ordres qu'il avoit reçû de la Cour & les remplir en conformité de ſes intentions.

Quelque temps après la publication de cette Ordonnance, il parut une Lettre du Cardinal de Retz, écrite à Rome le 22. du mois de Mai, adreſſée aux Doyen, Chanoines & Chapitre de ſon Egli-

Eglise, dont on distribua plusieurs copies imprimées, par lesquelles le public apprit.

1. Qu'ils lui avoient donné des marques de leur estime & de leur affection par la réponse obligeante qu'ils avoient faite à sa premiere Lettre du 8. Août 1654., & par les publiques actions de graces, qu'ils avoient offertes à Dieu pour sa délivrance.

2. Qu'il les y assuroit que parmi tant de traverses & perils qu'il avoit courus depuis, il n'avoit pas eu d'affliction plus sensible, que d'aprendre les tristes nouvelles de la maniere dont on avoit traité leur Compagnie, pour la détacher de ses interêts, qui étoient ceux de l'Eglise, & leur faire abandonner par des résolutions forcées & involontaires, celui dont ils avoient soutenu le droit & l'autorité, avec tant de chaleur & de constance : que la fin si héureuse de ses voyages & de ses travaux n'avoit pû lui faire oublier ce qu'on avoit fait pour les assujettir, & que ni l'accueil favorable que lui avoit fait Innocent X., ni les marques de bonté & d'affection, dont il lui avoit plû honorer son innocence & son exil, ni la protection Apostolique, que ce Pape lui avoit promise avec tant de tendresse & de generosité, n'avoient pu entierement adoucir l'amertume que lui avoit causé depuis six mois l'état déplorable auquel leur Compagnie avoit été reduite.

3. Qu'il avoit appris avec douleur, que ceux qui depuis sa liberté, leur avoient fait un crime de leur zèle pour lui, ne lui avoient reproché par un écrit public & diffamant, d'avoir fait faire dans la Ville Capitale des actions scandaleuses & injurieuses au Roi, que parce qu'ils avoient témoigné à Dieu, par l'un des Cantiques de l'Eglise, la joye qu'ils avoient de sa délivrance, après la lui avoir demandée par leurs prieres; & que cette action avoit

voit tellement irrité leurs ennemis, qu'ils en avoient pris occasion de les traiter de séditieux & de perturbateurs du repos public: s'étant servi de ce prétexte pour mander ses grands Vicaires en Cour, & autres de leur Corps, sous ombre de leur faire rendre compte de leur conduite: mais dans la vérité pour les exposer au mépris par les outrages, par les insultes & les mocqueries, & les abbatre, s'ils eussent pu par leurs menaces,

4. Que ce qui l'avoit plus touché, avoit été d'aprendre que cette persecution qu'on avoit faite à ses grands Vicaires, & à quelques autres de leurs Confreres n'avoit servi que de degré, pour se porter ensuite à une plus grande, qu'on avoit fait à tout le Corps: n'en ayant été écartez que pour l'affoiblir & prendre le tems de leur exil, pour signifier au Chapitre un Arrêt du 22. Août 1654., par lequel des Séculiers usurpans l'autorité de l'Eglise déclaroient son Siege vacant, & leur ordonnoient ensuite de cette vaccance prétenduë de nommer dans 8. jours des Grands Vicaires, pour gouverner son Diocèse, en la place de ceux qu'il avoit nommé, avec menaces qu'il y seroit pourvû, s'ils refusoient de le faire.

5. Que deux Huissiers étant entrés dans l'assemblée du Chapitre, leur avoient declaré, qu'ils leur signifioient cet Arrêt, par exprès commandement, à ce qu'ils eussent à y obeir, & parceque les premieres impressions de la crainte & de la frayeur, étoient toujours les plus puissantes, ne voulant pas leur laisser de tems pour se reconnoitre, ils lui avoient enjoint de déliberer sur l'heure, leur déclarant qu'ils ne sortiroient pas du lieu, jusqu'à-ce qu'ils l'eussent fait.

6. Que le Cardinal de Retz avoit repris dans sa Lettre, tout ce que le public avoit deja leu dans celle qu'il avoit adressée le 24. du mois de Decem-

cembre 1654. aux Archevêques & Evêques de France, touchant les Cas, dans lesquels un Chapitre peut prendre l'administration d'un Diocese, pendant l'absence de son Evêque, qui, quoiqu'il en soit éloigné, pourvû qu'il ne soit pas détenu prisonnier chez les infidelles, peut continuer de le gouverner par ses Grands Vicaires, à l'exemple de St. Cyprien, qui s'étant retiré, pour ne pas exciter la fureur des infidelles contre son peuple, établit des Grands Vicaires, pour conduire en son nom son Eglise de Cartage, du Cardinal de Richelieu alors Evêque de Luçon, & de Mr. de Sourdis, Archevêque de Bordeaux, qui s'étant retirez tous deux en Avignon, ne cesserent de gouverner leurs Dioceses par eux mêmes, en y envoyant leurs Mandements & par leurs Grands Vicaires.

7. Que ce qui lui avoit causé aussi une sensible douleur, c'étoit d'avoir appris qu'il s'étoit trouvé deux Prêlats assez indifferens pour l'honneur de leur Caractere & assez devoués à toutes les passions de ses ennemis, pour entreprendre de conferer les ordres sacrez dans son Eglise, ou plutôt de les profaner, par un attentat étrange: n'y ayant rien de plus établi dans toute la discipline Ecclesiastique, que le droit qu'a chaque Evêque de communiquer la puissance Sacerdotale de J. C. à ceux qui lui sont commis, sans qu'aucun Evêque particulier le puisse faire contre son gré, que par une entreprise, qui le rend digne d'être privé des fonctions de l'Episcopat, dont il viole l'unité sainte, selon l'ordonnance de tous les anciens Conciles, que celui de Trente avoit renouvellée.

Enfin qu'ayant sujet de croire, que ces grands Vicaires étoient alors à Paris, où la bonté du Roi les avoit appellé, pour y éxercer leurs fonctions sous son autorité, il leur avoit adressé la Bulle du Pape pour le Jubilé qu'il avoit accordé, à cause
de

de ſon éxaltation au Pontificat, pour la faire publîer ſelon les formes: & en cas qu'ils n'y fuſſent pas, qu'il l'avoit envoyée aux Sieurs de Chaſſebras & de Hondene Docteurs de Sorbonne, Archi-Prêtres de la Magdeleine & de Saint Severin, pour en uſer ſelon ſes ordres, & ſelon la pratique du Dioceſe, en l'abſence des Sieurs l'Avocat & Chevalier ſes grands Vicaires.

Le Curé de Saint Severin ayant reçû un commandement du Roi de l'aller trouver, le Sieur de Chaſſebras, qui reçût un pareil ordre, crut qu'il ne devoit & ne pouvoit y déferer, ſans prévariquer à celui qu'il avoit reçû du Cardinal de Retz pour faire ceſſer les entrepriſes du Chapitre ſur ſa juriſdiction. Après avoir commis le ſoin & la conduite de ſa paroiſſe de la Magdeleine au Sieur Barré Docteur de Sorbonne, (mort en 1705. Doyen de l'Egliſe d'Orleans, Grand Vicaire du Cardinal de Coaſlin Evêque d'Orleans, & official du Dioceſe,) il diſparut, & pour aſſurer ſa perſonne & ſa liberté, dans l'éxercice de ſes fonctions de Grand Vicaire, il choiſit les Tours de St. Jean en Greve pour le lieu de ſa demeure, comme un azile ſecret & aſſuré contre tout ce qui pourroit venir de la part de la Cour, pendant ſon abſence de ſa paroiſſe & ſa retraite de ſa Maiſon presbiterale. Comme il ne ceſſoit pas de gouverner le Dioceſe, ayant ſoin de faire mettre ſur l'Autel de l'Egliſe de la Magdeleine toutes les expeditions de ce qu'on lui demandoit, par des memoires que l'on portoit auſſi ſur le même Autel; auſſi la Cour ne ceſſa-t'elle pas de faire proceder contre lui extraordinairement au Chatelet, où après l'avoir fait appeller, par trois differens jours, à cri public, devant la porte de ſon Egliſe, on déclara les défauts & contumaces deuement obtenuës, & pour le profit il fut déclaré rebelle, ſans s'expliquer davantage

ge, & ses benefices vacans & impetrables. Durant cette procedure il ne laissa pas de communiquer souvent avec ceux qui entretenoient des correspondances secrettes avec le Cardinal de Retz & ses amis qui étoient cachez dans Paris, sortant de ses Tours en habit Seculier & déguisé.

Le Cardinal de Retz ne s'étoit pas contenté d'avoir averti le Chapitre de son Eglise, par sa Lettre du 22. May 1655. qu'il avoit établi les Archi-Prêtres de la Magdeleine & de St. Severin, ses Grands Vicaires par le Mandement qu'il leur avoit adressé pour la publication de la Bulle du Jubilé. Il en fit un autre le 28. Juin suivant adressée aux Doyen, Chanoines, & Chapitre de son Eglise, à tous les Curez Ecclesiastiques, & aux fideles de son Diocese, par laquelle il les avertissoit, que pour ne pas exposer son Diocese aux malheurs, où le defaut d'une conduite legitime pourroit le precipiter, il avoit nommé les Archi-Prêtres de ces deux Eglises, pour l'administrer sous son autorité, & éxercer les mêmes fonctions qu'eussent éxercé ses autres Grands Vicaires, si leur absence ne leur en eut oté le moyen: voulant que tous les Curez, Prêtres Seculiers & reguliers, & les fideles de son Diocese sçûssent qu'ils ne pouvoient se soumettre à l'avenir à autre Puissance spirituelle, qu'à la sienne; qu'elle étoit la seule & legitime approuvée de Dieu & de l'Eglise; que ceux qui cherchoient ailleurs, que sous sa conduite, & celle des personnes par lui commises la grace qui les sauvoit n'y trouveroient que leur condamnation; que ceux qui prendroient les ordres sacrez se lieroient devant Dieu, & se rendroient abominables, plutôt qu'ils ne se mettroient en état de dédier les autres & de les sanctifier, & que ceux ausquels on voudroit communiquer le pouvoir d'absoudre, ne le recevroient aucunement & tromperoient malheureu-
se-

ement les ames, qui prendroient leurs directions; que les dispenses données pour les mariages ne seroient pas valables, ni les professions religieuses Canoniques; enfin que toute autre conduite que la sienne ne seroit qu'un horrible Sacrilege, & qu'une institution detestable: mais qu'il esperoit mieux, & qu'il croyoit qu'après le desaveu qu'il faisoit d'une entreprise condamnée par la Sainte Eglise Romaine, par les Conciles, par toutes les Universitez libres, par tous ceux, qui avoient l'amour de Dieu, & par lui, à qui seul l'Eglise de Paris étoit commise; le Chapitre de son Eglise Metropolitaine, dont il avoit par le passé experimenté le zele pour l'Eglise, & l'affection pour ses Prêlats obligeroit les autres par son exemple à reconnoître son autorité, en la personne des Archi-Prêtres de la Magdelaine & de St. Severin, ses Grands Vicaires; & que ses ouailles connoissant l'intention de leur seul Pasteur, se garderoient bien à l'avenir de recevoir aucune pasture qui leur seroit mortelle, par une conduite infiniment prejudiciable au salut qu'il leur souhaitoit

Ce Commandement fut suivi d'un autre du Sieur Chassebras du 28. Juillet 1655. affiché aux portes des Eglises, qui étoit adressé à tous Curez, Communautez, Maisons religieuses, Monasteres, & tous Prêtres Ecclesiastiques du Diocese, auxquels il faisoit savoir qu'ayant plû au Cardinal de Retz de lui commettre l'administration de son Diocese, pendant l'absence de ses Grands Vicaires, il avoit crû qu'il étoit de sa charge de ne point abandonner la conduite de son troupeau, ainsi que faisoit un Pasteur mercenaire; & de sa Conscience de ne pas renoncer à la jurisdiction qu'il lui avoit donnée, de plus d'encourir les Censures que l'Eglise avoit fulminé contre les Ecclesiastiques, & autres qui abandonnoient, sous pretexte d'une accusation

leur Evêque avant qu'il y eut contre lui une sentence juridique; & que puisque J. C. l'avertissoit de craindre plutôt celui qui tuoit l'ame, que ceux qui pourroient nuire au corps, il apprehenderoit pour cela de repondre devant Dieu d'une horrible indiscretion, en quittant le Diocese, qui seroit sans aucune forme de Gouvernement, faute de Superieurs. C'est pourquoi ne croyant pas s'éloigner du respect qu'il devoit aux Magistrats, & de l'entiere obéissance qu'il devoit au Roi, en faisant éxecuter pour le Gouvernement du Diocese, les ordres du Cardinal de Retz, que toute l'Eglise reconnoissoit pour Archevêque de Paris; il avoit crû leur devoir signifier sa volonté exprimée dans son Mandement. Ces deux Mandements imprimez l'un ensuite de l'autre & sur une même fueille, se trouverent affichez aux portes des Eglises de Paris & des Fauxbourgs de la même Ville, le matin 15. Aoust, Fête de l'Assomption, jour qu'on avoit choisi, pour plus public, le peuple étant alors assemblé dans les Eglises, pour assister au service divin, & dans les ruës, pour voir la Ceremonie de la Procession solemnelle, qui se fait tous les ans ce jour là, & à laquelle le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aydes & le Corps de Ville assistent.

L'absence du Curé de St. Severin, qui étoit à la suite de la Cour, où il avoit eu ordre de se rendre, & les deffences que le Chancelier Seguier lui avoit fait de la part du Roi, de faire aucune fonction de Grand Vicaire dans le Diocese de Paris; la retraite du Sieur de Chassebras dans un lieu inconnu mais très sur, & les perquisitions exactes & rigoureuses qu'on faisoit de sa personne, avoient mis ce Diocese dans un espece d'état d'abandonnement de la part de ceux qui étoient chargez de le conduire: parce que le Sieur de Chassebras ne pouvoit, sans se découvrir, avoir aucune communica-

tion

tion avec les Curez, qui d'ailleurs n'avoient pas la liberté de publier les Mandemens, qu'il étoit obligé de faire & de leur adresser, pour avertir de ce qu'ils contenoient, ceux qui étoient soumis à la jurisdiction du Cardinal de Retz. Il se servoit de sa seule voix qui lui restoit, pour leur faire connoitre les intentions de leur Pasteur, qui étoit de faire afficher pendant la nuit aux portes des Eglises & dans les ruës, tout ce que les Curez, & les Superieurs des Communautez Seculieres & Regulieres auroient dans un autre temps reçû de sa part, & fait éxecuter.

On se servit alors de gens affidez, qui marchant le soir dans les ruës portoient sur le derriere de leurs épaules, des fueilles imprimées toutes induites de colle, qu'ils appliquoient, en se retournant le corps & comme en passant, aux portes des Eglises, aux coins des ruës, & dans les places publiques, mettant leur dos contre les murs, & les portes des Eglises, & des édifices des places publiques. Ensuite ils continuoient leur chemin, sans que les passans eussent pû découvrir ce que faisoient ces gens, qui se retiroient du côté des murs des Eglises & des Maisons, pour leur laisser la liberté entiere du chemin.

Ainsi on ne vit plus alors par ce moyen que des Actes, des Ordonnances, des Mandemens imprimez & affichez dans les places publiques, qu'on notifioit par cette voye à ceux auxquels ils auroient deu être publiquement envoyez, & signifiés en la maniere ordinaire.

Le premier Acte qui fut rendu public par cette voye, (quoique neanmoins déja signifié à Dominique Seguier, Evêque de Meaux, comme plus ancien des Evêques de la Province de Paris, & parce qu'il y étoit, en parlant à son Suisse, en la maison qu'il avoit conservée, comme ancien Chanoi-

ne dans le Cloitre de l'Eglise de Paris, par Philipe Marcout Prêtre du Diocese de Meaux,) fut celui par lequel le Sieur Chassebras, (qui avoit été averti que cet Evêque s'étoit engagé de convoquer l'Assemblée de la Province de Paris par une autorité autre, que celle du Cardinal de Retz, & qu'on pretendoit après une certaine telle quelle comparition au Palais Archepiscopal, faire proceder à la nomination des deputez de la Province, pour assister à l'Assemblée generale du Clergé.) conjuroit premierement les Evêques de la Province, de faire conjointement leurs efforts, pour obtenir du Roi, la seureté de sa personne, à ce qu'il pût se trouver dans l'Assemblée Provinciale, & y tenir la place, que l'ordre, & la coutume lui donnoient; où s'ils jugeoient plus à propos d'attendre que l'Assemblée generale fut formée par tous trois ensemble, s'y trouver & la supplier de joindre ses intercessions, à celles qu'ils feroient au Roi, pour la seureté de sa personne. Ensuite il protestoit de nullité, tant contre l'assemblée Provinciale, en cas qu'elle se tint, & contre tout ce qui y seroit resolu, que contre les déliberations qui seroient prises dans l'Assemblée generale du Clergé de France, où se trouveroient ceux qui y auroient été deputez ensuite de la pretendûe convocation, ou assemblée des députez des trois Dioceses de Chartres, de Meaux, & d'Orleans.

Le second du 25. Aoust 1655. étoit une ordonnance du Cardinal de Retz, par laquelle il étoit enjoint au Sieur Chassebras son Grand Vicaire, de faire savoir de sa part à Antoine Denis Cochon, Ancien Evêque de Dole, & à Claude Auvry, Evêque de Coutance, & à ceux qui étoient soumis à sa jurisdiction, qu'ils avoient encouru les peines portées par les Saints Canons contre ceux qui conferent les ordres dans les lieux, où s'ils n'ont aucune

cune jurisdiction, & que pour cela, il leur interdisoit toute sorte de fonctions Ecclesiastiques dans son Diocese, même la celebration de la Ste. Messe & du service Divin.

Les trois & quatre étant ensuite dans une même fueille imprimée étoient pour la notification de la déclaration que le Sieur Chassebras faisoit à ces deux Evêques, qu'ils avoient encouru les peines portées par les Sts. Canons; savoir l'Evêque de Coutance, pour avoir fait les saintes Huiles, & celui de Dole, pour avoir conferé les ordres sacrez dans l'Eglise de Paris, sans la permission de son Archevêque, ou de ses Grands Vicaires : & que par le commandement exprès qu'il en avoit reçeu, il leur interdisoit toute fonction Ecclesiastique dans son Diocese, même la Celebration de la Ste. Messe & le service divin, mandant au premier Prêtre non suspendu, ni excommunié de le leur signifier, & aussi l'Acte par lequel il en donnoit avis aux Doyen, Chanoines, & Chapitre de l'Eglise de Paris, & aux Curez & Communautez Seculieres & Regulieres, tant de la Ville que du Diocese, auxquels il envoya des copies de tout.

Le 5. du 8. de Septembre 1655 contenoit une premiere monition du Sieur de Chassebras, adressée à tous les fidelles du Diocese, auxquels il faisoit savoir.

1. Qu'il avoit crû que les temoignages de respect & de deference, qu'il avoit rendu au Roi, en la personne du Chancelier, aussi-tôt qu'il avoit été chargé de la conduite du Diocese, & les assurances qu'il lui avoit données de ne rien faire dans l'exercice de cette charge, qui put blesser en la moindre chose la fidelité qu'il lui devoit & le bien de son service, avoient assez fait voir avec quelle pureté d'intention, il entroit dans le ministere Ecclesiastique, & qu'il n'avoit point d'autre pensée,

que de s'employer au besoin des ames, à soulager les consciences des troubles & scrupules qu'avoit fait naitre avec raison l'usurpation d'une puissance sacrée & incommunicable autrement que par une Puissance legitime.

2. Que pour cet effet, aussi-tôt que l'Archi-Prêtre Curé de St. Severin Docteur de la Maison de Sorbonne, son Collegue au Vicariat, eut eu commandement d'aller trouver le Roi, l'éxemple des Grands Vicaires, qu'on avoit bannis & chassez, après un semblable commandement, l'avoit fait resoudre à se retirer par respect de sa Maison Curiale, pour ne pas recevoir de pareils ordres, & n'abandonner pas tous deux ensemble le soin d'une des plus grandes Eglises du monde, dont ils étoient chargez de la part de Dieu, & qu'il ne pouvoient quitter en même temps, sans blesser leurs consciences, & sans trahir les interêts de J.C. voyant d'ailleurs qu'il étoit suffisant, pour rendre au Roi la déference que de trés-humbles sujets devoient à ses ordres, en tout ce qui n'étoit pas contraire aux ordres de Dieu, que l'un d'eux se rendit en Cour, pour apprendre de Sa Majesté ce qu'elle desiroit de leur service.

3. Que cette soumission n'avoit servi qu'à faire voir, que ceux qui par surprise avoient tiré ces ordres du Roi, avoient entrepris de ruiner tout l'ordre Episcopal, & d'aneantir la jurisdiction Spirituelle, qui lui venoit de droit divin, & contre laquelle les hommes ne pouvoient rien entreprendre, qu'en faisant la guerre à Dieu; puis qu'ayant fermé toutes les avenûes à son Collegue Vicaire general vers Sa Majesté, poar l'empêcher de l'informer de l'état de l'Eglise de Paris, & lui faire leurs justes plaintes de l'oppression qu'on avoit commencée d'éxercer contre elle, ils l'avoient tenu près de deux mois dans une Ville Frontiere, sans lui faire

ſavoir autre choſe ſinon qu'on ne vouloit pas qu'il fit ſa charge, & qu'il obeït à ſon Archevêque dans une fonction purement Spirituelle, & qu'on avoit vû paroitre trois ou quatre méchans libelles dignes du mépris & de l'averſion de toutes les perſonnes d'honneur, de ſavoir & de pieté, comme étant injurieux à la dignité Epiſcopale, honteux à l'Egliſe, & remplis, tant d'impoſtures contre l'honneur & l'innocence d'un Cardinal & d'un Archevêque, que de maximes heretiques & ſchiſmatiques contre l'Autorité des Succeſſeurs des Apôtres; qu'on avoit vû la main profane des juges laïques arracher, par un attentat ſans exemple, des Regiſtres Eccleſiaſtiques la commiſſion des Vicaires Generaux, qu'ils avoient reçû du Cardinal Archevêque de Paris. Comme ſi cette violence eut été capable d'arracher du cœur de cette Egliſe l'obligation indiſpenſable qu'elle avoit, d'être ſoumiſe à ſon Archevêque, & de les reconnoitre pour ſes grands Vicaires, & comme ſi elle eut pu leur lier les mains, & les dégrader de leurs fonctions.

4. Qu'on avoit fait enſuite des deffenſes à tous les Curez de recevoir aucun ordre du Cardinal de Retz, ni d'y rendre aucune déference, comme ſi ç'eut été un crime à un Evêque de faire des reglemens Spirituels, pour la conduite de ſon Diocèſe, dont le Pape & toute l'Egliſe le reconnoiſſoient pour le ſeul & légitime Paſteur; qu'on avoit arraché avec une violence inouie les Mandemens qu'il avoit publiez, fait des perquiſitions ſcandaleuſes dans leurs Maiſons Curiales, viſité tous leurs Papiers, ſans conſiderer qu'en la place qu'ils tenoient, ils pourroient en avoir qui regardoient des ſecrets de Conſcience; interrogé & examiné contr'eux les Vicaires de leurs Paroiſſes.

5. Que quoique la Calomnie la plus hardie ne lui put reprocher d'avoir expedié aucun Acte, qui

put porter le moindre préjudice au ſervice du Roi, ni donner le moindre ſoupçon de ſa conduite, on avoit decerné contre lui des decrets d'adjournement perſonnel & de priſe de corps, & par un procedé qu'à peine l'on avoit pû croire, ſi un Million de perſonnes n'en euſſent été témoins, on l'avoit trompeté par les Carrefours, & même devant la porte de l'Egliſe de la Magdelaine, où il anonçoit la parole de Dieu, & diſpoſoit des Miſteres de J. C. comme s'il eut été un Criminel & un Scelerat, que la Juſtice pourſuivit à cri public, & qui méritât d'être recherché d'une maniere ſi infame.

6. Qu'après toutes ces choſes, ſa patience deviendroit lâcheté, ſon ſilence une horrible prévarication, & qu'il ſeroit indigne du Miniſtere qu'il exerçoit, s'il ne deffendoit l'honneur de l'Egliſe, de l'Epiſcopat, de ſa charge & de ſa perſonne, par les voyes que J. C. lui avoit préſentées.

7. Que quoi qu'il put d'abord ſe ſervir des remedes que les Conciles, les Canons, & la coutûme de la Sainte Egliſe oppoſent à des violences ſemblables, néanmoins pour pratiquer de tous points, & même au delà de ce qu'on auroit pû attendre, après une ſi grande injure, la manſuetude de l'Evangile, qui l'obligeoit à ſupporter charitablement les Pécheurs, juſqu'à-ce qu'ils ſe rendent incorrigibles; il exhortoit ceux qui ſous le nom Sacré de Sa Majeſté excitoient une ſi injuſte & ſi violente perſecution contre l'Egliſe & ſa perſonne, d'en faire une reparation ſi publique, qu'elle pût attirer ſur eux, pour un ſi grand crime, la compaſſion du Ciel & l'interceſſion de l'Egliſe: leur déclarant par cette premiere monition, que s'ils ne la faiſoient, & s'ils continuoient à opprimer l'Egliſe, à détruire ſa juriſdiction, à perſecuter ſes Miniſtres, il auroit recours aux voyes que la Sainte

te Eglise & les Canons prescrivent en semblables occasions.

Le 6me. étoit une seconde Monition dattée du mois d'Octobre 1655., addressée comme la premiere à tous les Fidelles du Diocèse, par laquelle, après s'être plaint de ce que sa patience & sa moderation n'avoient servi qu'à irriter davantage ceux qui persecutoient l'Eglise, pour continuer leurs violences, jusqu'à faire brûler par la main du Bourreau la Paternelle & charitable Monition, qu'il leur avoit faite, pour les retirer de leurs peches; il les exhortoit ensemble leurs complices, & les admonestoit pour la seconde fois, avant que de les livrer à Sathan, qu'ils eussent à cesser les persecutions qu'ils excitoient sous le nom du Roi, (qui étoit trop juste & trop pieux, pour prendre part à ce desordre,) contre le Cardinal de Retz Archevêque de Paris, contre l'Ordre Episcopal, & contre sa personne: laquelle Monition se trouva, suivant l'Ordonnance qu'elle contenoit, affichée aux portes de l'Eglise Metropolitaine & aux autres portes de la Ville & Fauxbourg de Paris.

Au commencement de l'année 1655., avant que la Lettre du Cardinal de Retz écrite à Rome le 24. Decembre 1654, & adressée aux Archevêques & Evêques de France eut été renduë publique, & qu'ainsi on n'en pût prévoir les effets qu'elle pouvoit produire; Mr. de Guenegaud Secretaire d'Etat avoit délivré aux Abbez de Mormielle & de Villars Agens Generaux du Clergé, pour les envoyer aux Archevêques & Evêques de France, les Lettres du Roi, par lesquelles il leur permettoit de tenir leur Assemblées particulieres, chacun dans leur Diocèse, & les Assemblées Provinciales dans chacune Province, pour y nommer deux Deputez de chaque Ordre, pour assister à l'Assemblée generale du Clergé, qui suivant la coutume étoit indicte

en la Ville de Paris au 25. Mai 1655.

Mais auſſi-tôt que la Cour eut vû paroitre cette Lettre, elle connut bien qu'elle pourroit engager l'Aſſemblée à deffendre les droits de l'Epiſcopat, & à ne pas ſouffrir que des Chapitres priſſent l'Adminiſtration d'un Diocèſe, qui avoit ſon Paſteur dans la Ville de Rome, ſous pretexte d'une abſence involontaire, & de celle de ſes grands Vicaires, qu'on retenoit en des lieux éloignez pour leur ôter la liberté & les moyens de faire leurs fonctions. Ce fut pour cela qu'elle prit le ſoin d'avoir des Députez, des Suffrages deſquels elle put diſpoſer, pour tâcher de rendre inutile le zèle & les efforts de ceux qui ſe déclaroient en faveur de l'Egliſe & de l'Epiſcopat, & empêcher de prendre dans l'Aſſemblée des Réſolutions contraires aux deſſeins qu'elle avoit d'opprimer entierement le Cardinal de Retz. Le Maréchal de la Meilleraye Lieutenant General au Gouvernement de Bretagne, entra dans le lieu ou ſe tenoit l'Aſſemblée du Diocèſe de Nantes, pour commander au Sieur le Normand Grand Vicaire de Gabriel de Beauvau Evêque de Nantes, & Official du Diocèſe, qui y préſidoit, de nommer celui qu'il lui indiqua, pour Député, pour aſſiſter à l'Aſſemblée Provinciale qui ſeroit convoquée à Tours.

L'adreſſe que le Cardinal de Retz avoit faite aux Curez de la Magdelaine & de St. Severin, qu'il avoit établi grands Vicaires en l'abſence de ceux que la Cour avoit exilez, de la Bulle du Jubilé pour l'exaltation du Pape Alexandre VII. ſa Lettre du 22. Mai 1655. au Chapitre de l'Egliſe de Paris; le zèle & la fermeté avec laquelle le Sieur Chaſſebras avoit commencé d'exécuter la commiſſion qu'il avoit reçeüe de ſon Archevêque, & ce qui parut de ſa part dans la ſuite obligerent la Cour de differer la tenuë de l'Aſſemblée generale du Clergé, pre-

mie-

mierement du 25. Mai au 25. Août, & enſuite du 25. Aouſt au 25. Octobre, & de faire envoyer par les Agens autant de nouvelles Lettres dans les Diocèſes, pour en avertir les Archevêques & Evêques, & ceux qui auroient déja été nommez, pour y aſſiſter en qualité de Députez.

La Cour n'avoit pas eu le temps de découvrir les intentions du Pape nouvellement éleu, ni de pénetrer s'il ſuivroit les mouvemens de ſon prédeceſſeur, qui avoit témoigné ſi publiquement pendant la détention du Cardinal de Retz, & depuis ſon arrivée à Rome, le reſſentiment qu'il avoit de l'injure qu'on avoit faite à l'Egliſe & au College en la perſonne d'un Cardinal & d'un Archevêque; & s'il n'engageroit pas les Evêques de France aſſemblez à ſe joindre avec lui pour en demander & obtenir la reparation. Elle eſperoit néanmoins que Mr. Servien, qui avoit connû le Pape à Munſter, pourroit ſe ſervir de quelques liaiſons qu'il avoit eües avec lui pendant qu'il étoit Nonce à Cologne, & pour la Paix à Munſter: en quoi elle ſe trompoit, parce que la Cour de Rome étoit indignée & en colere de ce qu'on l'y avoit conclue ſans la participation du Nonce Chigi, & de ce que dans le Traité on n'avoit fait mention que de la médiation de la République de Veniſe, & non pas de celle du Pape, qui nomma cette Paix une Paix honteuſe, *Pacem pudendam*, dans le Traité de laquelle ſon Nonce n'auroit jamais ſouffert d'être nommé, à cauſe du nombre des Archevêques & Evêques qu'on y ſeculariſoit, & parce que l'Empereur & l'Empire cedoient aux Princes Proteſtans Magdebourg, Ferden, Minden, & Oſnabruk, par alternative aux Catholiques & aux Proteſtans.

La difficulté qu'il y avoit de convoquer l'Aſſemblée Provinciale de Paris, pour y nommer des Députez, ſans la préſence deſquels l'Aſſemblée generale

rale ne pouvoit pas dans la Province de Paris faire aucune déliberation, ſans s'expoſer à des proteſtations & déſaveus, fut encore une des principales raiſons, pour laquelle on en deffendoit ainſi la tenue.

Les Evêques de Chartres & d'Orleans n'étoient pas diſpoſez à reconnoitre les grands Vicaires du Chapitre de l'Egliſe de Paris. Il avoit déclaré en les nommant, que c'étoit à cauſe de l'abſence de ceux de ſon Archevêque, qu'il prenoit l'Adminiſtration de ſon Diocèſe, & que la préſence du Curé de St. Severin & de la Magdelaine, lui avoient ôté dès le mois d'Avril tout prétexte de continuer de gouverner ce Diocèſe. Il y avoit même une conteſtation entre les Evêques de Meaux & de Chartres, pour la Préſidence en l'Aſſemblée Provinciale. Celui de Meaux la prétendoit comme le plus ancien, ſuivant le tems de ſa conſecration, alléguant, pour ſoutenir ſa prétention, le jugement que le Pape Gregoire XIII. avoit rendu en faveur de l'Egliſe de Séez, contre celui de Bayeux Doyené des Evêques de la Province de Roüen, tenuë en 1581. L'Evêque de Chartres alleguoit la Bulle d'érection de l'Evêché de Paris en Archevêché, par laquelle on avoit conſervé aux Evêques de Chartres la qualité qu'ils avoient de Doyens de la Province de Sens, & le droit d'avoir la premiere place entre les Evêques de la Province. Mais cette conteſtation fut terminée à Gromveil prés de Chartres, Chateau appartenant au Sieur de Ligny, fils d'une Sœur du Chancelier Seguier & de l'Evêque de Meaux, où les deux Prélats s'étoient rendus.

L'affaire du Cardinal de Retz, ayant non ſeulement mis ce Dioceſe & la Province de Paris, mais encore le Clergé dans un très grand mouvement, elle obligea la Cour, à prendre des meſures, pour

ta-

tacher de prevenir, ou du moins de se garantir des suites, qu'elle devoit connoitre qu'elle pourroit avoir, particulierement dans le Diocese de Paris. Elle jugea que la presence du Roi lui étoit necessaire dans le lieu où le Clergé devoit s'assembler, pour se menager d'un coté les suffrages des deputez, & empêcher l'Assemblée de prendre les resolutions que le Cardinal Mazarin insinuoit pouvoir être dangereuses & contraires à ce qu'il lui representoit être ses veritables interêts & ceux de l'état : & de l'autre, pour rendre plus difficile le recours du Cardinal de Retz à l'Assemblée, & l'accez de ses Agens auprès de ses deputez, & pour rendre aussi inutiles les intentions que ses amis & les plus zelés & les plus pieux d'entre les Evêques auroient pû avoir de defendre l'honneur de leur dignité & le droit de leur Episcopat, qu'on avoit attaqué & violé en la personne du Cardinal de Retz. Mais le Roi ne pouvoit se rendre à Paris, de la frontiere ou il étoit, qu'après la fin de la Campagne de Flandres.

Les Secretaires d'Etat eurent ordre pour cela décrire à tous les Archevêques & Evêques des Provinces de leurs departemens, pour leur marquer ceux que la Cour desiroit avoir pour deputez à l'Assemblee generale : & sans parler de ce qui se passa dans les Provinces, il suffit de rapporter qu'elle demanda a l'Archevêque de Sens, l'Evêque de Nevers (Prêlat d'un merite très petit) & l'Abbé de Harlay Cely né à Constantinopole, (ou le Baron, ou Comte de Cely avoit residé pendant plusieurs années en qualité d'Ambassadeur,) pour deputés de sa Provinces lui faisant par grace la liberté de choisir un deputé du second ordre, pour composer la deputation de cet Archevêque, qui accorda ce qu'elle demandoit, parceque l'Evêque de Troyes refusa d'accepter & d'être de la deputation : croyant que l'Abbé de Cely, qui étoit redevable à la Maison de

Retz

Retz, dont il étoit Vassal, à cause du Comté de Joigny, de la conservation de la Terre de Cely dans sa famille, & qui d'ailleurs étoit filleul de Roger Duc de Bellegarde; (c'est ce que dit à l'Auteur de cette Histoire, le Pere de Gondy Prêtre de l'Oratoire & Pere du Cardinal de Retz, l'étant allé voir, au mois de Juillet 1657. après la separation de l'Assemblée, en la Ville de Joigny où la Cour lui avoit permis enfin de se retirer.) lequel Duc de Bellegarde étoit Oncle maternel de l'Archevêque de Sens: croyant disje qu'il ne manqueroit pas à la parole qu'il lui avoit donnée, de faire son devoir, & qu'il n'abandonneroit jamais les interets de l'Eglise. Une Coadiutorie à l'Evêque de Nevers, pour un Neveu qui fut sacré sous le Titre d'Evêque de Tripoly, mais dont il ne joüit pas, étant mort avant lui, & l'Evêché de Lodeve promis & donné depuis à l'Abbé de Cely, après la separation de l'Assemblée, rendirent les bonnes intentions de l'Archevêque de Sens très inutiles, en rendant toujours caduque. Mais son courage, & sa fermeté engagerent à son exemple plusieurs de ses confreres & un plus grand nombre de ceux du second ordre, à le suivre & à l'imiter.

Le Comte de Brienne Secretaire d'Etat fit savoir au Chapitre de Reims, pour être Maître de la deputation de la Province; que le Roi desiroit que ses Grands Vicaires, qui avoient l'administration & la conduite du Diocese, pendant la Vacance du Siege, convoquassent l'Assemblée de la Province, en la Ville de Senlis: afin d'y pouvoir faire nommer plus commodement les députez qu'on desiroit avoir, & empêcher la nomination des Evêques de Châalons, & de Boulogne, dont le premier étoit ami du Cardinal de Retz. Cela obligea ce Chapitre de deputer au Roi pour le supplier de le conserver dans le droit & dans la pos-

ses-

ſeſſion en laquelle ſont tous les Chapitres des Egliſes Metropolitaines, qui ſont vacantes; d'indire par leur Vicaires Generaux & de choiſir le lieu pour la tenuë des Aſſemblées de leurs Provinces. Après une conference qu'eurent les deputez avec le Comte de Brienne Secretaire d'Etat auquel le Roi les avoit envoyés, le Chapitre de Reims eut la liberté de faire aſſembler les Evêques de la Province & les députez de leurs Dioceſes dans la Salle du Palais & Maiſon de l'Archevéque, en la Ville de Reims.

Les choſes étoient en cet état lorſque le Lundi 25. Octobre 1655. tous les Prelats s'étant rendus à Paris, l'Aſſemblee commença.

FIN.

Univers. BIBLIOTHECA

879 30

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The L
University
Date

a39003 009547406b